

XXII N  
27

# HISTOIRE DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

D<sup>r</sup> L. PASTOR

HISTOIRE  
DES PAPES  
DEPUIS  
LA FIN DU MOYEN AGE

TOME VII



PLON  
NOURRIT ET C<sup>ie</sup>  
ÉDITEURS

1926

212

D  
1.7

OUVRAGE ÉCRIT D'APRÈS UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS  
EXTRAITS DES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN ET AUTRES

PAR

LE D<sup>r</sup> LOUIS PASTOR

PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ D'INNSBRÜCK

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR ALFRED POIZAT

TOME SEPTIÈME



PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET C<sup>ie</sup>, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANGIÈRE — 6<sup>e</sup>

*Tous droits réservés*

5<sup>e</sup> édition

LIBRARY  
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARIES

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARIES



# HISTOIRE DES PARTIES

DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE

DEPUIS 1789 JUSQU'EN 1804

PAR

LE COMTE DE RUMYANTSEV

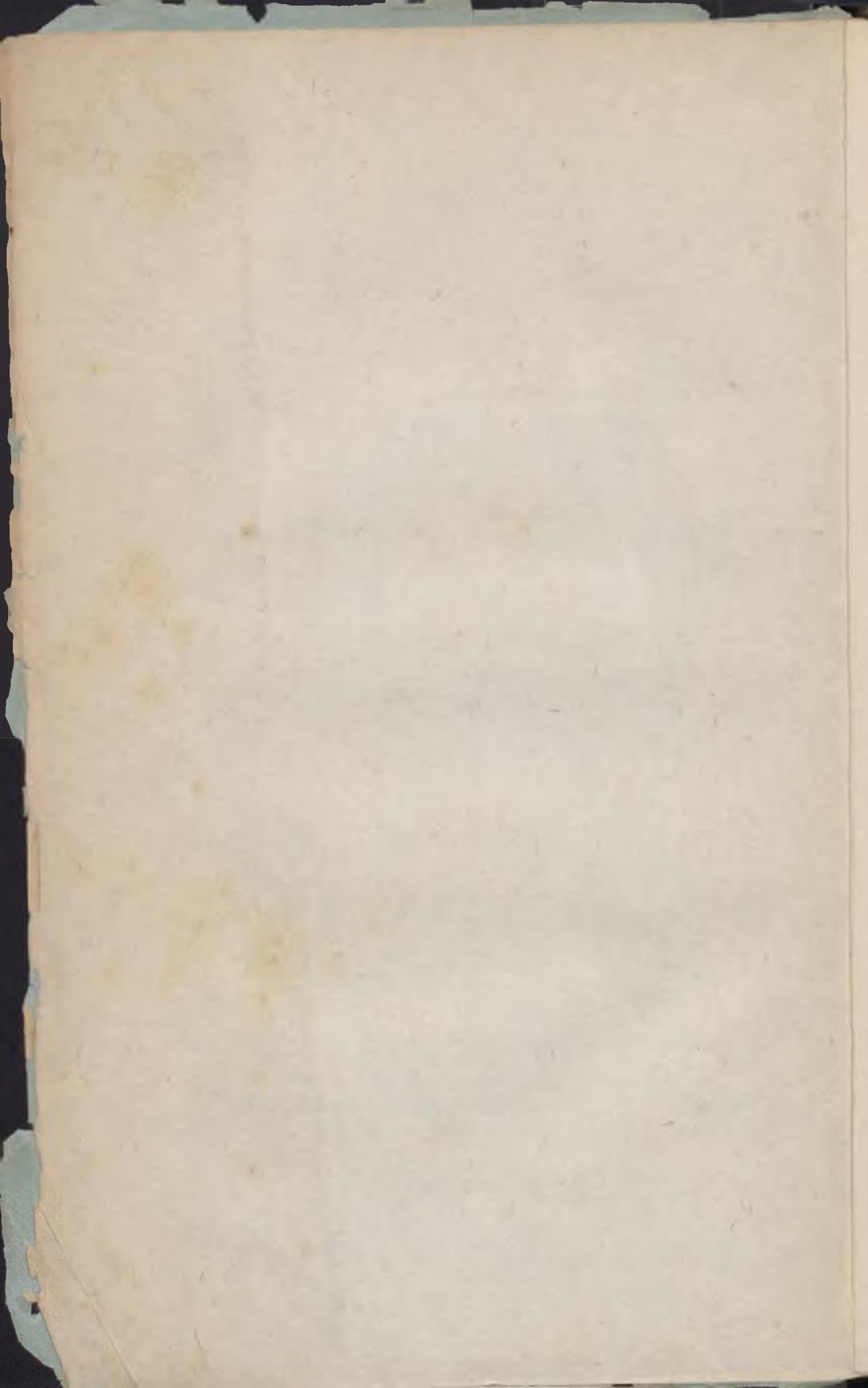
TRADUIT PAR

LE COMTE DE BOUDIÈRE

PARIS

LIBRAIRIE DE M. DUCHEMIN

1805



X X H W 27 c 1

# HISTOIRE DES PAPES

## DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE

**Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge.** Onze volumes in-8°.

- Tome I. — **Les Papes depuis l'exil d'Avignon jusqu'à la fin du grand schisme.** — Débuts de la Renaissance à Rome (1305-1447).
- Tome II. — **Nicolas V.** — **Calixte III.**
- Tome III. — **Pie II** (1458-1464).
- Tome IV. — **Paul II** (1464-1471). — **Sixte IV** (1471-1484).
- Tome V. — **Innocent VIII** (1484-1492). — **Alexandre VI** (1492-1503).
- Tome VI. — **Alexandre VI** (suite). — **Jules II** (1503-1513).
- Tome VII. — **Léon X.**
- Tome VIII. — **Léon X** (suite).
- Tome IX. — **Adrien VI.** — **Clément VII.**
- Tome X. — **Clément VII** (suite).
- Tome XI. — **Paul III.**

# HISTOIRE DES PAPES DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

OUVRAGE ÉCRIT D'APRÈS UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS  
EXTRAITS DES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN ET AUTRES

PAR

LE D<sup>n</sup> LOUIS PASTOR

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'INNSBRUCK

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR ALFRED POIZAT

TOME SEPTIÈME



PARIS  
LIBRAIRIE PLON  
PLON-NOURRIT ET C<sup>ie</sup>, IMPRIMEURS-ÉDITEURS  
8, RUE GARANCIÈRE — 6<sup>e</sup>

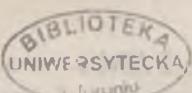
1926

*Tous droits réservés*

# HISTOIRE DES PAPES

RECUEILLIE PAR M. DE MOLAY VOL.

DE LA LIBRAIRIE DE L'ACADEMIE FRANCAISE



1050674

Droits de reproduction et de traduction  
réservés pour tous pays.

2.03.2010

## LISTE DES ARCHIVES

### ET COLLECTIONS MANUSCRITES UTILISÉES<sup>1</sup>

- |  |  |
|--|--|
| <p>ANCONA, Biblioteca comunale, II, 22.</p> <p>AREZZO, Bibliothèque de la Fraternità di S. Maria, I, 88.</p> <p>ATHÈNES, Bibliothèque nationale, I, 477.</p> <p>BERLIN, Bibl. Roy., II, 100, 213.</p> <p>BOLOGNA, Archives d'État, I, 23, 30, 56, 106, 115, 143, 435, 485, 548; II, 12, 20, 21, 23, 45, 49, 55, 56, 58, 67, 72, 74, 81, 86, 87, 91, 98, 102, 111, 117, 118, 120, 121, 122, 123, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 139, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 153, 154, 156, 162, 163, 164, 166, 169, 170, 171, 191, 227, 230, 266, 324, 332, 333, 336, 342, 346, 352, 367, 394, 433, 452, 477, 524, 536, 540, 648, 728.</p> <p>BRESCIA, Biblioteca Quiriniana, II, 268.</p> <p>BRUXELLES, Archives d'État, II, 114, 125, 142, 179, 181, 447.</p> <p>CHIETI, Archives épiscopales, II, 596.</p> <p>DRESDE, Bibliothèque, I, 470.</p> <p>DÜSSELDORF, Archives d'État, I, 225.</p> <p>EICHSTATT, Bibliothèque, I, 233-234.</p> <p>ESCURIAL, Bibliothèque, II, 299.</p> <p>FERRARA, Bibliothèque, I, 338; II, 572.</p> <p>FLORENCE, Bibliothèque Laurentienne,</p> | <p>I, 141, 441, 442, 455, 470, 477; II, 227, 249, 266, 278, 696.</p> <p>Bibliothèque nationale, II, 153, 213, 262, 299.</p> <p>Archives d'État<sup>2</sup>, I, 21, 22, 25, 45, 46, 52, 55, 56, 61, 62, 63, 66, 67, 71, 81, 84, 85, 87, 90, 91, 105, 106, 114, 115, 145, 148, 150, 152, 156, 185, 358, 375, 376, 380, 398, 401, 408, 416, 428, 477, 482, 580; II, 6-7, 14, 15, 16, 37, 45, 46, 49, 53, 56, 57, 58, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 79, 80, 84, 85, 86, 87, 105, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 126, 127, 130, 131, 132, 133-134, 135, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 154, 156, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 170, 173, 174-175, 178, 179, 180, 181, 182, 184, 191, 192, 193, 194, 195, 197, 202, 203, 205, 216, 217, 219, 224, 225, 227, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 247, 251, 252, 254, 255, 256, 257, 259, 260, 261, 264, 265, 266, 267, 289, 290, 313, 323, 324, 328, 330, 331, 332, 333, 335, 345, 365, 402, 403, 435, 436, 437, 441, 444, 445, 450, 452, 453, 454, 455, 456, 457,</p> |
|--|--|

<sup>1</sup> I désigne les tomes 7 et 8, II les tomes 9 et 10 de l'édition française.

<sup>2</sup> Les lettres de G. de Medici agli Otto se trouvent dans F. 30, 32, 33, 35, 37, 41, 42 et 46, celles de B. Buondelmonti agli Otto dans F. 51. Les lettres de G. M. della Porta sont dans la partie Urbino. F. 132 et 265.

- 458, 459, 463, 464, 466, 467, 468-  
469, 470, 471, 472, 476, 477, 478,  
479, 480-481, 539, 543, 550, 553,  
554, 561, 562, 563, 566, 570, 571,  
575, 579, 726, 727-728, 745, 765.  
FOLIGNO, Bibliothèque Faloci-Pulig-  
gnani, I, 132.  
FRANKFORT A. M., Archiv. d'État, II,  
293, 318.  
GLYS, Bibliothèque, I, 97-98.  
GNESEN, Archiv. du chapitre de la  
cath., I, 594.  
INNSBRUCK, Archiv. du L<sup>e</sup> G. I, 44,  
449, 457.  
LEYDEN, Bibliothèque, II, 26, 235.  
LONDRES, British Museum, II, 7, 555,  
594.  
MADRID, Biblioteca de la Academia  
de Historia, II, 85, 113, 114, 115,  
137, 163, 234, 401, 560, 575.  
MILAN, Bibliothèque Ambrosienne,  
247, 286, 544, 545, 551; II, 22,  
650, 652, 654, 657-677.  
Biblioteca Trivulziana, I, 116; II,  
378.  
Archives d'État, I, 49, 67, 286,  
605; II, 132, 173, 223, 227, 233,  
236, 238, 239, 246, 250, 443-444,  
467, 515, 561, 716, 744, 745, 760.  
MANTOUE, Archives épiscopales, I, 23;  
II, 619.  
Archives Gonzaga, I, 11, 12, 13,  
15, 17, 23, 24, 26, 36, 37, 38, 39,  
41, 48, 50, 51, 56, 67, 72, 73, 91,  
92, 93, 94, 95, 102, 108, 113,  
115, 116, 132, 134, 137, 150, 163,  
167, 193, 196, 197, 198, 303, 305,  
306, 307, 308, 316, 317, 331, 332,  
333, 334, 335, 336, 339, 340, 341,  
342, 346, 354, 360, 361, 368, 371,  
376, 381, 383, 387, 398, 399, 401,  
409, 410, 416, 418-419, 515, 541,  
550, 560, 573, 577, 591, 593, 599,  
607; II, 4-5, 8, 9, 10, 11, 12, 14,  
15, 16, 19, 25, 34, 36, 37, 38, 39,  
44, 47, 52, 57, 69, 73, 74, 75, 76,  
80, 81, 83, 84, 85, 99, 101, 112,  
116, 118, 121, 122, 123, 124, 126,  
128, 129, 130, 131, 133, 134, 138,  
139, 140, 141, 142, 143, 144, 146,  
148, 152-153, 154, 156, 162, 163,  
164, 165, 166, 167, 169, 178, 180,  
181, 183, 184, 185, 186, 187, 190,  
191, 192, 193, 197, 208, 214, 215,  
225, 227, 228, 231, 234, 235, 236,  
250, 251, 253, 255, 256, 257, 260,  
261, 265, 266, 268, 275, 284, 325,  
335, 342, 343, 345, 349, 350, 352,  
354, 368, 370, 373, 374, 375, 391,  
410, 415, 417, 418, 419, 421, 422,  
423, 424, 426, 427, 429, 430, 432,  
433, 444, 448, 450, 451, 452, 454,  
455, 456, 457, 458, 459, 460, 463,  
467, 475, 476, 477, 478, 480, 481-  
482, 513, 514, 515, 525, 536, 538,  
540, 541, 542, 543, 544, 560, 561,  
567, 570, 571, 574, 577, 578, 581,  
582, 601, 602, 620, 624, 647-648,  
654, 655, 677-678, 678-679, 686-  
687, 688 à 689, 690-691, 713,  
716-717, 717-718, 718-719, 720,  
722, 728, 729, 732-733, 734, 735-  
736, 738, 741-742, 742 bis, 743,  
746-747, 753, 755, 757-758, 759,  
760-761, 761-762, 765, 766-767,  
775.  
Bibliothèque Capilupi, II, 14,  
153.  
Bibliothèque de la ville, I, 103,  
106, 339; II, 42, 43, 111, 113,  
115, 169, 170, 171, 179, 265, 355,  
397-398.  
MECHELN, Bibliothèque du séminaire,  
II, 28.  
MODENA, Archives d'État, I, 24, 41,  
115, 118, 119, 120, 121, 122, 123,  
124, 125, 127, 130, 134, 135, 137,  
153, 162, 163, 247, 271, 272, 273-  
274, 307, 308, 338, 342, 344, 352,  
361, 387, 409, 548; II, 7, 46, 47,  
49, 51, 53-54, 69, 71, 72, 73, 76,  
87, 89, 98, 99, 109, 111, 116, 117,  
126, 127, 141, 142, 145, 147, 156,  
171, 180, 186, 203, 232, 233, 234,  
248, 249, 251, 252, 253, 255, 256,  
257, 268, 284, 287, 290, 293, 355,  
388, 562, 654, 681, 692 bis, 693,  
728, 731, 747-748.

- MÜNICH, Hof- und Staatsbibliothek, I, 385, 466; II, 14, 62, 553.  
 Reichsarchiv, I, 168; II, 534.
- NAPLES, Bibliothèque du Museo Nazionale, dans Certosa di S. Martino, II, 594.
- Bibliothèque de la Società di storia patria, I, 445.
- Bibliothèque nationale, I, 470, 576; II, 153, 532, 594.
- Archives d'État, II, 384, 502, 503, 756.
- ORVIETO, Archives de la famille Missini-Giberti, II, 609.
- OSIMO, Archives, II, 112.
- PADERBORN, Theodoranische Bibliothek, II, 91.
- PARIS, Archives nationales, I, 86, 89, 98, 111, 112, 115, 399, 435, 585, 586, 587, 588, 592, 605; II, 35, 40, 41, 125, 208, 223, 232, 327, 482, 527, 528, 579, 688, 709.
- Bibliothèque nationale, I, 18, 36, 82, 88, 90, 96, 97, 103, 124, 127, 130, 145, 364, 370, 394, 478, 483, 596, 605; II, 4, 6, 13, 16, 17, 18, 23, 26, 86, 98, 127, 135, 139, 145, 147, 162, 163, 166, 170, 171, 180, 181, 182, 191, 192, 194, 207, 213, 214, 215, 216, 219, 224, 226, 228, 229, 233, 234, 235, 236, 238, 239, 249, 255, 261, 268, 270, 271, 273, 275, 277, 282, 284, 287, 288, 295, 305, 312, 315, 318, 328, 331, 333, 338, 339, 340, 343, 345, 347, 352, 356, 358, 365, 366, 368, 369, 370, 375, 390, 419, 467-468, 478, 541, 545, 571, 622, 626, 744, 753-755.
- PERUGIA, Archivio comunale, I, 541.
- Biblioteca comunale, I, 23, 24, 89, 414, 484, 539, 605; II, 112, 230, 457.
- Archives du chapitre, I, 593.
- RAVENNA, Biblioteca Classense, I, 452, 605.
- ROME a), Archives.
- Archives de l'Anima, I, 456.
- Archives du Campo Santo, II, 308
- Archives des Ceremonieri, I, 347; II, 467, 478.
- Archives Colonna, I, 418; II, 112, 226, 391, 457, 689.
- Archives de la Compagnia di S. Girolamo della Carità, II, 589, 688.
- Archives de la Fabbrica de Saint-Pierre, I, 541, 543, 560.
- Archives Gaetani, I, 870.
- Archives de l'Inquisition, I, 247.
- Archives Ricci, II, 209, 211, 219, 220, 223, 227, 249, 251, 252, 253, 254, 268, 279, 280, 281, 284, 294, 301, 303, 406, 444, 749-750.
- Archives de l'ambassade espagnole, I, 327, 335.
- Archives générales de l'Ordre des Barnabites, II, 628, 627.
- Archives générales de l'Ordre des Capucins, II, 622, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 751-752.
- Archives générales de l'Ordre des Théatins, II, 600, 601, 602, 604, 605.
- Archives consistoriales, I, 120, 122, 123, 130, 133, 137, 143, 146, 147, 151, 182, 184, 198, 311, 334, 341; II, 4, 86, 89, 98, 109, 110, 111, 112, 117, 118, 122, 123, 128, 129, 130, 131, 140, 146, 166, 171, 179, 184, 185, 187, 194, 195, 203, 207, 219, 226, 233, 235, 239, 246, 247, 251, 256, 350, 358, 366, 367, 381, 384, 385, 402, 403, 404, 409, 439, 441, 443, 444, 446, 447, 449, 462, 469, 478, 479, 482, 569, 570, 610, 689, 690, 691, 692, 694, 696, 722, 730-731, 731-732, 733, 734, 737, 741, 745, 755, 756, 774.
- Archives secrètes des papes, I, 15, 17, 23, 24, 25, 38, 39, 40, 45, 47, 48, 50, 51, 52, 56, 76, 77, 79, 86, 88, 96, 98, 102, 105, 107 à 108, 114, 117, 121, 122, 123, 125, 128, 129, 130, 131, 133, 134, 136, 139, 140, 141, 144, 147, 148, 149,

- 151, 152, 156, 159, 163, 167, 168,  
 173, 174, 192, 193, 249, 286, 310,  
 316, 327, 333, 334, 337, 341, 348,  
 355, 356, 357, 360, 364 à 365,  
 367, 373, 374, 376, 377, 385, 386,  
 387, 398, 399-400, 401, 407, 409,  
 428, 429, 431, 435, 439, 443, 447,  
 451 à 452, 453, 484, 539, 540,  
 541, 542, 546, 547, 548, 549, 553,  
 559, 568, 575, 577, 581, 598, 599,  
 602, 605, 606, 607; II, 18, 22, 42,  
 55, 56, 66, 68, 72, 74, 80, 82, 111,  
 112, 116, 117, 124, 131, 144, 145,  
 153, 155, 163, 166, 170, 171, 173,  
 174, 176, 178, 179, 182, 184, 185,  
 187, 188, 194, 203, 208, 216, 217,  
 219, 221, 226, 227, 231, 232, 233,  
 234, 235, 237, 245, 250, 251, 252,  
 254, 256, 257, 263, 265, 268, 270,  
 271, 273, 276, 283, 286, 287, 289,  
 291, 294, 297, 298, 299, 300, 301,  
 302, 303, 305, 306, 307, 311, 312,  
 314, 315, 317, 318, 319, 320, 321,  
 322, 323, 324, 325, 327, 328, 329,  
 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336,  
 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343,  
 345, 346, 347, 349, 350, 352, 356,  
 357, 358, 360, 363, 364, 365, 366,  
 367, 368, 369, 370, 373, 374, 376,  
 377, 381, 382, 384, 385, 392, 394,  
 397, 398, 400, 405, 418, 419, 433,  
 445, 446, 448, 449, 453, 455, 457,  
 458, 459, 464, 473, 478, 479, 480,  
 482, 527, 530, 534, 535, 542, 549,  
 551, 554, 560, 561, 562, 565, 568,  
 570, 571, 573, 575, 578, 579, 580,  
 581, 582, 586-587, 588, 594, 611,  
 612, 616, 617, 619, 623, 633, 635,  
 640, 641, 648, 679, 680, 681, 683-  
 684, 684-686, 687-688, 692, 694,  
 696, 697 à 708, 708-709, 710-  
 711, 712-713, 714-715, 715-716,  
 720-721, 724 à 725, 725-726, 737,  
 738-739, 739-740, 746, 748-749,  
 750-751, 753, 756, 757, 761, 763-  
 764, 764, 765-766.
- Archives d'État, I, 26-27, 137,  
 346, 352 à 353, 357, 365, 366,  
 369, 393, 397, 400, 402, 404, 405,  
 406, 413, 416, 418, 447, 501, 539;  
 II, 5, 155, 173, 174, 251, 317,  
 322, 367, 368, 390, 397, 458, 473,  
 525, 561, 587.
- b) Bibliothèques.
- Biblioteca Alessandrina, I, 458.  
 Biblioteca Angelica, I, 141, 151,  
 458, 470, 571; II, 4, 58, 66, 107,  
 119, 268, 276, 279, 281, 343, 345,  
 628.
- Biblioteca Borghese, II, 34.
- Biblioteca Casanatense, I, 5; II,  
 30, 82, 262, 532, 587, 591, 594,  
 597-607, 752.
- Biblioteca Chigi, I, 5, 11, 14,  
 16, 17, 18, 47, 50, 51, 52, 67, 73,  
 78, 88, 90, 91, 92, 97, 116, 120,  
 121, 126, 128, 132, 135, 136, 159,  
 160, 161, 174, 307, 321, 324, 328,  
 337, 338, 343, 348, 371, 380, 424,  
 428, 443, 543, 546; II, 3, 11, 12,  
 13, 14, 15, 16, 17, 18, 24, 35, 37,  
 39, 45, 52, 56, 73, 83, 91, 119, 130,  
 142, 150-151, 152, 154, 176, 227,  
 229, 235, 277, 279, 398, 438, 545,  
 559, 571, 578.
- Biblioteca Corsini, II, 153, 154,  
 290, 335, 339, 454.
- Biblioteca Corvisieri, I, 359.
- Biblioteca Ferrajoli, I, 378.
- Biblioteca Vaticellania, II, 48.
- Biblioteca Vaticana (avec l'an-  
 cienne Biblioteca Barberini), I, 17,  
 18, 20, 21, 25, 28, 36, 45, 48, 50,  
 51, 52, 58, 67, 68, 81, 86, 88, 97,  
 124, 126, 128, 132, 135, 136, 137,  
 138, 139, 140, 145, 157, 168, 172,  
 189, 193, 197, 307, 309, 348, 354,  
 358, 362, 368, 372, 373, 387, 390,  
 400, 414, 419, 431, 445, 456, 457,  
 466, 480 à 481, 484, 487, 496,  
 514, 519, 538, 590, 597, 607; II,  
 5, 18-19, 21, 22, 30, 33, 35, 38,  
 54, 55, 61, 62, 64, 65, 66, 77,  
 82, 88, 99, 138, 140, 153, 155,  
 161, 163, 166, 172, 182, 213, 219,  
 235, 268, 269, 279, 281, 283, 299,  
 310, 311, 312, 313, 314, 319, 332,  
 342, 350, 352, 353, 366, 367, 373,

LISTE DES ARCHIVES.

▼

- 374, 375, 381, 390, 392, 396, 441,  
446, 463, 464, 465, 471, 478, 532,  
534, 535, 541, 542, 543, 548-549  
554 à 555, 562, 577, 589, 594  
599, 601, 604, 605, 606, 624, 650  
651, 652-653, 654, 655, 675, 722  
724, 734.  
 Biblioteca Vittorio Emanuele, I  
429, 478.  
**SAVIGNANO** (Romagna), Bibliothèque,  
I, 445.  
**SIENA**, Archives d'État, II, 210, 221-  
322, 337.  
 Bibliothèque de la ville, II, 222.  
**SPOLETO**, Archives Campello, II, 269.  
**TURIN**, Biblioteca del Rè, II, 24, 141.  
 Archives d'État, I, 159, 162,  
332, 368, 576.  
**UTRECHT**, Archives d'empire, II, 26.  
**VENISE**, Bibliothèque Saint-Marc, II,  
357.  
 Musee civico (Correr), II, 681,  
683, 751.  
 Archives d'État, I, 151, 569,  
573; II, 132, 144.  
**VERONA**, Biblioteca comunale, II,  
132, 133, 175, 198, 199, 200, 204,  
206, 207, 220, 221, 223, 224, 233,  
237, 242, 247, 248, 255, 261,  
294, 299, 301, 304, 616, 622.  
 Archives épiscopales, II, 613.  
 Bibliothèque du chapitre, II, 132,  
167, 168, 204, 210, 593.  
**WIEN**, Hau-**s**, Hof- und Staatsarchiv,  
I, 14; II, 14, 35, 80, 85, 124, 127,  
134, 138, 140, 146, 153, 181, 192,  
292, 347, 351, 353, 354, 355, 356,  
358, 359, 360, 361, 364, 375, 379,  
382, 383, 384, 388, 390, 391, 404,  
406, 407, 409, 413, 414, 417, 421,  
422, 423, 426, 428, 429, 445, 446,  
447, 448, 449, 450, 451, 452, 453,  
455, 456, 457, 458, 462, 463, 464,  
470, 480, 540, 541, 542, 543, 730,  
732, 756-757, 762.  
 Hofbibliothek I, 466, 514, 519,  
559; II, 14, 299.  
 Biblioteca Rossiana, I, 23, 48,  
56, 90, 91, 92, 94, 96, 117, 333,  
348, 355, 367; II, 680, 681, 683,  
684, 687, 688, 692, 694 à 696,  
710-711.  
 Archives centrales de l'ordre des  
cheval. teut., II, 404.  
**WOLFENBÜTTEL**, Bibliothèque, I, 482,  
711 à 712.
-



## BIBLIOGRAPHIE

- Abschiede, die eidgenössischen Amtliche Sammlung.** Vol. I, ff. Luzern, 1839, ff.
- Acta Tomiciana, epistolæ, legationes, responsa, actiones et res gestæ Sigismundi I, regis Poloniae.** Vol. I, ff. Posnaniæ, 1852, ff.
- ADEMOLLO (A.), Alessandro VI, Giulio II e Leone X nel Carnevale di Roma. Documenti inediti, 1499-1520.** Firenze, 1886.
- ALBERI (E.), Le Relazioni degli ambasciatori Veneti al Senato durante il secolo decimosesto.** Série III. Firenze, 1839-1855.
- ALBERINI, Marcello, Diario, 1521-1536,** ed. D. Orano, dans l'Archivio della Società Romana di storia patria, XVIII, p. 321-398. Roma, 1895.
- ALBERTINI (Fr.), Opusculum de mirabilibus novæ urbis Romæ.** Édité par A. SCHMARROW. Heilbronn, 1886.
- ALFANI, TESEO, Cronache e Storia della città di Perugia,** dans l'Archivio storico Italiano, XVI, p. 2. Firenze, 1851.
- ALTIERI, Marco Antonio, Li Nuptiali,** éd. E. Narducci. Roma, 1873.
- AMATI (G.), Notizia di alcuni manoscritti dell' Archivio secreto Vaticano,** dans Arch. storico Ital. Série III, III, 1, p. 166 ff. Firenze, 1866.
- AMBROS (A. W.), Geschichte der Musik. Mit zahlreichen Notenbeispiele und Musikbeilagen, 2. Auflage.** — Vol. II et III. Leipzig, 1880-1881.
- Archivio storico dell' Arte,** publ. par GNOLI et VENTURI. Vol. I ff. Roma, 1888, ff.
- ARMAND, Les Médailleurs italiens des quinzième et seizième siècles.** Vol. II et III. Paris, 1883 et 1887.
- ARMELLINI (M.), Un censimento della città di Roma sotto il pontificato di Leone X.** Roma, 1882.
- *Le chiese di Roma dalle loro origini sino al secolo XVI.* Roma, 1887.
- Arte (L'), Continuation de l'Archivio storico dell' Arte.** Roma, 1898, ff.
- BALAN (P.), Storia d'Italia,** t. V et VI. Modena, 1877 et 1882.
- *Monumenta reformationis Lutheranæ ex tabulariis S. Sedis secretis. 1521-1525.* Ratisbonæ, 1883-1884.
- *Roberto Boschetto e gli avvenimenti Italiani dei suoi tempi. 1494-1529.* 2 vol. Modena, 1884.
- *Monumenta saculi XVI historiam illustrantia.* Vol. I : Clementis VII. Epistole per Sadoletum scriptæ, etc. Oeniponte, 1885.
- *Clemente VII e l'Italia de' suoi tempi.* Milano, 1887

- BANDINI (A. M.), *Il Bibbiena o sia il ministro di stato delineato nella vita del card. Bernardo Dovizi*. Livorno, 1758.
- BANDINIUS, *Catalogus codicum lat. bibliothecæ Mediceæ Laurentianæ*, t. I-V. Florentia, 1774-1777.
- BARDI (A.), *Carlo V e l'assedio di Firenze da documenti dell' arch. di Bruxelles, dans l'Archivio stor. Ital.*, 5 série, XI, p. 1-85. Firenze, 1893.
- BARTHOLD (F. W.), *Georg von Frundsberg oder das Kriegshandwerk zur Zeit der Reformation*. Hamburg, 1883.
- BASCHET-REUMONT, *La Jeunesse de Catherine de Médicis*. Paris, 1866.
- BAUDRILLART (A.), *Quatre cents ans de Concordat*. Paris, 1905.
- BAUER (R.), *Geschichte der Auflehnung gegen die päpstliche Autorität, in den Stimmen aus Maria-Laach*, III, p. 222, ff. Freiburg, i. Br., 1872.
- BAUMER (S.), *Geschichte des Breviers*. Freiburg, i. Br., 1895.
- BAUMGARTEN (H.), *Die Politik Leos X, in dem Wahlkampf in den Jahren 1518 und 1519, in den Forschungen zur deutschen Geschichte*, XXIII, p. 521-571. Göttingen, 1883.  
— *Geschichte Karls X. T. II et III*. Stuttgart, 1888-1892.
- BAUMGARTNER (A.), *Geschichte der Weltliteratur*. T. IV. Freiburg, 1900.
- BEMBI (P.), *Epistolarum Leonis X P. M. nomine scriptarum libri XVI ad Paulum III P. M. missi*. Basileæ, 1547.
- BEMBO (P.), *Opere*, t. III : *Le lettere volgari*. Venezia, 1729.
- BENIGNI (U.), *Die Getreidepolitik der Papste. Ins Deutsche übertragen von R. Birner, herausgeg. von G. Ruhland*. Berlin, 1898.
- BENRATH, *Die Reformation in Venedig*. Halle, 1887.
- BERGENROTH (G. A.), *Calendar of Letters, Despatches and State Papers relating to the negotiations between England and Spain preserved in the archives at Simancas and elsewhere*. edited by G. A. B. T. II : *Henry VIII. 1509-1525*. London, 1866.
- BERLINER (A.), *Geschichte der Juden in Rom von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart*. 2 vol. Frankfurt, a. M., 1893.
- BERNATI, *Petrus Martyr Anglerius und sein Opus epistolarum*. Strasburg, 1891.
- BERNI (F.), *Rime, poesie latine e lettere p. da A. Virgili*. Firenze, 1885.
- BERNINO (Dom.), *Historia di tutte l'heresie descritta da D. B. Tomo quarto, sino all' anno 1700*. Venezia, 1724.
- BERTANI, P. Aretino. Sondrio, 1901.
- BEZOLD (F. von), *Geschichte der deutschen Reformation*. Berlin, 1890.
- BLOK (P. J.), *Geschichte der Niederlande*. T. II. Gotha, 1905.
- BLÖSCH, *Kardinal Schinner*. Bern, 1891. C'est une conférence, non un livre.
- BLUME (F.), *Iter Italicum*. 4 vol. Halle, 1827, f.
- BÖCKING (E.), *Ulrici Hutteni Opera*. 5 vol. Lipsia, 1859-1862.
- BODE (W.), *Die italienische Plastik*. 2<sup>e</sup> édit. Berlin, 1893.
- BONAZZI, *Storia di Perugia*. T. II. Perugia, 1875.
- BONTEMPI, *Ricordi della città di Perugia del 1527 al 1550 p. c. di Bonaini*, dans l'Arch. stor. Ital, XVI, p. 2, 323 ff. Firenze, 1851.
- BORÉE (W.), *Heinrich VIII, von England und die Kurie in den Jahren 1528-1529. Dissertation*. Göttingen, 1885.
- BORGATI (M.), *Castel S. Angelo in Roma. Storia e descrizione*. Roma, 1890.
- BOSCH (L. E.), *Iets over Paus Adriaan VI*. Utrecht, 1835.

- BOURBILLY (V. L.), *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey (1494-1543)*. Paris, 1904.
- (DE VAISSIERE). *Ambassades en Angleterre de Jean du Bellay. La première ambassade (1527-1529)*. Paris, 1905.
- BOVENIUS (Z.), *Annales sive historiæ ordinis minorum S. Francisci qui Capuccini nuncupantur*. 2 vol. Lugduni, 1632, f.
- BREWER (J. S.), *Letters and Papers foreign and domestic, of the Reign of Henry VIII, preserved in the Publ. Record Office, the British Museum and elsewhere in England, arranged by B. T. I (1509-1514); II (1515-1518); III (1519 à 1523); IV (1524-1530)*. London, 1862-1875.
- *The Reign of Henry VIII. from his accession to the death of Wolsey, edited by J. Gairdner*. 2 vol. London, 1884.
- BRIDGETT (E.), *Leben des sel. Johannes Fisher, Bischofs von Rochester*. Trad. par J. HARTMANN. Innsbruck, 1904.
- BRIEGER (Th.), *Aleander und Luther. Die vervollständigten Aleander-Dépêches nebst Untersuchungen über den Wormser Reichstag*. 1<sup>e</sup> partie. Gotha, 1884.
- BRISCHAR (N.), *Beurteilung der Kontroversen Sarpis und Pallavicinis in der Geschichte des Trienter Konzils*. Tübingen, 1844.
- BROMATO (C.), *Storia di Paolo IV P. M.* Vol. I. Ravenna, 1748.
- BROSCH (M.), *Geschichte des Kirchenstaates*. Vol. I. Gotha, 1880.
- *Geschichte Englands*. Vol. VI. Gotha, 1890.
- BROWN, RAWDON, *Calendar of State Papers and Manuscripts relating to English affairs existing in the arch. and collect. of Venice and in other libraries of Northern Italy*, edited by R. B. T. II (1509-1519); III (1520-1526); IV (1527-1533); V (1534-1554). London, 1867-1873.
- BUCHOLTZ (J. B. von), *Geschichte der Regierung Ferdinands I.* 8 vol. et un vol. de documents. Wien, 1831-1838.
- BUDDDEE (W.), *Zur Geschichte der diplomatischen Missionen des Dominikaners Nikolaus von Schönberg bis zum Jahre 1519*. Dissertation. Greifswald, 1891.
- BUDIK (P. A.), *Leben und Wirken der vorzüglichsten lateinischen Dichter des 15. bis 18. Jahrhunderts*. 3 vol. Wien, 1827-1828.
- Bullarium ordinis fratrum minorum s. Francisci Cappucinorum sive collectione bullarum, brevium, etc., quæ a Sede Apost. pro ordine Cappucinorum emanarunt*. Vol. I. Romæ, 1740.
- Bullarium ordinis Predicorum opera Thomæ Ripoll ed. et ad autogr. recognitum, appendicibus, notis illustr. ab. Ant. BREMOND.* Vol. III. Romæ, 1731.
- Bullarium Vaticanum. Voy. Collectio*.
- Bullarum, diplomaticum et privilegiorum sanctorum Romanorum pontificum Taurinensis editio locupletior facta... cura et studio Aloysii TOMASETTI, t. IV-V. Augustæ Taurinorum, 1859-1860.* (C'est cette édition que nous citons constamment sous le titre de « Bullarium ».)
- BUNSEN-PLATNER, *Beschreibung der Stadt Rom*. 3 vol. Stuttgart et Tübingen, 1829-1842.
- BURKHARDT (J.), *Der Cicerone. Eine Anleitung zum Genuss der Kunstwerke Italiens*. 4 Aufl. unter Mitwirkung des Werfassers und anderer Fachgenossen bearbeitet von Dr. Wilhem Bode. 2<sup>e</sup> part. Leipzig, 1879.

HISTOIRE DES PAPES.

- BURCKHARDT (J.), *Geschichte der Renaissance in Italien. Mit Illustrationen.* Stuttgart, 1868. 3 Aufl., von Heinrich HOLTZINGER. Leipzig, 1891.  
— *Die Kultur der Renaissance in Italien Ein Versuch.* 7 Aufl., besorgt von L. GEIGER. 2 vol. Leipzig, 1899.
- BURIGOZZO (Gianmarco), *Cronica Milanese dal 1500 al 1544, dans l'Arch. stor. Ital.*, III, p. 421 f. Firenze, 1842.
- BURMANN (G.), *Hadrianus VI sive analecta hist. de Hadriano VI Trajectino Papa Romano. Trajecti ad Rhen.* 1727.
- BUSCH (W.), *Drei Jahre englischer Vermittlungspolitik (1518-1521).* Bonn, 1884.  
— *Kardinal Wolsey und die englisch-kaiserliche Allianz (1522-1525).* Bonn, 1886.
- BUSER (B.), *Die Beziehungen der Mediceer zu Frankreich während der Jahre 1434 bis 1494 in irhem Zusammenhange mit den allgemeinen Verhältnissen.* Leipzig, 1879.
- BUSSI (Feliciano), *Istoria della città di Viterbo.* Roma, 1742.
- CANCELLIERI (Fr.), *Storia dei solenni Possessi dei Sommi Pontefici detti anticamente processi o processioni dopo la loro coronazione dalla basilica Vaticana alla Lateranense.* Roma, 1802.  
— *Il Mercato, il lago Acqua vergine ed il palazzo Panfiliano nel circo Ago-nale.* Roma, 1811.  
— *Notizie storiche delle stagioni e de' siti diversi in cui sono stati tenuti i conclavi nella città di Roma.* Roma, 1823.
- CANOVAS DEL CASTILLO, *Del asalto y saco de Roma.* Madrid, 1858.
- CANTU (C.), *Gli eretici d'Italia.* 3 vol. Torino, 1864-1866.
- CAPELLA (Gal.), *Bon den Geschichten Italie unter K. Caroli V. Fürgang.* Straßburg, 1536.
- CAPPONI (G.), *Storia della repubblica di Firenze.* 2<sup>o</sup> édit. 3 vol. Firenze, 1876.
- CARDELLA (Lorenzo), *Memorie storiche de' cardinali della santa Romana chiesa, t. III.* Roma, 1793.
- CARPESANUS (Franciscus), *Commentaria suorum temporum (1470-1526), bei Martène, Coll. ampl. V, 1175 ff.*
- Carte Stroziane (le). *Inventario.* 1<sup>re</sup> série. 2 vol. Firenze, 1884.
- CASANOVA (E.), *Lettere di Carlo V a Clemente VII (1527-1532).* Firenze, 1892. (Publication de noces.)
- CASTELNAU (A.), *les Medicis.* 2 vol. Paris, 1879.
- CATALANUS (Michael), *De vita et scriptis Dominici Capranice cardinalis antis-titis Firmani commentarius. Accedit appendix monumentorum et corolla-rium de cardinalibus creatis nec promulgatis.* Fermo, 1793.
- CAVE (Jean), *le Sac de Rome.* Relation inédite de J. Cave, publiée par L. DOREZ, dans *Mélanges d'archéologie*, XVI, p. 355. Paris, 1896.
- CELEBRINO (Eustachio), *La presa di Roma con breve narratione di tutti li magni fatti di guerre successi nel tempo che lo exercito imperiale stette in viaggio da Milano a Roma ecc. per il Celebrino composta 1528.* Roma, 1872.
- CELLINI (B.), *Vita, testo critico con introduzione e note storiche p. c. di O. Bacci.* Firenze, 1901.
- CESAREO (G. A.), *Papa Leone X e maestro Pasquino, dans la Nuova Antolo-gia, 4<sup>e</sup> série, LXXV, p. 193.* Roma, 1898.

- CHARRIÈRE (E.), *Négociations de la France dans le Levant* (Collect. de docum. inéd. pour l'Hist. de France). T. I. Paris, 1848.
- CHIESI (L.), *Reggio nell' Emilia sotto Giulio II, Leone X, Adriano VI. Reggio, 1892.*
- CHRISSTOFFELS (A. F.), *Paus Adriaan VI.* Amsterdam, 1871.
- CIACONIUS (Alph.), *Vita et res gestæ Pontificum Romanorum et S. R. E. Cardinalium... ab August. Oldoino S. J. recognitæ*, t. II, Romæ, 1677.
- CIAN (V.), *Un decennio della vita di Pietro Bembo.* Torino, 1885.
- *Il Cortegiano del conte Baldesar Castiglione annotato ed illustrato.* Firenze, 1894.
- *Musa Medicea. Di Giuliano di Lorenzo de' Medici e delle sue rime inedite.* Torino, 1895. (Publication de noces.)
- CICOGNA (E. A.), *Intorno la vita e le opere di Marcantonio Michiel, dans Memoria d. Istit. Veneto di scienze ecc.* Vol. IX, 3<sup>e</sup> part. Venezia, 1861.
- CINACI (Angelo), *Le monete dei Papi descritte in tavole sinottiche ed illustrate.* Fermo, 1848.
- CIPOLLA (C.), *Storia delle signorie Italiane dal 1300 al 1530.* Milano, 1881.
- CLARETTA (G.), *Carlo V e Clemente VII, il loro arrivo al congresso di Bologna, e l'assedio di Firenze del 1530 secondo il legato di Savoia a Roma, a proposito della odierna pubblicazione di una corrispondenza epistolare di quei due potentati.* Torino, 1893.
- CLAUSSE (G.), *Les San-Gallo.* 3 vol. Paris, 1900-1902.
- CLEMENTI (F.), *Il Carnevale Romano nelle cronache contemporanee.* Roma, 1899.
- Colección de documentos inéditos para la historia de España.* T. I, ff. Madrid, 1842, ff.
- Collectio bullarum, brevium aliorumque diplomatum sacrosanctæ basilicæ Vaticanæ*, t. II, ab Urbano V ad Paulum III perduct. Romæ, 1750.
- Corpo diplomatico Portuguez p. p. Luiz Augusto Rebello da Silva*, t. I et II. Lisboa, 1862, f.
- Corpus Reformatorum. Philipp Melanchthonis opera quæ supersunt omnia edidit C. G. Bretschneider*, t. I-VIII. Halis Saxonum, 1834-1840.
- CORVISIERI (A.), *Documenti inediti sul sacco di Roma nel 1527.* Roma, 1873.
- COSTANTINI (E.), *Il card. di Ravenna al governo d'Ancona e suo processo sotto Paolo III.* Pesaro, 1891.
- CREIGHTON, *A History of the Papacy during the period of the Reformation.* Vol. III, IV et V. London, 1887.
- CROWE (J. A.) et CAVALCASELLE (G. B.), *Geschichte der italienischen Malerei. Deutsche Originalausgabe, besorgt von Dr. M. Jordan*, t. II-IV. Leipzig, 1869 bis 1871.
- *Raphaël.* (Deutsche Übersetzung.) 2 vol. Leipzig, 1883-1885.
- DANDOLO (T.), *Ricordi inediti di Girol. Morone.* Milano, 1855.
- DANIEL (Ch.), *Des études classiques dans la société chrétienne.* Paris, 1855.
- DE BLASIS (G.), *Fabrizio Maramaldo e i suoi antenati, dans Archivio storico Napolit.* I-III. Napoli, 1876-1878.
- DECROIX (F.), *Anne de Montmorency.* Paris, 1885.
- DE LEVA (G.), *Storia documentata di Carlo V in correlazione all' Italia.* Vol. I f. Venezia e Padova, 1863.

- Delle esenzioni della famiglia di Castiglione e della loro origine e fondamento.* Mantova, 1870.
- DESIARDINS (A.), *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane.* Documents recueillis par Giuseppe CANESTRINI. T. I et II. Paris, 1859-1861.
- DE WETTE. *Luthers Briefe, Sendschreiben usw.*
- DIECKHOFF, *Der Uhlasszstreit. Dogmengeschichtlich dargestellt.* Gotha, 1886.
- DIERAUER (J.), *Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft.* T. II, à 1516 (*in der Hceren-Ukertschen Sammlung*). Gotha, 1892.
- DITTRICH (F.) *Regesten und Briefe des Kardinals J. Contarini (1483-1542).* Braunsberg, 1881.
- *Kardinal Contarini (1483-1542). Eine Monographie.* Braunsberg, 1885.
- *Beiträge zur Geschichte der katholischen Reformation im ersten Drittel des 16. Jahrhunderts,* dans *l'Histor. Jahrbuch*, t. V et VII. München, 1884 et 1886.
- DOHME, *Kunst und Künster,* t. III. Leipzig, 1878.
- DÖLLINGER (J. J. J.), *Kirche und Kirchen, Papsttum und Kirchenstaat.* München, 1861.
- *Beiträge zur politischen, kirchlichen und Kultur-Geschichte der sechs letzten Jahrhunderte,* t. II et III. Regensburg et Wien, 1863-1882.
- DOLLMAYR (H.), *Raffaels Werkstätte,* dans *Jahrbuch der kunsthistor. Sammlungen des allerhöchsten österr. Kaiserhauses*, XVI, p. 231, ff. Wien, 1895.
- DROYSSEN (G.), *Zeitgenössische Berichte über die Eroberung der Stadt Rom 1527.* Halle, 1881.
- DEMONT, *Corps universel diplomatique du droit des gens,* t. III et IV. Amsterdam, 1726.
- EHRENDERRG (R.), *Das Zeitalter der Fugger.* 2 vol. Iéna, 1896.
- EBSES (St.), *Die Politik Clemens' VII. bis zur Schlacht von Pavia,* dans *l'Histor. Jahrbuch*, VI, p. 557-603; VII, p. 553-593. München, 1885-1886.
- *Die päpstliche Dekrete dans Scheidungsprozesse Heinrichs VIII,* dans *l'Histor. Jahrbuch*, IX (1888), p. 28-48, 209-250, 609-649.
- *Papst Clemens VII,* dans *Scheidungsprozesse Heinrichs VIII,* dans *l'Histor. Jahrbuch*, XIII (1892) p. 470-488.
- *Römische Dokumente zur Geschichte der Ehescheidung Heinrichs VIII, von England (1527-1534) Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte, herausgeg, von der Görres-Gesellschaft,* t. II). Paderborn, 1893.
- *Concilium Tridentinum.* Vol. IV : *Actorum pars I.* Friburgi Br. 1904.
- ENDERS (L.), *Dr. Martin Luthers Briefwechsel. Bearbeitet und mit Erläuterungen versehen.* T. I-V. Frankfurt, Calw et Stuttgart, 1884-1893.
- ESCHER (G.), *Die Glaubensparteien in der Schweiz und ihre Beziehungen zum Ausland, vornehmlich zum Hause Habsburg und den deutschen Protestanten (1527-1531).* Frauenfeld, 1882.
- FABRONIUS (A.), *Leonis X P. M. vita.* Pisii, 1707.
- FANTUZZI (G.), *Notizie degli scrittori Bolognesi.* 9 vol. Bologna, 1781-1794.
- FARABELLI (D.), *L'arte degli arazzi e la nuova Galerie de gobelins al Vaticano.* Roma, 1884.

- FELA** (Carlo), *Notizie intorno Raffaele Sanzio da Urbino ed alcune di lui opere, intorno Bramante, Giuliano da San Gallo, Baldassar Peruzzi, ecc.* Roma, 1822.
- FERRAI**, *Lorenzino de' Medici e la società cortegiana del Cinquecento.* Milano, 1891.
- FESSLER-KLEIN** (J. A.), *Geschichte von Ungarn.* 5 vol. Leipzig, 1867-1883.
- FESTER** (R.), *Machiavelli.* Stuttgart, 1900.
- FÈVRE** (J.), *Histoire apologétique de la Papauté.* t. I-VII. Paris, 1878-1882.
- FINKE** (H.), *Die Kirchenpolitischen und kirchlichen Berhältnisse zu Ende des Mittelalters nach der Darstellung K. Lamprechts. Eine Kritik seiner Deutschen Geschichte.* Rom, 1896.
- FIRMIN-DIDOT** (A.), *Alde Manuce et l'hellénisme à Venise.* Paris, 1875.
- FLAMINI** (F.), *Il Cinquecento (Storia lett. d'Italia).* Milano, 1903.
- FLECHSIG** (E.), *Die Dekoration der modernen Bühne in Italien von den Anfangen bis zum Schlusse des 16. Jahrhunderts.* 1<sup>a</sup> part. Leipziger Dissertation. Dresden, 1895.
- FONTANA** (B.), *Documenti Vaticani contro l'eresia Luterana in Italia, dans Archivio della Società Romana di storia patria,* XV, p. 71 ff. Roma, 1892.
- *Renata di Francia, duchessa di Ferrara.* 3 vol. Roma, 1889-1894.
- FONCELLA** (V.), *Iscrizioni delle chiese e d'altri edifici di Roma dal secolo XI fino ai giorni nostri.* 14 vol. Roma, 1869-1885.
- FÖNSTER** (E.), *Raphael.* 2 vol. Leipzig, 1867-1868.
- (R.), *Farnesina-Studien.* Rostock, 1880.
- FOSSETTI-FALLETTI** (C.), *Clemente VII e l'impresa di Siena, il sacco di Roma, l'assedio di Napoli.* (Programme du lycée Guicciardini.) Siena, 1879.
- *Assedio di Firenze.* 2 vol. Palermo, 1885.
- FRAININ** (J.), *Nonciatures de France.* T. I : *Clément VII.* Paris, 1906.
- FRAKNOI** (V.), *Relationes oratorum pontificiorum (1524-1526).* Budapest, 1884.
- *Erdödi Bakócz Thamás.* Budapest, 1889.
- *Verböczi István.* (Vie de Stephan Werbæczis. Biographies histor., t. XV.) Budapest, 1899.
- (W.), *Ungarn vor der Schlacht bei Mohács.* Aus dem Ungarischen von J. H. SCHWICKER. Budapest, 1886.
- FRANTZ** (E.), *Fra Bartolomeo della Porta. Studie über die Renaissance.* Regensburg, 1879.
- *Geschichte der christlichen Malerei.* 2<sup>a</sup> part. Freiburg i. Br., 1894.
- FREY** (Karl), *Studien zu Michelagniolo (Regesten), dans Jahrbuch der königl. preuss. Kunstsammlungen,* XVI (1895), p. 91-103, XVII (1896, p. 5-18, 97-119.
- FRIEDENSBURG**. *Nuntiaturberichte.*
- (W.), *Der Regensburger Konvent von 1524, in den Historischen Aussätzen, dem Andenken an Georg Waitz gewidmet S.,* p. 502-539. Hannover, 1886.
- FRIEDMANN** (P.), *Anne Boleyn. A Chapter of English History (1527-1536).* 2 vol. London, 1884.
- FRIZZONI** (G.), *Arte Italiana del Rinascimento.* Milano, 1891.
- FUENTE** (V. DE LA), *Historia eclesiastica de España.* 6 vol. Barcelona, 1855-1859, 2<sup>a</sup> édit. Madrid, 1874-1876.

- FUMI (L.), *Note storiche e biografiche. Città di Castello*, 1891.  
 — *La legazione del card. Ippolito de' Medici nell' Umbria*. Perugia, 1899.  
 GAROTTO (F.), *La Epopea del Buffone*. Studio. Bra, 1893.  
 GACHARD, *Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI*. Bruxelles, 1859.  
 GAIRDNER (J.), *New Lights on the Divorce of Henry VIII*, dans *The English Historical Review*, XI (1896), p. 673-702; XII (1897), p. 1-16, 237-253.  
 — *Henry VIII*, dans *The Cambridge Modern History*, II (*The Reformation. Cambridge*, 1903), p. 416-473.  
 GALANTR (A.), *Il diritto di placitazione e l'economato dei benefici vacanti in Lombardia*. Milano, 1894.  
 GARAMPI, *Saggi di osservazioni sul valore delle antiche monete ponteficie con appendice di documenti*. Sans lieu ni date. Roma, 1766.  
 GASPARY (A.), *Geschichte der italienischen Literatur*. Vol. II. Berlin, 1888.  
 GARQUET (F. A.), *Heinrich VIII, und die englischen Klöster*. Übersetzt von Elsasser. 2 vol. Mainz, 1890-1891.  
 GASSLER, *Schilderungen aus Urschriften unserer Boreltern*. Innsbruck, 1789.  
 GATTICUS (J. B.), *Acta ceremonialia S. Romanæ Ecclesiæ ex miss. codicibus*, t. I. Romæ, 1753.  
 GAULTHEZ (P.), *l'Italie du seizième siècle*. Lorenzaccio de Médicis. Paris, 1904.  
 GAVANCOS (P. DE), *Calendar of Letters, Despatches and State Papers, relating to the negotiations between England and Spain, preserved in the archives of Simancas and elsewhere*. Vol. III, 1<sup>re</sup> part. : 1525-1526, 2<sup>e</sup> part. : 1527-1529 ; Vol. IV, 1<sup>re</sup> part. : 1529-1530, 2<sup>e</sup> part. : 1531-1533, 2<sup>e</sup> part. continued : 1531-1533 ; Vol. V, 1<sup>re</sup> part. : 1534-1535. London, 1873-1886.  
 GAYE (G.), *Carteggio inedito di artisti dei secoli XV, XVI e XVII*. 3 vol. Firenze, 1840.  
 GEBHARDT (B.), *Adrian von Corneto. Ein Beitrag zur Geschichte der Kurie und der Renaissance*. Breslau, 1886.  
 — *Die Gravamina der deutschen Nation gegen den römischen Hof*. Breslau, 1886 ; 2 Aufl., 1896.  
 — (E.), *De l'Italie. Essais de critique et d'histoire*. Paris, 1876.  
 GRIGER (L.), *Johann Reuchlin. Sein Leben und seine Werke*. Leipzig, 1871.  
 — *Renaissance und Humanismus in Italien und Deutschland (Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen)*, herausgeg. von Wilh. ONCKEN. 2 Abt., 8<sup>e</sup> part.). Berlin, 1882.  
 GEIJER (E. G.), *Geschichte Schwedens. Deutsche Übersetzung*. 3 vol. Hamburg, 1832 à 1836.  
 GÉRARDIN (J.), *Étude sur les bénéfices ecclésiastiques aux seizième et dix-septième siècles*. Nancy, 1897.  
 GERSPACH, *les Actes des Apôtres*, dans *la Revue de l'Art chrétien*, XLIV, p. 91-120. Lille, 1901.  
 GEYMULLER (E. DE), *Raffaello come architetto*. Milano, 1884.  
 — (H. VON), *Die ursprünglichen Entwürfe für St. Peter in Rom, nebst zahlreichen Ergänzungen und neuem Texte zum erstenmal herausgegeben*. 1 vol. Texte et 1 vol. Tafeln. Wien-Paris, 1875-1880.  
 GIORDANI (G.), *Della venuta e dimora in Bologna di Clemente VII per la coronazione di Carlo V celebrata l'anno 1530*. Bologna, 1842.  
 Giornale storico della letteratura Italiana diretto e redatto da A. Graf, F. Novati, R. Renier. T. I, ff. Roma-Torino-Firenze, 1883 ff.

- GIOVIO (P.)**, *Sacco di Roma avvenuto nel 1527. Succinta descrizione dall' orig. latino fedelmente tradotta nell' idioma tedesco dal Dr Eurico Pantaleone da Basilea (1564) ed ora rammemorata all' Italia*. Venezia, 1872. (Nozze-Publikation.)
- GISI (W.)**, *Der Anteil der Eidgenossen an der europäischen Politik in den Jahren 1512 à 1516. Ein historischer Bericht*. Schaffhausen, 1866.
- GNOLI (D.)**, *Storia di Pasquino*, dans la *Nuova Antologia*. 3<sup>e</sup> série. (1890). I, p. 57-75, 275-296. Roma, 1890.
- *Un giudizio di lesa Romanità sotto Leone X*. Roma, 1891.
- *Le caccie di Leone X*. Roma, 1893.
- *Secolo di Leone X*. I : *le arti*, dans la *Rivista d'Italia* (1897), I, p. 74-93; II : *Le lettere* (1898), II, p. 625-650; III, p. 39-55. Roma, 1897-1898.
- GORI (Fabio)**, *Archivio storico, artistico, archeologico e letterario della città e provincia di Roma*. Vol. I-IV. Roma e Spoleto. 1875-1883.
- GOTHEIN (E.)**, *Die Kulturentwicklung Südtaliens in Einzeldarstellungen*. Breslau, 1886.
- *Ignatius von Loyola und die Gegenreformation*. Halle, 1895.
- GOTTI (A.)**, *Vita di Michelangelo Buonarroti narrata con l'aiuto di nuovi documenti*. 2 vol. Firenze, 1875.
- GOTTLÖB (A.)**, *Aus der Camera Apostolica des 15. Jahrhunderts. Ein Beitrag zur Geschichte des päpstlichen Finanzwesens und des endenden Mittelalters*. Innsbruck, 1889.
- GRAF (A.)**, *Attraverso il Cinquecento*. Torino, 1888.
- GORGOROVIS (F.)**, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter. Vom 5. bis zum 16. Jahrhundert*. 3 Aufl., t. VII et VIII. Stuttgart, 1880. (T. VII en 4 Aufl., 1894.)
- GRETHER (R.)**, *Die politischen Beziehungen Clemens' VII. zu Karl V. in den Jahren (1523-1527)*. Hannover, 1887.
- GRIMM (H.)**, *Leben Michelangelos*. 5 Aufl. 2 vol. Berlin, 1879.
- *Leben Raphaels*. 2 Aufl. Berlin, 1886.
- GROLIERIUS (C.)**, *Historia expugnata et direpta Romæ a Cæs.* G. Parisii, 1637.
- GRUMELLO (A.)**, *Cronaca di 1467-1529 sul testo a pena ecc., dans la Raccolta di cronisti e documenti storici Lombardi inediti*. T. I. Milano, 1856.
- GRUYER (F.-A.)**, *Essai sur les fresques de Raphael au Vatican. Chambres*. Paris, 1859.
- *Essai sur les fresques de Raphael au Vatican. Loges*. Paris, 1869.
- *Raphael, peintre de portraits*. 2<sup>e</sup> part. Paris, 1881.
- GUALDERONICO (Teodoro)**, *Gli orrori del saccheggio di Roma l'anno 1527 descritti da un cittadino romano di quel tempo*, dans l'écrit du temps *Cronachetta mensuale di scienze naturali e d'archeologia redatta dal prof. M. ARMELLINI*. Série IV, anno XX, fasc. VI, p. 91, ff. Roma, 1886.
- GUALTERIO (F.)**, *Corrispondenza segreta di G. M. Giberti col. card. Agost. Trivulzio dell' anno 1527*. Torino, 1845.
- GUGLIA (E.)**, *Studien zur Geschichte des 5. Laterankonzils, in den Sitzungsberichten der Wiener Akademie, Histor. Klasse*. T. CXL. Wien, 1899.
- GUOIELMOTTI (Alb.)**, *Storia delle fortificazioni nella spiaggia Romana*. Roma, 1880.

- GUICCIARMOTTI (Alb.), *Storia della marina pontificia nel medio evo dal 728 al 1499.* Vol. II. Firenze, 1871.
- GUHL (E.), *Kunstlerbriefe.* 2 Aufl., von A. ROSENBERG. Vol. I. Berlin, 1880.
- GUICCIARDINI (Fr.), *Storia d'Italia.* Vol. I, ff. Capolago, 1836, ff. (Quoique le nom de GUICHARDIN soit simplement mentionné ici, son œuvre est de celles auxquelles l'historien pense toujours.)
- *Opere inedite illustr. da G. Canestrini.* 10 vol. Firenze, 1854-1868.
- GUMPPENBERGS Bericht vom Sacco di Roma, bei Gregorovius, *Kleinere Schriften zur Geschichte und Kultur,* I, p. 181-265. Leipzig, 1887.
- HABERL (F.-X.), *Musikkatalog des päpstlichen Kapellen-Archivs.* Leipzig, 1882.
- HAGEN (K.), *Deutschlands literarische und religiöse Beziehungen im Reformationszeitalter.* 3 vol. 2 Augs. Frankfurt, 1868.
- HAMY (A.), *Entrevue de François I<sup>e</sup> avec Henri VIII à Boulogne-sur-Mer.* Paris, 1890.
- HANOTAUX (G.), *Introduction aux Instructions des ambassadeurs de la France à Rome.* Paris, 1888.
- HARDUINUS (Ioan), *Collectio regia maxima conciliorum.* 11 vol. Parisii, 1700-1716.
- HARTFELDER (H.), *Desid. Erasmus und die Päpste seiner Zeit, dans l'Histor. Taschenbuch,* XI, p. 121-162. Leipzig, 1892.
- HAESER (Heinrich), *Lehrbuch der Geschichte der Medizin und der epidemischen Krankheiten.* Dritte Bearbeitung, t. I et III. Iéna, 1875-1882.
- HEFELE (E.-J.), *Der Kardinal Ximenes und die kirchlichen Zustände Spaniens am Ende des 15. und Anfange des 16. Jahrhunderts. Insbesondere ein Beitrag zur Geschichte und Würdigung der Inquisition.* Tübingen, 1844.
- HEFELE-HERGENRÖTHER. HERGENRÖTHER.
- HEIMBUCHER (M.), *Die Orden und Kongregationen der katholischen Kirche.* 2 vol. Paderborn, 1896-1897.
- HEINE (G.), *Briefe an Kaiser Karl V, geschrieben von seinem Beichtvater Garcia de Loaysa, Kardinal und Bischof von Osma und Siguença, in den Jahren (1530-1532).* Berlin, 1848.
- HELLWIG (W.), *Die politischen Beziehungen Clemens VII, zu Karl V, im Jahre (1526).* Dissertation. Leipzig, 1889.
- HENNE (A.), *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique.* 10 vol. Bruxelles, 1858, ff.
- HERGENRÖTHER (J.), *Katholische Kirche und christlicher Staat in ihrer geschichtlichen Entwicklung und in Beziehung auf die Fragen der Gegenwart. Historisch-theologische Essays und zugleich ein Anti-Janus vindicatus. Zwei Abteilungen.* Freiburg i. Br., 1872.
- *Konziliengeschichte. Nach den Quellen dargestellt,* t. VIII. (Fortsetzung der Konziliengeschichte von Hefele.) Freiburg i. Br., 1887.
- HERTZBERG (G.-F.), *Geschichte der Byzantiner und des osmanischen Reiches bis gegen Ende des 16. Jahrhunderts.* Berlin, 1883.
- HESS (S.), *Erasmus von Rotterdam. Nach seinem Leben und Schriften.* 2 vol. Zürich, 1790.
- HETTNER (H.), *Italienische Studien. Zur Geschichte der Renaissance.* Braunschweig, 1879.

- HINSCHIUS (P.), *System des katholischen Kirchenrechts*. Berlin, 1869, f.
- HOFFMANN (Ch.-G.), *Nova scriptorum et monumentorum collectio*, t. I. Lipsiae, 1731.
- HÖFLER (C.), *Analekten zur Geschichte Deutschlands und Italiens*. II : *Italienische Zustände gegen Ende des 15. und im Anfange des 16. Jahrhunderts, in den Abhandlungen der III. Klasse der k. bayrischen Akademie der Missenschästen*. T. IV, 3<sup>a</sup> part. München, 1845.
- (C. von), *Zur Kritik und Quellenkunde der ersten Regierungsjahre Karls V.* 2<sup>a</sup> part. Wien, 1878.
- *Papst Adrian VI.* Wien, 1880.
- HOFFMANN (W. von), *Zur Geschichte der päpstlichen Kanzlei vornehmlich in der zweiten Hälfte des 15. Jahrhunderts*. Dissertation. Berlin, 1904.
- HOMENAJE A MENÉNDEZ Y PELAYO, *Estudios de erudición Española*, I. Madrid, 1899.
- HOPF (E.), *Griechenland im Mittelalter und in der Neuzeit*. (Allgem. Enzyklopädie, herausgeg. von ERSCH et GRUBER.) 1<sup>a</sup> section, t. LXXXVI. Leipzig, 1868.
- HUBER (A.), *Geschichte Österreichs*. T. III. Gotha, 1888.
- JACQUETON (G.), *la Politique extérieure de Louise de Savoie*. Paris, 1892.
- JANITSCHER (H.), *Die Gesellschaft der Renaissance in Italien und die Kunst. Vier Vorträge*. Stuttgart, 1879.
- JANSEN (W.), *Leben des Sodoma*. Stuttgart, 1870.
- *Papst Bonifatius IX., und seine Beziehungen zur deutschen Kirche*. Freiburg i. Br., 1903.
- *Kaiser Maximilian I.* München, 1905.
- JANSSEN (J.), *Franfurts Reichskorrespondenz nebst andern verwandten Aktens-tücken von 1376 bis 1519*, t. II, 2<sup>a</sup> part. Freiburg i. Br., 1866-1873.
- *Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters*, t. I-III. 17. und 18. Auflage, besorgt von L. PASTOR. Freiburg i. Br., 1897-1899.
- JANUS [DÖLLINGER, HUBER, U. a.], *Der Papst und das Konzil. Eine weiter ausgeführte und mit dem Quellennachweis versehene Neubearbeitung der in der Augsburger Allgem. Zeitung erschienenen Artikel : « Das Konzil und die Civilità »*. Leipzig, 1869.
- JENSEN (O.), *Giov. Pietro Caraffa ag de religiose Strominger i Italien paa hans Tid*. Kjøbenhavn, 1880.
- IMBART DE LA TOUR (P.), *les Origines de la Réforme*. I. *La France moderne*. Paris, 1905.
- JOACHIM (E.), *Die Politik des letzten Hochmeisters in Preussen Albrecht von Brandenburg*. 3<sup>a</sup> part. Leipzig, 1892-1895.
- JOANNINENSIS (S.), *In Mediceam Monarchiam Pentatheucus ad div. Clementem Mediceum Pont. Max.* VII. Anconæ, 1524.
- JOLY (A.), *Études sur J. Sadole (1477-1547)*. Caen, 1857.
- JOVANOVITS, *Forschungen über den Bau der Peterkirche zu Rom*. Wien, 1877.
- JOVIVS (P.), *Vita Leonis X et Vita Adriani VI.* Florentiæ, 1548-1551.
- *Illustrium virorum vita*. Florentiæ, 1551.
- *Historiae sui temporis*. 2 vol. Florentiæ, 1552.
- *Opera*. Basileæ, 1578.

- JUSTI (K.), *Michelangelo. Beiträge zur Erklärung der Werke und des Menschen*. Leipzig, 1900.
- KALKOFF (P.), *Die Depeschen des Nuntius Aleander vom Wormser Reichstage*, übersetzt und erlautert. 2 Aufl. Halle, a. S., 1897.
- *Zu Luthers römischem Prozess*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, XXV, p. 90-147, 273-290, 399-459, 503-603. Gotha, 1904.
- *W. Capito in Dienste Erzbischof Albrechts von Mainz*, in *Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche I*. Berlin, 1906.
- *Forschungen zu Luthers römischen Prozess*. Rom, 1906.
- KAMPSCHULTE (W.), *Johann Calvin, seine Kirche und sein Staat in Genf*, t. I. Leipzig, 1869.
- KENNER (F.), *Die Porträtsammlung des Erzherzogs Ferdinand von Tirol*, dans *Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen des österreich. Kaiserhauses*, XVII, p. 101, ff. Wien, 1896.
- KERKER (M.), *Kirchliche Reform in Italien unmittelbar vor dem Tridentinum*, dans *Theologischen Quartalschrift*, 1859. 1<sup>e</sup> série, ff. Tübingen, 1859.
- KLACZKO (J.), *Jules II*. Paris, 1898.
- KNEPPER (J.), *Jakob Wimpeling (1450-1528). Sein Leben und seine Werke*. (*Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes*, herausgeg. von L. PASTOR, t. III, Heft. 2-4.) Freiburg i. Br., 1902.
- KNÖPFLER-ROHRBACHER, *Universalgeschichte der katholischen Kirche*, t. XXIII. Münster 1883.
- KOOPMANN (W.), *Raffael-Studien mit besonderer Berücksichtigung der Handzeichnungen*. Wien, 1890.
- KÖRNER (F.), *Tetzel, der Ablassprediger*. Frankenberg i. S., 1880.
- KRAFFT (K. et W.), *Briefe und Dokumente aus der Zeit der Reformation im 16. Jahrhundert*, nebst Mitteilungen über kölnische Gelehrte und Studien im 13. und 16. Jahrhundert. Elberfeld, 1875.
- LAMANSKY (Vlad.), *Secrets d'État de Venise : Documents, extraits, notices et études servant à éclaircir les rapports de la Seigneurie avec les Grecs, les Slaves et la Porte Ottomane à la fin du quinzième et au seizième siècle*. Saint-Pétersbourg, 1884.
- LAEMMER (H.), *Die vortridentinisch-katholische Theologie des Reformationszeitalters, aus den Quellen bearbeitet*. Berlin, 1858.
- *Monumenta Vaticana historiam ecclesiasticam saeculi XVI illustrantia*. Friburg i. Brisg., 1861.
- *Zur Kirchengeschichte des 16. und 17. Jahrhunderts*. Friburg i. Br., 1863.
- *Meletematum Romanorum mantissa*. Ratisbonæ, 1875.
- LANGELOTTI (Tommasino de' Bianchi detto de' L.), *Cronaca Modenesca*, I-III, dans *Monumenti di storia patria per le provincie Modenesi. Serie d. Cronache*, II, III et IV. Parma, 1862-1865.
- LANGIANI (R.), *Storia degli scavi di Roma*, t. I et II. Roma, 1902-1903.
- LANDUCCI (L.), *Diario Fiorentino dal 1450 al 1516, continuato da un anonimo fino al 1542*, pubbl. da Jodoco del Badia. Firenze, 1883.
- LANZ (K.), *Korrespondenz des Kaisers Karl V*, aus dem k. Archiv und der Bibliothèque de Bourgogne zu Brüssel. 3 vol. Leipzig, 1844-1846.

- LANZ (K.), *Einleitung zum ersten Bande der Aktenstücke und Briefe zur Geschichte Kaiser Karls V.* Wien, 1857.
- LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale.* Vol. V. Paris, 1895.
- LEA (H.-Ch.), *A History of the Inquisition of the middle ages.* 3 vol. London, 1889.
- LEBEY (A.), *le Connétable de Bourbon. 1490-1527.* Paris, 1904.
- LE GLAY, *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du seizième siècle.* 2 vol. Paris, 1845.
- LE GRAND (Joachim), *Histoire du divorce d'Henri VIII et de Catherine d'Aragon.* Paris, 1688.
- LEGORAND (E.), *Bibliothèque hellénique ou description des ouvrages publiés en grec par des Grecs aux quinzième et seizième siècles.* Paris, 1885.
- LEONI (G.-B.), *Vita di Francesco Maria I della Rovere,* Venezia, 1605.
- LEPITRE (A.), *Adrien VI.* Paris, 1880.
- LE PLAT (J.), *Monumentorum ad historiam concilii Tridentini illustrandam spectantium amplissima collectio.* 7 vol. Lovanii, 1781-1787.
- Lettere de' principi. Terza ediz.* 3 vol. Venezia, 1570-1577. (Pour le temps d'Adrien VI, l'édition de 1581 a été utilisée.)
- Lettere volgari di diversi nobilissimi huomini et excellenti ingegni scritte in diverse materie.* 3 vol. Venezia, 1544.
- Lettres du roi Louis XII et du cardinal George d'Amboise.* 4 vol. Bruxelles, 1712.
- Libri apologetici duo pro divo Carelo eius nominis quinto Romanorum imperatore.* [Moguntiae.] J. SCHOEFFER, 1527.
- Libri commemorali della repubblica di Venezia.* Vol. VI. (*Monum. p. c. d. Deputaz. Veneta di storia patria*). Venezia, 1903.
- LINGARD (J.), *Geschichte von England, übersetzt von Freih. v. Satis.* T. VI. Frankfurt a. M., 1828.
- LLORENTÉ (J.-A.), *Geschichte der spanischen Inquisition, übersetzt von Hock.* 4 vol. Gründ, 1819-1822.
- LÜTOLF (A.), *Die Schweizergarde in Rom, ihre Bedeutung und ihre Wirkungen im 16. Jahrhundert.* Einsiedeln, 1859.
- LUTHERS (M.), *Briefe, Sendschreiben und Bedenken, gesammelt von W.-L.-M. DE WETTE.* 5<sup>e</sup> part. Berlin, 1825-1828. *Sechster Teil,* herausgeg. von SEIDEMANN. Berlin, 1856.
- LUZIO (A.), *Fabrizio Maramaldo. Nuovi documenti.* Ancona, 1883.
- *Lettere inedite di P. Giovio tratte dall' Archivio Gonzaga.* Mantova, 1885.
- *P. Aretino nei suoi primi anni a Venezia e la corte di Gonzaga.* Torino, 1888.
- et RENIER (R.), *Mantova e Urbino. Isabella d'Este ed Elisabetta Gonzaga nelle relazioni familiari e nelle vicende politiche.* Torino-Roma, 1893.
- *Un prognostico satirico di Pietro Aretino (1534) ed. ed illustr. da A. L. Bergamo,* 1900.
- M'CRIE, *Geschichte der Reformation in Italien im 16. Jahrhundert. Übersetzt von Friedrich.* Leipzig, 1829.
- MADELIN (L.), *De conventu Bononiensi.* Thèse latine. Paris, 1900.
- MAI (A.), *Spicilegium Romanum,* t. I-X. Romæ, 1839-1844.
- MANNI (D. M.), *Istoria degli anni santi dal loro principio fino al presente*

- del MDCCCL* (tratta in gran parte da quella del P. L. F. Tommaso Maria Alfani dell' Ord. de 'Predicatori). Firenze, 1750.
- Manoscritti Torrigiani donati al Archivio di stato di Firenze. Descrizione e saggio di C. Guasti*, dans l'Arch. stor. Ital. 3<sup>e</sup> série. XIX, p. 16-76, 221-253; XX, p. 19-50, 228-255, 367-408; XXI, p. 189-235; XXIII, p. 3-33, 404-422; XXIV, p. 5-31, 209-225; XXV, p. 3-18, 369-403; XXVI, p. 177-203, 361-416. Firenze, 1874 à 1877.
- MARCKS (E.), *Gaspard von Coligny, sein Leben und das Frankreich seiner Zeit*. T. I. 1<sup>re</sup> hälften Stuttgart, 1892.
- MARCUCCI (R.), *Francesco Maria I della Rovere*. P. I. Senigallia, 1903.
- MARINI (G.), *Degli archiatri pontifici*. Vol. I et II. Roma, 1784.
- *Lettera al ch. Mons. Muti Papazzurri già Casali*. Roma, 1797.
- MARTIN (J.-F.), *Gustave Vasa et la Réforme en Suède. Essai historique*. Paris, 1906.
- *La Veille du schisme*, dans le *Bulletin trimestriel de l'archiconfraternité de Notre-Dame de Compassion*, I, p. 233, 331; II, p. 62. Paris, 1900-1902.
- MARTINATI (C.), *Notizie storico-biografiche intorno al conte Baldassare Castiglione con documenti inediti*. Firenze, 1890.
- MARTYN (P.), *Opus epistolarum*. Amstelodami, 1670.
- MARZI (D.), *La questione di riforma del Calendario nel quinto Concilio Lateranense*. Firenze, 1906.
- MASI (E.), *Nuovi studi e ritratti*. T. I. Bologna, 1894.
- MAS LATRIE (L. DE), *Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie*. Paris, 1889.
- MAULDE-LA-CLAVIÈRE (DE), *Origines de la Révolution française*. Paris, 1889.
- MAURENBRECHER (W.), *Karl V., und die deutschen Protestantent 1545-1555. Nebst einem Anhange von Aktenstücken aus dem spanischen Staatsarchiv von Simancas*. Düsseldorf. 1865.
- *Geschichte der katholischen Reformation*. 1 (einiger) vol. Nördlingen, 1880.
- MAY (J.), *Der Kurfürst, Kardinal und Erzbischof Albrecht II, von Mainz und Magdeburg und seine Zeit. Ein Beitrag zur deutschen Kultur- und Reformationsgeschichte*. 2 vol. München, 1865-1875.
- MAZZUCHELLI, *Gli scrittori d'Italia*. 2 vol. Brescia, 1753, f.
- MEAUX (DE), *les Luttes religieuses en France au seizième siècle*. Paris, 1879.
- MESTICA (E.), *Varino Favorino Camerte*. Ancona, 1888.
- MEYER (A.-O.), *Studien zur Borges Geschichte der Reformation aus schlesischen Quellen*. München, 1903.
- MICHAUD, *Geschichte der Kreuzzüge. Übersetzt von Ungewitter*. 7 vol. Quedlinburg, 1827, ff.
- MIGNET (F.-M.), *la Rivalité de Charles-Quint et de François I<sup>er</sup>*. Paris, 1875.
- MILANESI, *Il sacco di Roma del MDXXVII*. Firenze, 1867.
- MINGHETTI (M.), *Raffaello*. Bologna, 1885.
- MOLINI (G.), *Documenti di storia Italiana*. 2 vol. Firenze, 1836-1837.
- MORENI (D.), *Bibliografia storico-regionale della Toscana*. Firenze, 1805.
- *Continuazione delle Memorie istoriche di S. Lorenzo di Firenze*. 2 vol. Firenze, 1816.

- MORICHINI (Carlo-Luigi), *Degli istituti di carità per la sussistenza e l'educazione dei poveri e dei prigionieri in Roma*. Ediz. novissima. Roma, 1870.
- MORONI (Gaetano), *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica da S. Pietro sino ai nostri giorni*. 109 vol. Venise, 1840-1879.
- MORSOLIN (B.), *Zaccaria Ferreri. Episodio biografico del secolo XVI*. Vicenza, 1877.
- Giangiorgio Trissino. 2<sup>e</sup> édit. Firenze, 1894.
- MÜLLER (G.), *Documenti che concernono la vita di Girolamo Morone*. Torino, 1865.
- (K.), *Kirchengeschichte*. Vol. II. Tübingen, 1902.
- *Luthers römischer Prozess*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, XX, p. 46 à 85. Gotha, 1903.
- MÜNCH (E.), *Sammlung der Konkordate*. 2 vol. Leipzig, 1830-1831.
- MUNTZ (E.), *les Historiens et les critiques de Raphaël*. 1483-1883. *Essai bibliographique pour servir d'appendice à l'ouvrage de Passavant avec choix de documents inédits ou peu connus*. Paris, 1883.
- *Raphaël. Sa vie, son œuvre et son temps*. Paris, 1881. Nouvelle édition entièrement refondue. Paris, 1885.
- *Les Antiquités de la ville de Rome aux quatorzième, quinzième et seizième siècles. Topographie — monuments — collections — d'après des documents nouveaux*. Paris, 1886.
- *La Bibliothèque du Vatican au seizième siècle*. Paris, 1886.
- *Histoire de l'art pendant la Renaissance*. I. Italie. 3 vol. Paris, 1889-1895.
- *Les Tapisseries de Raphaël*. Paris, 1897.
- *La Tiare pontificale du huitième au seizième siècle*. Paris, 1897.
- *Léonard de Vinci*. Paris, 1899.
- GIFFREY (J.) et PINCHART (M.), *Histoire générale de la tapisserie*. Paris, 1878-1885.
- NARDI (J.), *Le storie della città di Firenze*. Firenze, 1684.
- NARDUCCI (H.), *Catalogus codicum manuscriptorum in Bibliotheca Angelica*. Roma, 1893.
- NERLI, *Commentarii di fatti civili occorsi in Firenze*. Augusta, 1728.
- NITTI (F.), *Leone X e la sua politica secondo documenti e carteggi inediti*. Firenze, 1892.
- NOLNAC (P. DE), *la Bibliothèque de F. Orsini*. (Bibl. de l'École des hautes études.) Paris, 1887.
- *Érasme en Italie*. Paris, 1888.
- NORBENBERG (P.), *Allgemeine Literaturgeschichte*, t. I et II. Münster, 1881-1882.
- NÖTHEN (K.-KL.), *Geschichte aller Jubeljahre und ausserordentlichen Jubilaen der katholischen Kirche*. Regensburg, 1875.
- Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi. T. II. Paris, 1789.
- NOVAES (G. DE), *Storia de' pontefici*. T. VI. Roma, 1822.
- *Introduzione alle vite de' sommi pontefici o siano dissertazioni storico-critiche*, ecc. 2 vol. Roma, 1822.
- Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Aktenstücken*. 1<sup>re</sup> part. T. I, herausgeg. von W. FRIEDENSBURG. Gotha, 1892.

- OMONT (H.), *les Suites du Sac de Rome par les Impériaux et la campagne de Lautrec en Italie, dans Mélanges d'archéologie*. Paris, 1896.
- ORTI MANARA (G.), *Intorno alla vita ed alle gesta del conte Lodovico di Cannossa*. Verona, 1845. (Publication de noces.)
- ORTIZ (B.), *Itinerarium Hadriani sexti ab Hispaniâ usque ac ipsius pontificatus eventus*, dans BURMANN, *Hadrianus VI*, p. 156-243. Trajecti ad Rh., 1727.
- PALACKY (F.), *Geschichte von Böhmen, grösstenteils nach Urkunden und Handschriften*, t. IV et V. Prag, 1860-1865.
- PALLAVICINI (Sf.), *Istoria del concilio di Trento*. 3 vol. Roma, 1664.
- PALUDAN-MÜLLER (C.), *De første Konger af den Oldenborgske Slaegt*. Kjøbenhavn, 1874.
- PANVINIUS (O.), *Romani Pontifices et cardinales S. R. E. ab eisdem a Leone IX, ad Paulum P. IV creati*. Venetiis, 1557.  
— *De episcopatibus et titulis cardinalium*. Parisiis, 1609.
- PAQUIER (J.), *De Ph. Beroaldi junioris vita et scriptis*. Lutetiae Paris., 1900.  
— *L'Humanisme et la Réforme. Jérôme Aléander de sa naissance à la fin de son séjour à Brindisi (1480-1529)*. Paris, 1900.
- PARIS DE GRASSIS. HOFFMANN.  
— *Il Diario di Leone X*, éd. Delicati-Armellini. Roma, 1884.
- PASSAVANT (J.-D.), *Raffael von Urbino*. 3 vol. Leipzig, 1839, f. (Französische Ausgabe. Paris, 1860.)
- PASTOR (L.), *Die kirchlichen Reunionsbestrebungen während der Regierung Karls V. Aus den Quellen dargestellt*. Freiburg i Br., 1879.  
— *Die Reise des Kardinals Luigi d'Aragona durch Deutschland, die Niederlande, Frankreich und Oberitalien 1517-1518, beschrieben von Antonio de Beatis. Als Beitrag zur Kulturgeschichte des ausgehenden Mittelalters veröffentlicht und erlautert*. Freiburg i Br., 1905.
- PAULUS (N.), *Joh. Tetzel, der Ablassprediger*. Mainz, 1899.  
— *Die deutschen Dominikaner im Kampfe gegen Luther 1518-1563. (Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes, herausgegeben von L. PASTOR. T. IV, heft 1-2)*. Freiburg i Br., 1903.
- PERICOLI (L.), *L'ospedale di S. Maria della Consolazione di Roma dalla sua origine ai giorni nostri*. Imola, 1879.
- PERENS (F.-T.), *Histoire de Florence depuis la domination des Médicis jusqu'à la chute de la République*. T. I et II. Paris, 1888, f.
- PETIT (E.), *André Doria*. Paris, 1887.
- PETRUCCELLI DELLA GATTINA (F.), *Histoire diplomatique des Conclaves*, Vol. I. Paris, 1864.
- PHILLIPS (Georg.), *Kirchenrecht*. 7 vol. Regensburg, 1845-1872. (T. VIII, von Prof. Vering, 1889.)
- PICCOLOMINI (P.), *la Vita e l'opera di Sigismondo Tizio (1458-1528)*. Roma, 1903.
- PIEPER (A.), *Zur Entstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen*. Freiburg i. Br., 1894.
- PIERLING, *la Russie et le Saint-Siège*. Vol. I. Paris, 1896.
- PICHL (G.-B.), *Gianmatteo Giberti, vescovo di Verona*. Verona, 1900.
- PIPEL (J.), *Mythologie der christlichen Kunst von der ältesten Zeit bis ins 16. Jahrhundert*. 2 vol. Gotha, 1847-1851

- PITTI (J.), *Istoria Fiorentina dal 1215 al 1529 pubbl. da F. L. Polidori, dans l'Archivio stor. Ital.* Vol. I. Firenze, 1842.
- PLANITZ (H. von DE), *Berichte aus dem Reichsregiment in Nürnberg, 1521-1523, gesammelt von E. WÜLKER, herausgeg. von H. VIRCK.* Leipzig, 1898.
- PLON (E.), *B. Cellini orfèvre, médailleur, sculpteur. Recherches sur sa vie, sur son œuvre et sur les pièces qui lui sont attribuées.* Paris, 1883.
- POCOCK (N.), *Records of the Reformation. The Divorce. 1527-1533.* 2 vol. Oxford, 1870.
- PRATO (Giov. Andrea), *Storia di Milano, dans l'Archivio stor. Ital.*, III. Firenze, 1842.
- PROFESSIONE (A.), *Dalla battaglia di Pavia al sacco di Roma.* Verona, 1890.  
— *Dal trattato di Madrid al sacco di Roma.* Verona, 1892.
- PROWE (L.), *Nikolaus Coppernicus.* 2 vol. (T. II, Urkunden.) Berlin, 1883-1884.
- PUNGILEONI, *Memorie intorno alla vitta di D. Bramante.* Roma, 1836.
- Quartalschrift, Römische, für christliche Altertumskunde und für Kirchengeschichte. Herausgeg. von A. DE WAAL, H. FINKE et St. EUSES. Jahrgang, I, ff. Rom, 1887, ff.
- Quellen und Forschungen aus italienischen Bibliotheken und Archiven. Herausgeg. von dem preuss. histor. Institut. Vol. I, ff. Rom, 1898, ff.
- RANKE (L. von), *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation.* 6 vol. 5 Aufl. Leipzig, 1873.  
— *Die römischen Papste in den letzten vier Jahrhunderten.* Vol. I et III. 6 Aufl. Leipzig, 1874.  
— *Zur Kritik neuerer Geschichtschreiber.* 2 Aufl. Leipzig, 1874.  
— *Historisch-biographische Studien.* Leipzig, 1877.
- RATTI, *Lettera al sig. C. Fea sul di lui parallelo di Giulio II con Leone X.* Roma, 1822.
- RAUMER (Fr. von), *Briefe aus Paris zur Erläuterung der Geschichte des 16. und 17. Jahrhunderts.* Vol. I. Leipzig, 1831.
- RAYNALD (O.), *Annales ecclesiastici. Accedunt notæ chronologicæ, criticæ, etc., auctore J.-D. MANSI.* T. XII et XIII. Lucæ, 1754-1755.
- RAZZI (D.-S.), *Vita di P. Soderini gonfaloniere della Rep. Fiorent.* Padova, 1737.
- REDLICH (O.), *Der Reichstag von Nürnberg, 1522-1523.* Leipzig, 1887.
- REDTENBACHER (R.), *Architektur der italienischen Renaissance.* Frankfurt, 1886.
- Regesta Leonis X. P. M. e tabularii Vaticanani manuscriptis voluminibus coll. et ed. J. Hergenröther.* Facs. I-VIII. Freiburg i. Br., 1884-1891.
- Reichstagsakten, Deutsche. Jüngere Serie. Herausgeg. durch die Histor. Kommission bei der bayrischen Akademie der Wissenschaften. Vol. I, ff. Gotha, 1893, ff.
- REISSNER (Ad.), *Historia Herrn Georgen Kaspary von FRUNDSBERG.* Frankfurt, 1572.
- REMLING (F.-X.), *Geschichte der Bischöfe von SPEYER.* T. II. Mainz, 1854.
- RENATI (F.-M.), *Storia dell' Università degli studi di Roma, detta la Sapienza, con un saggio storico d. letteratura Romana del secolo XIII sino al secolo XVIII.* 2 vol. Roma, 1803-1804.

- BENICK (R.), *Notizia di lettere inedite del conte Bald. Castiglione*. Torino, 1889. (Publication de nosc.)
- RETZER (J. von), *Nachrichten von dem Leben und den Schriften des ehemaligen Bischofs von Gurk Hieronymus Balbi*. Wien, 1790.
- REUMONT (A. von), *Beiträge zur italienischen Geschichte*. 6 vol. Berlin, 1853-1857.
- *Die Jugend der Katharina von Medici*. Berlin, 1854. (2 Aufl. Berlin, 1856).
- *Kardinal Wolsey und der Heilige Stuhl*, dans *Beiträgen zur italienischen Geschichte*, III, p. 1-101. Berlin, 1855.
- *Geschichte der Stadt Rom*, t. II et III. Berlin, 1867-1870.
- *Geschichte Toscanae*. I. Gotha, 1876.
- *Vittoria Colonna. Leben, Dichten, Glauben im 16. Jahrhundert*. Freiburg i. Br., 1881.
- REUSENS, *Syntagma doctrinæ theolog. Adriani VI. Lovanii*, 1861.
- RICHARD (P.), *Une Correspondance diplomatique de la curie romaine à la veille de Marignan*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuse*, IX, p. 6, 104, 321. Paris, 1904.
- RICHTER, *Der Reichstag zu Nürnberg, 1524. Leipziger Dissertation*. Leipzig. Ohne Jahr.
- (J.-P.), *The literary works of Leonardo da Vinci*. London, 1883.
- RIEZLER (S.), *Geschichte Bayerns*. T. IV. Gotha, 1899.
- RIFFEL (C.), *Christliche Kirchengeschichte der neuesten Zeit seit dem Anfange der grossen Glaubens- und Kirchenspaltung*. T. I (2 Aufl.), II et III. Mainz, 1842-1846.
- RIO (A.-F.), *Michel-Ange et Raphaël. Avec un supplément sur la décadence de l'école romaine*. Paris, 1867.
- ROBERT (U.), *Philibert de Chalon, prince d'Orange*. Paris, 1902.
- *Philibert de Chalon. Lettres et documents*. Paris, 1902.
- RODOCANACHI (E.), *le Capitole romain, antique et moderne*. Paris, 1904.
- ROMANIN, *Storia documentata di Venezia*, t. IV. Venezia, 1855.
- ROMANO (G.), *Cronaca del soggiorno di Carlo V in Italia*. Milano, 1892.
- ROSCOE (G.), *Vita e pontificato di Leone X con annotazioni e documenti inediti di L. Bossi*. 12 vol. Milano, 1816, ff.
- *Leben und Regierung des Papstes Leo X, Übersetzt von GLASER, mit Anmerkungen von HENKE*. 3 vol. Wien, 1818, ff.
- ROSSI (A.), *Francesco Guicciardini e il governo Fiorentino dal 1527 al 1540*. 2 vol. Bologna, 1896-1899.
- (V.), *Pasquinate di Pietro Aretino ed anonime per il conclave e l'elezione di Adriano VI*. Palermo, 1891.
- *Storia letteraria d'Italia. Il Quattrocento*. Milano, 1898.
- RUMOUR (C. J. von), *Italienische Forschungen*. 3 Teile. Berlin et Stettin, 1827-1831.
- RUTH (E.), *Geschichte der italienischen Poesie*. 2 vol. Leipzig, 1844.
- SABBADINI (R.), *Storia del Ciceronianismo*. Torino, 1886.
- SADOLETI (J.), *Epistolæ Leonis X, Clementis VII et Pauli III, nomine scriptæ*. Romæ, 1759.
- SAGMÜLLER (J.-B.), *Die Papstwahlen und die Staaten von 1447 bis 1555. (Nikolaus V, bis Paul IV.) Eine kirchenrechtlich-historische Untersuchung*

*über den Anfang des Rechtes der Exklusive in der Papstwahl.* Tübingen.  
1890.

- SALVIOLI (G.), *Nuovi studi sulla politica e le vicende dell' esercito imperiale in Italia nel 1526-1527 e sul sacco di Roma, dans l'Archivio Veneto*, XVI, p. 272-298; XVII, p. 1-34. Venezia, 1878-1879.
- SANDOVAL (P. DE), *Vida y hechos del emperador Carlos Quinto.* 2 vol. Pamplona, 1634.
- SANTONI (M.), *I primordi dei frati Cappuccini nel ducato di Camerino.* Camerino, 1899.
- SANTORO, *Leonardo da Caserta, Dei successi del sacco di Roma e guerra del regno di Napoli sotto Lotrech.* Napoli, 1858.
- SANUTO (M.), *I Diarii.* T. XVI-LVIII. Venezia, 1886-1903.
- SCHADEN. THIERSCH.
- SCHÄFER, *Geschichte Portugals.* 5 vol. Hamburg, 1836-1854.
- (D.), *Geschichte von Danemark.* T. IV. Gotha, 1893.
- Schärtlins von Burtenbach *Lebensbeschreibung, aus dessen eigenen und Geschlechts-Nachrichten.* Frankfurt et Leipzig, 1777.
- SCHELLE, *Die päpstliche Sängerschule.* Wien, 1872.
- SCHMIDLIN (J.), *Geschichte der deutschen Nationalkirche in Rom.* S. Maria dell' Anima. Freiburg i. Br., 1906.
- SCHMIIDT (E.-A.), *Geschichte von Frankreich.* T. I-IV. (*Geschichte der europäischen Staaten, herausgeg. von Heeren und Ubert.*) Hamburg, 1835-1848.
- SCHÖNFELD (A.), *Andrea Sansovino und seine Schule.* Stuttgart, 1881.
- SCHÜCK (J.), *Aldus Manutius und seine Zeitgenossen in Italien und Deutschland.* Berlin, 1862.
- SCHULTE (A.), *Die Fugger in Rom 1495-1523.* 2 vol. Leipzig, 1904.
- SCHULZ (H.), *Der Sacco di Roma. Karls V. Truppen in Rom 1527-1528.* Halle, 1894.
- SEGNI, *Storie Fiorentine*, éd. Gargani. Firenze, 1857.
- Selbstbiographie Raffaels von Montelupo, bei Reumont. Beiträge zur italienischen Geschichte*, III, p. 416, ff. Berlin, 1855.
- SEMPER (H.), SCHULZE (F.-O.) et BARTH (W.), *Carp. Ein Fürstensitz der Renaissance.* Dresden, 1882.
- SEPULVEDA (J.-G.), *De rebus gestis Caroli V, dans Opera accur. regia hist. academia.* Vol. I et II, Matriti, 1780.
- SERASSI (P.-A.), *Lettere del conte B. Castiglione pubbl. da P. A. S.* 2 vol. Padova, 1769-1771.
- SISMONDI (J.-S.), *Geschichte der italienischen Freystaaten im Mittelalter. Aus dem Französischen.* 11<sup>e</sup>-14<sup>e</sup> part. Zürich, 1820.
- SOLDAN (W.-G.), *Geschichte des Protestantismus in Frankreich.* 2 vol. Leipzig, 1855.
- SPAHN (M.), *Joh. Cochlaus. Ein Lebensbild aus dem Zeitalter der Kirchenspaltung.* Berlin, 1898.
- SPRINGER (A.), *Raffael und Michelangelo.* 2 vol. Leipzig, 1878; 2 Aufl., 1883.
- STAFFETTI (L.), *Il cardinale Innoc. Cybo.* Firenze, 1894.
- State Papers published under the authority of Her Majesty's Commission.*  
*King Henri VIII.* Part V : *Foreign Correspondence.* Vol. VI (1473-[1509]-1527); vol. VII (1527-1537). London, 1849.

- STAUDENMAIER (F.-A.), *Geschichte der Bischofswahlen*. Tübingen, 1830.
- STEINMANN (E.), *Die Sixtinische Kapelle*. 2 vol. München, 1891-1896.
- *Rom in der Renaissance*. 2 Aufl. Leipzig, 1902.
- STOEGLMANN (K.), *Über die Briefe des Andrea da Burgo, Gesandten König Ferdinands, an den Kardinal und Bischof von Trient Bernhard Cles, in den Sitzungsberichten der Wiener Akademie der Wissenschaften, Phil.-histor. Klasse*, XXIV, p. 159 bis, 253. Wien, 1857.
- SCHAUER (D.-F.), *Ulrich von Hutten*. 2 vol. Leipzig, 1858.
- STRZYGOWSKI (J.), *Das Werden des Barock bei Raphael und Corregio*. Nebst einem Anhang über Rembrandt. Straßburg, 1898.
- STUDI e documenti di storia e diritto. *Pubblicazione periodica dell' accademia di conferenze storico-giuridiche*. Aº 1 ff. Roma, 1880, ff.
- SÜDENDORF (H.), *Registrum oder merkwürdige Urkunden für die deutsche Geschichte*. 3<sup>a</sup> part. Berlin, 1851-1854.
- SUGENHEIM (S.), *Bayerns politische Geschichte*. T. I. München, 1816. — *Urkunden zum ersten Bande von Bayerns politischer Geschichte*. München, 1817.
- *Frankreichs Einfluss auf und Beziehungen zu Deutschland seit der Reformation bis zur ersten französischen Staatsumwalzung*. T. I. Stuttgart, 1845.
- *Geschichte der Entstehung und Ausbildung des Kirchenstaates*. Leipzig, 1854.
- SWINEY (Mac), *le Portugal et le Saint-Siège*, t. I et III. Paris, 1898-1904.
- SZALAY, *Geschichte Ungarns. Deutsch von Wögerer*. 3 vol. Pest, 1866-1874.
- SZAMATOLSKI (S.), *Ulrichs von Hutten deutsche Schriften. Untersuchungen nebst einer Nachlese. (Heft 67 der Quellen und Forschungen zur Sprach- und Kulturgeschichte der germanischen Völker, herausgeg. von B. ten Brink, E. Martin, E. Schmidt.)* Straßburg, 1891.
- THEINER (A.), *Schweden und seine Stellung zum Heiligen Stuhl unter Johann III, Sigismund III und Karl IX*. 2 vol. Augsburg, 1838.
- *Vetera Monumenta historica Hungariam sacram illustrantia*. T. II (1352-1526). Romæ, 1860.
- *Vetera Monumenta Poloniae et Lithuaniae gentiumque finitimarum historiam illustrantia maximam partem nondum edita, ex tabulariis Vaticanis*. T. II (1410-1572). Romæ, 1861.
- *Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis. Recueil de documents pour servir à l'histoire du gouvernement temporel des États du Saint-Siège, extraits des archives du Vatican*. T. III (1389-1793). Rome, 1862.
- *Vetera Monumenta Slavorum meridionalium historiam illustrantia*. T. I-II. Zagrabia, 1875.
- THIERSCH (H.-W.-J.), *Erinnerungen an Emil August von Schaden*. Frankfurt a. M. et Erlangen, 1853.
- TAURSTON (H.), *The Holy Year of Jubilee. An Account of the History and Ceremonial of the Roman Jubilee*. London, 1900.
- TICKNOR (G.), *Geschichte der spanischen Literatur*. Leipzig, 1867.
- TIRABOSCHI (Girolamo), *Biblioteca modenese*. 6 vol. Modena, 1781-1786.
- *Storia della letteratura Italiana*, t. V-VII. Roma, 1783.
- TOLOMEI (E.), *La Nunziatura di Venezia nel pontificato di Clemente VII*. Torino, 1892.

- TORICIO (F.-M.), *Le sacre grotte Vaticane*. Roma, 1639.
- TSCHACKERT (P.), *Die Papste der Renaissance*. Heidelberg, 1879.
- TUCCIA (N. DELLA), *Cronaca di Viterbo. Cronache e statuti della città di Viterbo pubblicati ed illustrati da Ignazio Ciampi*. Firenze, 1872.
- UEBERSBERGER (H.), *Osterreich und Russland seit dem Ende des 15. Jahrhunderts. Auf Veranlassung S. D. des Fürsten Franz von und zu Liechtenstein dargestellt*. T. I. 1488-1606. Wien, 1906.
- UGHELLI (F.), *Italia sacra, sive de episcopis Italiae et insularum adiacentium rebusque ab iis gestis opus*. Romæ, 1644, f. *Editio II*, éd. N. Coletus. 10 vol. Venetiis, 1717-1722.
- UGOLINI (Fil.), *Storia dei conti e dei duchi d'Urbino*. T. I et II. Firenze, 1859.
- ULMANN (H.), *Kaiser Maximilians I. Absichten auf das Papsttum in den Jahren 1507 bis 1511*. Stuttgart, 1888.
- *Studien zur Geschichte des Papstes Leo X*, vol. I et II, dans *Quidde's Deutscher Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, X, p. 2, 1-13, et XI, p. 90-113. Freiburg i. Br., 1893.
- VARCHI (B.), *Storia Fiorentina* ed. M. Santorio, 2 vol. Milano, 1845-1846.
- VASARI (G.), *Le Vite de' più eccellenti pittori, scultori ed architettori*. Firenze, Le Monnier, 1846, ff. (Nuova ediz. di G. Milanesi, Firenze, 1878 ff.)
- VAST (H.), *De vita et operibus J. Lascaris*. Paris, 1878.
- VENUTI (R.), *Oratio habita Romæ in aedibus Capitolinis 11. Maii 1521 ab anonymo auctore die, qua dedicata fuit marmorea Leonis X statua, notis illustrata a R. Ven. Romæ, 1735*.
- VERDI (A.), *Gli ultimi anni di Lorenzo de' Medici, duca d'Urbino. 1515-1519*. Este, 1889.
- VENTOT, *Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*. 5 vol. Paris, 1727.
- VETTORI (Fr.), *Sommario della storia d'Italia dal 1511 al 1527*, éd. Reumont, dans *l'Archivio storico Italiano*, append. VI, B, p. 261-387.
- VILLA (A.-R.), *Italia desde la batalla da Pavia hasta el saco de Roma*. Madrid, 1885. Imprimé à 500 exemplaires seulement.
- *Memorias para la historia del asalto y saco de Roma en 1527*. Madrid, 1875.
- VILLARI (P.), *Nicolò Machiavelli und seine Zeit. Durch neue Dokumente beleuchtet. Mit des Verfassers Erlaubnis übersetzt von Bernhard Mangold und M. Heusler*. 3 vol. Leipzig, 1877-1883. (2<sup>e</sup> édit. Ital. Milano, 1895-1896).
- VIRCK (H.), *Politische Korrespondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation*. T. I. 1517-1530. Strassburg, 1882.
- VIRGILI (A.), *Francesco Berni*. Firenze, 1881.
- [VITALI (Francesco-Antonio)], *Memorie istoriche de' tesorieri generali pontificj*. Napoli, 1782.
- VOGELSTEIN (H.) et RIEGER (P.), *Geschichte der Juden in Rom*. 2 vol. Berlin, 1895 bis, 1896.
- VOLPICELLA (Scip.), *Studi di letteratura, storia ed arti*. Napoli, 1876.
- VOTELINI (H. von), *Die Bestrebungen Maximilians I, um die Kaiserkrone 1518*, dans *Mitteilungen des Instituts für österr. Geschichtsforschung*, XI, p. 41-86, 574-626. Innsbruck, 1890.

- WAAGEN (G.-F.), *Kunstwerke und Künstler in England*. 1<sup>re</sup> part. Berlin, 1837.
- WAAL (A. DE), *Der Campo Santo der Deutschen zu Rom. Geschichte der nationalen Stiftung*. Freiburg i. Br., 1896.
- WADDING (L.), *Annales Minorum seu trium ordinum a S. Francisco institutorum. Edit. secunda, opera et studio Rmi P. Josephi Mariæ Fonseca ab Ebora*. T. XIV et XV. Romæ, 1735, ff.
- WEIDLING (J.), *Schwedische Geschichte im Zeitalter der Reformation*. Gotha, 1882.
- WEISS (Ch.), *Papiers d'État du cardinal de Granvelle d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon*. T. I-IV. Paris, 1841-1848.
- WENSING (J.-H.), *Het leven van Adriaan VI*. Utrecht, 1870.
- WERNER (H.), *Die Flugschrift *Onus ecclesie* (1519) mit einem Anhang über sozial- und kirchenpolitische Prophetien*. Giessen, 1901.
- *Geschichte der apologetischen und polemischen Literatur der christlichen Theologie*. T. IV. Schaffhausen, 1865.
- WIRDEMANN (Th.), *Johann Eck, Professor der Theologie an der Universität Ingolstadt*. Regensburg, 1865.
- WIRZ (E.), *Ennio Filonardi, der letzte Nuntius in Zürich*. Zürich, 1894.
- *Akten über die diplomatischen Beziehungen der römischen Kurie zu der Schweiz 1512-1552. (Quellen zur Schweizergeschichte, t. XVI.)* Basel, 1895.
- *Bullen und Breven aus italienischen Archiven 1116-1623. (Quellen zur Schweizergeschichte, t. XXI.)* Basel, 1902.
- WÖLFFLIN (H.), *Die klassische Kunst. Eine Einführung in die italienische Renaissance*. München, 1899.
- WOLTMANN, *Geschichte der Malerei. Fortgesetzt von Woermann*. T. II. Leipzig, 1882.
- WOLZOGEN (A.), *Rafael Santi. Sein Leben und seine Werke*. Leipzig, 1865.
- ZIMMERMANN (M.-G.), *Das Zeitalter der Renaissance*. T. II, von Knackfuss-Zimmermann, *Allgemeine Kunstgeschichte. 2<sup>re</sup> unveränderte Aufl.* Bielefeld, 1906.
- ZINKEISEN (J.-M.), *Geschichte des osmanischen Reiches in Europa*. 2<sup>re</sup> part. Gotha, 1840-1854.
- ZURITA (G.), *Anales de la corona de Aragon*. Vol. IV et V. Zaragoza, 1610.

# HISTOIRE DES PAPES

---

## INTRODUCTION

---

Jules II, le Pape le plus violent de la Renaissance, avait, par la reconstitution de l'État de l'Église, donné une base matérielle solide au Saint-Siège, en même temps que, par le magnifique développement des arts, il avait augmenté, d'une manière indirecte, le prestige de la Papauté sur le terrain de la haute culture. En convoquant le concile de Latran, le Mécène de Bramante, de Raphaël et de Michel-Ange, se préparait à entreprendre la plus vaste et la plus difficile tâche de cette époque, la réforme ecclésiastique, lorsque la mort l'enleva.

Le successeur de la Rovère fut un rejeton de cette maison de Médicis, en laquelle se reflétaient, d'une façon exceptionnelle, les bons et les mauvais côtés de la culture de la Renaissance. Véritable enfant de son peuple et de son temps, Léon X en réunissait, dans un mélange rare, les glorieuses qualités et les défauts. Médicis jusqu'aux moelles, type du Florentin d'alors, il était un politique très souple, point scrupuleux, infatigablement actif, en même temps qu'un admirateur extraordinairement généreux et fin de l'érudition, de l'art et de la musique; mais il manquait vraiment trop du caractère, de la grandeur et de la profondeur d'esprit de son prédécesseur.

Léon X continua le Concile de Latran. Une foule de salu-

taires idées de réformes y furent présentées; mais le fils de Laurent le Magnifique n'était pas l'homme qu'il fallait pour les faire aboutir. Et cependant aucune tâche n'eût été plus urgente.

Depuis un siècle et plus retentissaient de toutes les contrées de l'Europe les appels les plus véhéments à une réforme de l'Église, *à la tête et dans les membres*. Plusieurs de ces tentatives ne procédaient pas de vues très pures; d'autres furent mal engagées, posées sur un terrain indéfendable, et cependant il n'est pas douteux que nombre d'honnêtes hommes animés des intentions les plus hautes s'occupèrent loyalement de l'abolition des abus dans la vie du clergé et dans l'administration ecclésiastique. Ce qui fut fait resta sans doute fort en deçà des espérances et des besoins du temps. Infatigablement, des pays les plus divers, continua à monter le cri de protestation de pieux prêtres, moines ou laïques véritablement inspirés de l'Esprit de Dieu. De nouveau on remettait la main à l'œuvre difficile, jamais on n'obtenait de résultats décisifs. Même des tentatives fort sérieusement méditées ne purent vaincre qu'en partie l'universelle déchéance de la discipline ecclésiastique ou échouèrent, parce que l'exemple de la Cour de Rome y faisait obstacle.

Dès le début du nouveau siècle, des deux côtés des Alpes, monta de plus en plus large et retentissante, sous forme de traités, de lettres, de poèmes, de satires, de prophéties, la douloureuse plainte sur la perte de la spiritualité et surtout sur la corruption de la Curie romaine. Beaucoup se mirent à considérer l'antique édifice de l'Église comme aussi fragile que le Saint-Empire romano-allemand; plusieurs annonçaient le prochain effondrement de ces deux assises de la constitution du monde au moyen âge. De plus en plus menaçants étaient les signes du temps. Il ne pouvait échapper à un observateur attentif, au moment de l'arrivée au pouvoir du Médicis, qu'un terrible orage s'amassait sur l'Église.

Ce fut une dure épreuve pour la Chrétienté, que, dans un temps si plein de menaces, Dieu eût permis l'élévation à la chaire de Saint-Pierre d'un homme qui n'avait pas été pré-

paré aux graves devoirs de sa charge ou qui ne les connaissait que superficiellement. Dans son optimisme corrompu, Léon X envisagea l'avenir avec insouciance et glissa en se jouant sur les graves préoccupations de son temps. A une réforme de grand style, comme elle eût été nécessaire, il ne songea même pas. Satisfait des brillants résultats de son Concordat avec la France, il s'abandonna, pour ce qui regardait les pays d'au delà des Alpes, à une entière sécurité.

Le Pape ne prêta même pas attention aux sérieux avertissements que lui donna Aléander sur l'état de l'Allemagne en 1516<sup>1</sup>. Quant aux demi-tentatives tout extérieures ébauchées pour réaliser les excellentes indications du Concile de Latran, il les abandonna. La Curie Romaine, depuis long-temps méprisée et devenue l'objet d'amères satires, continua plus que jamais à rester mondaine. Pendant que, dans des cercles de plus en plus étendus, on se moquait de l'avareuse de ses membres, on avait à déplorer le scandaleux avancement de beaucoup de courtisans romains, du plus haut et du plus bas étage, que le chef de l'Église n'avait pas la force ou la volonté d'arrêter. Les affaires politiques, en particulier le souci de garder l'État de l'Église, auquel l'indépendance du Saint-Siège était étroitement liée, absorbèrent exclusivement Léon X; les préoccupations ecclésiatiques passèrent au second plan, furent même souvent subordonnées à la politique.

Un obscur pressentiment précède fréquemment l'arrivée des grandes catastrophes : les prophéties qui annonçaient des malheurs, les avertissements se multiplièrent. Peu de temps avant la clôture du Concile de Latran, le noble Jean-François Pic de la Mirandole adressa au Pape et à l'assemblée ecclésiatique un discours devenu célèbre sur la réforme des mœurs<sup>2</sup>. Rien ne fait sentir plus douloureuse-

<sup>1</sup> ALÉANDER les rappelle dans sa lettre du 27 février 1521, Balan, *Mon. ref.*, n° 31, p. 74.

<sup>2</sup> « Ad Leonem X P. M. et Concil. Lateran. J. Fr. Pici Mirandula domini de reformandis moribus oratio, » adressée au Pape au printemps de 1517. (Voy. la lettre de Pic à Pirkheymer, dans *Freytag, Vir. doct. epist. ad Pir-*

ment combien il y avait alors à faire pour la réforme, que cette désolante peinture esquissée courageusement par un très distingué laïque : « On a beaucoup parlé jusqu'ici d'établir des lois, dit Pic pour justifier son intervention, mais on a peu parlé de leur observation. Rien cependant n'est plus urgent. » Et, avec de subtiles antithèses qui sentent le rhéteur, il peint des plus noires couleurs la grandeur de la corruption introduite dans l'Église. Il rappelle au Pape de la façon la plus pressante ses engagements de détruire les abus les plus criants de l'ordre ecclésiastique. Il conclut par cet avertissement : « Si Léon X laisse encore la méchanceté impunie, s'il se refuse à guérir les plaies, il est à craindre que Dieu lui-même ne découse et détruise les membres malades, non plus avec la lancette et l'amadou, mais avec le feu et le glaive. »

Dans le courant de cette même année, la prophétie de cette Cassandre allait s'accomplir. Pressenti, redouté par beaucoup, l'événement le plus terrible en conséquences, la grande cassure se fit dans la foi de la Chrétienté. Ce fut un châtiment pour tous, sinon pour ce chef de l'Église adonné à la politique et aux plaisirs, et dont un chanoine fidèlement dévoué au Saint-Siège, le Siennois Sigismond Tizio, écrivait : « Beaucoup furent d'avis que c'est un malheur pour l'Église quand son chef s'amuse au jeu, à la musique, à la chasse, aux plaisanteries des bouffons, au lieu de penser aux besoins de son troupeau et d'en pleurer les infortunes. Le sel de la terre s'est affadi ; il ne reste plus qu'à le rejeter et à fouler aux pieds<sup>1</sup>. »

Le danger du mouvement antipapiste éclaté en Allemagne

kheyymeyrum, Leipsick, 1831, 8.) — Le manuscrit est à la Bibliothèque casanat. à Rome : le texte a été imprimé à Haguenau, 1520, et souvent réédité, il est dans Roscoe-Bossi, t. VIII, p. 105.

<sup>1</sup> « Male igitur cum ecclesia esse actum multi arbitrantur, cum ecclesiæ caput cantilenis, musicis, venationibus et delusionibus vocet hominum deinen-  
tium, cum sapere virum offerret et suarum ovium calamitatibus miserere  
et illaerymari. Sol igitur infirmatum est nec restat aliquid ulterius nisi ut  
foras mittatur et ab hominibus conculcetur. » TIZIO, *Hist. senen.*, in Cod.  
G. II 37, f° 325 de la Bibliothèque Chigi, à Rome.

n'échappa pas à Léon X; mais, profondément empêtré dans ses affaires politiques, plongé dans le tourbillon de la vie mondaine et des jouissances artistiques, le Médicis avait peu à peu perdu sa tâche de vue et il était l'homme le moins fait pour parer activement à la tempête qui commençait. Il ne comprit ni le sérieux de la situation ni les raisons très profondes du schisme. Il ne vit pas que, seule, une réforme énergique à la tête et dans les membres pouvait opposer une digue efficace à un mouvement depuis longtemps préparé. Ainsi manqua à l'Église, dans une des plus graves crises qui fussent survenues dans son histoire de quinze siècles, le pilote capable de briser le courant. Au lieu d'un Médicis, elle aurait eu besoin d'un Grégoire VII.

Le successeur de Léon X, le noble Adrien VI, le dernier pape d'origine allemande, comprit la seule chose qu'il y eût à faire. Le règne trop court de cet homme de valeur fut fécond en règlements et en mesures, pour une réforme fondamentale et radicale, dans presque tous les ordres de la vie ecclésiastique. Mais le sec et sobre professeur néerlandais ne comprit pas l'âme italienne, tout autrement faite que la sienne, et les Italiens ne le compriront pas davantage : il resta un étranger en terre romaine.

Son entourage éveillait les antipathies nationales ; ses réformes tranchantes lui firent aussi un nombre infini d'enemis, si bien que sa mort fut saluée par les Romains comme un heureux événement.

Si Adrien VI, — et cela s'explique, — malgré les meilleures intentions, malgré sa connaissance précise de la situation et ses loyaux efforts, ne réussit pas, en un an et demi de gouvernement, à guérir ces graves plaies, que tant de siècles avaient multipliées, il n'en reste pas moins qu'il rendit cet immortel service de mettre héroïquement, le premier, le doigt dans la blessure et d'avoir une notion nette de l'avenir.

Ce fut encore un Médicis qui lui succéda. Rarement de hautes espérances ont été si complètement déçues que par Clément VII. Malgré beaucoup de bonnes qualités, — il

était sobre, continent, religieux, épris de littérature et d'art, — son pontificat fut un des plus malheureux dont l'histoire fasse mention. On en peut trouver la principale raison dans l'incroyable irrésolution et faiblesse de Clément VII, qui perdit courage et laissa échapper le gouvernail. Une royale intelligence, pleine de résolution et de puissante énergie, comme Jules II, eût pu penser à prendre la direction des Italiens dans leur lutte contre la domination étrangère et à soustraire la papauté à l'étreinte de la puissance espagnole; mais un homme toujours irresolu, un esprit mesquin et un calculateur sans courage comme Clément VII devait fatallement y échouer. « Avec un miraculeux bonheur, écrit Guicciardini, cet homme était monté au Pontificat. A peine eut-il atteint le sommet, la fortune lui fut plus malveillante que favorable. Car quel bonheur pourrait être mis en balance avec la honte de sa captivité, avec la misère du pillage de Rome, avec la ruine de sa ville natale ! »

Il est un malheur plus grand encore dont l'historien florentin ne parle pas. Pendant que Clément VII bataillait pour la liberté de l'Italie et du Saint-Siège, si malheureusement que cela finit par la perte de l'indépendance et par la suprématie espagnole, la séparation d'avec Rome prenait dans le Nord une effrayante extension. Quand ce pape mourut, presque un tiers de l'Europe avait brisé ce lien antique et saint de la Foi catholique, qui, jusque-là, à travers toutes les luttes politiques, nationales et sociales, avait maintenu groupée la famille des peuples chrétiens.

L'unité religieuse de l'Église d'Occident était détruite; la grande, la féconde, l'éducatrice influence de Rome, annulée pour une partie considérable de l'Europe; brisé aussi, l'élan commun de défense contre l'ennemi héréditaire de la foi et de la civilisation chrétiennes.

Ni le premier ni le second Pape Médicis n'ont été, dans la grande rupture avec Rome, égaux à leur mission, qui con-

<sup>1</sup> GUICCIARDINI, t. XX, p. 2.

sistait surtout à mettre toutes leurs forces à la réforme de l'Église, à l'exclusion de toutes vues séculières ou dynastiques. L'un et l'autre ne furent que trop souvent infidèles, par leurs entreprises politiques, à leurs devoirs de pasteurs; l'un et l'autre ne comprirent pas la profondeur du mal et se méprisèrent fort sur les moyens à appliquer.

En vain retentissaient les appels contre la corruption, qui devenaient plus pressants chaque fois qu'une nouvelle tentative d'amélioration échouait; la tristesse et le découragement s'emparaient des meilleurs, qui se demandaient pourquoi la Providence laissait tomber l'Église en de pareils erremens. A la lamentation sur le malheur des temps et les désordres d'une Église envahie par l'esprit mondain, se mêlait une indignation courroucée contre ceux qui répondraient si peu à l'appel qu'on leur adressait et avaient si peu le sentiment de leur responsabilité. Beaucoup crurent que tout était perdu.

Et cependant le secours approchait. Comme au temps de Grégoire VII, il sortit encore une fois des entrailles même de l'Église. Déformée par les plus graves abus, combattue et foulée aux pieds par des ennemis pleins de haine, elle prouva que le principe divin de la vie n'était pas mort en elle.

Pendant que presque tout le nord et une grande partie de l'Europe centrale abandonnait le lien de respect et d'autorité qui avait si longtemps uni ces nations au Saint-Siège et se tournaient vers un nouvel enseignement de la religion, des hommes, inspirés de Dieu, se levèrent dans le sud de l'Europe, qui, fermement attachés au trésor de l'ancienne croyance et soumis à la légitime autorité de l'Église, travaillèrent avec un zèle ardent, une infatigable activité à leur sanctification personnelle, en même temps qu'à une réforme fondamentale, à un renouvellement complet de la vie ecclésiastique. Egidio Canisio de Viterbe avait exposé, à l'ouverture du Concile de Latran, le programme de cette réformation catholique, simplement et clairement dans ces mots qui étaient à la fois une requête et une prophétie : « Les hommes

doivent être changés par la religion, mais non la religion par les hommes<sup>1</sup>. »

Comme on avait vu au onzième siècle les moines de Cluny, au douzième, les Cisterciens, au treizième, les Franciscains et les Dominicains, déployer au loin un zèle ardent de véritables réformateurs, ainsi maintenant les plus nobles esprits se mettaient au travail pour purifier et renouveler l'Église.

Dès les derniers temps de Léon, l'Oratoire de l'Amour-Divin s'était formé à Rome; cette association s'accrut sous Clément VII; le sac de Rome par les troupes impériales, en 1527, amena leurs membres à se répandre sur une grande partie de l'Italie. La hideuse catastrophe qui s'abattit sur la capitale du monde chrétien mit fin à la Renaissance à Rome; cette catastrophe apparut avec raison aux contemporains comme un châtiment du ciel. Pour beaucoup, elle fut une occasion de recueillement et d'amélioration.

Plus grande encore fut la signification des ordres nés sous le second Pape Médicis. Répondant aux besoins du temps, ils poursuivaient surtout des buts pratiques : tels furent les Théatins, les Somasques, les Barnabites, et enfin l'instrument le plus efficace de la réformation et de la restauration catholiques, — la Compagnie de Jésus.

Saints, apôtres, héros se levèrent, pour ouvrir par leur vie une nouvelle ère, pour régénérer l'Église et résoudre la question vitale du siècle : la réforme ecclésiastique.

La grandeur de la réformation catholique au seizième siècle est d'autant plus réelle qu'elle eut des commencements plus humbles et plus ignorés. Elle grandit en silence, resta longtemps aux pieds de la Curie, saisit enfin les supports de la Papauté, puis, ce succès obtenu, pénétra victorieusement dans des cercles de plus en plus vastes, reconquit une partie du terrain perdu, purifia et améliora ceux qui étaient restés fidèles.

<sup>1</sup> HARDOUIN, t. IX, 1576.

## CHAPITRE PREMIER

### ELECTION ET DÉBUTS DU GOUVERNEMENT DE LÉON X TENTATIVE DE PAIX. — FIN DU SCHISME DE PISE

Un grand Pontificat venait de finir. Chaque cardinal qui entrait comme candidat possible au Conclave aurait dû se demander si, après un souverain aussi imposant que Jules II, il était capable d'en remplir dignement la place. Cela n'empêcha pas le nombre des prétendants d'être très élevé; dix, et, d'après d'autres informations, onze ou douze cardinaux briguaient la tiare avec empressement<sup>1</sup>.

Le Sacré Collège se composait, à la mort de Jules II, de trente et un membres<sup>2</sup>, dont une vingtaine seulement étaient présents à Rome; cinq des absents rentrèrent dans les délais, ce qui fit que vingt-cinq cardinaux purent prendre part à l'élection. Dix-neuf d'entre eux étaient Italiens (Riario, Grimaldi, Soderini, Vigerio, Fieschi, Adriano Castellesi, Leonardo Grosso della Rovere, Carretto da Finale, Sisto Cara della Rovere, Ciocchi del Monte, Accolti, Achille de Grassis, Sauli, Médicis, Luigi d'Aragona, Cornaro, Farnese, Sigismondo Gonzaga et Petrucci); deux étaient Espagnols (Remolino et Serra); à ceux-là vinrent s'ajouter le Français Robert Challand, le Suisse-Allemand Schinner, le Hongrois Bakocz, et l'Anglais Bainbridge.

<sup>1</sup> Voy., outre SANUTO, t. XVI, p. 16, 38 : lettre du cardinal Gonzague du 11 mars 1513 (Archives Gonzague, à Mantoue), et S. TIZIO, *Hist. senen.*, in Cod. II, 37, f° 329 de la Bibliothèque Chigi, à Rome.

<sup>2</sup> Voy. la liste dans SANUTO, t. XVI, p. 30; elle est meilleure que celle qui est dans CIAOCCHIUS, t. III, p. 309. — REUMONT et d'autres indiquent par erreur trente-trois cardinaux.

Un cardinal, Raphaël Riario, devait encore la pourpre à Sixte IV; un autre, Jean de Médicis, à Innocent VIII; dix la tenaient d'Alexandre VI; treize avaient été promus sous Jules II.

Dès le vivant de Jules, les discussions sur l'élection de son successeur avaient commencé. A première vue, les meilleures chances étaient pour les plus puissants et les plus riches<sup>1</sup>, c'est-à-dire pour les cardinaux Raphaël Riario, Bakocz et Grimani, puis Fieschi, mais seulement dans le cas où seraient mis en œuvre les moyens illicites, l'achat des électeurs contre argent ou bénéfices<sup>2</sup>. Heureusement, depuis la sévère bulle de Jules II, il n'y fallait plus penser. « Personne n'osait s'élever contre, écrit le cardinal Gonzague<sup>3</sup>. Les Romains, qui tenaient déjà pour certaine l'élection de Grimani ou de Bakocz, se trompaient complètement. L'ambassadeur vénitien, qui naturellement s'intéressait à son très aimé compatriote Grimani, déclarait bruyamment qu'une élection simoniaque étant impossible, les cardinaux riches devaient à peine entrer en ligne de compte; tandis que, si une vie irréprochable, ajoutait-il, devait désigner quelqu'un, ce ne pouvaient être, en dehors de Grimani, que Médicis ou Carretto da Finale<sup>4</sup>. »

L'élection de Grimani, sur laquelle on fondaît de grandes espérances à Venise, était impossible à cause de l'opposition qu'y faisaient le représentant de l'Empereur Maximilien, le comte de Carpi, et l'ambassadeur d'Espagne, Jérôme de Vich. Le candidat de ce dernier était Raphaël Riario, tandis que Maximilien tenait toujours pour Adriano Castellesi<sup>5</sup>. Le collège des cardinaux n'était pas disposé à tenir compte des désirs de ces princes; au contraire, ils se trou-

<sup>1</sup> SANUTO, t. XV, p. 554; t. XVI, p. 6, NITTI, p. 5, 1; FRAKNOI, *la Hongrie et la ligue de Cambrai*, p. 88, et BAKOCZ, p. 130.

<sup>2</sup> SANUTO, t. XVI, p. 16.

<sup>3</sup> Lettre du 11 mars 1513. Archives Gonzague, à Mantoue.

<sup>4</sup> SANUTO, t. XVI, p. 20.

<sup>5</sup> Rapport de Carpi dans les *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 75; SANUTO, t. XVI, p. 24, 29, 30, 38; PETRUCELLI DELLA GATTINA, t. I, p. 484, 493; GEBHARDT, *Adrien de Corneto*, p. 27.

vérerent en complet accord pour ne pas permettre que les cardinaux déposés par Jules II prissent part au Conclave.

Garvajal, chef des schismatiques, s'adressa vainement à Maximilien pour qu'il intercéda en sa faveur et en celle de ses compagnons près du Sacré Collège. Chacun de leurs mouvements échoua devant les mesures militaires prises sur terre et sur mer par le gouvernement espagnol : il en fut de même de la tentative de la France, de soulever par les Orsini des troubles à Rome, en vue de retarder l'élection<sup>1</sup>.

En dehors de petites agitations, les jours si troublés d'ordinaire de la vacance du Saint-Siège s'écoulèrent assez paisiblement : de mémoire d'homme, écrit un contemporain, on ne vit, en semblable époque, pareille tranquillité. C'était en partie la conséquence du sévère gouvernement de Jules II, en partie le résultat des dispositions prises par les cardinaux et notamment des promesses qu'ils firent aux Romains<sup>2</sup>. A part l'heureux coup de main de Jean-Paul Baglioni qui réussit à s'emparer de nouveau de Pérouse<sup>3</sup>, l'État de l'Église resta aussi calme que possible.

Pour la tenue du conclave fut utilisé le deuxième étage du palais du Vatican, que les fresques des Stanze de Raphaël avaient rendu universellement célèbre. La prestation du serment des custodes eut lieu dans la chapelle de Nicolas V, l'élection dans la Sixtine<sup>4</sup>. Là étaient aménagées, pour tous les cardinaux, même les absents, à l'exception, bien entendu, des schismatiques, trente et une cellules, si étroites et si noires, qu'un ambassadeur les compare à des cellules de prison ou d'hôpital<sup>5</sup>. Elles furent tirées au sort, sauf les trois meilleures qui furent réservées aux trois cardinaux malades (Sisto Cara della Rovere, Soderini et Médicis).

<sup>1</sup> ZURITA, t. X, p. 57-58; GAYMULLEN, *Élections des Papes*, p. 137.

<sup>2</sup> SANUTO, t. XVI, p. 14, 15, 29, 38. — Lettre de Stazio Gadio du 3 mars. (Archives Gonzague.) — Sur la tranquillité des Colonna, voir PASSERINI, *Mémoires di Silvestro Aldobrandini*, Roma, 1878, p. 219.

<sup>3</sup> GUICCIARDINI, t. XI, p. 4.

<sup>4</sup> Pour la suite, voir PARIS DE GRASSIS dans GATTICUS, p. 310.

<sup>5</sup> SANUTO, t. XVI, p. 30.

La cellule de Soderini était près de la Cantoria; celles des deux autres, dans le voisinage de la porte qui conduit à la sacristie. Sisto Cara della Rovere était si souffrant qu'il fallut le porter au Conclave; de même, le cardinal de Médicis, accouru de Florence, malgré une fistule ouverte au haut de la cuisse, dut se servir d'une litière. Chaque cardinal put prendre avec lui plusieurs conclavistes; en outre, l'entrée fut accordée à deux secrétaires de Conclave. Les clefs du Conclave, dans lequel se trouvaient, en dehors des cardinaux, soixante-quinze personnes, étaient gardées par les deux maîtres des cérémonies Paris de Grassis et Blasius de Martinnellis.

La messe du Saint-Esprit qui précédéa l'élection et que dit le cardinal Bakocz le matin du 4 mars, ne put cette fois être dite au tombeau du prince des Apôtres, à cause de la reconstruction de Saint-Pierre; elle eut lieu dans la chapelle de Saint-André. L'évêque Petrus Florès prononça le discours d'usage; en termes très énergiques, cet Espagnol exhorte à élire un homme qui apportât la paix en Italie, qui protégeât sérieusement la chrétienté contre les Turcs, poursuivit la réforme du clergé et fût préparé à sa difficile situation. L'orateur insista particulièrement sur la bulle de Jules II contre la simonie et la représenta comme une loi sainte. Là-dessus, on entra au Conclave; le soir de ce jour, arriva le cardinal Adrien Castellesi. Le nombre des électeurs s'élevait donc maintenant à vingt-cinq<sup>1</sup>.

L'arbitraire et la violente énergie de Jules II étaient si présents à la mémoire des cardinaux que leur premier soin fut de rédiger une capitulation électorale que, le 9 mars, tous jurèrent d'observer; elle comprenait des articles publics et une partie secrète. Les premiers concernaient la guerre

<sup>1</sup> PARIS DE GRASSIS, dans CREIGHTON, t. IV, p. 275; GATTICUS, p. 311.  
« Flores, Oratio habita Romæ in basilica princ. apost. ad s. collegium cardinalium de summo pontifice eligendo Julii II successore. » L'original imprimé à Rome, la même année. Panzer n'en cite qu'une seule contrefaçon à Strasbourg. L'entrée tardive d'Adrien explique que Guichardin n'ait compté que vingt-quatre cardinaux au Conclave. (T. IX, p. 4.)

contre les Turcs, les revenus à y consacrer, les priviléges des cardinaux, notamment l'exemption d'impôts, la restauration de la paix entre les princes chrétiens, la réforme de « la Curie romaine, à la tête et dans les membres » ; la poursuite immédiate de l'action introduite dans ce but par Jules II, ainsi que la résidence de la Curie à Rome. D'une manière générale, on prétendait exiger l'assentiment préalable des deux tiers au moins du Sacré Collège, dans les cas de procès contre un de ses membres, de nomination de nouveaux cardinaux ou de légats *de latere*, de nomination à de nombreux offices ecclésiastiques, de déclaration de guerre, conclusion d'alliances, gouvernement de l'État de l'Église, dont les laïques étaient à peu près complètement exclus. Eu égard à l'importance du Concile de Latran pour la réforme de l'Église et la guerre turque, un article spécial faisait une obligation au futur pape de la continuation et de l'achèvement de cette assemblée qui ne pouvait être dissoute ou transférée ailleurs avant l'expiration de ses pouvoirs qu'après avis spécial de la majorité du Sacré Collège. Presque tous les articles secrets concernaient les priviléges des cardinaux. Là fut entre autres arrêté que tout cardinal qui n'avait pas 6,000 ducats de revenus, en toucherait 200 par mois; que nul ne serait envoyé en légation contre son gré; que tous les bénéfices de Saint-Pierre, de Saint-Jean-de-Latran et de Sainte-Marie-Majeure ne devaient être accordés qu'à des citoyens romains. Enfin, le Pape devait consentir aux seuls cardinaux une stricte distribution établie par les votants des offices, villes, châteaux et juridictions de l'État de l'Église<sup>1</sup>.

On a justement remarqué qu'il y avait une particulière

<sup>1</sup> Pâris de Grassis a recueilli cette capitulation électorale dans son *Diarium*, après quoi on peut citer l'insuffisante publication d'Höfler (*Critique des premières années de règne de Charles-Quint*, t. II, p. 63), puis SANUTO, t. XVI, p. 84. TRIZIO, dans ses *Hist. senen*. (Cod. G. II, 37, f° 230 de la Bibliothèque Chigi, à Rome). Ceux-ci donnent le fragment qui fut bientôt imprimé : « Hœc sunt capitula facta in conclavi, que debent observari cum summo pontifice 1513. » (4 feuilles in-fol., Archives d'État de Vienne.) En même temps en parut une traduction allemande, 3 feuilles in-fol., sans désignation de lieu, 1513.

ironie dans ce fait qu'à une époque où l'on criait contre l'absolutisme papal, les mains aient été liées au Pape, de cette façon, dans les plus importantes affaires<sup>1</sup>. Même, l'ambassadeur impérial Carpi objecta que le nouvel élu ne serait qu'un demi-pape s'il acceptait d'appliquer la capitulation; ce à quoi, du reste, personne ne pouvait le contraindre, puisqu'il tenait de Dieu<sup>2</sup> un pouvoir absolu. Toute cette réglementation était effectivement si outrée qu'elle ne pouvait être durable.

Le 10 mars, après la lecture à haute voix de la sévère bulle de Jules II contre une élection simoniaque, la tenue d'un scrutin ne put être retardée plus longtemps. Au résultat, on put voir que les diverses négociations n'avaient pas encore abouti, car les votants cherchaient à cacher leurs intentions et à épier leurs adversaires. Le plus grand nombre de voix, quatorze, alla à un des plus vieux cardinaux, qui ne jouissait pas d'une très bonne réputation, l'Espagnol Serra. Personne ne pensait sérieusement à l'élévation de ce compatriote d'Alexandre VI. Puis venaient Leonardo Grossi della Rovere, avec huit voix; Accolti et Bakocz, avec chacun sept; Fieschi et Finale, avec six; pendant que Grimani n'en recueillait que deux, et Raphaël Riario, aucune<sup>3</sup>. Parmi ceux qui n'eurent qu'une voix à ce scrutin, se trouvait le cardinal Jean de Médicis. Et pourtant, dès le soir de ce même jour, son élection était pour ainsi dire décidée. Les partisans de Médicis veillèrent toute la nuit pour empêcher quelque contre-maneuvre. Le matin du 11 mars, on procéda à un vote régulier, à la suite duquel le fils de Laurent le Magnifique fut élu.

Ce résultat allait contre l'attente de la plupart. Sur les circonstances et les détails de cette élection, on a les rapports des ambassadeurs de l'Empereur, de Venise et de Flo-

<sup>1</sup> HÖFLER.

<sup>2</sup> Lettres de Louis XII, t. IV, p. 79. — Voy. aussi GUICHARDIN, t. XI, p. 4.

<sup>3</sup> Sur le scrutin, voir le rapport de Pâris de Grassis. (Archives secrètes des papes.)

rence, ainsi qu'une lettre du cardinal Gonzague; tous sont d'accord sur les points essentiels<sup>1</sup>. On y voit que les influences du dehors agirent fort peu sur l'élection, qu'il se forma surtout un parti de vieux et de jeunes cardinaux, et que les adroites manœuvres de ces derniers décidèrent de la victoire. Les partisans de Médicis avaient eu l'habileté de tenir secrète sa candidature jusqu'au moment opportun. Ce qui le prouve, c'est que Médicis n'obtint dans le premier scrutin que la seule voix du cardinal Schinner.

L'objection qu'on pouvait faire surtout à l'élection de Médicis, c'était sa grande jeunesse; une circonstance pourtant le servit: c'est que la fistule, dont il souffrait, au point qu'une opération fut nécessaire pendant le congrès, fit juger qu'il n'atteindrait pas à une grande vieillesse<sup>2</sup>.

Ce qui recommandait surtout Médicis, c'était le nom illustre de sa famille, sa remarquable attitude sous Jules II, son opposition à la France et ses qualités personnelles; son amour de la paix, sa libéralité, ses mœurs irréprochables. Les jeunes cardinaux avaient confiance en sa douceur, sa bonté, son esprit conciliant<sup>3</sup>. Quant aux motifs politiques qui influèrent sur son élection, l'historien Francesco Vettori les déclare hautement: on espérait que, dominant à Florence, il serait assez fort pour s'opposer à l'Espagne et à la France, les deux grandes puissances qui combattaient pour la domination de l'Italie et par là pour la suprématie en Europe<sup>4</sup>. L'échec des vieux cardinaux eut pour cause principale leur désunion et leur irrésolution; les jeunes, au contraire (Sauli, Cornaro, Luigi de Aragona, Petrucci, Gon-

<sup>1</sup> La lettre de l'ambassadeur impérial est dans les *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 72; le rapport vénitien, dans SANUTO, t. XVI, p. 19, 28, 38-40; celui de Florence, dans PETRUCCELLI DELLA GATTINA, t. I, p. 490. J'ai trouvé aux Archives Gonzague, à Mantoué, la lettre du cardinal Gonzague du 11 mars 1513, le seul rapport qui émane d'un électeur direct. — Voir aussi la courte relation de Pâris de Grassis. (*Archives secrètes des papes*.)

<sup>2</sup> Voy. Jovius, *Vita Leonis X*, t. I, p. 3, et PETRUCCELLI DELLA GATTINA, t. I, p. 488.

<sup>3</sup> Voy. le rapport de CARPI et SANUTO, t. XVI, p. 28, 30.

<sup>4</sup> VETTORI, p. 297.

zaga, Ciocchi), tinrent ferme ensemble. La réconciliation de Médicis avec Soderini fit grande impression; immédiatement avant l'entrée au Conclave, celui-ci traita, pour ses intérêts de famille, avec son adversaire, parce qu'il ne voulait pas voir Raphaël Riario pape<sup>1</sup>. Schinner, qui, conformément à la volonté de l'ambassadeur impérial, devait travailler contre les candidats de Venise et de la France, combattit aussi Riario, pour des motifs personnels<sup>2</sup>. Adriano Castellesi et Luigi d'Aragona étaient aussi contre ce dernier<sup>3</sup>. Malgré cela, Riario resta le premier jour un rival redoutable pour Médicis, car une partie des jeunes cardinaux penchait pour le neveu de Sixte IV. Cela émut la jalouse de quelques-uns des vieux, qui passèrent à Médicis; entre autres Castellesi, qui avait été auparavant un de ses violents adversaires. Raphaël Riario renonça à la fin à l'espoir de sa propre élévation et porta à son rival les voix de ses amis. Restait enfin à Médicis encore un sérieux adversaire: le primat de Hongrie, Bakocz, que Jules II avait appelé à Rome, parce qu'il lui avait paru nécessaire, au moment où le conciliabule de Pise, organisé dans l'intérêt de la France, menaçait l'unité de l'Église d'Occident, de s'assurer l'obédience de la Hongrie. Ce prince de l'Église, riche, rêvant de grandes choses, et plein de talents, comptait sur l'appui de Venise: il promettait, au cas où il serait élu, de poursuivre avec énergie la campagne pour la guerre turque<sup>4</sup>. Malheureusement, il avait contre lui de n'être pas Italien. Le secrétaire particulier et conclaviste de Médicis, l'élegant et spirituel Bernardo Dovizi Bibbiena, agit avec une extraordinaire habileté pour l'élection de son patron<sup>5</sup>. Puis, les plus entêtés des vieux

<sup>1</sup> VERDI, t. XIV, n° 4.

<sup>2</sup> CARPI, dans les *Lettres de Louis XII*. — D'après l'ambassadeur suisse P. Falk, Schinner a contribué beaucoup à l'élection de Médicis. — Voy. RICHARD, p. 45.

<sup>3</sup> TIZIO, *Hist. senen.*, G. II, 37. — Sur les efforts de Cornaro en faveur de Médicis, voy. SANUTO, t. XXXII, p. 208.

<sup>4</sup> TIZIO le rapporte, *Hist. senen.*, G. II, 37, f° 304. Bibliothèque Chigi.

<sup>5</sup> Voy. SANUTO, t. XVI, p. 19; BEMBO, *Hist. veneta* (édit. 1557), t. XII, p. 537. — Le 20 mai 1513, Léon X fit payer « flor. 2000 auri de cam. vig. mandati sub die XII Martii conclave pro precio cam. et honor. S. D. N. que erant ut conclavi. Intr. et exit. 551. » (Archives secrètes des papes.)

cardinaux, qui avaient menacé longtemps d'abandonner, en guise de protestation, le Conclave, finirent par se rendre.

L'opinion à peu près unanime fut que l'élection de Léon X avait été exempte de simonie<sup>1</sup>. Il fut pris des mesures énergiques contre quelques électeurs qui avaient essayé de correspondre avec le dehors : comme on avait découvert des signes incisés sur des assiettes d'argent, les cardinaux n'en eurent plus que de terre<sup>2</sup>.

Médicis, en sa qualité de doyen des cardinaux-diacres, fut chargé de lire le résultat du vote. Le maître des cérémonies Paris de Grassis remarque qu'il s'en acquitta avec autant de modestie que de calme. Il prit le nom de Léon X et comme devise le psaume 119, verset 1<sup>er</sup> : « J'ai recours au Seigneur, quand je suis dans la tribulation, et il me réconforte<sup>3</sup>. »

Le cardinal annonça l'élection au peuple, qui la salua joyeusement. Le cri de : « Palle, Palle ! » (il y avait des balles dans les armes des Médicis) fit retentir les rues de la Ville éternelle. Les marchands florentins résidant à Rome renchérissaient encore sur ces manifestations de joie<sup>4</sup>. La surprise qu'on éprouva de l'élection d'un homme qui n'avait pas encore trente-huit ans fut si grande que beaucoup voulaient à peine y croire<sup>5</sup>. S'il ne manqua pas de gens pour juger sévèrement un pareil choix, si d'autres se répandirent en allusions satiriques sur la mauvaise vue de Léon X<sup>6</sup>, on peut dire cependant qu'en général la joie fut assez unanimement sincère, car Jean de Médicis était un des membres les plus populaires du Sacré Collège. Que ce fût là le meilleur choix qu'on eût pu faire, c'était l'avis de Paris, qui

<sup>1</sup> SANUTO, t. XVI, p. 28, 40 ; *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 76. — Lettre du cardinal Gonzague du 11 mars 1513, et Raph. VOLATERRA, in Cod. Vatic., 5875, fo 29<sup>b</sup>.

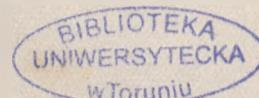
<sup>2</sup> PETTRUCCELLI DELLA GATTINA.

<sup>3</sup> Voy. PARIS DE GRASSIS; FABRONIUS, p. 269; ROSCOE-BOSCHI, t. IV, p. 15-16.

<sup>4</sup> PENNI, dans *Cancellieri*, p. 68.

<sup>5</sup> PARIS DE GRASSIS, dans GATTICUS. — CELLINI ET PARENTI, dans NITTI, 4 A, 1. — *Journal de Cornelius de Fine*, à la Bibliothèque nationale de Paris.

<sup>6</sup> « Multi cœci cardinales creavere cœcum decimum Leonem. » Voy. FABRONIUS, p. 270.



pensait aussi que Léon X était aussi doux et pacifique que Jules II avait été violent et rude; qu'enfin, depuis un siècle, l'Église n'avait pas eu de Pape qu'on pût comparer à celui-là. Chacun se félicitait de cette élection. Seuls, les vieux cardinaux ne pouvaient cacher leur désappointement; il leur semblait que l'élection d'un si jeune homme leur interdisait tout espoir d'arriver eux-mêmes au Pontificat<sup>1</sup>.

Plus encore qu'à Rome, dans d'autres villes d'Italie, notamment à Sienne, on craignait que ce jeune Pape ne fût pas à la hauteur de sa lourde tâche. On appréhendait aussi que Léon X ne marquât trop de préférence pour ses parents et pour ses compatriotes florentins. Enfin, on faisait remarquer qu'il était d'une nature trop accommodante et trop molle. D'autres, par contre, proclamaient qu'un homme d'une réputation si irréprochable ne pouvait manquer d'être un bon Pape, ami de la paix, et qui rendrait de grands services à l'Église<sup>2</sup>.

Tous les ennemis des Français en Italie étaient enchantés de l'élection, quoique beaucoup n'eussent pas confiance en la fermeté de Léon X<sup>3</sup>. Infinie, on le comprend aisément, fut l'allégresse à Florence, où la nouvelle de l'élection arriva dans le court espace de sept heures. On ne recula devant aucune dépense pour fêter le grand événement: c'était la première fois qu'un fils de la ville de l'Arno atteignait à la suprême dignité. Les amis des Médicis se livraient aux plus vastes espérances, tandis que leurs ennemis comptaient au moins sur quelque temps de tranquillité; cependant il n'en manquait pas qui nourrissaient des inquiétudes pour la liberté de leur patrie; d'autres, en bons marchands, escomptaient déjà les profits qui en allaient résulter pour les Florentins<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> SANUTO, t. XVI, p. 39, 40. — *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 80. — La lettre de Falk est dans le recueil de documents pour l'histoire suisse, 1892, p. 375-376. — TIZIO, *Hist. senen*.

<sup>2</sup> Voy. TIZIO (Bibliothèque Chigi) et Raphaël VOLATERRA (Bibliothèque Vaticane).

<sup>3</sup> PRATO, p. 310-311.

<sup>4</sup> LANDUCCI, p. 336; SANUTO, t. XVI, p. 36; NERI, t. VI, p. 124; NARDI,

Aucun des princes européens ne salua l'élection avec plus de joie que Ferdinand le Catholique. Zurita raconte qu'il déclara lui-même que la naissance d'un prince, la prise de Grenade et l'élevation de Médicis étaient les trois plus heureux événements de sa vie<sup>1</sup>.

Il est remarquable qu'en France, l'élection de Léon X fut favorablement accueillie. Louis XII pensa que l'élu était un excellent homme dont il ne devait rien se promettre que de bon. Ce qu'on attendait du nouveau Pape dans les cercles diplomatiques, le représentant de l'Empereur Maximilien à Rome, Alberto Pio, comte de Carpi, nous l'apprend. Après un tableau de l'élection, il écrit : « Autant qu'on en peut juger dès maintenant, le Pape sera plutôt un doux agneau qu'un lion, un serviteur de la paix plus que de la guerre; il tiendra scrupuleusement ses engagements. S'il n'est sûrement pas un ami des Français, en revanche, il ne leur sera pas un ennemi si rude que Jules II. Épris d'honneur et de gloire, il favorisera les savants, les orateurs, les poètes et les musiciens, élèvera des monuments et ne négligera pas plus ses devoirs religieux que l'État de l'Église. Excepté la lutte contre les Infidèles, il ne fera la guerre que si on l'irrite et si on l'y force. Ce qu'il commence, il est capable aussi de l'achever. Il sera prudent et conciliant. Il est vrai, ajoute Carpi, que l'esprit des hommes est changeant<sup>2</sup>. »

Le cardinal Jean de Médicis était le second fils de Laurent le Magnifique et de Clarisse Orsini : il était né le 11 décembre 1475, et, dans un âge où il ne pouvait être question pour lui de libre vocation, il avait été destiné par son père à l'état ecclésiastique. Quand, à sept ans, il eut reçu la tonsure, la puissante influence de sa famille lui amena des masses de riches prébendes, abbayes ou rectorats<sup>3</sup>, et, le

p. 271; ROSCOE-BOSCHI, t. IV, p. 24. — Voy. encore GUASTI, Carte strozz, t. I, p. 6, et Arch. stor. Ital., 5<sup>e</sup> série, t. XIV, p. 17.

<sup>1</sup> ZURITA, t. X, p. 57. — Voy. aussi GUICCIARDINI, t. VI, p. 191, 196.

<sup>2</sup> SANUTO, t. XVI, p. 134.

<sup>3</sup> Lettres de Louis XII, t. IV, p. 79.

<sup>4</sup> ROSCOE-BOSCHI, t. I, p. 29; REUMONT, Lorenzo, II, p. 361. — En 1483, il obtint aussi l'archevêché d'Aix. Comme l'affaire trainait, on lui donna la

9 mars 1489, la dignité cardinalice. Innocent VIII n'avait consenti qu'à regret à la promotion de cet enfant de treize ans, et il ne l'avait fait qu'avec cette réserve expresse que, pendant les trois années suivantes, Jean ne porterait pas les insignes extérieurs de sa dignité et n'aurait ni résidence ni voix au Collège. Pour la formation classique de ce fils de prince on fit appel aux plus habiles humanistes et érudits : Ange Politien, Bernard Bibbiena, ainsi qu'au pieux Marsile Ficin qui tentait aventureusement d'unir le culte de Platon au christianisme. Jean de Médicis étudia la théologie et le droit canon, sous Philippe Decio et Bartholomeo Sozzini, à Pise<sup>1</sup>. Le 9 mars 1492, il revêtit dans l'abbaye de Fiésole les insignes de cardinal; le 22 mars, il entra à Rome, où il fut reçu le lendemain par Innocent VIII. Laurent de Médicis laissa, non sans quelque inquiétude, dans la capitale du monde siège de tous les vices, le jeune cardinal-diacre de Santa-Maria in Dominica, qui jusque-là avait mené une vie pure et réglée, témoin la belle lettre, pleine de graves admonitions et de sages préceptes, qu'il adressa alors à son fils.

La mort de son père ramena le cardinal de dix-sept ans à Florence, en avril 1492; il retourna en juillet à Rome, pour prendre part au Conclave. Comme Alexandre VI, qu'il avait combattu, y fut élu, il retourna dans sa ville natale, où il séjourna jusqu'à la catastrophe de 1494 qui le força à s'enfuir, sous le déguisement d'un habit de franciscain. C'était la vie sérieuse qui commençait après les habitudes de bonheur; aux jours de calme jouissance succédait l'existence agitée des bannis. L'espoir de recouvrer les biens perdus n'abandonna pas plus Jean que son frère Pierre. Par le conseil ou l'action, il prit part à toutes les tentatives de sa famille pour ressaisir la seigneurie. Trois fois elles échouèrent. Il entreprit alors un grand voyage par l'Allemagne, la Hollande et la France<sup>2</sup>. A son retour, en

riche abbaye de Passignano. Voy. LIEUTARD, *le Pape Léon X, archevêque d'Aix, 1872.*

<sup>1</sup> BANDINI, BIRBIENA, p. 6; ROSCOE-BOSCHI, t. I, p. 52, 58.

<sup>2</sup> Voy. PASTOR, *le Voyage de Luigi d'Aragona.*

mai 1500, le changement de la situation politique lui permit de reparaître à Rome. Il y vécut dans son palais, près Saint-Eustache (aujourd'hui Palais Madame), entouré de statues, de tableaux, d'une bibliothèque choisie, tout entier à ces préoccupations de littérature et d'art qui étaient de tradition dans sa famille<sup>1</sup>.

L'année 1503 amena le changement du pontificat et la mort brusque de Pierre de Médicis. Jean, désormais chef de la famille, ne se reposa pas sur cette idée qu'une modification de la situation politique pouvait rendre aux siens la seigneurie de Florence. Par suite de ses habitudes de Mécène, de sa grande libéralité et de sa mauvaise gestion financière, il se trouva souvent dans de très pressants embarras<sup>2</sup>. Malgré toutes les difficultés, il avait foi à son étoile. Il consolait les siens, en leur disant que la fortune soulève les gens de mérite, et que rien ne leur manquerait tant qu'ils ne s'abandonneraient pas eux-mêmes. Si bas que fût sa caisse, il n'en continuait pas moins ses libéralités aux savants, aux hommes de lettres, aux musiciens, aux artistes. Par là, il enchantait les Romains autant que par sa douceur et son urbanité; aussi était-il parmi les plus aimés du Sacré Collège.

Sa sérénité était remarquable; elle ne l'abandonna pas dans les situations les plus pénibles. Quoique le fils de Laurent menât plutôt la vie d'un homme du monde, il se distinguait cependant de beaucoup de vieux cardinaux par son sentiment de la dignité et des bienséances<sup>3</sup>. Après de longues années troubles et pleines d'épreuves, le bonheur recommença à lui sourire, vers la fin du pontificat de Jules II. Déjà le cardinal de Médicis avait donné la preuve de son imperméable confiance à son étoile, lorsque, pendant la grave

<sup>1</sup> Voy. ALBERTINUS, p. 27; MUNTZ, *Mémoires de l'Académie de France*, t. XXXV, p. 2; LANCIANI, *Scavi*, t. I, p. 445.

<sup>2</sup> Raph. VOLATERR, in Cod. Vatic. 5875, f° 22-23, Bibliothèque Vaticane.

<sup>3</sup> ROSCOE-BOSCHI, p. 39, 42; REUMONT, t. III, p. 1, 266. — Les revenus du cardinal de Médicis ne s'élevaient en 1500 qu'à 6,000 ducats; en 1513, ils montaient à 10,000. (SANUTO, t. XVI, p. 28.)

maladie de Jules II, en août 1511, il se rangea parmi les candidats à la tiare<sup>1</sup>. Si le retour du Pape à la santé anéantit de ce côté ses espérances, en revanche, le cardinal vit s'ouvrir pour lui la perspective de restaurer la seigneurie de sa famille à Florence. La République florentine, en se déclarant pour les schismatiques de Pise, jetait Jules II du côté des Médicis. La destinée de ceux-ci dépendait dorénavant des opérations de l'armée hispano-papale, à laquelle était attaché le cardinal de Médicis, à titre de légat. La lenteur qu'il fit voir ne répondit certes pas toujours aux espérances du bouillant Pape Rovère. Il réussit pourtant à si bien se disculper, qu'il garda son emploi, mais encore une fois il eut à éprouver l'inconstance de la fortune. Le 12 avril 1512 apporta à l'armée hispano-papale la grave défaite de Ravenne; le cardinal lui-même fut emmené prisonnier à Milan. Jules II lui expédia des pouvoirs pour absoudre des censures ecclésiastiques les nombreux Français qui en feraient la demande. Le prisonnier se vit bientôt entouré de solliciteurs. Cependant, les Français ayant essuyé des revers, on décida de l'emmener en France. Mais la chance proverbiale des Médicis fit que, pendant le passage du Pô, le cardinal parvint à s'échapper et à gagner Bologne.

Il n'eut pas besoin de beaucoup d'arguments pour convaincre Jules II que le seul moyen de mettre fin à l'influence des Français au centre de l'Italie était de changer le gouvernement de Florence. On déclara donc la guerre aux Florentins, et aussitôt le cardinal de Médicis put remettre, à la suite de Cardona, le pied sur le sol de sa patrie. Il y fut témoin du pillage de Prato, où il s'efforça vainement de modérer la fureur des Espagnols. Après qu'une révolution qui ne coûta point de sang eut rétabli la souveraineté des Médicis à Florence, le cardinal s'y rendit le 14 septembre 1512. Quoique lui et son frère Julien y exerçassent en réa-

<sup>1</sup> Voy. le volume précédent. Voy. aussi SANUTO, t. XII, p. 441, et la lettre de Vianesio Albergati, datée de Burgos, le 3 septembre 1511 au cardinal de Médicis, qui annonce qu'on considère en Espagne comme *papabili* les cardinaux Riario et Médicis. C. STROZZI, t. III, p. 451; Archives d'Etat de Florence.

lité tout le pouvoir, cependant, pour se concilier la faveur publique, ils eurent l'adresse de ne rien changer aux apparences<sup>1</sup>. Un complot contre la vie des Médicis venait d'être découvert, lorsque la mort de Jules II obligea le cardinal à se transporter le plus rapidement possible à Rome pour le Conclave d'où il devait sortir Pape.

Avec une rapidité sans exemple, il était maintenant, à trente-huit ans, promu à la plus haute dignité. Quel destin et quel bonheur! Banni, prisonnier de guerre, évadé, puis maître de Florence, enfin chef de la Chrétienté. Quoi d'étonnant si les littérateurs, dans leurs écrits et leurs histoires, ne pouvaient se lasser de vanter en lui le dompteur de la Fortune, l'enfant du Bonheur!

\* \* \*

Léon X n'était que diacre; il fut ordonné prêtre le 15 mars 1513, évêque le 17<sup>2</sup>. A cause de l'approche de la semaine sainte, le couronnement eut lieu dès le samedi 19 mars, fête de saint Joseph, tandis que l'usage était de renvoyer cette cérémonie au dimanche. Malgré le peu de temps qu'on eut pour s'y préparer, elle fut très éclatante. Le cardinal Farnèse posa sur la tête du nouveau pontife la tiare préparée à cet effet et tout ornée de perles et de pierres précieuses. C'était l'usage, et Léon X n'y manqua pas, que le Pape, à cette occasion, fit une large distribution de faveurs aux cardinaux. Mais, cette fois, les demandes furent si nombreuses et si indiscrettes que Léon X dit en riant aux cardinaux qu'ils n'avaient qu'à prendre sa couronne; qu'alors ils pourraient s'octroyer à eux-mêmes tout ce qu'ils désiraient<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> REUMONT, t. III, p. 2, 55; ROSCOE-BOSCHI, t. III, p. 174. — Venise nomma le 17 octobre 1512 le cardinal de Médicis, ainsi que Julien et Laurent de Médicis et leurs héritiers, patriciens vénitiens. (C. STROZZI, p. 339, f° 152; Archives d'État de Florence.)

<sup>2</sup> PARIS DE GRASSIS, dans RAYNALD, 1513, n° 45.

<sup>3</sup> PARIS DE GRASSIS, dans les *Notices des manuscrits du roi*, t. II, p. 574. — Lettre de Fr. Anselme, datée de Rome, du 19 mars 1519. (Archives Gon-

Le lendemain, qui était la fête des Rameaux, le Pape refusa de se servir de la chaise à porteurs, en faisant remarquer qu'il était assez jeune pour s'en passer<sup>1</sup>. Au lavement des pieds du jeudi saint, le pape baissa réellement les pieds des pauvres. « Cette cérémonie, dit-il, ne doit pas être un simple simulacre<sup>2</sup>. » De même pour toutes les autres cérémonies de la semaine sainte, dans lequelles Léon X observa scrupuleusement toutes les indications du Rituel avec une grande piété. La démolition déjà fort avancée du vieux Saint-Pierre rendait impossible la célébration de la messe traditionnelle de Pâques dans cette basilique, où le vent entrait de tous côtés; on choisit donc pour cet office la chapelle Sixtine, ce qui ne nuisit aucunement à l'éclat des fêtes; car la majesté papale éclatait mieux dans ce petit espace, ainsi que le remarque le maître des cérémonies, Paris de Grassis<sup>3</sup>.

Le 1<sup>er</sup> avril, il y eut joie, à Rome, pour l'abolition des taxes sur le vin et la farine<sup>4</sup>. Le 4 avril, eut lieu le premier Consistoire dans lequel Paris de Grassis fut fait évêque de Parme; à cette réunion, le Pape se montra en simple mitre sans piergeries<sup>5</sup>. Toute sorte de pompe, au contraire, fut déployée pour la prise de possession de Latran. Cette céré-

zague.) — SANUTO, t. XVI, p. 73; GOM, *Archivio*, t. IV, p. 244. — Du jour du couronnement sont datées les lettres par lesquelles Léon X faisait part de son élection aux magistrats spirituels ou laïques, à l'évêque de Mantoue, par exemple. (Archives de Mantoue.) Avant l'élection, on ne compte que treize lettres, à partir du 13 mars.

<sup>1</sup> « S. D. N. Leo sive quia ingestatorio vehi nesciat aut non velit, ut dixit, cum sit juvenis et ad labores aptus, præsertim ad gradiendum suis pedibus, non voluit in gestatorio portare dicens pedibus semper ambulare velle, nisi quando aut sua personæ aut rei divinæ necessitas cogat, et sic pedibus venit usque ad capellam. » PARIS DE GRASSIS, *Diarium*. (Bibliothèque Rossiana, à Vienne, et Archives secrètes des Papes, t. XII, p. 23.)

<sup>2</sup> PARIS DE GRASSIS, dans ROSCOE-HENKE, t. II, p. 62. Voy. aussi ROSCOE-BOSCHI, t. IV, p. 19.

<sup>3</sup> « Vere in cappella illa refulxit omnimodo majestas papalis, cum in S. Petro non nisi difficulta apparat majestas, et melius esset, hic semper celebrare quam in S. Petro, propter angustiam illius loci. » PARIS DE GRASSIS.

<sup>4</sup> Reg. Léon X, n. 1991. — Voy. aussi *Mélanges d'archives*, t. XXII, p. 275.

<sup>5</sup> PARIS DE GRASSIS, *Diarium*. (Archives secrètes des Papes.)

monie donna lieu à de grands préparatifs et fut fixée au 11 avril, fête de saint Léon et jour anniversaire de la captivité de Léon X à Ravenne; de sorte que ce jour malheureux fut changé en jour de réjouissances<sup>1</sup>.

Les préparatifs les plus étendus furent faits pour le pompeux pavoisement des rues<sup>2</sup>. Tout ce que la Rome de Raphaël avait à montrer, en fait d'antiquités et d'œuvres d'art, fut exhibé en l'honneur de Médicis. Le jour de l'entrée en possession *possesso* de l'église épiscopale des Papes ne devait pas seulement ouvrir une nouvelle ère d'éclat artistique, mais une époque de paix. A la prière de Bibbiena et du cardinal Luigi d'Aragona, le 10 avril furent suspendues les censures prononcées par Jules II contre le duc de Ferrare<sup>3</sup>. En sorte que ce prince put prendre part aux fêtes, revêtu de ses ornements ducaux, avec les autres vassaux de l'Église.

Lorsque, par une magnifique journée de printemps, l'artistique cortège se fut formé d'après les instructions du maître des cérémonies Paris de Grassis, le Pape apparut. Le duc de Ferrare conduisait son cheval et lui tint les brides jusqu'à la fontaine de la place Saint-Pierre, où Francesco-Maria de la Rovèra, duc d'Urbino, Jean-Maria da Varano, sire de Camerino<sup>4</sup> et le neveu du Pape Lorenzo de Médicis le délivrèrent.

Le cortège offrit le plus brillant spectacle dont Rome eût été témoin depuis le temps des Césars<sup>5</sup>. Deux cents lanciers

<sup>1</sup> JOVINS, *Vita Leonis*.

<sup>2</sup> Voy. lettre de Gabbionetta à Mantoue. (Rome, 10 avril 1513.) (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> Léon X au duc Alphonse, du 15 avril 1513. — L'original est aux Archives d'Etat de Modène.

<sup>4</sup> Les deux premiers étaient venus à Rome, 7 avril 1513. *Journal d'un Français à Rome*, in Cod. Barb. lat. 3552. (Bibliothèque Vaticane.)

<sup>5</sup> Le *Possesso* de Léon X a été décrit par : 1<sup>o</sup> PARIS DE GRASSIS, dans GATTICUS. (Quelques petits détails ont été omis dans GATTICUS, encore qu'ils ne fussent pas sans intérêt. Il faut donc ajouter à GATTICUS, p. 384, après *diruperunt*, les mots suivants d'après le manuscrit des Archives secrètes des papes, t. XII, p. 23 : « Et nisi pontifex cum suis palatinis stipendiariis obviasset, omnia consumpsissent. ») 2<sup>o</sup> P. JENNI, *Chronica delle magnifiche ed onorate*

formaient la tête, ainsi que la menue domesticité du Pape et des cardinaux. Non moins pompeux était le groupe des musiciens, portant la livrée du pape — blanche, rouge et verte — et la devise des Médicis sur la poitrine. Ensuite parurent les étendards des douze *Cursores*, ceux des treize cantons de la ville et les fanions de l'Université avec le Chérubin couleur de flamme. La grande bannière rouge de Rome avec les lettres d'or S. P. Q. R. (*senatus populusque romanus*) portée par Jean-Georges Cesarini, que suivaient le procureur de l'ordre de chevalerie allemande, avec son drapeau blanc sur lequel se détachait une croix noire; le prieur des Johannites, Jules de Médicis, qui portait pareillement la bannière de son ordre, en soie rouge avec croix blanche; enfin, les drapeaux du capitaine général et du gonfalonnier de l'Église. Venaient ensuite l'écurie du Pape, neuf chevaux blancs et trois mules blanches, caparaçonnés de rouge et d'or; les grands écuyers vêtus de rouge et les nombreux chambellans, dont deux portaient des mitres ornées de pierreries et de perles, deux autres des tiaras étincelantes des plus riches joyaux. Le groupe éclatant des cavaliers formés de la plus haute noblesse florentine et romaine faisait en grande partie revivre pour les yeux les fastes de l'Italie du moyen âge. On y voyait les Colonna, les Orsini, les Savelli, les Conti, les Santa-Groce, les Gaëtani, Médicis, Tornabuoni, Salviati, Pucci, Strozzi, tous pompeusement vêtus et suivis d'une nombreuse et brillante escorte. A ce cortège se joignait le corps diplomatique : d'abord les légats des provinces et villes de l'État de l'Église; puis les ambassadeurs de Florence, de Venise, d'Espagne et de France, et, enfin, entre Jacques Salviati et le sénateur de Rome, le représentant de l'Empereur. A la fin de cette cavalcade de laïques, dont pas un ne por-

*pompe fatte in Roma per la creazione et incoronazione di P. Leon X* (Roma, 1513), incomplet dans CANCELLIERI, complet dans ROSCOE-BOSCHI. 3° Aux ambassadeurs vénitiens et autres, imprimé dans SANUTO. 4° *Equicola*, voir REUMONT, BASCHET, Catherine DE MÉDICIS. Outre ces sources, voir la description de TIZIO dans FABRONIUS; JOVIUS, t. I, p. 3; GUICHARDIN, GREGOROVIUS, t. VIII, p. 168; CASTELNAU, t. II, p. 341; MüNTZ, *Raphaël*, etc.

tait d'armes, on remarquait, vêtu de noir, à cause de la mort de son oncle Jules II, le duc d'Urbin, et, à côté de lui, le neveu de Léon X, Laurent de Médicis.

Un non moins splendide tableau fut celui qu'offrait la Cour ecclésiastique du Pape : les hostiaires, les trois sous-diacres apostoliques, avec la grande croix d'or, ensuite la blanche haquenée qui portait sur son dos le tabernacle avec le Saint-Sacrement au-dessus duquel des bourgeois de Rome tenaient le dais, pendant que vingt-cinq palefreniers suivaient avec des cierges; immédiatement après marchaient le sacristain, un bâton blanc à la main, puis un secrétaire et un avocat consistorial. En commémoration des anciens temps, les deux préfets de la mer suivaient, puis la chapelle du Pape, les clercs des chambres apostoliques, les avocats du Consistoire, le *Maestro del Santo Palazzo*. Vêtus de leurs insignes sacerdotaux, chevauchaient deux cent cinquante abbés, évêques, archevêques, dans leurs ornements gonflés d'or; enfin, les cardinaux, chacun à son rang et accompagné de huit camériers. Entre les cardinaux Gonzague et Petrucci, on remarquait Alphonse de Ferrare, en manteau de duc broché d'or. La garde suisse, dans son pittoresque uniforme de parade, marchant raide sous ses étincelantes armures, annonçait l'approche du Pape. Sous un dais porté par des bourgeois romains, il chevauchait, tous ses ornements pontificaux déployés, sa tiare éclatante de pierreries sur la tête, et montant ce même cheval blanc turc sur lequel il avait été fait prisonnier par les Français, un an auparavant, à la sanglante bataille de Ravenne. Immédiatement derrière le Saint-Père venaient le camerlingue, plusieurs camériers, dont un devait jeter au peuple des monnaies d'or et d'argent<sup>1</sup>, la grande troupe des pronotaires, enfin le mas-

<sup>1</sup> JOVIUS (*Vita Leone X*, t. I, p. 3) dit que le Pape a avoué que cette libéralité lui a coûté tous ses tonneaux d'or. D'après GUICHARDIN, les dépenses montèrent à 100,000 ducats; d'après SANUTO, à environ 150,000. — Frère Anselme, au contraire, dans sa lettre à Mantoue, du 12 avril 1513 (Archives Gonzague), n'en indique pas plus de 8,000. Ce chiffre est certainement trop bas, mais les autres sont trop élevés. D'après le registre de Léonard de Zanobi Bartholini (Archives d'État de Rome), les dépenses du couronnement et du

sier. Quatre cents hommes à cheval formaient la marche.

Une innombrable foule emplissait toutes les rues que le cortège, sur le vaste parcours qui va au Latran, autrement dit *Via Papale*, devait parcourir. La nature même parut s'associer à la joie générale : c'était une de ces magnifiques journées du printemps romain où le soleil, rayonnant du ciel bleu profond, inonde tout de sa lumière.

Sur le pont Saint-Ange, on avait dressé un échafaud pour les gouverneurs des quartiers juifs de Rome; le Pape y fit halte, pour y prendre, selon un antique usage, le rouleau de la loi et pour en réprover la mauvaise interprétation. Au bout du pont s'élevait le premier arc de triomphe, sur lequel on lisait : « A Léon X, Apôtre de l'Unité de l'Église et de la Paix entre les Princes chrétiens. » Via Julia, il s'arrêta une seconde fois. La plupart continuèrent le chemin vers la basilique de Latran. Dans celle-ci, on avait bâti entre le portique et le maître-autel une estrade haute de dix pieds et large de vingt, où montèrent seuls ceux qui avaient part à la cérémonie. Quand le reste des solennités eut eu lieu dans la salle du Concile, dans la chapelle de Saint-Sylvestre et au *Sancta Sanctorum*, on se rendit au palais où un splendide festin fut servi. Pendant qu'on s'en retourna, la nuit tomba et les maisons commencèrent à s'illuminer.

Les rues que traversait le cortège étaient très richement pavées de tapis brodés d'or, en soie et peints ; de guirlandes de verdure et de fleurs variées. Toutes les fenêtres étaient garnies de spectateurs, tandis que le commun du peuple était massé le long des maisons et erait sans interruption : « Leon! Palle! Palle! » Le bas clergé de la ville, pour rendre hommage au nouveau chef de l'Église, s'était placé à des autels pompeusement ornés, qui étaient dressés dans toutes les rues, à des intervalles déterminés. Par un bizarre con-

*Possesso s'élèverent en tout à 48,369 ducats d'or, dont 1,286 a depintori della incoronatione, 1,737 à Giuliano Leno et altri per le opere fece a S. Piero e a S. Janni per la incoronatione, 230 a M. Antonio da San Gallo per la vododi di sopra.* Une grande partie des frais fut incontestablement couverte par les particuliers.

traste, beaucoup de maisons avaient exposé d'antiques statues. Ce contraste était encore plus marqué dans les nombreux arcs de triomphe, qui, d'après une vieille coutume romaine, nous dit Jove, faisaient dans cette occasion solennelle le principal ornement de la ville. Au premier de ces arcs, qu'avait fait construire au pont Saint-Ange Raphaël Petrucci, évêque de Grosseto, châtelain du fort Saint-Ange, on remarquait Apollon avec sa lyre et saint Pierre avec ses clefs. A l'arc des marchands florentins, on voyait le baptême du Christ par Jean; plus loin, Pierre, Paul, Cosme et Damien, les saints patrons des Médicis, puis les armes et les devises de ceux-ci, enfin d'intéressantes allusions ecclésiastico-politiques. A peu près dans le même goût était l'arc du maître des Monnaies, Jean Zinc: on y remarquait, entre autres détails, des rois rendant hommage au Pape, et la représentation d'une session du Concile de Latran avec l'inscription : « Tu termineras le Concile et tu seras appelé le Réformateur de l'Église. »

Les riches banquiers avaient élevé les plus artistiques de ces arcs, mais le plus beau fut celui dressé devant sa maison, via del Banco di Spirito Santo par Augustin Chigi avec l'inscription : « A Léon X, l'heureux restaurateur de la Paix. » Et, comme commentaire au sens tout politique de l'inscription, Chigi n'avait fait apporter là presque que des figures païennes : Apollon, Mercure, Pallas, des nymphes, des centaures. On y lisait aussi, écrite en lettres d'or, la satire bientôt célèbre sur les temps d'Alexandre VI et de Jules II, et qui exprimait en même temps ce que les humanistes attendaient de Léon X :

Vénus a régné d'abord, puis vint le tour du dieu de la guerre  
Et voici que commence ton jour, auguste Minerve !

Le célèbre orfèvre, Antonio de San Marino, y répondit, au

<sup>1</sup> REUMONT, t. III, p. 2, 57. Les vers : « Olim habuit cypria sua tempora, » sont de M. Antoine CASANOVA. Voy. F. VOLPICELLA, Heroïca M. A. Casanovæ, Napoli, 1867. (Rare.) Frère Novellus nous apprend quelle signification les contemporains donnèrent aux inscriptions du *Possesso. Vita Leone X.* Cod. Barb. lat. 2273, fol. 61, de la Bibliothèque Vaticane.

nom de la Rome laïque, en plaçant devant sa maison une statue de Vénus avec cette inscription :

Mars a régné, Pallas lui a succédé : Vénus régnera toujours<sup>1</sup>.

Sous d'autres statues, on lisait des vers italiens. A l'arc de Fernando Ponnetto, place de Parione, on avait apporté un Persée, un Apollon, un Moïse, un Mercure, une Diane, ainsi qu'un tableau représentant la façon dont le cardinal de Médicis avait été sauvé à la bataille de Ravenne. Personne ne se scandalisa de ce tranquille rapprochement du Paganisme et du Christianisme. Un évêque, le futur cardinal Andréa della Valle, n'orna son arc de triomphe que d'antiques statues : Apollon, Bacchus, Mercure, Hercule, Vénus. Un patricien romain, Evangelista Rossi, en avait exposé le plus qu'il avait pu. Nombre d'inscriptions célébraient Léon X comme le protecteur des lettrés. Un arc de guirlandes de feuillage à la Pelliceria portait celle-ci : « Le Destin s'est accompli. » La maison des Sauli, famille de changeurs génois, avait dressé un arc très artistique, duquel sortit un jeune garçon qui récita des vers latins; une inscription de cet arc désignait le nouveau pape comme l'étoile qui amènerait la paix espérée.

Un peu partout, du reste, inscriptions et emblèmes contenait des allusions à l'amour de la paix du nouvel élu; on était fermement convaincu que, dans sa haute position, il montrerait, en toutes circonstances, cette douceur et cette modération qui l'avaient animé jusque-là. La rudesse et la violence de Jules II étaient encore si bien dans toutes les mémoires que son heureux successeur n'avait pas d'effort à faire pour être très populaire. Les humanistes, pour qui ce nouveau Pape, alors qu'il n'était que cardinal, avait été un protecteur et un ami, allaient publiant de tous côtés qu'on allait retourner de l'âge de fer à l'âge d'or. Il est certain que Léon X avait l'intention de répondre à ces espérances et de se montrer le plus libéral de tous les mécènes. En matière

<sup>1</sup> PENNI, dans CANCELLIERI.

ecclésiastique et politique, Léon X parut également, au début de son règne, plein des plus louables dispositions et décidé à justifier la bonne opinion qu'on avait de lui. Dès le 29 mars, celui qui, avec Bibbiena, était le plus initié aux secrets de sa politique, Jules de Médicis, le neveu du Pape, déclarait au frère de Léon X, Julien de Médicis, qui était encore à Florence, que Sa Sainteté s'efforcerait surtout de procurer à la Chrétienté la paix politique et religieuse dont elle avait tant besoin<sup>1</sup>. Faire cesser le schisme de Pise, empêcher de nouvelles guerres en Italie, sauvegarder l'État de l'Église, unir si possible les princes chrétiens contre les attaques des Turcs : tels étaient les grands problèmes dont la solution eût demandé, à la vérité, une force presque surhumaine. Le Pape Médicis était-il bien l'homme qu'il fallait pour cela? C'est ce que l'avenir allait dévoiler.

Les premiers actes de Léon X semblèrent de nature à fortifier la bonne opinion qu'on avait de son amour de la paix aussi bien que de sa prudence et de sa grandeur d'âme. Il n'approuva pas la sévérité avec laquelle on avait réprimé à Florence la conspiration de Boscoli contre les Médicis. Les historiographes Giovio et Nerli sont persuadés que le Pape aurait pardonné aux coupables, si le gouvernement florentin ne les eût fait exécuter aussitôt la sentence rendue. Léon X fit mettre en liberté le reste des prisonniers<sup>2</sup>. Ce trait réconcilia avec les Médicis leurs plus intraitables adversaires, les Soderini. Le Pape rappela à Rome Pierre Soderini, exilé à Raguse, et le remit en possession de ses biens<sup>3</sup>. Pour en finir à l'avenir avec toute inimitié, on projeta le mariage d'un Médicis avec une Soderini<sup>4</sup>. Léon X chercha de même à

<sup>1</sup> Lettre de Jules de Médicis à Julien, du 29 mars 1513, de Rome, dans Nitti, p. 11, note 1.

<sup>2</sup> JOVIUS, *Vita Leonis X*, t. I, p. 3; NERLI, t. VI, p. 123-124.

<sup>3</sup> SANUTO, t. XVI, p. 269; NARDI, p. 272; RAZZI, *Vita di P. Soderini*, p. 85, 1278.

<sup>4</sup> A l'origine, Laurent de Médicis devait épouser une nièce de P. Soderini. (SANUTO, VILLARI, MACHIAVELLI.) On abandonna cependant ce projet, et Luigi Ridolfi, fils de la comtesse, sœur du Pape, fut marié avec elle. NERLI, t. VI, p. 124; NARDI, t. II, p. 32.

gagner le turbulent Pompeo Colonna, en lui faisant offrir le pardon et le rétablissement dans ses dignités. Déjà on parlait à Rome d'une complète réconciliation avec les d'Este et les Bentivogli; une commission de cardinaux s'en occupait: dès juin, la paix fut conclue avec les Bentivogli<sup>1</sup>.

A l'égard des cardinaux schismatiques, la conduite de Léon X fut pleine de générosité et de douceur. Leurs chefs, Carvajal et Sanseverino, avaient été arrêtés par les Florentins et conduits ensuite à Florence, par ordre du Pape. Là, un envoyé spécial leur apporta l'assurance que Sa Sainteté, écoutant plus sa mansuétude que la justice, leur accorderait leur pardon et le rétablissement dans leur ancienne position, s'ils l'en faisaient prier par sa médiation, à la condition préalable que, se considérant comme régulièrement déposés, ils s'abstiendraient de porter les insignes de la dignité cardinalice. La France, Giovian Giordano, Orsini et Frabrizio Colonna intercéderent chaudement pour ces malheureux; mais les cardinaux Schinner, Remolino et Bainbridge, ainsi que l'ambassadeur espagnol Jérôme Vich, étaient opposés à tout pardon. — Malgré cela le Pape persista dans son idée de réconciliation. Il exigea que les coupables se soumissent et adressassent une requête. Une commission spéciale de cardinaux devait fixer les premières conditions. Comme les rebelles ne voulaient pas entendre parler de s'humilier, les négociations furent longues et très difficiles.

Léon X rencontrait encore de plus grands obstacles à ses efforts de pacification.

Dès le lendemain de son élection, le bruit courut à Rome que le nouveau chef de l'Église allait envoyer dans ce but des légats à l'Empereur, en France, en Espagne, en Angleterre et à Venise<sup>2</sup>. Et il semble bien, en effet, que tel fut le plan de Léon X; car, même avant son couronnement, il en parle dans les brefs par lesquels il cherchait à réconcilier le roi Sigis-

<sup>1</sup> SANUTO, *Regesta Leonis X.*

<sup>2</sup> SANUTO, t. XVI, p. 48.

mond de Pologne et le grand maître Albert de Brandebourg. De même, un rapport fut fait sur le péril turc, qu'accroissaient les guerres entre chrétiens<sup>1</sup>. Léon X devait trop tôt se rendre compte qu'aucun des princes européens n'était disposé à écouter ses conseils pacifiques.

Le plus grand danger pour le repos de l'Europe venait incontestablement du côté de l'ambitieux roi de France, Louis XII, qui était bien décidé à tout mettre en œuvre pour venger sa défaite de l'an 1512 et pour reprendre Milan. Dans ce but, le roi de France conclut, le 23 mai 1513, un traité d'alliance avec la République de Venise, par lequel cette dernière s'engageait à se mettre en campagne dès le milieu de mai, avec une armée de douze mille hommes, pendant que, dans le même temps, les Français envahiraien la haute Italie. Les deux contractants ne devaient pas déposer les armes avant que la France n'eût remis la Lombardie sous sa domination et que Venise n'eût reconquis tout ce qu'elle avait possédé sur la terre ferme, antérieurement à la Ligue de Cambrai<sup>2</sup>.

Jules II, avec son caractère violent et emporté, aurait répondu par les plus terribles représailles à la défection des Vénitiens de la Sainte Ligue et à leur alliance avec la France. Léon X, prudent et pacifique, ne fit rien de semblable. Si vif que fût chez lui encore le ressentiment des maux que la France avait causés à sa famille et à lui-même, il ne voulait, dans sa nouvelle position, épouser aucun parti. Lorsque les ambassadeurs de l'Empire et de l'Espagne lui eurent exposé la nouvelle tournure des événements, lui demandant de se déclarer ouvertement contre la France et d'apporter un vigoureux appui en troupes et en argent, Léon X leur répondit qu'il n'était pas devenu Pape pour faire la guerre, mais pour établir la paix, et qu'il réservait le trésor de son prédécesseur pour la défense de l'État de l'Église et la guerre contre les Turcs. Vainement l'ambassadeur espagnol, dans un entre-

<sup>1</sup> Le bref du 16 mars 1513 au grand maître Albert de Brandebourg est dans JOACHIM, t. I, p. 223-224.

<sup>2</sup> DUMONT, t. IV, p. 182. Voy. aussi SANUTO, t. XVI, p. 419, 421.

tien ultérieur, lui rappela-t-il qu'il devait quelque reconnaissance à son roi qui avait rétabli les Médicis à Florence; le Pape refusa la subvention de 10,000 ducats qui lui était demandée<sup>1</sup>. Au lieu de se déclarer ouvertement contre la France et Venise, il essaya, par des négociations, de détourner ces deux puissances de la guerre. Déjà dans le bref rédigé par Bembo et dans lequel il annonçait au doge son élection, Léon X avait exprimé son espoir de la paix<sup>2</sup>. Il assurait Francesco Foscari, ambassadeur de Venise à Rome, de son affection pour cette République, mais il le dissuadait de l'alliance avec la France. L'ambassadeur nia à peu près l'existence d'une alliance franco-vénitienne. Ce ne fut que le 13 avril 1513 que Léon X ayant demandé là-dessus des renseignements à Pietro Bibbiena, son nonce à Venise, l'ambassadeur vénitien se décida à avouer l'existence d'une ligue entre les deux États. — Quoiqu'il eût dissimulé une partie de la vérité, il n'en remarqua pas moins à quel point le Pape était contrarié de l'attaque projetée des Français sur Milan; sa conviction personnelle fut que le Pape attendrait de voir, avant de se prononcer, de quel côté pencherait la fortune. Malgré les efforts des ambassadeurs de l'Empire et de l'Espagne et du cardinal Schinner pour l'entrainer dans leur parti, dit Foscari dans une lettre du 18 avril, Sa Sainteté restera neutre, quoiqu'elle ne puisse voir avec plaisir les Français en Italie. »

Louis XII, de son côté, mettait tout en œuvre pour gagner Léon X. Il s'adressa dans ce but au frère du Pape, à Julien de Médicis, et lui fit entendre combien il serait désireux que Léon X ne s'opposât pas à son entrée à Milan, promettant dans ce cas de ne pas pousser plus loin ses conquêtes et d'accepter la médiation du Pape pour les autres points en litige. Julien, qui était partisan de la France, appuya la requête de Louis XII. Léon X se montra fort réservé. En

<sup>1</sup> SANUTO, t. XVI, p. 72, 73, 129, 133.

<sup>2</sup> SANUTO, t. XVI, p. 50, 51.

<sup>3</sup> SANUTO. — Sur l'envoi de Bibbiena à Venise, voy. PIEPER, *Nonciatures*, p. 48; MARRUCHELLI, t. II, p. 2, 1203.

vérité, il ne crut pas devoir aller jusqu'à une campagne vigoureuse contre le roi ; il s'efforça plutôt de le détourner de ses projets ou tout au moins de retarder par des promesses la marche de son armée<sup>1</sup>. Mais Louis XII ne se fia pas aux promesses du Pape et vit clairement que celui-ci cherchait à l'empêcher de conquérir Milan. Aussi, ayant réussi à faire une trêve d'un an avec l'Espagne pour les affaires d'Italie, il n'eut plus qu'un désir : rétablir son prestige perdu. Du reste, la situation à Milan était de nature à donner la tentation aux Français de l'attaquer. Le sombre et imbécile duc Maximilien Sforza était si peu à la hauteur de la situation que le chroniqueur Prato cite à son propos le mot de la Bible : « Malheur au pays dont le roi est un enfant !<sup>2</sup>. » Les Suisses, tout comme les Espagnols sur lesquels le duc s'appuyait, s'étaient rendus si odieux en Lombardie par leurs exactions que beaucoup faisaient des vœux pour le retour de la domination française<sup>3</sup>.

En face du danger qui le menaçait, le duc de Milan cherchait du secours chez les Suisses et chez Léon X. Les premiers lui restèrent fidèles, malgré les appels de la France, parce qu'ils ne pouvaient guère espérer d'un autre maître de Milan plus d'argent qu'ils n'en touchaient déjà de celui-là. Il était beaucoup plus difficile d'obtenir une aide du Pape toujours irresolu. Dans ce but, le duc envoya à Rome, au mois d'avril, l'éminent Girolamo Morone. Celui-ci démontra éloquemment qu'il fallait soutenir et soutenir sérieusement le duc, si l'on voulait que tant d'efforts faits par Jules II, pour la liberté de l'Italie, ne restassent pas vains et que tout le bénéfice acquis fût remis en question. Morone insista aussi sur ce point, que Parme et Plaisance ne manqueraient pas de tomber au pouvoir de la France, si on abandonnait Maximilien Sforza. Ces villes avaient été en effet assujetties à Milan, depuis la mort de Jules, par Cardona, le vice-roi

<sup>1</sup> GUICCIARDINI, t. XI, p. 4; Sadoleti epist. pontif. n° 10; Regest. Leon. X, n° 2348; Roscoe-Bossi, t. IV, p. 32; Nitti, p. 14; WIRZ, *Filonardi*, p. 10.

<sup>2</sup> PRATO, p. 309.

<sup>3</sup> GUICCIARDINI, t. XI, p. 4.

espagnol de Naples; Léon X en obtint la restitution au commencement de mai 1513<sup>1</sup>.

Les représentations de Morone furent appuyées par l'ambassadeur de l'Empereur. Ce dernier peignit des plus noires couleurs le danger de la prépondérance française, conséquence naturelle de la conquête de la Lombardie. Morone revenait constamment à la charge, disant que le Pape seul pouvait porter secours au duc, car il n'y avait plus à compter sur l'Espagne; qu'il n'avait qu'à puiser dans le trésor de Jules II, payer les Suisses et par là sauver Milan. Un vieil ennemi de la France, le cardinal Schinner, très influent alors sur Léon X<sup>2</sup>, insistait sur la valeur militaire des Suisses et surtout sur la nécessité de soutenir le prestige pontifical.<sup>3</sup>

Léon aurait volontiers encore ajourné sa décision, mais un nouveau groupement des puissances mit fin à ses hésitations.

Le 5 avril 1513 fut conclue à Malines, entre l'Empereur Maximilien et le roi d'Angleterre, une ligue appelée la Sainte Ligue, parce que Léon X et Ferdinand d'Espagne furent invités à en faire partie. On devait attaquer la France par quatre côtés et, par un démembrément complet, la mettre hors d'état de plus troubler le repos de l'Europe<sup>4</sup>.

Même après la constitution de cette puissante coalition contre la France, Léon X garda encore longtemps l'apparence de la neutralité. Plus les ambassadeurs allemand et espagnol pressaient la conclusion de la ligue, moins il était disposé à se déclarer ouvertement<sup>5</sup>. Mais la situation exigeait inexorablement une solution : déjà l'armée française d'invasion campait au pied des Alpes. Léon X ne pouvait se dissimuler

<sup>1</sup> SANUTO, t. XVI, p. 49, 58, 68, 72, 129, 179, 223, 225, 259; *Reg. Leon. X, 2401 jusqu'à 2423*, BALAN, t. V, p. 497.

<sup>2</sup> Voy. le rapport de P. FALK dans les *Documents pour servir à l'Histoire suisse, 1892*, p. 375.

<sup>3</sup> JOVIUS, *Hist.*, t. XI, p. 160-161; SANUTO, *Miscell. d. stor. ital.*, t. II, p. 311, 322.

<sup>4</sup> DUMONT, t. VI, p. 1, 173; BERGENROTH, t. II, n° 97; HENNE, t. I, p. 330.

<sup>5</sup> SANUTO, t. XVI.

muler qu'il risquait d'être complètement isolé. La manière dont il finit par se décider est très caractéristique de sa politique.

Voici comment l'historiographe Paul Jove explique l'attitude de Léon X :

« Quoique le Pape, comme cela arrive pour tous les nouveaux souverains, n'eût pas encore eu le temps de développer son programme politique, cependant, après mûre réflexion, il lui parut convenable de persévérer dans la voie ouverte par son prédécesseur, et conséquemment de soutenir à tout prix le duc Maximilien Sforza rétabli par Jules II à Milan, et de conserver l'alliance avec les Suisses victorieux, ces braves et loyaux défenseurs de l'Église, dont le concours était aussi utile qu'honorables au Saint-Siège. Néanmoins, tout en se reconnaissant officiellement comme le continuateur de la politique julienne, Léon X ne s'en crut pas moins tenu à une certaine réserve, attentif à ne blesser personne ouvertement et à conserver le titre d'arbitre de la paix, si convenable à un Pape. Il s'attacha donc à ne pas décourager les ennemis de la France, tout en évitant de paraître trop rude aux Français, dont la puissance était alors renforcée de leur alliance avec Venise, d'autant plus que personne ne pouvait prévoir comment tourneraient les choses sur le théâtre de la guerre. »

Ce dont Jove ne parle pas, mais ce qui fut sûrement d'une grande influence sur l'attitude de Léon X, c'est que le schisme se prolongeait en France. Si cela même l'obligeait à ne pas abandonner la politique de son prédécesseur, le devoir qu'il avait de rendre l'unité à l'Église exigeait qu'il ne rompit pas tous les ponts avec la France.

Ces diverses considérations le décidèrent à rester dans la Sainte Ligue, à verser les sommes demandées pour l'enrôlement des soldats qui devaient assurer le salut de Milan; mais ce qui prouve combien le Pape était préoccupé de ne pas se laisser enlever la perspective d'une entente avec la France, c'est que ce versement d'argent fut opéré dans le plus entier secret. Dans le cas où la chose serait venue à

s'ébruiter, il était entendu qu'elle serait désavouée officiellement, une clause portant que 20,000 ducats étaient donnés, à titre de pension, à des personnalités en vue, et que les 20,000 autres représentaient l'arriéré de la solde des Suisses<sup>1</sup>.

La conduite du Pape laisse voir combien volontiers il eût observé, à ce moment encore, la position d'attente. Mais ce n'était plus possible. Et cependant, tout en s'en tenant aux traités faits par son prédécesseur, il n'entra pas ouvertement dans une alliance antifrançaise, il évita avec soin tout ce qui eût pu aigrir davantage Français et Vénitiens<sup>2</sup>.

\* \* \*

Comprenant que le succès dépendait avant tout d'une action rapide, les Français avaient ouvert en mai les hostilités, en marchant contre Asti et Alexandrie avec quatorze mille hommes, pendant que les Vénitiens s'avançaient par l'est. Les Espagnols restant inactifs, le duc Maximilien Sforza se trouva bientôt dans le plus grand danger. Enfermé dans Novare, le duc paraissait perdu, lorsqu'un brillant fait d'armes changea la tournure des affaires. Dans la rase campagne de Novare, le matin du 6 juin 1513, ils attaquèrent avec un héroïque mépris de la mort l'armée française supérieure en nombre et la battirent si complètement que ses débris s'ensuivirent vers Turin, puis vers Mont-Cenis. Les villes lombardes achetaient maintenant à prix d'or la grâce du duc, pendant que les Vénitiens battaient en retraite vers l'est. Gênes fut perdue pour le parti français; les Adorni abandon-

<sup>1</sup> GUICHARDIN et JOVE parlent de 25,000 ducats, SANUTO de 20,000 seulement. Il résulte d'extraits de rapports de l'ambassadeur vénitien que cet envoi, officiellement démenti, fut connu le 25 mai. Le premier indice de la volonté du Pape de rester dans la Ligue est, dans l'ordre adressé le 19 mai à Bologne, de porter secours aux Impériaux. Cet ordre fut suivi d'autres semblables, les 23 et 31 mai, en faveur des Espagnols et des Impériaux. Voy. *Reg. Leonis X*, n° 2726, 2807, 2918. Sur les pensions du Pape à la Suisse, voir WIRZ, FIOLDI, p. 15.

<sup>2</sup> JOVIUS, *Vita Leon. X*, t. I, p. 3; *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 114.

nèrent cette ville, où Ottaviano Fregoso, ami de Léon X, fut élu doge<sup>1</sup>.

Lorsque, dans la soirée du 10 juin, la première nouvelle de la défaite de Novare arriva à Rome, tous les ennemis de la France furent dans la jubilation : des feux de joie s'allumèrent ; le cri : « Jules II<sup>2</sup> ! » retentit dans les rues ; le cardinal Schinner fit sonner les cloches de son église titulaire<sup>3</sup> ; mais rien du côté du Pape n'annonça qu'il fut heureux de cette victoire<sup>4</sup>. Quoiqu'un des conseillers les plus influents du Pape, Bernardo Bibbiena, eût passé entièrement du côté des ennemis de la France<sup>5</sup> et cherchât à y entraîner le chef de l'Église, celui-ci n'en persista pas moins dans son attitude expectante et plutôt neutre. L'ambassadeur impérial demandait du secours pour humilier Venise ; Henri VIII manifestait le désir que Léon X entrât dans la Ligue anglo-impériale et mit en campagne une armée de ce côté des Alpes<sup>6</sup>. Le Pape déclara, dans sa réponse, qu'en sa qualité de père de la Chrétienté, il devait s'abstenir de prendre trop parti, et, à ses souhaits de nouveau Pape, il mêlait des exhortations à la douceur et à la paix, rendue de jour en jour plus nécessaire par le péril turc croissant. De tous les côtés, il envoyait des lettres emplies des mêmes conseils ; il ne désespérait pas d'obtenir l'assentiment de la France contre laquelle il ne s'était pas encore publiquement déclaré. L'ambassadeur

<sup>1</sup> JOVIUS, *Hist.*, t. XI, p. 167; GUICHARDINI, t. XI, p. 5. — Sur la bataille de Novare, voy. GISI et DIERAUER, t. II, p. 428, où on trouvera une collection de rapports sur ce mémorable fait d'armes.

<sup>2</sup> GARRISONETTA le dit nettement dans une dépêche de Rome du 10 juin 1513. (Archives Gonzague.) — Voy. SANUTO.

<sup>3</sup> STETTLER, t. I, p. 491.

<sup>4</sup> Les « brillantes fêtes » du Pape, dont parle GREGOROVIUS (t. VIII, p. 179), n'existent que dans la riche imagination de cet écrivain. Pâris de Grassis, grand ennemi de la France, les eût sûrement mentionnées, si elles avaient eu lieu. Le *Journal d'un Français à Rome*, in Cod. Barb. lat. 3552 (Bibliothèque Vaticane), ne dit rien de pareilles fêtes, pas plus du reste que le Néerlandais Cornelius de Fine dans ses remarques. (Bibliothèque nationale, à Paris.)

<sup>5</sup> Cet important détail se trouve dans une lettre de Lippomanno dans SANUTO, t. XVI, p. 384.

<sup>6</sup> Voir le rapport de Carpi, extrait des Archives de Vienne, dans ULLMANN, t. II, p. 459.

vénitien annonçait le 17 juin que le Pape n'entreprendrait rien contre Venise, car il était surtout préoccupé de faire l'union de l'Italie contre les Turcs; qu'en revanche, la défaite des Français lui avait été agréable<sup>1</sup>; qu'au reste, il ne fallait pas douter que le roi découragé ne fût contraint de chercher à se réconcilier avec Rome et d'abandonner les schismatiques.

En fait, la plus immédiate conséquence de la bataille de Novare était la fin du schisme, la soumission des cardinaux rebelles et enfin la participation de la France au Concile de Latran.

Dès la reprise de ce concile, Léon X avait montré sa ferme volonté d'éteindre le schisme, en y employant, au lieu de la sévérité, la plus grande douceur possible. A la sixième session, tenue le 27 avril 1513, le procureur du Synode, Mario de Pérusco, ayant proposé de citer les prélats absents et d'émettre un vote contre la Pragmatique sanction, le Pape, par égard pour Louis XII, ajourna la décision. Le 17 juin, à la septième session, afin de tenir compte des empêchements à comparaître invoqués par les prélats français, on ajourna la huitième session en novembre, et le Pape déclara joyeusement qu'il avait l'intention d'envoyer des légats aux puissances chrétiennes pour le rétablissement de la paix. Le même jour, le secrétaire du Concile lut tout d'abord une déclaration signée de Bernardin Carvajal et Federico de Sanseverino, déclaration dans laquelle ils ne se présentaient pas expressément comme cardinaux, réprouvaient le synode de Pise, reconnaissaient la régularité du Concile de Latran et sollicitaient leur pardon<sup>2</sup>.

Il avait fallu de longues négociations<sup>3</sup> pour atteindre ce

<sup>1</sup> SANUTO. Les lettres aux vainqueurs sont aux t. I, p. 2, 3, 4; t. III et IV. *Epist. Bembi.* — Voy. aussi *Regesta Leon.*, n° 3144, et WIRZ-FILONARDI, p. 17.

<sup>2</sup> RAYNALD, 1513, n° 23, 24; SANUTO, t. XVI, p. 359, 400. — Voy. aussi GUGLIA, *Études*, p. 19, et la relation de Gabbionetta, datée de Rome, du 17 juin 1513. (Archives de Gonzague.)

<sup>3</sup> SANUTO, JOVIUS, *Hist.* t. XI, p. 191; GUICCIARDINI, t. XI, p. 6, et la lettre ci-dessus mentionnée de Gabbionetta, ainsi que celle du 8 mai 1513.

résultat. La commission transmit son jugement sur l'affaire au Pape, qui était pour l'indulgence si les rebelles reconnaissaient leur faute et en demandaient pardon. Comme ceux-ci en étaient là, presque tout le Sacré Collège se prononça pour le pardon. Seuls, le cardinal anglais Bainbridge et le cardinal suisse Schinner s'y opposèrent, et leur opinion fut appuyée par les ambassadeurs d'Allemagne et d'Espagne. De ce côté, on se souvenait de la sévérité de Jules II et on représenta au Pape que le rétablissement des coupables dans leurs dignités nuirait au prestige du Saint-Siège et serait d'un très fâcheux exemple pour l'avenir. Léon X maintint son avis : il espérait non sans raison extirper le schisme par la douceur plutôt que par la rigueur et réconcilier la France. Dans la dernière session qui devait en décider, Schinner se jeta aux pieds du Pape et le pria de lui permettre de quitter la Cour, car il ne voulait pas avoir de relations avec ces hommes déchus. Le Pape et la majorité des cardinaux estimaient que le bien de l'Église exigeait qu'on pardonnât, avec les réserves bien entendu que comportait l'honneur du Saint-Siège<sup>1</sup>. Il fut décidé que les rebelles entreraient à Rome de nuit, sans leurs insignes de cardinaux ; qu'ils se ren-

<sup>1</sup> Rien n'éclaire mieux la fermeté du Pape dans cette affaire que le passage suivant de PARIS DE GRASSIS, qui manque dans RAYNALD : « Et simul tandem nos duo consultavimus super ceremoniis agendis in hoc actu, quas omnes voluit quod ego visitans eos nomine S. S<sup>m</sup> indicarem eisdem scismaticis, qui si ipsi non vellent obediare, quantum ipse eisdem præcepit, nec etiam admitterentur ad gratiam restitutionis et venia. Itaque exequetus jussa inveni eos duros ad nonnulla facienda super quibus pontificem orabant, ut eis aliqualiter deferret et non pateretur ipsos quodammodo vituperari maxime ut absque birrete rubeo et absque rocheto et absque caputio, quod papaficum vocant, et quod in eo habitu per omnes salas sive aulas palatiū pontificalis procederent, et quod non nominarentur scismatici neque heretici in processu legendo; sed hujusmodo petitionis papa non satisfaciens voluit, quod severe et rigorose omnia fierent prout ordinavit, quod si ad verba aliquorum cardinalium attendisset ipsis nunquam parcere deberet, aut saltem quod ipsi ab ecclesia Lateranensi usque ad palatium per pedes in eo quem dixi habitu venirent, et tandem ipsi quanquam non spontanei, sed quodammodo coacti paruerunt et se omnia facturos promiserunt ut infra dicam. » (Archives secrètes des Papes, t. XII, p. 23.)

<sup>2</sup> Voy., au Suppl. n° 5, la lettre de Gabbionetta, du 17 juin 1513. (Archives Gonzague.)

draient tout de suite au Vatican et demanderaient pardon le lendemain matin dans le Consistoire où ils entreraient comme simples clercs.

Pour cette raison, le Consistoire fut renvoyé au 27 juin. Toute la Cour et de nombreux curieux se trouvèrent pour avoir ce spectacle extraordinaire du superbe Carvajal humilié et craintif<sup>1</sup>. Il tremblait de tout son corps, raconte un témoin oculaire<sup>2</sup>. Le Pape leur reprocha à tous les deux leur faute en termes sévères, déclara hautement la nécessité pour eux de subir une pénitence, et leur soumit une formule d'abjuration ainsi conçue : « Nous, Bernardin Carvajal et Frédéric Sanseverino, depuis longtemps enténébrés par le schisme, maintenant, par la lumière de la grâce divine, reconnaissant l'erreur dans laquelle nous nous étions plongés, après de longues et sérieuses réflexions, en renonçant par précaution à toutes les protestations et réserves que nous avons pu faire soit en secret, soit devant notaire ou témoins, et que nous voudrions qu'on considérât comme insérées ici avec leurs textes et leurs clauses, comme si elles y étaient imprimées mot à mot, — nous sommes revenus, de notre libre mouvement, sans contrainte ni peur, d'un cœur sincère à l'unité de l'Église, sous la poussée de la grâce divine. Pour qu'on ne nous accuse pas de feindre le repentir, nous demandons humblement pardon de nos erreurs à Votre Sainteté et au Sacré Collège, et prions Votre Sainteté d'intercéder pour nous près du Dieu très haut dont elle tient la place sur la terre. Nous promettons spontanément, pour le cas où nous serions rétablis dans notre rang et notre dignité, y compris le cardinalat, et sous l'obligation de l'anathème, à toi, pape Léon X, vrai et incontestable représentant du Christ, et par toi, saint Pierre, prince des apôtres,

<sup>1</sup> « Itaque hoc ipso mane, quo consistorium fuit, tot gentes tantusque populum concursus in palatio fuit hujus spectaculi videndi causa, ut vix ibidem in tribus aulis et per scalas et per aulas superiores et per cubicula pontificis omnia vix atque ægre caperentur gentes illæ, aliquando etiam dubitatum fuit de ruina aularum superiorum pro multitudine turbarum. » PARIS DE GRASSIS.

<sup>2</sup> Voy. la lettre de Gabbionetta, du 30 juin. — Suppl., n° 6.

de ne jamais, sous quelque motif ou prétexte que ce soit, retourner au schisme, dont nous avons été délivrés par la grâce de notre Sauveur, mais de persévérer à jamais dans l'unité de la Sainte Église catholique et dans une véritable et totale obéissance à la Santeté; et, en outre, si, par ta mansuétude et celle des magnifiques seigneurs cardinaux, nous devons être admis de nouveau à faire partie de leur Saint Collège, nous prenons l'engagement, quoi qu'il arrive, de vivre avec eux affectueusement et joyeusement, sans récrimination scandaleuse pour le passé. Nous jurons devant Dieu tout-puissant et sur ces Évangiles, que nous tenons dans nos mains, de vouloir persévérer dans ladite unité et d'observer tout ce qu'on nous a dit ou dira, en punition de notre parjure et de nos autres fautes. Et, quoique nous ayons déjà abjuré le schisme dans la courte déclaration, écrite de notre main et lue au Concile de Latran, pour bien prouver notre sincérité, nous anathématisons ici spécialement et expressément le conciliabule de Pise, sa convocation et tout ce qui y fut soutenu; nous reconnaissions, tenons et déclarons le tout nul, vide, vain, dépourvu de sens pour ce que les personnes qui y prirent part n'y étaient pas autorisées et pour ses téméraires attentats. Nous considérons au contraire le saint Concile de Latran comme l'unique et le vrai Concile, et reconnaissions qu'il fut convoqué d'une façon légitime et régulière et pour de justes motifs; que tout ce qui y fut fait, en particulier et en général, contre nos personnes, toutes les condamnations et sentences que nous infligea le Pape Jules II, tout ce qui fut soutenu et décidé contre le conciliabule de Pise, le fut en tous droits et en toute justice. Nous disons, croyons et reconnaissions avoir été dans la mauvaise voie. Nous déclarons, en outre, que nous voulons entreprendre et accomplir avec joie et humilité toutes les pénitences que Sa Santeté jugera bon de nous infliger. Nous tenons également à affirmer, sous les peines susdites et celles prononcées par les saints canons, que nous observerons inviolablement nos engagements. En foi de quoi nous prions le notaire ici pré-

sent de prendre acte de tout dans la forme en usage. »

Après que Carvajal et Sanseverino eurent lu et souscrit cette déclaration, le Pape prononça la formule d'absolution; ensuite eut lieu, avec les solennités appropriées, la rentrée des deux absous dans le Sacré Collège et leur réintégration dans celles de leurs charges qui n'avaient pas encore été données à d'autres<sup>1</sup>. Tous les cardinaux, à l'exception de Riario, qui était malade, et de Bainbridge et Schinner, qui persistaient dans leur opposition, assistaient à la cérémonie<sup>2</sup>. Par une lettre très digne, tous les rois et princes chrétiens furent informés de cet important événement<sup>3</sup>.

En accordant sa grâce aux cardinaux coupables, Léon X allait contre les désirs de Louis XII; en même temps, son attitude politique se modifia en un sens hostile à la France. Il avait jusque-là mis le plus grand soin à éviter de prendre une part ouverte à la guerre. Son retournement subit alors étonna très profondément l'ambassadeur de Venise<sup>4</sup>. L'attitude de cette République amena le choc.

Après la défaite des Français à Novare, Léon X avait offert sa médiation à la République alors fort en danger, et il y avait joint les témoignages de la plus grande affection. Venise refusa de prêter l'oreille à toutes négociations, tant que l'Empereur n'aurait pas restitué Vérone et Vicence. Cette opiniâtreté exaspéra d'autant plus le Pape que les troupes vénitaines s'étaient permis le pillage de Parme et de Plaisance, et que la Seigneurie différait sans raisons et d'une façon insolente l'envoi de son ambassade d'obédience,

<sup>1</sup> PARIS DE GRASSIS, dans RAYNALD, 1513, n° 45. (Il y manque la conclusion, qui est celle-ci : « Facto acta papa tenuit secum in prandio duos illos cardinales restitutos, qui denum hora XXI iverunt versus urbem cum ingenti pompa quasi ipsi fuerint victores. » (Archives secrètes des papes.) — Voy. aussi SANUTO, ZURITA, etc.

<sup>2</sup> Combien irréconciliable resta Schinner, cela ressort de ses déclarations passionnées, dans SANUTO, t. XVI, p. 482. Voy. aussi PETRI MARTYRIS, *Epist.*, p. 125. Il est certain que Schinner, qui partit pour la Suisse en juin, ne fut pas sans influence sur la mauvaise humeur que montrèrent les confédérés, à propos de la grâce des cardinaux.

<sup>3</sup> Le bref au doge est dans SANUTO. Voy. aussi *Regesta Leon.* X, n° 3373.

<sup>4</sup> Voy. son rapport du 25 juin 1513, dans SANUTO, t. XVI, p. 426.

alors qu'elle n'avait plus rien à espérer de ses alliés français<sup>1</sup>. Aussi le Pape crut-il n'avoir plus de ménagements à garder, lorsque l'Empereur insista près de lui, en juin, pour l'envoi de deux cents hommes de troupes papales, qui devaient être dirigés contre Venise. Cette requête de l'Empereur ne fut toutefois pas très agréable au Pape, dont elle contrariait l'espérance qu'il avait d'arriver à une entente avec la France; mais, placé dans l'alternative, pour une si petite affaire, de se brouiller avec l'Empereur ou avec Venise, son choix ne pouvait être douteux. Léon X satisfit à la demande impériale, car il ne voulait pas manquer au traité conclu par Jules II avec Maximilien<sup>2</sup>. Le cas n'effraya qu'à moitié les Vénitiens, qui croyaient le Pape déjà complètement du côté de leurs ennemis. Léon X profita de cet état d'esprit pour amener une réconciliation de Venise avec l'Empereur, grâce à la menace qu'il tenait suspendue d'embrasser définitivement la cause adverse<sup>3</sup>. Dans ce but, il envoya encore, fin juin, à Venise, un nonce extraordinaire<sup>4</sup>, qui devait parler notamment du péril ture. A l'ambassadeur vénitien à Rome, Foscari, le Pape expliqua qu'il avait été forcé d'accorder ce petit secours à l'Empereur, mais que, s'il désirait le départ des Français de l'Italie, il n'était pas pour cela hostile à la République, et qu'au contraire il

<sup>1</sup> SANUTO. — Il n'est pas certain que le plan des Vénitiens, de profiter de la vacance du Saint-Siège, pour lui enlever Ravenne et Cervia, ait été connu du Pape. (ROMAN, t. V, p. 282; BALAN, t. V, p. 498.)

<sup>2</sup> Outre GUICHARDIN, voy. SANUTO. — J'ai trouvé dans les Archives Gonzague le bref mentionné ici, daté de Rome, du 25 juin 1513, au margrave de Mantoue. Ici aussi se place le bref à Alphonse I<sup>r</sup>, de Rome, et du 24 juin 1513, lui disant qu'il peut envoyer au vice-roi Cardona quelques *tormenta bellica* pour la défense de Vérone. — Léon X se montrait aussi très favorable aux préparatifs militaires de l'Angleterre. Voy. aussi la lettre du 25 juin 1513, dans RAYNALD, n° 57, lettre qui cependant, déclare Ferrajoli (*Archiv. d. Soc. Romana*, t. XIX, p. 435), « non usciva da una approvazione generica. »

<sup>3</sup> SANUTO. — Les preuves des dispositions hostiles à la France, de la part du Pape, ne manquent pas alors. Dans cet ordre rentrent les dispositions en faveur de Henri VIII. *Reg. Leon. X*, n° 3271-3272, et l'incident de la fête de saint Pierre et de saint Paul, rapporté par PARIS DE GRASSIS. Voy. *Regest.*, p. 201.

<sup>4</sup> Gentile Sindesio, surnommé Pindare. Voy. SANUTO et PIKPER, *Nonciatures*.

fçrait tout son possible pour amener une paix honorable entre celle-ci et l'Empereur. En même temps, il dit que Venise ne pouvait attendre aucun secours du roi de France qui était suffisamment occupé dans ses propres États par l'invasion des Anglais.

Foscari dut lui-même reconnaître la bonne volonté du Pape; mais le gouvernement vénitien persista dans sa demande de restitution de Vérone et de Vicence, demande qui n'avait aucune chance de succès près de l'Empereur. Foscari était en mauvaise posture : le Pape menaçait de passer définitivement aux ennemis de la République et de faire usage de ses armes spirituelles et temporelles. Venise, de son côté, cherchait à effrayer Rome, en faisant courir le bruit qu'au besoin elle n'hésiterait pas à appeler les Turcs à son aide. Léon X ne s'y laissa pas tromper. Au secrétaire de l'ambassade vénitienne, qui expédiait les affaires à la place de Foscari malade, il déclara qu'en présence de l'attitude de Venise il ne fallait plus penser à une trêve ni à la paix; qu'il allait se former deux ligues, l'une contre les Turcs, l'autre contre Venise. En août, le Pape dit à Foscari : « Je ne vous offre plus de médiation, car je vois que vous attendez tout de la France. Si elle l'emporte, elle sera la maîtresse de l'Italie; si elle succombe, tous se tourneront contre vous. »

La Seigneurie était sourde à ces avertissements. Ni la nouvelle de l'entrée des Suisses en France, ni celle de la victoire que les Anglais, sous la conduite de l'Empereur Maximilien, avaient remportée sur les Français, à la bataille des Éperons, à Guinegate, ni l'annonce de négociations pour une ligue entre le Pape et l'Espagne ne changèrent rien à cet état d'esprit. A Rome, quand on demandait : « Que va faire maintenant Venise? » la réponse était qu'elle appelleraient les Turcs. Le Pape ne prit pas cette menace au sérieux; il renoua des négociations de paix avec Foscari, puis, en octobre, avec son successeur Lando, mais sans plus de succès qu'auparavant<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voy. SANUTO.

En même temps qu'il travaillait à amener les Vénitiens à la paix, le Pape faisait des démarches dans le même sens près de l'Empereur... Dans ce but, l'envoi de Laurent Campeggio à Maximilien en France fut décidé, le 14 septembre<sup>1</sup>. Les instructions secrètes de ce nonce sont un des documents les plus importants pour la connaissance de la politique de Léon X, dans sa première année de pontificat. Le Pape était porté à dissimuler le plus possible ses projets, pour n'en pas compromettre le résultat. Aussi Campeggio reçut-il la recommandation de garder très secrètes ses instructions qui, du reste, étaient chiffrées. La précision de ces instructions en rehausse considérablement la valeur; peu de documents permettent de pénétrer à ce degré le but final de la politique de Léon X. Le nonce devait tout d'abord sonder les intentions de Maximilien relativement aux bruits de guerre, et l'assurer que le Pape voulait rester en bonne intelligence avec lui et les autres alliés, car cela répondait aux intérêts du Saint-Siège et à la sécurité de l'Italie; mais surtout il devait exposer à l'Empereur le désir ardent que Léon X avait de la paix, désir auquel l'inclinaient d'abord sa fonction de Pape représentant du Christ, son caractère personnel et aussi l'état de l'Europe qui avait grand besoin d'être pacifiée et unie pour opposer une résistance victorieuse aux agressions du puissant empire des Othomans. Que si l'Empereur croyait cependant devoir continuer la guerre, il fallait qu'il prit garde à maintenir l'union des alliés et qu'il choisît de combattre ou la France ou Venise, car une lutte contre deux si puissantes nations était une chose impossible. Personnellement, Léon X était d'avis de traiter avec Venise; mais, dans ce cas, l'Empereur devait prendre les devants et offrir

<sup>1</sup> Dès la mi-août, le Pape avait fait part aux cardinaux de son dessein d'envoyer Campeggio à l'Empereur, F. Fregoso en Angleterre et Canossa en France; on apprit bientôt que l'envoi de Canossa était ajourné. — SANUTO, p. 652, 663. — Malgré cela, les instructions sont du 14 septembre, l'établissement des pouvoirs eut lieu le 11 octobre; le début de la nonciature, qui devait être stable, est de la fin de l'année. — PIEPER, *Nonciatures*, p. 51, 52. — Sur les efforts de Léon X pour la paix, il existe un poème de l'humaniste Jacob Locher. Voy. GEIOER.

des conditions telles que la République ne pût raisonnablement les refuser. Quant à la guerre, elle ne devait être qu'un moyen d'établir la paix en Europe. En dehors du souci qu'il pouvait avoir pour le bien de la Chrétienté universelle, ces instructions montrent combien le Pape avait à cœur le repos et l'indépendance de l'Italie. C'est dans ce but qu'il désirait le maintien de Sforza à Milan, c'est dans ce but qu'il tenait pour l'Empereur et l'Angleterre contre la France. En ce qui concernait les schismatiques du synode de Pise, le Pape se disait tout prêt à ne pas leur refuser sa grâce, à la condition qu'ils voulussent bien rentrer repentants dans l'Église; que, du reste, l'Empereur serait tenu au courant sur tout cela<sup>1</sup>.

Maximilien avait, dès juillet, fait expédier de pleins pouvoirs pour la paix avec Venise, mais il comptait sur le succès de ses armes pour conclure le traité le plus avantageux possible<sup>2</sup>. Aussi apprit-il avec joie que les troupes allemandes et espagnoles allaient tenter, dans les dernières semaines de septembre, une attaque directe contre cette République. Cependant, Cardona, le vice-roi espagnol, s'avança un peu trop, en sorte que, le 20 octobre, il lui fallut opérer une retraite que la nature du terrain rendit fort difficile. Les troupes vénitiennes le poursuivirent pied à pied. Non loin de Vicence, une bataille se livra le 7 octobre, qui se termina par une éclatante victoire des troupes hispano-impériales<sup>3</sup>.

Sous l'impression de cette douloureuse défaite, le gouvernement vénitien se décida enfin à donner pleins pouvoirs au

<sup>1</sup> Une copie de ces instructions signées de Bibbiena et datées du 14 septembre 1513, à Rome, est dans l'*Arm. XXXI*, t. XLVI, f° 376-383, des Archives secrètes des papes; elle a été publiée par CAUCHIE dans le *Bulletin de la commission d'histoire*, 5<sup>e</sup> série (1891), p. 31, 40. — Ajoutons que GUASTI avait déjà publié dans les *Arch. stor. Ital.*, 3<sup>e</sup> série, t. XXVI, p. 190, un extrait de ces instructions, qu'il avait tiré des *Manoscrit. Torrigiani* des Archives d'État de Florence.

<sup>2</sup> Le Pape décida que cette victoire ne serait pas fêtée à Rome. PARIS DE GRASSIS, dans RAYNALD, n° 78. — Voy. aussi SANUTO, t. XVII, p. 205, 217.

<sup>3</sup> SANUTO, t. XVII, p. 271; ULMANN, t. II, p. 482.

Pape pour négocier la paix dans la forme souhaitée<sup>1</sup>. Aussitôt, Léon X invita le vice-roi à cesser les hostilités<sup>2</sup>. Pour conduire les négociations, parut comme représentant de Maximilien Mathieu Lang, l'homme initié à tous les secrets de la politique impériale<sup>3</sup>.

Parallèlement aux négociations que le Pape menait avec l'Empereur et Venise, il en nouait d'autres avec l'Angleterre et la France. De ce côté aussi, Léon X ne se fit pas faute d'exhorter les belligérants à la paix. Dans la lettre de souhaits et de félicitations qu'il adressa, après la bataille de Novare, pour complimenter le roi d'Angleterre de sa victoire contre la France et l'Écosse, il émettait l'espoir de voir la sanglante lutte prendre fin et se tourner contre les Turcs les armes victorieuses d'Henri VIII<sup>4</sup>. Il n'était pas dans les vues du Pape de pousser la France à bout. Opposé à une invasion de Milan par la France, il ne voulait cependant pas se fermer la voie à toute entente avec Louis XII, car cette entente seule pouvait amener la fin du schisme et le rétablissement de l'unité de l'Église. Aussi, dès juillet, le Pape avait-il envoyé en France le distingué cardinal Robert Challand, qui était dévoué à l'Église, afin de préparer une réconciliation.

De son côté, Louis XII avait envoyé à Rome, où il arriva le 24 juillet, Claude de Seyssel, évêque de Marseille. Comme le roi de France n'avait pas abjuré, on ne pouvait faire de réception solennelle à son représentant; celui-ci ne se présenta donc pas pour le serment d'obédience, mais comme un

<sup>1</sup> Voy. le bref du 3 novembre 1513, rédigé par BEMBO, dans SANUTO, t. XVII, p. 205, 217.

<sup>2</sup> Lang avait été nommé, le 12 juillet 1513, chargé d'affaires de l'Empereur en Italie; son acte de nomination est aux Archives d'État d'Innsbrück.

<sup>3</sup> BEMBO, *Epist.*, t. V, p. 19; RAYNALD, p. 60. — Voy. aussi PARIS DE GRASSIS, *in Regest.* 4918, et les lettres de Julien à Laurent de Médicis, des 6 et 8 octobre et du 1<sup>er</sup> novembre, aux Archives d'État de Florence. — Sur la tentative sans suite de Henri VIII, pour obtenir de Léon X confirmation du bref de Jules II donnant au roi d'Angleterre l'investiture pour la France, voy. RYMER, t. XIII, p. 376-378, et FERRAJOLI, *in Arch. d. soc. Rom.*, t. XIX, p. 433-436.

<sup>4</sup> PARIS DE GRASSIS, *Diarium. Archives secrètes des papes.* — Voy. aussi RAYNALD et SANUTO.

négociateur<sup>1</sup>. Seyssel s'adressa particulièrement à Julien de Médicis, qui était dévoué à Louis XII; mais il ne traita guère que d'affaires ecclésiastiques<sup>2</sup>, car le roi n'avait pas le moins du monde abandonné ses projets de conquête en Italie. Ce fut pour les arrêter que l'Empereur, l'Angleterre et l'Espagne conclurent à Lille, le 17 octobre 1513, un traité d'alliance contre la France<sup>3</sup>. A cette nouvelle, Louis XII se décida à revenir en arrière.

Ce revirement fut dû à une autre cause encore : l'opinion en France, dans les cercles dirigeants, était franchement hostile au lamentable Concile de Pise, et désirait vivement le retour à l'unité romaine. L'influence de la reine, en particulier, qui n'avait cessé d'être l'adversaire du schisme, pesa sérieusement dans la balance<sup>4</sup>. Si, malgré cela, les négociations furent longues et laborieuses, c'est que, d'un côté, Rome ne pouvait accepter les décisions du Concile de Pise, et que, de l'autre, il n'était pas facile d'amener la France à les rejeter catégoriquement. Un des grands obstacles venait de l'orgueil du roi qui se cabrait à l'idée de solliciter l'absolution des peines ecclésiastiques portées contre lui. Vraisemblablement, on demanda, à ce sujet, une consultation motivée au savant recteur de l'Université de Paris, Girolamo Aleandro, qui était décidé à laisser tomber le Concile de Pise, dont la cause n'était pas soutenable<sup>5</sup>. Déjà Seyssel avait émis l'avis que l'intérêt de la France exigeait un accommodement<sup>6</sup>. Le 6 octobre, les négociateurs désignés, le protecteur de la France, cardinal Sanseverino, et Louis Forbin, sire de Sollier, avaient arrêté, avec le Pape et quatre cardinaux délé-

<sup>1</sup> SANUTO, t. XVI, p. 548, et ZURITA, t. X, p. 74. Voy. DUFAYARD. Cf. *Seysselii vita*, Paris, 1892. — L'arrivée de Seyssel à Rome n'eut pas lieu le 23 juillet, comme Madelin l'a dit, mais le 24. Voy. le *Journal (in Cod. Barb. lat. 3552, Bibliothèque Vaticane)*, où on ne peut croire à une faute de copiste à cause de la mention du dimanche, qui cette année tomba le 24 juillet.

<sup>2</sup> SANUTO, t. XVI, p. 616, 652.

<sup>3</sup> BREWER, t. I, p. 685, 699.

<sup>4</sup> GUICCIARDINI, t. XII, p. 1.

<sup>5</sup> MAI, *Spicil.*, t. II, p. 240; PAQUIER, p. 63.

<sup>6</sup> Voy. l'intéressante déclaration de Seyssel à l'ambassadeur vénitien, dans SANUTO, t. XVI, p. 587.

gués à cet effet, le texte d'une déclaration solennelle par laquelle Louis XII abandonnait le Concile de Pise et reconnaissait le Concile de Latran, et Bembo en avait dressé l'acte<sup>1</sup>. Le 26 octobre, Louis XII en approuva les termes et chargea Seyssel et Forbin de la présenter au Concile de Latran<sup>2</sup>. Le même jour, le roi autorisa le cardinal Sanseverino, Seyssel et Forbin à soumettre à l'arbitrage du Pape ses litiges avec l'Empereur, l'Espagne, l'Angleterre, les Suisses et Sforza, au sujet de Milan et d'Asti<sup>3</sup>. De son côté, Léon X avait fait, le 9 octobre, la déclaration que les sentences lancées par Jules II contre le conciliabule de Pise, contre Alphonse de Ferrare et les autres n'avaient pas atteint Louis XII, et qu'il ne serait absous que pour plus grande sécurité<sup>4</sup>. Dans la huitième session du Concile, qui fut fixée au 19 décembre, la réconciliation de Louis XII avec l'Église devait être scellée.

Avant la conclusion de la paix avec la France, Rome eut encore un autre grand spectacle : la cérémonie solennelle du serment d'obéissance de l'Empereur. C'était l'orgueilleux Mathieu Lang qu'il avait envoyé pour le représenter. Jules II avait, en novembre 1562, nommé cardinal, pendant son séjour à Rome, ce très influent conseiller de Maximilien; mais Lang, pour écarter de sa mission toute apparence suspecte, n'avait pas pris alors les insignes de sa nouvelle dignité<sup>5</sup>. Lorsque cet homme de qui tant de choses dépendaient reprit en novembre 1513, avec une grande escorte<sup>6</sup>, le chemin de Rome, Léon X voulut lui envoyer, en route, le chapeau de cardinal. Lang refusa. Il différa son arrivée à Rome jusqu'à ce que le Pape fût revenu de Civita-Veccchia, ce qui eut lieu le 17 novembre. Il y fit une entrée sans pompe. Le 19, il eut une audience privée de deux heures avec Léon X, qui le reçut avec une grande distinction. Les

<sup>1</sup> Imprimé dans DUMONT, t. IV, p. 1, 175.

<sup>2</sup> RAYNALD, 1513, n° 89.

<sup>3</sup> L'original avec la souscription du roi et son sceau est aux Archives d'État de Florence, *Manoscrit. Torrigiani*.

<sup>4</sup> HARDOUIN, t. IX, p. 1699-1700; HERGENROETHER, t. VIII, p. 579.

<sup>5</sup> Voy. le volume VI.

<sup>6</sup> TIZIO, *Hist. senen.*

jours suivants, Lang entretint le Pape à plusieurs reprises; une fois, même, l'entrevue dura cinq heures. Les pourparlers concernaient la réconciliation de Venise avec l'Empereur, pour laquelle Léon X faisait tous ses efforts. Mais les exigences de Lang étaient si élevées, que non seulement l'ambassadeur de Venise mais le pape lui-même commençaient à désespérer. Aussi bien, Lang élevait-il d'étranges prétentions. Il vivait à Rome sur un grand pied, ne portait que des habits de laïque<sup>1</sup>. Il garda si bien son incognito que son départ passa inaperçu. L'orgueilleux parvenu fit faire anti-chambre si longtemps et de façon si inconvenante à l'ambassadeur espagnol, que celui-ci s'écria : « Cet homme m'a l'air de vouloir être plus que le Pape »<sup>2</sup>.

Sur les prétentions de Lang à l'égard du Pape, on possède l'authentique relation de Paris de Grassis. D'après cette relation, l'arrogant diplomate aurait demandé que, pour son entrée solennelle, en sa qualité de représentant de l'Empereur, on envoyât à sa rencontre les sénateurs et toutes les autorités de Rome. Au Consistoire, il réclamait la première place avant tous les autres cardinaux. Sur ces prétentions et d'autres semblables, Lang bataillait violemment avec le maître des cérémonies. On en référa au Pape et aux cardinaux; finalement, on s'arrêta à cette combinaison : Lang recevrait le 8 décembre le chapeau rouge, et, le lendemain matin, tous les cardinaux iraient le prendre à Santa-Maria-de-Popolo, sa résidence provisoire, pour de là se rendre au Consistoire. De plus, on lui accorda la préséance sur les trois cardinaux-diacres nommés en septembre.

L'entrée de Lang au Consistoire, le 9 décembre 1513, fut extrêmement brillante. Il avait une suite de quatre cents cavaliers et de nombreux ambassadeurs lui faisaient escorte.

<sup>1</sup> Lang ne fut prêtre qu'en 1519. Sur sa vie mondaine et la position qu'il prit en face du mouvement luthérien, voy. HAUTHALER, dans les Archives pour la connaissance du pays de Salzbourg, 1898.

<sup>2</sup> SANUTO.

<sup>3</sup> PARIS DE GRASSIS, *Diarium*, 1513. « Consistorium publ. pro admissione rev. don. card. Gurcensis et de ejusd. ambitione et vana gloria. » (Archives secrètes des papes.)

Le maître des cérémonies s'étant permis une observation sur la petitesse de sa tonsure et la longueur de ses cheveux, Lang y répondit par une plaisanterie<sup>1</sup>.

Le 11 décembre, les envoyés impériaux pour l'Obéissance, le duc de Bari, frère de Maximilien Sforza; Alberto Piò de Carpi; Pietro Bonomo, évêque de Trieste, et Antoine de la Rovère, opérèrent leur entrée dans la Ville éternelle. Le Pape leur fit faire une réception solennelle<sup>2</sup>. L'ambassadeur français éleva une protestation contre le duc de Bari qui rendait l'obéissance pour Milan, ce qui n'empêcha pas cet acte d'être agréé le 14 décembre. Ce fut Girolamo Morone qui prononça le discours; il s'emporta jusqu'à traiter Louis XII de tyran. Le représentant du roi de France protesta aussitôt. Morone voulait répondre; le maître des cérémonies eut grand'peine à l'en empêcher. Léon X s'efforça de mettre fin à la querelle par un de ces discours apaisants et élégants, comme il savait les faire<sup>3</sup>.

Le 17 décembre, Lang mangea chez le Pape et eut avec lui un entretien de deux heures. Léon X reçut ensuite l'ambassadeur espagnol, puis celui de Venise. Les négocia-

<sup>1</sup> Outre SANUTO, voy. la lettre de Gabbionetta, du 9 décembre 1513. (Archives Gonzague.) — PARIS DE GRASSIS, *Journal* (in Cod. Barb. lat. 3552.) (Bibliothèque Vaticane.) — D'après ce dernier document, Lang demeurait au palais du cardinal de Portugal, à San-Lorenzo in Lucina.

<sup>2</sup> SANUTO et PARIS DE GRASSIS.

<sup>3</sup> Sur cette scène pénible que mentionne aussi SANUTO, voici ce que raconte PARIS DE GRASSIS, dans son *Diarium*: « Elegantiissime et doctissime dixit (G. Morone) sic ut omnes admirati sint et elegantiam et ornatum ac modum dicendi, et quam animose tetigerit Gallum regem, nec inter dieendum dubitavit appellare illum inimicissimum et pessimum et barbarum crudum. Finito sermone orator regis Galli, qui adfuit orationi, surrexit et protestatus est alte satis quidem elegantes et bene de nos admittenda obedientia ducis Mediolani, cum ipse non sit dux nec ad eum pertineat ducatus, etc. Ad quem ille dominus Hieronymus cum vellet replicare, nos magistri inhibuimus ac vocem repressimus, et subito papa respondit bene et eleganter ut semper et acceptavit obedientiam ducis, neve inter ambarum partium oratores esset aliqua, verbalis aut realis rixa, dixit festiviter utrique, quando regis Galli oratores præstabunt obedientiam pro rege et si forte nominabunt eum ducem Mediolani, quod tunc e converso orator Mediolani protestetur similiter, sicut ipse nunc fecit, et sicut fuit finis. » (Bibliothèque Rossi, à Vienne, et Archives secrètes des papes, t. XII, p. 23.)

tions concernaient la paix entre Venise et Maximilien<sup>1</sup>. La 8<sup>e</sup> session du Concile se tint solennellement le dimanche 19 décembre. En dehors du Pape, qui, dès la veille, s'était transporté au Latran, 23 cardinaux, 11 archevêques, 45 évêques, 5 généraux d'ordres, les ambassadeurs de l'Empereur, ceux d'Espagne, de France, de Pologne, de Venise, de Brandebourg, de Montferrat, de Milan et de Rhodes y prirent part. Dans le discours d'ouverture, le Johannite Jean-Baptiste de Gargiis convia les peuples à la guerre contre les Turcs, dont la condition première était le rétablissement de la paix entre les princes chrétiens. Après la lecture de l'Évangile du dimanche de la Sexagesime, Claude de Seyssel, évêque de Marseille, et Louis Forbin de Sollier présentèrent la déclaration. Louis XII désavouait solennellement le Synode de Pise et adhérait librement et simplement au Concile de Latran comme au seul légitime. En même temps, on annonça une nouvelle députation de 6 prélates et 4 docteurs qui avaient pris part à l'assemblée de Pise et qui venaient abjurer et demander pardon. Enfin, on demanda un délai pour la comparution du reste des personnalités françaises, sans lesquelles on ne devait rien décider dans les choses de la Pragmatique Sanction. En cette circonstance solennelle, on eut encore l'incident inévitable d'une protestation de l'ambassadeur de Maximilien Sforza contre Louis XII qui prenait le titre de duc de Milan. Le Pape déclara, à ce propos, que le passé n'engageait pas l'avenir. Ensuite, les envoyés de Brandebourg et de Montferrat accédèrent au Concile. Après l'annonce d'une constitution dogmatique, dont il sera parlé plus loin, on lut encore deux bulles importantes : l'une relative à la réforme de la Curie ; l'autre, au rétablissement de la paix entre les princes chrétiens, à la préparation d'une croisade et à la réconciliation des hérétiques de Bohême. Le Pape ordonna d'entonner le *Te Deum* pour célébrer l'important événement qu'était l'adhésion de la France au Concile et le rétablissement de l'unité de l'Église<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> SANUTO, voy. aussi *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 213.

<sup>2</sup> PARIS DE GRASSIS, dans RAYNALD, 1513, n° 85-97. — Voy. aussi HERGEN-

Ainsi se termina la première année de Léon X : sa politique de paix avait réussi. Le schisme éclaté sous Jules II pouvait être considéré comme éteint; bientôt devaient revenir à la foi de nombreux sectateurs du Concile de Pise<sup>1</sup>.

Mais ce qui, plus encore que ces sessions du Concile, occupa la curiosité des Romains, pendant la première et une partie de la deuxième année du règne de Léon X, ce fut la pompe des ambassades d'obédience des diverses nations<sup>2</sup>. Les spectacles de ce genre enchantaien les Romains au moins autant que l'abaissement des tailles et les autres grâces accordées par le nouveau Pape<sup>3</sup>. Dans les discours qu'il prononça en ces diverses occasions, Léon X s'exprima avec tant d'élégance que le maître des cérémonies, Paris de Grassis, en reîtère ses témoignages d'admiratiion<sup>4</sup>.

L'ambassade d'obédience qui fit le plus de bruit fut celle du roi Emmanuel de Portugal, qui avait déjà envoyé aupara-

ROETHER, t. VIII, p. 579-589, et la lettre que François, frère de Maximilien Sforza, adressa à celui-ci, de Rome, le 19 décembre 1513. La conclusion en est celle-ci : « Fu reputato certamente uno dignissimo spectaculo vedere ieducto una summa et intolerabile superbia ad una infinita humilita et summissione verso la sede Ap. quale pero fu conosciuta et riputata da quelli konno judicio facta et simulata per necessita. (Archives d'Etat, à Milan.) — Sur une satire française se rapportant à la réconciliation de Louis XII, voy. ROMANIN, t. VII, p. 271.

<sup>1</sup> Voy. dans HENGGENROETHER, de plus immédiats détails sur l'absolution des archevêques d'Arles et de Lyon, de J. Ferreri, des cardinaux Brissonnet, d'Albret et de Prie, ainsi que de nombreux ecclésiastiques français, t. VIII, p. 593-694; la date qui y manque, de l'absolution du cardinal de Prie, est le 24 avril 1514, d'après le *Journal* (in Cod. Barb. lat. 3553, Bibliothèque Vaticane.)

<sup>2</sup> Voy. PARIS DE GRASSIS, édit. Delicati-Armellini, *Journal d'un Français* (Bibliothèque Vaticane); SANUTO et TIZIO, *Hist. senen*.

<sup>3</sup> Voy. SANUTO et BRANCA DE TELINI.

<sup>4</sup> Obédience des ambassadeurs siennois : « Pontifex elegantissime atque argutissime respondit sic, ut omnes laudare non cessent eamdem; qui ita in omnibus suis responsionibus se eleganter habuit, non sicut olim Julius qui quotiens orare volebat aut mori aut se mortuum esse fingebat, præter id quod sepe defecerit ita, ut mihi plerumque fuerit necesse adire et quasi cum exinanitum excitare et verba obliita rememorare. » — Obédience de Montferrat : « Papa eis respondit elegantissime supra omnium admirationem. » PARIS DE GRASSIS.

vant des présents au Pape<sup>1</sup>, et l'avait informé par lettre de ses grands succès en Inde et en Afrique<sup>2</sup>. Léon X ordonna des fêtes en cette circonstance, et, dans une lettre flatteuse, encouragea le roi à poursuivre sa campagne contre les infidèles<sup>3</sup>.

Le Pape fit faire de vastes préparatifs pour la réception de cette ambassade, dont l'arrivée, le 12 mars 1514, fut l'occasion d'un brillant spectacle<sup>4</sup>. Quatre jours auparavant avait été publiée une bulle qui invitait tous les Portugais à assister leur roi dans sa croisade contre les Maures d'Afrique. A la tête de l'ambassade était Tristan d'Acunha, connu par ses voyages de découvertes; deux jurisconsultes célèbres, Diego Pacheco et Johann de Faria, de nombreux membres de la noblesse portugaise, plusieurs Nègres et Indiens l'accompagnaient; en tout, soixante-dix personnes. Mais ce qui produisit encore plus d'effet que cette brillante et gracieuse cavalcade, ce furent les présents rares et précieux que l'ambassade apportait au Pape, comme un témoignage des victoires remportées sur les infidèles: des chevaux persans, des poules d'Inde, des perroquets, une jeune panthère, deux léopards et un éléphant blanc, que les badauds romains ne pouvaient se lasser de contempler. Un Maure richement vêtu montait ce puissant animal, qui, sur son dos revêtu d'une couverture brodée, portait un coffre surmonté d'une

<sup>1</sup> LANDUCCI, p. 343.

<sup>2</sup> Lettre de Lisbonne du 6 juin in Cod. 1910, f° 140<sup>b</sup>-143<sup>b</sup> de la Bibliothèque Riccardi, à Florence. Voy. UZIELLI, P. Toscanelli et la circonNAVIGAZIONE dell'Africa, Florenze, 1891.

<sup>3</sup> Voy. RAYNALD et lettres de Chieregati du 8 janvier 1514. (Archives Gonzague.) — Voy. aussi Mac SWINEY, le Portugal et le Saint-Siège.

<sup>4</sup> Sur l'ambassade du roi Emmanuel à Léon X, on a les récents ouvrages de S. DE CUITIS, Une Ambassade portugaise au seizième siècle, Naples, 1889, et Mac SWINEY, Portugal, et le récit de Grégorovius qui place, par erreur, le fait en mai 1514. — Voy. PARIS DE GRASSIS, Diarium; SANUTO, Jovius, Hist. Elogia Corpus dipl. Port., t. I, p. 234, 238. — Voy. aussi le Journal dans les Mélanges d'archéol., t. XXII, p. 277, la lettre de Guido Postumo, du 13 mars 1514 (Archives Gonzague), et la Chronique contemporaine dans V. POLIT, p. 50-62 (Archives secrètes des papes), ainsi que Fr. NOVELLUS, Vita Leon. X, in Cod. Barb. lat. 2273 Bibliothèque Vaticane.) — Sur les présents, voy. aussi JOANNINENSIS, Penthalœucus, p. 99.

forteresse d'argent flanquée de nombreuses tours. Le coffre renfermait divers présents pour Léon X : chasubles ornées d'or et de pierreries, ostensoirs, calices de l'or le plus fin ; une magnifique nappe d'autel et des livres de grand prix. Le conducteur se faisait obéir de l'éléphant en lui parlant. Lorsqu'il arriva au fort Saint-Ange, du haut duquel le Pape contemplait ce spectacle peu ordinaire, l'éléphant resta silencieux et s'agenouilla par trois fois devant Sa Sainteté. La joie du peuple ne connut plus de bornes lorsque l'éléphant répandit sur les curieux une partie de l'eau qu'on lui offrait. Désormais, il fut l'entretien de la ville, les poètes le chantèrent<sup>1</sup>, et il n'est pas jusqu'au prosaïque maître des cérémonies, Pâris de Grassis, qui ne s'en occupe dans ses notes. Le très adroit animal, qui exécutait les tours les plus variés, trouva dans Jean-Baptiste Branconi un admirateur particulier. Branconi était lié d'amitié avec Raphaël et personne ne lui parut plus désigné que le peintre d'Urbino pour représenter, sur une tour du Vatican, l'entrée de cet animal. Cette peinture a été détruite dans les reconstructions de Paul V ; par contre, sur la porte qui va de la chambre de la Signature à la chambre d'Héliodore, s'est conservé une fine estampe, représentant l'éléphant portant le poète Barabollo. Ainsi s'est trouvée conservée par la gravure l'image d'un animal qu'on n'avait plus revu depuis le temps des Césars<sup>2</sup>.

Le 20 mars, dans un Consistoire public, les envoyés du roi

<sup>1</sup> Voy. BEROALDO; PAQUIER, *Vita*, p. 35; AURELIUS SERENUS in TIZIO.

<sup>2</sup> L'éléphant de Léon X a donné lieu à toute une littérature. Citons d'abord : *Lettres de Sadolet*, dans ROSCOE-BOSCHI, t. VI, p. 197; OSORIUS, *De reb. Eman. reg. Lusit.*, t. IX, p. 263; *Epist. obscur. vir*, édit. Boecking, p. 262; TIZIO, *Hist. senen*. — Ici, une gravure du temps, représentant l'éléphant. La mort de l'éléphant (épitaphe, dans REUMONT) parut aux contemporains digne d'être mentionnée. « Lundi 16 juin 1516, mourut l'éléphant. » — *Journal in Cod. Barb. lat. 3552, f° 27.* (Bibliothèque Vaticane.) Voy. aussi SANUTO, t. XXII, p. 475; *Spicil. Vat.*, t. I, p. 22; BUNCKNARDT, *Rossi in Intermezzo*, Torino, 1890, p. 632; *Cesareo in Nuova, Rassegna*, 1894. Un souvenir non remarqué jusqu'à présent de l'éléphant se trouve à la villa Madame, où l'on voit dans la niche du milieu, sur la terrasse, une tête d'éléphant en marbre, qui lance de l'eau de source dans un sarcophage romain antique.

de Portugal firent le serment d'obéissance. Pacheco prononça le discours d'usage; c'est un modèle de cette rhétorique redondante qu'on admirait alors. Léon X y répondit avec autant d'élégance que de force; il y préconisa la nécessité de la paix entre les princes chrétiens et de leur union contre les infidèles. Là-dessus eut lieu l'offre des présents, dont l'imagination des contemporains exagéra sans mesure la valeur. Le Pape se décida alors à envoyer au roi Emmanuel la rose d'or primitivement destinée à l'Empereur. Plus importantes encore furent les concessions que les ambassadeurs portugais obtinrent pour leur nation. Léon X accorda au roi l'autorisation de lever une dîme sur le clergé portugais pendant à peu près toute la durée de la guerre en Afrique. Par une bulle du 7 juin 1514, la couronne de Portugal obtenait le patronage de tous les évêchés et bénéfices dans les pays conquis outre-mer et l'annexion de ces bénéfices à l'ordre du Christ. Le 3 novembre, ce droit de patronage fut étendu à toutes les terres conquises ou à conquérir non seulement dans l'Inde, mais dans les contrées du monde encore inconnues. Ces marques de faveur ne suffisaient pas à Léon X. L'année suivante, il envoya au roi Emmanuel une de ces épées et un de ces chapeaux que les Papes bénissent la nuit de Noël. De cette manière, le chef de l'Église fit connaître au monde entier toute l'estime que lui inspiraient les guerres du roi de Portugal contre les infidèles, lesquelles ouvraient de si brillants horizons à la Chrétienté.

## CHAPITRE II

LES MÉDICIS ET LA POLITIQUE DE LÉON X  
DANS LES ANNÉES 1513-1518

L'Italien est tendrement attaché à sa patrie et à sa famille. Ce trait de caractère, qui est beau et noble en soi mais qui fut fatal à beaucoup de Papes, était si marqué chez Léon X que l'histoire de Florence aussi bien que celle des Médicis apparaît, pendant tout le cours de son règne, mêlée de la façon la plus étroite à l'histoire de Rome<sup>1</sup>.

A la tête de la nombreuse parenté du nouveau Pape se trouvaient son frère Julien et son cousin Jules, qu'on vit arriver dans la Ville éternelle presque au lendemain du Conclave<sup>2</sup>. Julien, né en 1479, était le plus jeune fils de Laurent le Magnifique, et en cette qualité il se destinait aux grands emplois civils. Il en était de même de Laurent, fils de Pierre, frère ainé de Léon X. Le 13 septembre, on leur conféra à tous les deux, au milieu de brillantes fêtes au Capitole, le patriciat romain. Julien, en raison de sa frêle constitution, paraissait peu propre à diriger les affaires de Florence; Léon X jugea préférable de le garder à Rome avec le titre honorifique de général de l'Église. La difficile tâche de gouverner la République florentine, conformément aux ordres du Pape, échut à Laurent, à peine âgé de vingt et un ans, et qui représentait la branche ainée de la famille;

<sup>1</sup> REUMONT-BASCHET, *Catherine de Médicis*, p. 8, 240.

<sup>2</sup> LANDUCCI, p. 339.

<sup>3</sup> SANUTO, t. XVII, p. 73. — Voy. plus loin la description de ces fêtes, au chapitre x de ce volume.

le 10 août 1513, Laurent retourna donc de Rome à Florence<sup>1</sup>.

La constitution de Florence fut réglée, au moins dans ses lignes essentielles, sur le type de celle qui avait régi la ville sous Laurent le Magnifique. Deux assemblées devaient tout conduire : l'une, composée de soixante-dix élus à vie ; l'autre, de cent membres, renouvelables tous les six mois. Le Conseil des Cent, dans lequel pouvaient figurer tous les anciens gonfaloniers, votait exclusivement les impôts et les taxes. Dans les deux assemblées, les partisans des Médicis avaient la majorité : il n'était donc pas nécessaire, pour que Laurent fût le maître, de lui attribuer une place spéciale au-dessus des autres bourgeois : tous les regards étaient dirigés sur le palais du neveu, via Larga. Jules de Médicis lui conseilla de se faire des amis par sa bonne grâce et son hospitalité. L'indépendance de Florence n'était donc qu'une fiction ; en réalité, c'était la maison de Médicis qui gouvernait. A ce sujet, on put faire l'observation que, dès septembre 1513, la fête patronale des Médicis, qui était celle de saint Cosme et de saint Damien, était devenue la véritable fête nationale<sup>2</sup>. Le jour de la Saint-Jean 1514, Laurent de Médicis célébra le retour de sa famille à Florence par des fêtes magnifiques auxquelles assistèrent incognito les cardinaux Cibo, d'Este,

<sup>1</sup> LANDUCCI.

<sup>2</sup> « Io son certo che la M. V. hormai debbe conoscere le conditioni et appetiti di codesti cittadini et io non per ricordare, ma per discorrere judico che due cose sieno ad proposito et costino poco et possino giovare assai, l'una qualche ceremonia exteriore di affabilità et gratitudine di parole de le quali ne sarei librale con quelli ad chi più se convenghono et che ne son piu desiderosi. L'altra di intratenere con buona electione quando uno et quand uno altro ad mangiare seco non solo ne le citta, ma in villa perche sono due termini che fanno gratis et ogni di più se ne acquista commendatione. Card. G. di Medic. à Lorenzo di Medici. » Rome, 11 février 1514. (Archives d'Etat à Florence.)

<sup>3</sup> LANDUCCI, p. 342. — Voy. aussi GIORGI, dans ALBERI, 2<sup>e</sup> série, t. III, p. 52, et SANUTO, t. XXIV, p. 90 ; LUZIO REMER, Mantova e Urbino, p. 222, n° 4 ; les revenus de Florence s'élevaient, d'après Giorgi, à 74,000 ducats de taxes pour la ville et les faubourgs, 12,000 ducats pour les villes soumises (Arezzo, Pise, Pistoie, Cortone), enfin 160,000 ducats comme impôt direct ; cet impôt s'appelait balzello.

d'Aragon, Cornaro, Bibbiena et Sauli. En mai de l'année suivante, le neveu du Pape s'éleva à une position tout à fait exceptionnelle par son élection au grade de capitaine des milices florentines<sup>1</sup>. Au fond, du reste, le gouvernement florentin était sous la dépendance complète de Rome<sup>2</sup>.

Dès le 9 mai 1513, le cousin du Pape, Jules de Médicis, qui avait jusque-là vécu surtout en Lombardie, comme prieur des Johannites de Caponne, fut nommé archevêque de Florence. Pour l'opinion publique, Jules de Médicis, qui était né le 26 mai 1478, après l'assassinat de son père Julien par les Pazzi, était entaché de bâtardise; une dispense lui fut accordée pour cet empêchement<sup>3</sup>. Et lorsque, à l'automne, il s'agit de nommer Jules cardinal, on établit par témoin qu'un mariage secret mais valide avait existé entre son père et sa mère Fioretta<sup>4</sup>. Là-dessus, cet homme de trente-cinq ans obtint le cardinalat qu'il désirait vivement<sup>5</sup>. Il eut comme Eglise titulaire Santa-Maria in Dominica, qui avait été celle de Léon X avant qu'il fût Pape<sup>6</sup>.

Dans cette première promotion<sup>7</sup> trois autres membres de

<sup>1</sup> Voy. là-dessus : la lettre de Carlo Agnello, du 23 septembre 1513 (Archives Gonzague); PARIS DE GRASSIS, JOVIUS, *Hist.*, t. IX; BEMBI, *Epist.*, t. V; *Reg. Leon.*, 4525, 4624; *Miscell. di stor. Ital.*, t. II, p. 89; CARDELLA, PANVINIUS, CIACONIUS.

<sup>2</sup> LANDUCCI, NARDI, NERLI, ROSCOE-BOSSI, CAPONI, REUMONT, TOSCANE, t. I, p. 14; REUMONT-BASCHET, PERRENS, t. III, p. 46; VERDI, t. II, p. 10.

<sup>3</sup> ULLMANN (*Études*, t. II, p. 99) a pu conclure de cette dépendance que le titre de Laurent était purement honorifique et que le titulaire ne trouva aucun plaisir à sa situation de grand bourgeois de Florence, tenu en lisière de tous les côtés.

<sup>4</sup> *Reg. Leon.*, 2514, 2524.

<sup>5</sup> *Reg. Leon.*, 4598. — Voy. aussi JOVIUS, *Pomp. Colonna*, p. 151; NARDI, p. 274.

<sup>6</sup> Dès le 10 mars 1513, Jules de Médicis avait cherché à intéresser à sa nomination Piero di Ant. Pucci, très influent à Rome. Voy. le document remarquable publié par G.-O. CORAZZI, pour Nozze Giampolini-Magagnini, 1894, p. 17-18.

<sup>7</sup> Le 1<sup>er</sup> septembre 1514, le cardinal de Médicis fut nommé légat de Bologne. Voy. *Reg. Leon.*, 41300, et le bref à Bologne du 1<sup>er</sup> septembre 1514 aux Archives d'État à Bologne. — Voy. aussi Bald. de Pescia à Laurent de Médicis, du 5 septembre 1513, à Bologne. (Archives d'État de Florence.)

L'entourage du nouveau Pape reçurent le chapeau : Innocent Cibo, Laurent Pucci et Bernard Bibbiena<sup>1</sup>

Innocent Cibo, né en 1491, était le fils ainé de Francesco Cibo et de Madeleine de Médicis, sœur de Léon X; en dehors de cette parenté, il n'avait aucun mérite, aucune supériorité spéciale. Le Pape, en le nommant, avait dû se souvenir des circonstances de sa propre élévation par le grand-père d'Innocent. « Ce que j'ai reçu d'un Innocent, je le rends à un Innocent! » De tels motifs ne justifiaient pas l'élection au Sénat de l'Église d'un jeune homme de vingt-deux ans. Il ne profita de ses riches bénéfices que pour satisfaire ses goûts mondains et mena une existence dissolue; son élection ne peut donc qu'être blâmée<sup>2</sup>.

Laurent Pucci, dont le magistral portrait par Sebastiano del Piombo (actuellement au musée de Vienne) reproduit la belle figure, ne descendait pas seulement d'une famille ayant hautement mérité des Médicis, mais encore il avait, dès le règne de Jules II, donné des preuves de son intelligence et de sa capacité. Pucci, qui avait longtemps enseigné le droit à Pise, avait une profonde connaissance du droit canon et de la théologie; malheureusement, il obscurcissait ces brillantes qualités par une honteuse avarice, qu'il cherchait à satisfaire surtout par une exploitation scandaleuse des indulgences<sup>3</sup>. Il faut dire cependant que Pucci n'épargnait rien dès qu'il s'agissait de favoriser les arts. C'est ainsi qu'étant cardinal, il avait fait peindre par Perino del Vaga sa chapelle de la Trinité-des-Monts<sup>4</sup>. Il vécut également dans une étroite

<sup>1</sup> On lit dans PARIS DE GRASSIS, sur le consistoire du 27 septembre 1513, ceci : « Illoco papa inchoavit aperiens causas quibus motus erat ad creationem horum cardinalium, dans unicuique modestissimam laudem, et in veritate sermo papæ præter verba sanctissima etiam commodissima et elegantissima fuerunt... Et egressi sunt omnes, cardinales autem antiqui duxerunt novos ad ædes novas proprias pontificis, in quibus ipse habitabat dum esset cardinalis. » — Le 6 décembre, PARIS DE GRASSIS raconte : « Papa dedit 4 minores ordines tribus cardinalibus. »

<sup>2</sup> REUMONT, STAFFETTI, le cardinal CIBO.

<sup>3</sup> SCHULTE, t. I, p. 137, 242, 268. Voy. aussi ROSSI, Pasq., t. XLVII; Geor. de Lett., t. XLII, p. 99, et plus loin le chapitre x.

<sup>4</sup> VASARI, t. X, p. 149.

liaison avec Raphaël et commanda pour son neveu Antonio la Sainte Cécile<sup>1</sup>. Michel-Ange travailla aussi pour le cardinal des Quatre-Couronnés : c'est ainsi qu'en appelait Pucci, du nom de son église titulaire. Quand il dit du maître qu'il lui fut fidèle comme un frère<sup>2</sup>, un tel propos témoigne de la grandeur intellectuelle du cardinal.

Le dernier de la promotion du 23 septembre fut aussi incontestablement un homme de haute intelligence, mais d'un caractère si mondain que son élection est également à blâmer. Bernardo Dovizzi, plus connu sous le nom de Bibbiena, qu'il tenait de son lieu d'origine, petit village du haut Casentin, était depuis sa prime jeunesse en rapports très étroits avec les Médicis. Après avoir dirigé à Florence les études du jeune Jean, il était devenu son secrétaire intime, l'avait suivi en exil, avait représenté ses intérêts près de Jules II et l'avait fort servi comme conclaviste, pendant l'élection. En récompense, il avait obtenu d'abord la charge de trésorier général, et maintenant on lui donnait la pourpre. Il n'était pas fait pour une telle dignité, n'étant qu'un viveur véritable, qui ne se bornait pas aux jouissances de littérature et d'art, mais descendait parfois à de plus grossières. Léon X l'appréciait infiniment pour la fidélité de ses services, pour la finesse de sa plume, son dévouement à l'art et aux lettres, sa constante sérénité, son amour débordant de la vie; comme ordonnateur de fêtes, il avait su se rendre indispensable<sup>3</sup>. En politique, il fut, au début, le principal et le plus influent conseiller du Pape : contrairement à Julien de Médicis, il

<sup>1</sup> MÜNTZ, *Raphael*, p. 545.

<sup>2</sup> DAELLI, *Carte michelangelesque inédite*, p. 51.

<sup>3</sup> BANDINI, *Bibbiena*, p. 16. — Voy. là-dessus l'importante *Informazione del secretario di N. S<sup>m</sup>* par G. Carga, imprimée d'après Cod. Urb. 859, f° 72 de la Bibliothèque Vaticane. Malheureusement, le texte en est souvent inintelligible, à cause de ses nombreuses fautes. C'est ainsi qu'il faut lire S. 457, Z. 10, pure au lieu de per; S. 459, Z. 25, declinato, au lieu de diverso; Z. 29, resta, au lieu de vista; S. 460, Z. 13, Amulio, au lieu de Amilio; Z. 10, servito, au lieu de scritto; S. 462, Z. 7, se si au lieu de silicet; S. 463, Z. 16, medesimo, au lieu de moltissimi; S. 464, Z. 6, seemata, au lieu de stimata; Z. 18, manque après cresciuto : il secretario, Z. 32, erunt, au lieu de erant; S. 465, Z. 27, spedizione, au lieu de stimazione.



orienta cette politique dans le sens le plus hostile à la France et fut cause en partie des grandes fluctuations qui en devaient résulter dans l'activité extérieure du Pape.

Cette influence de Bibbiena éclata principalement alors dans les changements significatifs qui furent accomplis sous Léon X en la secrétairerie papale. Dans la réorganisation qu'il avait faite de ce service, Innocent VIII l'avait placé sous la direction d'un secrétaire intime (appelé *segretario domestico, secreto ou intimo*) qui eut à peu près le rôle d'un secrétaire d'État. Ce secrétaire avait son logement au Vatican; il entrat librement, en tous temps, chez le Pape, et recevait seul tous ses secrets. Les rapports des nonces lui arrivaient et il y répondait d'après les instructions verbales de son maître. Cette situation exceptionnelle éveilla bientôt, on le comprend, la jalousie des autres secrétaires, et, dans la suite, elle donna lieu à des abus. Pour mettre fin aux plaintes qui s'élevaient à ce propos, Léon X nomma des secrétaires particuliers pour les brefs secrets<sup>1</sup>. La place de *segretario intimo*, qu'occupait sous Léon X Pietro Ardinghello, fut encore à ce moment réduite de son importance, car entre son titulaire et le Pape intervenait un cardinal, comme expéditeur des affaires. Ce cardinal fut d'abord Bibbiena, puis Jules de Médicis. Il est faux que ce dernier ait été dès lors le bras droit du Pape; il se passa, au contraire, un temps assez long, pendant lequel Léon X traita les affaires les plus sérieuses avec Bibbiena<sup>2</sup>. Et cela était assez naturel: Bibbiena avait été le secrétaire intime du cardinal Jean de Médicis; il continua à l'être, l'année qui suivit l'élévation du cardinal à la Papauté. La pourpre lui donnait le pas sur Ardinghello, qui était plutôt le secrétaire particulier des Médicis, et, de plus, la faveur du Pape lui fit jouer longtemps, sûrement jusqu'à l'automne de 1515, dans beaucoup d'affaires, un rôle plus important que le cardinal de Médicis. Ce n'est que de 1516 à 1517 que ce dernier commença à s'élever au rang de pre-

<sup>1</sup> SADOLET et BEMBO.

<sup>2</sup> Cela est indiqué dans l'importante dissertation de RICHARD, p. 9.

mier conseiller<sup>1</sup>; jusque-là Bibbiena fut initié à de nombreux secrets qui ne furent même pas communiqués au cardinal Jules<sup>2</sup>. « Bibbiena est tout-puissant auprès de Léon X, » écrit un Vénitien, immédiatement après l'élection<sup>3</sup>. Aussi, dans les années 1514-1515, est-il désigné par les diplomates comme *l'alter ego* du Pape.

Bibbiena était un novice dans la grande diplomatie; il lui fut souvent difficile de s'y retrouver. La situation, du reste, se compliquait pour lui des intrigues des partisans et des amis des Médicis, qui s'étaient précipités à Rome où bientôt ils jouèrent un rôle important. Chaque faveur de Léon X aux siens ne leur paraissait que le début de plus grandes choses. Ils nourrissaient les plus extravagantes espérances et compataient bien que Julien et Laurent de Médicis seraient faits princes et pourvus de royaumes indépendants au nord et au sud de l'État de l'Église. Que, dans un pareil relèvement de fortune, les partisans de l'heureuse famille se crussent le droit de prétendre aux charges les plus honorables et les plus lucratives, cela allait de soi. Il est important d'établir ici que ces plans démesurés pour l'élévation de la maison de Médicis n'émanaient ni de Léon X ni même de Laurent, mais seulement des partisans de la famille. Jacopo Nardi raconte que ce furent des gens de la cour de Médicis qui, dès les premiers mois qui suivirent l'élection, disaient au Palais Orsini, à Monte-Giordano que Julien devait être roi de Naples, et Laurent, duc de Milan. La poursuite de pareils plans pouvait entraîner les plus graves complications. Tout dépendait de la conduite qu'allait tenir Léon X.

Pour tous les contemporains de Léon X, c'était une opi-

<sup>1</sup> « Il papà a consieri, so'nepote card. Medici, qual e homo da ben, homo di non molte faccende, benchè adesso il manegio di le carte è in le so'man, che prima era in S. Maria di Portego, poi dito card. Bibiena, qual è da la porta di Spagna, » dit M. Giorzi dans son rapport du 17 mars 1517. — SANUTO, t. XXIV, p. 90.

<sup>2</sup> Voy. *Manoscrit. Torregiani*; voy. aussi RICHARD, où il est dit que certainement les relations diplomatiques avec la France étaient retirées à Bibbiena et transmises au cardinal Médicis.

<sup>3</sup> SANUTO, t. XVI, p. 54.

nion courante que la politique du Pape n'avait été inspirée que par des considérations de famille. De nos jours, l'opinion contraire a été soutenue avec opiniâtreté. La vérité doit être entre les deux. Les considérations de famille ont sans doute pesé plus ou moins sur les actes de Léon X. Mais, autant qu'on en peut juger par les documents connus jusqu'à présent, les intérêts privés ne passèrent, dans sa vie, qu'après de plus hauts et de permanents intérêts : en première ligne, la politique traditionnelle des Papes, qui s'opposait à ce que Milan et Naples tombassent sous la puissance d'un prince unique, et qui cherchait la sûreté et l'agrandissement de l'État de l'Église. De même, la pensée nationale, qu'on peut résumer dans le cri populaire : « Liberté de l'Italie, » fut incontestablement sur Léon X d'une très grande influence. Après, venaient naturellement les intérêts de famille<sup>1</sup>. De ces

<sup>1</sup> La réaction contre la conception passée en coutume depuis RANKE et GRECONIUS d'un Léon X exclusivement dirigé par le népotisme, conception qui fut poussée à l'extrême par BAUMGARTEN dans son ouvrage sur Charles-Quint (tout ce que le Pape a fait avait pour objet principal la grandeur séculière de Laurent), cette réaction est partie de NITTI, un historien qui confesse lui-même n'avoir pas la moindre sympathie pour la grande institution à la tête de laquelle a été Léon X. L'impression produite par la démonstration de Nitti fut si grande que Baumgarten lui-même dut avouer avoir un peu trop appuyé sur l'influence des vues de famille dans la politique de Léon X. Nitti s'est expliqué lui-même avec nombre de critiques, notamment avec BAUMGARTEN, CIAN et DE LEVA. (*In Arch. d. soc. roman.*, t. XVI, p. 181.) Quoique j'apprécie fort la valeur du travail de Nitti, cependant je n'ai adopté qu'avec de certaines réserves ses conclusions très favorables à Léon X, car GIORGETTI a déclaré avec raison (*in Arch. stor. Ital.*, 5<sup>e</sup> série, t. X, p. 416) qu'en ces questions la réserve s'impose, d'autant plus qu'une grande partie des correspondances diplomatiques de cette époque ne sont pas encore imprimées. La publication de ces énormes matériaux est préparée par mon distingué ami, le marquis Ferrajoli, qui a recueilli les lettres de plusieurs années avec une infatigable patience. L'opinion de ce connaisseur éminent de la politique de Léon X apparaît à cause de cela d'une valeur particulière. FERRAJOLI l'a exprimée dans les *Arch. d. s. Rom.*, t. XIX, p. 432. Il s'y plaint avec raison que Nitti, qui a exposé remarquablement les *scopi papali ed europei* de Léon X, n'ait au contraire pas suffisamment mis en lumière la politique de famille du Pape et aussi ses vues nationales fort appréciées par lui, Ferrajoli. Cet historien conclut très justement qu'en dépit de ces réserves, le travail de Nitti est un des plus importants et des plus exacts, qui aient paru sur l'attitude politique de Léon X. Un savant de la qualité de Bernays conclut à peu près de même dans son *Histor. Zeitschr.*, t. LXXIV, p. 514. Un des historiens les plus versés dans

divers mobiles, quels sont ceux qui ont été les plus forts dans l'esprit du Pape? C'est ce qu'il est difficile de préciser avec certitude, d'après les documents connus jusqu'à ce jour. Dans les cas de cette nature, qui touchent au plus intime de la vie des hommes du passé, l'historien est tenu à la plus grande réserve, tant que ne se produisent les plus claires, les plus indiscutables preuves.

D'ailleurs, pour donner lieu à une politique de pur népotisme comme l'avait pratiquée Alexandre VI, il manquait aux neveux de Léon X le tempérament nécessaire; ceci dit notamment pour Julien et aussi, avec certaines restrictions, pour Laurent. Ces deux princes très connus ont survécu dans la mémoire des hommes sous la figure idéalisée que leur a sculptée Michel-Ange dans les statues des tombeaux des Médicis<sup>1</sup>. En réalité, ils ne furent pas des personnalités très marquantes. Le frère de Léon X, Julien, âgé de trente-quatre ans, était d'une nature bonne, douce, molle, un peu mélancolique et superstitieuse, mais spirituelle et fine. Comme tous les Médicis, il se montra ami des lettrés et des artistes. Il était étroitement lié avec Bembo et Castiglione<sup>2</sup>. Raphaël a fait son portrait<sup>3</sup>. Il fut en relations également

la connaissance de ce temps, ULMANN, le biographe de Maximilien I<sup>e</sup>, reconnaît également la féconde science de Nitti, mais il remarque avec justesse qu'on ne peut accepter toutes ses idées ni toutes ses conclusions. (*Études sur l'histoire de Léon X*, p. 92). Malgré Nitti, Cian a persisté à accuser le « nepotismo punto scrupuloso » de Léon X. (*Giorn. de lett.*, t. XXI, p. 416, et *Musa Medicea*.)

<sup>1</sup> Ce ne sont pas des portraits, mais des représentations idéales. Le triste Julien y est représenté comme un jeune homme de libre allure; Laurent, au contraire, comme un homme pensif (de là, le nom de Pensieroso), ce qui a fait supposer à tort à H. Grimm que les noms de ces princes avaient été changés. (Voy. REUMONT, MüNTZ (*Hist. de l'Art*); FESTER, MACHIAVELLI et CIAN (*Musa Medicea*).

<sup>2</sup> CIAN, *Musa Medicea*, où est mise en lumière l'activité poétique de Julien.

<sup>3</sup> Le portrait de Julien qui est à Saint-Pétersbourg, mais dont une copie se trouve aux Uffini, vaut en tant qu'œuvre de Raphaël. (Voy. GOUVEA, *Notice historique sur un tableau de Raphaël représentant Julien de Médicis, duc de Nemours*, Paris, 1867.) Un deuxième portrait de Julien passe pour l'œuvre de Botticelli. Il en existe deux exemplaires : l'un provenant de chez Morelli, à l'Académie Carrara, à Bologne; l'autre à la Galerie de Berlin. Pour Sermolieff et Luzio-Renier, c'est le premier qui est l'original; pour Bode, c'est le second.

avec Fra Giocondo et Léonard de Vinci. Mais il avait aussi les défauts de sa famille : la prodigalité, l'amour effréné du luxe, une grande fureur de plaisirs<sup>1</sup> et des mœurs libertines. Les débauches avaient épuisé son faible corps et fort émoussé dans son âme le sentiment de l'honneur et l'énergie. Un homme pour qui assister à une audience représentait une grande fatigue, et qui souhaitait avant tout une vie reposée, paisible, agréable, n'était point fait pour les grandes ambitions politiques<sup>2</sup>.

Tout autre était le jeune Laurent. Beau de visage<sup>3</sup>, audacieux cavalier, chasseur infatigable, bon administrateur de sa maison, libéral, diplomate intelligent, aux yeux de beaucoup de contemporains il parut posséder toutes les qualités pour pouvoir jouer, en tant que neveu du Pape, un grand rôle politique; mais, pour conquérir une couronne, ce qui lui eût été infiniment plus nécessaire que tout cela, c'eût été la fermeté, la force de volonté, la résolution, l'absence de scrupules et surtout le talent militaire. De tout cela, Laurent était assez peu pourvu; autant qu'on le peut savoir, ses ambitions étaient modérées : une femme riche, un petit état tranquille et de bon rapport au début, il ne rêvait guère davantage. De plus grands désirs ne répondaient pas à sa nature; ils lui furent soufflés le plus souvent par les excitations continues de sa mère, Alphonsine Orsini<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Significative est la réponse que Laurent fit à sa mère Alphonsine, à propos d'une observation qu'elle lui avait faite concernant les divertissements du carnaval : « Io mi voglio dare piacere hora ch'io sono giovano, et ch'io posso per haver un papa, etc. ». Lettre du 28 janvier 1514. « Minutario di lettere del Mag. Lorenzo di Medici. *Carte Strozzi*, t. III. (Archives d'État, à Florence.)

<sup>2</sup> Voir les portraits qu'en font NITTI, FESTER, MACHIAVEL. Beaucoup de contemporains ont eu une trop haute idée de Julien. Voy. PICCOLOMINI, TIZIO. — Sur l'amour du luxe de Julien, voy. SANUTO, IOANNINENSIS, et la liste du personnel de sa cour dans *Carte Strozzi*, t. X, p. 177. (Archives d'État de Florence.) — Voy. aussi GIAN, Musa Medicea.

<sup>3</sup> Raphaël fit son portrait. Voy. GAGE, t. II, p. 146; REUMONT-BASCHET, *Catherine de Médicis*, p. 26; VENDI, p. 95; DELMATTI, *Il ritratto del duca d'Urbino n'collez d. conti Suardi ora Marenzi di Bergamo*, Milano, 1891; MüNTZ, RAPHAEL; VENTURI, *Del ritratto di Lorenzo de' Medici depinto da Raffaello*, Modena, 1883.

<sup>4</sup> Voy. NITTI. A l'encontre de celui-ci, GIAN remarque avec raison qu'au

C'est d'elle, il n'en faut pas douter, et non de son fils, que vint l'idée de mettre la main sur la principauté de Piombino en dépouillant les Appiani, projet que l'opposition résolue de Léon X fit échouer<sup>1</sup>. Laurent ne se retira qu'avec répugnance à Florence, en août 1513. Il aurait beaucoup mieux aimé prolonger son séjour dans cette Rome brillante et qui offrait tant de jouissances<sup>2</sup>.

Léon X connaissait très bien ses neveux, dans lesquels on constatait déjà l'appauvrissement du sang des Médicis. Lorsqu'il eut donné à Julien le capitänat des troupes pontificales, et à Laurent celui de Florence, il dit à Giovani da Poppi : « J'ai nommé là deux capitaines sans expérience; s'il leur arrive une grosse affaire, je ne sais pas comment ils s'en tireront<sup>3</sup>. »

Julien et Laurent purent être exposés à la tentation de se mêler à tous les plans extravagants conçus par les ambitieux Florentins<sup>4</sup>, mais, pour les réaliser, il leur manqua toujours les qualités morales et les talents militaires indispensables. Cependant, quoique, d'après les sources existantes, il soit impossible de prouver que Léon X ait poursuivi, avant tout, l'exécution de tels projets, le bruit qu'on avait pensé à la couronne de Naples pour Julien trouva toujours plus de

point de vue moral Laurent ne valait pas mieux que Julien. La lettre frivole de Béatrix de Ferrare à Laurent est caractéristique là-dessus, du 23 avril 1517. Rome, *Carte Strozzi*. (Archives d'État, à Florence.) — Sur la vie de Laurent, voy. GIORGETTI (*in Arch. stor. Ital.*, 4<sup>e</sup> série, t. IX, p. 194), qui s'accorde avec Nitti au sujet de l'influence d'Alphonsine Orsini. Ullmann a une meilleure opinion de Laurent et il l'étaie sur Vettori. Voy. *Études pour l'histoire de Léon X*. Ullmann reconnaît d'ailleurs les mérites de Nitti et déclare que les informations manquent pour se former sur ces questions un jugement définitif. Verdi aussi a de Laurent une estime plus haute que Nitti; au contraire, Luzio-Renier se range sur les points essentiels à l'avantage de Nitti. Voy. aussi la satire qui est dans *Giorn. d. lett. Ital.*, t. XLII, p. 103.

<sup>1</sup> Voy. GIORGETTI, *Lorenzo de' Medici e Jacopo V d'Appiano*. (*Arch. stor. Ital.*).

<sup>2</sup> Nitti renvoie sur ce point aux lettres de Laurent au cardinal Jules, automne de 1513. (Archives d'État, de Florence.)

<sup>3</sup> Cette intéressante déclaration du Pape se trouve dans une lettre de Jean da Poppi, signalée par GIORGETTI (*Arch. stor. Ital.*), 4<sup>e</sup> série, t. XI, p. 210, 211.

<sup>4</sup> Voy. Nitti. (*Arch. d. Soc. Roman.*)

créance. Il arriva jusqu'à la cour de Ferdinand d'Espagne, qui crut sa position en Italie menacée par les ambitions réunies des Médicis et de la France<sup>1</sup>.

Le Pape se hâta de démontrer que ce bruit était entièrement dénué de fondements. Jamais pareil plan n'avait existé, assurait-il, et il n'était pas admissible qu'il voulût se faire en même temps l'ennemi de la France et de l'Espagne; on ne conquiert pas un empire avec des morts. Tout son effort tendait à établir la paix dans l'univers et spécialement en Italie<sup>2</sup>. Ferdinand n'ajouta pas foi aux assurances du Pape. Depuis la réconciliation de la France avec l'Église, lui et l'Empereur étaient remplis de la plus profonde méfiance à l'égard de Léon; méfiance en somme justifiée, puisque, de décembre 1513 à juillet 1514, la politique du Pape semblait effectivement francophile<sup>3</sup>.

Cela coïncida avec un changement de politique qui se préparait dans les conseils européens. Louis XII, après sa réconciliation avec Rome, avait redoublé d'efforts pour attirer à lui l'Espagne. Dans ce but, profitant du ralentissement de la guerre par suite de l'hiver et d'autres circonstances, il fit faire les propositions les plus alléchantes au roi Ferdinand. Pour prix d'une alliance, il offrit pour l'un des deux héritiers de Ferdinand la main de sa fille Renée, qui devait avoir comme dot Milan et Gênes, sans parler de prétentions sur Naples<sup>4</sup>. Le traité pourtant ne fut pas conclu sur ces bases.

<sup>1</sup> Nitti.

<sup>2</sup> Lettre de Jules de Médicis du 18 avril 1514 à Goro Ghersio, envoyé en Suisse avec Filonardi en novembre 1513.

<sup>3</sup> Cian, dans un intéressant essai (*in Arch. Veneto*, t. XXX, p. 1885), a montré, à l'aide des documents des Archives d'État de Venise, ces deux courants de la politique léontine en 1514, et il fait remarquer avec raison qu'ils sont conformes au caractère général de la politique de ce Pape : « Politica lubrica anguilla che si contorce e sfugge talora alla mano che tenta afferrarla. »

<sup>4</sup> DUMONT, BREWER. Celui-ci, dans le livre nommé plus haut, démontre qu'il ne s'agit pas là d'un véritable traité mais d'une simple proposition. Ulmann l'a aussi reconnu; RANKE (*Peuples romains et germanins*) et LANZ (p. 142), ont été trompés par le titre de DUMONT : *Traité et articles*, etc. Comme Huber ne fait que suivre Lang, sans consulter Brewer, Ulmann déclare son ouvrage scientifiquement inutile.

Par contre, le 13 mai 1514, une trêve d'un an fut signée entre la France et l'Espagne<sup>1</sup>.

Un immense effroi saisit le Pape à la nouvelle de la tourmente que prenaient les événements. Sa plus ardente préoccupation devait être d'empêcher que la France ou l'Espagne exerçât sa domination en Italie. Or, ce projet de mariage dressait devant ses yeux le spectre de la domination espagnole<sup>2</sup>. Comme Italien autant que comme Pape, il se sentait gravement menacé.

Italien, il était persuadé, avec la plupart de ses compatriotes, qu'il ne fallait laisser à aucune puissance étrangère ou indigène, prendre dans la péninsule apennine une domination telle que l'équilibre des forces en fut rompu, et ce qu'on appelait : la liberté de l'Italie, annihilé. Pape, il s'attacha à la politique traditionnelle de Rome depuis Innocent III, politique qui posait en principe que l'indépendance laïque et spirituelle du Saint-Siège devait, pour être effective, s'opposer à ce qu'aucun prince possédât à la fois Milan et la couronne de Naples<sup>3</sup>.

Que l'espoir d'utiliser la rivalité de la France et de l'Espagne au profit de sa maison ait influencé la politique de Léon X, on ne peut le contester. Mais c'est être injuste envers lui que de le représenter comme exclusivement occupé de népotisme. C'est dans le souci de l'indépendance de l'État de l'Église et du Saint-Siège, et du maintien de la liberté de l'Italie qu'il faut, selon toute apparence, chercher le fond de la politique de Léon X. Ses lettres secrètes à ses nonces montrent que le motif principal de son opposition au projet de mariage franco-espagnol était la crainte justifiée de voir la puissante Espagne, en possession de Naples, de Milan, de Gênes, d'une partie de la Vénétie, subjuguer à la fin le reste des principautés et abaisser l'État de l'Église et même le Saint-Siège<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> DUMONT, LANZ, ULMANN.

<sup>2</sup> ZURITA, t. X, p. 84.

<sup>3</sup> NITTI, p. 35.

Voy. *Manoscr. Torreg.*, édit. Guasti, t. XIX, p. 56. — Voy. notamment

Léon X, comprenant toute l'étendue du danger, surmonta son irrésolution naturelle et se releva promptement et plein de décision<sup>1</sup>. La diplomatie papale devint d'une activité fébrile. Les plus pressantes instructions partirent vers la Suisse et la France pour qu'on travaillât à faire tomber ce dangereux projet de mariage. Le 4 mars 1514, on écrivit au nonce suisse Goro Ghersio que, la nuit précédente, on avait su à Rome que Louis XII se déclarait résolu à perdre le trône et la vie plutôt qu'à renoncer à Milan; que cette résolution était le résultat des négociations de mariage entamées par la France avec l'Espagne et l'Empereur; que le Pape tenait ce projet pour souverainement dangereux; qu'il fallait l'attribuer en partie à la crainte que Louis XII avait des Suisses; qu'en conséquence, le Pape désirait que ces derniers adoucissent leurs conditions pour rendre possible une paix avec la France, paix qui, sous tous les rapports, était préférable à la consommation d'une alliance de famille qui serait une menace pour toute l'Europe<sup>2</sup>. D'un autre côté l'ambassadeur florentin Rob. Acciaiuoli fut immédiatement envoyé au roi de France. Il devait lui représenter que ce projet de mariage était un simple acte de désespoir qui aboutirait fatalement à la ruine de la France, sinon tout de suite, du moins un peu plus tard<sup>3</sup>.

La crainte de la domination espagnole poussa Léon X à se rapprocher de la France. Dès le 18 avril 1514, l'ambassadeur de Florence à Rome écrit que le Pape, qui naguères voulait à peine entendre le représentant de Louis XII, avait maintenant de fréquents entretiens avec lui. Les relations avec la Suisse en furent aussi influencées<sup>4</sup>. Dans la suite, l'animo-

les lettres du 5 mars 1514 à R. Acciaiuoli, et du 18 avril à Goro Ghersio, auxquelles Nitti accorde avec raison beaucoup d'importance. La lettre à G. Ghersio y est pourtant datée par erreur du 18 juin.

<sup>1</sup> NITTI.

<sup>2</sup> *Manoscrit. Torreg.* — Voy. aussi WIRZ., *Filonardi*, où figure le détail sur l'attitude inconsidérée du nonce Ghersio, qui, au milieu de juin, dut abandonner la suite des négociations à son collègue Filonardi.

<sup>3</sup> *Manoscrit. Torreg.*, p. 61; DESJARDINS, t. II, p. 600.

<sup>4</sup> DESJARDINS, t. II, p. 613. — Voy. aussi les lettres de Bald. de Pescia, dans ROSCOE-HENKE, t. II, p. 447.

sité du Pape contre Ferdinand, par qui il se croyait trahi, augmenta encore, et, bien entendu, les rapports avec Maximilien s'en ressentirent.

Quelqu'un qui s'en aperçut, ce fut le représentant de l'Empereur, le cardinal Lang, alors chargé de préparer la réconciliation de son maître avec Venise. Les négociations trainèrent de longs mois. Les chargés d'affaires se plaignaient amèrement des oscillations et des atermoiements causés par l'irrésolution du Pape, irrésolution qu'entretenait et qu'augmentait artificiellement la France; ce qui ne les empêchait pas de reconnaître la bonne volonté de Léon X. Le 4 mars 1514 intervint enfin un compromis, que l'opposition des Venitiens rendit inexécutable<sup>1</sup>. La mission de Lang échoua encore à un autre point de vue. Cet avide et ambitieux ministre, non content de toutes les prébendes qu'il s'était déjà fait donner dans son pays<sup>2</sup>, briguait avec ardeur le poste lucratif et envié de légat pour l'Allemagne. Mais Rome, qui se souvenait d'une semblable expérience faite en France, n'était pas tentée de la renouveler en Allemagne; car ces sortes de légats étaient plus dépendants de leur prince que du Pape. Une autre considération non moins importante, c'était la diminution sensible de revenus qu'entraînerait pour la Curie une pareille concession. Cependant, l'Empereur venait de marquer, dans une lettre pressante, tout l'intérêt qu'il prenait à cette affaire. Léon X ne crut pas prudent de risquer une opposition trop ouverte. Dans un consistoire tenu le 10 mai, il déclara qu'il avait l'intention d'accorder à Lang la légation pour six mois au moins; mais les cardinaux, préalablement stylés par le Pape, s'y refusèrent. Lang, là-dessus, eut chez Léon X une audience de congé, dans laquelle il employa les gros mots : le 11 mai, profondément mécontent, il partit

<sup>1</sup> ULMANN, t. II, p. 488, qui fait cette observation : « On ne peut pas prouver qu'à aucun moment de cette négociation, le Pape en ait insidieusement retardé l'issue. » Aux sources utilisées par Ulmann s'ajoutent à présent les relations données dans SANUTO, t. XVII et XVIII.

<sup>2</sup> Voy. KATROFF, *in Archiv.*

pour Lorete<sup>1</sup>, où se trouvaient Bibbiena et Bembo<sup>2</sup>.

Louis XII, pour augmenter les bonnes dispositions de Léon X en sa faveur, se déclarait prêt à dépenser son sang et ses biens pour défendre l'Église. Le nonce Lod. di Canossa, qui, en mai, reçut une mission secrète pour la France<sup>3</sup> et l'Angleterre<sup>4</sup>, pouvait être sûr d'être bien accueilli<sup>5</sup>. Sa tâche principale était de réconcilier Louis XII et Henri VIII, pour que la France ne fût plus dans la nécessité d'appuyer les prétentions espagnoles en Italie.

Sur l'attitude ouvertement antiespagnole de Rome en mai et juin, on a les intéressantes relations de l'ambassadeur vénitien. D'après lui, le cardinal Lang s'était employé à la conclusion d'une ligue entre le Pape, Maximilien I<sup>er</sup> et Ferdinand d'Espagne. Léon X, bien entendu, était alors tout à fait hostile à un pareil plan. Au versatible Empereur à qui il écrivait ses craintes sur la spoliation de l'État de l'Église<sup>6</sup>,

<sup>1</sup> Sur sa mission, voy. Bald. de Pescia à Laurent de Médicis, Rome, 7 mai 1514. (Archives d'État de Florence), et CIAN, in *Arch. Veneto*, t. XXX, 1 (1885), p. 370.

<sup>2</sup> Voy. SANUTO. (On y lit : « a di 12 si parti; » comme la lettre est datée du 12, il y a une faute de copiste. Katkoff, sur la foi de ce document, a placé l'audience de congé le 12 mai). Voy. lettre de Bald. de Pescia, du 11 mai 1514, dans ROSCOE-HENKE; lettre de Gabbionetta, du 11 mai (Archives Gonzague); TAZIO, et le rapport de Franc. Sforza au duc Maximilien de Milan, du 11 mai 1514 : « Nel concistoro, qual si fece heri mettina se bene N. S. fece grandissima practica per neportare la legatione di Germania per el revmo Gurcense saltem per sei mesi, tamen non si potè obtenere, perchè più volse la incircumspectione di molti che la rasone et auctoritate del Pontifice, unde sua S<sup>ra</sup> R<sup>ma</sup> heri tolse licentia da N. S<sup>ra</sup> et hogi ad bona hora è partita et ha tolbo il camino di S<sup>a</sup> Maria di Loreto. » (Archives d'Etat, à Milan.)

<sup>3</sup> Dépêche envoyée de Paris par PANDOLFINI, le 30 mai 1514, dans DESJARDINS, t. II, p. 623.

<sup>4</sup> Canossa avait été nommé intendant du Pape en 1513; voy. SANUTO.

<sup>5</sup> Reg. Leon. X, n° 9230-9234. PIEPER, *Nonciatures. PICOT (les Italiens en France*, Bordeaux, 1902) avance, par erreur, que Canossa fut chargé de mission près de Louis XII dès la fin de 1513 et arriva à Paris en avril 1514. L'envoi de Canossa fut certainement décidé dans l'été de 1513, mais il ne partit, d'après Sanuto, que le 20 mai 1514, et ses lettres de créance sont datées de mai. Son arrivée à Paris eut lieu commencement juin. Voy. DESJARDINS. Bald. de Pescia écrit sur l'envoi de Canossa le 22 mai 1514 à Laurent de Médicis : « Et non ostante che Bastiano di San Severino ritorni indietro et con commissione costui (Canossa) ha il secreto del cuore di S. S<sup>ma</sup>

il se fiait aussi peu qu'à l'ambitieux Aragonais. A Rome, on manifestait la plus grande irritation contre les Espagnols; on souhaitait l'expulsion de l'Italie de « ces Barbares ».

Il est établi qu'en mai et juin, Léon X entama avec Venise, dans le plus grand secret, des négociations qui étaient dirigées contre l'Espagne<sup>1</sup>. En même temps s'en poursuivaient d'autres avec la France, dont ne surent quelque chose que les plus proches conseillers du Pape, les cardinaux Bibbiena et Médicis, ainsi que Julien de Médicis. On s'attendait pour la Fête-Dieu à l'annonce — qui ne devait pas se faire du reste — de la Ligue entre le Pape, la France, Venise, Florence et Ferrare. A Venise, on prétendait savoir que le Pape et la France étaient d'accord; que Julien de Médicis devait prendre Naples; Louis XIII, Milan, pendant qu'avec l'aide des Vénitiens, les Espagnols seraient chassés de l'Italie<sup>2</sup>.

Que Léon X ait prêté l'oreille à de tels projets, ce n'est pas douteux; mais il y resta irresolu et négocia de tous côtés sans se décider. Ceux qui l'observaient étaient depuis long-temps persuadés qu'il attendrait, avant de se prononcer, d'avoir vu de quel côté tomberait la victoire. Cependant, on ne peut douter qu'il n'ait tout fait pour empêcher le mariage franco-espagnol. C'était au moins l'opinion de Lodovico de Canossa, un des diplomates les plus intelligents et les mieux doués de ce temps, et dont l'activité fut également heureuse auprès de Louis XII et de Henri VIII, qu'il réussit non seulement à réconcilier mais à allier. Cette alliance devait être scellée par le mariage de Louis XII, veuf depuis le commencement de l'année, avec Marie, sœur du roi d'Angleterre. La diplomatie papale fut vigoureusement secondée dans ces négociations par le tout-puissant ministre de Henri VIII,

*et va per chiarire integramente ad quella M<sup>a</sup> il secreto et quello vuole delle cose di Italia. » (Archives d'État, à Florence.)*

<sup>1</sup> SANUTO.

<sup>2</sup> Voy. le remarquable jugement de Léon X, du 14 avril 1514, cité par CIAN.

<sup>3</sup> SANUTO.

<sup>4</sup> SANUTO.

Wolsey, archevêque d'York, qui aspirait au cardinalat; le 7 août l'alliance fut signée avec le contrat de mariage<sup>1</sup>; en octobre furent célébrées les noces du vieux roi de France avec la jeune Marie Tudor.

Léon X ne devait pas jouir longtemps de ses triomphes diplomatiques; à peine le danger de la domination espagnole était-il écarté que s'éleva pour lui un autre sujet d'inquiétude : celui d'une suprématie française. Le traité de Londres, ainsi que le remarque Bembo, contenait aussi une dangereuse clause, qui consacrait un peu les droits prétendus de Louis XII sur Milan, Asti et Gênes. Les rapports des ambassadeurs florentins à Paris sont remplis de la crainte que Louis XII ne reprenne sa marche de conquête en Italie. Aussi le Pape s'éloigna-t-il bientôt de plus en plus de la France et se montra-t-il disposé à s'unir avec l'Empereur et l'Espagne; combinaison dans laquelle il cherchait à attirer Venise, par l'espoir d'une paix avantageuse avec Maximilien<sup>2</sup>. Guichardin a tracé une peinture très exacte des continues évolutions de Léon X et de ses secrètes négociations avec la France et il y montre combien ce Pape était inféodé à la politique tortueuse de son temps : « Léon X, déclare l'historien, ne voulait certes pas d'une conquête de Milan par Louis XII; mais, d'un autre côté, il comptait amuser le roi par des ruses diplomatiques. Le protecteur de la France à Rome, le cardinal Sanseverino, fut chargé d'insinuer au roi que, les circonstances ne permettant pas une alliance ouverte entre la France et Rome, il y avait lieu cependant d'en jeter les bases pour l'avenir. Un projet préliminaire en fut envoyé

<sup>1</sup> DUMONT, t. IV, p. 1, 183. 188. — Canossa était parti de Paris en Angleterre le 8 juin 1514. Voy. la lettre du cardinal Jules de Médicis du 19 juin, qui contient des instructions pour le nonce. *Manoscrit. Torreg.*, édit. Guasti, t. XIX, p. 73. — Voy. DESJARDINS, *Louis XII et l'alliance anglaise en 1514*, Douai, 1866. (Extr. d. Mém. de la Soc. d'agricult. sciences et arts.) Les Français à Rome célébrèrent par des feux de joie l'alliance de leur roi avec l'Angleterre. Voy. *Journal d'un Français*, le 12 septembre 1514, in Cod. Barb. lat. 3552. (Bibliothèque Vaticane.)

<sup>2</sup> V. CIAN, in *Arch. Veneto*, t. XXXI, p. 383; NITTI, p. 43. Voy. *les Rapports florentins*, dans DESJARDINS.

en France. Louis XII accepta la proposition, remercia, mais ne se pressa pas d'expédier son adhésion. Ce petit retard décida Léon X à prêter l'oreille aux avances de l'adversaire et à conclure avec l'Espagne et l'Empereur un accord d'un an, par lequel les participants se garantissaient mutuellement la défense de leurs possessions. A peine cette convention était-elle signée qu'arriva à Rome une déclaration de Louis XII qui souscrivait à tous les termes du traité, demandant simplement, puisqu'un des articles concernait Florence, Julien et Laurent de Médicis, que ces deux derniers fussent compris dans l'alliance. Là-dessus, Léon X s'excusa d'avoir traité avec l'Espagne et l'Empereur, disant y avoir été contraint par le retard que le roi avait mis à sa réponse, et ajoutant que, du reste, il n'y avait rien dans ce traité qui l'empêchât de s'entendre avec la France. Louis XII crut prudent d'accepter ces excuses; le Pape et le roi signèrent un arrangement, tout en convenant qu'il ne serait pas tenu pour formellement expédié, mais resterait provisoirement à l'état de projet souscrit par les deux parties. De là sorte, on se crut assuré du secret<sup>1</sup>.

L'alliance avec l'Angleterre était de la plus haute importance pour Louis XII, parce qu'elle lui permettait de reprendre en paix ses plans de conquête en Italie. La grosse question était maintenant de savoir si les Français rompraient tout de suite ou remettraient leur entreprise à l'année suivante. Cette dernière solution parut la plus probable, car on ne remarqua aucun préparatif de guerre. En raison de cet état de choses, Léon X, qui était, au fond du cœur, aussi opposé que jamais à la conquête de Milan par les Français, estima plus prudent cependant de ne pas manifester ouvertement cette opposition; il alla même plus loin: il excita expressément le roi à marcher. Ce n'était pas agir honnêtement, c'est incontestable. L'historien Guichardin cherche à expliquer cette démarche extraordinaire du Pape de la manière suivante: ou bien Léon X était convaincu

<sup>1</sup> GUICCIARDINI, t. XII, p. 2; LANZ, *Introduction*, p. 152.

que Louis XII ne lui demanderait pas sa permission pour attaquer Milan et, pour le cas où l'entreprise de la France réussirait, il tenait à s'assurer sa faveur, ou bien il savait — ce qu'affirmaient l'Empereur et Ferdinand, mais ce que désavouait Louis XII — qu'il existait une trêve obligeant le roi de France à ne rien tenter pour le moment contre Milan. Ainsi le Pape espérait que son invite n'aurait pas d'effet de sitôt. Il y avait encore une autre considération : Louis XII ajourna son expédition, car il comptait sur l'appui du Pape, qu'il se promettait de gagner tout à fait en lui proposant de conquérir Naples soit pour l'Église, soit pour Julien de Médicis<sup>1</sup>.

Cependant, Louis XII ne manquait pas de sujets de méfiance à l'égard de Léon X. Déjà, en juin, l'Empereur avait vendu au Pape pour 40,000 ducats le fief impérial de Modène. Cet arrangement fut connu. Louis XII prévoyait en novembre<sup>2</sup> une immédiate et plus étroite alliance entre l'Empereur et le Pape. Ses soupçons s'accrurent lorsqu'en novembre Léon X invita les princes chrétiens à conclure la paix et à tourner leurs armes contre les Turcs<sup>3</sup>. Mais, ce qui touchait le plus le roi de France, c'étaient les nouvelles tentatives du Pape de réconcilier Venise avec l'Empereur, ce qui le menaçait de la perte de cet important allié<sup>4</sup>.

Ces soupçons étaient très fondés : Léon X, et surtout son plus fidèle conseiller, le cardinal Bibbiena, ne voulaient pas plus que par le passé entendre parler de la conquête de Milan par les Français. Une preuve indubitable en était le traité secret conclu à Rome le 21 septembre 1514 entre Léon X et Ferdinand d'Espagne, traité qu'on cacha à Louis XII et par lequel les deux signataires s'assuraient,

<sup>1</sup> GUICCIARDINI, t. XII, p. 2. Lippomano apprit, au mois d'août, par Ant. Bibbiena, un neveu du cardinal qui était au courant de beaucoup de secrets, que Léon X ne voulait pas voir les Français en Italie et qu'il appuierait secrètement l'Empereur et Milan contre eux. SANUTO, t. XVIII.

<sup>2</sup> LANCELLOTTI, *Cronaca*, t. I, p. 147; MURATORI, *Antichità Estensi*, t. II, p. 316; BALAN, t. V, p. 501-502, et HENLE-HERGENROETHER.

<sup>3</sup> Voy. SANUTO, DESJARDINS, t. II, p. 667, jusqu'à 669-670.

<sup>4</sup> GUICCIARDINI, t. XII, p. 5.

leur vie durant, la défense de leurs possessions italiennes, et s'engageaient de manière expresse à ne faire, sans s'en avertir mutuellement, aucun accord avec un autre État, spécialement avec la France, pour la reprise de Milan, de Gênes et d'Asti<sup>1</sup>.

Si Louis XII n'eut aucune connaissance de ce traité, ses soupçons contre Léon X avaient été fort éveillés par les faits mentionnés plus haut; ce qui n'empêchait pas le Pape de continuer à assurer la France de ses bonnes dispositions<sup>2</sup>. Pour effrayer le Pape, il entama avec l'Espagne des négociations qui n'eurent pas et ne pouvaient avoir naturellement, après ce traité, l'effet qu'il désirait. A Rome, le roi fit enfin exprimer son désir formel de voir le Pape appuyer par dessous main l'expédition fermement arrêtée des Français contre Milan. Ses négociateurs firent miroiter aux yeux des diplomates romains les profits qui résulteraient pour l'Église, pour la liberté de l'Italie et la grandeur des Médicis, d'une union de Léon X avec la France; ils représentèrent que les rois très chrétiens avaient rendu en tous temps les plus grands services au Saint-Siège, tandis que l'Empereur et le roi d'Espagne ne visaient qu'à tyraniser le Pape et l'Italie. Ces propositions ne produisirent pas l'impression espérée. Au contraire, Léon X finit par répondre aux sollicitations toujours plus pressantes des Français que la situation avait changé; qu'une victoire de la France était très douteuse et ne pourrait être achetée qu'un prix d'une grande effusion de sang; qu'en face du danger turc croissant, le Pape ne pou-

<sup>1</sup> Nous devons la connaissance de ce traité à BERGENROTH, t. II, n° 188, qui trouva dans les Archives de Simancas l'original soucrit par le cardinal Bibbiena de mandata S. D. N. — NITTI (*in Arch. d. Soc. Rom.*, t. XVI, p. 208-210) a publié le texte complet de cet important document, d'après l'exemplaire des Archives d'État de Florence. L'exemplaire florentin est mentionné *in Manoscrit. Torrig.*, édit. Guasti, t. XXVI, p. 196; à la page 203, il est question d'un traité du même temps entre le Pape et les Suisses.

<sup>2</sup> Voy. les dépêches de l'envoyé vénitien Lando du 13 et du 17 novembre 1514, dans CIAN (*in Arch. Venet.*); dans la dernière dépêche, Lando écrit : « Se el pontefice non è abarador le tutto inclinato al beneficio del Christianissimo. »

vait favoriser la guerre des princes chrétiens entre eux; qu'en conséquence le roi devait différer son expédition<sup>1</sup>.

Malgré tout, rien n'était encore complètement décidé, quoique, fin novembre, le Pape fût, à n'en pas douter, dans un état d'esprit nettement antifrançais<sup>2</sup>. Mais le moment approchait pour lui de prendre position, en dépit de sa volonté de garder à tout prix les mains libres de tous les côtés.

Le Médicis, qui, comme la plupart des princes de son temps, naviguait avec deux boussoles<sup>3</sup>, voyait venir ce moment avec effroi. Il est certain qu'il eut alors plus d'une nuit d'insomnie<sup>4</sup>. A Rome, on pesait les chances pour et contre. L'entourage du Pape fit demander par Vettori conseil au plus fin politique de ce temps, à Machiavel. Celui-ci fut d'avis que le pire pour le Pape serait la neutralité, car elle le réduirait à la discrétion du vainqueur; et, comme la victoire de la France était à peu près certaine, une alliance avec Louis XII était indiquée, à moins que Venise ne se détachât de la France, auquel cas Machiavel conseillait la politique opposée<sup>5</sup>. Justement, la Seigneurie venait de déclarer à l'envoyé du Pape, Bembo, qu'elle tiendrait ferme pour la France, et en même temps elle avait essayé d'entrainer Léon X dans l'alliance franco-vénitienne, en faisant entrevoir la perspective d'une conquête du royaume de Naples au profit de Julien et avec l'aide des Français<sup>6</sup>.

Pendant qu'on délibérait encore à Rome, Louis XII mourut<sup>7</sup>. Il eut pour successeur, le 1<sup>er</sup> janvier 1515, Fran-

<sup>1</sup> GUICCIARDINI, DESJARDINS.

<sup>2</sup> Voy. la lettre de P. Lando, du 26 novembre 1514, citée par CIAN (*in Arch. Veneto*, t. XXX, p. 1). Léon X y pressait directement alors Venise de s'allier avec lui et l'Empereur contre la France.

<sup>3</sup> C'est MURATORI qui emploie cette épithète dure mais juste. *Annali d'Italia* (2<sup>e</sup> édit.), t. XIV, p. 131. Voy. ULMANN, t. II, p. 501.

<sup>4</sup> Arch. d. Soc. Rom., t. XVI, p. 211.

<sup>5</sup> *Opere, lettera*, p. 38. Voy. aussi VILLARI, MACHIAVELLI, t. II; GASPARI, ROSSI.

<sup>6</sup> NITTI. Sur l'envoi secret de Bembo à Venise, fin novembre 1514, voy. SANUTO, t. XIX, p. 306; BEMBO, *Opere*, t. III, p. 478; ROMANIN, p. 296; LANZ, *Introduction*, p. 152, et CIAN.

<sup>7</sup> GABBIONETTA parle, dans sa lettre du 12 janvier 1515, de la joie avec laquelle le Pape accueillit cette nouvelle. (Archives Gonzague.)

çois, qui était bien plus richement doué de la nature que son prédécesseur. L'ambitieuse Louise de Savoie, sa mère, exerça alors une grande influence sur les résolutions de ce jeune prince, épris de gloire. La sœur de celle-ci, Philiberte, avait été destinée en mariage au frère du Pape, dès le vivant de Louis XII. C'était une pure alliance politique, car Philiberte n'était ni jeune, ni belle<sup>1</sup>. Pour Julien, qui fut nommé le 10 janvier 1515 capitaine général de l'Eglise<sup>2</sup>, il devait avoir, outre Modène, Parme, Plaisance et Reggio. Mais le duc de Milan aussi bien que le roi de France élévaient des prétentions sur Parme et Plaisance. Chacun d'eux offrait d'y renoncer, pourvu que le Pape se déclarât pour lui dans la guerre qui allait éclater. Des deux côtés on poussait par tous les moyens l'hésitant Léon X à une décision. L'urgence en devint encore plus grande lorsque, le 25 janvier, la noce de Julien et de Philiberte eut été célébrée; mais Julien, qui était dévoué à la France<sup>3</sup>, avait beau accentuer son ralliement à François I<sup>4</sup>, le Pape différait toujours de se prononcer; aucun de ses conseillers n'était en état de deviner quel parti il allait embrasser<sup>5</sup>.

La nouvelle conquête de Milan par les Français devait faire échouer une grande coalition qui se préparait entre le Pape, l'Empereur, le roi d'Espagne, Milan, Gênes et les Suisses. Au commencement de février fut rédigé un accord préliminaire, qui devait être ratifié dans les deux mois, si les Suisses en acceptaient les conditions<sup>6</sup>. Ce traité, qui assu-

<sup>1</sup> « Nec pulcra nec venusta, » âgée de trente ans, dit Tizio. Voy. son portrait par Pasqualigo, dans SANURO, t. XX, p. 22.

<sup>2</sup> DESJARDINS.

<sup>3</sup> Voy. le rapport chiffré de Carlo Agnello, Rome, 6 mai 1515. (Archives Gonzague.) Sur le mariage de Julien avec Philiberte de Savoie, voy. ROSCOE-BOSCHI, t. V, p. 80; BALAN, t. V, p. 502, et la monographie d'A. ZONI, *Delle nozze del M. Giuliano de' Medici (Nozz. Publ.)*, Firenze, 1868. Sur la réception solennelle qui fut faite le 31 mars à Julien et à son épouse, pour leur entrée à Rome, voy. la relation de l'ambassade portugaise, in *Corp. dipl. Port.*, t. I, p. 321, 325; TIZIO.

<sup>4</sup> NITTI, p. 52.

<sup>5</sup> LANZ, *Mon. Habsburg*, documents et lettres pour servir à l'histoire de Charles-Quint, 2<sup>e</sup> partie et introduction. Voy. RICHARD, p. 20-21.

rait à l'État de l'Église, outre Modène et Reggio, Parme et Plaisance, sous réserve des droits de l'Empire, avait pour objet de soutenir la Chrétienté contre les Turcs, mais surtout et en première ligne, de défendre l'Italie contre les convoitises françaises. Le cardinal Bibbiena, qui en était le principal auteur, était fermement persuadé que la nouvelle ligue opposerait un puissant obstacle au roi de France : « Elle sera, écrivait-il le 5 février 1515 au nonce espagnol, une leçon pour François I<sup>er</sup>, et l'oblîgera à la modération aussi bien dans les circonstances présentes que dans toutes les autres<sup>1</sup>. »

Cependant, les plus grands obstacles se dressèrent vite contre l'œuvre si artistement tissée par la diplomatie. Les clauses concernant Parme et Plaisance ne plurent ni au duc de Milan ni aux Suisses. La mésintelligence entre Milan et Gênes élargit les difficultés; finalement, Gênes passa du côté de la France<sup>2</sup>. D'autre part, le Pape ne pouvait guère être satisfait d'un traité qui, sous prétexte de défendre l'Italie, établissait la suprématie hispano-habsbourgeoise.

Cependant, Léon X vit dans le traité un moyen pour arracher à la France des concessions plus importantes, et il arrangea son attitude en conséquence : il retarda la ratification, et, dans les pourparlers engagés avec la France<sup>3</sup>, il garda la position expectante : Ludovic de Canossa en était toujours chargé. Cet adroit diplomate reçut, fin mars, l'ordre d'offrir secrètement à François I<sup>er</sup> l'alliance du Pape, à la condition que le roi fit abandon de ses droits sur Naples. François I<sup>er</sup> repoussa l'accord dans des termes cassants et insultants<sup>4</sup>. Il ne vit dans la proposition du Pape que le projet

<sup>1</sup> L'original est dans RICHARD, p. 22, A. 1.

<sup>2</sup> Voy. les détails dans l'intéressant essai de RICHARD, p. 24, 30. Voy. aussi LANZ, *Introduction*, p. 164.

<sup>3</sup> LANZ, *Introduction*, p. 159.

<sup>4</sup> Voy. les rapports de Canossa au cardinal Jules de Médicis, des 9 et 23 avril 1515, aux *Arch. stor. Ital.*, app. I, p. 306, et celui du 18 août 1515, publié dans *Arch. d. Soc. Rom.*, t. XVI, p. 202, que Nitti attribue au cardinal de Médicis; ce qui n'est pas possible, puisque le cardinal n'était pas à Rome alors. Voy. RICHARD, p. 113. Voy. aussi BAUMGARTEN, *Politique de Léon X*, p. 526 et MADELIN, p. 13, 151.

de donner la couronne de Naples à son frère. Tous les historiens depuis ont adopté ce point de vue, comme si Léon X n'avait été guidé que par l'ambition et le népotisme. La science, de nos jours, s'est montrée plus juste et plus comprehensive<sup>1</sup>. Que Léon X ait été heureux de voir son frère élevé au trône de Naples, cela ne fait pas de doute. Mais sa démarche près de François I<sup>er</sup> n'était pas inspirée par de telles considérations; elle découlait de la politique même qu'il avait suivie jusqu'alors. L'attaque de Milan par la France ne pouvait plus être évitée, et il y avait beaucoup de chances pour qu'elle réussît: il ne restait donc pas d'autre issue au Pape que de demander à la France de renoncer à Naples, s'il ne voulait pas voir Milan et Naples sous la domination d'une seule et même puissance. La vieille crainte des Papes de se trouver enveloppés au nord et au midi était le principal motif de la proposition faite au nom de Léon X par Canossa au nouveau souverain de la France<sup>2</sup>.

Sans se décourager de l'échec de Canossa, Léon renouvela en juin sa proposition à l'ambassadeur français Montmaur; mais il n'y eut pas plus de succès. François I<sup>er</sup> ne montra pas plus de condescendance au Pape dans les autres demandes que celui-ci lui adressa relativement à l'indépendance de Gènes et à la souveraineté de Julien sur Parme et sur Plaisance. Devant cela, Léon X se hâta de faire ses préparatifs militaires. L'ambassadeur français dit qu'il n'en était aucunement effrayé, attendu que son maître arrivait avec des forces supérieures<sup>3</sup>. Ces fanfaronnades des Français faisaient dire à Bibhiena que des bruits devenaient bien facilement des armées<sup>4</sup>!

Le Pape eut le plus grand mal à lever l'argent nécessaire

<sup>1</sup> Voy. les considérations de Nitti, auquel je m'en réfère ici. — Voy. aussi *Explication de Nitti avec ses critiques*, in *Arch. d. Soc. Rom.*, t. XVI, p. 195, 201.

<sup>2</sup> La preuve que Léon X ne mettait pas au premier rang l'élévation de Julien, c'est qu'il proposa de donner le royaume de Naples au fils de Frédéric d'Aragon. Voy. *Arch. d. Soc. Rom.*, t. XVI, p. 212.

<sup>3</sup> SANUTO, t. XX, p. 307, 341.

<sup>4</sup> Lettre du 25 juin 1515. Voy. RICHARD, p. 110.

pour la guerre; sa mauvaise gestion financière lui causa de lourds ennuis. Il n'en promit pas moins de contribuer de 60,000 ducats par mois aux frais de la campagne<sup>1</sup>. D'autres obstacles lui vinrent de la désunion et de la dispersion de ceux qu'aurait dû resserrer le danger commun et qu'il ne faisait que brouiller. Les négociations du nonce suisse Filonardi trainaient en longueur. La ratification des articles de la ligue que les Suisses avaient signée avec le duc Maximilien n'arriva à Rome qu'au dernier moment<sup>2</sup>. Léon X lui-même hésitait comme toujours avant de prendre une résolution définitive. En dépit de sa prise d'armes, son attitude continuait à rester équivoque<sup>3</sup>. De Rome arrivaient continuellement des envois d'argent pour les troupes des Suisses et des Espagnols, et personne ne doutait que le Pape ne fût décidé à tout pour empêcher l'invasion française en Italie. En attendant, on ne confirmait toujours pas à Rome l'existence officielle de la ligue; cela en devenait étrange. Fin juillet, l'ambassadeur vénitien posa directement la question au Pape : « Est-il vrai, demanda-t-il, que Votre Sainteté ait signé, comme on se le raconte à Rome? — C'est vrai, répondit Léon X; nous avons signé. La bulle et le bref sont scellés, mais nous voulons attendre encore la réponse de François I<sup>4</sup>. » Cette réponse est tout à fait caractéristique de la politique du Pape en ces jours décisifs. Pendant que les troupes destinées à arrêter la marche des Français étaient entretenues presque exclusivement aux frais de Rome, le Pape gardait encore et jusqu'à la dernière heure l'espoir d'une explication pacifique avec l'adversaire<sup>5</sup>. Il s'en berçait encore, lorsque l'invasion des Français et les propositions tout à fait insuffisantes apportées par le jeune comte de Guise le forcèrent à agir formellement avec les Espagnols, l'Empereur et les Suisses<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> SANUTO.

<sup>2</sup> WIRZ, RICHARD.

<sup>3</sup> LANZ, *Introduction*, p. 164-165; RICHARD, p. 111-112.

<sup>4</sup> SANUTO, t. XX, p. 449.

<sup>5</sup> RICHARD, p. 112.

<sup>6</sup> Nitti fait entrer Léon X le 14 juillet 1515 définitivement dans la ligue.

Julien de Médicis avait reçu dès le 29 juin le commandement en chef des troupes papales. Comme il était gravement malade, Laurent de Médicis, capitaine des Florentins, dut, le 8 août, prendre sa place. Le cardinal Jules de Médicis fut nommé légat dans l'armée pontificale<sup>1</sup>.

Le duc de Savoie, apparenté à la fois à Léon X et à François I<sup>e</sup> en était encore, lui aussi, à espérer un accommodement, que déjà les Français avaient enjambé les frontières. Il fit demander à Julien quelles seraient les dernières conces-

antifrançaise; Brosch parle du 15; Balan, Boschetti, du 17 juillet; Gisi place la ratification au commencement de juillet. Aucun ne cite une source. Le marquis Ferrajoli ne regarde pas comme impossible que la chose ait eu lieu avant juillet, mais cela dut rester secret. Le 3 août, l'ambassadeur vénitien l'annonce : « Il papa l'ha mandato i capitoli sotoscritti opere la copia, si che si pol dir pubblicata; tamen il papa dice non a fato ancora nulla. » Voy. SANUTO, t. XX, p. 470. D'après les lettres des *Manoscritti Torreg.*, t. XIX, p. 247, il est dit le 8 août que le Pape sera contre la France « non manifestamente, sed con l'effecti »; le 8 août, la conclusion dut être communiquée au duc de Savoie. Le 15 août, l'ambassadeur vénitien déclare que Bibbiena l'a trompé : « Ch'el papa havia dato la bolla de la liga fata agli oratori yspani. » Richard conclut justement : « J'incline à croire que Léon X donna sa signature; mais nous n'en avons aucune preuve officielle : ni bulle, ni bref. En réalité, ce fut la nomination du comte de Guise et les incidents qui s'y rattachent, qui décidèrent le Pape à se ranger du côté de la Ligue. Sur la mission du vieux (!) comte de Guise (il avait dix-neuf ans), voy. RICHARD. Aux sources citées il faut ajouter les rapports de l'ambassadeur vénitien dans SANUTO. D'après ce dernier, Guise ne savait pas le latin et ne parla qu'en français; il arriva à Rome le 2 août et en repartit le 9 avec Montmaur; il ne resta plus à la Curie que l'attaché ordinaire du Solier.

<sup>1</sup> Voy. SANUTO, t. XX, p. 362; PARIS DE GRASSIS, édit. Delicati-Armellini, p. 24; *Reg. Leon.* X, n° 16900; LANDUCCI, p. 350; VETTORI, p. 308; GIORGETTI, in *Arch. stor. Ital.*, 4<sup>e</sup> série, t. XI, p. 212. Dans le bref de nomination de Laurent de Médicis, « Reipublicæ Florent. gentium armor. capit. general. » daté de Rome du 8 août 1515, on lit : « Sane cum dil<sup>t</sup> filius nobilis vir Julianus Mediceus noster secundum carnem frater germanus ac gentium armor. ad nostra et dicta S. R. E. stipendia militantium capitaneus generalis suis nobis litteris significaverit, quod ipse ad suas gentes armor... quas ad Romandiole loca premiserat, ob nonnulla valetudinis sue incommoda... » ne pouvait venir personnellement et priait qu'on lui nommât un remplaçant... C'est pourquoi nous nommons, etc. *Reg. secreta*, 1195, f° 253. (Archives secrètes des papes.) — Jules de Médicis était allé le 6 juillet de Rome à Florence, et le 16 août de Florence à Bologne. Voy. SANUTO, LANDUCCI. Le 7 juillet Léon X ordonna à Simon Tornuaboni de diriger ses troupes sur Bologne. (Brefs in *Arm.* XXXIX, t. XXXI, p. 19 des Archives secrètes des papes.)

sions de Léon. Dans une instruction secrète<sup>1</sup>, Julien déclara que Léon X demandait comme prix de son accord avec François : 1° l'abandon des prétentions françaises sur Parme et Plaisance; 2° la conclusion d'une paix perpétuelle entre la France et l'Espagne, de façon que pût s'ensuivre une union générale de la Chrétienté contre les Turcs; 3° l'abandon de Naples au Saint-Siège ou à un tiers, qui eût l'agrément du Pape et du Roi; car Léon X ne pourrait souffrir, à aucun prix, que le nord et le sud (*il capo e la coda d'Italia*) de la péninsule italienne fussent gouvernés par un seul et même prince, et cela, quand il s'agirait de son propre frère. Cette instruction nous fournit la preuve très sérieuse que l'attitude du Pape ne fut pas inspirée alors par des vues de népotisme, mais par le souci de l'indépendance spirituelle et temporelle du Saint-Siège.

<sup>1</sup> Publiée dans les *Manoscrit. Torreg.*, édit. Guasti, t. XXVI, p. 180; Nitti en a le premier compris la portée.

### CHAPITRE III

#### CONQUÊTE DE MILAN PAR LES FRANÇAIS. — ENTREVUE DE LÉON X AVEC FRANÇOIS I<sup>er</sup> A BOLOGNE

L'armée que François I<sup>er</sup> avait rassemblée à Lyon était une des plus belles que jusque-là un roi de France eût mises en campagne : 35,000 hommes, 60 canons, 100 petites couleuvrines. Parmi les généraux, on distinguait Trivulze, la Trémouille, Robert de la Marck, le conducteur des terribles bandes noires, Lautrec, Bayard, presque tous familiers déjà avec le théâtre de la guerre italien<sup>1</sup>. Le roi de France avait, en juin 1515, renouvelé avec Venise l'alliance de son prédecesseur; Gênes s'était aussi déclarée pour lui.

C'eût été le devoir des alliés de rester unis. Mais le vice-roi espagnol Cardona était immobilisé par les Vénitiens à l'est, pendant que l'armée pontificale n'était préoccupée que de couvrir Parme et Plaisance, Léon X appela Francesco-Maria, duc d'Urbin, au secours de ces villes; mais celui-ci, oubliant son devoir de vassal, favorisait les Français<sup>2</sup>. Les Suisses, dont le quartier général se trouvait à Suse, en avaient si bien occupé les passages que François ne crut pas possible de les forcer. Sur le conseil de Trivulze, qui connaissait bien le pays, il choisit le col de l'Argentière, tenu pour impraticable et qui mène d'Embrun à la vallée de la Stura. C'était une entreprise extraordinairement difficile : il fallait faire sauter des rochers, jeter des ponts sur des abîmes;

<sup>1</sup> GUICCIARDINI, t. XII, p. 4; DIERAUX, t. II, p. 444; GISI (*in Rev. d. quest. hist.*, 1899). Les relations de France exagéraient les forces de l'armée de François I<sup>er</sup>. — Voy. TIZIO, *Hist. senen*.

<sup>2</sup> Voy. BALAN, BOSCHETTI et notre chapitre IV.

mais l'ardeur guerrière des Français surmonta tous les obstacles. L'audacieuse tentative réussit complètement. La surprise des adversaires fut sans bornes. Prosper Colonna fut fait prisonnier avec son corps de cavaliers milanais, le 12 août 1515, à Villafranca, sur le Pô<sup>1</sup>, par où les Suisses, qui avaient été pleinement trompés, rétrogradèrent vers Milan. Cette retraite détruisit la cohésion des diverses divisions de l'armée ainsi que la discipline des soldats. Bientôt après, la désunion se mit entre les contingents des divers cantons<sup>2</sup>.

Le succès inattendu des Français qui occupèrent bientôt l'ouest du duché de Milan ne fit pas qu'étonner l'orgueil des alliés ; il augmenta leurs mutuelles méfiances. Du côté du Pape, on ne s'était engagé qu'avec une demi-résolution ; ce qui le montrait, c'est que les troupes pontificales n'avaient pas franchi le Pô. Léon X qui, après de longues hésitations, avait fini par se décider pour la ligue antifrançaise, « plus par peur que par goût<sup>3</sup> », était profondément stupéfait des malheureuses nouvelles venant du théâtre de la guerre, dans la Haute-Italie. Il avait été si rassuré par la valeur militaire de Colonna et avait cru les passages des Alpes si bien gardés par les Suisses<sup>4</sup> ! Maintenant, il s'efforçait de cacher sous de grands mots ses véritables sentiments. En fait, il perdit si bien la tête devant l'écroulement de ses espérances que déjà il voyait les Français dans Rome et parlait de fuir vers Gaète ou Ischia<sup>5</sup>.

La situation était d'autant plus pénible au Vatican que les nouvelles du théâtre de la guerre y arrivaient plus imprécises et plus pauvres de détails. « Écrivez, écrivez, écrivez ! » était-il dit dans une lettre adressée le 18 août à

<sup>1</sup> Voy. la relation d'un inconnu à Laurent de Médicis dans DESJARDINS.

<sup>2</sup> DIERAUFER, t. II, p. 446.

<sup>3</sup> VETTORI, p. 306.

<sup>4</sup> Voy. la lettre du 30 juillet 1515, « alli nunzii in Spagna. Nunziat. di Germania », t. I, p. 61. (Archives secrètes des papes.)

<sup>5</sup> Voy. la lettre de Ferdinand à H. de Vich dans BERGENROTU, *Henri VIII*, t. II, n° 221, et SANUTO, t. XX, p. 550, 571. Voy. aussi GUICCIARDINI, t. XII, p. 4.

Gambara<sup>1</sup> par le cardinal Bibbiena. La position de ce dernier, qui était plus humaniste que diplomate, devenait de jour en jour plus difficile. Bibbiena, « novice en affaires, était constamment ballotté entre son attachement aux Médicis, l'intérêt de l'Église et les dures réalités politiques<sup>2</sup>. » Ses lettres ouvrent un jour profond sur les agitations de la politique dans la Curie.

Le 22 août, on apprit à Rome la perte d'Alexandrie, que les Suisses n'avaient pas occupée, malgré l'importance qu'y attachait Léon X. Le Pape alors indiqua lui-même au cardinal-légat Jules de Médicis les mesures à prendre pour Bologne ; il le chargeait de poursuivre le complet rétablissement des Bentivogli, afin de tenir en échec le duc de Ferrare qui cherchait à s'emparer de Modène et de Reggio. Le cardinal Jules devait couvrir ces villes à tout prix. En vain Bibbiena risqua-t-il des objections : « Écrivez ce que je vous ordonne d'écrire, » répondit le Pape<sup>3</sup>.

Peu de jours après, Bibbiena dut intervenir auprès de son maître en faveur de quelqu'un, qui n'était autre que le cardinal Jules de Médicis lui-même. De plus en plus il apparaissait que le choix de cet homme irresolu et pusillanime comme cardinal-légat avait été malheureux : « Le cardinal, pensait Léon X, ne nous parle dans ses lettres que de dangers pressants et de difficultés, et il ne sait pas se servir des moyens dont il dispose<sup>4</sup>. » La défense de l'absent, que tentait vainement Bibbiena, n'était en vérité pas soutenable, car le cardinal, aussi bien d'ailleurs que Laurent, était cause que l'armée pontificale n'avait avancé que lentement, puis fait halte. Les lettres qu'ils échangèrent tous les deux ne le montrent que trop. Le 27 août, Jules écrivait de Bologne, à Laurent, que si les Suisses, malgré les offres de paix alléchantes de François I<sup>er</sup>, livraient sérieusement bataille aux Français, les troupes pontificales pourraient, dans ce cas,

<sup>1</sup> *Archives pour l'histoire suisse*, t. XVI, p. 86.

<sup>2</sup> *Écrits historiques du temps*, t. XCIII, p. 164.

<sup>3</sup> RICHARD, p. 120-122.

<sup>4</sup> RICHARD, p. 124.

les imiter; mais, que, dans le cas contraire, il valait mieux ne se point aventurer et attendre la suite des événements. Trois jours après, Jules écrivait encore que, si le cardinal Schinner insistait pour qu'on lui envoyât de la cavalerie légère, Laurent pourrait la laisser aller, mais sous les drapeaux de l'Église<sup>1</sup>.

Le cardinal Jules avait cette excuse que son chef, tout en se répandant en énergiques déclarations, permettait à des tiers de négocier avec l'ennemi<sup>2</sup>. Bientôt, Léon retomba plus fort dans son hésitation habituelle. Le 27, il laissa Laurent de Médicis, qui voulait à tout prix faire la paix avec les Français, demander pour lui un certain délai qui lui permit de sauver un peu la face<sup>3</sup>. Dès le commencement de septembre, sous l'impression de nouvelles venues du camp des Suisses, on décida secrètement, au Vatican, d'envoyer le fidèle Cintio de Tivoli à François I<sup>er</sup>. Cintio était chargé d'excuser l'attitude passée du Pape et de préparer les voies à un accommodement, pour le cas assez vraisemblable où la fortune des armes continuerait à favoriser les Français<sup>4</sup>. Peu de jours après, Léon X se livra de nouveau à des espérances de succès et exprima le désir que le légat retint Cintio<sup>5</sup>!

Léon X vacillait à droite et à gauche; un jour, il se disait violent adversaire de la France; il faisait sonner sa confiance en la bravoure des Suisses, déclarait qu'il aimerait mieux perdre sa mitre que Parme et Plaisance; le lendemain, il penchait de nouveau vers un accommodement avec François I<sup>er</sup>, et délibérait là-dessus avec le cardinal Sanseverino<sup>6</sup>. La preuve de ses hésitations, c'est que, le 2 septembre 1515, il donnait plein pouvoir au duc Charles de Savoie et à Lodovico di Canossa pour négocier avec le roi

<sup>1</sup> Voy. le texte de ces lettres si caractéristiques dans DESJARDINS, t. II, p. 725, 729.

<sup>2</sup> RICHARD, p. 123-124.

<sup>3</sup> VERDI, p. 43; NITTI, p. 61.

<sup>4</sup> GUICCIARDINI, t. XII, p. 4; RICHARD, p. 131; sur CINTIO, voy. *Regest. Leonis X*, n° 2337, 3273, 3911.

<sup>5</sup> RICHARD, p. 131.

<sup>6</sup> SANUTO.

de France, et que, le 13 septembre, il révoquait cet ordre<sup>1</sup>.

Il en résulta que les troupes pontificales et florentines demeurèrent inactives. Dans le but de s'assurer un appui puissant pour toutes les éventualités, Léon X résolut de céder aux sollicitations réitérées de Henri VIII et d'élever Wolsey au cardinalat. Malgré les sérieuses objections que formulèrent à ce sujet plusieurs membres du Sacré Collège, le Pape, dans un consistoire du 10 septembre 1515, fit la nomination<sup>2</sup>.

Pendant ce temps, Cintio avait été fait prisonnier par les Espagnols. Ce fait et d'autres semblables accrurent la défiance entre ces derniers et les Pontificalx. Pour comble, les Suisses hésitaient, de leur côté, et inclinaient à une entente avec François I<sup>r</sup>. En fait, le 8 septembre, le roi de France et les Suisses traitèrent. Mais une grande partie de l'armée des Cantons réprouva cet accord et tira sur Milan<sup>3</sup>. Dans ces circonstances, le cardinal Schinner fit tout ce qu'il put pour retenir ses compatriotes au camp.

Cependant, François était arrivé presque aux portes de Milan; à Marignan, il fit faire à son armée un camp, qu'il fortifia soigneusement. Dans l'après-midi du 13 septembre, vingt mille Suisses, animés par le cardinal Schinner, marchèrent contre cette position: un combat violent s'engagea; l'obscurité de la nuit mit fin à la sanglante opération. Malgré la supériorité numérique des Français, les Suisses avaient réussi à les déloger de leurs positions et à leur enlever quelques drapeaux et quelques canons; mais l'attaque avait

<sup>1</sup> *Manoscrit. Torreg.*, t. XXVI, p. 184. Le 8 septembre 1515, Bald. da Pesca écrit de Rome à Laurent de Médicis que le Pape a été fâché contre lui (Laurent), mais que maintenant il est de nouveau apaisé: « Si che exhorto quanto so et posso V. Ex. al portarsi bene et essergli obbediente che tutto il suo bene ha dependere da quella. (Archives d'État à Florence.) Av. il princ. CIX.

<sup>2</sup> PARIS DE GRASSIS, dans RAYNALD, 2515, n° 48, avec complément dans CREICHTON, t. IV. Voy. DELICATI-ARMEILLINI, p. 241; *Journal d'un Français*, in Cod. Barb. lat. 3552, f° 24 (Bibliothèque Vaticane.) — V. aussi SANUTO, t. XXI; *Spicil. Vat.*, t. I, p. 120; *Reg. Leon. X*, n° 17764; ROSCOE-BOSCHI, t. V, p. 132; BAOSCH, t. VI, p. 73; MARTIN, p. 236.

<sup>3</sup> Voy. DIERAUFEN, t. II, p. 447-449.

eu lieu sans plan bien arrêté. Les deux armées couchèrent sur le champ de bataille, François I<sup>e</sup> sur l'affût d'un canon. Dès la première heure du jour suivant, la lutte horrible recommença, et, malgré la courageuse endurance des Suisses, se termina par la victoire des Français, qui avaient pour eux la supériorité du nombre. Ce résultat fut déterminé par l'arrivée d'une troupe de cavalerie vénitienne qui fit croire aux Suisses que toute l'armée de la République approchait. Un millier de morts, la plupart suisses, couvraient le champ de bataille. Le vieux Trivulze estimait que les dix-huit batailles auxquelles il avait pris part n'avaient été que jeux d'enfants comparativement à ce combat de géants<sup>1</sup>.

Le 16 septembre, Léon X reçut l'agréable avis que les Suisses avaient battu les Français; tout de suite il en informa secrètement l'ambassadeur de Venise et le cardinal Cornaro, leur défendant, sous peine d'excommunication, de répandre la nouvelle. Bientôt, un second messager ayant confirmé le rapport du premier, la même précaution ne parut plus nécessaire et chacun fut autorisé à en parler. Les Français et les Vénitiens, en résidence à Rome, étaient comme morts d'épouvante, tandis que les ambassadeurs de l'Empereur et du roi d'Espagne, ainsi que la garde suisse, et même, d'après certain document, le cardinal Bibbiena, fêtaient ouvertement la victoire. Quant à Léon X, quoique très satisfait de la défaite des Français, il sut cependant se contenir : la cour papale ne se mêla pas aux manifestations de joie<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voy. DIERAUER, t. II, p. 451-455. On y trouve une bonne collection de détails contradictoires sur la bataille des géants. Voy. aussi ROSMINI, TRIVULZIO, t. I, p. 494; GISI, p. 185; MIGNET, *Rivalité*, t. I, p. 86; R. INCANNI, *Origine e vicende della capella espiat. a Zivido*, Milano, 1885, et DANDBIKEN, *Histoire de la Suisse*, t. II, p. 323, où il y a une carte du champ de bataille; SPONT, in *Rev. de quest. hist.* 1899, t. II, p. 69; *Poésies sur la bataille*, dans LILIENKRON, t. III, p. 170 et n° 292-294; *Mém. de la Soc. d'hist. de la Suisse rom.*, 2<sup>e</sup> série, t. IV, et FLAMMI, *Studi di storia lett.* (1895), p. 227.

<sup>2</sup> Voy. les rapports de GIORCI dans SANUTO, t. XXI, ainsi que sa relation dans ALBERTI, t. II, p. 3, 43, et SANUTO, t. XXIV, p. 85; voy. aussi JOVIUS, *Vita*, t. I, p. 3. Il est à noter que le *Journal d'un Français* (Bibliothèque Barb. — Voy. *Mélanges d'archives*, t. XXII, p. 280) non plus que le *Jour-*

Combien sage était cette attitude, c'était ce qu'on n'allait pas tarder à voir. En effet, dès le lendemain, Léon X apprenait que la deuxième journée de combat s'était terminée par la victoire de François I<sup>e</sup>. Il est vrai, qu'à Rome les ennemis de la France déclaraient l'information fausse ou tout au moins exagérée. L'ambassadeur vénitien, Marino Giorgi, reçut, dès le matin du 18 septembre, l'heureuse nouvelle qui le fit revivre. Il endossa tout de suite son costume et se rendit en hâte au Vatican. Là, il lui fut répondu par le camérier secret que le Pape était encore au lit : « Mais on peut éveiller Sa Sainteté, dit Giorgi. — Cela ne se fait pas, répondit Sérapica. — J'insiste pour lui parler, » répliqua l'ambassadeur. Là-dessus, audience lui fut accordée chez le Pape, qui n'avait pas trouvé le temps de s'habiller complètement. — « Saint-Père, dit G. Marino, je veux, d'après le précepte du Christ, rendre le bien pour le mal. Votre Sainteté me donna hier une mauvaise nouvelle qui, de plus, était fausse; je vous en apporte aujourd'hui une bonne et vraie : les Suisses sont battus. — Nous le savions, repartit Léon X, mais le désastre n'est pas si grand! — Votre Sainteté peut voir par ces lettres où est la vérité. » Et l'ambassadeur produisit la lettre de son gouvernement et celle de l'ambassadeur vénitien près du roi de France. La dernière, dont le Pape connaissait personnellement l'auteur, suffit à le persuader de la vérité du contenu. Rempli d'une épouvante profonde, il s'écria : « Qu'adviendra-t-il donc de nous? Qu'adviendra-t-il de vous-mêmes? » Marino Giorgi chercha à le calmer, en l'assurant que l'événement n'aurait aucune suite fâcheuse pour le Saint-Siège; puis il prit congé pour avertir aussi les cardinaux Bibbiena, Grimani et Cornaro. Quoique les Vénitiens s'abstинssent de se livrer à des manifestations de joie extraordinaires, la garde suisse était si irritée que G. Marino jugea prudent de ne pas venir, de deux jours, au Vatican. Dans une nouvelle audience, le Pape dit : « Nous nous

*nal du Néerlandais Cornelius de Fine (Bibliothèque nationale de Paris), ne dit rien du feu de joie du cardinal Bibbiena.*

jetterons dans les bras du roi très chrétien et nous lui demanderons miséricorde. — Très Saint-Père, répondit l'ambassadeur, il n'y aura de mal ni pour vous, ni pour le Saint-Siège; le roi est fils de l'Église<sup>1</sup>. »

L'accord du Pape avec le roi de France victorieux devait se produire plus vite et plus complètement qu'il n'eût été agréable aux Vénitiens. Il semble que Léon X ait pensé un moment à tenter le sort des armes en compagnie de l'Empereur, de l'Espagne et des Suisses<sup>2</sup>; mais il reconnut bientôt le peu de chance d'une pareille entreprise. Les Suisses, immédiatement après leur défaite, avaient quitté la Lombardie; il ne restait plus de garnisons que dans les citadelles de Milan et de Crémone. On pouvait s'attendre également à ce que les Espagnols abandonneraient la lutte: alors, tout le poids de l'attaque ennemie serait tombé sur le Pape. Il avait raison de tout craindre, car déjà François I<sup>e</sup> faisait mine de franchir le Pô à Pavie, de s'emparer en passant de Parme et de Plaisance comme appartenant au duché de Milan, et, dans le cas où le Pape prolongerait son opposition, de conquérir Modène et de chasser les Médicis de Florence<sup>3</sup>.

Devant ce danger, toute idée de prolonger la résistance devait cesser. De plus, une grande partie de l'entourage du Pape était pour une entente, notamment Alphonsine Orsini, qui se souvenait des dix-huit ans d'exil que leur avait valus l'opiniâtreté de Pierre de Médicis. « Bibbiena nous ruinera une seconde fois avec ses procédés », écrivait-elle sous l'empire d'une extrême excitation<sup>4</sup>. Roberto Acciaiuoli, ambas-

<sup>1</sup> SANUTO, t. XXI, p. 123, 135 et ALBERI, t. II, p. 3, 43-45. La lettre privée de Camille Orsini, datée de Plaisance du 17 septembre 1515 (SANUTO, t. XXI, p. 136) dut faire cesser les derniers doutes sur la complète victoire des Français.

<sup>2</sup> RICHARD, p. 137, présente ce dernier effort de politique belliqueuse comme une manœuvre de diplomatie, le Pape n'avait d'autre objectif que de masquer sa retraite.

<sup>3</sup> GUICCIARDINI, t. XII, p. 5. Combien Modène était peu en état, vu la faiblesse de ses murailles, de résister à un siège, c'est ce qui apparaît dans la lettre d'Annibale Rangone à Laurent de Médicis, Modène, 3 septembre 1515. (Archives d'État de Florence.) Av. il princ. CIX.

<sup>4</sup> Lettre du 22 septembre 1515 à Laurent de Médicis. (Arch. stor. Ital.,

sadeur de Florence à Rome, et Marino Giorgi agissaient dans le même sens, grossissant encore le danger qui était réel. Les Florentins insistaient aussi de la façon la plus pressante pour qu'on s'entendit avec les Français, avant que les Suisses eussent fait la paix avec eux et que les Espagnols eussent achevé leur retraite. Laurent était tout à fait pour cet accord : dès le 15 septembre, il avait fait part au nonce Canossa, qui était près de François I<sup>e</sup>, du penchant du Pape à la paix<sup>1</sup>.

De son côté, François I<sup>e</sup> désirait si peu une guerre avec le Pape, que le 18 septembre, il annonçait à Laurent de Médicis qu'il avait envoyé un ambassadeur à Léon X avec des propositions d'entente<sup>2</sup>. Le roi de France avait des motifs de craindre qu'une coalition de l'Empereur avec Henri VIII d'Angleterre et les Suisses ne vint lui enlever les fruits de sa victoire. Il se souvenait également du grand danger que son prédécesseur avait fait courir à tous les Français en combattant contre le Saint-Siège. Aussi le duc de Savoie, qui s'était chargé de transmettre les propositions de paix du Pape, trouva-t-il une oreille favorable chez le roi son oncle<sup>3</sup>. Léon X était dans la nécessité de se résoudre à un changement complet de politique; il lui fut bien dur de céder; les négociations animées qui eurent lieu alors au Vatican en témoignent<sup>4</sup>. A chaque instant, des difficultés s'élevaient; personne ne travailla à les aplanir avec plus d'adresse et de sûreté que Lod. di Canossa, qui s'était transporté du camp du roi directement en malle-poste à Rome. Canossa, qui arriva le 25 septembre dans la Ville éternelle, apportait un traité en quatorze articles, dans lesquels l'am-

5<sup>e</sup> série; t. VIII, p. 189). Voy. aussi NITTI, p. 67. Jacques Salviati était aussi tout à fait pour la paix avec François I<sup>e</sup>. Voy. la lettre de Fil. Strozzi à Laurent de Médicis, du 26 septembre 1515, à Florence. (Archives d'État de Florence.) Av. il princ. CVIII.

<sup>1</sup> MADELIN, p. 20.

<sup>2</sup> François I<sup>e</sup> à Laurent de Médicis, du 8 septembre 1515, cité par MADELIN, p. 33.

<sup>3</sup> GUICCIARDINI, t. XII, p. 5; VETTORI, p. 313; CREIGHTON, t. IV, p. 213. RICHARD, p. 140.

bassadeur vénitien remarqua avec effroi qu'on avait entièrement négligé les intérêts de sa République<sup>1</sup>. Le Pape eût volontiers attendu encore le résultat de l'Assemblée des Suisses à Zurich; par un exposé pénétrant des inconvénients de cette manière d'agir, Canossa réussit à dissiper les derniers doutes du Pape. Il montra que François I<sup>er</sup>, poussé par son général en chef et les généraux vénitiens, pouvait reprendre sa marche en avant et attaquer Florence et il fit voir qu'il n'y avait rien à espérer des Suisses, ainsi que, du reste, l'événement le prouva<sup>2</sup>. Le Pape céda, pour sauvegarder l'État de l'Église et sa souveraineté à Florence<sup>3</sup>, mais il stipula certaines conditions en faveur de sa ville natale. Il voulut aussi qu'on lui épargnât une reddition directe de Parme et de Plaisance, s'engageant par contre à rappeler de là-bas ses magistrats. Enfin, le retrait des troupes pontificales de Vérone devait naturellement avoir lieu, mais dans une occasion convenable, à cause de l'Empereur<sup>4</sup>.

Le 27 septembre, Léon X adressa à François I<sup>er</sup>, ainsi qu'à son chancelier du Prat, des lettres, fort aimables, dans lesquelles il protestait de son penchant à la paix<sup>5</sup>. On attendait avec une agitation fébrile, et notamment à Florence, la décision du Pape<sup>6</sup>. Lorsque le bruit se fut répandu que l'accord entre la France et Rome était fait, les ennemis du roi de France entrèrent dans la plus grande excitation; mais ses alliés les Vénitiens craignirent, de leur côté, que leurs intérêts n'eussent pas été suffisamment sauvegardés<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> SANUTO, t. XXI, p. 453.

<sup>2</sup> GUICCIARDINI, t. XII, p. 5.

<sup>3</sup> Voy. JOVIUS, *Vita*, t. I, p. 3. Le représentant de la duchesse de Bari raconte le 1<sup>er</sup> octobre 1515 que Léon X « per non patire scorno de Fiorenza, » ne veut pas que ses Florentins « con lo favore di Franzo li tagliassero el naso essendo papa. » *Spicil. Vatic.*, t. I, p. 524.

<sup>4</sup> GUICCIARDINI, t. XII, p. 5; VETTONI, p. 314.

<sup>5</sup> BEMBI, *Epist.*, t. XI, p. 1, 2; t. X, p. 61; FABRONIUS, p. 279.

<sup>6</sup> « Stiamo qui in grandissima suspensione di animo se el papa ratificera li capitolii porta Tricarico o pure starà duro in volere altri ricompensi di Parma e Piacenza, » écrit de Florence Fil. Strozzi, le 26 septembre 1515 à Laurent de Médicis. (Archives d'État de Florence.) Av. il princ. CVIII.

<sup>7</sup> SANUTO; MADELIN.

La nouvelle d'une complète entente était prématurée ; sur nombre de points importants, on était loin d'être d'accord<sup>1</sup>, ce qui obligea, le 31 septembre, Canossa à se transporter de nouveau vers le roi<sup>2</sup>. Le plus dur pour le Pape fut de renoncer à Parme et à Plaisance, que l'achat récent de Modène lui avait permis de relier à l'État de l'Église ; mais François I<sup>er</sup> l'exigeait et le développement des affaires en Lombardie était si favorable aux Français qu'il fallait que Léon X traitât, à quelque prix que ce fût. Au commencement d'octobre, Maximilien Sforza considéra que tout était perdu ; il ne livra pas seulement les châteaux de Milan et de Crémone ; il renonça, contre l'assurance d'une année de revenus, à toutes préentions sur le duché. Le 11 octobre, François I<sup>er</sup> fit son entrée triomphale dans la capitale lombarde<sup>3</sup>.

Léon X, qui, sous prétexte d'une sortie d'automne, avait quitté Rome, le 1<sup>er</sup> octobre 1515, et s'était retiré à Viterbe<sup>4</sup>, y approuva, le 13 du même mois, les préliminaires de paix. Les stipulations en étaient les suivantes : François I<sup>er</sup> occupait Parme et Plaisance, qui étaient réunies au duché de Milan ; il s'engageait, par contre, à tirer pour le duché le sel des salines de Cervià, ce qui assurait un gros revenu à la Chambre apostolique. Le roi de France reconnaissait la légitimité du pouvoir de Laurent et de Julien de Médicis à

<sup>1</sup> Canossa écrit, le 8 septembre 1515, au grand maître Arthur Gouffier de Boissy relativement au Pape : « Non è hora interamente resoluta dico circa la particularitate de capitolii, ben si risolve S. S<sup>a</sup> di voler abrazar el S<sup>or</sup> Re per bon figliolo et corere una medesima fortuna con S. M<sup>a</sup> Particol., » p. 153, n° 97. (Archives secrètes des papes.)

<sup>2</sup> SANUTO, t. XXI, p. 201. Le 30 septembre 1515, Léon X écrit de Rome à Antoine du Prat : « Intelleximus a ven. frate episcopo Tricaricenci nuntio nostro quanto cum studio huj. s. apost. sedis res atque nostras apud cariss. in Christo filium nostrum Franciscum Francorum regem christianiss., juveris quantumque in nos eamdemq. sedem observantiam et reverantiam ostenderis. » Il le loue à ce sujet et lui recommande Canossa qui retourne vers François I<sup>er</sup>. (Original aux Archives nationales de Paris, L. 357.) Le texte imprimé dans la lettre de BEMBO, t. IX, p. 2, ne correspond pas à l'original.

<sup>3</sup> PRATO, p. 347; GRUMELLO, p. 207; GUICCIARDINI, t. XII, p. 5; SANUTO, 233, 236; Arch. stor. Lomb., t. XVII, p. 416.

<sup>4</sup> PARIS DE GRASSIS, dans RAYNALD, 1515, n° 24. Journal (Cod. Barb. lat. 3553, 24.) Bibliothèque Vaticane.

Florence, et promettait de ne s'allier avec aucun vassal de l'Église, à l'insu du Pape. Les deux contractants se garantissaient mutuellement leurs possessions<sup>1</sup>. Le 14 octobre, le savant Jan Lascaris, qui était en grande faveur près de François I<sup>r</sup>, fut chargé par le Pape d'une mission près du vainqueur de Marignan<sup>2</sup>. Laurent de Médicis dut présenter personnellement au roi l'acte de ratification. Le 18 octobre, il partit pour Milan, où une très brillante réception lui fut faite. Depuis ce moment, Laurent mit de plus en plus tout son espoir d'avenir dans le roi de France<sup>3</sup>.

Cependant, la nouvelle se répandit, à Viterbe, dans les cercles ecclésiastiques, que François I<sup>r</sup> avait l'intention de visiter Rome avec toute son armée<sup>4</sup>. Beaucoup de gens étaient convaincus qu'il avait des visées sur Naples.

François I<sup>r</sup> avait effectivement eu l'idée d'un entretien prochain et personnel avec Léon X. Les Vénitiens eurent beau l'avertir d'être sur ses gardes, car Léon X et Bibbiena, lui disaient-ils, ne reculerait devant aucun moyen<sup>5</sup>, il n'en persista pas moins dans son projet, espérant gagner le Pape et obtenir, dans un tête-à-tête avec lui, de plus grands avantages; il pensait aussi, par sa rencontre avec le chef de l'Église, impressionner ses ennemis<sup>6</sup> qui étaient en train de se coaliser<sup>7</sup>.

Léon crut devoir tenir compte de ce désir; toutefois il ne voulut pas que le roi parût à Rome. On proposa Florence ou Bologne comme lieu de réunion. Volontiers, à cause de

<sup>1</sup> DUMONT, t. IV, p. 1, 214-215. Voy. RICHARD, p. 142; ROSCOE-HENKE, t. II, p. 258. La minute originale de la bulle « *Inter cetera sollicitudinibus* », datée de Viterbe du 13 octobre 1515, et par laquelle Léon X ratifiait la paix, est aux Archives d'État de Florence.

<sup>2</sup> Le bref à Lascaris, daté de Viterbe du 14 octobre 1515, est reproduit, d'après l'original, dans DELISLE, cabinet des Ms., t. I, p. 151, n° 1.

<sup>3</sup> VERDI, p. 19; REUMONT-BASCHET, p. 246.

<sup>4</sup> PARIS DE GRASSIS, dans RAYNALD.

<sup>5</sup> Voy. LAMANSKY, p. 45, 46.

<sup>6</sup> JOVIUS, *Hist.*, t. XV.

<sup>7</sup> Le 19 octobre 1515, Henri VIII et Ferdinand d'Espagne concluent une alliance. (DUMONT, t. IV, p. 1, 214.) Pace fut employé, comme ambassadeur du roi d'Angleterre, à recruter des mercenaires suisses.

sa fistule, le Pape n'eût pas dépassé Florence, mais la crainte lui vint que les ennemis des Médicis ne s'alliasent, dans cette ville, au roi de France. Cette considération fut si habilement exploitée, notamment par Laurent et le cardinal Jules de Médicis, que Léon X se décida pour Bologne, qui, pour plusieurs raisons, agréait au roi de France<sup>1</sup>. Toutes les remontrances que l'Espagne, le cardinal Adriano Castellesi, tout dévoué à l'Empereur, et d'autres membres encore du Sacré Collège et de la Curie ne manquèrent pas de faire au Pape furent inutiles<sup>2</sup>. Léon X était plus fin que son entourage, qui attachait évidemment trop d'importance à ce fait extraordinaire que Léon X devrait aller au-devant du roi de France et sacrifierait par là quelque chose de sa dignité<sup>3</sup>. Le 11 octobre, tous les cardinaux furent convoqués à Viterbe<sup>4</sup>, où Bonnivet arriva comme représentant de François I<sup>er</sup><sup>5</sup>. Quatorze cardinaux s'y trouvèrent réunis. Dans le consistoire du 5 novembre, ils donnèrent leur acquiescement au voyage du Pape à Bologne, voyage qui devait être fait par Sienne et Florence<sup>6</sup>. Comme Léon X voulait être de retour à Rome, pour le dimanche des Rameaux de l'année suivante, la prochaine session du Concile de Latran fut renvoyée au 15<sup>e</sup> jour après Pâques. Le cardinal florentin Soderini fut nommé légat à Rome. Le maître des cérémonies, Paris de Grassis,

<sup>1</sup> GUICCIARDINI, t. XII, p. 6; SANUTO, t. XXI, p. 273; NITTI, p. 72; MADELIN, p. 48; VERDI, p. 17-18; DESJARDINS, t. II, p. 740-744. Alphonsine, mère de Laurent, intervint énergiquement pour qu'on choisît Florence. (*Arch. stor. Ital.*)

<sup>2</sup> Voy. BREWER, t. II, p. 1216, 1282-1284; DESJARDINS, t. II, p. 740; BERGENROTH, t. II, n° 240; GEBHARDT, ADRIEN DE CORNETO, p. 36; MADELIN, p. 49.

<sup>3</sup> Voy. GIORGI, dans SANUTO, t. XXIV, p. 86; PARIS DE GRASSIS, dans GREGORIUS, t. XIV, p. 191, et CARPESANUS, dans MARTÈNE-DURAND, t. V, p. 1306. TIZIO dit que Léon X est allé à Bologne « cum ecclesiæ ac sedis apost. decore ».

<sup>4</sup> Voy. le bref dans FABRONIUS, p. 93; voy. RAYNALD, 1515, n° 25, et BEMBI, *Epist.*, t. XI, p. 9.

<sup>5</sup> Bonnivet avait quitté Milan le 18 octobre. DESJARDINS, t. II, p. 724. PARIS DE GRASSIS parle de son arrivée à Viterbe, *Diarium*. (Archives secrètes des papes.)

<sup>6</sup> Voy. PARIS DE GRASSIS, *Diarium*.

reçut l'ordre d'organiser, de concert avec les cardinaux Accolti et Pucci, le cortège du Pape<sup>1</sup>. Le cardinal Sanseverino fut envoyé au roi<sup>2</sup>.

A Bolsena, Léon X, qui était intervenu peu auparavant pour apaiser les discordes entre Pérouse et Assise<sup>3</sup>, abandonna son projet primitif d'aller à Florence par Sienne, à cause de la guerre civile qui régnait dans cette dernière ville; il prit l'autre route qui le conduisit par Orvieto et Castiglione à Cortone<sup>4</sup>; là, il s'arrêta trois jours, pendant lesquels il fut l'hôte d'une des personnes de sa cour, Giulio Passerini, et reçut l'ambassade de bienvenue des Florentins. Après un court séjour à Arezzo, le Pape se rendit à Margnolla, terre de Giacopo Giantigliossi, située à un mille et demi de Florence, et où il s'arrêta du 27 au 30 novembre<sup>5</sup>.

A Florence, cependant, des milliers de gens étaient occupés aux préparatifs pour la réception de cet hôte illustre. Comme on avait fait à Rome pour la prise de possession du Latran, on disposait tout maintenant, dans la ville de l'Arno, pour obtenir une parure de fête qui fût aussi gracieuse qu'imposante. Les artistes contemporains les plus

<sup>1</sup> Soderini alla à Rome le 9 novembre; voy. *Journal* (Cod. Barb. lat. 3552, f. 24. Bibliothèque Vaticane.) — CORNELIUS DE FINE fait, dans son *Journal* (Bibliothèque nationale de Paris), un grand éloge des qualités de gouvernement et des autres mérites de Soderini.

<sup>2</sup> PARIS DE GRASSIS. Voy. plus loin SANUTO, t. XXI, p. 375. — Voy., sur l'accueil à Arezzo, *Ricordi di storia Aretina*, t. I, p. 162. (Bibliothèque de la Fraternité de Sainte-Marie, à Arezzo.)

<sup>3</sup> SANUTO, t. XXI, p. 274.

<sup>4</sup> Voy. les brefs à Pérouse, datés de Montefalisci, 17 octobre 1515, et de Corneti, 22 octobre. (Bibl. com. di Perugia.)

<sup>5</sup> De Cortone, Léon fit écrire, le 18 novembre 1515, au roi de France, par Bembo : « Ex. dil. fil. Baltassare stuerdo p̄p̄osito Clavaisi familiari et cubiculario nostro litteras M<sup>6</sup> tuæ Christ<sup>7</sup> tum consortis ac Aloisia matris in Gallia regentis simul recepimus que ipsæ tuæ litteræ et quæ cum litteris Baltassar nobis exposuit gratissima et jucundissima fuere atque hoc unum potissimum quia ex pace inter nos inita non solum mater et conjux p̄dictæ verum et, ut idem Baltasar testatur, universa Gallia tantam letitiam ostenderunt ut nihil supra dici possit. (Original, t. L, p. 357, Bibliothèque nationale, à Paris.)

<sup>6</sup> Voy. MORENI, *Notizie st. dei Contorni di Firenze*, t. IV, n° 132, et ROSCOZ-BOSCHI, t. V, p. 135.

connus, Jacopo Sansovino, Antonio da San-Gallo, Baccio Bandinelli, Andrea del Sarto, Pontorino, Perino del Vaga, Granacci, rivalisaient d'inventions artistiques où combinaient leurs ressources, dans une alliance toute royale, l'architecture, la sculpture et la peinture. Douze arcs de triomphe, tous richement ornés de sculptures et de peintures, furent dressés, parmi lesquels on pouvait admirer des imitations des plus célèbres œuvres d'art de la Rome antique ainsi que de colossales statues. Partout on voyait des images allégoriques et de flatteuses inscriptions à la louange du premier Pape florentin. Pour le Dôme, Jacopo Sansovino et Andrea del Sarto avaient élevé une façade ornée de statues et de reliefs; elle était en bois, mais imitait le marbre à s'y méprendre; les parties planes étaient enrichies de peintures en clair-obscur d'Andrea del Sarto. Le Pape, partout salué par des orchestres, entra, le 30 novembre, par la porte Romaine, dans sa ville natale, dont les habitants avaient démolie, à cette occasion, une partie des murs d'enceinte; il jouit du spectacle qui lui était offert avec cet enthousiasme particulier à sa famille aux sens si aiguisés. A plusieurs reprises, il fit halte devant les remarquables œuvres d'art et les inscriptions. Le maître des cérémonies Paris de Grassis avait réglé l'ordre du cortège avec tout le soin imaginable<sup>1</sup>: la pompeuse cavalcade produisit sur les contemporains l'effet d'un antique triomphe romain<sup>2</sup>. On y remarquait dix-huit cardinaux, les magistrats florentins et Laurent de

<sup>1</sup> Voy. « De ingressu S. P. Leonis X Florentiam descriptio Paridis de Grassis, ed. D. Moreni, Florentiae, 1793; LANDUCCI, p. 352; VASARI, t. V, p. 24, 341, t. VI, p. 141, 255. Voy. encore sur le voyage et le cortège: *Ordine dell' entrata che fece P. Lione nella città di Firenze*, in C. Strozzi, p. 239 f. 1 (Archives d'Etat, à Florence); TIZIO; G. UCHI, *Chronica di Firenze* (Arch. stor. Ital. App., t. VII, p. 131); CORNELIUS DE FINE, *Journal* (Bibliothèque nationale de Paris), SANUTO, MORENI, p. 1; LORENZO, t. I, p. 178; REUNION, *Andre del Sarto*, p. 66; FRANTZ, *Fra Bartolomeo*, p. 170, 177; d'ANCONA, *Origini*, t. II, p. 84; CLAUSS, t. I, p. 321; MUNTZ, *Hist.*, t. II, p. 219; MADELIN, p. 50. VASARI a plus tard immortalisé le cortège de Léon X dans sa ville par un tableau, au Palazzo Vecchio.

<sup>2</sup> Cette comparaison est de Joanninensis, qui déclare qu'on n'avait jamais vu encore rien de plus beau ni de plus pompeux.

Médicis. Le cortège se dirigea d'abord vers le Dôme, où le cardinal Jules de Médicis dit la messe. Léon X quitta, à ce moment, ses lourds ornements pontificaux et sa couronne, et resta en rochet avec le petit manteau de pourpre, tel qu'on le voit dans le portrait de Raphaël. Le Pape pria là plus longtemps qu'à l'ordinaire, donna la bénédiction et l'absolution, et se rendit ensuite au couvent de Santa-Maria-Novella, où avaient demeuré aussi jadis ses prédécesseurs Martin V et Eugène IV.

Le 1<sup>er</sup> décembre, Léon X délibéra, avec le maître des cérémonies Pâris de Grassis et les cardinaux assemblés en consistoire, sur les fêtes par lesquelles il convenait d'accueillir le vainqueur de Marignan<sup>1</sup>. On décida d'offrir un riche présent au roi. Pâris de Grassis avait proposé une Paix; le Pape se prononça pour une croix d'or massif, qui avait appartenu jadis au cardinal Ascanio Sforza. Il la tira du trésor de l'implacable ennemi des Français, Jules II. Avec les pierres précieuses qui y étaient incrustées, on estimait la valeur de cette croix à 15,000 ducats<sup>2</sup>.

Le 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent, 2 décembre, la messe fut dite à Saint-Laurent; tout de suite après, le Pape s'agenouilla en larmes au sarcophage de porphyre de son père. Léon X ne fut pas moins ému dans la visite qu'il fit à son frère Julien, gravement malade dans le palais de famille<sup>3</sup>.

Dès le 3 décembre, le Pape quitta Florence; il arriva,

<sup>1</sup> PARIS DE GRASSIS, *Diarium*.

<sup>2</sup> « Papa re cum cardinalibus discussa statuit ei donare non pacem, quia nullam in promptum tunc haberet, sed unam crucem ex auro purissimo, quam habuerat ex thesauro Julii quæque fuerat olim card. Ascanii et huic cruci fecit inseri etiam aliquos lapides préciosos, qui onus in totum cum cruce valebant in circa 15<sup>m</sup> duc. et sic misit illa hora ad urbem pro cruce et postea eam donavit regi ex Bononia discussuro ut infra dicetur. » PARIS DE GRASSIS. (Bibliothèque Rossi, à Vienne.) Voy. aussi BEMBI, *Epist.*, t. XI, p. 11.

<sup>3</sup> Voy. SANUTO; FABRONTUS. Pour soigner Julien, qui avait eu une appendicite de guérison en automne (lettre de Fil. Strozzi à Laurent du 26 septembre 1515 et rapport de J.-B. Boncorti à Laurent, 70 Ct. 1515. Florence, Archives d'Etat, à Florence), on avait envoyé de Rome à Florence deux médecins juifs. TIZIO; la poésie de Marcello Adriani Virgilio sur la visite au tombeau de Laurent par Léon X, est dans Roscoe-Bossi.

le 7, devant Bologne, pour y faire son entrée le lendemain. L'accueil qu'il y reçut fut tout l'opposé de celui de Florence. Pas un ornement, pas une acclamation pour l'arrivée du Pape, qui avait montré trop peu d'intérêt aux Bentivogli, selon les partisans de cette famille, et trop de sympathies, au gré de ses adversaires<sup>1</sup>. Dans certaines rues, on entendit même le cri de : « Segal ! » mot de ralliement des Bentivogli qui avaient une scie dans leurs armes<sup>2</sup>. Les coupables furent punis. Ils avaient rendu le plus mauvais service à la cause des Bentivogli, car on ne put plus parler d'une restauration complète de cette maison<sup>3</sup>. Non seulement les maîtres de cérémonies, mais les cardinaux eux-mêmes, furent révoltés de l'attitude hostile des Bolognais. On voulait que le Pape exprimât tout haut son mécontentement, mais il garda la mine sereine du parfait diplo-

<sup>1</sup> PARIS DE GRASSIS, *Diarium*. (Bibliothèque Rossi, à Vienne.) « Die lunæ 3 decemb. papa recessit ex Florentia versus Bononiam ad quam die veneris applicant, sed non ingressus est, quia in domo cruciferorum suburbana pernoctavit et die sabbati octava post prandium intravit, sed satis ruditer et inordinatissime; nam cum ego per biduum aut triduum ante illuc appulisset ordinassemque omnia pro receptione digna pontificis, nullus tamen ordo nec paratus nec ostentatio lætitiae aut signa saltem apparentia facta fuerunt propter quæ ostenderunt cives se recepturos esse libenter pontificem, quinimò omnia signa in contrarium apparuerunt et forte creditum est, quod propter Bentivolos hæc omnia contigerent, nam cum una pars Bononiensem vellent habere Bentivolos et papa tunc non introduceret ut obtulerit propter ea erant mali contenti, altera pars ex adverso intelligens quod papa volebat eos omnino intromittere erant pessime contenti et sic neutra pars erat contenta de hoc pontificis adventu. » — La suite est dans MADELIN, p. 51-52. Sur Bologne et Léon X en 1513, voy. *Regest. Leonis X*, n° 3313, 3855. — Voy. aussi SANUTO, t. XX, p. 371, 391. — GABBIONETTA donne aussi une description de l'entrée du Pape (*Circa le XXI hore*), dans deux lettres, toutes deux datées de Bologne, le 8 décembre 1515. Dans la deuxième de ces lettres, il parle avec indignation de cette « entrata brutta e infame : et questo e proceduto per la fredezza di questi Bolognesi. Li archi et altri ornamenti erano brutissimi e il più bello spectaculo è stato quello delle donne, quale credo siano le più brutte del mondo ». (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> Voy. TRIZIO ; FARRONIUS.

<sup>3</sup> « Lo applauso ch' ha fatto questo populo per la restituzione di Bentivolii in casa congridar Segal, Segal, a molto nocuito a questi poveri sig<sup>r</sup> Bentivoli perchè pare che la sia diferita ». Lettre de Gabbionetta, du 10 décembre. — Le 15, le même ajoute : « Quello gridar Segal, Segal è stata la ruina di Bentivoli. »

mate qui, en pareil cas, a l'air de ne rien remarquer<sup>1</sup>.

Presque en même temps que le Pape, arrivèrent à Bologne, comme envoyés du roi de France, Odet de Foix et Louis de la Trémouille. François I<sup>e</sup>, qui avait reçu à Parme les compliments de Laurent de Médicis et de quatre cardinaux, et aux frontières de l'État de l'Église ceux des cardinaux de Médicis et Fieschi, hâta son voyage de telle sorte que, dès le 10 décembre, il atteignait le pont du Reno à trois heures. Là, il reçut la visite du cardinal Sanseverino et du maître des cérémonies, Pâris de Grassis, avec lesquels furent réglés tous les détails de l'entrevue ainsi que de l'entrée. Déjà commençaient les difficultés, sans parler de celles amenées par la pédanterie du maître des cérémonies, dont le roi se tira par de l'esprit. De profondes divergences de vues éclataient déjà : le Pape ne voulait pas que l'entrevue se prolongât autant que le roi l'aurait désiré<sup>2</sup>.

Conformément aux dispositions arrêtées, l'entrée de François I<sup>e</sup> eut lieu le 11 décembre au son de toutes les cloches<sup>3</sup>. Le roi, sur un cheval ardent, venait au milieu des légats, derrière les cardinaux Sanseverino et d'Este; les dix-neuf autres cardinaux le saluèrent à la porte San-Felice. Le cardinal Riario, comme étant le plus vieux du Sacré Collège, lui adressa une courte allocution pendant laquelle il resta la tête découverte, ainsi que tous les autres. Le vainqueur de Marignan, également tête découverte, répondit en français : lui et sa suite étaient sans armes. L'air énergique et vigoureux du roi et plus encore sa belle figure firent la meilleure impression

<sup>1</sup> « Ego dixi papæ honore suo male consultum per cives Bononienses et papa visus est non curare semper subridens de his. » A la fin de la description de l'entrée, Pâris de Grassis ajoute encore : « Et quidem parce si non ignominiosa se Bononienses hac vice habuerunt versus pontificem qui tamen adversus eos in nullo aperuit os suum. (Bibliothèque Rossi, à Vienne.)

<sup>2</sup> PARIS DE GRASSIS, *Diarium*; MADELIN, p. 52-58, 66, où cependant, au lieu du 5, il faut lire le 8 décembre,

<sup>3</sup> Pour ce qui suit, outre PARIS DE GRASSIS imprimé dans RAYDALL, 1515, n° 29, et FABRONIUS, p. 280, voy. notamment les relations dans SANUTO; relation de l'ambassadeur impérial dans LE GLAY, t. II, p. 85; TIZIO, *Hist. Sen.*; relation de Stazio Gadio, datée du 11 décembre 1515 de Bologne (Archives Gonzague); BANLLON, t. I, p. 166; MADELIN, p. 59, 65.

sur les Italiens du dehors et ceux qui le recevaient, tandis que sa suite et tout le cortège désillusionnèrent beaucoup des gens qui se pressaient là<sup>1</sup>. Lorsque le cortège approcha du Palazzo Publico, où François I<sup>e</sup> devait loger chez le Pape, celui-ci ne put se retenir d'aller à la fenêtre pour jouir de l'extraordinaire spectacle.

Quand le roi eut mangé avec les cardinaux Bibbiena, Médicis, Sauli et Cibo, il se rendit chez le Pape qui l'attendait dans la grande salle de l'étage supérieur, entouré des cardinaux assemblés en consistoire. Dans cet espace orné de riches tapisseries<sup>2</sup> s'étaient introduits tant de curieux qu'on craignit, lorsque parurent les Français, un effondrement du plancher. La presse était si terrible que le roi, conduit par le maître des cérémonies, ne put arriver qu'avec peine au trône de Léon X. François I<sup>e</sup> se découvrit, fit les trois genuflexions d'usage et baissa le pied et la main du Pape, qui portait une tiare couverte de pierres précieuses étincelantes et un manteau raide d'or. Léon X invita le roi à se relever et l'embrassa, en lui faisant signe qu'il pouvait se couvrir<sup>3</sup>.

A la courte allocution en français du roi, Léon X répondit avec autant d'amabilité que d'éloquence. Ensuite, le chancelier du Prat s'avança pour prononcer le discours d'obéissance<sup>4</sup>. Il débuta par un éloge pompeux de la famille de Médicis qui avait rendu tant de services à la science, à l'art, à l'État, et du plus illustre de ses membres, le Pape, à qui Dieu avait confié le navire de l'Église pour le conduire à travers les écueils jusqu'au port assuré. — « Les rois de France, continua-t-il avec feu, ont dépassé tous les princes chrétiens

<sup>1</sup> Relation de Gabbionetta, du 12 décembre 1515, de Bologne. Voy. LE GLAY.

<sup>2</sup> « Era sparata tutta la sala grande del palatio di tapezarie, dove era tutta la passion di N. S<sup>ra</sup> Dio, bellissima cosa. » Relation de Grossino, datée de Bologne, 11 décembre 1515. (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> « Lo qual lo abraccio et tende alquanto il volto suo presso quel del Re accarezzando molto teneramente et fatto lo coprire parlò seco un pocho. — Relation de Stazio Gadio, 11 décembre 1515, de Bologne. (Archives Gonzague.)

<sup>4</sup> Imprimé dans ROSCOE.

en révérence pour le Saint-Siège. Marchant sur leurs traces, sans s'arrêter au dédain des donneurs de conseil, par monts et par vaux, forêts et fleuves, passant au travers des phalanges suisses il s'était hâté vers le Père, pour rendre son hommage de fils ainé à son Père, le représentant du Christ, et mettre à ses pieds toute sa puissance. » Quand le chancelier en arriva à la formule de l'obédience, il voulut ôter sa coiffure, ce que le Pape ne permit pas. Léon X répondit en termes extrêmement habiles et élégants. Ensuite eut lieu la présentation des plus illustres compagnons du roi; après quoi le Pape entraîna le roi en dehors de la salle et s'éloigna un instant pour quitter ses lourds vêtements; puis il revint vers François I<sup>e</sup> qui était resté à une fenêtre avec quelques cardinaux et eut avec lui un entretien de deux heures. Un peu auparavant, le maître des cérémonies avait rappelé au Pape qu'il ne fallait pas, comme autrefois Alexandre VI à l'égard de Charles VIII, et sous les yeux de la multitude massée au pied des fenêtres, mettre la main à sa barette, parce qu'une pareille marque de respect ne seyait pas au représentant du Christ, même à l'endroit du plus grand souverain de la terre.

Le lendemain, le Pape et le roi poursuivirent leurs entretiens, mais on n'en connut que les extériorités : Léon X commença par rendre visite au roi qui vint au-devant de lui, à l'escalier de Bramante. Le soir, leur entrevue se prolongea davantage; seulement, très peu de gens le surent. Le même manège se reproduisit le 13 décembre<sup>1</sup>. Le matin de ce jour, le Pape célébra la grand'messe avec toute la pompe imaginable à San-Petronio, la plus grande église de Bologne<sup>2</sup>. Les vastes nefs du superbe bâtiment se remplirent jusqu'à la dernière place; à la fin, on dut fermer les portes pour éviter un

<sup>1</sup> Voy. le rapport de l'ambassadeur impérial dans LE GLAY, t. II, p. 87, et SANUTO, t. XXI, p. 337, 380, 383.

<sup>2</sup> « Con tutta la pompa che sia stato possibile a usar », dit Grossino dans sa description datée de Bologne, du 13 décembre 1515. Malgré tout le protocole de Pâris de Grassis, il ne se produisit que trop de difficultés en cette occasion entre Italiens et Français, raconte Grossino. Sur les fêtes, voy. aussi la relation de Gabbionetta du 14 décembre 1515. (Archives Gonzague.)

malheur<sup>1</sup>. François se fondit en attention pour le chef de l'Église; il voulut même porter sa traîne. Comme le Pape s'en défendait, le roi déclara qu'il serait heureux de servir le représentant du Christ jusque dans les plus petites choses. Il lui présenta l'eau pour le lavement des mains; seulement, il s'abstint de communier. Quarante personnages de sa suite reçurent des mains du Pape le corps du Seigneur. Dans cette cérémonie, un incident digne de remarque se produisit: un gentilhomme français s'écria tout à coup, à haute voix et en français, qu'il désirait se confesser au Pape, et que, comme il ne le pouvait faire en silence, il voulait s'accuser publiquement d'avoir combattu contre Jules II avec la plus grande animosité, et d'avoir méprisé ses excommunications. Le roi, en l'entendant, n'hésita pas à se reconnaître coupable de la même faute, et beaucoup d'autres seigneurs français les imitèrent et demandèrent l'absolution. Le Pape, élevant les mains, la leur accorda : « Votre Sainteté ne doit pas être surprise de la haine de tous ces gens pour Jules II, car il était notre plus grand ennemi, dit alors François I<sup>er</sup> à Léon X. Dans toutes nos guerres, nous n'avons pas eu d'adversaire plus redoutable, car Jules II était un admirable général en chef et qui valait incomparablement mieux comme guerrier que comme pape. »

Dans cette circonstance, les sentiments catholiques des Français s'exprimèrent avec tant d'impétuosité que l'ambassadeur impérial écrivait : « On a presque embrassé les pieds du Pape<sup>2</sup>. »

Le Pape annonça tout de suite à la mère du roi et aux nombreux princes amis la solennelle cérémonie de l'obé-

<sup>1</sup> « Papa dixit dum enveheneretur quod non credebat in uno loco tantum populum esse hoc tempore sicut nunc Bononiæ et in veritate sic fuit non fecissemus claudi portas eccles. S. Petronii, ut non pleures populani intrarent, timendum erat de suffocatione multorum et etiam sic vic sustinere potuerunt pressurain. PARIS DE GRASSIS, *Diarium*.

<sup>2</sup> PARIS DE GRASSIS, dans RAYNALD; voy. aussi MADELIN, p. 72.

<sup>3</sup> Voy. LE GLAY, t. II, p. 89. Alexandre Gabbionetta écrit le 12 septembre 1515 à Mantoue : « Non potria dir alla Ex. V. la furia de Francesi di voler basar el piede al papa. (Archives Gonzague.)

dience<sup>1</sup>. Le 14 décembre, le monde apprit le second résultat de l'entrevue, car, ce jour-là, fut tenu le consistoire dans lequel Adrien Gouffier de Boissy, évêque de Coutances et frère de l'amiral de Bonnivet, fut nommé cardinal. Le bruit courut que le roi avait vainement sollicité la même dignité pour les frères des ducs de Bourbon et de Vendôme. Néanmoins, François I<sup>e</sup> semblait très content. Il passa, dans la meilleure humeur, la soirée chez le Pape qui l'avait invité à dîner, ainsi que les ducs de Lorraine, de Vendôme et de Bourbon. Les compagnons du roi mangèrent à une table particulière avec les cardinaux de Médicis, Bibbiena et Gibo<sup>2</sup>.

Le matin du 15 décembre, ces affectueux rapports du Pape et du roi furent confirmés par l'envoi de la précieuse croix d'or dont nous avons parlé; le roi vénéra aussitôt les parcelles de la vraie croix qui y étaient contenues, puis il se hâta de monter chez le Pape pour le saluer et prendre congé. Cette dernière entrevue dura une demi-heure. On s'épuisa de part et d'autre en démonstrations d'amitié. Lorsque François I<sup>e</sup> quitta le palais, il trouva tous les cardinaux qui l'attendaient pour lui faire cortège jusqu'à la porte Saint-Félix, comme cela s'était passé pour son entrée. Plusieurs personnages de la suite du roi attendirent encore à Bologne, pour obtenir l'absolution du Pape ou d'autres grâces qu'il accorda libéralement<sup>3</sup>. Fin décembre, François I<sup>e</sup> était de retour à Milan, et, au commencement de la nouvelle année, il rentrait en France. Le duc Charles de Bourbon resta dans la capitale lombarde, comme lieutenant du roi.

<sup>1</sup> Voy. BEMBI, *Epist.*, t. XI, p. 42, 47; SADOLET, *Ep.*, 40; BREWER, t. II, p. 1, n° 1282. — Bref à François Gonzague, Bologne, 14 décembre 1515. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> PARIS DE GRASSIS, *Diarium*. Voy. RAYNALD, 1515, n° 35. (Voy. notice des manuscrits du Roi, t. II, 585.) LE GLAY, t. II; SANUTO, t. XXI; CARDELLA, t. IV, p. 12; GIACONIUS, t. III, p. 344. A. Gabionetta écrit le 15 décembre 1515 : « Heri sera la M<sup>a</sup> del Re andò di sopra a cenar con la S<sup>a</sup> di N. S. et conquella usò di grande umilità stando con lei in grandissima allegria. (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> PARIS DE GRASSIS; FABRONIUS, p. 284, et DELICATI-ARMELLINI, SANUTO.

Quant à Léon X, il ne prolongea pas d'un jour le temps qu'il avait tout d'abord décidé de passer à Bologne; le 18 décembre, il quitta l'inhospitalière cité et rentra, le 22 décembre, à Florence où son frère était toujours gravement malade. Il s'arrêta un peu plus longtemps<sup>1</sup> dans sa chère ville natale à qui il laissa de riches et glorieux présents, et, dès le 28 février 1515, il reparut dans sa capitale, pour la plus grande joie des Romains et du monde ecclésiastique<sup>2</sup>. Comme on était en carême, sa rentrée ne donna lieu qu'à des solennités religieuses. La rose d'or que, selon l'usage, il bénit le dimanche de *Lætare*, fut cette année destinée au roi de France<sup>3</sup>.

Sur toutes les négociations qui eurent lieu, dans l'entrevue de Léon X avec François I<sup>er</sup>, et sur leurs résultats, on garda le plus rigoureux silence. Paul Jove, qui travaillait, sur la demande même du Pape, à une histoire de son temps, avoue dans une lettre, écrite de Bologne le 15 décembre 1515, qu'il n'a rien pu savoir<sup>4</sup>. Plus tard, c'est à peine si on a essayé de soulever le voile de ce secret, d'autant plus aisément à garder qu'on n'avait rien écrit<sup>5</sup>. C'était du reste l'habitude de Léon X de cacher le plus possible, même à son plus proche entourage, les secrets d'État. François I<sup>er</sup> n'avait pas davantage intérêt à ce que le résultat s'en ébruitât prématûrement. Mais, moins on en savait, plus on se répandait en conjectures aventurées<sup>6</sup>. Il est donc très difficile, sinon en

<sup>1</sup> LANDUCCI, p. 360, 362; FRANTZ, FRA BARTOLOMEO, p. 182. Voy. aussi RICHA, t. VI, p. 412, 241; MORANI, S. LORENZO, t. I, p. 186, 190; SADOLETI, Epist., p. 65; SANUTO, t. XXI, p. 441, 509; PARIS DE GRASSIS, éd. DELICATI-ARMELLINI, p. 28. (Die sabb. 25 déc., il faut corriger et lire 22.)

<sup>2</sup> SANUTO, t. XXII, p. 18. CORNELIUS DE FINE, *Journal*. (Bibliothèque nationale de Paris.)

<sup>3</sup> PARIS DE GRASSIS, *Diarium*, t. XII, 23. (Archives secrètes des papes et Bibliothèque Rossi.) L'extrait qui est dans DELICATI-ARMELLINI, p. 29, est fautif.

<sup>4</sup> La lettre de Jove est dans SANUTO, t. XXI, p. 393.

<sup>5</sup> « Tra il papa e il Re non è intervenuto scrittura alcuna » SANUTO. Voy. aussi GIONCI D'ALDÈRI et GUICCIARDINI, t. XII, p. 6. Aucune ratification des arrangements secrets n'eut lieu dans la suite. Voy. BALAN, t. V, p. 511.

<sup>6</sup> Voy. TIZIO, *Hist. senens.* et le *Journal de Cornelius de Fine*, qui écrit : « Rex vero a s. pontifice in hac conventione magnis honestatur honoribus »

partie impossible, de préciser ce qui fut négocié et fait à Bologne. Sur la plupart des points, ce n'est guère que les conséquences qu'on peut entreprendre de fixer<sup>1</sup>.

Sous le rapport politique, le vainqueur de Marignan, conscient de sa puissance, aborda tout de suite le Pape, à Bologne, avec des prétentions qui allaient loin. Avant tout, il chercha à le persuader de conclure avec lui une alliance formelle contre l'Espagne. Sans repousser directement la proposition, Léon X demanda pour une résolution aussi grave le temps de la réflexion et donna à entendre que son alliance avec Ferdinand le Catholique l'engageait encore pour seize mois<sup>2</sup>. Il est également certain que le Pape amena la conversation sur la nécessité qu'il y avait de refaire l'union des princes chrétiens contre les Turcs. François I<sup>er</sup> fit là-dessus les plus belles promesses, de même qu'il protesta de son goût pour la paix en face de l'ambassadeur résidant à Bologne<sup>3</sup>. Pour la guerre contre les Turcs, il obtint, pour un an, la permission de lever une dime sur le clergé français<sup>4</sup>. A la prière du roi de France, le Pape fit aussi grâce à l'ennemi du cardinal Schinner, Georges Supersaxo qui avait été enfermé, en automne 1514, au château Saint-Ange, et qui fut remis en liberté<sup>5</sup>.

et ut ferebatur pontif. summus promiserat regi Gallo ut rebus suis favaret et pro posse eum ad culmen romani imperii senescente jam Max<sup>m</sup> Cæsare evcheret et ne interim imperiali titulo careret rumor fuit quod eum in imperatorem Constantinopolit. creasset cum hoc tamen pacto quod dictum imperium sua virtute et industria aggrederetur cuius rei postea Romæ vidi pluribus in locis efficacissimum argumentum eum viderem in quibusdam Gallorum stolidorum domorum frontispicis depicta gallici regis insignia imperiali corona et diadema ornata. » (Bibliothèque nationale de Paris.)

<sup>1</sup> MADELIN, p. 91, 92.

<sup>2</sup> JOVIUS, *Vita Leon.* X, t. I, p. 3.

<sup>3</sup> SADOLETI, *Epist.*, p. 53. BEMBI, *Epist.*, t. XI, p. 17. Franc. NOVELLUS, *Vita Leon.* X, in Cod. Barb. lat. 2273, p. 11. (Bibliothèque Vaticane.) MADELIN, p. 69, 70, 75, 76, 78, 94, 95.

<sup>4</sup> GUICCIARDINI, t. XII, p. 6.

<sup>5</sup> JOVIUS, *Hist.* XVI, t. I, p. 259. On lit dans un pamphlet de Supersaxo :

« Enfin le Pape reconnaît l'innocence de Georges et lui rendit la liberté à la condition qu'il ne porterait pas plainte contre le cardinal Schinner. » — Dans un bref à François I<sup>er</sup> du 12 septembre 1516 et de Rome, le Pape rappelle

Les préliminaires de paix conclus à Viterbe, le 3 octobre 1515, entre Léon X et François I<sup>r</sup>, furent ratifiés à Bologne. En conséquence, le 28 décembre 1515, Léon X envoya aux Suisses l'ordre de ne plus attaquer la domination française, c'est-à-dire Milan. Le nonce suisse Filonardi, fut invité à s'entendre, dans les affaires politiques, avec la France<sup>1</sup>. Schinner était complètement lâché; il se plaignit hautement de ce que le Pape, en lui interdisant d'agir davantage contre la France, le condamnât à l'inaction totale<sup>2</sup>.

Malgré son traité avec François I<sup>r</sup>, Léon X n'était nullement résolu à se jeter entièrement dans les bras de la France. Ce qui le prouve, c'est la décision prise le 13 décembre 1515 d'envoyer Egidio Canisio à l'Empereur Maximilien. Egidio avait pour mission de pousser Maximilien à faire la paix avec Venise et en même temps de déclarer que le Pape resterait fidèle à la vieille Ligue<sup>3</sup>. Une entente sans réserve avec François semblait impossible à Léon X, par cela même qu'elle obligeait le Pape à céder Parme et Plaisance. Un autre sacrifice qui n'était pas moins pénible pour le Pape, c'était l'engagement de rendre au duc de Ferrare, non seulement Reggio<sup>4</sup>, mais Modène, moyennant que le duc rembourserait les sommes versées par Léon X pour racheter Modène et celles qu'il avait pu dépenser dans ces deux villes<sup>5</sup>. Au moins sur ces deux points François I<sup>r</sup> réussit-il, tandis qu'il échoua complètement dans son intervention en faveur du duc d'Urbino, qui avait lourdement failli à ses devoirs de vassal envers

au roi la promesse qu'il lui fit à Bologne relativement à André de Albias cleric. Florent. (Original, archives nationales de Paris, t. L, p. 357.)

<sup>1</sup> BEMBI, *Epist.*, t. XI, p. 18; Archives pour l'histoire suisse, t. XVI, p. 103. Madelin désigne par erreur Filonardi comme nonce en Allemagne.

<sup>2</sup> Voy. ANSHELM, t. V, p. 213. Archives pour l'histoire suisse, t. XVI, p. 16.

<sup>3</sup> BEMBI, *Epist.*, t. XI, p. 13, 14. Bref aux princes allemands (attribué à Eg. Canisio) du 20 décembre 1515.

<sup>4</sup> La restitution de Reggio avait été déjà convenue entre Léon X et Alphonse, dans leur accord du 14 juin 1514. — MURATORI, *Antich. Est.*, t. II, p. 317.

<sup>5</sup> GUICCIARDINI, t. XII, p. 6; MADELIN, 92-93. Voy. *Riposta alla invettiva di D. Alfonso già duca di Ferrara*, Roma, 1522.

le Saint-Siège<sup>1</sup>. Le roi de France abandonna son ami avec d'autant plus de facilité que le Pape lui fit sur une autre question bien plus importante des avances imprévues. Léon X lui fit en effet entrevoir, pour le cas imminent de la mort de Ferdinand le Catholique, la possibilité de l'investir du royaume de Naples<sup>2</sup>, pourvu que le roi promît de ne se pas mêler des affaires de Toscane<sup>3</sup>. Mais lorsque, le 23 janvier 1516, Ferdinand mourut<sup>4</sup>, la situation politique se trouva tellement changée par l'invasion de Maximilien dans la haute Italie, que François I<sup>er</sup> dut ajourner toute entreprise sur Naples<sup>5</sup> et abandonna spontanément les projets qu'il avait pu former à ce sujet.

La part sans comparaison la plus importante des négociations de Bologne, si l'on considère la grandeur et la durée des résultats, ce fut celle relative aux affaires de l'Église de France. François I<sup>er</sup> obtint d'abord du Pape la permission mentionnée plus haut de lever une large contribution sur le clergé français; après de longues hésitations, sans doute, Léon X lui accorda, pour l'année 1516 et aussi pour 1517, une dîme pour la Croisade. Ces deux années de contributions ne rapportèrent pas moins de 400,000 livres au vainqueur de Marignan<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Voy. lettre de B. Costabili au duc Alphonse du 3 juin 1516, dans BALAN BOSCHETTI, I, p. 20, 27.

<sup>2</sup> Voy. la très intéressante lettre de François I<sup>er</sup> à Laurent de Médicis, du 4 février 1516, de Tarascon, dans REUMONT-BASCHET, *Catherine de Médicis*, p. 247, 248. (Voy. DESJARDINS, t. II, p. 764-765); GUICCIARDINI, t. XII, p. 6; MADELIN, p. 94.

<sup>3</sup> Voy. lettre de G. Gheri du 21 février 1517, dans VERDI, p. 21.

<sup>4</sup> Léon X en reçut la première nouvelle le 9 février 1516, à Florence. SANUTO, t. XXI, p. 510. Charles annonça de Bruxelles, le 11 février 1516, cette mort au Pape.

<sup>5</sup> Combien le Pape tira parti de ce changement de la situation, c'est ce qui apparaît dans ses instructions à Canossa. *Manoscrit Torreg.*, t. XX, p. 21, 25, 26.

<sup>6</sup> IMBART DE LA TOUR, t. I, p. 95. Léon X rappelle à François I<sup>er</sup> une de ses promesses de Bologne, dans un bref au roi du 3 novembre 1516 et de Rome. On y lit : « Cum sup. anno Bononia congressi fuimus meminimus nos inter alia eo quo debebamus affectu, commendasse M<sup>u</sup> tuæ ecclesiam Lateran. ut tu ei favere velles in adipiscendo id quod clem. mem. Lud. XI ultro ipsi ecclesiæ et voto antea fuerat dilargitus. Origin., t. L, p. 357. (Archives nationales de Paris.)

Mais la grosse affaire traitée à Bologne, ce fut le célèbre Concordat dont on y jeta les bases. De l'activité religieuse de Léon X, aucun monument n'a été et ne sera l'objet de plus de commentaires et de plus d'estime, à mesure qu'on avancera dans les âges. Avec le Concordat fut abolie définitivement cette Pragmatique sanction si longtemps et si vigoureusement combattue par le Saint-Siège. Ce fut, pour l'Église, une victoire, acquise certes au prix de grands et durs sacrifices, mais considérable quand même, et, dans l'ordre politique immédiat, ce traité conjura du même coup un dangereux orage<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ranke donne de grands éloges à la politique de Léon X. « Il réussit, dit-il, à conjurer l'orage, à amener le roi à résipiscence, et à rester en possession de ses États. Quel bonheur ce fut pour lui, on le voit par les suites que la seule approche des Français entraînait derrière elle. On est obligé d'admirer Léon X qui, après la défaite de ses alliés, après la perte d'une partie de ses États, réussit à gouverner deux provinces qu'il venait à peine d'acquérir, qui étaient habituées à l'indépendance et remplies de mille ferment de révolte. »

## CHAPITRE IV

GUERRE D'URBIN. — ABJURATION DU CARDINAL  
PETRUCCI. — LA GRANDE PROMOTION DE CARDINAUX  
DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1517.

Les excellentes relations que Léon X, au commencement de son règne, entretenait avec le vieil ami de sa maison, le duc François-Marie d'Urbin<sup>1</sup> commencèrent à s'altérer quand, à l'occasion de l'invasion française, le commandement supérieur des troupes pontificales fut transféré de Julien de Médicis malade, au jeune Laurent. Le duc d'Urbin put alors, non sans raison, se sentir offensé et mis de côté; sa conduite dans les événements qui suivirent fut, par contre, de nature à irriter le Pape. Oubliant ses devoirs de vassal, François-Marie, malgré tous les ordres et toutes les menaces<sup>2</sup>, refusa, dans ce moment critique, le secours qu'il s'était engagé à fournir, et cela, parce qu'il était secrètement d'intelligence avec la France. Après la victoire de François I<sup>er</sup>, le duc s'efforça par tous les moyens d'exciter le roi contre le Pape<sup>3</sup>; lorsque, malgré cela, ceux-ci se furent réconciliés, le duc fut rempli d'une si grande terreur qu'après la Saint-Léon, il se hâta de mettre en sûreté<sup>4</sup> son unique fils et enrôla des troupes<sup>5</sup>.

Pendant l'entrevue de Bologne, le cas de François-Marie

<sup>1</sup> UGOLINI, t. II, p. 197; MARCUCCI, *Francesco Maria I della Rovere*, t. I, p. 27.

<sup>2</sup> Voy. *Manoscrit. Torreg.*, t. XIX, p. 244.

<sup>3</sup> GUICCIARDINI, t. XII, p. 6. BALAN, t. V, p. 505.

<sup>4</sup> LUZIO-RENIER, *Mantova*, p. 217.

<sup>5</sup> Rapport de G. Caprile au cardinal Hippolyte d'Este, du 1<sup>er</sup> janvier 1516, dans BALAN, t. V, p. 512.

vint en discussion. En vain François I<sup>e</sup> fit-il appel à la clémence du Pape, celui-ci, en termes aimables mais résolus, déclara que, le duc ayant oublié ses devoirs de feudataire, il ne pouvait être pour lui question de pardon; car, s'il n'était pas puni, chaque petit baron de l'État de l'Église en ose-rait autant ou davantage. Là-dessus, le roi cessa d'insister pour sauver son ami<sup>1</sup>: la ruine du duc d'Urbin fut résolue. Son duché devait échoir à Laurent de Médicis. Ce plan ne venait pas seulement du Pape, mais de l'ambitieuse Alphon-sine Orsini, qui voulait, à tout prix, voir une couronne de prince sur la tête de son fils<sup>2</sup>, Léon X n'eut malheureuse-ment pas, cette fois-ci, l'énergie de s'opposer aux désirs d'Alphonsine Orsini, comme il l'avait fait lorsque cette ambitieuse femme tenta l'usurpation de Piombino. Il adhéra donc à l'entreprise mais ne cacha pas qu'il ne s'y laissait entraîner qu'à regret. Cependant, le oui prononcé, il resta inflexible<sup>3</sup>. Même les représentations de son frère Julien ne produisirent aucune impression sur lui. Celui-ci rappela au Pape, à plusieurs reprises, quel accueil amical, pendant les années de leur exil, lui et tous les Médicis avaient jadis trouvé à la cour d'Urbin<sup>4</sup>. Tout fut inutile. Fin janvier 1516, avant même de partir de Florence, Léon X fit intro-duire un procès contre le duc<sup>5</sup>. Le 1<sup>er</sup> mars, il fut assigné à Rome; la citation portait qu'il devait comparaître dans les dix-huit jours qui suivraient, et cela, sous la menace des peines les plus sévères, à l'effet de se justifier d'une foule de

<sup>1</sup> Voy. le rapport de B. Costabili, dans BALAN; BOSCHETTI, t. I, p. 72; GUICCIARDINI, t. XII, p. 6; VETTORI, p. 315; MADELIN, p. 93.

<sup>2</sup> JOVIUS (*Vita*, t. I, p. 3, et *Elogia*, p. 322). GUICCIARDINI (t. XII, p. 6), et VETTORI (p. 321), s'accordent à dire que ce fut Alphonsina Orsini qui poussa le Pape à l'entreprise contre Urbin. Voy. aussi la lettre d'Alphonsine à Lau-rent, du 3 novembre 1515, citée par Nitti, et où l'on lit: « La mira mia e in su Urbino; » et LUZIO-RENIER : *Mantova*, p. 223, n° 4.

<sup>3</sup> Voy. NITTI, 75.

<sup>4</sup> GUICCIARDINI, t. XII, p. 6; SANUTO, t. XXI, p. 510.

<sup>5</sup> A la suite de cela, le duc Charles de Bourbon intercéda pour François-Marie, mais ce fut en vain. Voy. copie du bref à Charles de Bourbon, daté de Florence du 9 février 1516. (Archives Gonzague.) Voy. *Arm. LXIV*, t. V, n° 85. (Archives secrètes des papes.)

graves accusations. La liste en était longue : il avait refusé de marcher avec Laurent de Médicis contre les Français, quoiqu'il eût déjà touché sa solde pour cette campagne ; il avait eu des intelligences avec l'ennemi ; enfin, on lui reprochait la part qu'il avait prise au meurtre du cardinal Alidosi et d'autres affaires qui remontaient au règne du Jules II<sup>1</sup>. L'accusation au sujet d'Alidosi n'était indubitablement qu'un prétexte, puisque l'affaire avait été déjà jugée par Jean de Médicis lui-même quand il était encore cardinal ; elle ne pouvait pas être retenue. Au contraire, le refus d'accomplir ses devoirs de vassal et ses intelligences avec la France étaient des faits qui justifiaient une intervention juridique. Néanmoins, surtout si l'on songe à l'hospitalité amicale qu'au su de tout le monde, les Médicis avaient reçue du duc, le procédé du Pape a quelque chose d'odieux et de répugnant. On a l'impression qu'il s'agissait moins de laisser suivre son cours à la justice que de procurer une couronne au neveu<sup>2</sup>.

François-Marie n'avait pas l'intention de se rendre à l'assignation. Il espérait bien plutôt apaiser le Pape par des personnes intermédiaires. Dans ce but, il envoya à Rome la veuve de son prédécesseur, la noble Élisabeth Gonzague. Mais toutes les prières et supplications de celle-ci furent inutiles. Léon X ne se laissa pas attendrir<sup>3</sup>. La seule chose qu'obtint la duchesse fut que le temps de sa présence à Rome ne serait pas compté dans le délai donné au duc d'Urbin pour comparaître. Encore, dès le 11 mars, l'acte fut-il imprimé et vendu publiquement<sup>4</sup>. Le duc aurait pu fonder

<sup>1</sup> SANUTO, t. XXI, p. 496. GUICCIARDINI, t. XII, p. 6; VETTORI, p. 319. Voy. aussi BALAN, t. V, p. 513, 514, et R. BOSCHETTI, t. I, p. 99, ainsi qu'au supplément n° 16 la citation. (Archives secrètes des papes.)

<sup>2</sup> Les contemporains avaient déjà cette impression, ce que démontre, outre Jovius et divers autres, le *Journal de Cornelius de Fine*. (Bibliothèque nationale de Paris.)

<sup>3</sup> Voy. le récit de la duchesse elle-même dans LUZIO-RENIER, *Mantova*, p. 229. Voy. aussi, outre BALAN et R. BOSCHETTI, les lettres d'Élisabeth Gonzague à François-Marie, datées de Rome des 18 et 20 avril 1516, ainsi qu'une lettre de Castiglione du 18 avril 1516. (Bibliothèque de Mantoue.)

<sup>4</sup> Voy. les rapports de Caprile du 3 et du 11 mars 1516 dans BALAN, BOSCHETTI, t. I, p. 97, 98.

quelque espoir sur l'intercession de Julien de Médicis, mais celui-ci, atteint d'une maladie mortelle, n'avait plus l'énergie nécessaire pour agir efficacement. Les choses suivirent donc leur cours à Rome. Le délai assigné au duc d'Urbin pour sa défense passa, sans qu'il eût présenté de justification. Dès le 14 mars, fut imprimée une bulle qui déclarait François-Marie privé de toutes ses possessions, pour avoir rompu sa foi<sup>1</sup>.

Peu de jours après, le 17 mars 1516, mourut de phtisie, à Fiésole, Julien de Médicis, âgé de trente-sept ans<sup>2</sup>. Sa veuve Philiberte s'en alla rejoindre sa sœur Louise, la mère de François I<sup>e</sup>, remportant sous le crêpe sa riche parure de fiancée; leur court mariage était resté sans enfants<sup>3</sup>. Non seulement le Pape mais les Florentins pleurèrent avec raison Julien, car, dit Vettori, ce fut un homme bon, sans violence ni vices, et qui ne fut que libéral.

Avec Julien de Médicis, François-Marie avait perdu le plus puissant de ses intercesseurs près du Pape. Comme dernier appui, il lui restait François I<sup>e</sup>. Le duc pouvait espérer que François I<sup>e</sup> se ressaisirait maintenant que l'accord de Bologne, qui paraissait si solide, menaçait de nouveau de se rompre. Les avantages que le roi avait arrachés au Pape désarmé, avec tant d'amabilité dans la forme et si peu d'égards au fond, étaient si considérables, qu'on ne pouvait guère les croire durables. Si la domination de Milan par les Français était pénible à Léon X, il n'était pas moins affligé de la perte de Parme et de Plaisance. François eût agi poli-

<sup>1</sup> SANUTO, t. XXII, p. 51. D'après ce rapport, la bulle aurait déjà été publiée, donc avant l'expiration du délai. Le procédé est si extraordinaire qu'on aurait besoin d'autres documents pour le confirmer.

<sup>2</sup> COMBI, t. XXII, p. 93. LANDUCCI, p. 362. SANUTO, t. XXII, p. 51, 55, 56, 79; *Manoscrit Torreg.*, t. XX, p. 29. Bibbiena était présent à sa mort. Bembo lui écrivit une lettre de condoléance particulière. Voy. BEMBO, *Lettere*, t. I, p. 25. La lettre dans laquelle Bibbiena raconte la mort de Julien à la marquise de Mantoue est dans REUMONT-BASCHET, p. 249. Voy. aussi CIAN, *Musa Medicea*, et FESTER, *Machiavelli*, p. 114.

<sup>3</sup> JOVIUS, *Vita Leonis X*, t. I, p. 3. Julien laissait un fils naturel, Hippolyte, né à Urbin en 1511, et qui, plus tard, comme cardinal, fut un mécène pour les savants. ROSCOE-BOSCHI, t. V, p. 160. Voy. aussi la canzone d'Arioste sur la mort de Julien.

tiquement en lui épargnant cette mortification et ce préjudice. En attendant, le Pape dut accepter un état de choses qu'il ne pouvait changer<sup>1</sup>. La remise de Modène et de Reggio au duc de Ferrare n'était pas une perte moins sensible au Saint-Siège, mais cette affaire fut réglée de telle sorte qu'il fut aisé à un diplomate aussi souple et peu scrupuleux que l'était Léon d'en différer l'exécution sous tous les prétextes<sup>2</sup>.

François I<sup>r</sup> éprouva bientôt, à son épouante, combien peu il fallait se fier à Léon X, lorsque Maximilien I<sup>r</sup>, en mars 1516, franchit les Alpes pour combattre les Vénitiens et les Français. Devant ce danger, le roi de France, s'appuyant sur la promesse que le Pape lui avait faite à Bologne, exprima le désir que celui-ci envoyât 500 hommes pour défendre Milan ou payât 3,000 mercenaires suisses<sup>3</sup>. Léon X, toujours à court d'argent, ne paya rien; quant aux troupes qu'il envoya, elles se mirent en mouvement avec tant de lenteur que François I<sup>r</sup> soupçonna une entente secrète entre le Pape et l'Empereur. Sa méfiance s'accrut lorsqu'il vit le cardinal Bibbiena chargé d'une mission près de l'Empereur, et surtout lorsque Marc-Antoine Colonna fut autorisé à conduire au secours des Impériaux, soi-disant pour les appuyer contre Venise, une troupe recrutée dans les États de l'Église<sup>4</sup>.

François I<sup>r</sup>, en cette circonstance, fut injuste pour le Pape. Il n'est pas douteux que l'apparition de l'Empereur en Italie à la tête d'une armée considérable ne pouvait qu'être désa-

<sup>1</sup> C'est la remarque fort juste que fait Roscoë-Bossi, t. VI, p. 28, 29.

<sup>2</sup> GUICCIARDINI, t. XII, p. 6. Le comte de Carpi, dans des lettres du 10 et du 17 janvier 1516, détourne instamment le Pape de consentir à un parcell amoindrissement de l'État de l'Église. Voy. *Mem. stor. di Carpi*, t. I, p. 215; t. II, p. 339, et SEMPER, *Carpi*, p. 11. Léon X prit prétexte de l'invasion de l'Empereur, pour différer l'exécution de sa promesse. Voy. BALAN, t. V, p. 551.

<sup>3</sup> ULMANN, t. II, p. 669. HUBER, t. III, p. 406.

<sup>4</sup> GUICCIARDINI, t. XII, p. 6. Sur l'envoi de Bibbiena qui fut décidé au commencement de mars, voy. SANUTO et *Manoscrit. Torreg.*, ed. Guasti, t. XX, p. 28; PIEPER. Le papier par lequel Bibbiena fut envoyé comme *legatus a latere* à Maximilien est daté des ides de mars 1515, c'est-à-dire du 25 mars 1516, *Regest.*

gréable à la Cour de Rome<sup>1</sup>. Léon X savait que Maximilien nourrissait des projets dangereux pour l'État de l'Église, et il était informé par Egidio Canisio, son légat, envoyé en mission extraordinaire pour la paix avec Venise, il était informé, dis-je, de propos durs et menaçants tenus par l'Empereur et relatifs à la réforme de la Curie<sup>2</sup>.

La position du Pape, en cette conjoncture, était d'autant plus difficile qu'il lui fallait compter avec deux partis aux prises et qu'il avait des engagements avec chacun d'eux. Pour ne rien compromettre, il cherchait donc à ne pas prendre d'attitude décisive, jusqu'à ce que la fortune des armes se fût prononcée. La crainte, la mauvaise habitude de louvoyer toujours donnèrent à sa conduite un air équivoque<sup>3</sup>. Il

<sup>1</sup> Voy. à ce sujet l'importante lettre du cardinal de Médicis à Laurent de Médicis, datée de Rome du 3 mars 1516, où on lit : « Pensa anchor S. Su stare a vedere più che potra et se Francia non rovina subito porgergli aiuto per lo oblico suo di qualche cento de huomini d'arme diche li altri haendo ajutato anchor loro non si potronno justamente dolere; ma se li Francesi si difenderano gagliardamente et faranno la provisioni a tempo S. S<sup>a</sup> andra di miglor ghambe in ajutarli perche infacto la victoria de lo Imperatore non fa per la chiesa ne per voi costi che si veda hanno malo animo contro a cotesta città et credono cavarsi un thesoro. » (Archives d'État, à Florence.) Av. il princ. CXIII, p. 94.

<sup>2</sup> D'après SANUTO, t. XXII, p. 39, Maximilien répondit à la demande de Canisio touchant la guerre turque : « Opus est antea curare vineam Dei et poi attender contra infedeli. » A cela on peut ajouter la déclaration de M. Giorgi : « Et quantum ad suscipiendum bellum contra infideles, oportet prius reformare ecclesiam, postea faciemus expeditionem. » (ALBERI, t. II, p. 3, 43.) Sur l'envoï d'Egidio, voy. notre chap. III. Avant lui, Léon X avait envoyé à Maximilien le poète Giangiorgio Trissino. Voy. MORSOLINI, *Trissino*, p. 80.

<sup>3</sup> C'est l'avis de Guichardin et de Vettori, avec lesquels s'accordent les rapports de l'ambassadeur vénitien. Ce dernier raconte, le 13/14 mars 1516 : « Di colloqui col Papa zerca l'Imperador. Monstra di temer et l'orator li die che le sozente è con l'Imperador e non dia temer. Li risponde : Convegno cussi per no lotuor inimico perche, vincendo, mi persequiteria, convegnerà andar in Avignon, etc., et par sii con Franza et desiderarogni ben di sua M<sup>a</sup>; sichè il Papa tegneria da chi vinarà. » SANUTO, t. XXII, p. 50, 51; ALBERI, t. II, p. 349. Très caractéristique, le message chiffré de Bald. da Pescia à Laurent de Médicis (Rome, 4 mars 1516) : « Mons. dice che N. S. visto queste cose dell' Imperadore ringagliardirsi et sendo S. S<sup>a</sup> desideroso di non mancare à Francia pensa sotto colore di volerc fare l'impresa de Urbino mettere in ordine tute sue gente tantum perservarsene in questa l'impresa

résista à toutes les sollicitations des ennemis de la France, mais il ne fit rien non plus ostensiblement pour François I<sup>e</sup>. Il n'osa ni rappeler Colonna, ni envoyer au roi de France le secours demandé. Puis, lorsque l'expédition de l'Empereur eut pris tout à fait mauvaise tournure, Bibbiena reçut ordre de s'arrêter à Rubiera, sous prétexte de maladie, et d'y attendre que les événements se fussent dessinés davantage. Comme ils étaient très favorables aux Français, le Pape fit envoyer par Laurent la somme précédemment sollicitée pour la solde de 3,000 Suisses, pendant un mois. François I<sup>e</sup> prit l'argent, mais, malgré toutes les excuses et les protestations d'amitié que lui adressa Canossa au nom du Pape<sup>1</sup>, il resta profondément ulcéré<sup>2</sup>. A partir de mai, il retourna à la politique antipapale, laissa voir de nouveau des projets sur Naples et fit mine de se déclarer pour le duc d'Urbin, ensuite de quoi Léon X prit de son côté une attitude de plus en plus hostile à la France<sup>3</sup>.

François I<sup>e</sup> put bientôt s'en apercevoir sur divers points, notamment en Suisse où les nonces du Pape furent autorisés à presser les efforts anglo-impériaux<sup>4</sup>. Le Pape évita de s'allier ouvertement avec les adversaires de la France, mais il en fit la menace, ce qui suffit pour décider François I<sup>e</sup> à abandonner le duc d'Urbin à son mauvais sort.

François-Marie avait d'abord songé à la résistance; mais, dès qu'il apprit que Laurent de Médicis s'avancait de trois côtés contre son État avec une armée composée de troupes pontificales et florentines<sup>5</sup>, il s'enfuit à Pesaro et de là chez

quanto adjutarti et défendere le cose sue et quelle di Francia et questo lo fara per non demonstrare all' Imperadore per hora che voglia armarsi contro di lei. » (Archives d'État de Florence.)

<sup>1</sup> Manoscrit. Torreg., t. XX, p. 30, 33, 39, 41.

<sup>2</sup> GUICCIARDINI et SANUTO, notamment pour Bibbiena.

<sup>3</sup> Voy. WINZ, FILONARDI. Celui-ci montre que, de fin 1515 au printemps de 1516, le Pape ne prit aucune part à l'opposition que la France fit en Suisse, et que le nonce suisse Filonardi ne travailla pas contre cette politique francophile. La situation changea avec l'envoi du deuxième nonce Gambara.

<sup>4</sup> WINZ, FILONARDI, p. 47.

<sup>5</sup> Bologne fournit une partie de l'artillerie. Voy. le bref à cette ville, 5 mai 1516. Rome. (Archives d'État de Bologne.)

son beau-père, François de Gonzague, à Mantoue, où déjà il avait mis sa famille en sûreté. Urbin et Pesaro se soumirent tout de suite. Sinigaglia n'opposa qu'une faible résistance. Bientôt succombèrent à leur tour les citadelles de Pesaro et de Maivolo ; seul, le fort Saint-Léon se défendit quelque temps. En peu de jours, tout le duché fut à peu près conquis<sup>1</sup>. Dès le 4 et le 5 juin 1516, Léon X en eut connaissance<sup>2</sup>. Si l'événement donna lieu à Rome à des réjouissances officielles<sup>3</sup>, il ne manqua pas de gens qui firent avec raison un grief au Pape de sa grande ingratITUDE envers l'ilustre dynastie. Pour son excuse, Léon X invoqua les injures que le duc lui avait faites et les peines légales auxquelles s'expose le vassal infidèle et le soldat qui refuse les troupes pour lesquelles il a été payé. Avant tout, il fit valoir l'impossibilité de tolérer dans ses États un feudataire qui, à l'occasion, passerait certainement du côté de l'ennemi<sup>4</sup>. En fait, et c'est l'opinion de François Vettori, un homme qui n'est nullement favorable au Pape, Léon X ne pouvait laisser impunie la faute du duc<sup>5</sup>. N'empêche qu'en cette circonstance, Léon X se montra d'une dureté<sup>6</sup> qui ne s'accordait pas avec sa sublime position de chef de l'Église. Pour la plupart des contemporains, la conduite du Pape fut jugée honteuse, injuste<sup>7</sup>, inspirée exclusivement des intérêts de la maison de Médicis<sup>8</sup>, et cela parce que le duché, sitôt conquisi, fut donné à un neveu.

Léon X relevait à peine alors d'une dangereuse maladie<sup>9</sup>.

<sup>1</sup> Voy. les relations dans SANUTO et GUICHARDIN. Voy. LEONI, p. 186; UCOLINI, t. II, p. 205, et le récit de leur présentation par BALAN, t. V, p. 515.

<sup>2</sup> PARIS DE GRASSIS, dans RAYNALD, 1515, n° 83.

<sup>3</sup> SANUTO, t. XXII, p. 323.

<sup>4</sup> GUICIARDINI, t. XII, p. 6. SANUTO, t. XXII, p. 184.

<sup>5</sup> VETTORI, p. 319.

<sup>6</sup> On peut voir jusqu'où alla cette dureté par la lettre d'Agost. Gonzague, du 5 septembre 1516. (Bibliothèque de Mantoue.)

<sup>7</sup> Voy. les jugements de Giovio, que Ranke cite comme preuve de l'impartialité de cet historien.

<sup>8</sup> V. LUTOLF, *la Garde suisse*, 1859, p. 19.20; on y trouve des détails sur la mort du capitaine des Suisses Caspar de Silmon.

<sup>9</sup> Voy. PARENTI, dans VERDI, p. 26, et PARIS DE GRASSIS, qui raconte, en

Quoi qu'il en soit, le 18 août 1516, Laurent de Médicis fut investi du duché d'Urbin qui, en y comprenant Pesaro et Sinigaglia, ne rapportait que 25,000 ducats<sup>1</sup>; il fut nommé en même temps seigneur perpétuel de Pesaro. Tous les cardinaux souscrivirent à l'acte de nomination, à l'exception de Doménico Grimani, qui quitta Rome plein d'indignation<sup>2</sup>.

La conquête d'Urbin empira considérablement les rapports déjà tendus entre Léon X et François I<sup>er</sup>. La spoliation de François-Marie fut aussi désagréable au roi de France qu'à l'Empereur<sup>3</sup>. François avait mis toute son activité à empêcher l'accroissement de la Puissance pontificale qu'il avait tâché d'affaiblir le plus possible. Il était bien obligé de s'apercevoir maintenant que Léon X allait de l'avant avec arrogance et préparait des difficultés à la France, dans sa politique extérieure<sup>4</sup>. En effet, Léon X s'efforçait de détourner le roi catholique d'une alliance avec François, cependant qu'en Suisse le nonce Filonardi travaillait activement contre la France. Prospero et Muzio Colonna, ainsi que

août 1516 : *Infirmitas et sanitas insperata pontificeis.* « Diebus istis multus fuit rumor curiae universæ de gravi et quasi insanabili ægritudine pontificis nostri ita ut quandoque cogitatum fuit de paratu eorum quæ ad conclave pertinent. OEGritudo autem fuit fistula in natibus cum orificiois quinque et febre acutæ cum somnis continis, quo subiecticos dicunt et majus periculum erat quia ut dicebatur, ipse de se ipso multum timebat, quod cum fletu crebro testabatur. Accedebat quia quidem frater Bonaventura qui se spiritum propheticum habere profitebatur, hanc mortem annuntiavit et etiam aliquorum qui paucis ante diebus mortui erant et ille prædixerat et papa incarcere jussit et saepè examinari de hac re; ille autem multo magis semper affirmabat et addebat quod nisi sic esset cremari volebat et tandem vanitates apparuerunt et papa sanatus est hac die lunæ XVIII (Augusto) tenuit consistorium ac sequento die ivit ad ecclesiam S. Mariae de populo, ubi audivit missam bassam et egit gratias Deo. » (Archives secrètes des papes, t. XII, p. 23.) Voy. aussi la lettre d'Agnello de Mantoue, de Rome, du 2 août 1516. (Archives Gonzague.)

<sup>1</sup> GUICHARDIN le dit expressément, t. XII, p. 6. Le rapport sur lequel Gugenheim se base pour dire qu'Urbin rapportait 100,000 ducats est de la deuxième moitié du seizième siècle.

<sup>2</sup> SANUTO; PARIS DE GRASSIS, dans RAYNALD, 1516, n° 83.

<sup>3</sup> ULMANN; MARSOLIN; TRISSINO, 400; VERDI, 2637.

<sup>4</sup> GUICHARDIN.

Girolamo Morone, dont on pouvait redouter quelque entreprise à Milan, n'attendaient qu'un ordre du Pape. François I<sup>e</sup> crut même Léon X engagé dans les négociations qui avaient lieu en ce moment entre l'Empereur, l'Angleterre et les Suisses, en vue d'une attaque de Milan. Aussi chercha-t-il à regagner l'amitié du Médicis ; il lui envoya, en août, du secours contre les corsaires de Tunis qui molestaien les côtes de l'État de l'Église et avaient même failli, fin avril, s'emparer du Pape, dans une partie de chasse, près de l'embouchure du Tibre<sup>1</sup>. Par d'autres moyens encore, il s'appliqua à se faire bien venir de Léon X ; mais celui-ci, outre qu'il était opposé à la domination des Français en Italie, leur en voulait de l'avoir forcé à renoncer à Parme et à Plaisance. Toutes les prévenances de François I<sup>e</sup> ne pouvaient le dédommager de cette perte. Des deux côtés, les rapports restèrent donc tendus. Léon X ne consentit pas au rappel de Filonardi, que lui demandait le roi. L'ambassadeur français à Rome était furieux et ne cachait pas son indignation : « Je ne sais, disait-il en septembre, ce que le Pape veut encore ; il est maître de Florence et de Sienne<sup>2</sup>, il a pris Urbino. Il devrait donc se tenir tranquille du côté de Ferrare, car j'ai charge de mon roi d'exiger qu'il rende Modène et Reggio au duc. Quant à Naples, ce n'est pas le moment d'en parler<sup>3</sup>. »

La question napolitaine faisait justement alors l'objet des négociations entamées à Noyon entre les envoyés de François I<sup>e</sup> et ceux de Charles d'Espagne. Le 13 août 1516 fut arrêté l'accordement suivant. François et Charles concluaient une éternelle paix et alliance pour la défense mutuelle de leurs États. Le roi de France transportait ses titres sur Naples à sa fille Louise, âgée d'un an, et avec laquelle Charles, sitôt qu'elle aurait douze ans, promettait de se

<sup>1</sup> SANUTO, GUICHARDIN.

<sup>2</sup> Pour Florence, voy. chap. II. En mars 1516, Raphaël Petrucci avait, avec l'aide de Léon X, chassé de Sienne le Borghese Petrucci ; il promit de maintenir Sienne fidèle à la politique des Médicis. Voy. NITTI, p. 75, 76.

<sup>3</sup> SANUTO.

marier. En attendant le mariage, Charles payerait chaque année 100,000 couronnes, et après le mariage, jusqu'à la naissance d'un enfant, il continuerait à verser la moitié de cette somme à François I<sup>er</sup>. Une autre convention plus étendue concernait le royaume de Navarre; elle fut rédigée en termes assez vagues pour fournir toujours un prétexte à une rupture éventuelle du contrat. François I<sup>er</sup> voulait se ménager cette porte de sortie, pour, le temps venu, ne pas tenir ses engagements. Aussi bien le traité n'avait-il qu'un but : empêcher que Charles n'entrât dans la coalition préparée par l'Angleterre<sup>1</sup>. Charles, de son côté, n'avait aucunement décidé d'accepter les arrangements établis par ses conseillers hollandais, qui n'avaient été préoccupés que d'une chose : faire à tout prix la paix avec la France. On avait pris pour la ratification du traité un délai de six semaines que Charles prolongea d'un mois, pour pouvoir négocier avec l'Angleterre. Henri VIII, qui voyait dans le traité de Noyon une défaite personnelle, chercha par tous les moyens à gagner Charles<sup>2</sup>. Il y réussit, car le traité de Noyon n'était nullement avantageux pour ce dernier. Le 29 octobre fut conclu à Londres, où le cardinal Schinner s'était personnellement transporté, un nouveau pacte d'alliance, à tendances fortement antifrançaises. Les contractants étaient d'abord Henri VIII et l'empereur Maximilien. Ils se donnaient pour but la défense de leurs États, le rétablissement de la paix dans le monde, en envisageant la possibilité d'une guerre générale contre les Turcs; ils se liaient pour une durée illimitée, se garantissaient leur état de possessions présent et futur. L'accession au traité était réservée aussi bien à Charles d'Espagne qu'au Pape qui s'était déclaré neutre<sup>3</sup> par l'intermédiaire de son nonce. Voici la partie concernant

<sup>1</sup> DUMONT, t. IV, p. 1, 224. LANZ, *Introduction*, p. 177, BAUMGARTEN, *Charles-Quint*, t. V, p. 1, 42. En dehors des articles cités par DUMONT, le traité de Noyon en contenait d'autres secrets qui n'ont pas été connus.

<sup>2</sup> LANZ, *Introduction*, n° 181. BAUMGARTEN, *Charles-Quint*, t. I, p. 43.

<sup>3</sup> Rapport envoyé de Londres par Seb. Giustiniani le 22 septembre 1816, dans SANUTO, t. XXIII, p. 98. Voy. aussi BREWER, t. II, n° 2495.

le Pape : « Dans la conviction que ce traité pour soutenir la paix du monde et poursuivre la guerre turque a l'approbation du Saint-Père, nous stipulons qu'il y est compris et qu'il participe à tous ses avantages, pourvu qu'il acquiesce à tous les articles et qu'il s'y conforme, qu'il verse une contribution au prorata, qu'il use sans délai contre l'agresseur de l'excommunication et de l'interdit, et qu'il ne l'absolve qu'avec l'agrément exprès de tous les contractants. En conséquence, il lui est donné deux mois pour se déclarer et pour ratifier<sup>1</sup>. »

Cette convention, qui devait être ratifiée dans les deux mois, resta sur le papier. L'Empereur Maximilien adhéra par le traité de Bruxelles au règlement de Noyon, et promit d'évacuer Vérone; ce qu'il fit en janvier de l'année suivante<sup>2</sup>. Les Suisses, que les contractants de Londres avaient invités expressément à signer leur traité, avaient conclu, le 29 novembre 1516, une paix perpétuelle avec la France<sup>3</sup>.

L'entente de François I<sup>er</sup> avec l'Empereur, au printemps de l'année suivante, fut, à en juger par les apparences, encore plus cordiale. Le 11 mars, dans une conférence à Cambrai, fut conclu un traité entre l'Empereur Maximilien et les rois François I<sup>er</sup> et Charles d'Espagne, pour la défense commune de leurs intérêts. En mai et juillet, non seulement le traité, mais ses articles les plus secrets furent ratifiés. Ces derniers articles ne visaient rien moins que le partage de la haute et moyenne Italie en deux royaumes qui devaient être attribués aux deux monarchies de France et d'Espagne, comme fiefs de l'Empire. Du territoire de Venise à l'ouest de Vicence, ainsi que de Lucques, Reggio, Modène, Milan, Mantoue, Montferrat, le Piémont, Asti et Gênes, on devait former un royaume de Lombardie pour François I<sup>er</sup>, des possessions est de Venise, Padoue et Trévise et de Florence, Pise, Livourne et Sienne, un royaume d'Italie pour le roi Charles ou son

<sup>1</sup> DUMONT, t. IV, p. 4, 240. (Au lieu de 19, lire : 29 octobre.) LANZ, *Actes et lettres*. (Monum. Habab., p. 29.)

<sup>2</sup> Voy. WIENER; ULLMANN; BROSCHE, *Angleterre*, t. VI, p. 91.

<sup>3</sup> DUMONT; DIERANER.

frère Ferdinand<sup>1</sup>. Il est hors de doute que François I<sup>e</sup>, avec le monstrueux traité de Cambrai, ne visait qu'à amorcer l'Empereur et à réduire Venise aussi bien que le Pape à sa discrétion<sup>2</sup>.

Personne mieux que François I<sup>e</sup> ne savait peut-être tout ce qu'on pouvait tirer du Pape. Le 17 mai 1516, avaient été publiées à Rome les bulles qui autorisaient le roi de France à lever, conformément aux arrangements de Bologne, une dime de croisade dans son royaume, la Bretagne comprise<sup>3</sup>. En août, les négociations pour le Concordat étant terminées, on remania ces bulles pour répondre aux désirs du roi. Celui-ci remercia par une lettre à laquelle il ajouta deux lignes de sa main; il y annonçait l'accord de Noyon<sup>4</sup>. Le Pape dissimula l'inquiétude où le jetait l'entente du roi de France avec le jeune Habsbourg; il accorda de nouvelles faveurs<sup>5</sup> à François I<sup>e</sup> et reprit, sur une base plus large, des négociations en vue d'une alliance; même il se déclara prêt à rappeler son nonce de Suisse<sup>6</sup>. Le 6 septembre, il remercia le roi de sa lettre, l'assura de son affection, et pour tout le reste s'en référa aux déclarations du nonce Canossa<sup>7</sup>. Les nonces suisses reçurent des instructions leur enjoignant de

<sup>1</sup> DUMONT, t. IV, p. 1, 256. LANZ, *Actes et lettres*, p. 36; *Introduction*, p. 182.

<sup>2</sup> Cette opinion, émise pour la première fois par LANZ (*Introduction*, p. 188), est partagée par BAUMGARTEN (*Charles-Quint*, t. V, p. 1, 55), et ULMANN, t. II, p. 609.

<sup>3</sup> Bulle *Etsi dispositione superna*. Datée de Rome, 16 Cal. de juin 1516; *Regest.*, 1193, 184-186. Étendue à la Bretagne par la bulle *Ad hoc nos docus*, 16 Cal. Junii anno 4. 1516, Rome. *Regest.*, 1204.

<sup>4</sup> SANUTO, t. XXII, p. 539. *Manoscrit Torreg.*, t. XX, p. 228.

<sup>5</sup> Bref à François I<sup>e</sup>, daté du 22 août 1516. « Rome Tenore præsentium omnes et singulas gratias etiam forum conscientiae tuæ concernentes M<sup>u</sup> tuæ ut præfertur concessus validas, efficaces et integras fore decernimus et declaramus et pro potiori tutela quatenus opus sit illas de novo concedemus. Orig., t. L, p. 357. (Archives nationales de Paris.)

<sup>6</sup> SANUTO, t. XXII, p. 540.

<sup>7</sup> Léon X à François I<sup>e</sup>, Rome, 6 septembre 1516 (rédigée par Sadolet). — Dans cette lettre, le Pape s'en réfère à celle de François I<sup>e</sup> mentionnée ci-dessus : Lettera M<sup>u</sup> quibus gratam tibi vehementer ostendis nostram decimarum et cruciarum tibi factam concessionem summa nos jucunditate affecerunt. (Orig. aux Archives nationales de Paris, t. L, p. 357.)

ne rien faire qui pût être considéré comme offensant pour la France<sup>1</sup>. François I<sup>er</sup> obtint en même temps pour Milan qu'aucun bénéfice consistorial ne fût accordé à l'avenir à un adversaire de sa couronne<sup>2</sup>. Le péril turc s'accroissant, Léon X en prit occasion en octobre pour demander du secours; sur quoi le roi protesta de son zèle pour la croisade, mais, à coup sûr, sans enthousiasme<sup>3</sup>.

Le Pape devait être surtout contrarié de voir François I<sup>er</sup> le soupçonner de ne pas agir très loyalement avec lui<sup>4</sup>. Là-dessus vint l'affaire de la restitution de Modène et Reggio au duc de Ferrare, au sujet de laquelle il exerça une véritable pression. Puis le bruit courut que Léon X voulait faire Laurent duc de Romagne, ce qui ne contribua guère à améliorer les relations de part et d'autre: « Le Pape, dit alors l'ambassadeur français, est en train de se rendre le maître de toute l'Italie; si cela continue, il nous faudra bientôt repasser les monts<sup>5</sup>. » François I<sup>er</sup> se plaignait que Schinner fût allé à Londres, avec l'assentiment de Léon X, pour conclure le traité d'octobre, et, par contre, il fit prévenir le Pape d'une façon urgente, par son nonce, d'avoir à se mettre en garde contre Charles et Maximilien, qui avaient le projet de s'emparer en commun des États du Saint-Siège. Cet avertissement fut cause que Léon X désavoua le cardinal Schinner<sup>6</sup>. De même, le 19 novembre, les Suisses<sup>7</sup> reçurent un ordre de paix, qui ne fut pas sans influer sur les résolutions de leur assemblée du 24 novembre l'*Ewigen Richtung*. Le 25 de ce même mois, le camérier du Pape, Latino Benassao, fut chargé d'une mission extraordinaire en France, Léon X ne

<sup>1</sup> *Manoscrit Torreg.*, t. XX, p. 231.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. XX, p. 236.

<sup>3</sup> Voy. la lettre de Léon X du 17 octobre (BEMBO) et la réponse de François I<sup>er</sup> du 15 novembre 1516, dans CHARRIÈRE, t. I, p. 13-18; SANUTO, *Manoscrit Torreg.*, t. XX, 238.

<sup>4</sup> Voy. la très caractéristique lettre du cardinal de Médicis à Canossa. (*Manoscrit Torreg.*, t. XX, p. 242.)

<sup>5</sup> SANUTO, t. XXIII, p. 232.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 233. LANZ, *Introduction*, p. 185.

<sup>7</sup> CHARRIÈRE, t. I, p. 16.

réussissant pas à s'entendre avec le représentant de François I<sup>er</sup> à Rome<sup>1</sup>. On se livra aux conjectures les plus diverses sur le but de cette mission : on parlait d'un prochain accord avec la France, accord dont un projet de mariage pour Laurent devait faire une alliance de famille. Cependant, quoiqu'on eût accordé au roi de France la libre disposition qu'il réclamait depuis longtemps des sommes recueillies pour la croisade<sup>2</sup>, on était encore loin d'une entente. Fin décembre, Léon X se plaignit à l'ambassadeur vénitien de ce que les Français le soupçonnaient d'aspirer à la possession de Ferrare, ce qui était cause que l'accord trainait. L'ambassadeur remarqua, à cette occasion, combien l'entrevue de Cambrai le tenait en souci<sup>3</sup>. Là-dessus arrivèrent des nouvelles de plus en plus inquiétantes sur les progrès des Turcs<sup>4</sup>. Aussi l'année 1516 se clôtura-t-elle avec de lourdes préoccupations pour le Pape : la suivante lui apporta d'autres sujets d'effroi du côté du duché d'Urbin, dont la conquête, à peine faite, était déjà menacée.

François-Marie n'était pas resté inactif, dans son exil à Mantoue ; il avait cherché partout autour de lui d'où pourrait lui venir du secours<sup>5</sup>. Il ne lui fut pas difficile de gagner l'amitié de Frédéric Gonzague, sire de Bozzolo, qui était jaloux de Laurent, et, détail plus important encore, il pouvait compter sur le lieutenant de la France à Milan, Odet de Foix, sire de Lautrec, à qui le Pape était odieux et comme

<sup>1</sup> Bref à Canossa, 25 novembre 1516. Rome. (Benassao doit arranger tous les différends. *Arm. XLIV*, t. V, p. 9, des Archives secrètes des papes). SANUTO, t. XXIII. *Manosc. Torreg.*, t. XX, p. 245-250; M. GIORGI dans ALBÉRI, t. II, p. 3, 46. Voy. aussi PIGERI, 57, A. 4.

<sup>2</sup> « Jacobo Salviato mercatori Florentino ut accommodet pecunias ex cruciata provenientes regi Francie. » D'après le premier mandement, il devait consacrer l'argent à la croisade : « Cum id rex ad nos scripserit sperare se cum Helvetiis et aliis princip. christianis bonam pacem et concordiae conclusio- nem initurum persoluta tamen certa pecunia summa sed eam non sine maximo subditor. suorum incommodo ad præsens erogare posse ea propter. » La libre disposition lui en est accordée. 17 décembre 1516. *Arm. XXXIX*, f° 31, n° 112. (Archives secrètes des papes.)

<sup>3</sup> SANUTO, t. XXIII.

<sup>4</sup> *Manosc. Torreg.*, t. XX, p. 250.

<sup>5</sup> VENDI, p. 39.

Italien et comme prêtre. Autre circonstance favorable, l'Italie était alors remplie de mercenaires espagnols ou allemands, que la paix privait de pain et qui étaient en quête de nouvelles affaires. Cinq mille de ceux-ci se déclarèrent prêts à suivre le duc détrôné, dans le pays qu'il venait de quitter et dont les habitants souhaitaient son retour, car ils étaient accablés par Laurent d'impôts exorbitants. Le 16 janvier 1517, François-Marie, à la tête de sa petite armée de risque-tout, fondit de la région de Mantoue contre Urbin. C'était une aventure, car il n'avait ni argent, ni artillerie, ni munitions; mais on devait voir bientôt que la fortune le favorisait<sup>1</sup>.

La nouvelle de la marche de François-Marie éclata à Rome comme la foudre dans un ciel serein : le Pape était en pleine délibération avec les cardinaux sur les mesures à prendre contre les Turcs; personne ne s'attendait à une menace du côté d'Urbin : on fut complètement pris au dépourvu. Le duc, raconte Vettori, était déjà en Romagne, qu'on ne savait rien encore de son projet. Le Pape était à cent lieues de penser à la guerre, pour laquelle, du reste, par suite de ses libéralités et de la mauvaise gestion de ses finances, le principal lui manquait, l'argent. Les chefs de mercenaires étaient mécontents, parce qu'ils étaient mal payés; de plus, ils avaient des dettes, car chacun à Rome imitait les prodigalités du Pape. On dut commencer la guerre par un emprunt, ce qui est toujours un dangereux départ pour un prince<sup>2</sup>.

Dès le premier moment, le Pape ne douta pas que la France et le gouvernement de Venise n'eussent la main dans cette nouvelle guerre : « Ni l'un ni l'autre, dit-il le 26 janvier 1517 à l'ambassadeur vénitien, vous n'avez de raison de soutenir François-Marie contre nous. » Deux jours après, l'ambassadeur put lui donner l'assurance tranquillisante que son gouvernement n'aiderait pas l'ennemi du Pape<sup>3</sup>; les

<sup>1</sup> GUICCIARDINI, t. XIII, p. 1; VETTORI, p. 321; BALAN-BOSCHETTI, t. I, p. 106. App. 77.

<sup>2</sup> VETTORI, p. 322; SANUTO, t. XXIII, p. 552-553, 554; VERDI, p. 41.

<sup>3</sup> SANUTO, t. XXIII.

Français protestèrent de même de leur innocence, mais Léon X y crut si peu qu'il ne se gêna pas pour exprimer ses soupçons contre François I<sup>r</sup> dans les lettres par lesquelles il demandait du secours à l'Empereur et à l'Espagne; même, dans sa lettre à François I<sup>r</sup>, il ne dissimula pas sa pensée là-dessus<sup>1</sup>.

La situation de Léon X était désespérée, car, par suite de ses perpétuels louvoiements, il en était arrivé à une sorte d'isolement extrêmement dangereux. Non seulement François I<sup>r</sup>, mais Maximilien lui-même lui gardaient rancune. Encore irrité de l'attitude de la Curie, trop francophile selon lui, au printemps de 1516, l'Empereur adressa au Pape, le 20 février 1517, une lettre fort amère<sup>2</sup>. Les difficultés intérieures s'ajoutaient aux difficultés extérieures. La Romagne était très mécontente de la mauvaise administration des représentants du Pape; à Florence, les choses se gataient, les troupes ne touchaient pas leur solde. A tout cela se joignait l'inquiétude qu'on avait du Congrès de Cambrai; déjà, au commencement de janvier, on avait envoyé Nicolas de Schœnberg, pour tâcher de l'empêcher: « La réunion des trois souverains, disait le Pape à l'ambassadeur de Venise, cache un projet de partage de l'Italie, qui se fera à votre détriment et au nôtre<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> GUICCIARDINI, t. XIII, p. 1; RAYNALD, 1517, n° 82, 83; BUDDÉE, p. 17. Le nonce de France, Canossa, se trouva dans une situation d'autant plus difficile que François I<sup>r</sup> prit fantaisie de renouveler sa demande relative à la restitution de Modène et Reggio au due de Ferrare, qui devenait très pressant. (Voy. les rapports caractéristiques de Fabrizio à Laurent de Médicis, de Ferrare, 16 février 1516. Archives d'État de Florence.) Léon X répondit qu'en effet il l'avait promis et qu'il l'aurait fait si, de son côté, le roi de France avait tenu ses promesses. Pour obtenir du secours, Léon X prit l'engagement de rendre les villes en question sept mois après la soumission de François-Marie, ajoutant que, si la France faisait ce qu'elle pouvait, la ruine de François-Marie serait consommée dans un mois. *Manoscrit Torrig., t. XX.* Le bref de Léon X à François I<sup>r</sup>, rédigé par BEMBO, et dans lequel le Pape s'engage à restituer Reggio et Modène, est daté du 27 avril 1517. (Archives secrètes des Papes.) *Arm. XVI*, Caps. 9.

<sup>2</sup> VOLTELINI, p. 575.

<sup>3</sup> SANUTO, t. XXIII, p. 570; RYMER, t. VI, p. 1, 129; GUICCIARDINI, t. XIII, p. 1; VERDI, p. 37, 62; BUDDÉE, p. 14. L'opinion émise ici que Schœnberg

Laurent de Médicis partit de Rome<sup>1</sup> le 18 janvier 1517, pour prendre le commandement des troupes pontificales. Comme il était inexpérimenté dans la guerre, le Pape lui avait adjoint comme conseillers Renzo Orsini, Giulio Vitelli et Guido Rangone<sup>2</sup>. De tous côtés venaient des demandes de secours; à Forli, à Faenza, à Ravenne, on manquait de vivres pour les troupes<sup>3</sup>. Dès le 4 février 1517, le bruit courut à Rome que François-Marie était rentré à Urbino. On sut que la nouvelle était prématurée. Mais, le 8 février, il n'y eut plus à en douter<sup>4</sup>: la capitale du duché était perdue. Alphonse de Ferrare avait accordé libre passage à François-Marie, malgré les instances du Pape<sup>5</sup>. Celui-ci, qui avait lancé l'interdit contre François-Marie, était dans une extrême excitation. L'ambassadeur qui le raconte ajoute: « L'argent manque. Léon est mécontent de Renzo Orsini et celui-ci est mécontent du Pape; les Romains se réjouissent de la mauvaise tournure que prennent les affaires<sup>6</sup>. »

Tout le duché suivit l'exemple d'Urbino, à l'exception du fort Saint-Léon. Laurent ne conserva que les villes qui n'en faisaient pas partie: Pesaro, Sinigaglia, Gradura et Mondaino. Blessé, le 26 mars 1517, au siège de Mondolfo, Laurent abandonna le théâtre de la guerre et en resta éloigné, après sa guérison, malgré les ordres du Pape, qui le pressait

avait pour mission d'apaiser les choses, est justifiée par le bref au roi de France du 4 janvier 1517. (Archives nationales de Paris.)

<sup>1</sup> Voy. la lettre de Gabbionetta du 19 janvier 1517. (Archives Gonzague.) Le 18 janvier 1517 arriva à Bologne l'ordre de se tenir prêt pour le cas où François-Marie de la Rovere, « iniquitatis filius, olim Urbini dux, » attaqueraît le territoire de Bologne. Le 23 janvier 1517, Léon X loue la fidélité des Bolonais. Les deux breves sont aux archives d'État de Bologne, Q, 5.

<sup>2</sup> Voy. GUICCIARDINI, t. XIII, p. 1. *Manoscr. Torreg.*, t. XX, 369.

<sup>3</sup> Voy. les lettres à Laurent des 1<sup>er</sup> et 2 février 1517. (*Cart. Strozz.*, t. VIII, Archives d'État de Florence.)

<sup>4</sup> BALAN, BOSCHETTI, t. I, p. 109; voy. un rapport de Laurent de Médicis du 7 février 1517, sur la perte d'Urbino. (*Cart. Strozz.*)

<sup>5</sup> VENDI, p. 45. Le bref interdisant d'accorder le passage est daté du 16 janvier 1517. (Original aux archives d'État de Modène.)

<sup>6</sup> SANUTO, t. XXIII, p. 572. Sur l'interdit, voy. *Bull. congr. S. Salvatoris*, t. I, p. 130; sur l'opposition des Romains, voy. aussi TIZIO, *Hist. Senens*.

d'y retourner<sup>1</sup>. Le cardinal Bibbiena, envoyé à l'armée en avril, s'efforça vainement de rétablir la discipline parmi les mercenaires<sup>2</sup> qui se querellaient. Le Pape était hors de lui, il tremblait de colère. Qu'un petit duc pût avoir tant d'audace, il lui semblait qu'il y avait dans ce fait un grave affront pour l'Église. Ses inquiétudes étaient accrues à la fois par le péril turc de plus en plus pressant et par la réunion de Cambrai. Il n'ignorait pas qu'il y était question d'un partage de l'Italie et que Maximilien voulait Florence<sup>3</sup>. A tout cela vint s'ajouter un fait qui aurait pu effrayer même un homme moins accessible à la crainte : la découverte d'un complot du cardinal Petrucci contre sa vie<sup>4</sup>.

Alphonse Petrucci appartenait à cette catégorie de cardinaux mondains, dont toute l'intelligence et l'activité étaient dirigées vers l'argent et les jouissances de la vie. Petrucci, tout comme les autres jeunes cardinaux qui avaient fait l'élection de Léon X, avait formulé des demandes si démesurées que leur réalisation paraissait impossible. Aussi, dans la suite, malgré toute sa libéralité, le Pape ne fut-il pas en état de satisfaire aux innombrables désirs de ses électeurs. Divers actes de Léon X augmentèrent leur mauvaise humeur, d'autant que, comme cardinaux, ils se considéraient comme

<sup>1</sup> VERDI, p. 66, 77; NITTI, p. 78. Au début, il est dit que Laurent est mort. Voy. TIZIO.

<sup>2</sup> GUICCIARDINI, t. XIII, p. 4; JOVIUS, *Vita. Les Diarii de SANUTO* t. XXIII et XXIV, fournissent de nombreux détails sur la guerre. Voy. aussi BALAN-BOSCHETTI, t. I, p. 112, et *Arch. stor. Ital.*, t. XVI, p. 2, 600; voy. SANUTO, sur l'envoi de BIBBIENA; BANDINI, *Bibbiena*, p. 29; LEONI, t. II, p. 198; UGOLINI, t. II, p. 207; ROSCOE-BOSCHI, t. VI, p. 35; CAPPONI, *Firenze*, t. III, p. 140; LUZIO-RENIER, *Mantova e Urbino*, p. 337; BOLLET, pour l'*Umbria*, t. I, p. 93; BALAN, t. VI, p. 41; A. LONGHI, *Tre lettere ined. da card. Bibbiena*. (Nozze Publ., Firenze, 1889); BARGILLI, *Una disfida storica, ei discorsi milit. del duca d'Urbino*, in *Riv. milit.*, t. XLVII, p. 2 (1902). On trouve sur la guerre d'Urbino (Cod. 1476 de la bibl. Trivulz., à Milan) une masse de documents provenant des Archives Buondelmonte, à Florence.

<sup>3</sup> M. GIORGI, dans ALBERI, t. II, p. 3, 47, et SANUTO, t. XXIII, p. 591; t. XXIV, p. 88, 103. Voy. LANZ, *Introduction*, p. 186, ULMANN, t. II, p. 691-692.

<sup>4</sup> Sous prétexte que le complot partit de Sienne, il n'en faut cependant pas conclure, avec HOEFLER (*Adrien VI*), à une conjuration des cardinaux toscans.

participants à la puissance pontificale. Outre qu'il ne fut pas tenu compte de la capitulation électorale, la sévérité du Pape envers leur collègue Sanseverino<sup>1</sup> et la malheureuse guerre d'Urbin achevèrent de les exasperer.

Alphonse Petrucci avait une raison personnelle d'en vouloir au Pape. En mars 1516, son frère Borghèse Petrucci avait été chassé de Sienne, avec l'aide de Léon X, et remplacé par le châtelain de Saint-Ange, Raphaël Petrucci. Le cardinal avait en vain, au dernier moment, essayé, les armes à la main, d'empêcher la révolution de Sienne qui nuisait gravement à ses intérêts. A la suite de son échec, il ne songea plus qu'à se venger de ce « Pape ingrat ». Dévoré d'une haine sauvage, il dut avoir la tentation de surprendre le Pape à la chasse ou dans une autre occasion et de le tuer de sa propre main. « Ce qui l'en détourna, dit Guichardin, ce ne fut pas la peur du scandale qui aurait rempli toute la chrétienté, à la vue d'un cardinal souillant sa main du sang d'un Pape<sup>2</sup>; ce furent tout simplement la difficulté et le danger d'une pareille entreprise. » Au milieu des troubles de la guerre d'Urbin, Petrucci conçut un autre plan. Une conjuration avait été ourdie, qui devait éclater à Sienne sitôt qu'on aurait réussi à se débarrasser de Léon X par le poison<sup>3</sup>. Dans ce but, il acheta, pour l'aider dans son crime, Battista da Vercelli. Ce médecin, qui jouissait d'une grande réputation, devait aller de Florence à Rome, et, sous prétexte de

<sup>1</sup> Voici ce que raconte là-dessus PARIS DE GRASSI : « 1515 die lunæ 25 (junii) card. Sanseverinus fuit ad papam vocatus, eo quia nonnulli ejus staferii certum custodem carceris apud turrim de Sabellis interfecerunt, et quia eos papa habere volebat, et non habuit, quia aufugerunt de mandato predicti cardinali, ideo fuit in palatio detentus idem cardinalis et in castrum Angelii missus. Die sequenti papa fecit cardinalales omnes vocari ad congregationem propter hanc causam et cum intellexisset cardinalalem prædictum non esse in culpa, partimque a cardinalibus de gratia petitum esse ut relaxaretur, sic eodem die fuit relaxatus. » *Diarium*. (Bibliothèque Rossiana, à Vienne, et Archives secrètes des papes.) Sur le cas précédent, voy. aussi SANUTO, t. XX, p. 353, et le *Journal*, dans *Mélanges d'Archives*, t. XXII, p. 279.

<sup>2</sup> GUICCIARDINI, t. XIII, p. 3; JOVIUS, *Vita*, t. I, p. 4.

<sup>3</sup> Voy. PECCI, *Storia di Siena*, t. II, p. 55, 60.

soigner la fistule du Pape, l'empoisonner. Le projet cependant échoua. On avait si fort insisté près du Pape et tant vanté l'habileté de Battista que cela même le mit en défiance et le fit hésiter à se confier à un médecin étranger<sup>1</sup>.

Petrucci ne renonça pas pour cela à son projet; mais, en le voyant différé d'une façon imprévue, ce jeune écervelé se livra aux manifestations les plus irréfléchies; on l'entendit dire qu'il voulait être le libérateur du Sacré Collège méprisé et tyrannisé, et éléver à la dignité suprême, en remplacement de Léon, un des plus vieux cardinaux qui saurait se montrer reconnaissant<sup>2</sup>. De tels propos le rendirent vite suspect. Il quitta Rome, où il ne se sentait pas en sûreté, et se retira dans les propriétés des Colonna, dans le Latium, sans prendre auparavant congé du Pape. De concert avec son frère qui habitait Naples, il conspira si ouvertement que le Pape dut, en mars 1517, lui interdire, dans une lettre particulière, de continuer ses manœuvres en vue d'une révolution à Sienne, ajoutant que, s'il y persistait, il se mettrait dans le même cas que s'il eût conspiré contre lui, le Pape<sup>3</sup>. Malgré cet avertissement si clair, Petrucci n'abandonna pas ses machinations. Par son ordre, Lattanzio Petrucci entama des négociations plus que suspectes avec François-Marie de la Rovère<sup>4</sup>. Mais, ce qui attira surtout les soupçons, ce fut la correspondance assidue qu'entretenait le cardinal avec son secrétaire et majordome, Marc-Antonio Nino. Il y était naturellement question de faire appeler Battista da Vercelli pour soigner la plaie du Pape. Petrucci était alors à Genazzano. Nino lui écrivit là-bas que Battista da Vercelli était toujours dans les meilleures dispositions pour le servir; que, quant à lui, il espérait, par le moyen de deux personnes de confiance de Léon X, Serafico et Giulio dé Bianchi, arriver à

<sup>1</sup> JOVITS, *Vita*, t. I, p. 4; Battista da Vercelli assurait posséder un remède secret contre les maladies vénériennes. Voy. GRECOORVIUS, t. VIII, p. 210, A. 2, et LUZIO, *in Giorn. d. lett.*, t. V, p. 411.

<sup>2</sup> GUICCIARDINI, t. XIII, p. 13.

<sup>3</sup> BENINI, *Epist.*, t. XIV, p. 25; RAYNALD, 1517, n° 90. Voy. aussi le bref à Prosper Colonna du 12 mars 1517. (Archives Colonna, à Rome.)

<sup>4</sup> Manoscrit. Torreg., t. XX, p. 393.

Sa Sainteté, mais que, pour ne pas exciter de soupçons, il hésitait à visiter le cardinal à Genazzano; que cependant il ferait tout ce que celui-ci voudrait<sup>1</sup>.

Cette lettre fut interceptée et amena la découverte du complot. On procéda avec promptitude et résolution contre les coupables. Le 21 avril 1517, Marc-Antonio Nino, l'homme de confiance de Petrucci, fut arrêté et questionné<sup>2</sup>. On ne sut rien d'abord du projet d'assassinat. Les diplomates les mieux informés apprirent seulement que les révélations de Nino étaient graves pour Petrucci. Les uns crurent qu'il s'agissait d'une entreprise contre Sienne; d'autres pensèrent à des intelligences avec François-Marie de la Rovère<sup>3</sup>, chez qui se trouvait Borghèse Petrucci<sup>4</sup>. On se borna à surveiller de loin les allées et venues de Battista da Vercelli<sup>5</sup>. A Florence, le cardinal Petrucci reçut la promesse qu'on lui rendrait ses propriétés<sup>6</sup> de Sienne, mais il fallait pour cela qu'il vint en personne à Rome. Le cardinal hésitait à s'y risquer; non qu'il eût aucun pressentiment que son commerce avec Nino eût été découvert, mais il était inquiet, à cause de ses intrigues avec François-Marie de la Rovère. Léon X lui accorda alors un sauf-conduit pour tout ce qui touchait à

<sup>1</sup> Ces détails importants se trouvent dans une lettre de B. Costabili, du 24 juin 1517, Rome. (Archives d'Etat, à Modène.)

<sup>2</sup> B. Costabili raconte la chose avant l'ambassadeur vénitien (SANUTO, t. XXIV, p. 195), dans une lettre du 21 avril 1517. (Archives d'Etat, à Modène.)

<sup>3</sup> « La S<sup>a</sup> di N<sup>r</sup>o S<sup>n</sup> hæ facto pigliare el maestro di casa del card. di Siena apresso del quale se sono trovate lettere, le quale insieme cum la confessione de epso maestro di casa gravano multo il preideto S<sup>n</sup> Cardinale, ma non si puo intendere il particolare et alcuni dicono che le haveva intelligentia in Siena et alcuni altri dicono che l'haveva ancor col S. F[rancesco] M[aria] et che impero N<sup>r</sup>o S<sup>n</sup> pensa privare del cardinalato tanquam pro criuine lasse Majestatis, ma vero è che si fanno fanti et discesse che seranno 1500 et se mandano a Siena col predicto S. Troilo Savelli. » Lettre de B. Costabili à Alphonse de Ferrare, Rome, 21 avril 1517. Cette lettre (en partie citée par BALAN-BOSCHETTI, t. I, p. 126), qui donne la première nouvelle de la conjuration, alors qu'on la disait découverte seulement en mai, se trouve aux Archives d'Etat de Modène.

<sup>4</sup> SANUTO, t. XXIII, p. 583.

<sup>5</sup> JOVIUS, Vita, t. I, p. 4.

<sup>6</sup> Manoscr. Torreg., t. XXVI, p. 403.

ces intrigues; il promit à l'ambassadeur espagnol de lui tenir parole sur ce point. Rassuré, Petrucci vint à Rome le 18 mai. Le lendemain, à peine venait-il d'entrer dans l'antichambre du Pape, en compagnie de son meilleur ami Sauli, que tous deux furent arrêtés et conduits au château Saint-Ange<sup>1</sup>.

Le Pape, ayant aussitôt réuni un consistoire, informa les cardinaux de ce qui s'était passé et leur dit qu'un procès était introduit contre Petrucci et Sauli. Il fut également décidé que les actes de ce procès seraient soumis aux délibérations d'une commission spéciale, formée des cardinaux Remolino, Accolti et Farnèse. Les cardinaux prononceraient la sentence définitive<sup>2</sup>. Le même jour, par des brefs particuliers, les principaux chefs d'État furent prévenus que les cardinaux Petrucci et Sauli avaient été arrêtés pour avoir sournoisement comploté contre les jours du Pape, et qu'un procès régulier allait être instruit contre eux<sup>3</sup>, en raison de ce crime.

A Rome, cet événement qui, plus que tout autre, jetait un jour si cru sur la profonde corruption des hauts dignitaires de l'Église, produisit une énorme sensation. Les bruits les plus extraordinaires couraient la ville; on disait que d'autres cardinaux encore allaient être arrêtés<sup>4</sup>. L'émotion augmenta lorsqu'on vit que le Vatican était étroitement gardé et que des troupes étaient rassemblées<sup>5</sup>.

Parmi les ambassadeurs qui étaient au courant de l'affaire,

<sup>1</sup> Voy. la lettre à Canossa du 19 mai 1517 dans *Manoscrit. Torreg.*, t. XX, p. 393, où l'on donne le 18 comme jour de l'arrivée de Petrucci. Voy. PARIS DE GRASSIE, dans RAYNALD, 1517, n° 92 (DELICATI-ARMELLINI, p. 461); SANUTO, t. XXIV, p. 288; JOVIUS, *Vita*, t. I, p. 4, et lettre de B. Costabili à Alph. de Ferrare, Rome, 19 mai 1517 : « Scrivendo questo è venuta nuova che essendo venuto el card. de Siena a pallacio lo è stato detenuto et poi mandato in castello. » (Archives d'État, à Modène.) Voy. aussi GUICCIARDINI, t. XIII, p. 3.

<sup>2</sup> *Acta consist.* (Archives consistoriales du Vatican.)

<sup>3</sup> Voy. BEMBI, *Epist.*, t. XV, p. 23; RAYNALD, 1517, n° 91; RYMER, t. VI, p. 4, 134; *Corp. dipl. Port.* t. I, p. 448; ROSCOE-BOSCHI, t. VIII, p. 98; SANUTO, t. XXIV, p. 288-289.

<sup>4</sup> Deuxième lettre de B. Costabili à Alphonse de Ferrare du 19 mai 1517. (Archives d'État de Modène.)

<sup>5</sup> SANUTO, t. XXIV, p. 288, 321.

celui d'Espagne, Pedro Urrea, protesta hautement contre l'arrestation de Petrucci; il lui avait engagé sa parole : c'était comme si le roi lui-même l'eût donnée. Léon X soutint qu'aucun sauf-conduit ne pouvait couvrir un empoisonneur qui avait voulu attenter à la vie de son souverain, à moins que le cas n'eût été expressément spécifié dans la promesse<sup>1</sup>. Comme le sauf-conduit n'assurait Petrucci qu'au sujet des négociations avec François-Marie de la Rovère, l'ambassadeur espagnol renonça bientôt à son opposition<sup>2</sup>. Cependant, une grande émotion s'éleva parmi les cardinaux quand ils surent que le Pape avait fait mettre Petrucci et Sauli dans le plus profond des cachots du fort Saint-Ange, dans celui qu'on appelait le Maroc<sup>3</sup>. Léon X s'efforça de dissimuler son dépit; il se borna à interdire que personne visitât les prisonniers, mais il les autorisa, sur les instances du Sacré Collège, à avoir chacun un domestique<sup>4</sup>.

La conduite de l'instruction judiciaire fut confiée au procureur du fisc, Mario de Perusco, Romain de naissance, et à l'auditeur du gouverneur de la ville. Bientôt l'instruction se limita à rechercher si le meurtre du Pape avait été réellement projeté. A Florence, arriva l'ordre d'arrêter Battista da Vercelli et de l'amener à Rome. D'autres personnes suspectes, tel qu'un domestique de Petrucci, nommé Pocointesta, furent aussi arrêtées. Tous furent soumis à l'interrogatoire le plus rigoureux. Il est douteux cependant qu'on ait employé la torture contre les cardinaux<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> SANUTO, t. XXIV, p. 289; GUICCIARDINI, t. XIII, p. 3; PARIS DE GRASSIS, dans DELICATI-ARMELLINI, p. 47.

<sup>2</sup> Manoscrit. Torreg., t. XX, p. 394.

<sup>3</sup> SANUTO, t. XXIV, p. 449; JOVIUS, *Vita*, t. I, p. 4. TIZIO désigne sous les mots : « In carcere Marrochii », le cachot du château Saint-Ange.

<sup>4</sup> « Die sequenti (Mai, 20) episc. Salutiarum (G. TORNABUONI) affinem suum in castello deputavit commissarium, ut custodiret, ne quis ad eos accideret neque alloqueretur, et cuique eorum (PETRUCCI et SAULI) assignavit unum domesticum eorum quem vellet, dummodo non exiret neque alloqueretur neque aliquem videret nisi deputatos, et hæc facta sunt ipso pontifice monstrante in publicis actibus se parum de talibus curare. » (PARIS DE GRASSIS, *Diarium, Archives secrètes des papes.*)

<sup>5</sup> Auprès des ambassadeurs, Léon X niait que les prisonniers eussent été

Un nouveau consistoire fut annoncé pour le 29 mai. On y devait entendre une requête des cardinaux Remolino, Accolti et Farnèse demandant que les inculpés fussent maintenus en prison jusqu'à ce qu'ils se fussent lavés des accusations pesant sur eux. Lorsque les cardinaux furent réunis au Vatican, raconte le maître des cérémonies Paris de Grassis, Léon X fit appeler le cardinal Accolti : « Celui-ci resta une heure dans la chambre du Pape. Comme nous ne pouvions saisir ce que signifiait ce long entretien, je regardai par le trou de la serrure et j'aperçus dans l'appartement du Pape une garde militaire. Je soupçonnai tout de suite quelque mauvaise histoire, mais je me tus. En voyant entrer, le visage serein, les cardinaux Riario et Farnèse, je conjecturai que le Pape les avait fait appeler pour se concerter avec eux sur la nomination des nouveaux cardinaux, dont il avait parlé la veille. Mais à peine Riario fut-il dans la chambre que le Pape, qui jusque-là avait eu soin de marcher d'un pas lent et ferme entre deux chambellans, d'un mouvement rapide, et comme en proie à un grand saisissement, se hâta de sortir et ferma la porte derrière lui; si bien que le cardinal se trouva enfermé avec les gardes. Étonné de cette précipitation, je demandai au Pape ce que cela signifiait et s'il voulait aller au consistoire sans étole. Le Pape se laissa mettre l'étole. Il était pâle extrêmement. Il m'ordonna d'un ton rude de fermer le consis-

torturés (SANUTO, t. XXIV, p. 323-324); mais le fait est affirmé par SANUTO, t. XXIV, p. 321, et particulièrement par B. Costabili dans sa lettre du 10 juin 1517. (Archives d'Etat, à Modène.) Dans le rapport de l'ambassadeur, il est formellement dit que les cardinaux n'ont pas été soumis à la torture : « Foram examinados os cardeacos logo e sem nenhuô tormento confessarom. » *Corp. dipl. Port.*, t. I, p. 170, JOANNINENSIS (*Penthathencus*, 105<sup>1</sup>), qui raconte avec horreur la cruelle exécution des autres coupables, dit également d'une façon formelle que, même pour Petrucci, on n'employa pas la torture. Mais comme Jove (t. I, p. 4) écrit : « Alfonsus in tormentis convincitur, Saulius tortoris aspectum vix sustinet », la chose reste douteuse. Un palefrenier du Pape, un capitaine de cavalerie légère, Angelo Girolamo degli Albizzi, et un certain Paolo Gusieri, semblent avoir été impliqués dans la conjuration. Voy. SANUTO, t. XXIV, p. 497, 323; HESELE-HERGENROETHER, t. VII, p. 762. Parmi ceux qui se dérobèrent par la fuite, Tizio nomme un certain Severus Monachus.

toire. J'obéis et ne doutai plus que Riario ne fut arrêté<sup>1</sup>. »

Comme motif de son arrestation, le bruit courut que Petrucci et Sauli avaient démontré sa complicité. Paris de Grassis et beaucoup de gens avec lui n'en voulurent rien croire et supposèrent que le Pape avait obéi à une vengeance personnelle, en souvenir de la conjuration des Pazzi<sup>2</sup>. Cette opinion du maître des cérémonies, prévenu<sup>3</sup> en faveur de Riario, n'a cependant jamais été confirmée.

Le 4 juin, Riario, qui jusque-là avait été gardé en état d'arrestation au Vatican, fut transféré au château Saint-Ange. Lorsqu'on annonça au malheureux qu'il lui fallait aller en prison, il s'évanouit d'épouvante. Pour justifier cette mesure, Léon X, dans un consistoire du 5 juin, alléguait que Riario n'avait rien voulu avouer. Dans le sombre abandon du château Saint-Ange, le pauvre homme fit bien-tôt une confession complète<sup>4</sup>.

Dès le 8 juin, on tint un nouveau consistoire. Le Pape y découvrit à l'assemblée très troublée que, d'après les aveux des cardinaux arrêtés, il résultait clairement que deux de ceux qui étaient là présents auraient trempé aussi dans la conspiration. Léon X se plaignit amèrement que ces hommes, qu'il se serait le moins attendu à y trouver, aux mains desquels il avait confié sa vie, se fussent rendus coupables d'un pareil crime. Leur ingratITUDE l'affligeait d'autant plus qu'il les avait comblés d'honneurs et de bénéfices. Il se déclarait cependant prêt à leur pardonner, à l'exemple de Celui dont il occupait la place sur la terre, pourvu seulement qu'ils avouassent leur crime et en demandassent pardon. Comme personne ne bougeait, le Pape décida que tous les cardinaux viendraient l'un après l'autre lui faire leur confession orale. Quand vint le tour du cardinal Soderini,

<sup>1</sup> PARIS DE GRASSIS; voy. *Notices des manuscrits du roi*, t. II (Paris, 1789), p. 599, et CIACONIUS, t. III, p. 72. Voy. aussi SANUTO, t. XXIV, p. 324, et le rapport de Costabili du 29 mai 1517, aux Archives d'État, à Modène.

<sup>2</sup> Voy. FABRONIUS, p. 117.

<sup>3</sup> PARIS DE GRASSIS l'avoue lui-même dans le fragment cité plus haut : « De rev. card. S. Georgii decano collegii. (Archives secrètes des papes.)

<sup>4</sup> SANUTO, *Acta consist.* (Archives consistoriales.)

celui-ci chercha à nier. Cette obstination irrita tellement Léon X qu'il lui dit en face qu'il était l'un des deux coupables, qu'il fallait l'avouer, que du reste il ne serait plus question de douceur et que la justice suivrait son libre cours. Là-dessus, Soderini et Adriano Castellesi se jetèrent aux pieds du Pape, confessant leur faute et demandant leur grâce. Cette grâce leur fut accordée. Le consistoire infligea à chacun des coupables une amende de 12,500 ducats et décida que l'incident serait tenu secret. Malgré cela, la connaissance s'en répandit, certes fort déformée, comme une trainée de poudre, dans la ville. Après la clôture de cette longue et pénible assemblée, le Pape convoqua les ambassadeurs de l'Empereur, des rois de France, d'Angleterre, d'Espagne et de Portugal, ainsi que celui de Venise, et les informa qu'à l'exception de Petrucci, Sauli et Riario, les cardinaux impliqués dans cette affaire étaient graciés. A la question de l'ambassadeur de l'Angleterre demandant si le Pape avait pardonné à tous, celui-ci répondit : « Nous avons pardonné aux cardinaux qui n'étaient encore qu'accusés. Quant aux autres qui sont incarcérés au château, il sera procédé contre eux d'après la loi pénale<sup>1</sup>. »

Le 16 juin, Pocointesta, domestique de Petrucci, fut pendu dans sa prison de Tor-di-Nona : son exécution fut la conséquence d'une tentative de révolution à Sienne<sup>2</sup>. On tâcha d'abord de tenir aussi secrètes que possible les découvertes les plus troublantes qu'avait amenées l'instruction contre le reste des prisonniers. Même les ambassadeurs les mieux renseignés ne purent presque rien apprendre de certain. D'après une relation chiffrée de l'ambassadeur d'Este, on soupçonnait que, derrière Adrien Castellesi, les coupables devaient être ou Farnèse ou Grassi<sup>3</sup>. Ce n'est que le 18 juin que le diplomate en question sut d'une façon formelle qu'il ne s'agissait que de Soderini et d'Adrien Castellesi<sup>4</sup>. Tous

<sup>1</sup> SANUTO, t. XXIV, p. 355.

<sup>2</sup> SANUTO, p. 401-402.

<sup>3</sup> Voy. la lettre de B. Costabili du 10 juin 1517. (Archives d'Etat de Modène.)

<sup>4</sup> Lettre de B. Costabili du 18 juin 1517.

deux devaient payer, disait-on, 12,500 ducats pour leur mise en liberté. Comme cette somme fut élevée au double, ils crurent avoir à craindre pour leur sécurité à Rome. Dans la nuit du 20 juin, Soderini se rendit chez les Colonna, à Palestrina. De même, Adrien Castellesi, très peureux de sa nature, s'enfuit à Tivoli, sous un déguisement, pour de là, disait-on, passer à Naples<sup>1</sup>.

Le sort des cardinaux incarcérés inquiétait au plus haut point leurs partisans, car l'instruction se traînait de semaine en semaine, et les bruits les plus divers couraient journellement sur le sort qui menaçait ces malheureux<sup>2</sup>. Il semble que le Pape ait pensé un instant, ce qui était assez conforme à son caractère, à faire passer la clémence avant le droit<sup>3</sup>. Dans ce but, on vit arriver, le 18 mai, à Rome, d'une façon tout inopinée, Laurent de Médicis en personne<sup>4</sup>. Les treize cardinaux présents à la Curie furent convoqués à un consistoire pour le 22 juin. Tous y assistèrent, à l'exception de Leonardo Grossi della Rovere<sup>5</sup>, apparenté à Riario. Dans un long discours, Léon X les mit au courant du résultat de l'instruction engagée contre les cardinaux Petrucci, Sauli et Riario. La plainte portait sur quatre crimes de haute trahison. Léon X donna comme un fait acquis que Petrucci et Sauli, du vivant du chef légitime de l'Église, auraient négocié sur l'élection d'un pape et se seraient engagés par serment à nommer Riario, à la suite de quoi ce dernier serait entré dans le complot. Pour se débarrasser de Léon X,

<sup>1</sup> SANUTO, t. XXIV, p. 403, 413, 449; PARIS DE GRASSIS, dans DELICATI-ARMELLINI, p. 49; GEBHARDT, Adrien DE CORNETO, p. 41. CORNELIUS DE FINE, raconte, dans son *Journal*, les circonstances de la fuite de Soderini. (Bibliothèque nationale de Paris.)

<sup>2</sup> Costabili écrit le 18 juin 1517 : « Circha li car<sup>ii</sup> detenuti li agenti soi dicono haversene hora una calda hora una freda et pocho sperano e se tene che N. S. vora ad ogni modo che siano condannati et privati se cussi vora la justitia poi che stia in pecto di S. S<sup>a</sup> se la li vora restituire cum pena pecuniarum. (Archives d'État, à Modène.)

<sup>3</sup> Voy. PARIS DE GRASSIS, dans DELICATI-ARMELLINI, p. 50.

<sup>4</sup> VERDI, p. 75.

<sup>5</sup> Voy. le *Journal d'un Français vivant à Rome* (in Cod. Barb. lat. 3552, p. 29). (Bibliothèque Vaticane.)

Petrucci et Sauli auraient gagné Battista da Vercelli, qui devait soigner la fistule du Pape et y introduire du poison. Riario connaissait ce dernier projet. Enfin, Petrucci aussi bien que Sauli auraient été d'intelligence avec François-Marie de la Rovère et avaient encouru par là les châtiments énoncés dans la bulle lancée contre celui-ci. Lecture fut ensuite donnée de l'instruction ainsi que des aveux des cardinaux prisonniers. Il ne s'agissait donc plus que de décider si le crime de haute trahison était acquis, ce qui entraînait pour les coupables la perte de tous leurs bénéfices et dignités et la peine de mort. Là-dessus, on passa au vote. Tous les cardinaux, à l'exception de Grimani, reconnaissent Petrucci, Sauli et Riario incontestablement coupables du quadruple crime de haute trahison, mais ils firent appel, pour leurs confrères, à la clémence du Pape. L'avocat fiscal Justin de Carosis, puis le procureur Mario de Perusco déposèrent leurs conclusions, à la suite de quoi Pierre Bembo lut le jugement, qui comportait pour les trois accusés la perte de la dignité de cardinal et de tous leurs biens et bénéfices, la dégradation, et la remise au bras séculier. A la clôture du consistoire, le Pape parla de la fuite du cardinal Adrien Castellesi, fuite dont il avait été prévenu, mais qu'il n'avait pas voulu empêcher<sup>1</sup>. Tel est, en substance, le récit officiel, d'une brièveté et d'une réserve toute diplomatique, qui fut rédigé dans les actes consistoriaux du vice-chancelier<sup>2</sup>. Si l'on en croit d'autres sources impartiales, le consistoire aurait été aussi long que troublé. D'après l'ambassadeur vénitien, il dura dix heures, et treize, d'après Paris de Grassis. La lecture du procès, qui remplissait plus de cent pages, commença par prendre pas mal de temps; à plusieurs reprises, il y eut des altercations à haute voix; les gens du

<sup>1</sup> *Acta consist.* imprimés dans FEA, *Notizie*, p. 84-87. Voy. aussi CIACONIUS, t. III, p. 71; le récit de B. Costabili du 23 juin 1517. (Archives d'État, à Modène.)

<sup>2</sup> Sur le caractère de ce document, voir les profondes et concluantes recherches de KATROFF, FORSCHUNGEN, p. 21-42. Je profite de cette occasion pour remercier ici l'auteur de cet important travail, qui a eu l'obligeance de me communiquer des bonnes feuilles.

dehors entendaient le bruit des disputes du Pape avec certains cardinaux et des cardinaux entre eux. Léon X et Grimani s'attrapèrent d'une façon particulièrement violente<sup>1</sup>.

La connaissance du jugement produisit dans les cercles de la Curie un effet d'ahurissement. Beaucoup trouvèrent trop dure la remise au bras séculier qui, dans le cas présent, était synonyme de la peine de mort. D'après les lois du temps, ceux qui ne dénonçaient pas, le connaissant, un projet contre la vie d'un chef d'État, encouraient aussi la peine de mort<sup>2</sup>. Le 25, tous les ambassadeurs présents à Rome se réunirent devant le Pape pour entendre la lecture du procès. « Voici ce que nous entendimes, écrit l'ambassadeur vénitien. Les lettres trouvées chez le secrétaire de Petrucci ont fait découvrir les négociations de ce dernier avec Battista da Vercelli, en vue de l'empoisonnement du Pape. Petrucci a assuré lui-même que, désespéré de voir Sienne enlevée à sa famille, il avait voulu se débarrasser de Léon X, et qu'il avait fait part de ce projet aux cardinaux Sauli et Riario. Ici, continue l'ambassadeur vénitien, il n'est pas douteux qu'au cours de l'instruction, lorsqu'un accusé se refusait à avouer, on lui lisait les déclarations des autres. On s'y prit ainsi avec Riario qui, après avoir nié, finit par dire : « Puisque Petrucci et Sauli le reconnaissent, cela doit être tenu pour vrai. » Soderini confessa qu'il avait promis la tiare à Riario. — L'ambassadeur n'en dit malheureusement pas plus sur la lecture du procès, qui prit huit heures et demie. A la fin de la réunion, le Pape fit porter la barrette rouge de Petrucci sur une table qui était devant lui et ajouta : « Il l'a jouée, il était décidé à tout<sup>3</sup>. »

Que Léon X ait cru à une véritable conspiration contre sa vie, cela n'est pas douteux. De longtemps, il n'osa plus sortir de son palais soigneusement gardé; lorsque enfin, contre l'attente de tout le monde, il se montra le soir de la vigile de saint Pierre et saint Paul, il était entouré d'hommes

<sup>1</sup> PARIS DE GRASSIS, dans RAYNALD, 1517, n° 95; SANUTO, t. XXIV, p. 418.

<sup>2</sup> GUICCIARDINI, t. XIII, p. 3.

<sup>3</sup> SANUTO, t. XXIV, p. 419.

armés, et toutes les rues, autour de l'Église, étaient garnies de troupes<sup>1</sup>. Le 27 juin, Battista da Vercelli et Marc-Antonio Nino furent pendus et puis écartelés. Conformément aux cruelles habitudes de la justice d'alors, on les supplicia tous deux devant le pont Saint-Ange, sur le chemin de la place qui servait aux exécutions. Ce fut effrayant. Cet appareil était fait pour épouvanter<sup>2</sup> tout le monde. Rome attendait avec angoisse le châtiment des cardinaux prisonniers. Que le sort de Petrucci fut décidé, on le concluait de ce fait que ses bénéfices étaient déjà distribués. Pour les deux autres, au contraire, il semblait qu'il y eût quelque espoir de grâce<sup>3</sup>. Comme il ne nous reste malheureusement des actes du procès<sup>4</sup> que le court résumé de l'ambassadeur vénitien, il est difficile, sinon en partie impossible, d'établir avec certitude le degré de culpabilité de chacun et les circonstances atténuantes. Mais, en revanche, ce dont on ne peut douter, c'est que des négociations ayant le caractère de haute trahison n'aient été nouées avec François-Marie de la Rovère, c'est aussi que l'empoisonnement de Léon X n'ait été projeté<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> SANUTO et PARIS DE GRASSIS, dans DELICATI-ARMEILLINI.

<sup>2</sup> SANUTO, t. XXIV, p. 421 : Récit de l'ambassadeur portugais dans *Corp. dipl. Port.*, t. I, p. 471; Jovius, *Vita*, t. I, p. 4; Tizio, *Hist. senen*. Le *Journal* (dans Cod. Barb. lat. 3552, Bibliothèque Vaticane) nomme encore un troisième supplicié : Paule de Seve. Un certain Paolo Agostini, qui avait été en relations avec Nino, fut condamné aux galères. Sanuto. Lattanzio Petrucci, qui était allé voir François-Marie de la Rovère, perdit son évêché. Voy. PARIS DE GRASSIS, dans DELICATI-ARMEILLINI, p. 58, et *Manoscr. Torrig.*, t. XX, p. 393.

<sup>3</sup> Voy. SANUTO. Dès le 12 juin, Costabili écrivait à Alphonse de Ferrare : « Si tiene che la cossa di S. Giorgio et del Sauli se accomciara con denario. »

<sup>4</sup> Dans les Archives du château Saint-Ange transportées aux Archives secrètes des papes, manquent malheureusement, outre beaucoup d'autres pièces, une série de documents fort importants, qui se rapportaient au procès et au jugement des cardinaux. D'après les anciens *Indices*, y figuraient in Arm. IV, caps. I, n° 79 : « la Cedula sententiae Leonis X contra card. R. Riarium, B. de Saulis, Alph. Petruccum et alias complices, » du 22 juin 1517; n° 80 : la Cedula de la sentence contre Ad. Castellesi, du 5 juillet 1518; n° 81 : « Informatio facti pro fisco contra card. Riarium, Petruccum et de Saulis ob prætensum læsa majestatis crimen, 22 juin 1517; » caps. XII, n° 8 : « Processus contra familiares card. Petrucci. » Ces pièces manquaient déjà en 1893. Malgré les recherches nouvelles des officiers des Archives, on ne les avait pas encore retrouvées en 1905.

<sup>5</sup> Déjà RANKE (*Histoire d'Allemagne*, t. I, p. 302) écrivait : « Tous les

Le chef de la conjuration et celui sur qui pesaient les charges les plus accablantes fut incontestablement Petrucci, dont les manigances criminelles avec Battista da Vercelli furent publiquement mises au jour. La sentence de mort contre lui fut exécutée tout de suite, mais les relations diffèrent sur le mode d'exécution, — strangulation ou décapitation<sup>1</sup>. Maintenant, ce jeune homme de vingt-sept ans, qui jusque-là avait tout sacrifié aux jouissances de la vie, se réconcilia-t-il avec Dieu en face de la mort? Là-dessus, les relations sont contradictoires.

Quant aux cardinaux Sauli, Riario, Soderini et Ad. Castellesi, il paraît incontestable qu'ils prêtèrent plus ou moins l'oreille aux manœuvres criminelles de Petrucci; mais jusqu'à quel point s'étaient-ils engagés dans le complot, les textes qu'on possède ne permettent guère de le savoir avec certitude. Paul Jove, historien très bien informé, remarque à ce sujet : « Quand même ils n'auraient pas cru à l'accomplissement du crime par cet inconstant et frivole Petrucci, il n'en resterait pas moins qu'ils l'y encouragèrent par leurs bons mots et leurs plaisanteries. Dévorés de haine et d'ambition, ils souhaitaient, au fond de leurs cœurs, que cet insensé fit disparaître le Pape par violence ouverte ou par empoisonnement. »

D'autres sources, il ressort incontestablement qu'au moins Sauli et Riario avaient été instruits du projet d'assassinat, et que leur crime consista surtout à ne pas prévenir le Pape des menaces et des machinations de Petrucci, ainsi qu'ils en auraient eu le devoir.

doutes qu'on pourrait avoir sur la réalité de cette conspiration sont enlevés par le discours que Bandinelli [Sauli] prononça, quand il fut gracié.

<sup>1</sup> L'ambassadeur portugais, Cornelius de Fine, Sanuto et Joanninensis racontent que Petrucci fut étranglé. L'auteur du *Journal d'un Français* parle seulement « de mort violente ». On n'est pas d'accord sur le jour de l'exécution qui fut tenu très secret, mais ce fut vraisemblablement le 4 juillet. Voy. GREGOROVIUS, t. VIII, p. 213. — Des communications de Vertolotti sur les exécutions au temps de Léon X, il résulte que Petrucci ne fut pas exécuté par le bourreau officiel. Par là se trouve confirmée la relation qui disait que le Maure Roland avait fait fonction de bourreau.

Le cas d'Ad. Castellesi avait ceci de particulièrement surprenant, — du moins, c'est le sentiment de Paul Jove, — qu'il n'était pas poussé comme les autres par la haine ou le désir de quelque vengeance; non, mais il désirait la mort de Léon X uniquement par ambition et pour arriver à la tiare, tandis qu'à l'ambition se joignit pour Riario un autre mobile : la colère de voir les Florentins tout-puissants à la Curie. Quant à Soderini, il ne pouvait oublier l'expulsion de son frère Pierre, de Florence, quoique Léon X eût invité le banni à habiter Rome et l'eût remis en possession de ses biens<sup>1</sup>. Après Petrucci, c'était Sauli qui était le plus compromis par les lettres qu'on avait découvertes<sup>2</sup>. Qu'est-ce qui le décida à s'engager dans cette intrigue de haute trahison, voilà ce qui n'a pas été suffisamment tiré au clair. Peu de cardinaux avaient obtenu de Léon X autant de bénéfices et de faveurs que lui; la noire ingratITUDE dont il les payait affligea particulièrement le Pape. « Rien que dans ces derniers mois, disait Léon X à l'ambassadeur de Venise, nous avons accordé à Sauli pour 6,000 ducats de bénéfices. » Dans les cercles de la Cour, on croyait que c'étaient justement ces marques d'affection et cette confiance qui avaient monté jusqu'au délire les prétentions et l'orgueil de Sauli, lequel avait voulu se venger de ce que le Pape avait donné l'évêché de Marseille à Jules de Médicis, au lieu de le lui attribuer<sup>3</sup>.

Pour Sauli comme pour Riario, on intercéda chaudement près du Pape. En faveur du premier, intervinrent Gênes, le cardinal Cibo et surtout le roi de France<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> JOVIUS, *Vita*, t. I, p. 4; GUICCIARDINI, t. XIII, p. 3. — Sur l'ambition de Riario et sa haine contre les Florentins, voy. *Nuova Rassegna*, 1894, t. II, p. 7-8; la troisième satire de l'Arioste plaisante sur ses efforts pour obtenir la tiare. Voy. aussi *Giorn. d. lett. Ital.*, t. XLII, p. 99.

<sup>2</sup> SANUTO, t. XXIV, p. 289. Voy. plus loin le discours de Sauli du 31 juillet.

<sup>3</sup> JOVIUS, *Vita*; PATRICK DE GRASSIS, dans HOFMANN, t. I, p. 406; GUICCIARDINI, t. XIII, p. 3; FABRONIUS, p. 119; REUMONT, t. III.

<sup>4</sup> Voy. BIZZARI, *Hist. Genuens.*, t. XIX, p. 448; FABRONIUS, p. 120; *Lettre de principi*, t. I, p. 21. Une lettre de François I<sup>e</sup> au Pape Léon X, datée de Bologne, le 1<sup>er</sup> juillet 1517, et dans laquelle il intercède pour Sauli, se trou-

Il y eut aussi de nombreuses interventions en faveur de Riario, notamment celle de l'ambassadeur de Venise. Les parents du malheureux cardinal écrivirent même à Henri VIII d'Angleterre<sup>1</sup>. On fit valoir pour sa justification que toute sa faute avait consisté à ne pas révéler au Pape les propos coupables tenus par Petrucci. Mais il est incontestable que Riario avait conçu des espérances d'arriver à la tiare et que son amitié pour François-Marie de la Rovère l'avait engagé à se lier avec l'ennemi mortel du Pape<sup>2</sup>.

Malgré tout, il y avait des raisons sérieuses de gracier Riario et de lui restituer ses biens. On l'allait faire, bien entendu avec les réserves les plus strictes<sup>3</sup>. On exigeait qu'il reconnaît expressément qu'il avait été déposé avec justice, et qu'il n'était redevable de son rétablissement qu'à la clémence de Sa Sainteté; il devait promettre d'être à l'avenir un fidèle serviteur du Pape, de s'abstenir de toute hostilité contre lui et sa famille, de ne plus rien négocier avec les princes et les cardinaux, à moins qu'il ne s'agit de ses intérêts privés. Il devait payer, en trois versements, une amende s'élevant à la somme énorme de 150,000 ducats. Il fallut qu'Agostino Chigi s'engageât à avancer le premier versement de 50,000, et pour les deux autres, qui étaient fixés à Noël et à Pâques de l'année suivante, on requit la caution la plus large d'autres banquiers et d'officiers de la Curie, ses amis. Pour garantir la stricte exécution de ses engagements de soumission et de fidélité, et notamment pour s'assurer qu'il ne s'absenterait pas de chez lui sans une permission écrite du Pape, on demandait une autre caution de 150,000 ducats, mais un peu moins rigoureuse. En outre, les douze cardinaux qui avaient pris part à sa déposition s'engageaient expressément à veiller à l'exécution de ses promesses et à le

vait aux Archives du château Saint-Ange, Arm. IV, caps. I, n° 82; elle a disparu.

<sup>1</sup> SANUTO, RYMER, ROSCOE-BOSCHI.

<sup>2</sup> SANUTO; JOVIUS, *Vita*; REUMONT.

<sup>3</sup> Voy. « Capitula et conventiones ineundæ inter S. D. N. et D. Raphaelem de Riario olim card. S. Georgii. (Archives secrètes des papes.)

traiter comme définitivement déposé, s'il ne les observait pas. Enfin, les ambassadeurs de l'Empereur, des rois de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Portugal et de la République de Venise devaient prendre les mêmes engagements. Les souverains de ces divers États les ratifieraient ensuite dans les quatre mois et promettraient de ne pas intercéder davantage pour Riario.

Le 17 juillet, dans la grande salle du château Saint-Ange, en présence du procureur fiscal Mario de Perusco, Riario jura d'observer de la façon la plus stricte toutes ces conditions; le 23 juillet, les plus proches parents de Riario s'engagèrent, pour le cas où celui-ci s'éloignerait du Vatican sans une permission expresse du Pape, à payer une amende de 75,000 ducats<sup>1</sup>; après quoi, le Pape, dans le consistoire du 24 juillet, décréta que Riario serait rétabli dans toutes ses dignités, à l'exception du titre de San-Lorenzo in Damaso, mais serait privé du droit de vote actif et passif.

La nouvelle de la libération imminente de Riario, qui était estimé et aimé de tout Rome, se répandit en ville avec une grande rapidité. Lorsque le maître des cérémonies, Pâris de Grassis, se rendit au château Saint-Ange pour annoncer la bonne nouvelle au prisonnier, les rues étaient remplies de gens dans la joie. Riario fut conduit au Vatican par le couloir couvert, et il y rencontra le cardinal Jules de Médicis

<sup>1</sup> FEA a déjà publié cette promesse, *Notizie*, p. 83-84; GREGOROVIUS en conclut par erreur que l'amende fut réduite à 5,000 ducats; il s'en rapporte aussi là-dessus à une dépêche de Minio du 15 juin; mais cette dépêche ne prouve rien, parce que les arrangements entre Léon X et Riario n'aboutirent qu'un mois plus tard. Les relations des contemporains (*Petr. Martyr. Epist.*, t. XXX; TIZIO, CORNELIUS DE FINE) portent une somme de 150,000 ducats (au commencement, il semble même qu'on ait cru l'amende plus élevée encore, car Costabili écrivait le 27 juin 1517: « La pratica di S. Giorgio non è desperata perchè per parte di N. S. se adimanda 150<sup>m</sup> duc. non comprehendose 19<sup>a</sup> se sono havuti. ») La preuve que ces relations sont exactes se trouve dans les *Capitula* cités par nous. D'ailleurs, cette énorme somme a été payée sans la réduction en question. Dans *Introitus et Exitus*, p. 558, on lit 10 février 1518 (st. flor.): « Hab. duc. centum quinquaginta milia auri de camera a rev. d. R. card. S. Georg. pro sua liberacione castri (sic) s. Angeli ut appareret per mandatum cam. apost. sub die XV januarii præteriti per manus Bernardi Bini. » (Archives secrètes des papes.)

qui venait au-devant de lui. Il prêta, dans la demeure du cardinal Trivulze, le serment exigé, puis Paris de Grassis l'accompagna près du Pape, autour duquel tous les cardinaux étaient réunis. Riario bâsa le pied de Léon X, après quoi celui-ci lui tendit la main et l'embrassa. Riario prit alors la parole, s'excusant de ne pouvoir faire un discours en règle, faute de préparation, mais confessant sa faute dans les termes les plus énergiques et avouant qu'il avait mérité par là non seulement la déposition, mais même la mort. Il loua la clémence du Pape, qui lui épargnait jusqu'à la crainte du châtiment et lui permettait de vivre tranquille. « J'ai péché, dit-il; j'ai plus péché qu'il n'a été dit dans mes aveux aux juges. — Vénérable seigneur, répondit le Pape, ce que nous avons fait à votre occasion était conforme à notre devoir, car nous avons charge de l'honneur du Siège apostolique. Aussi vous pardonnons-nous maintenant selon la volonté du Christ, et vous rétablissez-nous dans votre première position. Que tout ce qui est arrivé des deux côtés soit donc oublié ! »

Les raisons qui poussèrent Léon X à rétablir Riario ne sont pas difficiles à découvrir. Ce cardinal avait été longtemps trésorier de l'Église romaine et doyen du Sacré Collège, dont il était membre depuis environ quarante ans. Sa richesse et sa libéralité l'avaient fait aimer, considérer, lui avaient acquis de l'influence, à l'égal des plus hautes personnalités de Rome. Lui refuser sa grâce eût déterminé contre le Pape, aussi bien dans les cercles élevés que dans les plus bas, un énorme courant de haine. Léon X se serait exposé par là au soupçon d'avoir obéi à une vengeance privée, car Riario avait été témoin autrefois de la conjuration des Pazzi dans laquelle le père du Pape avait été blessé et son oncle Julien, tué. Quoiqu'il fût tout à fait innocent, les Médicis avaient arrêté alors le cardinal Riario et ne l'avaient relâché que sur une démarche énergique de Sixte IV. Ces souvenirs

<sup>1</sup> Voy. « Restitutio et excarceratio rev. d. card. S. Georgii, » in PARIS DE GRASSIS, *Diarium* (Archives secrètes des papes), cité en partie seulement dans RAYNALD, 1517, n° 95-97; complètement dans CIACONIUS, t. III, p. 72.

étaient tellement dans la mémoire de tous, qu'en raison de ce précédent contre Riario, les partisans mêmes de Léon X étaient persuadés qu'il s'agissait d'une vieille vengeance<sup>1</sup>. La joie avec laquelle les Romains et tous les amis de Riario saluèrent sa grâce<sup>2</sup>, les marques d'affection qu'il reçut du Pape, dans la suite, et même la restitution qui lui fut faite du droit de vote actif et passif<sup>3</sup>, rien de tout cela n'illusionna plus Riario, qui comprit que désormais son rôle à la Curie était fini. Dans l'année 1520, il sollicita la permission, qui lui fut accordée, de se retirer à Naples<sup>4</sup>. Le merveilleux cadre de nature qu'il y trouva n'eut pas la puissance de le dédommager de la position qu'il avait perdue; cet homme jadis si heureux de vivre, qui avait mené un train royal dans le plus beau palais de Rome, tomba dans la mélancolie et mourut dès le 7 juillet 1521, à l'âge de soixante et un ans<sup>5</sup>. Son corps fut transporté à Rome et déposé dans un tombeau très simple aux Saints-Apôtres. Pourquoi, du reste, un tombeau particulier? Son palais, la Chancellerie, qu'il laissa à la Chambre apostolique, ne suffisait-il pas à garder vivant jusqu'aux temps les plus reculés le souvenir de ce malheureux homme?

Peu de jours après le rétablissement de Riario, eut lieu celui aussi prompt qu'inattendu de Sauli, qui dut payer 25,000 du-

<sup>1</sup> « Riario, saluti fuit ætatis honor et veteris inimicitæ respectus, ne Leo patris vulnera patruique cœdem, cui Riarius interfuerat, cōficto novo criminis ulcisci videretur, » dit Jove. Non seulement les ennemis de Léon X, comme Tizio (voy. GREGOROVIUS, t. III, p. 213), mais le maître des cérémonies Pâris de Grassis, qui était cependant lié d'amitié avec Riario, crurent dans cette affaire à une vengeance privée.

<sup>2</sup> Qu'on compare la lettre louant la clémence du Pape en termes enthousiastes, écrite par Frid. Flavius au cardinal Riario, le 20 août 1517. Le manuscrit est dans la Bibliothèque de mon ami Faloci-Pulignani, à Foligno.

<sup>3</sup> SANUTO, PARIS DE GRASSIS, dans HOFFMANN.

<sup>4</sup> En juillet 1520, Riario s'était, « con licentia del Papa, » retiré à Caprara. (Lettre de T. Germanello au marquis de Mantoue, du 7 juillet 1520, Archives Gonzague); de là, il demanda la permission d'aller à Naples. SANUTO, t. XXIX.) Il partit le 16 octobre (Journal in Cod. Barb. lat.) et arriva au commencement de novembre à sa nouvelle résidence. (SANUTO.)

<sup>5</sup> Voy. TIZIO, Hist. senen. (Bibliothèque Chigi.)

cats d'amende<sup>1</sup>. Le 31 juillet, le Pape, étant venu au consistoire, donna l'ordre à Paris de Grassis d'aller chercher Sauli au château Saint-Ange. Pour prouver que telle était bien la décision du Pape, le maître des cérémonies dut montrer au gardien de la prison l'anneau de diamant du Pape. « En entendant cet ordre, dit Paris de Grassis, je fus extrêmement surpris, car, la veille encore, le Pape m'avait déclaré qu'il voulait punir Sauli comme son ennemi. » Sauli ne fut pas cependant autorisé à paraître avec la *cappa*, mais habillé en simple prêtre; il dut s'engager à rester tout près dans le palais et à confesser sa faute, en plein consistoire. En conséquence, il avoua avoir conspiré contre le Pape avec François-Marie de la Rovère, et même voulu l'empoisonner, de concert avec Petrucci. Il demanda humblement l'oubli et l'absolution de ses crimes, promettant d'être à l'avenir le plus fidèle serviteur de Sa Sainteté. Léon X répondit brièvement et avec une certaine animation qu'il désirait que ses pensées fussent d'accord avec ses paroles, mais qu'il craignait que le coupable ne retombât dans ses vieux péchés. Après que Sauli eut imploré une seconde fois sa grâce et protesté de sa fidélité, il fut rétabli dans sa dignité de cardinal, mais sans le droit de vote actif et passif, et ses bénéfices lui furent rendus, dans la mesure au moins où ils n'avaient pas été déjà distribués<sup>2</sup>. Profondément humilié, il n'eut désormais pas une existence plus gaie que Riario; il vécut tout à fait retiré et mourut dès le 29 mars de l'année suivante. Léon X le fit enterrer à Sainte-Sabine avec tous les honneurs<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voy. *Arm. XXXIX*, t. XXXIX, f° 6<sup>b</sup>. (Archives secrètes des papes.)

<sup>2</sup> PARIS DE GRASSIS, dans RAYNALD, 1517, n° 98; SANUTO, t. XXIV, p. 545, et *Acta consist.* — Il ressort de ces documents que CARDELLA, t. III, p. 357, place la restitution un an trop tard. Vettori donne une preuve de son hostilité à Léon X quand il dit que Sauli est mort en prison. De la bulle « *Præcellens auctoritas* » sur l'absolution et le rétablissement de Sauli, bulle redatée peut-être (Romæ, 1517, Nono Cal. Aug. 24 juillet), il existe une copie aux Archives Saint-Ange. *Arm. VIII*, caps. II, n° 4. (Archives secrètes des papes.)

<sup>3</sup> PARIS DE GRASSIS, dans HOFFMANN. Voy. CARDELLA. Le bruit propagé à la suite de Guichardin par dès « *interpretatori forse maligni* », et d'après lequel Sauli aurait été empoisonné, n'est pas adopté par Sanuto. Voy. CESAREO in *Nuova Rassegna*, 1894; ROSCOE.

Le cardinal Soderini, en faveur duquel François I<sup>r</sup> s'était entremis<sup>1</sup>, obtint du Pape la permission de se transporter de Palestrina à Fondi, où il possédait une terre : il dut promettre de ne pas quitter le royaume de Naples. Léon X n'avait guère confiance en lui et il avait raison. Sitôt après la mort du Pape, Soderini rentra à Rome<sup>2</sup>.

Adriano Castellesi trouva un asile à Venise, où il arriva le 13 juillet. Il s'était trop pressé de fuir; cela fournit à Wolsey l'occasion de le ruiner. Beaucoup de personnes avaient intercéde pour lui des côtés les plus divers; avec Léon X, les choses auraient pu s'arranger, mais non pas avec Wolsey qui cherchait par tous les moyens à obtenir les bénéfices de ce malheureux. Léon X résista longtemps, malgré la pression de l'Angleterre. Mais comme Adriano, en dépit des garanties les plus étendues, ne voulait pas venir à Rome<sup>3</sup>, son sort fut réglé : le 5 juillet 1518, en raison de la part qu'il avait prise aux intrigues de Petrucci et de Sauli, en raison aussi de son refus de rentrer à Rome, il fut dépouillé de toutes ses dignités. En vérité, la considération de l'Angleterre fut à coup sûr la première cause de cet arrêt sévère, mais on sut aussi que Léon redoutait alors une entente entre Adrien et Soderini et de nouvelles intrigues. Adrien n'y songeait guère; il vivait tranquille, occupé de travaux d'érudition, dans le palais Ca-Bernardo, de son ami Giacomo da Pesaro, situé sur le Grand Canal, en attendant que la mort de Léon X lui permit de se rendre au Conclave. Dans son voyage à Rome, le malheureux a disparu sans laisser de traces, assassiné sans doute par un domestique.

A Rome, où tous ces événements avaient jeté un émoi extraordinaire, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'outre les personnages que nous avons nommés, d'autres cardinaux encore aient passé pour avoir pris part à la conjuration, tels

<sup>1</sup> DESJARDINS, t. II, p. 478. (Au lieu de 1516, lire 1517.)

<sup>2</sup> Dans sa maison de campagne, on voit encore aujourd'hui, sur la porte d'entrée, ses armes avec l'inscription : « Restitutum per R. de Soderinis card. Volaterranum A. D., 1519. »

<sup>3</sup> GEBHARDT, *Adrien de Corneto*. — Voy. *Acta consist.*, dans FERRI.

les cardinaux Louis d'Aragon et Cornaro; ce qui du reste n'était pas exact<sup>1</sup>.

Dès le 23 mai 1517, le bruit se répandit prématûrément que Léon X ne nommerait<sup>2</sup> pas moins de douze nouveaux cardinaux. Le 5 juin, le Pape annonça officiellement au consistoire<sup>3</sup> son intention de faire une promotion plus nombreuse encore. En fait, c'était un complet renouvellement du Sacré Collège qu'il réclamait. Depuis que Sixte IV<sup>4</sup> avait commencé à entrer dans cette voie abusive, le Sénat de l'Église était devenu de plus en plus mondain : on avait pu voir, par les derniers événements, où cela conduisait. Le moment était venu où une réforme énergique eût été indispensable. Et pourtant la manière dont procéda Léon X montre combien peu il avait le sentiment de la gravité de la situation. Alors qu'il n'eût fallu donner la pourpre qu'à des hommes sévèrement triés et tout à fait irréprochables, Léon X porta surtout son choix sur ceux qui lui avaient prêté beaucoup d'argent pour la guerre d'Urbin, dont les frais devenaient de plus en plus exorbitants<sup>5</sup>.

Lorsqu'on connut en Allemagne ces faits déplorables, l'opinion, ainsi qu'il fallait s'y attendre, s'en empara : on présenta la punition des coupables comme une injustice et tout le procès comme une odieuse spéculation<sup>6</sup>. Et ce n'est

<sup>1</sup> Voy. lettre de Costabili du 24 juin 1517; relativement à Louis d'Aragon, voy. PASTOR, *Voyage de Louis d'Aragon*.

<sup>2</sup> Dépêche de Costabili à Alphonse de Ferrare du 23 mai 1517. Dans une lettre du même, du 16 juin 1517, on lit que Léon X nommerait au moins douze nouveaux cardinaux; G. Caprili dit la même chose dans un rapport du 23 juin 1517. (Archives d'État de Modène.)

<sup>3</sup> *Acta consist.*

<sup>4</sup> Voy. les volumes précédents.

<sup>5</sup> SANUTO donne une liste des sommes versées; mais, comme le remarque SCHULTE, t. I, p. 225, on ne doit accepter ses chiffres qu'avec la plus grande réserve. Ce qu'il dit de l'argent versé par Numai pour avoir le chapeau est évidemment faux. Encore moins sûres sont les mentions excessives faites plus tard par ZIEGLER (*Hist. Clementis VII*), TIZIO et GARINIBENTI.

<sup>6</sup> Voy. l'*Oratio dissuasoria*, dans FREUER, Script. II, Francofurti, 1637, p. 396; ZIEGLER, dans son *Hist. Clementis VII* (SCHELBORN, *Amænit. hist. crit. et lit.*, t. II, p. 317), cherche à présenter la conspiration comme une manœuvre de Médicis, pour écarter les cardinaux qui lui étaient hostiles. Les

pas seulement en Allemagne que l'opinion se montra sévère : à Sienne, Milan, Venise, et même à Rome, des plaintes sérieuses se firent entendre. Le chanoine Sigismond Tizio, qui avait sans doute d'autres motifs d'être excité contre les Médicis, écrivit alors : « A quoi servent les lois canoniques établies par de saints Papes et qui interdisent aux prêtres de souiller leurs noms de sang, puisque Papes et cardinaux sont devenus antéchristiens et tyrans ? »

Sans se soucier de ces murmures, Léon X profita du pro-

sources contemporaines ne fournissent aucune preuve de cette grave accusation. Du reste, les grossières erreurs que Ziegler raconte comme des vérités à ses lecteurs montrent combien il est peu digne de confiance. Jules de Médicis, d'après lui, aurait masqué son projet pendant l'instruction judiciaire. — Je ne connais aucun document sur quoi on puisse appuyer cette opinion. Plus loin, il soutient que Jules de Médicis a poussé Riario à lui céder son office de vice-chancelier. Ce n'était pas possible; Riario n'ayant jamais été vice-chancelier, Jules fut nommé vice-chancelier le 9 mars 1419, succédant à Sisto della Rovere, mort le 8 mars. (*Acta consist.*, PARIS DE GRASSIS.) — Une erreur plus grave encore de Ziegler, c'est quand il raconte que non seulement Petrucci, mais Sauli, furent exécutés. Ziegler est si mal informé sur la conjuration des cardinaux, que ses récits ne méritent aucune croyance. On ne comprend pas comment ROSKOE-HENKE (t. II, p. 338) purent y ajouter de l'importance. Ziegler, dit Ranke à propos des *Acta paparum* de cet écrivain, voyait dans le Pape l'antéchrist. Ziegler, continue Ranke, exagère ici les choses jusqu'au fabuleux. Alexandre VI est accusé d'un pacte avec le diable qui le vient prendre en personne; il est accusé aussi d'inceste. Léon s'est, d'après le même, adonné aux plaisirs du ventre. *L'Historia Clementis VII* est écrite dans le même style; c'est un écrit de parti, qui prend par endroits des allures de pamphlet; cette œuvre ne peut être utilisée par l'historien qu'avec les plus grandes précautions. Ziegler a composé son rapport sur la conjuration sous l'influence de ceux qui cherchèrent, après la mort de Léon X, à provoquer une révision du procès. Le notaire qui avait instruit le procès, évidemment Mario de Perusco, fut arrêté en février 1522 à cause du cardinal Soderini, l'ennemi mortel du cardinal de Médicis. Adrien VI devait décider la chose. (SANUTO, t. XXXII, XXXIII.) Après que Soderini eut réussi à se venger ainsi de son adversaire, il fut lui-même convaincu de haute trahison. Mario de Perusco fut tué à Rome en août 1522 : Tizio, qui le raconte, ajoute : « Erant qui dicenter necatum Marium opera card. Medicis ne revelaret que suo mandato feceret. » Ziegler aura entendu de pareilles « dicerie ». Si elles eussent été fondées, le sévère Adrien VI serait sûrement intervenu. Sur Mario de Perusco et les satires parues contre lui après la mort de Léon X, voy. CESAREO in *Nuova Rassegna*, M. de Perusco, dont la maison était située à Saint-Laurent in Damaso (ARMELLINI), touchait, comme « procurator fiscalis », 8 ducats par mois. (*Introit. et exit.*, 12 décembre 1514, Archives secrètes des papes.)

cès pour se soumettre tout le Sacré Collège par une grande nomination de nouveaux cardinaux et aussi pour se procurer les fonds nécessaires à la guerre d'Urbin. Il eut raison facilement de l'opposition des puissances en leur donnant largement satisfaction. Le Collège des cardinaux était déjà très intimidé par les derniers événements; cependant, aucune basse manœuvre ne fut épargnée pour obtenir son adhésion à cette nomination en masse, jusque-là sans précédents, et qui souleva un grand scandale, dans les cercles les plus différents.

Le 26 juin, fut tenu un consistoire qui donna lieu à d'ardentes discussions. Les cardinaux assemblés ne consentirent à approuver les nominations qu'à la condition qu'on ne publierait pas plus de quinze ou seize noms. Quand on vint au choix des candidats, de tels dissensiments éclatèrent, qu'on dut ajourner les négociations au consistoire suivant.

Cependant, les cardinaux cessèrent leur opposition plus vite qu'on ne pouvait s'y attendre. Dès le 1<sup>er</sup> juillet, on put procéder à la grande promotion. Au lieu de vingt-sept, trente et un reçurent la pourpre. Le Sacré Collège y consentit plus par peur que librement.

Étant donné le nombre tout à fait exceptionnel de ceux qui furent promus, il fallut créer de nouveaux titres de cardinaux. La liste en fut donnée, en consistoire public, le 3 juillet. Dès le 10 du même mois, le Pape put annoncer que tous les anciens cardinaux avaient consenti à l'abrogation de l'article de la capitulation électorale, qui limitait à vingt-sept le nombre total des membres du Sacré Collège.

Les nouveaux cardinaux avaient les origines les plus différentes, car le Pape, en les élisant, avait poursuivi plusieurs buts en même temps. Les uns, comme Louis de Bourbon, frère du connétable, comme l'infant portugais Alphonse, comme l'Espagnol Guillaume-Raymond de Vich et le Vénitien François Pisani, devaient leur élévation à des recommandations politiques. Pour d'autres, outre de vieilles

attachés à la maison de Médicis, c'étaient les grandes sommes d'argent qu'ils avaient versées qui les désignaient au Pape. Aussi put-on voir des hommes comme Ponzetti, Armellini et Passerini obtenir la pourpre.

Ferdinand Ponzetti était né à Naples, mais d'une famille originaire de Florence. Tous les amateurs d'art connaissent ses traits, grâce à la fresque d'autel de la Chapelle de Sainte-Brigitte à Santa-Maria-della-Pace, où Balthazar Peruzzi l'a représenté agenouillé devant la Madone. Ponzetti avait fait sa fortune comme médecin d'Innocent VIII, et s'était élevé ensuite, de degré en degré, dans les offices de la Curie. Léon X en avait fait son trésorier, le 23 octobre 1513; maintenant, il obtenait la pourpre, à quatre-vingts ans. Ponzetti n'était pas seulement un médecin éminent, il était aussi très versé dans la littérature, la philosophie et la théologie<sup>1</sup>, parlait bien et était un écrivain abondant et disert. Mais toutes ses bonnes qualités étaient obscurcies par une avarice sordide<sup>2</sup>. Pour sa nomination, il avait dû payer trente mille ducats.

Bien pire était la réputation de François Armellini, fils d'une pauvre marchande de Pérouse. Il s'était rendu indispensable au Pape par son talent à découvrir de nouvelles sources d'impôts, mais il était universellement haï<sup>3</sup>. Silvio Passerini de Cortone ne valait pas beaucoup plus. Cet homme instruit<sup>4</sup> mais bizarre, dataire<sup>5</sup> depuis le mois de janvier 1514, servait les Médicis avec un dévouement dont il donna des preuves dans les circonstances les plus diverses. Aussi son élévation ne fut-elle qu'une faveur de plus, après

<sup>1</sup> « *Philosophus et theologus oratorque egregius*, » ainsi le nomme Fr. NOVELLUS, *Vita Leon. X.* (Cod. Barb. lat. 2273, f° 13.)

<sup>2</sup> Voy. GARAMPI, app. 225, 243; MARINI, t. I, p. 227; VITALI, p. 37; GAMBERTI, p. 477-479; SCHULTE, t. I, p. 108; ROSSI, *Pasquinate*, t. XLIV.

<sup>3</sup> Voy. SCHULTE, t. I, et ROSSI, *Pasquinate*, t. XLIV; Armellini menait aussi une vie peu morale. Voy. BASCHET (*Arch. stor. Ital.*, 3<sup>e</sup> série, t. III, p. 2, 114) et CESAREA, *Nuova Rassegna*, t. I, p. 68; GARAMBI donne des détails très minutieux sur la carrière antérieure d'Armellini, cela d'après les actes des Archives secrètes des papes.

<sup>4</sup> Voy. Fr. NOVELLUS, *Vita Leon. X.*

<sup>5</sup> REQUEST., n° 6155; SCHULTE, t. I.

tant d'autres. La liste des grâces qu'obtint Silvio Passerini, rien que dans la courte période mentionnée par les *Regesta*, est véritablement effrayante; entre tous les chasseurs de prébendes à la Curie de Léon X, il dut mériter le premier rang<sup>1</sup>.

Leur parenté avec le Pape détermina les nominations de Jean Salviati, Niccolo Ridolfi et Louis de Rossi. D'autre part, Ercole Rangone<sup>2</sup>, excellent musicien, Boniface Ferreri et Raphaël Petrucci durent les leurs à des attaches personnelles. Le dernier, qui était alors chargé du gouvernement de Sienne, menait une vie entièrement mondaine; il était haï surtout pour sa cupidité; par contre, les deux autres étaient des hommes excellents.

Un cas extrêmement rare dans l'histoire du Sacré Collège fut la promotion simultanée de deux membres de la même famille : Scaramuccio Trivulzo, qui avait fort contribué à la réussite du Concile de Latran, et son neveu Agostino, garçon d'une haute formation morale. Mais l'étonnement augmenta, quand on vit nommer sept membres des grandes familles de Rome, sans distinction de parti. Léon X rompait par là avec la sage politique de ses prédécesseurs, qui avaient écarté de la Cour le danger des factions. Mais les Romains furent dans la joie et célébrèrent l'élévation de leurs compatriotes<sup>3</sup>. Rien ne désignait Franciotto Orsini et Pompeo Colonna à une telle dignité : ils étaient plus condottieri que princes de l'Église. De même, Francesco Conti vivait en homme du monde. En revanche, les quatre der-

<sup>1</sup> Schulte remarque que les documents concernant Passerini remplissent une petite archive, et cependant il ne cite qu'une petite partie des numéros des *Regesta* qui lui sont consacrés. Pour prouver qu'il dit vrai, il n'y a qu'à citer les numéros suivants, relatifs à des ordres de grâces et de faveurs : 38, 82, 83, 261, 318, 2066, 2091, 2373, 2603, 3097, 3552, 4339, 4474, 4945, f. 5249, 5566, 5760, f. 5886, 6230, 6341, 6878, 6976, 7112, 9127, 9236, f. 9388, 10560, 10703, 10793-10796, 10865, 10878, 11393, 11408, 11440, 11495, 12029, 12067, 12116, 12510, 13976, 14318, 14619, 14666, 14742, 14914, 15112 f., 15422 f., 15766, 16348, 16715, 16834, 16843.

<sup>2</sup> Voy. Fr. NOVELLUS, *Vita Leon. X.*

<sup>3</sup> Voy. la chronique in *Varia Politic.*, t. L, f° 63 (Archives secrètes des papes), et le *Journal d'un Français*. (Bibliothèque Vaticane.)

niers méritent qu'on n'en dise que du bien : Alexandre Cesarini se distinguait par son éducation ; André della Valle, par sa rare prudence ; Paolo-Emilio Gesi et Domenico Jacobazzi<sup>1</sup>, par leur grande érudition.

C'étaient aussi des hommes excellents et utiles, que le Romain Domenico de Cupis, le Florentin Niccolo Pandolfini, le Siennois Jean Piccolomini<sup>2</sup>, le Génois Jean-Baptiste Pallavicini et Laurent Campeggio, ce dernier issu d'une famille bolonaise<sup>3</sup>, et, enfin, cet habile érudit, ce modèle de la vie sacerdotale qu'était le Néerlandais Adrien d'Utrecht, recommandé par Charles-Quint. Venaient ensuite, également dignes de cet honneur, les généraux des Dominicains, des Franciscains de l'Observance, des Augustins-Érémitains, qui, tous les trois, obtinrent le cardinalat<sup>4</sup> le 1<sup>er</sup> juillet 1517. On est embarrassé pour dire auquel de ces religieux on doit donner la première place.

Nous aurons plusieurs fois encore occasion de reparler du très savant général des Dominicains, Thomas de Vio (Cajetan). Quant à Christoforo Numai, il était originaire de Forli. Après avoir revêtu l'habit de saint François, il obtint, à Paris, le doctorat en théologie. Il venait justement d'être placé par la confiance de ses frères à la tête de son ordre, qui était un des plus répandus. Il fut pleinement surpris de recevoir la pourpre. Le maître des cérémonies Pâris de Grassis raconte que le modeste religieux refusa d'abord de croire à la nouvelle de sa nomination, si bien qu'il fallut lui envoyer plusieurs messagers pour le chercher. Lorsque, enfin, Numai parut au Vatican, dans son froc usé, il provoqua la stupeur des huissiers par son ignorance totale des usages des cours. « Je le conduisis enfin au Pape, qui avait

<sup>1</sup> Sur ce savant canoniste, voy. SCHULTE, SOURCES, t. II, p. 342, et surtout MARINI, *Lettera*, p. 17.

<sup>2</sup> NOVELLUS le nomme « *doctor egregius* ».

<sup>3</sup> Voy. EHSES, *Documents romains*, t. XVI.

<sup>4</sup> Rien ne montre mieux combien les *frati* étaient impopulaires que le sonnet cité par SANUTO, t. XXIV, p. 466, et qui se termine par ces mots :

Mal augurio a veder tra cardinali tanti  
Tre capi d'un milion di mendicanti.

déjà quitté le consistoire, ajoute Paris de Grassis. Léon X l'embrassa et le salua comme cardinal<sup>1.</sup> »

Non moins étonné fut le général des Augustins-Érémitains, Egidio Canisio<sup>2</sup>, plus connu sous le nom d'Egidius de Viterbe<sup>3</sup>. Si quelqu'un méritait le chapeau rouge, c'était bien cet homme rare qui unissait une culture classique, une érudition encyclopédique à une souple activité et à une piété profonde.

Egidio Canisio était d'une variété de dons et d'une activité d'esprit qui étonnent. Non seulement il se distinguait comme poète, orateur, philosophe, mais comme historien et comme orientaliste éminent. C'est presque une énigme qu'il ait pu, parmi tant et de si vastes travaux intellectuels, trouver encore le temps, comme orateur de la Chancellerie aussi bien que comme réformateur de son ordre, de déployer une activité si ramifiée et si féconde. A tout cela il faut ajouter encore diverses missions diplomatiques difficiles, dont le chargea la confiance de Jules II et de Léon X. Depuis le classique discours qu'il avait prononcé à l'ouverture du Concile de Latran pour demander la réforme de l'Église, son nom seul était tout un programme. C'est un grand honneur pour Léon X d'avoir appelé dans le Sénat de l'Église un

<sup>1</sup> PARIS DE GRASSIS, *Diarium*.

<sup>2</sup> Voy. PARIS DE GRASSIS.

<sup>3</sup> Sur Egidio Canisio, qui aurait mérité une longue monographie, voy. CIACONIUS, FABRICIUS; Bibliothèque latine, t. I, p. 23, et OSSINGER, Bibliothèque Angelica, p. 195; L. GRANDE, *Oratio in funere Ægid. Canisii, in Anecd. litt.*, t. III, p. 283; LANTERI, *Eremi S. August.*, Rome, 1874-1875; FIORENTINO, *Risorg. filos. d. quattrocento*, Napoli, 1885, p. 251; GOTHEIN, *l'Italie du Sud*, p. 453; GEIGER, REUCHLIN et KOLDE; SCHUMACHER, *Petrus Martyr*, New-York, 1879; PÉLISSIER, *Miscell. di studi in onore di A. Graf.*, Bergamo, 1903; sur le manuscrit du card. Novis utilisé ici, voy. l'écrit de GIULARI, *Delle emigrazioni lett. ital. ovvero di aliquanti codici spariti non è molto da Verona*, Genova, 1871. Ce travail a échappé à Pélissier à cause de sa rareté. Les manuscrits d'Egidio sont en partie à Naples (de là viennent les lettres publiées par Martène DURAND, *Ampl. Coll.*, t. III, p. 1234), en partie à la Bibliothèque Angelica, à Rome. — Voy. LOEMMEB; NARDUCCI, *lat. Bibl. Ang.*, et PÉLISSIER, *Rev. d. Bibl.*, t. II, p. 288. Dans la Bibliothèque du Vatican, j'ai remarqué in Cod. Vat. 5808, « Ægid. Viterb. Aug. explanatio literar. hebraicar. Vat. 5198. Opera nonnulla cabalistica Ægid. Vit. Card»

homme pareil; il favorisa par là la cause de la véritable réforme et celle de la science.

Quand on examine la nomination du 1<sup>er</sup> juillet 1517, on est obligé de reconnaître que, sinon tous les nouveaux cardinaux, du moins beaucoup d'entre eux, étaient des hommes suffisamment dignes, hautement utiles à l'Église, et qu'avec eux entraient au Sacré Collège, pour la première fois depuis longtemps, des forces régénératrices<sup>1</sup>. A ce point de vue et aussi parce qu'il y fut tenu compte des droits des diverses nations<sup>2</sup>, cette promotion indique décidément un retour vers le mieux. Envisagée par d'autres côtés, elle marque une date: non seulement elle diminuait un peu la physionomie mondaine du Sacré Collège, mais surtout elle établissait, d'une façon définitive, la prépondérance du Pape sur les cardinaux<sup>3</sup>.

Depuis le milieu du quatorzième siècle, l'effort des cardinaux avait tendu à réduire, à limiter à leur profit la puissance du Pape. Cependant, en dépit de toutes les capitulations électorales, la Papauté avait réussi à maintenir ses droits légitimes. Toutes les tentatives de lier le Pape aux votes du Sacré Collège avaient échoué. Le dernier grand essai d'opposition, le conciliabule de Pise, produisit juste l'effet contraire à celui qu'attendaient les auteurs. Les cardinaux schismatiques furent réduits à abjurer, et, à la onzième session du Concile de Latran, la bulle du 19 décembre 1516 sur l'abolition de la Pragmatique sanction proclama que le Pape seul avait le droit et le pouvoir de convoquer les Conciles, d'en faire imprimer les actes et de les dissoudre. Enfin, le complot de Petrucci amena la plus considérable promotion de cardinaux dont les annales de l'Église fassent mention. Depuis lors, la prépondérance

*interpretis. Vat. 6325. Ægid. card. vit. commentationes ad mentem Platonis in magistrum sentent.*

<sup>1</sup> HESELE-HERGENROETHER, t. VIII, p. 764. — Voy. les jugements de BURKHARDT, t. I, p. 130, et MASI, t. I, p. 138.

<sup>2</sup> HÖFFLER y insiste tout particulièrement, *Adrien*, t. VI, p. 69.

<sup>3</sup> REUMONT, t. III.

papale fut si fortement rétablie que les cardinaux, sous le deuxième successeur de Léon X et dans les jours les plus malheureux, au milieu des plus violentes dissensions, n'osèrent cependant risquer aucune opposition<sup>1</sup>.

Pendant tous ces événements, la guerre d'Urbin s'était poursuivie, gagnant les provinces voisines, la Toscane et une partie de l'État de l'Église. Au Vatican, la crainte alternait avec l'espérance. On ébauchait les plans les plus divers, « tout cela, écrit un ambassadeur, s'en allait en fumée<sup>2</sup>. » Il n'y eut presque pas de ville dans l'État de l'Église où ne se manifestât une dangereuse effervescence : Pérouse et Citta di Castello devenaient menaçantes<sup>3</sup>. En juin, le Pape craignit de voir apparaître l'ennemi devant Rome. On enrôlea, dans la ville, des troupes en toute hâte; le Vatican et son enceinte furent munis de gardes particulières<sup>4</sup>. Continuellement et de tous les côtés, surtout vers la Suisse, partaient de pressantes demandes de secours<sup>5</sup>.

Si la guerre se prolongeait ainsi avec ses énormes dépenses<sup>6</sup>, cela tenait beaucoup à l'attitude des grandes puissances intéressées à maintenir le Pape en détresse et dans la nécessité d'implorer du secours. François-Marie a lui-même dévoilé la véritable situation, lorsqu'il déclara publiquement qu'il n'était pas seulement soutenu par François I<sup>er</sup> et Charles-Quint, mais qu'il avait été poussé par eux à son entreprise<sup>7</sup>. Et ce fut assez visible : les deux souverains jouaient la comédie, en envoyant de prétendus secours au

<sup>1</sup> REUMONT, t. III, p. 2, 268.

<sup>2</sup> SANUTO, t. XXIV, p. 401.

<sup>3</sup> RAYNALD, 1516.

<sup>4</sup> SANUTO.

<sup>5</sup> Voy. les brefs des 1<sup>er</sup> et 5 juin 1517; voy. aussi *Corp. dipl. Port.*, t. I, p. 459.

<sup>6</sup> Dès le 18 mai 1517, on discuta sur les moyens de se procurer des fonds pour la guerre. (*Acta consist.*) A la suite de cette délibération parut, le 1<sup>er</sup> juin, une bulle imposant d'un dixième le clergé italien. (Archives d'État, à Bologne, Q lib. 13.)

<sup>7</sup> SANUTO, t. XXIV, p. 699; LANZ, *Introduction*. — Sur l'attitude de François I<sup>er</sup>, voir particulièrement GUILCHARDIN, t. XXII, p. 1; VETTORI, p. 323, et VERDI.

Pape; leurs troupes arrivèrent, mais ne rendirent aucun service. Toutes les plaintes les plus pathétiques de Léon X furent inutiles<sup>1</sup>.

Les condottieri agissaient comme les princes. Unique-  
ment occupés de tirer le plus possible d'argent au Pape, ils  
regardaient comme leur tâche principale de ménager l'en-  
nemi et de faire trainer la guerre<sup>2</sup>.

Déjà, en février, Léon X s'était tourné vers l'Angleterre, pour en obtenir de l'argent; mais Henri VIII refusa tout secours, tant que le Pape ne serait pas entré dans sa ligue. Léon X dirigea alors ses regards vers la France; mais François I<sup>e</sup> exigeait des gages pour la sûreté du duc de Ferrare, et en particulier qu'il lui rendit Modène et Reggio. Après de longues négociations, le Pape y consentit, mais le bref qu'il écrivit à ce sujet contenait des réserves que François n'acceptait pas. Cependant, le besoin d'argent devint si pressant que Léon X finit par se déclarer prêt à entrer dans la ligue anglaise; à la suite de quoi Henri VIII versa fin mai 50,000 ducats de subsides. Le plénipotentiaire à Londres remit, au commencement de juin, une déclaration écrite d'adhésion, et cependant la peur de la France empêcha Léon X de faire encore le pas décisif. Enfin, le 11 août, il s'y résolut et publia le bref ratifiant la ligue anglo-hispano-impériale. Il obtint alors un subside de 100,000 ducats et autorisa en échange, le 24 août, la levée d'une dime sur le clergé anglais<sup>3</sup>.

Le fait que la France appuyait secrètement François-Marie fut confirmé à Léon X de tant de côtés qu'il ne lui fut pas possible d'en douter<sup>4</sup>. Ses rapports avec François se tendirent donc de plus en plus. Une victime de cette situation ce fut le vieux nonce Canossa, en qui Léon X n'avait plus confiance parce qu'il se montrait enchanté de la faveur dont il jouissait à la cour de France. Son successeur fut l'évêque

<sup>1</sup> VETTORI; GUICHARDIN.

LANZ; BUDDE; SCHOENBERG et VOLTELINI.

<sup>2</sup> Voy. la dépêche de Costabili, dans BALAN-BOSCHETTI, t. I.

<sup>3</sup> Manoscrit. Torreg., t. XX.

de Sebenico, Jean Staffileo, qui arriva chez François I<sup>e</sup> à la mi-septembre 1517<sup>1</sup>.

La guerre d'Urbin, après avoir duré huit mois entiers, prit fin tout de même. L'Espagne et la France, les deux puissances rivales en Italie et dont la jalousie était alors particulièrement éveillée, se chargèrent de la médiation. Léon X, qui se méfiait avec raison de l'une et de l'autre<sup>2</sup>, dut prendre l'engagement de payer à l'armée de François-Marie toute la solde en retard, plus de 100,000 ducats, et de consentir à une amnistie universelle. François-Marie, absous de toutes les peines qu'il avait encourues, obtint la permission de se retirer à Mantoue avec son artillerie et la célèbre bibliothèque rassemblée par Frédéric de Montefeltro. Avant de partir, il donna l'espoir à ses sujets qu'il reviendrait dans des temps meilleurs, car François I<sup>e</sup> lui avait promis de l'aider à reprendre son duché dans une vacance du Saint-Siège ou en cas de rupture avec Léon X. Le duché d'Urbin représentait donc pour Laurent un gain bien incertain. Ce n'était, en réalité, qu'une suspension d'armes qui lui était accordée. Il est vrai qu'elle pouvait durer jusqu'à la mort du Pape, mais au prix de quels sacrifices!

Guichardin évalue les frais de la guerre pour Léon X, sur les relations d'alors, à la somme énorme de 800,000 ducats; ce qui concorde avec la déclaration que le Pape fit à l'ambassadeur de Venise et aux Suisses<sup>3</sup>. Cette évaluation est un peu exagérée néanmoins,<sup>4</sup>; les dépenses de cette guerre

<sup>1</sup> SANUTO, t. XXIV; Léon X à François I<sup>e</sup>, 2 août 1517, Arm. XLIV, p. 5, n° 104 (Archives secrètes des papes); l'instruction pour Staffileo est dans *Manoscrit. Torreg.*, t. XXVI, p. 180.

<sup>2</sup> GUICHARDIN, t. XIII, p. 3. Sur les protestations contre un si peu favorable traité, voy. SANUTO.

<sup>3</sup> Florence fut particulièrement éprouvée au point de vue des dépenses de la guerre; c'est pourquoi Léon détacha plus tard du duché les places de Montefeltro, Macerata, Certaldo, Sestino et San-Leo qu'il lui donna. Bulle du 5 juillet 1520. (Archives d'Etat, à Florence.) Voy. GREGOROVIUS, t. VIII, p. 219.

<sup>4</sup> Les spese generali della guerra, André da Mosto les évalue, d'après les sources et les recherches de l'Institut de Prusse, à 334,970 ducats. L'évaluation de Raph. de Volaterra est sûrement exagérée; d'après lui, la guerre

furent si grandes que de cette époque date le délabrement des finances du Pape<sup>1</sup>.

Une autre conséquence non moins malheureuse de cette guerre fut le développement du banditisme dans l'État de l'Église. Mais plus sérieux encore que tout cela fut le préjudice porté à la puissance morale du Saint-Siège, qui revenait par là aux regrettables errements d'Alexandre VI, malgré le si bel exemple contraire donné par Jules II, et cela dans un moment où les besoins de l'Église et du monde eussent exigé une politique tout opposée. La guerre d'Urbin enfin rendit stériles les efforts du Pape pour la croisade, qui fut à peu près complètement ajournée.

d'Urbin aurait coûté 900,000 ducats. Cod. Vat. 5875, p 37. (Bibliothèque Vaticane.)

<sup>1</sup> « Qua expeditione s. pontifex omnes fere ecclesiae thesauros exhauserat, ita quod ecclesia ad inopiam redacta videretur, cuius rei maximum argumentum fuit, quod Leo X ea tempestate a multis curialibus et banquariis in urbe magnam vim auri accommodato acceperat ac etiam a multis amicis et clientelis suis acceperat accommodato officia magni valoris, ut ea venderet, inde pecunias acciperet, quod ego scio in causa scientiae et aliquos ex illis cognovi ». *Journal de Cornelius de Fine*. (Bibliothèque nationale, à Paris.)

## CHAPITRE V

### EFFORTS DU PAPE POUR LA CROISADE, PARTICULIÈREMENT DANS LES ANNÉES 1517 ET 1518.

Dès le début de son pontificat, Léon X s'était préoccupé sérieusement de la question d'Orient, qui était entrée dans une phase très menaçante, avec l'arrivée au pouvoir du belliqueux sultan Selim (1512). Le Pape ne faisait que suivre en cela la vieille tradition du Saint-Siège. L'historien de l'Empire turc tient pour incontestable que Léon X, au lendemain de son élection, « prit sérieusement à cœur la grande affaire de la défense de la Chrétienté contre les Infidèles et songea sincèrement à rétablir la paix en Europe dans le but de prendre contre les Othomans une vigoureuse et générale offensive. » La preuve en est dans les innombrables messages qu'aux premiers temps de son règne ce Pape adressa à presque tous les princes chrétiens<sup>1</sup>. Au Concile de Latran, la question revint plusieurs fois sur le tapis, et les actes répondirent aux paroles. Des envois d'argent furent faits tout de suite aux deux points les plus menacés, à Rhodes et en Hongrie. Le roi de Portugal reçut de Rome les encouragements les plus variés pour sa lutte contre les Infidèles en Afrique<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Outre le jugement de ZINKEISEN (t. II, p. 579), voy. celui de BUDDÉE. ULMANN dit fort justement que Léon X, depuis 1514, fut l'apôtre de l'idée de croisade. Sur les lettres du Pape, voy. HESELE-HERGENRÖTER, t. VIII, p. 677. Dans la lettre, par laquelle le Collège des cardinaux annonce aux princes chrétiens l'élection de Léon X, il est particulièrement fait allusion à l'intérêt que le nouveau Pape prenait à la guerre turque. *Acta consist.*, Alexandro VI, Pio III, Julio II, Leone X, f° 50.

<sup>2</sup> Notamment par la concession réitérée de la dîme, la *Cruzada*. Voy. *Corp. dipl. Port.*, t. I, p. 311, 347, 367, 412, 434.

Le tableau que tracèrent du péril turc les ambassadeurs de Pologne venus pour le serment d'obéissance, le 13 juin 1513, impressionna si fort Léon X qu'il éclata en sanglots<sup>1</sup>. Le 15 juillet fut décidé l'envoi en Hongrie du cardinal Bakocz, avec le titre de légat. Le bruit courut qu'il arriverait porteur de secours en argent considérables. Ce fut une grande joie pour le Pape d'apprendre à la fin d'août que les Hongrois avaient remporté une victoire sur les Turcs; il prit part personnellement au service d'actions de grâces qui fut célébré, en cette occasion, à Santa-Maria-del-Popolo<sup>2</sup>. Malheureusement, le cardinal hongrois se trouva ajourné jusqu'à une période avancée de l'automne<sup>3</sup>, et la tentative qu'il fit de prêcher la croisade dans sa patrie eut une issue déplorable. Les paysans hongrois prirent la croix, mais, au lieu de marcher contre les Infidèles, ils se ruèrent sur leurs magnats, qu'ils haïssaienr. Toute une année se passa avant qu'on pût venir à bout de l'insurrection<sup>4</sup>. Malgré ce fâcheux accident, le Pape, au commencement de 1515, s'adressa à toutes les puissances chrétiennes en vue de la croisade, et la même année il envoya au ban désigné de Croatie l'évêque de Veszprim, Petrus Beriszlo, pour la défense des villes frontières, que l'ennemi serrait de près, non seulement les 200,000 ducats promis, mais encore un secours appréciable en vivres, matériel de guerre, artillerie, poudre et sal-

<sup>1</sup> SANUTO, t. XVI.

<sup>2</sup> « Die penultima Augusti, quæ fuit mercurii, papa audita victoria per regem Ungariae habita contra infideles Scytas sive Turcas, nam ex eis occisi sunt II<sup>m</sup> equites exceptis peditibus, illico heri in sero fecit signa latitiae in castro. Angelicum bombardis ut moris est, deinde ipso die hodierno ivit ad ecclesiam de populo ubi missam plenam genuflexus et stolitus audivit quam dixit abbas ejus cubicularius cum tribus collectis quarum prima fuit de virginine Maria..., secunda de festo sanctorum currentium et tertia de victoria habita ut in die S. Laurentii praedicta proxima. » PARIS DE GRASSIS, *Diarium. Archives secrètes des papes*, t. XII, p. 23.

<sup>3</sup> 24 octobre 1513 : « Card<sup>is</sup> Strigoniensis, legati in Ungariam profectio et crucis susceptio. PARIS DE GRASSIS, *Diarium*. Voy. aussi *Regest. Leonis X*, n° 4347-4545. L'important voyage de Bakocz eut lieu le 9 novembre 1513. *Acta consist.*

<sup>4</sup> Voy. SZALAY, *Histoire de Hongrie*. Sur les délibérations à Rome à propos des Turcs, en automne 1514, voy. *Corp. dipl. Port.*, t. I, p. 298.

pêtré<sup>1</sup>. A Ancône fut équipée une flotte<sup>2</sup> à laquelle Venise devait fournir de l'artillerie. Mais la Seigneurie, qui avait renouvelé le 17 octobre 1513 son traité avec la Porte<sup>3</sup>, ne parut guère disposée à seconder l'entreprise de croisade du Pape. Au contraire, elle répandait le bruit que le Médicis était beaucoup moins préoccupé, en cette affaire, du bien universel de la Chrétienté que de son intérêt propre qui était le renom et la grandeur de sa maison<sup>4</sup>. Cette mauvaise opinion, injuste du reste, qu'on s'appliqua à propager dans les premières années de Léon X<sup>5</sup>, nuisit alors extrêmement autant à ses efforts pour la paix européenne qu'à ceux qu'il fit pour la croisade<sup>6</sup>.

Voyant qu'il n'y avait rien à espérer de Venise, qui avait souvent menacé d'appeler les Turcs à son aide, Léon X, pour conjurer le danger, tourna ses regards d'un autre côté. Il fallait que l'alliance avec le chevaleresque roi de France fût employée à la défense de la Chrétienté. Après les assurances que François I<sup>er</sup> et son chancelier du Prat avaient données à Bologne, le Pape était en droit d'attendre beaucoup de la France. Après Rhodes, c'est la Hongrie qui avait été encore le plus menacée. Le 17 janvier 1516, Léon X invita dans les termes les plus pressants le roi de France à envoyer au moins un secours d'argent aux Hongrois. Le roi répondit aimablement, mais n'envoya pas d'argent<sup>7</sup>.

Le roi Wladislas, à qui jusqu'à la fin Léon X n'avait cessé de montrer un chaud intérêt, mourut, sur ces entrefaites, en

<sup>1</sup> Voy. BEMBI, *Epist.*, t. X, p. 23; SZALAY, t. III; *Corp. dipl. Port.*

<sup>2</sup> BEMBI, *Epist.*, t. X, p. 25, 45.

<sup>3</sup> CIPOLLA, p. 838.

<sup>4</sup> PARUTA, *Hist. venet.*, t. II, p. 157; ZINKEISEN, t. II, p. 582.

<sup>5</sup> Sur le bon vouloir du Pape, voy. la lettre d'un de ses familiers, Bald. da Pescia à Laurent de Médicis, le 16 août 1514 : « N. S. sta benissimo Dio gratia et non fa altro che ragionare della impresa contra Turcho e dice ci vuole andare in persona. (Archives d'Etat, à Florence.)

<sup>6</sup> Le 28 janvier 1516, Henri VIII mettait en garde l'Empereur contre les plans de croisade, pure fantasmagorie, disait-il. BREWER, t. II, p. 1, n° 1446.

<sup>7</sup> Voy. CHARRIÈRE, où le bref du 17 janvier 1516 est cité. Les autres États, tels que le Portugal, furent priés d'aider la Hongrie. Voy. *Corp. dipl. Port.*, t. I, p. 361.

mars 1516; son fils Louis n'était encore qu'un enfant. Pour comble de malheur, des disputes éclatèrent entre les magnats hongrois. Le Pape regardait avec une inquiétude croissante du côté de la Hongrie où il envoya, le 2 avril 1516, son parent Roberto Latino Orsini<sup>1</sup>. Il écrivit des lettres suppliantes au roi Sigismond de Pologne, au souverain de Portugal et surtout à François I<sup>r</sup>, pour qu'ils vinssent au secours de ce pays si menacé. Le roi de France continua à ne rien envoyer. Le Pape pendant ce temps-là, malgré la pénurie de ses finances, expédia 15,000 ducats au ban Veriszlo. La Hongrie eût été alors certainement la proie des Turcs si le sultan Selim n'avait, au cours de l'été 1516, entrepris contre la Syrie et l'Égypte une expédition qui absorba, deux ans durant, toutes ses forces disponibles<sup>2</sup>.

L'heureuse occasion qui se présentait de livrer, en l'absence du sultan, une vigoureuse attaque contre Constantinople, fut perdue. Les princes européens, et malheureusement aussi le Pape, furent trop longtemps absorbés par leurs intérêts particuliers.

Les projets de croisade, la question turque, dans toutes les négociations diplomatiques de cette époque, ne servirent le plus souvent qu'à couvrir d'autres desseins<sup>3</sup>. Telfut surtout le cas de François I<sup>r</sup>, qui avait d'autres choses en tête et particulièrement la conquête de Naples. Léon X, de son côté, ne fut que trop détourné, lui aussi, de la croisade, par les affaires de l'État de l'Église, par celles de ses neveux, et avant tout par la guerre d'Urbin; il perdit tout le reste de vue, excepté cela<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Les pièces concernant cette mission et qui manquent dans THEINEN sont aux Archives secrètes des papes.

<sup>2</sup> HAMMER, t. II; HERTZBERG, p. 669.

<sup>3</sup> BUDDÉE, SCHÖENBERG, p. 12; VOLTELINI, *Tentatives de Maximilien*, p. 61.

<sup>4</sup> Le 25 juin 1516, Léon X accorda aux Génois une « Crucata pro classe paranda contra piratas infideles » Reg. 1196, f° 34. Dans les *Introitus et Exitus*, p. 555, 186<sup>b</sup>, on trouve inscrit à la date du 30 août 1516 : « Solvit 5,000 flor. Paulo Victorio capitaneo triremium S. D. N. et duc. 200 D. Antonio Ma. Palavicino, oratori regis Francie et due. 3,000 Thome pro stipendio triremium Jamien. » (Archives secrètes des papes.)

Dès que François-Marie se fut soumis, la question de la croisade passa de nouveau, à Rome, au premier plan. En octobre 1516, le Pape s'adressa à tous les princes chrétiens, pour attirer leur attention sur la guerre qui immobilisait le sultan Sélim en Afrique et en Asie. On était peu au courant de ces événements en Occident. Venise seule les connaissait mais se gardait d'en parler. Léon X se servit habilement des nouvelles qu'il recevait d'Orient pour réchauffer le zèle des princes chrétiens pour la croisade : « S'il est vrai, écrivit-il alors à François I<sup>e</sup>, que le sultan a vaincu ses éternels ennemis les Égyptiens, il n'est que temps de sortir de notre torpeur, si nous ne voulons pas être massacrés en dormant. Si ce n'est pas vrai, pourquoi ne profiterions-nous pas de la magnifique occasion que Dieu nous offre de faire triompher sa cause, en attaquant avec toutes nos forces réunies les Turcs, pendant qu'ils se débattent dans les difficultés d'une guerre en Perse et en Égypte? Pourquoi ne lèverions-nous pas contre eux l'étendard de la croix sainte ? »

François I<sup>e</sup> répondit, le 15 novembre 1516, en l'assurant qu'il continuait à être dans les mêmes bonnes dispositions pour cette cause sainte, et il pria le Pape de s'occuper activement de rétablir la paix européenne. Quant à lui, si la chose était en son pouvoir, il ne demanderait qu'à se mettre sous la conduite du Pape et à partir sans délai, avec de nombreuses troupes, pour la sainte expédition. Malgré ces belles paroles, le roi n'était pas très enchanté que le Pape eût pris en main cette affaire. Les instructions secrètes que François envoya à son représentant au Congrès, qui s'ouvrit à Cambrai au commencement de 1517, nous font connaître ses véritables pensées. Il n'y proposait rien moins qu'une entente secrète entre la France, l'Espagne et l'Empereur pour une conquête et un partage de l'empire des Othomans, entreprise dont seraient exclus les autres princes et notamment le Pape.

<sup>1</sup> CUARRIÈRE, t. I, p. 13-15; *Corp. dipl. Port.*, t. I, p. 389. — Sur la harangue que tint à propos des Turcs, le 9 novembre 1516, devant le Pape, Stefano Possidarski, représentant à Rome du comte de Corbairas, voy. PRENAPOVIĆ, dans *Bull. di archeol. dalmata*, t. XXII (1899).

Ce dernier eut cependant connaissance de ce plan par Maximilien ; il n'en déploya que plus d'ardeur pour arriver à une paix et à une entente générales. C'est dans ce but qu'il envoya le dominicain Nicolas de Schœnberg. On venait de recevoir à Rome des nouvelles très inquiétantes de l'Orient ; il n'y avait presque plus à douter que l'Egypte et la Terre sainte ne fussent tombés au pouvoir de l'Othoman<sup>1</sup>. Pendant tout le mois de janvier 1517, on ne cessait de délibérer à Rome sur l'équipement d'une flotte et l'envoi de fonds pour la croisade. Les plans les plus divers furent examinés ; on parla même de désigner des légats spéciaux pour la guerre sainte. Egidio Canisio de Viterbe fit à Saint-Augustin, en présence de trois cardinaux, une prédication enflammée sur les dangers dont le sultan menaçait la chrétienté, et déclara qu'en raison de la jeunesse des rois de France, d'Angleterre et d'Espagne, il ne comptait que sur le Pape pour les conjurer<sup>2</sup>.

Cependant, la guerre d'Urbin se ralluma ; le Pape se trouva jeté dans les plus grands embarras, et cependant, même en cette difficile période, il ne perdit pas de vue la question de la croisade. Il continua de plus belle à négocier avec les ambassadeurs des puissances<sup>3</sup> et les princes<sup>4</sup>, et, dans la

<sup>1</sup> Voy. PARIS DE GRASSIS (27 décembre 1516). Gabbionetta, dans sa lettre datée de Rome du 17 janvier 1517, raconte le grand effroi que souleva à Rome cette nouvelle. (Archives Gonzague.) Ici, il faut mentionner la lettre du Caire du 1<sup>er</sup> décembre 1516; cette feuille imprimée est d'une extrême rareté : « Tutte le cose passate in Levante tra el Sophy et gran Turcho e come el Turcho ha preso Aleppo e Damasco con Hyerusalem et tucto quel contado S. I et a<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> PARIS DE GRASSIS; SANUTO.

<sup>3</sup> Voy. SANUTO, t. XXIII; voy. aussi la lettre des Florentins à leur ambassadeur en France, du 30 janvier 1517. (Archives d'État, à Florence.)

<sup>4</sup> Voy. Corp. dipl. Port., t. I, p. 406, 476; voy. aussi la lettre de Léon X à Florence, du 30 janvier 1517, dans MULLER, Documenti, p. 270, et la lettre des cardinaux au doge Loredano, du 8 janvier 1517 (Archives d'État, à Venise, Sez. III (secret.) Lett. de' cardinali, n° 5; le 16 janvier 1517, le Sacré Collège adressa une lettre à François I<sup>er</sup> sur la question turque. La copie est au Cod. 1888, f° 16, de la Bibliothèque Angelica, à Rome. Léon X écrit le 30 mars 1517 au sultau d'Egypte. Bref dans Arm. XLIV, t. V, f° 180. (Archives secrètes des papes.)

dernière session du Concile de Latran, malgré l'opposition de nombre d'évêques, il parvint à faire voter une résolution portant qu'il serait publié un solennel appel à la croisade dans le monde entier, et qu'une dîme serait dans ce but levée trois ans de suite sur tout le clergé. En même temps parut une bulle qui, sous la menace des peines spirituelles les plus graves, faisait à tous les princes et seigneurs de la Chrétienté une obligation rigoureuse d'une suspension d'armes de cinq ans. Un fait était donc acquis : la croisade avait été décidée par le Concile ; il ne s'agissait plus que de savoir quand et comment la chose se réaliserait<sup>1</sup>. Sur ce point, le Pape cherchait la meilleure conduite à tenir. Une congrégation de cardinaux compétents fut instituée pour donner ses avis sur la direction de la guerre et sur les voies et moyens préalables. Par suite des grands ennuis de la guerre d'Urbin, l'été se passa sans qu'on eût rien fait<sup>2</sup>. Sitôt que fut finie cette malheureuse campagne et que la paix eut été rétablie entre les princes de l'Europe, même en ce qui concernait le différend de l'Empereur avec Venise et d'Henri VIII avec François I<sup>r</sup> pour la possession de Tournai, une action efficace dans le sens de la croisade sembla de nouveau redevenue possible. Le Pape, dont tous les regards étaient jusque-là anxieusement tournés vers l'est, pouvait maintenant s'occuper de cette affaire avec résolution. A peine l'accord avec François-Marie était-il signé que le cardinal de Médicis déclara à l'ambassadeur vénitien qu'à présent, le moment était venu d'entrer en campagne contre les Turcs, que le Pape était prêt à faire le nécessaire et qu'un nonce spécial irait sous peu à Venise demander à la Seigneurie d'y participer. L'ambassadeur, dont le gouvernement n'avait jamais cessé d'être dans les meilleurs termes avec la Porte, fut si surpris de cette déclaration qu'il ne trouva rien à y répondre

<sup>1</sup> C'est ce que fait observer justement ULMANN, t. II, p. 558.

<sup>2</sup> On était même persuadé et pas tout à fait à tort que les fonds des dîmes seraient détournés pour la guerre d'Urbin. SANUTO, t. XXIV, p. 561. — Sur une tentative faite à cette époque par le grand maître de Rhodes pour entraîner François I<sup>r</sup> à la croisade, voy. *Rev. d. doc. hist.*, 1876, juillet-août.

« Tant que je n'aurai pas d'ordre de Venise, raconta-t-il, je m'en tiendrai sur ce point à des déclarations très générales. »

C'était presque une nécessité qui poussait Léon X à s'adresser tout d'abord à Venise, la plus grande des puissances maritimes, et sans la participation de laquelle il était inutile de penser à tenter rien de sérieux. Pour gagner Venise, personne ne parut plus désigné que l'évêque de Pola<sup>1</sup>, Atribello Averaldo, qui fut maintenu en ambassade avec le pouvoir d'un légat *de latere*, et que ses talents supérieurs autant que sa qualité d'enfant de Brescia paraissaient rendre particulièrement propre à cette difficile mission. Le 29 octobre 1517, le cardinal de Médicis écrivit à Averaldo que la question turque occupait le Pape plus que tout le reste; qu'à ce propos, il venait d'arriver un envoyé spécial du roi de France qui avait fait les ouvertures les plus favorables; que, si Venise continuait à garder une attitude réservée, cette attitude serait certainement modifiée par les événements; que, pour l'instant, le Pape se bornait à demander à la vieille expérience de la Seigneurie des conseils sur la meilleure manière de conduire l'entreprise. D'autres nonces furent également invités à prendre avis près des maîtres en l'art de la guerre.

Le 4 novembre, le Pape forma une congrégation, qu'il composa des cardinaux Carvajal, Remolino, Fieschi, Grassis, Pucci, Médicis, Farnèse et Cornaro. A leurs réunions furent conviés, outre les ambassadeurs des puissances européennes, des hommes entendus dans les questions militaires et familières avec les choses de l'Empire ottoman. Au sujet de la prédication de la croisade, on décida de prendre aussi l'avis des trois cardinaux qui appartenaient à l'ordre des Dominicains, à celui des Franciscains de l'Observance et à celui des Ermites-Augustins<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voy. le bref rédigé par BEMBO au doge, le 11 septembre 1517, dans SANUTO, t. XXIV; la bulle avec les pouvoirs pour Averaldo, dat. Romæ, 1517, t. XIV, Cal. Oct, in Regest. secr. 1197, f° 212. (Archives secrètes des papes.)

<sup>2</sup> Voy. *Acta consist.*, dans KATKOFF. « L. Informazione di impresa contra

Les délibérations commencèrent dès le 6 novembre sous la présidence du Pape. Toutes les puissances y étaient représentées, à l'exception du Portugal et de Venise. Le représentant du roi Emmanuel fut excusé pour cause de maladie. « On ignore la raison pour laquelle manqua l'ambassadeur vénitien, » écrit l'envoyé du duc de Ferrare<sup>1</sup>.

Les délibérations furent conduites si rapidement que, dès le 16 novembre, un mémoire détaillé fut établi, qui est un des plus importants documents pour l'histoire de la politique européenne contre l'Empire ottoman au seizième siècle<sup>2</sup>. Six questions capitales y furent étudiées : « Doit-on faire la guerre? Cette guerre doit-elle être offensive ou défensive? Quels sont les obstacles et comment les écarter? La guerre doit-elle être faite par tous les princes à la fois ou seulement par quelques-uns, et, dans ce cas, par lesquels? Avec quels moyens? » Et enfin : « Comment la commencera-t-on? »

La première question fut résolue affirmativement. Sur la seconde question, on se prononça pour l'offensive, qui se recommande par le double avantage d'entraîner plus d'élan et aussi de reconnaître facilement le côté faible de l'ennemi. Les divisions des princes chrétiens furent en revanche présentées comme l'obstacle qui empêchait de répondre à la troisième question. Toutefois, cet obstacle pouvait être écarté, disait le mémoire, par une paix générale, ou du moins par une suspension d'armes pendant toute la durée de la guerre sainte. Que si, dans cet intervalle, éclataient des querelles, elles pourraient être apaisées par le Pape et le Collège des cardinaux; du moins, la solution en pourrait-elle être ajournée à la fin de la guerre; que peut-être le plus opportun serait-il de conclure une sainte union de tous les

<sup>a</sup> *Turcho data per Jano Lascari 1518* est conservée à la Bibliothèque nationale de Florence, in *Cod. Magliab.*, t. XXV, p. 7, 655.

<sup>1</sup> Dépêche de Costabili, datée du 6 novembre 1517, de Rome. (Archives d'Etat, à Modène.)

<sup>2</sup> L'auteur a tâché de résumer ce long document, et, pour n'y rien omettre d'essentiel, s'est astreint à se servir des mots mêmes du texte.

princes avec le Pape, une sorte de Sainte-Alliance, dont tous les membres s'engageraient par serment à poursuivre en armes les parjures. On pourrait donner à cette ligne le nom de : Fraternité de la Sainte Croisade (*Fraternitas sanctæ cruciæ*). En ce qui concernait le commandement en chef, il allait sans dire que l'Empereur et le roi de France auraient la direction de l'entreprise et seraient à la tête de toute l'armée, mais que le reste des princes auraient le devoir d'amener leurs troupes. Enfin venaient la cinquième et la sixième question, touchant les moyens et la méthode. Là-dessus, on s'en remit à l'assistance de Dieu, qu'on devait implorer sans relâche, qu'il s'agit de choses incertaines, de troupes ou d'argent.

Les frais de la guerre furent évalués d'une façon générale à 800,000 ducats. « Cette somme, disait le très optimiste mémoire, ne sera pas très lourde à supporter. D'abord, les rois et les princes y consacreront une bonne part de leurs revenus, ce qui n'est en somme que justice, car ils sont les premiers intéressés à l'affaire ; l'ennemi, en effet, ne se soucie pas beaucoup du commun du peuple, tandis qu'il a voué aux souverains une haine indestructible et qu'il veut avoir avant tout leurs têtes. On ne veut pas fixer la quote-part de chacun dans la contribution ; on s'en remet là-dessus à leur générosité. » Ensuite, on devait faire appel de la même façon au clergé : « Celui-ci pourrait aisément, étant donnée l'importance de ses revenus, riches abbayes et donations, contribuer d'un dixième, voire des deux tiers et même des trois quarts, ne garder que le strict nécessaire pour vivre, et consacrer tout le reste à l'œuvre sainte, dont les ecclésiastiques devraient avoir l'initiative, en leur qualité de possesseurs d'une partie de l'héritage du Christ. A la noblesse, on pourrait demander le dixième, à la bourgeoisie le vingtième de leurs revenus, et enfin il n'est pas jusqu'à ceux qui ne vivent que du travail de leurs mains, artisans et ouvriers, qui ne devraient contribuer aussi dans une juste mesure. Un tiers de toute cette somme devrait servir à l'équipement de l'armée et le reste serait réservé pour son entretien. »

On fixa le chiffre des troupes à environ 60,000 hommes d'infanterie, 12,000 de cavalerie légère et 4,000 de cavalerie pesante. Comme infanterie, on prendrait de préférence des Suisses, des lansquenets allemands, des Espagnols et des Bohémiens; comme cavalerie légère, des Espagnols, des Italiens, des Dalmates, des Grecs; on se procurerait de la cavalerie lourde surtout en France et en Italie. Bien entendu, on s'occuperait aussi de l'artillerie correspondante. Outre Venise et Gênes, Naples, la Provence, l'Espagne, le Portugal et l'Angleterre pourraient fournir des vaisseaux. On fit observer justement qu'il fallait que les opérations de mer fussent liées dès le début aux opérations de terre, « car l'ennemi avait déjà une flotte de trois cents trirèmes à sa disposition. Certes, il serait peut-être bien difficile à la confédération d'en réunir autant; mais les rois de France et d'Espagne en pourraient bien équiper chacun vingt; les Génois, plusieurs; les Vénitiens, quarante, et quant à lui, le Pape, il s'arrangerait avec les cardinaux pour en armer dix. A défaut de trirèmes, on était en droit d'espérer de France et d'Angleterre un nombre important de gros vaisseaux.

Il serait à propos de ne pas diviser et disperser ces forces, mais de les porter en masse sur un point. Constantinople était le but sur lequel on devait marcher. On pourrait choisir sans doute la route d'Allemagne et de Hongrie ou celle de Damaltie et d'Ilyrie; mais le plus court et le plus facile serait d'assembler les troupes à Ancône et à Brindisi; la flotte en Sicile, d'où on pourrait promptement débarquer en Grèce et en Égypte. « On parla aussi d'une alliance avec le schah Ismail; le mémoire fondait de plus grandes espérances encore sur la poussée des Hongrois et des Polonois aux provinces frontières; quant à l'armée de terre, elle devait marcher sur Constantinople. Enfin, on aborda la question de la participation des pays conquis par les Turcs, mais avec prudence et sans trop y compter: « Peut-être y aurait-il lieu, ajoute le mémoire, de nommer des arbitres pour, une fois la guerre finie, partager les conquêtes pro-

portionnellement à l'effort de chacun : ces arbitres pourraient être soit le Pape avec les cardinaux, soit, si la sainte Fraternité dont on a parlé plus haut se forme, les plénipotentiaires qu'elle désignera. Entreprendre un partage, avant de savoir si on aura à se partager quelque chose, serait en tout cas inconvenant. Mieux vaut mettre en commun le pays conquis, le laisser indivis et prendre une décision plus tard. »

Le Pape fit communiquer par ses nonces à l'Empereur, aux rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Portugal, et enfin à la république de Venise, ce mémoire, qui n'avait rien de définitif et ne contenait que des propositions<sup>1</sup>, et leur fit demander s'ils avaient des amendements ou des objections à lui soumettre. En même temps, les rois et princes les plus en vue reçurent des brefs spéciaux, où, en considération du péril turc, le Pape leur exposait la nécessité de prendre position le plus vite possible. Le nonce, à Venise, reçut l'ordre de tenir très secrète sa démarche, à cause de la présence là-bas d'un ambassadeur turc<sup>2</sup>.

« L'affaire de la croisade, écrit le 17 novembre 1517 le cardinal de Médicis au nonce suisse Antonio Pucci, est de jour en jour poussée plus activement. Plus on s'en occupe et plus on voit clairement qu'il est nécessaire d'agir. On est sûr maintenant de deux choses : la rentrée du sultan victorieux à Constantinople et ses grands préparatifs sur terre et sur mer. Le Pape est disposé à faire tout ce que ses forces lui permettront : il compte aussi sur l'appui des braves Suisses. » Léon X, en s'adressant à tous les princes de l'Europe, ramenait, au seuil des temps modernes, la vieille idée moyenâgeuse de la solidarité de tous les États chrétiens dans la lutte contre les Infidèles; l'envoi du mémoire mettait maintenant les puissances dans la nécessité de prendre nettement position dans la question d'Orient. Le

<sup>1</sup> ZINKEISEN donne à entendre que GUICHARDIN a présenté le plan de la guerre en traits quelque peu différents.

<sup>2</sup> D'autres avis furent envoyés plus tard.

<sup>3</sup> Manoscrit Torrej., t. XXI; Corp. dipl. Port., t. I, p. 497.

Pape attendait leur réponse avec la plus vive impatience.

Léon X fondait de grandes espérances sur le puissant roi de France à qui il venait d'accorder pour la deuxième fois la levée d'une dîme de croisade<sup>1</sup>. Le Pape avait d'autant plus lieu d'espérer le gagner à la croisade qu'il était sur le point d'entrer dans certaines vues que François I<sup>e</sup> lui avait fait miroiter dans l'automne de 1516. Il s'agissait du mariage de Laurent de Médicis avec Madeleine de la Tour d'Auvergne, fille de Jean, comte de Boulogne, laquelle, par sa mère Catherine de Bourbon, était apparentée avec la famille royale. Depuis le mois d'octobre 1517, il était question de ce projet autant que de celui de la croisade entre Thomas de Foix, sire de Lescun, évêque de Saint-Malo, le nonce du Pape Staffileo et l'ambassadeur florentin en France, François Vettori<sup>2</sup>. On finit par s'entendre sur ce projet de mariage<sup>3</sup>, en suite de quoi le neveu du Pape partit en voyage pour la France, le 22 mars 1518<sup>4</sup>. En revanche, les négociations touchant la guerre turque marchèrent bien plus difficilement.

D'abord, François I<sup>e</sup> ne se pressait pas de s'expliquer. A la fin de l'année 1517, au milieu de novembre, le Pape n'avait encore aucune réponse au sujet du projet qu'il avait envoyé. Le 30 décembre, le cardinal de Médicis représenta encore une fois au nonce de France, qu'en face du péril turc croissant et de la menace certaine qui pesait, de ce fait, sur l'Italie, il insistait de la façon la plus pressante pour qu'on prit une prompte décision. Le Pape avait écrit lettres

<sup>1</sup> « Bulle Etsi ad amplianda ecclesiarum omnia commoda. Dat. Romæ 1517 tertio Cal. Nov. » (30 octobre), *Reg.* 1204, f° 79<sup>b</sup>-81<sup>b</sup>. (Archives secrètes des papes.)

<sup>2</sup> Voy. outre VETTONI, p. 327, *Manoscrit Torreg.*, et pour les modernes, PERRENS, t. III, p. 64, et REUMONT, *Jeunesse de Catherine de Médicis*; VOLTELINI, p. 576; VERDI, p. 93.

<sup>3</sup> A propos du projet de mariage pour Laurent, outre VOLTELINI, voir BALAN-BOSCHETTI.

<sup>4</sup> Sitôt après l'élévation de Léon X, Laurent n'avait cessé de le pousser à lui faire faire un mariage avantageux. Voy. à ce propos sa lettre très caractéristique du 29 octobre 1513, *in Carte Strozzi*, t. III, p. 12 et 13. (Archives d'Etat, à Florence.)

sur lettres à François I<sup>e</sup> et aux autres princes; il avait offert de mettre à la disposition des croisés toute sa puissance spirituelle et temporelle, et même d'y prendre une participation directe et personnelle; et cependant il n'y avait toujours rien de résolu. Pendant qu'on perdait ainsi le temps à écrire et à négocier, le Ture armait tant qu'il pouvait; en sorte que, si l'ennemi attaquait au printemps l'Italie ou une des îles italiennes, le Pape ne voyait aucun moyen de s'y opposer. Le nonce devait, en conséquence, agir de toutes les façons auprès du roi et de toutes les personnalités influentes; demander, prier, conjurer, pour aboutir enfin à quelque chose<sup>1</sup>. Peu après, la réponse de François I<sup>e</sup>, datée du 23 décembre 1517, dut arriver à Rome. Ses objections portaient principalement sur la question d'argent. Le roi approuvait le plan dans sa généralité, mais il voulait avoir la disposition des fonds de la croisade et demandait également qu'on lui accordât une dime pour trois ans d'avance. Il voulait aussi être à côté du Pape avec 12,000 cavaliers, 50,000 lansquenets et Suisses. Pour éviter des désordres, il fallait que l'Empereur prît la route de terre avec les Allemands, les Hongrois et les Polonais; Charles d'Espagne pourrait rester sur la flotte avec les rois d'Angleterre et de Portugal; les trois groupes devaient arriver ensemble<sup>2</sup>.

Tout autres étaient les vues de l'Empereur. Le mémoire détaillé qu'il envoya à la fin de l'année 1517 montre, d'une façon voilée mais pourtant assez claire, la jalousie que ressentait Maximilien de la participation de François I<sup>e</sup> à l'entreprise. Au lieu d'une seule campagne, l'Empereur fantaisiste en proposait toute une série, à répartir sur un espace de trois ans. La première année, les rois de France et d'Angleterre devaient rester dans leurs États, pour y maintenir la tranquillité et assurer la perception des taxes de guerre.

<sup>1</sup> *Manoscrit Torreg., t. XXI, p. 205.*

<sup>2</sup> CHARRIÈRE (t. I, p. 44) donne le texte français avec la date du 16 décembre 1517. Une version latine avec la date exacte : 23 décembre 1517, existe dans Cod. Vat. 3922, p. 116-118<sup>b</sup>.

Pendant ce temps, Maximilien, à la tête de troupes allemandes et espagnoles et conjointement avec le roi de Portugal, irait attaquer les possessions nord-africaines du sultan. Cette campagne devait s'achever la deuxième année par la conquête d'Alexandrie et du Caire, pendant que François I<sup>e</sup> aurait à s'avancer d'Italie en Macédoine et à préserver les places de la côte pour les convoyeurs de la croisade qui viendraient d'Égypte. Enfin, la troisième année, la fantastique entreprise devait être couronnée par la conquête de Constantinople et de l'Asie Mineure. Enfin, on traverserait l'Arménie et la Caramanie pour aller rejoindre les troupes du schah de Perse. Le partage du butin naturellement considérable, et qui fait penser à la fable bien connue de la peau de l'ours, serait fait par un tribunal que présiderait le Pape. Quant à la question des moyens, l'Empereur avait aussi ses idées personnelles là-dessus. Dans chaque paroisse de la chrétienté, tous les cinquante hommes payeraient un soldat. De plus, pour trouver l'argent qui manquerait, on aurait, outre les dimes et les indulgences, la facilité d'établir un impôt d'après le nombre de feux ou de familles<sup>1</sup>.

La réponse de Charles, roi d'Espagne, fut très lachique. Son avis était qu'il fallait se borner à défendre les points menacés de l'Italie tels que la marche d'Ancône, Naples et la Sicile; il promit d'y placer tout de suite 14,000 hommes<sup>2</sup>.

La diversité choquante de ces opinions, la jalousie des puissances européennes entre elles, leurs arrière-pensées à peine déguisées, tout cela dut blesser profondément le Pape; mais, ce qui lui fut plus dur encore, ce fut le refus qu'il essuya de la part de la première puissance maritime de l'Océan. Malgré l'attitude réservée gardée dès le début autant

<sup>1</sup> CHARRIÈRE, t. I, p. 49-63; LANZ, *Introduction*, p. 202; ZINKEISEN, t. II, p. 600; VOLTELINI et ULMANN. Voy. dans ce dernier l'erreur de Zinkeisen sur l'époque de l'envoi du mémoire; voy. aussi la lettre du cardinal de Médicis du 25 février 1518. (*Manoscrit Torreg.*, t. XXI.)

<sup>2</sup> CHARRIÈRE, t. I, p. 63.

par l'ambassadeur vénitien<sup>1</sup>, que par la Seigneurie, il semble que Léon X ait espéré longtemps amener la République à changer de sentiment; il s'efforça de ne point créer d'embarras à la Seigneurie qu'il savait en paix avec les Turcs, comptant toujours qu'au dernier moment elle ne refuserait pas son concours à la Chrétienté<sup>2</sup>.

Pendant ce temps, ne cessaient d'arriver à Rome les nouvelles les plus inquiétantes. Fin février, Léon X reçut du sultan une lettre pleine de menaces et de rodomontades<sup>3</sup>. Aussitôt, comme réponse, le Pape projeta une grande démonstration à l'occasion de la croisade<sup>4</sup>.

Le 13 mars 1518, on décida qu'il serait fait une procession solennelle pour implorer le secours de Dieu en même temps qu'on enverrait quatre cardinaux comme *légitats de latere* dans les principaux États de la Chrétienté<sup>5</sup> pour presser la guerre contre les Turcs. Ceux qui furent désignés étaient choisis parmi les membres les plus éminents et les plus considérés du Sacré Collège. Farnèse devait aller près de l'Empereur, Egidio Canisio, en Espagne; Bibbiena en France; Campeggio, en Angleterre. Malgré la pénurie de ses finances, le Pape pourvut aux frais de ces légations avec sa propre caisse, tandis qu'en pareils cas, jusque-là, l'usage était de donner aux nonces des pouvoirs lucratifs qui leur permettaient de se tirer d'affaire. Léon X fournit en cette occasion une preuve sérieuse de son désintéressement.

Ces résolutions étaient le résultat des délibérations que le Pape avait eues tant avec les ambassadeurs qu'avec la congrégation de cardinaux constituée à cet effet et portée en der-

<sup>1</sup> Le représentant de Venise avait la recommandation expresse de ne prendre aucune part aux délibérations sur la guerre turque. SANUTO, t. XXIV, p. 71.

<sup>2</sup> *Manoscrit. Torreg.*

<sup>3</sup> SANUTO, t. XXV.

<sup>4</sup> Voy. *Acta consist.*, dans KATKOFF, *Recherches*.

<sup>5</sup> *Acta consist.*, dans EHSES, *Docum.*, t. XXIII, et KATKOFF; PARIS DE GRAS-SIS, dans RAYNALD, 1518, et HOFFMANN, p. 402 (au lieu de 4 martii, lire : 3, car le *dies mercurii* était le 3).

nier lieu à treize membres<sup>1</sup>. Dans ces délibérations fut mûrie une autre idée qui trouva son expression dans une bulle solennelle. Cet acte pontifical, portant la date du 6 mars 1518, commence par décrire en termes saisissants les dernières victoires du sultan et l'imminence croissante du péril turc; après quoi, il impose à toute la Chrétienté, sous la menace des plus graves peines ecclésiastiques, une suspension d'armes de cinq ans, destinée à permettre une concentration de toutes les forces disponibles de l'Europe pour la croisade. S'en référant expressément à un des plus grands Papes du moyen âge, à Innocent III, sur les traces duquel Léon X déclarait vouloir marcher, il réservait au Saint-Siège le droit de connaître et d'arranger tous les différends<sup>2</sup>.

Pendant que des brefs particuliers signifiaient à tous les princes ces dispositions<sup>3</sup>, à Rome, on commençait à prêcher la croisade. Le 12 mars eurent lieu les premières grandes processions<sup>4</sup>. Toutes les boutiques furent fermées, les rues ornées de draperies et de tapis, des autels élevés partout. Le premier jour, la procession se dirigea de Saint-Augustin à Sainte-Marie in Ara Cœli. On y vit toutes les confréries de Rome, y compris les confréries allemandes, dans leurs costumes bariolés; tout le clergé régulier et séculier avec d'innombrables reliques, puis la cour du Pape. Le second jour, une procession semblable partit de Saint-Laurent vers sainte Marie du Peuple. Pour cette cérémonie on sortit les plus précieuses reliques que possédât la Ville éternelle : les crânes de saint André et de saint Mathias, la chaire de saint Pierre, la Sainte Lance, le suaire de sainte Véronique et le grand fragment de la vraie Croix. A la procession du troisième jour

<sup>1</sup> KATKOFF, *Recherches*.

<sup>2</sup> La bulle « Considerantes ac animo resolventes generale Concilium » (dans CHARNIÈRE) fut approuvée par tous les cardinaux dans le Consistoire du 10 mars 1518. On conserve un exemplaire original de cette bulle aux Archives d'État, à Turin.

<sup>3</sup> *Corp. dipl. Port.*, t. II.

<sup>4</sup> Voy. *Bando de le processioni*, 8 mars 1518, in *Hutteni opera*. Sur les processions, voy. les relations publiées par SANUTO, PARIS DE GRASSIS, *Diarium*, et TIZIO, *Hist. senen*.

(dimanche 14 mars), qui se déroula de Saint-Pierre à Santa-Maria sopra Minerva, assistèrent de nombreux représentants des magistratures civiles et spirituelles, tous les évêques et cardinaux résidant à Rome et enfin le Pape lui même. Il fit nu-pieds, tout le chemin, et à plusieurs reprises donna la marque de sa piété. Une grand'messe fut chantée à l'église de la Minerve, puis Sadolet monta en chaire, et, dans un discours d'une rhétorique toute cicéronienne, excita les auditeurs à la guerre contre les Turcs. A cause des ambassadeurs qui se trouvaient là, il ne manqua pas de faire l'éloge des princes, à la bonne volonté desquels il rendit très hautement hommage, ainsi qu'il convenait, après les résultats obtenus.

« Comment douter de la victoire, s'écria l'orateur, quand un guerrier aussi expérimenté que l'Empereur Maximilien est à notre tête? » Il célébra ensuite sur le même ton les qualités dominantes, les nobles intentions des autres princes, les rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Portugal et de Pologne, y compris les deux souverains encore mineurs, Louis de Hongrie et Jacques d'Écosse. Il parla de même de ce roi à peine connu, Christian de Danemark; enfin, des braves, des invincibles Suisses, des Vénitiens, de tous les princes et peuples qui s'étaient distingués jusque-là dans la guerre contre les Infidèles. Devant un pareil rassemblement de forces, comment les Turcs pourraient-ils encore garder la moindre espérance de salut? Sur quoi doivent-ils se fier, maintenant que l'union est faite entre les puissances chrétiennes? « Oui, aveugles, aveugles, concluait Sadolet, nous l'avons été jusqu'à présent, nous n'avons pas su voir les événements. Maintenant, le nuage est déchiré, les ténèbres sont dissipées; la splendeur de l'honneur véritable luit devant nos yeux, la Vérité se dresse devant nous<sup>1</sup>. » Pour

<sup>1</sup> SADOLETI, *Opera*, t. II, p. 257; voy. ZINKEISEN, dont je suis la relation; MICHAUD, t. VI; JOLY. Le discours fut imprimé tout de suite: « Jacobi Sadoleti episc. Carpent. Leoni X P. M. a secretis in promulgatione generalium induciarum orationi beate semper Virginis ad Minervas habita decimo nono Kl. Apr. MDXVIII. »

finir, le cardinal Farnèse lut à haute voix la bulle du Pape sur la suspension d'armes de cinq ans.

Bientôt arriva dans tous les pays l'ordre du Pape d'organiser des processions semblables pour implorer le secours de Dieu en faveur de la Chrétienté si menacée.

La solennité avec laquelle Léon X introduisait l'affaire de la croisade, son évocation d'un Pape qui, au moyen âge, avait donné tant de puissance et de grandeur au Saint-Siège, tout cela montrait quelle envolée avaient prise ses pensées. De même qu'en ce temps déjà reculé, la grandiose situation de la Papauté dans le monde avait peut-être trouvé surtout dans les croisades sa plus brillante manifestation, il semblait à Léon X « qu'une entreprise, menée en commun par tout l'Occident et à la tête de laquelle serait placé le Pape, comme une sorte de pilote spirituel », ne pourrait manquer, tout en apportant du secours à l'Europe contre leur plus redoutable ennemi, de jeter un nouveau lustre sur le Saint-Siège et de relever son influence<sup>1</sup>.

Les essais de croisade de Léon X avaient trouvé leur expression artistique dans les *Stanze* par la fresque représentant la bataille d'Ostie; le souvenir en inspira encore Raphaël dans sa dernière création, la *Transfiguration*. Les poètes et les littérateurs ne laissèrent naturellement pas non plus l'occasion d'exploiter le thème de la guerre turque<sup>2</sup>. Par leurs poésies et leurs discours sur ce sujet, ils espéraient gagner la faveur du Pape. Le sérieux intérêt qu'en toute circonstance celui-ci montrait qu'il y prenait ne peut même pas être mis en discussion<sup>3</sup>. Il entendait qu'on fit des efforts extraordinaires pour rassembler les puissances chrétiennes sous l'étendard de la croisade et pour les mouvoir, en une grande expédition, contre l'Orient. Malheureusement, tout cela vint se briser contre l'égoïsme individuel des nations de l'Europe.

<sup>1</sup> RAYNALD, 1518; *Manoscr. Torreg.*, *Chroniques des villes allemandes*, t. XXIV, p. 107.

<sup>2</sup> MAURENBRECHER, *Réformation catholique*, p. 116.

<sup>3</sup> Voy. la relation dans TIZIO.

<sup>4</sup> NITTI, p. 104.

Léon X éprouva la plus douloureuse désillusion avec Venise, malgré les attentions délicates qu'il avait eues pour la Seigneurie. C'est ainsi que, pour épargner des difficultés à la République, qui était encore en paix avec le sultan, il avait évité de la nommer et s'était abstenu d'envoyer un légat particulier à Venise<sup>1</sup>.

Sadolet, dans la chaleur du discours, s'étant laissé entraîner à faire mention des grands services que Venise avait rendus à la Chrétienté contre les Turcs, l'ambassadeur de la République présenta aussitôt quelques observations et demanda que fût enlevé, à l'impression, le passage en question<sup>2</sup>.

Rien ne montre plus la lâcheté de ces marchands de l'Adriatique que cette peur de voir évoquer leur glorieux passé. La politique prudente et froidement calculatrice de Venise n'avait toujours pour objet exclusif que la sauvegarde de ses intérêts personnels immédiats. Les plus éloquentes remontrances ne pouvaient rien sur cet égoïsme à courte vue. Pour les processions, le Pape avait pris la précaution de s'adresser au patriarche, de sorte que les Vénitiens pouvaient dire qu'ils étaient étrangers à cette mesure, ordonnée par le Pape, en sa qualité de chef suprême du culte. Mais la procession ne pouvait pas avoir lieu sans la permission du gouvernement, et la Seigneurie refusa cette permission. Le Pape ne protesta pas<sup>3</sup>. Quant aux assurances que donnait la Seigneurie sur son intention de participer à l'expédition contre les Turcs, une fois que la chose serait en train, Léon X ne put avoir là-dessus de longues illusions. La Seigneurie ne lui annonça même pas qu'elle avait renouvelé son traité de paix avec le sultan. Mais ce que le Pape ignorait, c'est que Venise trahissait impudemment la cause de la Chrétienté, en informant l'ennemi mortel de la civilisation occidentale de presque tous les préparatifs de la croisade<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Manoscr. Torreg.*, t. XXI, p. 220.

<sup>2</sup> SANUTO, t. XXIII, p. 43.

<sup>3</sup> *Manoscr. Torreg.*

<sup>4</sup> SANUTO, dans LANZ, *Introduction*, p. 204.

Quoi qu'il en soit, tout dépendait du résultat qu'obtiendraient les cardinaux légats en Espagne, en France, en Angleterre et en Allemagne. Léon X aurait désiré qu'ils partissent le plus tôt possible, comme fit Farnèse<sup>1</sup>. Cependant Bibbiena était tombé malade; son action devant être liée à celle des autres légats, le départ fut retardé<sup>2</sup>. Le 12 avril, Bibbiena, Campeggio et Egidio Canisio vinrent au consistoire, où le Pape leur donna sa bénédiction. Tous les membres du Sacré Collège accompagnèrent ensuite les légats jusqu'à Sainte-Marie du Peuple. De là, Bibbiena s'ache- mina le 13 vers la France, Campeggio partit pour l'Angleterre le 15, et, le 16, Canisio pour l'Espagne. Le cardinal Farnèse avertit que, pour cause de maladie, il ne pouvait continuer son voyage<sup>3</sup>; sa légation fut transférée le 26 avril au savant cardinal Cajetan. Celui-ci partit de Rome le 5 mai 1518<sup>4</sup>. En dehors des cardinaux-légats, le Dominicain Nicolas de Schœnberg avait été, dès le 18 mars 1518, envoyé en Hongrie et en Pologne, avec mission d'obtenir l'adhésion de ces deux royaumes au projet de croisade; il devait notamment tâcher de ramener la paix entre la Pologne et l'Ordre Teutonique<sup>5</sup>. Un peu plus tard, on songea

<sup>1</sup> Sur son départ le 28 mars, voy. PARIS DE GRASSIS, dans HOFFMANN, p. 405.

<sup>2</sup> La lettre de créance de Bibbiena près du chancelier du Prat fut établie dès le 3 avril 1518 (voy. CHARMIÈRE); celle pour le duc de Savoie est du 9 avril. (Archives d'État, à Turin.) On a aussi un bref de Léon X du 10 avril 1518, dans lequel le duc est invité à ratifier la trêve de cinq ans.

<sup>3</sup> Manoscrit. Torreg., t. XXIII, et PARIS DE GRASSIS. — Le motif invoqué était-il le véritable? voilà ce qui est très douteux. Katkoff croit que la léga- tion ne plaisait guère à Farnèse, parce que les légats n'avaient pas de pouvoirs spéciaux. Mais une autre considération dut influencer Farnèse: c'est qu'il apprit que Lanz faisait des démarches pour être nommé co-légat. Katkoff en voit une première preuve dans SANUTO, à la date du milieu de mai, conséquemment après le départ de Cajetan. Mais une dépêche de Costabili, citée par BALAN, et datée du 26 avril 1518, parle déjà de cette complication; il est dit dans cette dépêche que Cajetan partira dans huit jours. (Archives d'État, à Modène.)

<sup>4</sup> Voy. Acta consist. Le cardinal Cajetan, dans une lettre datée du 3 mai 1518, annonce au marquis de Mantoue son très prochain départ. (Archives Gonzague.)

<sup>5</sup> Voy. BUDDÉE, Schœnberg où sont exposés en détail tous les efforts inu-

également à utiliser cet ambassadeur près du grand-duc de Russie et des chefs des Tatares. Le rôle de Schœnberg n'était pas moins difficile que celui des cardinaux-légats, car chacune de ces puissances voyait dans la croisade un but personnel à atteindre.

C'est d'Espagne<sup>1</sup> qu'arrivaient relativement les meilleures nouvelles; la prédication d'Egidio Canisio s'y poursuivait au milieu d'un grand concours de peuple<sup>2</sup>. Dès le 23 août 1518 les cardinaux réunis en consistoire purent entendre la lecture d'une lettre de Charles, roi d'Espagne, qui acceptait la trêve de cinq ans<sup>3</sup>.

Bien peu réjouissantes, par contre, les nouvelles qu'envoyait d'Angleterre le cardinal Campeggio; dès le commencement, l'attitude d'Henri VIII l'avait montré nettement réfractaire à l'idée de la croisade<sup>4</sup>. Il avait commencé par faire attendre longtemps sa réponse. Quand il se décida à parler, ce fut pour soulever des difficultés. Henri VIII mettait le Pape en garde contre le grand danger auquel l'exposait son entreprise, car ceux sur qui Léon X fondait les plus grandes espérances ne songeaient qu'à attirer la guerre contre Rome. Le plus urgent était de s'opposer aux ambitions de la France. En ce qui concernait la croisade, l'Angleterre entendait y participer, en temps opportun, de concert avec le roi d'Espagne et après un accord préalable<sup>5</sup>.

Il était aisé de prévoir, après cela, l'accueil qu'allait recevoir le légat Campeggio. Cependant, l'attitude d'Henri VIII surpassa toutes les appréhensions. Son ministre, le cardinal

titles de cet ambassadeur. — Voy. JOACHIM, *la Politique du dernier grand maître de l'ordre Teutonique*, Albert de Brandebourg, Leipzig, 1892.

<sup>1</sup> Manoscrit. Torreg., t. XXIII, p. 13.

<sup>2</sup> SANUTO, t. XXV, p. 600.

<sup>3</sup> Acta consist. — Voy. le bref au cardinal Canisio du 24 août 1518, in Sadoleti epist.; la lettre de Charles V, datée de Saragosse du 11 août 1518, est dans les *Lettere dei principi*, t. II, p. 66. (Archives secrètes des papes.)

<sup>4</sup> A la première nouvelle de la levée d'une dime par le Concile, le collectionneur pontifical en Angleterre, Sylvestre Darius, dut jurer de n'envoyer à Rome ni argent ni lettre de change.

<sup>5</sup> Voy. la lettre de Wolsey à Gigli du 27 février 1518, dans MARTÈNE-DURAND, *Ampl. Coll.*, t. III, p. 1278, et LANZ, *Introduction*, p. 203.

Wolsey, refusa de recevoir la bulle concernant la suspension d'armes, refusa même de recevoir le légat, sous prétexte qu'il était contre les usages qu'un cardinal étranger exerçait les fonctions de légat en Angleterre; Campeggio ne pourrait être reçu que si ses priviléges de légat étaient suspendus, et si ses pleins pouvoirs pour les négociations étaient partagés avec le cardinal Wolsey. En conséquence, Campeggio, qui était arrivé à Boulogne au commencement de juin, dut s'y arrêter et ne put pénétrer sur le territoire anglais<sup>1</sup>.

Ces dispositions n'avaient pas uniquement pour cause la jalousie de Wolsey, qui était entré dans le Sacré Collège deux ans avant Campeggio et qui, en sa qualité de lord-chancelier, ne pouvait souffrir à côté de lui la présence d'un cardinal légat : le tout-puissant ministre ne prétendait pas seulement à la dignité de légat perpétuel, il voulait aussi dérober au Pape l'honneur de son œuvre de pacification pour en laisser la gloire à l'Angleterre. Pendant que Campeggio, arrêté à Boulogne, était condamné à l'inactivité, Wolsey négociait avec la France autant sur la possession de Tournai que sur les conditions d'une paix universelle, qu'on soumettrait ensuite à la ratification du Pape.

Cependant Bibbiena était toujours en France. Sa tâche devenait extrêmement difficile, surtout depuis que se posait la question de la succession à l'Empire. On croyait alors, dans le grand public, à la suite des fêtes célébrées à Amboise, le 28 avril 1518, pour le mariage de Laurent de Médicis avec Madeleine de la Tour<sup>2</sup>, on croyait, dis-je, que François I<sup>er</sup> avait réussi à faire du Pape un instrument docile de la politique française. En réalité, Léon X, tout en se montrant magnifique jusqu'à la prodigalité à l'égard de son neveu et de la nouvelle épouse, ne se laissa aucunement

<sup>1</sup> LANZ, *Introduction ; Esses, Docum.*, t. XXIV.

<sup>2</sup> REUMONT, *Catherine de Médicis*. — Le 7 septembre, Laurent rentra avec son épouse à Florence; il eut bientôt une entrevue avec le Pape à Montefiascone. Voy. aussi : « Le feste celebrate in Firenze nel II giorno delle nozze di Lorenzo de' Medici (1518) con Maddalena de la Tour d'Auvergne. Lettera d'Alfonsoina Orsini a ser. Giov. da Poppi, » Firenze, 1882. (*Nozze Public.*)

détourner par cette alliance du but qu'il poursuivait et de sa politique de croisade. Par contre, Laurent, depuis son mariage, était devenu tout à fait Français de cœur. Il resta encore longtemps en France à côté de Bibbiena; il fit siennes toutes les demandes de François I<sup>e</sup>, sans souci des intérêts du Pape. Quant à ce dernier, il était d'autant moins disposé à accéder aux désirs de la France que François I<sup>e</sup> n'avait aucun ménagement pour lui dans l'affaire de la restitution de Modène et de Reggio. Le 28 mai, Léon X donna bien le cardinalat à Jean de Lorraine, conformément au vœu du roi, mais pour les autres demandes de celui-ci, notamment au sujet de la dîme, il ne se montra pas disposé à y faire droit de sitôt<sup>1</sup>.

Pendant ce temps, le cardinal Wolsey s'agitait pour faire de Londres, au lieu de Rome, le pivot des négociations de paix. Bientôt le bruit se répandit d'un accord franco-anglais, moyennant la restitution de Tournai et le mariage du dauphin avec Marie, fille d'Henri VIII. Il ne s'agissait pas seulement, disait-on, d'un traité isolé entre François I<sup>e</sup> et Henri VIII, mais encore d'une paix générale et perpétuelle qui aurait été conclue à Londres et non plus à Rome. C'était pour Wolsey un coup de maître de faire de l'entente anglo-française le point de départ de la paix générale, sous la garantie de la France et de l'Angleterre. En juillet, l'accord était assez complet, pour qu'on pût soumettre au Pape les points essentiels. Celui-ci comprit que son plan d'une trêve de cinq années était rompu et que ses efforts pour la croisade avaient été habilement ruinés<sup>2</sup>. L'illusion ne lui était plus permise; d'insurmontables obstacles s'opposaient à la paix universelle, et, tout ce qu'on pouvait espérer, c'était une suspension d'armes. Il fit cependant remarquer énergiquement, à plusieurs reprises que la trêve aurait d'autant plus de chances de durer si on la signait pour une période déterminée<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Manoscr. Torreg.; VOLTELINI; CIACONIUS; CARDELLA; NITTI; VERDI.*

<sup>2</sup> *Lanz. Introduction.*

<sup>3</sup> *Manoscr. Torreg., t. XXIII, XXIV.*

Toutes ces représentations du Pape, auxquelles les événements ne devaient donner que trop raison<sup>1</sup>, ne rencontrèrent en Angleterre et en France qu'indifférence et inattention. Léon X céda cependant<sup>2</sup>, tout en déplorant que l'Alliance perpétuelle de Wolsey enlevât au Saint-Siège son office d'arbitrage international, en même temps que, par l'indétermination et le vague de ses formules, elle rendait très incertain le succès de la croisade<sup>3</sup>.

Campeggio, qui, après le partage de ses pouvoirs de légat avec Wolsey<sup>4</sup>, avait pu enfin entrer à Londres le 29 juillet<sup>5</sup>, y fut le témoin du triomphe de son rival. Au commencement d'octobre parurent à Londres, « à propos du danger turc », les articles définitifs du traité entre François I<sup>e</sup> et Henri VIII<sup>6</sup>.

C'était l'échec total de Léon X et de son projet d'union universelle garantie par le Saint-Siège. Le contre-projet de Wolsey l'avait emporté. La situation internationale de la Papauté subissait de ce chef une grave atteinte<sup>7</sup>. On peut voir avec quelle amertume Léon X en accueillit la nouvelle dans une lettre du cardinal de Médicis à Campeggio, datée du 6 octobre 1518 : « Sa Sainteté, y lit-on, a appris avec un extrême chagrin que Wolsey repousse la trêve de cinq ans, dans le but de ne pas laisser au Pape la direction suprême de cette affaire. Cette attitude est indigne d'un chrétien, à plus forte raison d'un cardinal, surtout quand ce cardinal s'appelle Wolsey et qu'il a reçu du Saint-Père tant d'honneurs et de bénéfices. C'est dire ce que le Pape, ce que le

<sup>1</sup> VOLTELINI.

<sup>2</sup> NUTTI y insiste avec raison.

<sup>3</sup> CHARRIÈRE.

<sup>4</sup> RYMER; CHARRIÈRE; VOLTELINI.

<sup>5</sup> BRADY, *Anglo-Roman Papers*, London, 1890; BREWER, *Henri VIII*, London, 1884; MARTIN.

<sup>6</sup> DOMONT; LANZ. Campeggio resta jusqu'au milieu d'août à Londres. Il fut encore plusieurs fois question de la guerre turque, mais cela n'aboutit à rien. Les nouvelles relatives au péril turc faisaient sur Henri VIII autant d'impression que s'il s'était agi des Indes. SANUTO, t. XXVI. Le retour de Campeggio à Rome eut lieu le 28 novembre 1519; PARIS DE GRASSIS, dans HOFFMANN et dans DELICATI-ARMELLINI.

Saint-Siège peuvent attendre du lord-chancelier d'Angleterre<sup>1.</sup> »

Il ne restait plus au Pape qu'à ratifier le traité de Londres. Il se décida à le faire, le 31 décembre 1518, en rétablissant cependant la vérité expresse sur tous les efforts du Saint-Siège et sur ses droits et libertés<sup>2.</sup>

En même temps que Wolsey remportait sa grande victoire diplomatique sur Léon X, on apprit à Rome la décision de la diète allemande<sup>3</sup>, devant laquelle le cardinal Cajetan, en sa qualité de légat pontifical, avait dû porter l'affaire de la croisade.

Cajetan, outre un bref flatteur du Pape, apportait à l'Empereur Maximilien le chapeau et l'épée que le Saint-Siège se faisait un devoir d'offrir, dans les circonstances extraordinaires, aux principaux princes. Cajetan n'en ressentit que plus de peine, lorsque l'orgueilleux conseiller de Maximilien, le cardinal Lang, lui interdit de passer la frontière, tant que Léon X n'aurait pas, conformément à la décision du 17 mai, partagé entre lui, Lang, et Cajetan les pouvoirs de légat<sup>4.</sup> En conséquence, Cajetan entra le 7 juillet à Augsbourg où il fut reçu solennellement par l'Empereur et les autres princes.

En recevant les insignes consacrés dont nous avons parlé, l'Empereur fit répondre qu'en dépit de son grand âge, « fort de ce casque du Saint-Esprit et de cette épée de la foi, » il était prêt à se joindre d'un cœur ferme et inébranlable à l'armée d'expédition contre les Infidèles. Quatre jours après, dans une vigoureuse harangue latine, le cardinal Cajetan

<sup>1</sup> *Manoscrit. Torreg., t. XXIV.*

<sup>2</sup> RYMER donne le texte de la bulle à Henri VIII : « Gaude et Lætare, Jerusalem. » Celle à François I<sup>r</sup> se trouve dans les *Regest.*, 1203, f° 188<sup>b</sup>-199<sup>b</sup>.

<sup>3</sup> *Manoscrit. Torreg., t. XXIV.*

<sup>4</sup> Voy. KATKOFF. Le nonce près de l'Empereur était alors Caracciolo, qui avait remplacé Campeggio. Pieper croit que Caracciolo était entré en fonctions dès l'automne de 1517. Il semble cependant qu'il ne partit en Allemagne qu'au printemps de 1518, car, dans un bref de créance, daté de Rome du 6 mars 1518, son arrivée est annoncée au marquis de Mantoue. (Archives Gonzague.)

développa à fond, devant l'assemblée des États, la nécessité qu'il y avait de s'unir contre le danger turc et les propositions faites par le Pape dans ce but. Il insista surtout sur ce point que le danger menaçait principalement l'Allemagne. Il demanda que le clergé versât pour trois ans le dixième de son revenu, que les riches laïques s'imposassent du vingtième; le reste du peuple devait contribuer à la guerre sainte en équipant un homme par cinquante feux. Relativement à l'emploi de ces sommes, l'orateur donna les garanties les plus larges; on n'ignorait pas en effet, à Rome, que la plupart des États allemands rechignaient aux sacrifices d'argent et que beaucoup de gens ne se gênaient pas pour dire que les dimes et les contributions à la croisade ne serviraient qu'à l'enrichissement des Médicis. Aussi, l'instruction rédigée pour le cardinal Farnèse recommandait-elle les plus grandes précautions pour éviter tout ce qui aurait pu fortifier les soupçons d'un détournement possible des fonds destinés à la guerre turque<sup>1</sup>. Que les instructions de Cajetan aient été les mêmes, c'est ce qui ressort clairement de ses propositions. Il déclara avec toute la précision désirable que les Allemands seraient seuls juges de la façon dont devraient être recueillies les taxes de la croisade, sans que personne pût prétendre à prélever dessus la moindre commission; cet argent devrait être dépensé exclusivement pour la croisade, et, dans le cas où cette sainte expédition n'aurait pas lieu dans le temps fixé, il serait rendu. Quant au Pape, il était décidé qu'il n'en garderait rien, l'administration de la Caisse de la Croisade appartenant exclusivement aux États d'Allemagne.

La réponse que fit aussitôt l'Empereur laissa voir chez le besogneux monarque un vif mécontentement; les proposi-

<sup>1</sup> L'original est aux Archives secrètes des papes, *Arm. XLIV*, t. V, f° 125-128; il y en a un extrait dans KATKOFF, qui note que l'instruction de Farnèse fut transmise à Cajetan. En dehors des copies citées par KATKOFF, l'instruction se trouve encore dans Cod. Regim.; Cod. Urb.; Cod. Ottob. (Bibliothèque Vaticane), ainsi qu'aux Archives d'État, à Munich : *Instruct. et relat. nunt. apostol.*, t. I.

tions du Pape le contrariaient fort, car, en précisant ainsi la façon dont seraient administrés les fonds de la croisade, Léon X lui ôtait la possibilité de mettre la main sur une partie de ces sommes. En conséquence, Maximilien fit aux États la proposition suivante : « La levée des taxes telle que la demandait le légat ne paraissant guère praticable à l'assemblée, il était préférable de décider que tout homme qui, dans les trois années suivantes, ferait la sainte Communion, fixât lui-même sa contribution, de son propre gré et selon sa conscience<sup>1</sup>. »

Les États saisirent avidement cette déclaration. Toutes les contre-propositions du légat soutenu avec chaleur par l'ambassadeur de Pologne<sup>2</sup> furent présentées inutilement. La conclusion de ces longues délibérations fut que les États rejetèrent le 27 août les demandes de Cajetan; pour justifier leur attitude, ils énumérèrent « les griefs de la nation allemande contre la puissance romaine ». Après une vive peinture de l'appauvrissement par suite de la guerre et d'autres calamités, il fut dit expressément qu'il ne fallait pas compter obtenir de l'argent des gens du peuple; que ceux-ci estimaient, en effet, qu'il en était déjà assez sorti de l'Allemagne, sous prétexte de croisade et d'indulgences, sans que jamais on eût fait la guerre au Turc. Conséquemment, on était très méfiant. La nation ne pouvait plus supporter les charges résultant des Annates qu'on avait encore accrues, des droits de confirmation et des innombrables expectances et réservations. Le Concordat était violé, les hautes et basses prébendes accordées à des étrangers. Tout cela avait excité dans le pays non seulement de la méfiance, mais une telle mauvaise volonté qu'il était impossible de continuer dans la voie suivie jusque-là<sup>3</sup>.

On reconnaît dans ces reproches l'écho d'une puissante poussée d'opinion contre la Cour de Rome, et qui non seulement entraînait les jeunes humanistes, mais avait pénétré

<sup>1</sup> JANSSEN, *Correspondance d'Empire*, t. II, p. 972.

<sup>2</sup> Erasmus Ciolek, évêque de Plock.

<sup>3</sup> Outre JANSSEN, voy. THEINER, *Mon. Pol.*, t. II, p. 390.

assez profondément dans les couches du peuple allemand<sup>1</sup>. Les plaintes étaient générales sur l'inobservation du Concordat, l'élévation des Annates, la dureté des règlements de la chancellerie romaine, la chasse aux prébendes favorisée par Rome. L'opinion était d'autant moins disposée à consentir de nouvelles levées d'argent que le peuple se croyait plus exploité financièrement. Sur ce point, il y avait unanimité de sentiments entre le clergé et les laïques<sup>2</sup>. Les dispositions étaient encore aggravées par des feuilles haineuses, dont les auteurs se cachaient sous le voile de l'anonymat. L'une de ces feuilles déclarait que le véritable Turc était en Italie; que ce chien d'enfer ne pouvait être rassasié qu'avec des flots d'or: « Le Pape tire de ses propres États plus de revenus qu'aucun prince chrétien, lit-on dans ce venimeux pamphlet<sup>3</sup> plein des plus violentes invectives contre Rome, et cependant nous lui achetons des *palliums* et nous lui envoyons des ânes chargés d'or, nous lui promettons des présents, nous échangeons avec lui notre or contre du plomb, et, sous prétexte d'indulgence, nous nous laissons saigner à blanc. Malédiction sur sa monstrueuse, insatiable avarice! La fourbe des Florentins invente mille ruses, et chaque jour il en sort de plus exécrables. » — « Pensez à la liberté allemande, conclut cet écrit; ne soyez pas tributaires, ne payez plus de dime<sup>4</sup>. »

Un autre mémoire encore plus violent, rédigé probablement par Jean de Blatten, fut celui présenté aux États au nom du clergé de Lütt. On peut juger de l'effet qu'il produisit d'après le rapport des délégués de Francfort: « Cette plainte, rédigée en beau latin, expose, avec un luxe de détails

<sup>1</sup> Pour les territoires autrichiens, voy. VOLTELINI.

<sup>2</sup> Voy., relativement au chapitre des Dom, la première église allemande, MAY, Albrecht, t. II, p. 1, 159.

<sup>3</sup> C'est ainsi que Voltelini qualifie cette feuille.

<sup>4</sup> *Oratio dissuasoria* (dans KNAALE, *Jahrbücher*, t. I, p. 254, et dans HUTTENI, *Opera*) d'abord attribuée à HUTTEN, mais à tort. Voy. RANKE, *Histoires allemandes*, et STRAUSS, *Hutten*, t. I, p. 309; la paternité de ce pamphlet n'a pu jusqu'à présent être établie avec certitude. Voy. WALTZ et GEBHARDT, *Gramina*, p. 95.

inouï, mille violences, tromperies, polissonneries perpétrées à Rome par l'abomination papale, par les familiers et les courtisanes<sup>1.</sup> »

En face d'une opinion excitée de cette sorte, tous les efforts de Cajetan étaient condamnés à rester stériles. En vain, pour cette fois, le désintéressement et la sincérité du Pape ne pouvaient-ils être suspectés<sup>2</sup>, puisqu'il ne voulait s'occuper en rien de la caisse de guerre; les États n'en persistèrent pas moins à soutenir que la Curie n'était bonne qu'à drainer l'argent. Léon X se plaignit amèrement qu'on eût défiguré ses intentions et accumulé les calomnies contre le Saint-Siège, calomnies qui tombaient d'elles-mêmes devant ce fait qu'il ne prétendait toucher à aucun fonds de la croisade, mais qu'il voulait, au contraire, que le maniement en fût confié à des mains étrangères<sup>3</sup>. Il est peu probable que le représentant du Pape, en présence de l'hostilité de la diète, ait jugé opportun de redire ces plaintes de son maître. Elles n'y auraient produit aucune impression. Les effrayantes nouvelles qui se répandaient sur le danger couru par la Hongrie et qui forçaient le Pape à implorer du secours près de Maximilien, de Charles-Quint, de François I<sup>er</sup> et d'Henri VIII, provoquaient évidemment de l'inquiétude, mais ne décidaient personne à donner de l'argent. Au premier bruit d'une amélioration de la situation, tout changea : on ne fit plus que rire du péril turc<sup>4</sup>.

Le 14 septembre, les États déclarèrent à l'Empereur qu'avant d'accorder de l'argent pour la guerre turque, ils devaient en conférer avec leurs sujets; ils ajoutèrent que Sa Majesté avait le devoir de négocier avec Cajetan au sujet de l'observation des concordats et aussi au sujet des Annates. Maximilien promit de le faire<sup>5</sup>. En ce qui concernait la

<sup>1</sup> JANSSEN, *Correspondance d'Empire*, t. II. L'évêque de Lütt, Eberard de la Mark, a nié être l'auteur de cette protestation. Voy. GEBHARDT; ULMANN; KATKOFF; ALEXANDER.

<sup>2</sup> HECEWISCU, *Maximilien I<sup>er</sup>*; KATKOFF.

<sup>3</sup> Brefs du 22 et du 23 août.

<sup>4</sup> VOLTELINI.

<sup>5</sup> JANSSEN, *Correspondance d'Empire*.

guerre turque, les États persistèrent à proposer que toute personne qui ferait la communion pendant les trois années suivantes eût à payer un dixième de florin; mais, toutefois, avant de rien accorder, ils déclarèrent avoir besoin d'en référer à leurs sujets! Ils se répandirent encore à plusieurs reprises en plaintes contre le Saint-Siège et réclamèrent qu'il y fût porté remède. Cajetan répliqua que le secours d'argent qu'on lui faisait espérer était trop incertain et trop insignifiant; qu'en tous cas, il donnerait sa réponse définitive quand il aurait reçu sa lettre de congé, ce qui arriva le 20 septembre. Là-dessus, tous les princes et délégués quittèrent la diète, en sorte qu'il ne resta personne à qui le légat pût rendre sa réponse<sup>1</sup>.

Cependant, on préparait à Rome un mémoire pour répondre aux plaintes portées contre le Siège apostolique. Dans l'introduction de ce remarquable document, il est rendu compte, avec toutes les précautions diplomatiques, des « bonnes dispositions » des Allemands relativement à la croisade; on y insiste particulièrement sur ce point que, d'ici à la prochaine diète, les princes devront s'assurer de l'assentiment de leurs États. Le document réfute les objections qu'on pourrait soulever. Si on dit que l'Allemagne se trouve affaiblie par la famine, la peste et la guerre, ces raisons, bien loin de détourner de la croisade, devraient au contraire y pousser, car de tels maux sont des punitions de Dieu. Quant au reproche que les fonds de la croisade auraient été souvent, dans le passé, détournés de leur objet, le Pape actuel peut répondre qu'il n'est pas responsable des actes de ses prédécesseurs; qu'au reste, il a appris, étant encore cardinal, que les fonds recueillis en Allemagne pour la croisade n'ont pu être détournés à Rome, attendu qu'ils n'y sont jamais parvenus. La nouvelle proposition écarte du reste toute crainte d'abus. En ce qui concerne les Annates, il n'y a aucun motif sérieux d'attaquer le Pape, celui-ci n'en exigeant le payement qu'une fois dans la vie de chaque prélat,

<sup>1</sup> KATKOFF. Le rapport de Léon X est du 20 septembre 1518.

tandis qu'en droit, tous les titulaires d'églises et de bénéfices devraient être tenus à payer au Pape le décime chaque année. De même, à propos des offices nouvellement créés, personne ne devrait se plaindre, car personne n'est lésé, si ce n'est le Pape lui-même, qui consacre une partie de ses revenus aux collèges récents des *Officiales*. Pour les expectances et réservations, il est aisé de répondre qu'elles existent depuis un temps immémorial et que le Pape actuel n'a rien innové en cette matière; il en est de même pour les autres règlements de chancellerie, et ce n'est pas d'aujourd'hui que des bénéfices sont donnés à des étrangers. En ce qui touche les dérogations relatives au patronat des laïques, Léon X n'a fait que suivre les exemples de ses prédécesseurs. Si le Concordat a été violé, il n'y a qu'à indiquer en quoi il l'a été; on ne s'en est jamais écarté que pour des motifs justes, honorables, et à la prière de l'Empereur. Le Pape est tout disposé à abolir les abus; mais il lui est impossible de sacrifier l'indépendance du Saint-Siège aux imaginations d'hommes dépourvus de sens et faciles à séduire. Le document conclut en proclamant l'importance de la guerre contre les Infidèles et en invitant les légats à faire le nécessaire pour y disposer les esprits des princes et des États. Le devoir des légats est donc de réfuter les reproches injustes et de déclarer que le Pape est prêt à sacrifier non seulement les Annates, mais toutes les questions d'argent et sa vie même, au profit de cette sainte cause<sup>1</sup>. Cependant, le cardinal Cajetan fut avisé le 3 octobre qu'il pouvait quitter la Cour de l'Empire, dans le cas où il n'aurait plus l'espoir de rien obtenir<sup>2</sup>.

Y avait-il lieu d'être satisfait à Rome du résultat de la diète? Oui, certes, si, comme l'Empereur, on se contentait des apparences. Mais, sur le point principal, fut-on vraiment

<sup>1</sup> « Respondet summus Pontifex legatis in Germania ad decretum Imperii Aug. » Copie dans Cod. Vatic. 3197, f° 6-8<sup>b</sup>. (Bibliothèque Vaticane.) — Voy. ULMANN.

<sup>2</sup> Manoscrit. Torreg.

satisfait<sup>1</sup>? Voilà ce qui resta incertain. On emportait certes quelques motifs d'espérance; l'Empereur Maximilien avait ratifié la trêve de cinq ans, il avait donné des assurances sur la guerre turque. Mais tout cela était lié à l'affaire de la succession à l'Empire que Maximilien travaillait à faire attribuer à son petit-fils Charles.

C'était alors la grosse question qui dominait toute la politique. Pour se concilier, chacun la faveur du Pape, Maximilien, Charles, aussi bien que leur rival, François, tâchaient de faire valoir, avec beaucoup d'autres raisons, leur zèle particulier pour la croisade. François I<sup>e</sup> assurait que, s'il était nommé Empereur, il serait avant trois ans à Constantinople ou qu'il aurait cessé de vivre<sup>2</sup>; mais ses protestations n'étaient évidemment pas sincères. Il semble qu'en revanche, les promesses de Charles étaient plus sérieuses<sup>3</sup>. Dans une lettre très humble du 20 novembre, il se déclarait prêt à consacrer toutes ses forces à la grande entreprise<sup>4</sup>. Mais toute la question était de savoir s'il aurait été en état de tenir de si vastes promesses. L'opposition profonde du clergé espagnol à toute levée de dimes pour la guerre, les nombreuses difficultés que Charles rencontrait partout, étaient de nature à rabattre les espérances même chez un optimiste aussi intrépidement résolu que pouvait l'être le légat en Espagne Egidio Canisio<sup>5</sup>. Par là-dessus venaient s'ajouter les frais de l'élection qui financièrement obligaient Charles à faire face aux plus grandes dépenses qu'on puisse imaginer. Aussi la diplomatie romaine put-

<sup>1</sup> KATKOFF le croit.

<sup>2</sup> Malgré toutes ses belles protestations, François I<sup>e</sup> se borna à envoyer une flotte contre les corsaires, pour se rendre le Pape favorable en vue de son élection. Voy. ZINKEISEN; RAEMERS, *Histor.*, Taschenbuch, 1856.

<sup>3</sup> Sur les négociations avec Charles et les difficultés que soulevait celui-ci à propos de la question d'argent, voy. *Manoscr. Torreg.*, t. XXIII, XXIV.

<sup>4</sup> La lettre, datée du 20 novembre 1518 de Saragosse, était à Rome le 3 décembre. Il existe à ce sujet un bref élogieux à Egidio legato, de Rome, 12 décembre 1518.

<sup>5</sup> Voy. dans ULMANN, *Études*, la lettre caractéristique de Canisio du 10 août 1518; Canisio retourna à Rome dans l'été de 1519; le 6 juillet, il fut reçu en consistoire public. PARIS DE GRASSIS.

elle bientôt se convaincre que, devant l'élection impériale, l'affaire de la croisade se trouvait reléguée à l'arrière-plan.

<sup>1</sup> La Hongrie, au printemps de 1519, conclut une trêve de trois ans avec le sultan. (THEINER, *Mon. Hung.*) Léon X en eut connaissance juste au moment où les envoyés de la Hongrie sollicitaient du secours pour la croisade. (Voy. FRAKNOI, *Verboczi Istuan*, Budapest, 1894.) On fondait alors à Rome si peu d'espoir sur la croisade que Léon X, dans un document officiel, un bre aux wayodes de Valachie, parlait de la possibilité d'une trêve ou convention de la Curie avec les Turcs. (Voy. le bref daté de Rome 3<sup>e</sup> Non. Juini (3 juin), *in Regest.*, 1199, f° 362. (Archives secrètes des papes.) La mort prématurée et imprévue de Selim I<sup>er</sup> (21 septembre 1520) ne contribua pas peu à refroidir partout le zèle pour la croisade. (ZINKEISEN, t. II, p. 611.) On tenait généralement son successeur Soliman I<sup>er</sup> pour un prince pacifique, qui ne pensait pas à la guerre. Léon X partageait cette opinion. « On doit d'autant plus, écrivait-il le 6 décembre 1520, se réjouir de cette heureuse nouvelle, qu'il ne fallait pas s'attendre, de la part des princes chrétiens, à autre chose que de vaines espérances et des propos en l'air. (BEMBI, *Epist.*, t. XVI, p. 25.) La désillusion ne fut pas longue à se produire. En juin 1521, Soliman entreprit sa grande expédition contre la Hongrie; le 28 août, la citadelle de Belgrade tomba entre ses mains. Léon X, alors pris par sa guerre avec la France, ne put envoyer en Hongrie que des secours d'argent. — D'après FRAKNOI, il envoya 20,000 ducats; d'après TIZIO, 24,000 ducats d'or.

## CHAPITRE VI

### LÉON X ET LA SUCCESSION A L'EMPIRE.

Aucune manifestation du gouvernement de Léon X n'a été l'objet de plus de commentaires et de jugements différents que son attitude dans la question d'un si haut et si général intérêt historique de la succession à l'Empire. Il est particulièrement difficile de préciser, à travers ses hésitations, ses détours, ses incertitudes, ses changements, la politique de Léon X; d'en retrouver les mobiles véritables qui ont été tenus soigneusement cachés, et le but. Néanmoins, la collection d'actes officiels qu'on possède est assez riche, quoique à coup sûr elle ne soit pas sans lacunes, pour permettre d'y voir suffisamment clair sur les points essentiels. L'étude des sources fait notamment justice de l'erreur si longtemps accréditée qui voulait que Léon X se fût laissé guider dans toute cette affaire uniquement par des vues de népotisme<sup>1</sup>. Le pouvoir temporel et l'indépendance du Saint-Siège, et ce qu'on appelait alors la liberté de l'Italie, voilà ce qui, au contraire, préoccupa par-dessus tout le

<sup>1</sup> BAUMGARTEN a soutenu cette opinion (*Polit. de Léon X*, p. 555, et *Charles Quint*, t. I, p. 122.) Cet historien a, du reste, réfuté avec honneur le jugement porté par de Leva, Röesler et Maurenbrecher, et d'après lequel Léon X aurait favorisé dès le début l'élection de Charles et soutenu François seulement pour la forme. Nitti réduisit si bien à néant les inductions de Baumgarten sur les mobiles de népotisme de Léon X, que celui-ci dut avouer qu'il s'était trop avancé. Nitti, lui aussi, s'est incontestablement trompé sur plusieurs points. A ce propos, voy. notamment ULMANN, *Études*, t. II, p. 101; BERNAYS, *Histor. Zeitschr.*, p. 74. Injustifiées au contraire furent en grande partie les objections de Leva (*Atti d'Ist. Veneto*) contre lesquelles Nitti s'est suffisamment défendu lui-même. Nitti y avoue son erreur relative à Castiglione, erreur qu'avait signalée CIAS (*Giorn. d. lett. Ital.*, 1892.)

Pape. L'élévation de sa famille, à laquelle il n'est pas dou-teux qu'il ne se soit attelé avec zèle, ne vint qu'en seconde ligne. Ces divers ressorts agissaient en lui en même temps; la poursuite d'un de ces buts ne faisait que l'exciter à tra-vailleur pour l'autre. La difficulté, c'est de déterminer, pour chaque cas particulier, quel fut le mobile qui agit avec le plus de force et dans quelles circonstances et quelle mesure l'un fut parfois un peu sacrifié à l'autre.

Si l'on examine la conduite du Pape dans les années 1518 et 1519, on discerne assez clairement que la principale préoccupation de sa politique dans l'affaire de la succession à l'Empire fut de mettre à l'abri l'indépendance temporelle et morale du Saint-Siège, pour le cas où un prince puissant obtiendrait la couronne impériale<sup>1</sup>. Le diadème de Charle-magne brillait toujours d'un mystique éclat; si, depuis long-temps déjà, il n'avait plus en fait l'indépendance passée, il n'en restait pas moins qu'un prince puissant pouvait encore se prévaloir du titre d'Empereur pour émettre de nombreuses et dangereuses prétentions. Wolsey traduisait le sentiment de son époque, lorsqu'il écrivait à son ambassadeur à Rome qu'en comparaison de la dignité impériale, toutes les autres dignités n'étaient presque rien<sup>2</sup>.

A ce point de vue, aucun des deux rois qui se disputaient la couronne impériale n'agréait au Pape. Charles d'Espagne tout aussi bien que François I<sup>er</sup> de France devaient posséder, comme Empereur, une domination des plus dangereuses pour le Saint-Siège et pour l'Italie, et cela d'autant mieux qu'ils avaient déjà pris solidement pied, l'un au sud, l'autre au nord de la Péninsule. Si tout d'abord le Pape laissa percer surtout son hostilité à l'élection de Charles, on se l'explique sans peine. Charles, à qui Léon X avait reconnu le 1<sup>er</sup> avril 1517 le titre de « roi catholique », en dehors des royaumes de Castille et d'Aragon, possédait Naples, la

<sup>1</sup> C'est dans ce sens que parla Léon X, après l'élection impériale, au repré-sentant d'Henri VIII. Voy. le rapport de celui-ci du 26 août 1519. (*Arch. stor. Ital.*, app., t. I, p. 322.)

<sup>2</sup> Lettre du 25 mars 1519, dans BREWER, *Henri VIII*, t. I, p. 312.

Sicile, la Sardaigne, le duché de Bourgogne, les États néerlandais, sans compter d'immenses territoires dans le nouveau monde. Charles n'était pas seulement le plus puissant des deux concurrents, mais il paraissait avoir de vastes projets pour le temps où il serait Empereur, tandis que les ambitions du roi de France ne furent, de longtemps, pas très connues à Rome. Enfin, la possession de Naples lui permettant d'exercer sur Rome une plus forte pression que celle du souverain de Milan, Charles était bien plus redoutable au Saint-Siège. Puis c'était un principe admis par le Saint-Siège, depuis le temps des Hohenstaufen, que jamais la couronne de Naples ne fut unie à l'Empire, et cette considération fit pencher la balance.

« Savez-vous, demandait un jour Léon X à l'ambassadeur vénitien, combien de milles nous séparent des frontières de l'État de Naples? Quarante. Charles ne peut pas être roi de Rome. » Léon X pouvait invoquer, à bon droit, la bulle du 3 Juillet, par laquelle Jules II avait donné à Ferdinand le Catholique l'investiture de Naples.

Au fond, cependant, le Pape ne devait pas désirer de voir s'accroître la puissance du roi français, et cela non seulement parce que François I<sup>e</sup> était maître de Milan, mais parce que son ambition, son esprit entreprenant avaient, plus d'une fois déjà, créé des embarras au Saint-Siège<sup>1</sup>.

Ces considérations inspirèrent à Léon X la pensée de faire arriver à l'Empire, si possible, un prince allemand peu puissant et qui n'aurait que des rapports éloignés avec l'Italie. Déjà, à Rome, on avait jeté les yeux sur le plus vieux et le plus avisé, sur Frédéric de Saxe, comme candidat à l'Empire<sup>2</sup>. Avec celui-là, on n'avait rien à craindre ni pour la politique temporelle ni pour la politique ecclésiastique. Le prince de Saxe était le souverain de ce vénérable professeur de Wittemberg dont les nouvelles leçons paraissaient si dangereuses à la Curie qu'au commencement de septembre

<sup>1</sup> VOLTELINI, p. 583; BAUMGARTEN, *Politique de Léon X*, p. 554.

<sup>2</sup> VOLTELINI.

on résolut de donner à Frédéric la rose d'or qu'il sollicitait depuis longtemps, afin qu'en retour il prit parti contre Luther<sup>1</sup>. Le cardinal Cajetan reçut avis, le 7 octobre 1518, d'avoir à remettre cet insigne à Frédéric, à la condition qu'il livrât Luther. Ce fut à cette occasion qu'on songea à donner la couronne impériale à ce prince, dans le but d'enrayer le mouvement luthérien qu'on prévoyait; comme il soulevait des difficultés à ce sujet, on pensa aussi un peu plus tard à la candidature possible d'un homme tout dévoué à la cause de l'Église, Joachim de Brandebourg<sup>2</sup>.

Le projet du Pape de pousser à l'Empire un des princes allemands se manifesta plus clairement dans la seconde des deux périodes principales de la lutte électorale, périodes que tranche et distingue naturellement et nettement la mort de Maximilien. Au fond, dès le commencement, si Léon X ne voulait ni Charles, ni François, c'était surtout du premier qu'il ne voulait pas. Quand le Pape cherchait à cacher sa véritable pensée, il se montrait hésitant; voilà ce qui est à peine douteux.

## I

Le plan de Maximilien, qui était de faire élire par la diète son petit-fils roi de Rome, afin de lui assurer sa succession à l'Empire, fut connu au Vatican<sup>3</sup> au milieu d'avril 1518, et peut-être plus tôt; le Pape en fut très vivement préoccupé. Au milieu d'août, on tint à Rome l'élection de Charles comme imminente, sinon comme déjà faite<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Manoscrit. Torreg., t. XXIV, p. 23.* Voy. aussi SANUTO, t. XXVI, et KATKOFF, *Procès*, p. 280. La décision du Consistoire du 3 septembre, dans laquelle le Pape proposa lui-même d'envoyer *nonnullis de causis* la rose à l'électeur de Saxe, est dans KATKOFF, *Recherches*, p. 56.

<sup>2</sup> Je suis ici Voltelini.

<sup>3</sup> Voy. la lettre de Bibbiena du 18 avril 1518, dans *Lett. d. princ., t. I,* p. 52.

<sup>4</sup> VOLTELINI; BERNAY.

Dans une lettre du cardinal Jules de Médicis au cardinal Bibbiéna, résidant en France, on voit Léon X prendre carrément position contre Charles. Il y a deux motifs, disait cette lettre, pour lesquels le Pape est fondé à douter de l'exactitude de la nouvelle. D'abord, Sa Sainteté s'étonne que Maximilien ait pu décider si vite et si facilement les princes palatins à cette élection d'un roi de Rome, alors qu'il est sans exemple jusque-là qu'une pareille élection ait eu lieu, sinon après la mort du prédécesseur ou après son couronnement comme Empereur. En second lieu, le Pape se demande comment Charles a pu avoir la témérité de se faire élire, alors que, dans la bulle d'incertitude de Jules II pour Naples, il est expressément établi que, dans le cas où le souverain de Naples viendrait à être élu roi des Romains, cette investiture deviendrait nulle, et que Naples retournerait au Saint-Siège. Le Pape est persuadé que Charles, en prenant le titre de roi des Romains, n'entend pas pour cela renoncer entièrement à Naples ; il y a donc fort à craindre qu'après l'élection en Allemagne, on ne demande au Saint-Siège de consacrer l'état de choses, en laissant Charles en possession de Naples, ce qui ne sera pas de nature à avantager Sa Sainteté. En conséquence, le cardinal Bibbiena est avisé d'avoir à s'éclairer le plus vite possible et par tous les moyens sur les intentions réelles du roi de France, afin que le Pape puisse régler sa propre conduite là-dessus. Si François I<sup>e</sup> se désintéresse un peu de l'affaire, le Pape s'arrangera et tâchera de tirer le plus grand profit possible de la situation, encore qu'il sache bien que le bénéfice sera mince comparé à l'importance de la chose. Si, au contraire, le Pape pouvait avoir la certitude d'être soutenu par la France, au cas où il refuserait ou différerait l'investiture de Naples, il n'hésiterait plus à agir dans le sens de la dignité et de la sécurité du Saint-Siège. Cette remarquable lettre se termine en rappelant que le Pape a pour devoir de défendre les droits anciens et sacrés du Siège romain, et que, depuis trois siècles, aucun Pape n'a jamais accordé la possession de Naples à personne, sans faire la réserve expresse de maintenir cette couronne

toujours séparée de la dignité de roi des Romains. Abdiquer maintenant sur ce point, ce serait, de la part de Léon X, agir contre la politique de tant de ses éminents prédécesseurs, contre son propre honneur et sa propre conscience, sans parler du danger immédiat où il s'exposerait lui-même. Mais, d'autre part, refuser l'investiture serait provoquer Maximilien et Charles; le Pape ne peut rien tenter de pareil sans l'appui de la France<sup>1</sup>.

Cette lettre a une extrême importance pour expliquer l'attitude du Pape. Certes, on n'oseraient en conclure à une prise de position certaine, ouverte et résolue contre Charles, mais il n'en paraît pas moins incontestable que le Pape n'était pas du tout favorable à son élection, qu'il aurait bien plus volontiers travaillé à l'empêcher, mais qu'il voulait auparavant être sûr de la France. En attendant, il ne se souciait pas de se fermer toute possibilité d'entente avec Charles, entente qui, au pis aller, pourrait toujours rapporter quelques profits à sa famille<sup>2</sup>. L'adhésion de Charles à la trêve de cinq ans, ses offres pour la guerre turque, soumises aux cardinaux dans un consistoire du 23 août 1518<sup>3</sup>, devaient retenir Léon X, d'entrer en lutte trop énergiquement et trop ouvertement contre le roi d'Espagne. Mais il ne serait pas vrai de dire que, dès lors, Léon X, faisant de nécessité vertu, se fût accommodé de l'élection du Habsbourg<sup>4</sup>. Le Pape n'avait pas encore pris à ce moment de résolution définitive. Son indécision naturelle était accrue par l'extrême difficulté de la situation; il se trouvait dans l'alternative de rompre soit avec l'Empereur et l'Espagne, soit avec la France. En septembre, la nouvelle arriva à Rome que l'Empereur avait gagné quatre princes électeurs à son projet de faire nommer Charles roi des Romains; que cependant l'électeur Frédéric de Saxe y était opposé et souhaitait

<sup>1</sup> *Manoscrit. Torreg., t. XXIII.*

<sup>2</sup> *Manoscrit. Torreg., t. XXIV; VOLTELINI.*

<sup>3</sup> KATROFF, *Recherches.*

<sup>4</sup> C'est l'opinion de Nitti, qui se trompe évidemment. — Voy. là-dessus BERNAUD, *Écrits historiques*, p. 74, 516.

qu'on choisit un prince allemand. On crut que cette vigoureuse opposition provenait chez Frédéric du désir d'être élu lui-même<sup>1</sup>. De cette opinion naquit le plan de la candidature du Saxon<sup>2</sup>. Malgré cela, Léon X ne cessa pas d'observer une grande réserve. Quand François I<sup>r</sup> le pressa de se déclarer énergiquement contre l'élection, il fit remarquer les difficultés d'une telle entreprise et le danger d'allumer une grande guerre<sup>3</sup>. Il eut l'air d'accepter avec joie le projet que lui soumettait François I<sup>r</sup> de former une ligne entre Rome, Florence, la France, les Suisses et Venise, pourvu qu'on se montrât assez prudent et qu'on ne risquât pas de détruire la paix universelle<sup>4</sup>. Il est clair qu'il hésitait à céder au désir du roi de France, sans garantie suffisante pour ses intérêts, quelque effort que fit dans ce sens Laurent. Par là s'expliquent aussi ses longues négociations avec Charles, qui duraient depuis juillet<sup>5</sup>. Il s'agissait de la dispense absolument nécessaire à Charles et à Maximilien pour la réalisation de leurs plans, dispense relative au fier Napolitain; là-dessus, la politique de Léon X consista à ne pas leur ôter toute espérance, sans pourtant se lier par aucun engagement<sup>6</sup>.

Quant aux efforts de François I<sup>r</sup>, ils furent grandement paralysés par la tension qui se fit en novembre dans ses rapports avec Rome. La cause n'en a pas encore été entièrement éclaircie. Il semble que le roi de France ait abusé de ses alliances de famille avec le Pape pour lui demander beaucoup et ne lui rien donner. Le fait est que le cardinal Jules de Médicis se plaignit alors amèrement à Bibbiena de l'attitude de la France. « Le Pape, écrit-il le 11 novembre, voit que son union avec François I<sup>r</sup>, au lieu de lui rapporter de l'honneur, ne lui amène que des ennuis et des déboires. Tandis qu'il ne se passe pas de jour où il n'accorde au roi et

<sup>1</sup> SANUTO, t. XXVI, p. 51.

<sup>2</sup> KATKOFF.

<sup>3</sup> Lettre du cardinal Jules de Médicis à Bibbiena du 14 octobre, *Manoscrit Torreg.*, t. XXIV, p. 24.

<sup>4</sup> Lettre du même et du 30 octobre à Bibbiena, *Manoscrit Torreg.*

<sup>5</sup> Voy. LANZ, *Introduction*, et ULMANN, *Études*.

<sup>6</sup> *Manoscrit Torreg.*, VERDI.

aux siens des grâces, on ne cesse de l'assiéger de nouvelles et toujours plus grosses demandes. S'il n'y fait pas droit tout de suite, on les élève; à peine les a-t-il concédées, que c'est comme s'il n'avait rien fait : on les a déjà oubliées. Les empiétements commis à Milan au sujet de la possession des bénéfices ecclésiastiques sont allés si loin qu'ils équivalent à un mépris formel du pouvoir pontifical. Sa bienveillance, sa complaisance envers la France ont valu au Pape d'innombrables querelles et avanies. Et maintenant, pour appuyer ses prétentions sur la collation des bénéfices dans le Milanais, François vient d'adresser au Pape une lettre de menaces; le cardinal Jules en envoie la copie à Bibbiena, pour que celui-ci constate combien on a de raisons de se plaindre à Rome. »

A ces griefs s'en ajoutèrent d'autres, que le cardinal de Médicis énumère à Bibbiena dans une lettre du 28 novembre : différends à propos des salines de l'État de l'Église, accords suspects avec le duc de Ferrare, protection donnée aux bannis de Reggio malgré leurs déprédatations sur le territoire du Pape. Après toutes ces plaintes et d'autres semblables, le cardinal déclare qu'on ne doit pas s'étonner que le Pape hésite, et se demande si la France ne veut pas le brouiller avec l'Empereur et l'Espagne, pour le réduire ensuite à sa merci<sup>1</sup>.

Ces vigoureuses protestations durent produire d'autant plus d'effet sur François que celui-ci appréhendait davantage de voir le Pape céder à la fin à la pression de l'Espagne et de l'Empereur et lever les obstacles qui s'opposaient à l'élection de Charles.

Ces obstacles étaient de deux sortes : d'abord, le contrat féodal concernant Naples, et qui interdisait l'union de cette couronne à la couronne de roi des Romains; ensuite, l'impossibilité de procéder à une élection d'un roi des Romains du vivant d'un autre qui n'avait pas été couronné Empereur. Pour la question du fief, il fallait une dispense du Pape;

<sup>1</sup> *Manoscrit. Torreg.; BAUMGARTEN.*

quant à la couronne impériale, elle devait être envoyée à Trente, et, là, le cardinal de Médicis ou le cardinal de Mayence procéderait au couronnement à la place du Pape. Charles avait manifesté le désir que la cérémonie eût lieu fin octobre. Il n'obtint qu'une réponse évasive<sup>1</sup>. Mais on laissa voir bientôt à Rome une disposition à céder sur la question de l'investiture aussi bien que sur celle du couronnement. C'est qu'on venait de recevoir la nouvelle officielle que Maximilien avait ratifié la trêve de cinq ans et fait espérer son concours dans la guerre turque<sup>2</sup>. Dans la première moitié de novembre, une bulle fut rédigée qui dispensait Charles, dans le cas où il serait élu roi des Romains, de renoncer à Naples. Cependant, sur les instances de Laurent, l'expédition de cette pièce fut différée. En même temps, Léon X donnait à Maximilien l'espoir que le deuxième obstacle<sup>3</sup> serait levé et qu'il irait, en personne ou par un représentant, procéder au couronnement, sur la frontière du Tyrol et de l'Italie<sup>4</sup>.

Laurent crut un instant la cause de la France perdue; il ne songeait plus qu'à tirer tout le profit possible d'une telle conjoncture<sup>5</sup>, qui ne se produisait guère qu'une fois par siècle. Pourtant, Léon X n'avait encore nullement arrêté sa résolution définitive. On ne s'en aperçut que trop clairement lorsque, le 7 novembre 1518<sup>6</sup>, Erasmus Vitellius (Ciolek), évêque de Plock, vint à Rome demander, au nom de Maximilien, l'envoi de la couronne impériale en Allemagne<sup>7</sup>. Ce

<sup>1</sup> SANUTO, t. XXVI, p. 212; VOLTELINI, p. 591.

<sup>2</sup> Acta consist., 5 et 10 novembre, dans KATROFF, *Recherches*.

<sup>3</sup> Voy. la lettre de Bibbiena du 27 novembre 1518, dans Lett. d. princ., t. I, p. 35; LE GLAY, t. II, p. 436; Actes de la diète, t. I, p. 485; NITTI, p. 130.

<sup>4</sup> Voy. Archives pour l'*histoire d'Autriche*, t. I, p. 113; ULMANN, *Maximilien et Etudes*; NITTI, p. 147.

<sup>5</sup> NITTI.

<sup>6</sup> Comme Minio ne mentionne que le 12 novembre son arrivée à Rome, Voltelini en déduit qu'il faut adopter cette date. PARIS DE GRASSIS parle du 7 novembre, dans DELIGATI-ARMELLINI, p. 68.

<sup>7</sup> Pour la suite, voy. les dissertations de Voltelini. Voy. aussi la monographie de Lucas, « Erasm Ciolek, biskup Plocki; dyplomata polski, 16 wicka, » Warszawa, 1878.

n'est que le 26 novembre qu'il put obtenir audience. Il y fit adroitement valoir que la participation de Maximilien à la guerre turque était liée au succès de sa requête. L'Espagne, de son côté, s'efforçait de gagner le Pape, en faisant de grandes promesses pour la croisade et pour l'élevation de Médicis. Léon X continuait à répondre évasivement qu'il s'efforcerait de satisfaire aux désirs de Maximilien, sans cependant rien sacrifier de son honneur : « Il s'agit de notre personne, de notre honneur, » répétait-il. Erasmus ayant fait allusion à l'entrevue de Bologne et insinué que le Pape pourrait couronner Maximilien, sinon à Trente, du moins à Vérone ou à Mantoue, Léon X appuya l'opposition que les cardinaux firent à un pareil voyage. Pour examiner la question de l'envoi de la couronne en Allemagne, on nomma le 1<sup>er</sup> décembre une congrégation de cardinaux, dont la majorité ne paraissait pas animée de sentiments favorables à Maximilien<sup>1</sup>.

Ce revirement était la conséquence du changement d'attitude de la France.

François I<sup>r</sup>, après les représentations énergiques de Bibbiena, avait fini par comprendre quels risques courraient ses projets, dans le cas où le Pape, irrité contre lui, céderait aux désirs de Charles et de Maximilien. Il se décida à revenir en arrière. La première marque de ces nouvelles dispositions se trouve dans un rapport de Bibbiena au cardinal de Médicis et daté du 20 novembre, et plus visiblement encore dans les lettres adressées par le même Bibbiena au cardinal de Médicis et à Laurent, les 26 et 27 novembre. Non seulement François I<sup>r</sup> s'y montre disposé à aider aux désirs et aux ambitions de Laurent, mais il va jusqu'à s'y déclarer prêt — pas tout de suite naturellement — à renoncer à sa propre

<sup>1</sup> De SANUTO, Voltolini a dû conclure que la congrégation avait été constituée le 2 décembre. Cette date est contredite par le témoignage authentique et qu'il ne connaissait pas des *Acta consist.* dans lesquels on lit : « Romæ die mercurii 1 Dec. 1518. S. D. N. députavit novem rev. dominos cardin. pro negotiis arduis et secretis tractandis vid. etc. » (Suivent les noms.) Archives consistoriales du Vatican. Imprimé maintenant dans KATROFF.

candidature et à soutenir, selon l'intention du Pape, celle du prince électeur de Saxe comme roi des Romains. Seulement, il ne fallait rien faire à Rome qui pût favoriser Charles et Maximilien<sup>1</sup>. Bien que, dans la Curie, on eût déjà adouci le ton à l'égard de François I<sup>er</sup>, celui-ci ne laissait pas que de craindre que le Pape ne finit par se ranger du côté de ses rivaux. Il conjura Bibbiena d'empêcher à tout prix l'envoi de la couronne impériale; il promit en retour de s'opposer à toute expédition de Maximilien en Italie. Au cours d'une audience solennelle, il fit les déclarations les plus pompeuses en faveur de la croisade, à laquelle il prétendait, disait-il, participer en personne. En même temps, il se montra tout disposé à aplanir ses difficultés avec Rome, à s'occuper des intérêts des Médicis et de la guerre turque, enfin à conclure une alliance avec le Pape.

Les négociations pour un traité avec François I<sup>er</sup> furent poussées avec le plus grand zèle par Bibbiena. Ce fut un des chefs-d'œuvre de la diplomatie du Médicis, qui, sans prendre de sérieux engagements envers le roi de France, aboutit à ce qu'elle voulut, en berçant le roi de l'illusoire espérance que le Pape était résolu, en récompense des avantages obtenus, à se ranger du côté de François I<sup>er</sup> dans la question de l'élection. On s'y prit exactement de la même façon avec Charles; on sut faire miroiter à ses yeux la perspective que Léon X accomplirait ses désirs, mais sans cependant prendre aucun engagement formel au sujet de l'élection. Quand François I<sup>er</sup> réclamait des assurances plus précises, on lui faisait remarquer les dangers qui suivraient une rupture avec l'Espagne. Avec le Habsbourg, Léon X trouvait toujours le moyen de se dérober, sous prétexte que de telles décisions si nouvelles et si graves réclamaient de mûres délibérations. Il réussit ainsi non seulement à ne pas expédier la bulle de dispense pour Naples, mais encore à faire trainer sa réponse relative à l'envoi de la couronne impériale. La Congrégation cardinalice réclama en cette circonstance l'avis du

<sup>1</sup> Lett. d. princ.

maître des cérémonies. Celui-ci déclara tout à fait inadmissible un couronnement en dehors de Rome<sup>1</sup>. Le 15 décembre, la congrégation tint, en présence du Pape, une réunion qui dura six heures. Le lendemain, Léon X informa l'évêque de Plock qu'il n'avait malheureusement rien pu être décidé, parce que les cardinaux avaient objecté la nouveauté de la chose et fait valoir que les bulles antérieures s'y opposaient; que, quant à lui, il ne pouvait accorder de dispense sans l'assentiment du Sacré Collège; qu'il était tout disposé à se rencontrer avec Maximilien à Mantoue ou à Vérone, mais qu'il hésitait, craignant des dangers pour l'Empereur dans ce voyage<sup>2</sup>. Le 21 décembre, un bref fut expédié à Maximilien, l'informant que les requêtes présentées par Erasmus Vitellius relativement à l'indulgence de croisade pour les pays qui secourraient la Croatie et la Hongrie, ainsi que celle concernant la nomination de Cajetan comme cardinal-légat pour la Hongrie, seraient exaucées. Le bref parlait aussi de l'envoi de la couronne impériale, mais en termes prudents disant que le Pape et les cardinaux étaient bien disposés, mais que, vu son importance, il y avait lieu de soumettre la question à une plus longue étude<sup>3</sup>.

En ajournant ainsi sa décision, le Pape voulait évidemment gagner du temps pour traiter avec la France. Cela n'alla cependant pas si vite qu'on le désirait à Rome. Pour gagner François I<sup>e</sup>, le Pape dut se résoudre à lui accorder la libre disposition de la deuxième dime de croisade. La bulle à ce sujet est datée du 1<sup>er</sup> décembre 1518<sup>4</sup>; mais elle ne fut mise au point qu'à la fin du mois, après que Bibbiena

<sup>1</sup> Même si le Pape et celui qui doit être couronné se trouvaient ensemble dans une ville, la cérémonie du couronnement ne pourrait y avoir lieu; et, dans ce cas, il faudrait qu'un légat à Rome fût chargé du couronnement.  
PARIS DE GRASSIS, dans HOFFMANN.

<sup>2</sup> Voy. le rapport d'Erasmus VITELLUS, dans VOLTELINI.

<sup>3</sup> Le bref du 21 décembre, d'après l'original des Archives d'État de Vienne, est dans VOLTELINI; le même donne des détails sur la bulle de croisade du 21 décembre, qui ne fut pas publiée à cause de la mort de Maximilien.

<sup>4</sup> Regesta, 1203, f° 177-178; GUICHARDIN, t. XIII; MICHAUD, t. VI. — Voy. aussi BOURLOTON, la Croisade préchée dans le diocèse de Maillezais, de mars 1517 à juillet 1518, dans la Rev. d. Bas-Poitou, 1885, n° 4.

eut pu transmettre, dans la question de la croisade, des assurances plus étendues de la part du roi<sup>1</sup>. François I<sup>e</sup> s'engagea, le 31 décembre, à rembourser dans l'espace de quatre ans 100,000 ducats des fonds de la croisade. En même temps, Laurent obtint du roi pour « services rendus » 100,000 ducats à prendre sur les sommes accordées par le Pape<sup>2</sup>. C'était un scandaleux emploi des fonds réunis pour la guerre turque. Après cela, François I<sup>e</sup> signa, le 20 janvier 1519, le traité d'alliance avec Léon X. Le roi de France, d'une part; le Pape, Laurent, comme représentant Florence et la famille de Médicis, d'autre part, s'engageaient à se garantir mutuellement leurs possessions et à se communiquer tous leurs secrets d'État. François I<sup>e</sup> promettait encore de reconnaître la juridiction ecclésiastique dans le Milanais; de défendre tout l'État de l'Église, Laurent et la famille de Médicis. L'acte se terminait en faisant mention d'un traité particulier. Réciproquement, le Pape et Laurent s'engageaient à soutenir de toutes leurs forces les intérêts français. Il n'est pas fait mention, dans l'acte, de l'élection impériale<sup>3</sup>.

La nouvelle critique a découvert que Léon X concluait presque au même moment une alliance avec les rivaux du roi de France! De même que François I<sup>e</sup>, Charles fut alléché, lui aussi, par « la perspective d'avoir le Pape pour lui dans la question de l'élection, perspective qui n'était justifiée par aucun engagement précis, mais qu'on leur avait habilement fait miroiter ». Le 19 janvier 1519, le texte de cette alliance, qui devait être naturellement tenu secret, fut établi; et, le 6 février, Charles y apposa sa signature<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Le 20 décembre, il fut fait là-dessus un rapport au Consistoire. Voy. *Acta consist.*

<sup>2</sup> Le 31 décembre 1518, Laurent donna quittance de 25,000 livres tournois. voy. MOLINI, t. I, p. 71-72.

<sup>3</sup> CAPPONI, *Storia di Firenze*, a publié pour la première fois le traité.

<sup>4</sup> CAPPONI en a publié dans *Arch. stor. Ital.*, et réimprimé dans *Storia di Firenze*, la minute approuvée par le Pape. Baumgarten déclarait que ce document n'était qu'un projet de la chancellerie pontificale, en vue d'apaiser la cour d'Espagne. Mais l'original se trouve aux Archives d'État de Florence, revêtu de la signature autographe de Charles.

Dans le traité avec Charles, il n'est pas non plus question de l'élection. Les deux parties s'engageaient à se prêter une aide mutuelle et à se garantir réciproquement leurs possessions; et ces possessions ne désignaient pas seulement pour le Pape les États de l'Église, mais ceux de Laurent et de Florence; et, pour Charles, non seulement les États situés hors de l'Italie, mais Naples. Dans le cas d'une guerre sérieuse, Charles avait la permission de lever une dîme sur le clergé d'Espagne.

A la lumière de ces deux traités, la politique vacillante, pleine de reculs et hésitant toujours devant les résolutions définitives, qui était celle de Léon X dans la course des deux rivaux, devient tout à fait claire. Par un double jeu étonnant, tous deux furent immobilisés d'abord, mis ensuite au service du Pape et des Médicis par la conclusion de traités secrets; la question de l'élection, pour laquelle François I<sup>e</sup> et Charles escomptaient à la fois le concours du Pape, ne fut même pas mentionnée dans ces traités; il est vrai que les avantages particuliers, que Charles aussi bien que François, avaient de la sorte stipulés pour l'État de l'Église et les Médicis, n'étaient guère conciliables.

On a dit, pour excuser cette politique de Léon X, qu' « au point où on en était alors, les petits États du centre ne pouvaient guère sauver leur indépendance que par un habile jeu de bascule entre les deux grandes puissances qui menaçaient de tout écraser. » C'est juste. Il n'en est pas moins vrai qu'une pareille duplicité ne peut être que profondément blâmée chez un Pape.

A ce moment, où la question du couronnement de Maximilien tenait toute la diplomatie européenne en émoi et où les préparatifs de la France et de l'Espagne faisaient appréhender une grande guerre, le « dernier chevalier » fut enlevé par la mort, avant la soixantième année. Cet accident ne fit qu'accentuer la rivalité des maisons de France et de Habsbourg, rivalité qui devait remplir un siècle de l'histoire européenne.

## II

La nouvelle inattendue, incroyable pour beaucoup de gens, de la mort de Maximilien survenue le 12 janvier 1519, de cette mort qui changeait la face des choses, arriva à Rome onze jours plus tard<sup>1</sup>. Elle mit fin à la perpétuelle irrésolution de Léon X. Le danger apparut plus grand encore de voir arriver à la dignité de roi des Romains le plus dangereux des compétiteurs, Charles, à qui cette dignité donnerait un droit à la couronne impériale. Aussi le Pape prit-il sa décision avec une promptitude qui ne lui était pas habituelle. Moins de vingt-quatre heures après, des instructions furent envoyées au légat, le cardinal Cajetan, dans lesquelles Léon X entraît ouvertement et résolument en lutte contre Charles, et, en posant la candidature d'un prince électeur, cherchait en même temps à faire échec à l'élection de François : « Le Pape, lit-on dans l'instruction du 23 janvier à Cajetan, désire, aussi bien dans l'intérêt public que dans l'intérêt privé du Saint-Siège, en première ligne, l'élection d'un prince allemand. Il ne s'agit que de savoir si, des électeurs de Saxe ou de Brandebourg, personnalités mises à part, ce n'est pas le premier qui aurait le plus de chances. La Curie verrait aussi d'un bon œil la nomination du roi de Pologne, mais, sous aucun prétexte, il ne faut parler du roi d'Espagne, et cela, parce que la puissance de Charles, déjà si grande, deviendrait intolérable si elle se trouvait augmentée de l'extraordinaire autorité que lui donnerait la couronne impériale<sup>2</sup>. Cette instruction du 23 janvier 1519 était

<sup>1</sup> Au plus tard le 23 janvier, peut-être le 22 ; HESSELE-HERGENROETHER donne par erreur le 24, NITTI le 21. Le 24 janvier, Léon X annonça la mort au Consistoire. Voy. KATROFF, *Recherches*.

<sup>2</sup> *Manoscrit. Torreg., t. XXV, p. 369.* En même temps, Cajetan obtenait une lettre de crédit de 1,000 ducats d'or et des brefs l'accréditant près des princes électeurs ecclésiastiques. (Voy. KATROFF.) — Dans la lettre du 23 janvier, le

l'œuvre exclusive de Léon X; car le cardinal de Médicis, qui s'était jusque-là occupé avec lui de la question de l'élection, avait dû partir pour Florence, où l'appelait une grave maladie de Laurent, dans la nuit du 22 janvier; il ne revint que le 26 mars<sup>1</sup>.

Pour les mêmes motifs invoqués contre Charles dans l'instruction à Cajetan, la candidature du roi de France était écartée. Si les possessions de François I<sup>e</sup> ne pouvaient être comparées, comme étendue, à celles du roi d'Espagne, en revanche, le roi de France disposait, avec un moindre territoire, de ressources peut-être supérieures<sup>2</sup>. En tous cas, il n'est pas douteux que le Pape ne désirait aucunement l'élection de François I<sup>e</sup>. Dans l'examen des titres des candidats, Léon X le passa sous silence<sup>3</sup>. De même, dans l'instruction envoyée le 27 janvier au cardinal Bibbiena, où le Pape exhorte ce légat à déployer toute son activité à la cour de France en faveur de l'élection d'un prince allemand, il n'est question nulle part que François I<sup>e</sup> pût être un candidat agréable à Rome. Ce n'est que deux jours plus tard, dans l'après-midi du 29 janvier, que le Pape se déclara ouvertement, en présence de l'ambassadeur français, pour l'élection de François I<sup>e</sup>, et lui fit conseiller d'avoir recours à tous les moyens afin de détourner les princes électeurs de voter pour le Habsbourg, et afin de se les gagner, Léon X dit très franchement, au cours de la conversation, que François I<sup>e</sup> devait prétendre à la dignité impériale, la plus haute de

Pape était prêt à agréer même la candidature de l'archiduc Ferdinand; mais, le 16 et le 20 février, cette candidature fut écartée énergiquement. *Manoscrit. Torreg.*

<sup>1</sup> Katkoff est le premier qui ait fait remarquer cette circonstance.

<sup>2</sup> Voy. les célèbres, spirituels et vigoureux *Ritratti delle cose di Francia et Ritratti delle cose dell' Alemagna*, de MACHIAVEL, imprimés dans l'édition milanaise (1850) des œuvres de Machiavel. « Et se, oltre a la auctorita et granda ordinaria che si trova ne la corona de Francia, vi si adjungessi questa altra extraordinaria de lo Imperio, et S. conosce molto bene che il Christianissimo andrebbe in Cielo, » écrivait Médicis le 8 décembre à Bibbiena. *Manoscrit. Torreg.*

<sup>3</sup> Plus tard, Léon X chercha à excuser cet oubli et à déclarer qu'il n'avait rien su de la candidature de François I<sup>e</sup>. *Manoscrit. Torreg.*

toutes; que, quant à lui, s'il estimait dangereux de voir la couronne impériale sur une tête trop puissante, il préférerait cependant qu'elle allât au souverain de la religieuse et sérieuse nation française plutôt qu'au roi catholique<sup>1</sup>.

D'où venait ce revirement subit? Erasmus Vitellius, qui était encore à Rome, avait communiqué au Pape, pour lui montrer que l'élection de Charles était certaine, le texte complet, en forme authentique, de l'engagement souscrit à Augsbourg par cinq princes électeurs. Quoique le Pape eût reçu communication, depuis longtemps, dans une forme presque trop favorable pour Charles, du résultat de la diète, il semble qu'on n'eût pas attaché à ce rapport l'importance qu'il méritait, car on subissait au Vatican l'impression générale et on croyait qu'il ne s'agissait là que de déclarations verbales. Pour la première fois maintenant on commençait à se rendre compte que c'était sérieux. Cependant, une action rapide paraissait pouvoir encore empêcher l'élection de Charles.

Dans cette pensée, Léon X adressa, le 29 janvier, aux représentants de la France, une invitation les pressant de faire le nécessaire pour que leur maître posât sa candidature à l'Empire et combattît de toutes ses forces celle du Habsbourg. Le lendemain, il fit envoyer par Pierre Ardinghello à son légat en France une lettre très importante, dans laquelle il s'expliquait dans le même sens au sujet de l'élection; il y citait la déclaration des princes électeurs que lui avait montrée Erasmus Vitellius, déclaration de laquelle il ressortait que Charles serait sûrement élu, si on n'agissait pas vite et énergiquement. François I<sup>e</sup> était donc invité de la façon la plus expresse à faire acte de candidat, et le Pape lui promettait en cette circonstance son concours le plus entier. « S'il arrive, dit la lettre, que les électeurs, inquiets de la puissance du roi, manifestent le désir de voter pour un tiers, alors il faudra que François I<sup>e</sup> s'y rallie de toutes ses forces, car le principal est que Charles ne soit pas empereur.

<sup>1</sup> *Actes de la diète*, t. I, p. 158-160.

Du reste, la plus grande prudence sera nécessaire ; il ne faut pas que François I<sup>e</sup>, en croyant travailler pour sa propre élection, aille faire celle de Charles. Le Pape désire, en première ligne, l'élection de François I<sup>e</sup> ; si elle paraît impossible, n'importe quelle candidature vaudra mieux que celle de Charles. » C'est dans le même esprit encore que furent rédigées les instructions adressées les 5 et 12 février à Bibbiena : le Pape, qui avait obtenu la ratification du traité du 20 janvier, y renouvelle dans les termes les plus forts son ardent désir de voir élu François I<sup>e</sup> ; mais, dans le cas où les efforts de celui-ci seraient menacés de ne pas aboutir, il proclame la nécessité d'agir en faveur d'un tiers, pourvu que ce ne soit pas Charles.

Après ces manifestations et d'autres semblables, on ne peut plus mettre en doute que Léon X n'ait manœuvré énergiquement en faveur du roi de France. Est-ce à dire qu'au fond de son cœur il désirât vraiment sa victoire ? On a le droit d'en douter encore. Il est infiniment plus vraisemblable qu'il jouait de François I<sup>e</sup> contre Charles, sans désirer réellement l'élection du roi de France, sans même y croire sérieusement. Si peu à peu il s'accoutuma à caresser l'idée de voir un Empereur français, il n'en faut pas chercher la raison dans une personnelle sympathie pour François I<sup>e</sup>, mais bien plutôt dans ce fait que personne autre ne pouvait faire obstacle aux ambitions croissantes de Charles-Quint.

Léon X a persévétré dans ce point de vue jusqu'aux derniers jours qui précédèrent l'élection de Charles. Pour en bien juger, il ne faut pas s'arrêter aux fluctuations de détail, qui ne doivent pas surprendre chez un Médicis ; il faut s'attacher au point essentiel, sur lequel il apparaît qu'après comme avant, le Pape n'a pas varié : tout plutôt qu'un Habsbourg !

<sup>1</sup> Dans les lettres à Bibbiena, Campeggio, Cajetan et Caracciolo, ce programme revient constamment. La lettre à Campeggio du 19 février publiée ici a bien le sens d'une invite à Henri VIII pour qu'il pose sa candidature. Au milieu de mai, le diplomate anglais Richard Pace vint en Allemagne dans ce but. Brosch déclare qu'il est impossible de porter un jugement sur les véritables intentions d'Henri et de Wolsey.

tel fut son programme politique. Ce fut en vain que le légat d'Espagne Egidio Canisio assiégea le Pape d'instances en faveur de Charles<sup>1</sup>. Certes, au fond, le Pape eût de beaucoup préféré le prince-électeur de Saxe ou celui de Brandebourg; il le laissa voir assez. Il est évident que la candidature du roi de France, qui n'était sans doute au début qu'une manœuvre pour écarter le Habsbourg, fut peu à peu prise à cœur à Rome, parce qu'on ne vit plus d'autre moyen de faire échouer Charles<sup>2</sup>.

Outre la puissance démesurée dont disposait le roi catholique, il y avait d'autres motifs nombreux à invoquer contre lui : 1<sup>o</sup> la pression qu'à l'aide de Naples, il pouvait exercer sur Rome; 2<sup>o</sup> le souvenir de tant d'Empereurs romano-allemands qui avaient été les ennemis de la Papauté; 3<sup>o</sup> le souvenir de leur alliance avec le parti gibelin dans les États de l'Église. A côté de ces raisons que Léon X faisait valoir à Bibbiena, il mentionnait, mais en dernier lieu, les liens de famille qui l'attachaient à la France. Et rien ne prouve mieux que ses lettres que le népotisme fut loin d'être le principal mobile de sa politique vis-à-vis des deux puissants rivaux. Ce qui était surtout à cœur à Léon X, c'était le maintien de son pouvoir temporel, garantie de son indépendance spirituelle. Dans cet intérêt, dans celui aussi de « la liberté de l'Italie », il avait le devoir de ne laisser prendre pied dans la Péninsule à aucune puissance trop considérable. Certes, cette politique se liait pour lui au souci qu'il avait de la grandeur de sa propre famille, au souci qu'il avait de maintenir l'État de Florence étroitement rattaché à

<sup>1</sup> Il existe une lettre, dans laquelle Egidio Canisio s'emploie auprès du Pape en faveur de Charles; elle est datée de *Barcinone die 19 febr. 1518* et se termine ainsi : « Imperator orbi, Imperatori V. S<sup>ua</sup> imperabit poteritque hoc uno facto et hostem ecclesiae delere et ecclesiam felicissimam instituere. » Cod. Vat. 6284, f° 52.

<sup>2</sup> L'opinion de Nitti, d'après laquelle le Pape n'aurait soutenu la candidature de François I<sup>er</sup> que pour atteindre un autre but, ne peut se concilier avec de nombreux documents. Ulmann est aussi de cet avis, que Léon X, informé des promesses des électeurs allemands à François I<sup>er</sup> dont il devait considérer l'élection comme inévitable, se prononça pour celui-ci, sans occuper de Charles. (*Études*, t. II, p. 107.)

l'État de l'Église; mais il ne les confondait pas. Dans sa position extrêmement difficile entre ces deux grandes puissances qu'étaient, d'un côté, l'Espagne avec les Habsbourg, de l'autre, la France, Léon X s'efforça de louvoyer le plus longtemps qu'il lui fut possible; mais, quand il se vit dans la nécessité de choisir entre ces deux maux, il lui parut que le roi de France, seigneur de Milan, en était un moindre que le roi d'Espagne, maître de Naples<sup>1</sup>.

Le Pape se déclara en faveur de la candidature du roi de France par de nombreux actes qui ne laissaient place à aucune équivoque. Au commencement de mars, Roberto Latino Orsini, archevêque de Reggio, et tout à fait dévoué à la France, fut envoyé, muni de nombreuses bulles pontificales, aux princes-électeurs, avec mission d'agir, au grand contentement de François I<sup>er</sup>, par tous les moyens, contre Charles. Le 12 mars, Léon X autorisait, par un bref particulier, le roi de France à promettre le chapeau de cardinal aux électeurs de Trèves et de Mayence si ceux-ci le faisaient élire; deux jours après, le Pape faisait promettre, aux mêmes conditions, la légation permanente en Allemagne au cardinal-archevêque de Mayence<sup>2</sup>, Albert de Brandebourg. La signification de cette dernière concession éclatait à tous les yeux. Le 21 mars, le Pape tint à l'ambassadeur vénitien un langage si résolu que celui-ci n'en revenait pas: « Sa Sainteté qui jusqu'ici, raconte Minio, s'est toujours efforcée de dissimuler avec les deux rivaux, est passée complètement du côté de la France, car elle est persuadée qu'elle a plus à craindre de Charles que de François I<sup>er</sup><sup>3</sup>. »

Quand on songe au caractère de Léon, qui aimait si peu à prendre des résolutions définitives et à qui il fallait un cas d'extrême nécessité pour l'amener à se prononcer ouverte-

<sup>1</sup> ULMANN fait observer que François I<sup>er</sup>, qui, en fait, possédait en Italie les droits anciens des empereurs, n'aurait pas été plus puissant s'il avait été élu à cette dignité, et que, par contre, cette élection fournissait à la Curie des armes sérieuses contre les prétentions françaises sur Naples.

<sup>2</sup> MICLET, *Rivalité*, t. I, p. 171; RANKE, *Hist. allem.* et *Actes de la diète*.

<sup>3</sup> BROWN, t. II, n° 1179; BAUMGARTEN, *Politique de Léon X*.

ment, on ne peut qu'être surpris qu'il ait pris parti aussi nettement pour la France. Il ne s'agissait pas pour lui d'abattre un adversaire dangereux : ce ne serait pas là une explication suffisante de son activité en faveur de l'élection de François I<sup>e</sup>. Un examen plus attentif nous fait comprendre le motif pour lequel le Pape marcha de plus en plus ouvertement : il avait une peur grandissante d'être isolé. Le rusé Médicis voyait se dresser comme un spectre menaçant une entente éventuelle entre François I<sup>e</sup> et Charles-Quint.

A aucun prix, il ne fallait fournir à la France un prétexte, une occasion d'abandonner le Pape et de le laisser seul en face de Charles<sup>1</sup>. Dans le cas de l'élection du Habsbourg, il fallait que le Saint-Siège gardât au moins un solide appui dans le roi de France; il fallait éviter que les deux rivaux pussent s'unir. Une fois que le Pape fut entré dans cette voie, il y fut poussé toujours plus avant par la peur de rester isolé. Aussi, le 20 avril, quand les Suisses vinrent lui demander que la dignité impériale restât chez les Allemands, répondit-il par un refus catégorique, disant que son but n'était pas d'amoindrir les droits de la nation allemande; que, s'il faisait de l'opposition à Charles, c'était en vertu des anciennes conventions jurées, qui interdisaient au souverain de Naples de se présenter à l'Empire; que, pour lui, sa résolution était prise : qu'il favoriserait de plus en plus la candidature de François I<sup>e</sup>, parce qu'elle n'offrait pas de danger pour le Saint-Siège.

Peu de temps après, le Pape fit personnellement un pas de plus contre le droit existant (personnellement, car le cardinal de Médicis était parti en hâte le 3 mai pour Florence où Laurent se mourait) et se compromit plus dangereusement encore que le 23 janvier. Un bref du 4 mai donnait plein pouvoir au cardinal-légat Cajetan, dans le cas où trois des princes électeurs se seraient mis d'accord pour faire l'élection, de proclamer, au nom du Pape, un pareil acte valable<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Nutti.

<sup>2</sup> Le bref fut envoyé par François I<sup>e</sup> à l'électeur de Brandebourg; c'est

Malgré tout son zèle en faveur de l'élection de François I<sup>er</sup>, le Pape n'abandonna jamais complètement son rêve, qui était l'élection d'un tiers, le prince électeur de Saxe. L'arrière-pensée que cette grande lutte diplomatique serait ainsi terminée de la façon la plus avantageuse repartait toujours. La Curie s'attacha à ce projet avec tant d'ardeur que, pour n'y point faire obstacle, elle se résolut à temporiser et à fermer les yeux momentanément sur le développement du luthéranisme.

Cependant, les envoyés du Pape en Allemagne avaient essuyé un sensible échec auprès des princes électeurs ecclésiastiques, qui se trouvèrent profondément blessés dans leurs sentiments lorsqu'on vint leur dire qu'en vertu de la Constitution de Clément IV, le roi de Naples n'était pas éligible, et ils protestèrent contre le procédé inoui du Pape, de vouloir leur dicter leur conduite.

Cependant, arrivaient du Nord des nouvelles de plus en plus favorables pour Charles; un mouvement populaire éclatait dans la basse et haute Allemagne en faveur du Habsbourg; les Suisses déclaraient de leur côté qu'ils ne souffriraient pas que la couronne impériale passât de la noble nation allemande à une nation étrangère, encore moins à la nation française, qui y aspirait depuis si longtemps.

Ces nouvelles arrivèrent à Rome dans la seconde moitié d'avril. Peu après mourut Laurent, neveu du Pape. Depuis janvier, il était gravement atteint du « mal français »; le 13 avril, on lui annonce qu'il était père d'une fille, Catherine de Médecis, dont la naissance coûta la vie à sa mère; le 4 mai, le père à son tour expirait.

La connaissance de ces deuils<sup>1</sup> atteignit le Pape profondément; cependant, il supporta le coup avec une résignation chrétienne : « Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a repris, » dit-il à son fidèle Pierre Ardinghello. L'accident frappait en lui le Médicis, mais non le Pape; au contraire,

d'après cette copie française que le document qui est aux Archives de Berlin a été publié de nouveau dans les *Actes de la diète*.

<sup>1</sup> Cette nouvelle arriva à Rome le 5 mai. PARIS DE GRASSIS, *Diarium*.

il voulut, à partir de ce moment, ne plus penser qu'à l'élévation et l'utilité du Siège apostolique. Ainsi s'exprime l'ambassadeur de Mantoue<sup>1</sup>. D'après un autre, Léon, en apprenant la douloureuse nouvelle, aurait dit : « Désormais, nous n'appartenons plus à la maison de Médicis, mais à la maison de Dieu! »

De cette exclamation si diversement interprétée et de la promesse que fit le Pape de renoncer complètement désormais au népotisme, il ne s'ensuit aucunement qu'il eût avoué s'être abandonné uniquement jusque-là à des vues de famille; il reconnaissait seulement avoir été occupé plus qu'il n'aurait dû de l'élévation de ses parents. Cette promesse ne devait pas être tenue. Le duché d'Urbin ainsi que Pesaro et Sinigaglia furent bien réunis à l'État de l'Église, mais le cardinal de Médicis obtint la direction des affaires de Florence; il resta dans cette ville jusqu'à l'automne comme légat de toute la Toscane, et déléguait ensuite, pour le remplacer, l'évêque de Pistoia Goro Gheri<sup>2</sup>, et le cardinal Passerini<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> REUMONT-BISCHET, *Catherine de Médicis*, p. 260.

<sup>2</sup> Le Cod. Vatic. 3190 contient l'original de ce rapport présenté au Pape lui-même : « Ad divum Leonem X Pont. Opt. Max. Petri Galatini Minoritani rev. dom. card<sup>is</sup> Sanct. quatuor coronator., capellani libellus de morte consolatorius in obitu ill. principis Laurentii Medicis ducis Urbini. » L'auteur remarque que Léon X supporta la mort de Julien et de Laurent avec la même résignation, et qu'on ne surprit pas chez lui de marques extérieures de son chagrin. « Quare non ut te consolaremur hæc diximus sed ut singuli quique ex rationibus ipsis quas induximus animi tui fortitudinem cognoscentes exemplo tuo discant mortem non solum in bonis ducere sed eo quoque meliorem sepe numero esse quo celerior est ipsamque cum opus est omnino contempnere. » Dans la savante dissertation qu'il en tire, tout illustrée de citations grecques, l'auteur veut montrer : « 1<sup>o</sup> Mortem non malum, sed bonum esse; 2<sup>o</sup> Eo plerumque meliorem esse mortem quo celerius accederit; 3<sup>o</sup> Mortem semper quandoque venerit æquo animo ferendam esse. » Bibl. Vatic.

<sup>3</sup> B. Castiglione raconte, dans une lettre datée du 27 mai, cette nomination à la marquise de Mantoue. Archives Gonzague.

<sup>4</sup> L'administration du duché d'Urbin, qui avait été si mauvaise sous Laurent, fut confiée à Roberto Boschetti, qui devait prendre conseil surtout du cardinal de Médicis. BALAN, *Boschetti*, t. I. — San-Leo fut plus tard détaché d'Urbin et donné aux Florentins en compensation de leurs dépenses dans la guerre contre François-Marie. Le 12 octobre, Léon X nomma G. Maria da Varano vicaire du Saint-Siège et lui confia, à ce titre, Sinigaglia, Castelleone, San-Lorenzo et Montefoglio.

La mort de Laurent libéra de certaines obligations la politique papale, mais elle ne fut pour rien dans le rapprochement avec Charles. Le vrai motif de ce changement d'orientation fut que Léon X apprit que la candidature de François I<sup>er</sup> n'avait aucune chance. Le 29 mai, le Pape dit à l'ambassadeur vénitien que l'opinion publique en Allemagne était si montée que les princes électeurs ne pourraient, le voulussent-ils, élire le roi de France.

Cela n'empêchait pas Léon X de persister dans ses sentiments hostiles à l'élection du Habsbourg. Après comme avant, il fit déclarer par ses représentants que le roi de Naples ne pouvait être en même temps empereur. Au commencement de juin, pour n'avoir rien à se reprocher, il fit une dernière tentative désespérée pour écarter par la candidature de l'électeur de Saxe le péril qui le menaçait et pour finir par là cette bataille diplomatique. Le 7 juin, les représentants du Pape et l'ambassade française reçurent une instruction redigée en toute hâte, les priant de faire une dernière fois tous leurs efforts sur le prince de Saxe pour le décider soit à voter pour le roi de France, soit, si cette élection n'était pas possible, à briguer pour lui-même la couronne impériale. Si Frédéric, outre sa voix, en obtenait deux autres, le Pape reconnaîtrait son élection comme valide et le soutiendrait de toutes ses forces.

Cependant que Léon X rentrait en campagne avec ce plan, l'opinion populaire en Allemagne était tellement excitée contre les partisans de la France que leurs existences n'étaient plus en sûreté<sup>1</sup>. Par le chef du parti français, l'archevêque de Trèves, le Pape apprit que quatre des électeurs étaient résolus à voter pour Charles; l'archevêque était donc convaincu de l'inutilité et du danger de soutenir plus longtemps la candidature de François I<sup>er</sup><sup>2</sup>. Il fallait enfin se rendre à l'évidence. Charles, de son côté, ne négligea

<sup>1</sup> Dans la nuit du 11 juin le nonce du Pape, Orsini, dut s'enfuir de Mayence sous un déguisement. BREWER.

<sup>2</sup> C'est ce que disait plus tard le Pape au représentant d'Henri VIII. Voy. *Arch. stor. Ital.*, app., t. I, p. 324.

geait rien pour conquérir Léon X. Juste à ce moment, François I<sup>er</sup> fut assez maladroit, pour formuler une demande qui dut blesser Rome profondément. D'après le rapport de l'ambassadeur de Ferrare, daté du 5 juin, arriva alors une lettre du roi de France, dans laquelle celui-ci déclarait s'opposer à la réunion d'Urbin à l'État de l'Église, parce que ce duché appartenait à la jeune Catherine de Médicis, qu'il considérait comme sa propre fille<sup>1</sup>. Il est bien certain que cette lettre commença à modifier les sentiments du Pape. Sa résolution définitive éclata au milieu de juin. Alors arrivèrent d'importantes nouvelles d'Allemagne. Caracciolo raconte qu'il se fit porter en litière, quoique malade, près de l'archevêque de Mayence, pour le prier, au nom du Pape, de songer au bien de l'Église et de voter pour François I<sup>er</sup>. L'archevêque répondit avec force que, sous aucun prétexte, il ne voterait pour le roi de France. En même temps, le Pape dut avoir connaissance de la lettre du 8 juin dans laquelle l'électeur Frédéric «éconduisait poliment mais nettement et clairement les deux représentants du Pape».

Ce furent ces nouvelles qui décidèrent le Pape à changer son attitude politique. Dès le 17 juin, fut signé un traité avec l'ambassadeur espagnol, Caroz, et par lequel Léon X permettait pour cette fois l'union des couronnes impériale et napolitaine, mais opposait son *veto* papal à tout agrandissement de l'Espagne en Lombardie ou en Toscane<sup>2</sup>. Les représentants du Pape en Allemagne reçurent aussitôt de nouvelles instructions en conséquence. Ceux-ci se hâtèrent de communiquer aux princes la déclaration du Pape, qui levait l'obstacle de Naples et les rendait libres de voter pour Charles, s'ils le voulaient. A la dernière heure, — les électeurs étaient déjà assemblés à Francfort, — le Pape avait cédé, en face de la probabilité, devenue presque une certitude, que l'élection se ferait malgré l'opposition de Rome; il fallait éviter au Saint-Siège ce grave affront. Que Léon

<sup>1</sup> La dépêche de Paolucci du 5 juin 1519 est dans BALAN, *Storia*, t. VI.

<sup>2</sup> Le traité, entièrement publié dans *Arch. d. Soc. Rom.*, t. XVI, p. 218, ne fut pas ratifié par Charles V.

n'eût cédé que constraint, c'est très certain. Il a avoué lui-même qu'il avait écrit au légat Cajetan qu'il était inutile de se jeter la tête contre les murs.

François I<sup>e</sup> finit par reconnaître lui-même qu'il n'avait plus de chances. Le 26 juin, il retira sa candidature et chargea son ambassadeur Bonnivet de travailler pour l'électeur de Brandebourg. Dans une deuxième lettre du même jour, il lui recommandait, dans le cas où l'électeur de Trèves serait pour le prince de Saxe, de favoriser ce dernier. Le nonce Ortera, le 21 juin, avait, conformément à l'instruction du 7 juin, fait prier instamment encore une fois, par Charles de Miltitz, Frédéric de Saxe de donner sa voix à François I<sup>e</sup> ou de se présenter lui-même. Frédéric refusa résolument et se déclara pour Charles. Le 28 juin 1519, le petit-fils de Maximilien fut élu à l'unanimité roi des Romains. Quoiqu'il n'eût pas le droit de prendre ce titre avant d'avoir été couronné par le Pape, on ne l'en appela pas moins à peu près universellement : l'Empereur.

On avait attendu à Rome, avec le plus grand intérêt, le résultat définitif de cette longue lutte diplomatique. Nous en avons le témoignage par Balthazar de Castiglione<sup>1</sup>, qui était venu à Rome le 26 mai pour offrir au Pape ses compliments de condoléance à l'occasion de la mort de Laurent de Médicis<sup>2</sup>. Au commencement de juin, beaucoup à la Curie croyaient que Charles ni François n'avaient de chances; les Français n'étaient plus aussi sûrs de la victoire qu'auparavant<sup>3</sup>. Cependant, quelques-uns s'illusionnaient encore. En général, on craignait une grande guerre; seul, le Pape pensait autrement<sup>4</sup>. Il n'interrompit pas ses

<sup>1</sup> Lettre de Castiglione au marquis de Mantoue, 3 juin 1519, de Rome. Archives Gonzague.

<sup>2</sup> « Heri sera che fu giobbia alli 26 del presente gionsi qui. » Le lendemain, il eut une audience et fit ses compliments de condoléance au Pape. Lettre au marquis du 27 mai 1519. — Voy. la lettre à la marquise du 28 mai, Archives Gonzague.

<sup>3</sup> Lettre du 5 juin 1519. Archives Gonzague.

<sup>4</sup> « Dui giorni sono che Monsignor de Concorseau... mi disse, che senza dubio alchuno el suo Re sarebbe Imperatore. Prestò se ne sentira el scoppio.

divertissements ordinaires, pendant que l'excitation dans la ville montait au plus haut point, ce qui se traduisit par de nombreux paris<sup>1</sup>. Le 1<sup>er</sup> juillet, on publia dans tout Rome que Charles-Quint était élu : les Impériaux jubilèrent<sup>2</sup>.

La nouvelle officielle de l'élection de Charles arriva le 5 juillet à Rome, où elle fut célébrée par les Espagnols, les Impériaux, les Colonna, avec de grandes manifestations de joie. Le cri : Empire et Espagne ! retentit dans les rues de la ville éternelle<sup>3</sup>. « La joie des Espagnols est aussi difficile à décrire que la consternation des Français, qui sont comme morts, » écrivait Balthazar Castiglione<sup>4</sup>. A ces bruyantes démonstrations de joie s'associèrent les cardinaux et les prélates espagnols, et tous ceux qui avaient des bénéfices à Naples ou en Espagne. Pendant deux soirs, cinq cents à six cents Espagnols, tous bien armés, parcoururent, avec drapeaux et musiques, les rues, s'arrêtant devant les maisons des prélates espagnols, où on leur donnait du vin et de l'argent. Les Allemands à Rome furent très mécontents que ces bandes criassent seulement : Espagne, tandis qu'elles auraient dû

*Universalmente se estima che habbia ad essere gran guerra, ma N. S. mostra di essere d'altro parere e promette pace.* » Lettre du 16 juin 1519.

<sup>1</sup> « ... Qui si sta d' hora in hore in expettabone di udir la nova dell' imperatore et in banchi se danno de molti ducati in questa messa. N. S. sta sano, è molto allegro e sta su piaceri consueti suoi. Heri sera che fu la vigilia de San-Giovanni se fecero jochi per Roma benchè questa non è festa consueta di Roma ma di Firenze. » — Castiglione à la marquise, le 28 juin 1519.  
Archives Gonzague.

<sup>2</sup> « Qui se sta in continua expettabone del nuovo imperatore e quattro giorni sono se levò per tutta Roma una fabula che el Catholico era fatto imperatore di modo che Ceccotto pianto su la sua casa in Borgo una grandissima arma del predetto Catholico con le insegne imperiali e fece venire da otto dieci trombettì che tutto el di non fecero mai altro che sonare e feco porre su la stada due botte de vino e diede bere a chi ne volse tanto che se consumò tutto sempre dicendo villania a quelli che dicevano che la nova del Catholico non era vera, presto se sapra s'egli è buon propheto o astrologo. » — Castiglione au marquis, 4 juillet 1519.

<sup>3</sup> PARIS DE GRASSIS, dans HOFFMANN, *Journal in Cod. Barb.*

<sup>4</sup> « Qui non si po dire el jubilo che sentono questi Spagnoli de la creatione del novo imperatore et el dispiacere degli Francesi che stanno come morti. » Lettre à la marquise, du 13 juillet 1519.

dire : Autriche » ou « Bourgogne<sup>1</sup> ». Tout de suite, les Espagnols et leurs partisans à Rome devinrent insolents, comme s'ils eussent été les maîtres de la ville : il y eut à ce sujet une scène fort pénible entre le Pape et Caroz, l'ambassadeur de Charles V<sup>2</sup>.

Léon X ne put dissimuler la profonde émotion que la nouvelle de l'élection du Habsbourg lui causait : « Excellence, dit-il à Minio, le représentant de Venise, si le roi de France avait suivi nos conseils, c'est un troisième candidat qui aurait été élu. Dieu fasse que l'élection de Charles serve à la Chrétienté. » Cette déclaration laisse voir combien la candidature de l'électeur de Saxe répondait aux vœux secrets et profonds du Médicis<sup>3</sup>. Peu de jours après, Minio trouva le Pape tout songeur : « Que faut-il faire, s'écria-t-il, si le Habsbourg envahit maintenant l'Italie ? Toute l'Allemagne l'appuiera. » Léon X était encore plus nerveux le 18 juillet : il se plaignait de nouveau des ambassadeurs français, qui rejetaient sur lui toute la faute de l'élection de Charles : « J'ai fait, vous le savez, disait-il à Minio, tout ce qu'ils pouvaient souhaiter, et voilà maintenant comme ils se conduisent<sup>4</sup> ! »

Le lendemain, le Pape communiqua aux cardinaux assemblés en consistoire la lettre de Charles qui, en termes brefs et mesurés, annonçait son élection ainsi que ses bonnes dispositions et sa soumission envers le Saint-Siège. Le Pape ne manqua pas, à cette occasion, de le louer de ne s'être pas attribué par avance le titre de roi des Romains, ce qui était une grande preuve de modération chez un prince si puissant<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Rapport de Castiglione du 14 juillet 1519. Archives Gonzague.

<sup>2</sup> Voy. le rapport de Castiglione du 31 août 1519. Castiglione, dans son rapport du 17 septembre 1519, raconte comme l'Empereur apaisa le Pape, qui était extrêmement irrité et parlait de l'excommunier. (Lettre de Castiglione du 10 septembre.)

<sup>3</sup> KATKOFF. Cajetan, à la suite du résultat malheureux de sa campagne électorale, tomba en disgrâce, sinon auprès de Léon X, du moins auprès du très influent cardinal de Médicis.

<sup>4</sup> BROWN, t. II, n° 1250; SANUTO, t. XXVII.

<sup>5</sup> Voy. Acta const., 19 juillet 1519. Lecture de la lettre de Charles : « Quibus lectis laudataque regis virtute et modestia, quod titulum regis

Les solennités d'usage eurent lieu d'abord conformément au cérémonial. Le 16 août fut envoyé un bref de félicitations et de souhaits à Charles<sup>1</sup>; les phrases sonores et emphatiques y cachaient mal la grande peur que Léon X avait de la future attitude du nouvel Empereur.

Romanorum sibi minime ascripserit, decretum est, ut sequenti die missa papalis celebraretur gratieque Deo optimo maximo pro tam singulari dono agerentur. (Archives consistoriales.) — Castiglione, dans son rapport au marquis du 24 juillet 1519, écrit : « Venne l'altro giorno uno gentiluomo di Spagna mandato in poste dallo imperatore a fare intendere al papa come havera havuto nova dalli electori di essere creato imperatore e cosi se offe- riva à N. S. molto amplamente S. S<sup>a</sup> fece fare congregazione de tutti li cardinali e fece leggere la lettera dello imperatore et ordino li fuochi li quali la sera se fecero con gran triumpho. » Archives Gonzague.

<sup>1</sup> RAYNALD, BAUMGARTEN (*Charles-Quint*) cite le bref d'après un manuscrit et constate qu'il avait été imprimé en 1519 dans un ouvrage rare. On s'explique difficilement comment le texte qui est imprimé dans RAYNALD et qui est le plus accessible a pu lui échapper.

## CHAPITRE VII

### CAUSES ET OCCASION DU SCHISME RELIGIEUX EN ALLEMAGNE — LA QUERELLE DES INDULGENCES

En abandonnant prudemment à la dernière heure son opposition à l'élection de Charles-Quint, Léon préserva l'autorité du Saint-Siège d'un sensible échec, et cela, semble-t-il, sans bien s'être rendu compte de la portée de son acte par rapport à la révolution religieuse profonde<sup>1</sup> qui se préparait en Allemagne. Une petite cause, insignifiante en soi, donna naissance en peu de temps dans tout l'Empire contre Rome, à un ouragan qui fit trembler la Papauté jusque dans ses fondements.

L'homme qui déchaîna cet orage est une apparition, comme l'histoire n'en a pas beaucoup à produire de pareilles. Depuis quatre siècles que son nom flotte dans les imaginations, les hommes n'ont pas encore pu parvenir à comprendre ce caractère, et l'on est bien plus loin de s'entendre à son sujet que s'il s'agissait de toute autre période du temps passé. Toutefois, il est un point où amis et ennemis se rencontrent : c'est que, si hautement significative qu'ait pu être la personnalité de Martin Luther, cet homme n'a pas conduit tout seul la révolution qui devait briser pour quatre siècles l'unité de l'Église d'Occident. Plus puissamment peut-être quaucun autre, il a travaillé au renversement des obstacles qui s'y opposaient, mais il n'a fait que jeter l'allumette sur le monceau de matières combustibles amassées depuis quatre siècles.

<sup>1</sup> Nitti, p. 224.

La fin du moyen âge laisse voir à l'observateur attentif, à côté d'une augmentation puissante de la vie<sup>1</sup> et du sentiment religieux, de graves plaies morales et religieuses. La lumière et l'ombre sont mêlées étrangement dans les masses profondes du peuple. Les oppositions, caractéristiques de cette époque, se montrent avec une crudité particulière dans le clergé régulier et séculier<sup>2</sup>. En face de l'esprit de sacrifice, de l'amour spiritualisé de Dieu et des hommes, se dressent trop souvent des spectacles décourageants d'amour-propre effréné, d'avarice, de luxure, d'immoralité. Les excès parurent si grands à plusieurs observateurs qu'ils appréhendèrent un châtiment de Dieu<sup>3</sup>. Une source de corruption pour l'Église allemande fut surtout son immense richesse, dont l'accroissement malsain, en même temps qu'il lui attirait l'envie et la haine des laïques, réagissait défavorablement sur les serviteurs de l'Église. Le pire fut que cette énorme richesse engagea la haute et la petite noblesse à mettre l'Église en coupes réglées et à tirer peu à peu à elles

<sup>1</sup> En dehors de l'exposition qu'en fait Janssen, on peut voir là-dessus les considérations remarquables et profondes de Wackernagel. (*BASILE, Zeitschr. für Geschichte*, t. II, p. 171.) Voy. aussi BEZOLD, *Histoire de la Réforme*; STIEVE; MEYER; MÜLLER, *Histoire de l'Église*, t. II, p. 1, 159. — Dans une critique de ce dernier travail, Deutsch fait la remarque suivante : « Nous avons ici un tableau assez impartial de cette période, qui peut servir à rectifier et la naïve conception de l'ancien protestantisme, qui n'y voyait qu'une nuit interrompue de quelques rares lueurs, et les apologies tendancieuses de la nouvelle école catholique. »

<sup>2</sup> La partie qui suit se rattache aux développements que j'ai intercalés en 1897 dans la 18<sup>e</sup> édition de JANSEN (t. I, p. 631-743). Parmi les travaux parus depuis, il faut signaler ceux de MEYER, *Études sur l'histoire des temps qui précédèrent la Réforme d'après des sources silésiennes*. (Munich, 1903.) Pour la critique de ce travail, voy. les *Remarques de Schafer*. (*Écrits du Quatroc. romain*, t. XVIII, p. 105.)

<sup>3</sup> *Onus ecclesiæ*, c. xl; DENIFLE, *Luther et le Luthéranisme*, t. I, Mayence, 1904, p. 4. Les raisons données par Werner (le pamphlet *Onus ecclesiæ*, Giessen, 1901) pour établir que l'auteur de ce remarquable écrit est bien, comme on le croyait, l'évêque de Chiemesé, Berthold Pirstinger, n'apparaissent pas, à bon droit, concluantes à Clemen. (*Histor. Zeitschr.*, t. LXXXVIII, p. 362.) De l'étude de cet écrit, composé en 1519 et imprimé pour la première fois en 1524 avec des interpolations antiluthériennes, il ressort beaucoup plus que l'auteur devait être un religieux. Hedbues croit que c'était un Chartreux de Cologne, probablement Justus de Lansberg.

les hautes situations ecclésiastiques, surtout les canonicats du chapitre de la cathédrale; chapitre qui, dès sa naissance, au treizième siècle, donna lieu à des abus, s'étendit presque partout jusqu'à la fin du quinzième siècle. Il s'ensuivit naturellement que, d'année en année, un plus grand nombre de nobles embrassèrent l'État ecclésiastique sans la moindre vocation. Grâce à ces seigneurs de cathédrale, qui souvent, dès leur plus jeune âge et avant d'avoir reçu les ordres, arrivaient à réunir dans leurs mains plusieurs bénéfices de différents chapitres, on vit s'introduire dans ces groupes de chanoines un esprit de mondanité, de jouissance et d'avidité. Les cas dans lesquels ces jeunes gens donnaient quelque gros scandale n'étaient que trop fréquents. Dans ces conditions, il était à craindre qu'ils opposassent peu de résistance aux nouveautés religieuses et s'en accommodassent même volontiers, pourvu qu'on leur laissât leurs bénéfices.

Le fait que la noblesse se fût emparée ainsi des chapitres de cathédrale était gros de conséquences pour les destinées de l'Église allemande. Les sièges épiscopaux ne furent presque plus occupés que par des gens de cette caste, qui ne virent trop souvent dans leur charge qu'une source de puissance et de richesse. Le danger qu'il y avait déjà à ce que les évêques fussent en même temps des seigneurs territoriaux se trouva doublé par là même. Le mal fut aggravé encore lorsque, notamment dans la seconde moitié du quinzième siècle, les familles princières se mirent à rivaliser sur ce point avec la simple noblesse et à briguer avec un succès croissant les évêchés pour leurs fils cadets. A part quelques exceptions honorables, on vit ainsi l'Episcopat s'emplir progressivement d'éléments purement mondains, qui dissipaienr les riches revenus de l'Église dans une existence voluptueuse de courtisans, qui entraînaient leurs diocèses dans les disputes et les guerres de familles, abandonnant à leurs vicaires l'accomplissement des devoirs de leur charge. Nombreuses furent les plaintes que de sincères et sérieux ecclésiastiques élevèrent, à la veille du schisme, contre un épiscopat ainsi sécularisé, mais jamais elles ne furent exprimées avec plus de force que

dans le remarquable écrit *Onus ecclesiae*. « Où est l'élection qui nous a donné un bon évêque sage et instruit? Où est l'évêque élu qui ne soit pas inexpérimenté, charnel, ignorant des choses spirituelles? La plupart sont arrivés à la prélature par les voies mauvaises de l'ambition, non par le mérite ou les procédés légitimes. Ce désordre dans l'attribution des charges ecclésiastiques met l'Église en péril. Quel est l'évêque aujourd'hui qui fasse de la prédication ou qui s'inquiète des âmes qui lui sont confiées? Rare est le haut pasteur qui, content d'une église, ne possède pas plusieurs bénéfices ou qui ne cherche pas à cumuler les évêchés? Ils se préoccupent plus de la table que de l'autel. Ignorants en théologie, ils aiment les sciences mondaines. Ils sont plus gens du monde que serviteurs du Christ; leurs corps sont vêtus d'or, leurs âmes couvertes d'ordures. Ils rougissent de leurs devoirs spirituels et mettent leur gloire dans des néants. Contrairement aux lois de l'Église, ils s'entourent de gens dissolus, de bouffons, d'une foule inutile. Quelquefois, ils recherchent des théologiens nuls, de rusés juristes, qui, par amour du gain, accommodent le droit à la fantaisie de leurs patrons, dissimulent la vérité et ne savent que flatter. Je ne parle pas des maudites chasses, auxquelles les évêques se livrent scandaleusement. Ils ne sont préparés qu'à faire la guerre, eux dont la mission devrait être toute de paix et de conciliation. J'en connais quelques-uns qui prendraient plus volontiers l'épée et la cuirasse qu'ils n'iraient à une cérémonie d'église. Aussi en sommes-nous venus là que l'état épiscopal ne consiste plus qu'à posséder, qu'à s'amuser, qu'à soulever la guerre; qu'il n'est plus qu'une seigneurie ordinaire. Les évêques ne pratiquent même plus la charité; ils négligent les pauvres du Christ et s'engraissent; ils nourrissent des chiens et d'autres animaux, comme s'ils voulaient être du nombre de ceux contre qui le Seigneur prononcera justement cette sentence : « J'étais étranger et pauvre et vous ne m'avez pas reçu : c'est pourquoi éloignez-vous de moi; allez, damnés, au feu éternel. » Presque tous les évêques pèchent par avarice, accaparent, dissipent les biens des églises,

l'argent qu'ils devaient employer au service civil et pour les pauvres, ils le donnent ailleurs. Les revenus ecclésiastiques, au lieu d'être consacrés à des objets pieux, servent à récompenser des parents, des comédiens, des flatteurs, des chasseurs, de mauvaises femmes et d'autres semblables personnes. Même ils disposent contre tous droits des propriétés immobilières elles-mêmes en faveur de leurs parents, auxquels ils les afferment pour un prix dérisoire, au détriment de l'Église, pour la ruine de la justice et pour l'oppression toujours plus grande des pauvres. On devrait ranger de tels hommes parmi les hérétiques. — Les synodes provinciaux et diocésains prescrits ne sont plus tenus, ce qui fait que beaucoup d'affaires ecclésiastiques qui devraient être améliorées sont négligées. De plus, les évêques ne visitent pas les paroisses en temps prescrit, et cependant ils en exigent les dimes; aussi la vie chrétienne diminue-t-elle chez les prêtres et chez les laïques, les églises sont nues et tombent en ruine. Quand par hasard ils visitent les cures, ils s'occupent bien plus du temporel que du spirituel, et ne s'inquiètent guère de savoir si les paroisses sont dirigées par des prêtres ayant les qualités requises. »

Si l'auteur de cet écrit, dans son ardeur pour une réforme, généralise un peu trop, il n'en reste pas moins acquis, d'après le témoignage d'autres ecclésiastiques sérieux, et d'après les faits eux-mêmes, qu'en nombre d'endroits il y avait beaucoup de mauvais évêques, en Allemagne, dans les derniers temps qui précédèrent le schisme.

L'occupation de nombreux sièges épiscopaux par des fils de princes et des nobles oublieux de leurs devoirs, et qui ne valaient pas mieux que leurs camarades dans le monde, la négligence de ceux-ci dans l'exercice de leurs hautes fonctions pastorales avaient pour conséquence naturelle un relâchement profond dans la religion et les mœurs aussi bien chez les clercs que chez les laïques, et sans cela toutes les circonstances momentanées qui favorisèrent cet orage ne suffiraient pas à expliquer comment subitement et par

grandes masses une si considérable partie du peuple allemand se détacha de la foi de ses pères.

Tandis que différents Papes du treizième siècle avaient continué à combattre le monopole que les princes et la noblesse s'attribuaient dans l'Église allemande, au quinzième siècle, au contraire, ce déplorable abus ne fut pas seulement toléré de la part des chefs de l'Église, mais il fut trop souvent ouvertement encouragé. L'esprit mondain, la perversion des idées étaient devenus si grands dans la Curie qu'on ne sembla plus comprendre quelle désastreuse influence un épiscopat ainsi animé pouvait avoir sur les choses religieuses; même un cerveau aussi clairvoyant qu'Eneas Silvius de' Piccolomini, dans sa défense du Saint-Siège contre les attaques de Martin Mayr<sup>1</sup>, fait un mérite à la Curie de ce qu'elle élève volontiers aux sièges épiscopaux des fils de princes, comme cela venait d'avoir lieu à Trèves et à Regensbourg, ajoutant que, dans l'intérêt de l'avenir et de la défense des droits de l'Église, un évêque d'origine princière était préférable à un autre sorti d'un rang plus bas. De son point de vue d'humaniste distingué, il blâme que des hommes de bas étage s'avisent de prétendre aux évêchés, sitôt qu'ils se sentent un peu instruits; il s'indigne presque de voir les chapitres de chanoines allemands, chez qui, Cologne et Strasbourg exceptés, domine la petite noblesse mêlée d'éléments roturiers, il s'indigne, dis-je, que ces chapitres soient trop peu disposés, en général, à élire des fils de princes pour n'avoir pas d'évêques à qui obéir. Et pourtant ce sont avant tout les qualités morales, plutôt que la naissance, qui sont nécessaires pour faire un bon évêque : voilà ce que semble avoir oublié le spirituel Siennois.

Vers 1520, quand commença la révolution religieuse, non seulement toute une série d'évêchés et d'archevêchés étaient occupés par des fils de princes, mais plusieurs de ces évêques de familles princières, tels qu'Albert de Brandebourg,

<sup>1</sup> « De ritu, situ, moribus et conditione Germaniae descriptio, dans « Aeneas Sylvii Piccolominus Opera », Basileæ, 1571, 1049. Voy., dans notre premier volume de l'*Histoire des Papes*, ce que nous disons de cet ouvrage.

pouvaient, avec l'autorisation du Pape, réunir dans leurs mains deux ou plusieurs évêchés.

Et, contrastant avec ce haut clergé qui se vautrait ainsi dans les plaisirs de l'opulence, le bas clergé qui avait souci des âmes, celui-là, n'avait aucun revenu assuré et en était réduit aux dîmes souvent illusoires et à un vague casuel; dans sa pauvreté, il avait recours tantôt sans doute à des moyens peu dignes, tantôt à l'exercice de métiers qui étaient tout à fait incompatibles avec son caractère sacerdotal et devaient le faire mépriser du peuple<sup>1</sup>. Parmi les causes qui avaient amené cette triste situation d'une grande partie du bas clergé d'alors, il faut mettre en ligne le nombre véritablement excessif de ses membres. Si on a un beau témoignage de la piété du moyen âge dans le grand nombre des fondations d'autels et de messes, il y a cependant une ombre au tableau: c'est qu'il y avait un nombre infini de petits bénéfices qui ne suffisaient ni à nourrir ni à occuper leurs possesseurs. Autour des cures des grandes et des petites villes, autour des chapitres de chanoines vivaient un surcroit de clercs de l'ordre inférieur. Il n'est pas douteux que, parmi cette surabondance de prêtres, tous n'avaient pas la vocation, tous ne trouvaient pas à s'employer suffisamment<sup>2</sup>. Beaucoup de

<sup>1</sup> C'est à ce besoin de vivre qu'on devait l'extension des messes comme les *Missæ bifaciatae* et *trifaciatae*, ou la caricature du saint Office qu'était la *Missa sicca*, sans consécration ni communion. Sur ces déformations en matière de choses saintes, voy. l'ouvrage très documenté d'A. FRANZ, *la Messe au moyen âge allemand*, 1902, où l'on trouve des matériaux aussi nombreux qu'intéressants présentés avec beaucoup d'art. Le savant écrivain s'est cependant gardé de trop pousser au noir la peinture des nombreux abus dont il se plaint. Il ajoute: « Tous ces abus ne doivent pas nous faire oublier la sincérité de la foi, le zèle pieux avec lequel le peuple s'agenouillait devant les autels, et signifient peu de chose en face de l'abondance de grâces qui s'épanchait sur des millions et des millions de coeurs fidèles, de l'hostie de la nouvelle alliance. »

<sup>2</sup> A toute la bibliographie que j'ai déjà citée sur ce sujet dans JANSSEN, il faut ajouter notamment: BENTRAM, *Histoire de l'évêché d'Hildesheim*; PRIEBATSCH, *Écrits contemporains pour l'histoire de l'Église*; MEYER; HASHAGEN, *Écrits pour l'histoire de l'Ouest-Allemand*; SCHAFER, *État de l'Église, des mœurs, de la société du quinzième siècle*, d'après DIONYS CARTHUS, t. I, *la Vie des religieux*, Tubingue, 1904.

parents étaient assez peu consciencieux pour destiner à l'état ecclésiastique ou monacal leurs enfants, quand ils les jugeaient incapables de faire autre chose, se disant qu'au moins ainsi ils seraient pourvus. La tristesse de leur position unie au manque d'occupations suffisantes finissait par dévoyer, même sous le rapport des mœurs, de nombreux éléments qu'une vraie vocation n'avait pas amenés au service des autels et qui étaient à peine frottés de théologie. Même là où de bons et dignes évêques remplissaient leurs devoirs, il leur était souvent difficile, pour ne pas dire impossible, de maintenir dans ces conditions la discipline nécessaire, et, avec l'organisation épiscopale dont nous avons parlé plus haut, tous les abus s'épanouissaient librement.

Nombreuses s'élèverent, au quinzième siècle, les plaintes sur l'immoralité et le concubinage des ecclésiastiques. Il ne faudrait pourtant pas perdre de vue que nombre de manifestations des prédicateurs et des moralistes étaient visiblement exagérées<sup>1</sup>; qu'il y était naturellement toujours plus question des fautes et des tares que des choses normales et bien ordonnées<sup>2</sup>; il importe aussi de se souvenir que, dans l'Église, des évêques sérieux, de nombreux synodes menèrent contre l'immoralité aussi bien que contre d'autres fautes un combat qui ne fut pas toujours dénué de résultats. Il y avait encore des régions entières, comme les territoires rhénans, le Schleswig-Holstein, l'Allgœu, où le clergé, d'après des témoins dignes de foi, resta en grande majorité moral et sans tache. Mais il n'en reste pas moins que le mal était assez grand, particulièrement en Saxe, en Franconie, en Westphalie, en Bavière, en territoire autrichien, notamment dans le Tyrol, dans le diocèse de Constance et le Haut-

<sup>1</sup> L'auteur de *Onus ecclesiæ* tombe aussi dans cette faute, quand il écrit : « In Alemania me hercle pauci sunt curati qui non factore concubinatus marcescant. » WERNER, p. 27.

<sup>2</sup> Wackernagel fait à ce sujet une remarque fort juste : « Ce que nous lissons dans les *Chroniques* n'est pas la vie normale, mais l'exceptionnel, le détail frappant; les actes officiels ne parlent que de faits isolés; mais la littérature et particulièrement la satire sont des témoignages historiques, dont il faut se servir avec précaution. »

Rhin, ainsi que dans presque toutes les grandes villes. Il y avait, sur une vaste étendue, un prolétariat ecclésiastique qui était un danger permanent pour l'Église, toujours disposé à s'associer à tout mouvement qui promettait de favoriser ses bas instincts.

Chez les ecclésiastiques mieux pourvus, les plaisirs de la table s'alliaient avec les mauvaises mœurs. On trouve plus souvent, dit un contemporain, les clercs dans les auberges, les hôtelleries, au spectacle et au théâtre que dans les endroits consacrés à Dieu. L'abus du droit de patronage par des personnes du monde ecclésiastique ou du monde laïque était considéré avec raison comme la raison principale qui faisait que des hommes sans formation, mauvais et immoraux, étaient préférés à de dignes prêtres. Aux yeux des contemporains, c'étaient aussi et surtout l'orgueil et l'avarice qui rendaient le clergé odieux. Les meilleurs même n'étaient pas toujours exempts du péché d'avarice. On retrouve fréquemment des plaintes contre les clercs instruits qui ne remplissent pas les devoirs de leurs charges et ne songent qu'à tirer de leurs églises un profit pécuniaire. L'avarice se manifestait dans le clergé de tous rangs par l'effort qu'il faisait d'élever partout le plus possible les taxes et revenus ecclésiastiques, par la chasse aux prébendes, par le cumul des bénéfices, par le népotisme et la simonie. Un résultat de cette avidité fut le scandale du vicariat; beaucoup de détenteurs de riches prébendes ne se croyaient pas tenus à la résidence, et, pendant qu'ils se livraient à la débauche, qu'ils se poussaient dans les cours des princes ou parmi la noblesse, ils laissaient administrer leurs offices par des vicaires maigrement rétribués.

Aussi les Papes du quinzième siècle ont-ils commis une lourde faute en accordant des postes ecclésiastiques à des incapables ou à des indignes, en leur permettant le cumul des bénéfices, en les dispensant trop facilement de la résidence. Combien cela produisait mauvais effet, de voir ces chasseurs de prébendes par milliers passer les Alpes et obtenir du Pape bénéfices sur bénéfices, lettres de réserva-

tion et d'expéiance, on l'imagine aisément. La haine contre ces « courtisans » était universelle<sup>1</sup>. Il s'ensuivit que le mécontentement profond contre les ecclésiastiques alla s'élargissant, atteignant les Papes eux-mêmes.

Une chose qui dut avoir sur le clergé la plus fâcheuse influence, ce fut de voir que les anciens établissements d'éducation pour les ecclésiastiques, les séminaires épiscopaux, avaient perdu à peu près toute leur importance. Les universités ne pouvaient, quand elles enseignaient la science théologique, tenir lieu complètement des maisons de préparation ecclésiastique, parce qu'elles n'étaient fréquentées que d'une partie du clergé. Ainsi, à côté d'un haut clergé cultivé il y eut dans les rangs du clergé inférieur beaucoup d'illettrés, de gens sans culture, qui, ainsi que s'en plaint Trithemius<sup>2</sup>, ne s'occupaient pas de l'étude de l'Écriture et souvent comprenaient à peine le latin. Évidemment, il ne faudrait pas trop généraliser ces reproches, non plus que les précédents. L'exemple d'hommes comme Trithemius, Wimpeling, Geiler de Kaiserberg, d'autres encore, qui s'élevaient si fortement contre les abus, est précisément une preuve qu'à côté de beaucoup trop de mauvais éléments, il en restait pas mal de bons dans l'Église d'Allemagne. Même un aussi vigoureux adversaire des abus du clergé d'alors que Jean Nider nous met expressément en garde contre les généralisations outrées; car, dans toutes les conditions, le bien et le mal cohabitent, mais le mal est toujours plus remarqué que le bien. De même qu'il y avait d'excellents évêques parmi beaucoup d'indignes, ainsi il y eut un peu partout en Allemagne, dans le clergé régulier aussi bien que dans les ordres, beaucoup de prêtres méritants et consciencieux, et Wimpeling, souvent si amer dans ses

<sup>1</sup> Wimpeling a décrit, dans son *Stypho*, le *Romipita*. Voy. KNEPPER; WIMPHELING, p. 35. Sur les courtisans allemands à Rome, voy. KATROFF; ALÉANDER, p. 131. — Meyer insiste justement sur le grand rôle que, rien qu'au point de vue financier, joua l'octroi des prébendes dans les griefs de la nation allemande.

<sup>2</sup> « De vita sacerdotalis institutione. » Voy. SIBERNAGL, *Trithemius*, p. 24.

jugements, le laisse voir par endroits. On peut se rendre compte, au moment critique du schisme, qu'en face de la trop grande masse d'indignes prêtres et de mauvais moines qui, faute de culture théologique et de bon sens, faute de moralité aussi, se jetèrent dans la révolution luthérienne, il subsistait encore dans le clergé séculier et dans les ordres un fort grand nombre de prêtres instruits, d'une haute tenue morale et pleins de caractère, qui surent rester fidèles à l'Église, au prix de grands sacrifices personnels, au prix de grands dangers parfois.

Il est très difficile de porter un jugement d'ensemble sur l'état des couvents dans l'Allemagne d'alors : les recherches de détail font sur ce sujet encore trop défaut. Le nombre des couvents était exagéré. Aussi, quelque favorable qu'on soit au développement de la vie religieuse, on ne peut que déplorer que les fondations se fussent à ce point multipliées. Les conditions y variaient d'une maison à l'autre. Les inconvénients nombreux y sautent aux yeux, mais là encore ne faut-il pas trop généraliser. Les ordres religieux pouvaient, à cette époque, montrer beaucoup de sérieux et dignes prêtres ; c'était d'autant plus important qu'alors le soin des âmes était en grande partie tenu par les ordres mendians. Beaucoup de couvents faisaient encore de grandes choses, pourvoyaient surtout au soulagement des misères sociales. Et, si cela n'allait pas sans de graves inconvénients, il n'en est pas moins vrai que presque partout il se fit une réaction vigoureuse contre la corruption envahissante. Les tentatives de réforme des cloîtres commencèrent dès la fin du schisme d'Occident, d'abord à travers les plus grandes difficultés. Dans cet essai de réformes, il faut distinguer quatre courants particulièrement féconds : chez les Bénédictins, chez les Chanoines réguliers, chez les Augustins et chez les Franciscains observants. Il est du reste à signaler qu'à partir de Martin V, presque tous les Papes ont soutenu avec zèle, aussi bien en général qu'en particulier, l'amélioration des ordres : avant tout, on doit se souvenir ici de la remarquable activité que le cardinal Nicolas de Cusa déploya dans ce but, en

Allemagne et aux Pays-Bas, au cours de l'année 1451. Pie II fit aussi proportionnellement beaucoup pour la réforme des couvents allemands, notamment en ce qui concerne la congrégation des Bursfelder (Bénédictins) et celle des Franciscains de l'observance.

Les résultats atteints furent sans doute très divers. Comme pour tous les décrets à cette époque, les oppositions les plus rudes se firent jour. Les conditions variaient extrêmement d'une province à l'autre, d'un ordre à l'autre. Il est certain que, dans beaucoup de contrées, la discipline monastique allait fort mal. Dans la Haute-Allemagne en particulier les tentatives de réforme rencontraient chez les moines mendians la plus vigoureuse résistance. Dans la Basse-Allemagne, à l'époque critique de la révolution luthérienne, l'ordre de Luther et en particulier la province des Augustins de Saxe étaient si profondément atteints qu'à partir de 1521 ils se détachèrent presque en entier et tombèrent dans l'hérésie, à l'exception d'un petit nombre de membres.

En général, ce furent les couvents et les abbayes riches qui s'écartèrent le plus de leur destination originelle et qui opposèrent la plus forte résistance à toute réforme. La richesse avait là la même action fatale que dans l'épiscopat et les chapitres des chanoines; elle poussait la noblesse, qui s'était habituée à considérer l'Église comme un champ d'exploitation, elle la poussait, dis-je, à s'emparer aussi des couvents riches pour y caser ses fils cadets, et à en défendre l'accès soigneusement aux fils de bourgeois et de paysans qui étaient déjà exclus des sièges épiscopaux et des hautes dignités ecclésiastiques. Les riches abbayes servaient d'hôpitaux à la noblesse; on y amenait les disgraciés de la nature, les inutiles, voire les boiteux et les borgnes, sans se préoccuper s'ils avaient la moindre vocation. Ainsi tombèrent de plus en plus en décadence ces maisons religieuses. Beaucoup s'en allaient; on ne les obligeait pas à rentrer. Les cloîtres et les maisons étaient de véritables places publiques, disent les contemporains. Aussi arriva-t-il que ces couvents furent les plus indisciplinables et ceux qui opposèrent le

plus de résistance aux réformes ecclésiastiques<sup>1</sup>; et, sur ce point, les couvents de femmes ne différaient point des couvents d'hommes. Plusieurs de ces monastères de femmes montrèrent les pires dispositions. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner si ces religieux indisciplinés donnèrent en masse dans la nouvelle doctrine, rompirent leurs vœux et jetèrent par-dessus bord tout que jusque-là ils avaient revêtu.

Si donc une partie considérable du clergé et des ordres religieux se montra disposée à embrasser avec joie un nouvel enseignement, qui répondait, comme l'Évangile de Luther, si complètement à ses penchants secrets, d'un autre côté, l'aversion croissante du monde laïque pour le clergé dégénéré à tous les degrés représente aussi un facteur appréciable dans le grand mouvement du schisme. Pendant que la grande masse populaire tenait encore fidèlement à l'ancienne foi catholique, en revanche, on pouvait discerner chez les gens cultivés les traces d'une sérieuse opposition qui s'accroissait d'année en année contre ce clergé de décadence; peu à peu, cette opposition pénétra dans les cercles inférieurs. L'indignation devenait de plus en plus générale contre ces évêques qui, tout comme les princes séculiers, étaient plus entraînés à faire la guerre qu'à remplir les devoirs de leur charge, qui ne résidaient jamais dans leurs diocèses, dont cependant ils dévoraient les revenus. Le faste et l'ostentation scandaleux du haut clergé durent faire l'effet d'une provocation. Dans les villes épiscopales du Rhin, on en vint à maintes reprises à de graves querelles entre la bourgeoisie et le clergé; ailleurs également, il y eut de grands chocs entre les évêques et leurs sujets. En beaucoup d'endroits aussi, des sociétés religieuses montèrent des industries, dont on se trouva lésé au point de vue matériel, et cela ne fit pas bon effet non plus. L'envie poussa souvent les laïques à généraliser les vices individuels et à mettre dans

<sup>1</sup> Voy. les nombreux exemples cités dans JANSSEN-PASTOR, t. I<sup>re</sup>, p. 725-732. Même les exemptions de la juridiction épiscopale furent un gros obstacle au zèle des évêques pour rétablir la discipline dans les cloîtres.

ces attaques tout le clergé dans le même sac. Leur haine et leur mépris allèrent surtout aux moines dégénérés, à qui on reprochait de ne s'être mis au couvent que pour mener, aux dépens de leurs pauvres concitoyens, une vie d'abondance et de crapule. Un esprit d'amère hostilité contre le clergé, contre l'Église elle-même s'exprima dans les divers écrits du quinzième siècle, tels que : 1<sup>o</sup> au temps du Concile de Bâle, celui intitulé : *la Réformation de l'Empereur Sigismond*; 2<sup>o</sup> *la Réformation de Frédéric III*, qui date vraisemblablement du premier quart du siècle; 3<sup>o</sup> enfin, le plus radical de tous, un pamphlet qu'on vient de retrouver et qui émane d'un révolutionnaire du Haut-Rhin<sup>1</sup>, dans les dix premières années du seizième siècle. Cet ouvrage, qui renferme les peintures les plus sombres, les plus outrées sur l'Église, l'État, la société, est un véritable appel à la destruction de tout; la sécularisation de tous les biens de l'Église s'y trouve déjà ouvertement préconisée.

A cette mauvaise humeur contre le clergé allemand s'ajoutèrent bientôt, chez un assez grand nombre, une désaffection profonde, une opposition souvent exaspérée contre le Pape et la Cour de Rome. Cette opposition ne fut pas seulement le fait des princes ou des milieux bourgeois, mais c'est peut-être dans le haut et le bas clergé qu'elle se manifesta le plus violemment. Là était le plus sérieux danger pour la papauté; car seul un clergé mécontent pouvait, le moment venu, entraîner dans le schisme un peuple pieux et croyant<sup>2</sup>.

Certes, dans l'opposition allemande contre Rome, il y a lieu de distinguer plusieurs courants, plusieurs stades. Le grand schisme qui commença avec l'année 1378 n'avait pas seulement amené, par sa longue durée, un trouble général dans les consciences, mais il avait, ainsi qu'il fallait s'y attendre, atteint surtout profondément l'autorité du Pape.

<sup>1</sup> Publié par H. HAUPPT, *Un Révolutionnaire haut-rhénan du temps de Maximilien I<sup>r</sup>*, 8<sup>e</sup> addition aux *Écrits pour l'hist. et l'art dans l'Ouest-Allemagne*, Trèves, 1893.

<sup>2</sup> JANSEN proteste justement à ce propos.

La présence simultanée de deux papautés avait déjà produire cet effet. A cela vint s'ajouter, comme une autre conséquence naturelle du même fait, l'indépendance croissante des princes envers les Papes; ceux-ci, pour maintenir les princes dans leur obédience ou pour l'étendre, se virent réduits à de sérieuses et progressives concessions; ils durent supporter d'audacieux empiétements sur le pouvoir religieux, et l'extension des droits territoriaux aux dépens du domaine ecclésiastique. De la sorte, le schisme a préparé fatallement la grande rupture du seizième siècle. Une conséquence plus profonde du désordre engendré par la coexistence de deux papautés fut qu'on perdit de vue la doctrine catholique touchant l'institution divine des Papes et le caractère monarchique du gouvernement de l'Église. Sous diverses formes, des théories se firent jour, qui proclamaient la supériorité du Concile sur le Pape; quelques-unes même émanaient sans doute de théologiens bien pensants, qui les avaient émises dans l'intérêt de la restauration de l'unité de l'Église. Un système qui, dans ce sens, allait loin, fut celui soutenu par Henri de Langenstein, théologien allemand très estimé, dans l'écrit qu'il publia en 1381 à propos d'un Concile de pacification. Avant lui, un autre théologien allemand, Conrad de Gelnhausen, dans sa lettre d'union parue en 1380, avait développé la nouvelle théorie. En France, les idées exprimées par Langenstein avaient exercé une influence particulièrement grande sur le célèbre Jean Gerson. Ces hommes n'avaient en vue que le but sérieux et honorable de mettre fin au schisme, lorsqu'ils se prononcèrent pour la théorie du Concile; mais, chez d'autres, ces propositions nouvelles prirent des formes plus radicales et le caractère d'une dangereuse opposition à la suprématie de Rome. Des doctrines surgirent, qui niaient l'institution divine de la Papauté et l'unité de l'Église. De cette campagne contre le Pape dans l'Église allemande témoigne une nombreuse littérature, parmi laquelle il faut signaler la passionnée *Confutatio primatus papæ*, composée par le frère mineur saxon Mathias Döring et s'appuyant sur le *Defensor*

*paix* de Marsilius de Padoue<sup>1</sup>. A partir du milieu du siècle, après l'échec du Synode de Bâle, issue désastreuse pour les partisans de la théorie du Concile; après le Concordat de Vienne de 1448, il y eut, à tous les points de vue, un retour vers le mieux, et la fameuse théorie subit un apparent recul en Allemagne. Mais, au fond, l'opposition antipapiste n'était nullement vaincue : elle s'enfonça d'autant plus profondément qu'elle s'épanouit moins à la surface<sup>2</sup>.

Sous Calixte III, un mouvement hostile à la papauté se dessina sous la direction de l'archevêque de Mayence, Dietrich d'Erbach. Le primat de l'Église d'Allemagne, de concert avec les archevêques de Cologne et de Trèves, s'efforça de préparer un grand Concile national, dans le but d'obtenir la reconnaissance des décrets de Bâle et d'appuyer les « griefs de la nation allemande ». En réalité, ces opposants, sous couleur d'un beau zèle pour la réforme, ne songeaient qu'à leur profit personnel. Plus vigoureuse et plus dangereuse fut l'opposition antipapiste en Allemagne sous Pie II. Il suffit, à ce point de vue, de se souvenir de l'attitude de l'archevêque de Mayence, Diether d'Isenbourg, un type de prélat mondain, et des troubles du Tyrol sous le duc Sigismond. Les pamphlets que composa le juriste Gregor Heimbourg dans l'intérêt du duc Sigismond furent d'une violence inconnue jusque-là. En revanche, le fantastique plan de concile d'André Zamométic, sous Sixte IV, et les tentatives schismatiques avortées de Maximilien I<sup>e</sup> eurent fort peu d'importance. La sécularisation de la Curie, qui atteignit son maximum sous Alexandre, dut produire un très mauvais effet pour les rapports des Allemands avec Rome; elle indigna profondément les témoins oculaires. Cependant, la grande masse du peuple allemand n'en vint pas encore à l'idée d'une rupture complète avec Rome. Dans

<sup>1</sup> Voy. P. d'ALBERT, « *la Confutatio primatus papæ* », ses sources et son auteur, 1890; du même, *Mathias Dæring, minorite allemand du quinzième siècle*, Stuttgart, 1892.

<sup>2</sup> Voy. l'opinion d'ÆNEAS SYLVIUS dans sa lettre au pape Nicolas V, du 25 novembre 1448. *Hist. des Papes*, Pastor.

toutes les plaintes qui s'élevèrent alors, on ne cessa de réserver expressément le principe de la soumission au Pape.

Les griefs de la nation allemande contre la Curie romaine ne portaient pas sur la foi ni sur l'essence de l'Église, mais sur les abus qui avaient pu s'établir; l'Allemagne restait encore fidèle à l'unité de l'Église. On se rattrapait sur la procédure canonique, sur l'administration romaine, notamment sur la façon dont on distribuait les prébendes et celle dont les autorités pontificales levaient les taxes. Ces plaintes étaient souvent si justifiées que les hommes les mieux pensants, les plus dévoués au Saint-Siège, les appuyaient expressément. Si la Curie se permettait en Allemagne de nombreux empiétements qui ne pouvaient pas toujours se justifier, cela tenait surtout à ce qu'elle ne rencontrait pas là, comme en Angleterre et en France, un pouvoir central unique et énergique. La division de l'Empire en d'innombrables territoires grands et petits encourageait justement les empiétements et « la Curie, qui disposait de tant de moyens de persuasion, avait toujours une partie des princes allemands avec elle, quand l'autre partie se dérobait ».

La mauvaise humeur contre Rome s'était encore augmentée et envenimée par les questions de nationalité : une haine sourde contre les Italiens, qu'on accusait de mépriser le peuple allemand et de ne penser qu'à l'exploiter, avait pénétré les masses. Des hommes fidèlement dévoués à l'Église comme l'archevêque de Mayence, Berthold de Henneberg, en arrivèrent à exprimer ce sentiment, tandis que des esprits radicaux comme le révolutionnaire du Haut-Rhin, dès le commencement du seizième siècle, ne cachaient pas le mépris sans bornes et la haine sauvage dont ils étaient remplis contre tous les Romains.

En dehors de l'opposition sans caractère dogmatique qui ne visait que les abus réels ou prétendus de l'administration ecclésiastique, on vit paraître en Allemagne, à la fin du quinzième siècle, se rattachant pour la plus grande partie à Jean Huss, des propagateurs d'hérésies, comme Jean de Wesel qui, en février 1479, dut comparaître devant le tri-

bunal de l'Inquisition à Wesel, et y rétracter ses erreurs. De leur côté, les frères de Bohême, qui ne faisaient pas de différence entre les prêtres et les laïques et traitaient le Pape d'antéchrist, se livraient à une active propagande. Ils firent imprimer en langue allemande, à Nuremberg et à Leipzick, plusieurs brochures contenant leurs huit différentes confessions de foi.

Les abus ecclésiastiques en Allemagne furent fort envenimés par les plaies politiques, judiciaires et sociales. L'histoire nous y montre depuis le treizième siècle une décadence progressive de l'Empire, aux dépens duquel ne cessa de grandir la puissance des princes. Le long règne de Frédéric III fut particulièrement funeste à l'autorité impériale et au prestige de l'Empire, si bien qu'après lui, même un souverain aussi remarquable que Charles-Quint ne put, en dépit de son succès, rétablir complètement les rouages rompus de cette institution. C'est à partir du temps de Frédéric III que les maisons princières, qui devaient plus tard exercer une influence plus ou moins décisive sur les destinées du peuple allemand, conquièrent leur forte situation aux dépens du pouvoir impérial, cependant qu'on ne voulait plus reconnaître à l'Empereur que certains droits de suzeraineté. Un fait décisif pour cette évolution politique, et à divers autres points de vue, ce fut l'introduction en Allemagne du droit romain qui, dès le treizième siècle, commença à saper les fondements du vieux droit germanique. Les princes, qui cherchaient à fortifier par là leur puissance et leur indépendance, en furent les plus zélés propagateurs. Dès le milieu du quinzième siècle, dans presque tous les territoires allemands, aussi bien des princes ecclésiastiques que des princes séculiers, le changement dans la constitution des États fut plus profond encore; les plus hauts emplois de cour, les plus importantes fonctions furent remplis par des juristes romains. Ce nouveau corps de fonctionnaires se mit à appliquer dans le gouvernement et dans l'administration les principes du droit romain. Au gouvernement personnel fondé sur le vieux droit allemand se

substitua peu à peu un régime bureaucratique, qui s'implanta partout, régla tout, opprima le peuple tant qu'il put et abolit ses anciens droits. « D'après l'abominable théorie des légistes, dit Wimpfeling<sup>1</sup>, le prince serait tout dans le pays; le peuple, rien. Le peuple n'aurait qu'à obéir, à payer l'impôt, à faire les corvées; et obéir non seulement au prince, mais à ses fonctionnaires, qui commencent à jouer aux potentats et s'y prennent si bien que les princes ne gouvernent presque plus. » Les juristes s'entendirent particulièrement à faire rendre l'impôt. Où l'application du droit romain et l'action des juristes, conseillers des princes et seigneurs territoriaux, furent particulièrement déplorables, ce fut sur la condition des paysans, qui, avec le nouveau régime, furent maltraités, opprimés, écorchés de toutes les façons. L'effet de l'introduction du droit romain s'étendit à tous les détails de la vie du peuple et eut surtout pour conséquence d'ébranler puissamment l'ordre existant. Dans cette extension des droits du prince dans le sens du princeps antique, il fut entendu que sa souveraineté devait s'exercer dans le domaine spirituel. Longtemps avant qu'éclatât la crise du protestantisme, plus d'un juriste avait avancé que le princeps « peut et doit réclamer la haute main sur l'Église et la juridiction spirituelle, et qu'à l'exemple des anciens Césars romains, il peut et doit régler les choses religieuses, nommer et déplacer les évêques, et disposer des biens de l'Église pour son profit personnel et celui de l'État. » C'est ainsi que Charles le Téméraire, de Bourgogne, avait été poussé par ses légistes à vouloir être pape dans ses États; il en fut de même pour les seigneurs territoriaux allemands du quinzième siècle qui prétendirent exercer, à l'intérieur de leurs possessions, la puissance pontificale. A l'idée de mettre la main sur les biens de l'Église s'ajouta le désir de transporter aux princes la juridiction spirituelle des évêques. En de nombreuses circonstances, notamment dans la seconde moitié du quinzième siècle,

<sup>1</sup> *De arte impressoria*, Voy. JANSSEN-PASTOR, t. I<sup>re</sup>, p. 570

nous voyons les seigneurs prendre en main l'organisation d'affaires purement spirituelles, comme s'ils avaient été pouvoirs établis dans l'Église. Parfois, la corruption introduite dans les cloîtres avait fourni le prétexte souhaité à l'intervention de la puissance séculière; même des réformateurs de la vie de couvent, comme Jean Busch, avaient eu l'idée de recourir aux seigneurs pour rétablir la règle. Près de quelques nobles et dignes princes, animés de sentiments religieux, cette révélation de leurs droits en matière ecclésiastique pouvait peut-être sembler peu dangereuse; mais, pour la plupart des princes allemands, s'ils s'immiscent avec zèle dans les affaires de l'Église, ce ne fut pas certes pour le plaisir de la ramener à sa pureté primitive, mais pour consacrer une conception de l'État, comme celle qu'ils avaient depuis le milieu du quinzième siècle. Nombre de seigneurs allemands s'arrogèrent des droits de plus en plus étendus sur l'Église, tels que « taxation des biens de l'Église, restriction de ses facultés d'acquisition par des lois sur la mainmorte, limitation de la juridiction ecclésiastique, mise en pratique d'un placet d'État, influence excessive sur la nomination aux évêchés et aux autres postes ecclésiastiques, droit d'inspection et de surveillance sur les églises du territoire ». Les conditions générales du temps, la diminution de l'autorité des Papes aussi bien que l'affaiblissement du pouvoir central impérial, liés à l'accroissement de la puissance féodale qui en était la conséquence immédiate, avaient rompu l'équilibre des rapports entre l'Église et l'État, au détriment de la première. Cette Église ainsi étatisée cachait les plus graves dangers pour l'avenir de l'unité ecclésiastique, ainsi qu'on peut s'en rendre compte à la fin du seizième siècle. Les princes, en augmentant leur puissance, pouvaient, le cas échéant, dépouiller aisément et sans danger l'Église non seulement d'une partie, mais de la totalité de ses biens; la campagne de rupture avec Rome pou-

Sur l'immixtion des autorités municipales dans les affaires ecclésiastiques, voy. PRIEBATSCH; EICHMANN, le *Recursus ab abusu*. Berlin, 1903; INBICK, *l'État et l'Église en Autriche*. Innspruck, 1904.

vait partir d'en haut, mais, d'autre part, il était à prévoir qu'à la faveur du nouvel ordre de choses, le peuple, si lourdement opprimé jusque-là, se jetterait peut-être dans tous les mouvements révolutionnaires, qu'il s'agit de marcher contre l'Église ou contre l'État.

Parmi toutes ces causes de danger pour l'Église, il est un facteur qu'il ne faut pas négliger : c'est le jeune humanisme allemand, qui différait du tout au tout de l'ancien humanisme. Tandis que les représentants de celui-ci, tout en admirant les anciens, restaient cependant sur le terrain général de l'esprit chrétien et mettaient au service de la foi l'antiquité classique, dans laquelle ils ne voyaient qu'un instrument de culture supérieure, la jeune école des humanistes allemands voyait dans l'étude des classiques le but même, et il n'était pas rare de trouver chez elle non seulement de l'indifférence, mais de l'hostilité contre le christianisme. Le vrai fondateur et le modèle acclamé de cette jeunesse était Didier Érasme, de Rotterdam. Grand savant mais pauvre caractère, cet homme si chatoyant, d'un esprit si prismatique, si varié, si agile, si changeant, exerça sur son temps, par ses nombreux écrits, une influence prodigieuse. S'il ne voulut jamais rompre ouvertement avec l'Église, Érasme, dans son zèle pour les études classiques, n'en a pas moins, principalement par ses attaques non seulement contre la scolastique dégénérée, mais contre tout l'enseignement scolaire, et par ses spirituels sarcasmes, miné le respect à l'autorité ecclésiastique et à la foi elle-même chez cette jeunesse enthousiaste et jusque chez les grands érudits, préparant aussi les voies à Luther qui, lui, allait se jeter dans la lutte avec une passion et une fougue de primitif.

L'influence qu'Érasme exerça sur la jeune école d'humanistes devait être fatale. En remplissant ces jeunes gens d'un enthousiasme exclusif pour l'antiquité classique et d'un mépris injuste pour la science ecclésiastique du moyen âge, il discréda l'étude de la philosophie et dressa ces étudiants, que leur âge n'y disposait que trop, à voir la marque d'une haute culture, non plus, comme on faisait jusqu'alors,

dans les recherches sérieuses, spéculatives, scientifiques, mais dans la rhétorique, mais dans le trait d'esprit, mais dans l'art du style. Déjà Jacob Locher, connu sous le nom de Philomuse, traducteur, éditeur, commentateur des écrivains antiques, auteur de livres où était enseignée la philosophie classique, se faisait, autant par l'immoralité de sa vie privée que par ses leçons, l'apôtre du paganisme devant une jeunesse tout à fait émancipée du christianisme, et recommandait les poètes antiques, même les plus risqués, comme la source la plus haute de l'éducation. Dans les vingt premières années du seizième siècle, commencèrent à se multiplier les plaintes sur l'abandon et le discrédit des études philosophiques délaissées au profit exclusif des anciens auteurs, sur l'insolence et le libertinage des jeunes humanistes. « La philosophie est mise de côté, dit Johannes Cochloëus. Les uns se livrent entièrement aux belles-lettres, les autres se jettent dans l'étude du droit, les derniers embrassent la médecine par cupidité, et tout cela à leur détriment. Car les études littéraires servent sans doute d'ornement au savoir, mais elles ne peuvent que nuire à celui qui ne s'est pas acquis un bagage scientifique. De là cette frivolité de certains hommes, que les ignorants appellent à tort « des poètes » ; de là leurs perpétuelles plaisanteries et leur vie privée infâme. Ce sont les secrets esclaves de Bacchus et de Vénus, non les pieux prêtres de Phœbus et de Pallas. » Ces jeunes humanistes croyaient avoir le droit de considérer avec mépris les « vieux barbares » qui s'occupaient de questions scientifiques et dialectiques, parce que, sans pénétrer bien profondément dans l'esprit des anciens, ils avaient acquis une certaine facilité de forme et d'expression et savaient, par une imitation toute superficielle, composer de mauvais vers. Rien de plus insipide, de plus écœurant, grâce à l'abus du sacré devenu un simple jeu d'esprit, que ces productions d'humanistes qui traitent des sujets chrétiens, comme, par exemple, les *Héroïdes chrétiennes*, que publia, à l'imitation d'Ovide, en 1514, Eobanus Hessus. Ces « poètes ne furent naturels que dans leurs contrefaçons secrètes et souvent infames des

vieux « érotiques », car là leur vie privée s'accordait parfaitement avec leurs vers. Le même courant païen de sensualité et de luxure qui s'était affirmé effréné dans la Renaissance italienne, emporta aussi nombre de représentants du jeune humanisme allemand, tels que Locher, Hermann van Busch et Ulrich de Hutten, sans que pour cela ils cédassent le pas aux Italiens en matière d'ivrognerie.

Personne plus que Conrad Mutianus Rufus ne contribua au mélange rationaliste de la pensée païenne et de la pensée chrétienne par son influence sur le cercle d'humanistes d'Erfurt formés par lui. Ce chanoine de Gotha avait été en Italie un ardent adepte du néoplatonisme qui régnait là-bas parmi les humanistes, et il avait plus d'une fois rompu complètement avec le christianisme positif. Il affectait de ne le représenter que comme l'opposé du mosaïsme, et comme une pure œuvre humaine indépendante de toutes révélations, cependant que dans ses conversations avec ses amis, dans ses lettres, il n'avait qu'injure et mépris pour l'Église, pour ses doctrines et ses enseignements. Sous son influence se forma en Allemagne un clan frivole de littérateurs qui entretint avec un plaisir particulier l'hostilité de l'Église et du clergé, et qui attaqua surtout les moines de ses sarcasmes. Il ne faut donc plus s'étonner si de tels excès engendrèrent chez des hommes sérieux et dévoués à l'Église une peur, une méfiance des humanités, et si en particulier on vit des moines, des théologiens scolastiques, s'élever contre les poètes, comme contre les auteurs d'une science antichrétienne, et dépasser même, en ces circonstances, la mesure. Mutian faisait partie des contempteurs les plus passionnés de la scolastique, et il présentait la guerre que faisait l'humanisme à cette philosophie comme « le combat de la lumière contre les ténèbres ». Ses efforts ne tendaient à rien moins qu'à l'anéantissement des vieilles écoles et de leur enseignement.

Un type caractéristique de ces jeunes humanistes allemands fut cet Ulrich de Hutten, si brillamment doué, mais si perdu de mœurs. Introduit très jeune dans les cercles des

humanistes d'Erfurt, imbû du plus complet paganisme, représentant d'un prolétariat nobiliaire qui n'avait rien à perdre au renversement de l'état de choses existant, tout enflé d'un sentiment exagéré de sa valeur au point de se considérer comme le porteur d'un nouvel avenir, et convaincu que tout ce qu'il faisait aurait un prolongement historique, il fut par ses écrits un des plus redoutables propagateurs des idées révolutionnaires contre toute autorité; à l'égard de l'Église, de sa doctrine et de son enseignement, il ne montra que moquerie et mépris. En 1513, à son retour d'Italie où il avait fait un premier voyage, il rentra en Allemagne en ennemi avoué de la Papauté, à laquelle il déclara ouvertement la guerre.

La querelle de Reuchlin avec les théologiens de Cologne donna le branle à la guerre entre les jeunes humanistes et les représentants de la vieille école. Dévoué en pensée à l'Église et personnellement très respectable, Jean Reuchlin, qui avait beaucoup fait en Allemagne pour l'étude du grec et surtout de l'hébreu, en était arrivé, en s'occupant de la cabbale juive et en s'attachant aux subtilités mystiques, à une théosophie de visionnaire, qu'il exposa dans ses ouvrages intitulés : *De la parole miraculeuse* et *l'Art cabbalistique*. Reuchlin était très éloigné de vouloir nuire à l'Église par ses idées; il était persuadé, au contraire, d'avoir tiré des livres juifs une nouvelle lumière pour une meilleure interprétation du Christianisme; mais ses vues étaient de nature à troubler les têtes et à augmenter chez la jeunesse la confusion des idées aux dépens de l'Église. Plusieurs théologiens désapprouvèrent Reuchlin, et le docte Jacob Hochstraten, Dominicain et professeur de théologie à Cologne, composa un livre, en 1519, pour le réfuter.

Antérieurement à l'apparition de ces productions littéraires, on avait déjà discuté la question de savoir si on pouvait autoriser ces livres juifs. Le juif baptisé Jean Pfefferkorn, de Cologne, dans son zèle pour la conversion de ses anciens coreligionnaires, en était arrivé à penser qu'on leur ôterait la principale cause d'endurcissement si on les forçait

à se débarrasser des livres talmudiques qu'on trouverait en leur possession. Pfefferkorn formula ce désir dans plusieurs écrits publics, au cours des années 1507-1509, et obtint, par ses efforts, un mandat impérial, en date du 16 août 1509, d'après lequel les juifs devraient lui montrer tous leurs livres composés contre la foi chrétienne et en opposition à leur propre loi; il obtint le droit de les emporter et de les détruire partout en présence du curé et de deux membres du conseil. Par un mandat ultérieur, du 10 novembre 1509, l'Empereur transmit l'instruction de toute l'affaire à l'archevêque Uriel de Mayence, qui fut chargé de recueillir les avis des Universités de Mayence, Cologne, Erfurt, Heidelberg, ainsi que de l'inquisiteur de la foi Jacob Hochstraten, du juif converti Victor Carben et de Reuchlin. Le sentiment de Reuchlin, contrairement aux autres qui étaient tous empêtrés de sévérité, fut qu'on ne devait anéantir que les libelles ouvertement dangereux, après un jugement régulièrement rendu, et conserver tous les autres livres des juifs. L'affaire en resta là, l'Empereur n'ayant rien décidé.

La question des livres juifs donna lieu à une controverse importante pour la vie spirituelle et religieuse de la nation. Elle se restreignit d'abord à une polémique purement personnelle entre Reuchlin et Pfefferkorn, que celui-là avait injurié dans son rapport sur les livres juifs. Ce dernier se vengea par le violent libelle intitulé : *Miroir à main* (1511), dans lequel il accusa, sans le moindre fondement, Reuchlin d'avoir été corrompu par les juifs. Reuchlin riposta encore plus violemment dans son *Miroir des yeux*, qui parut à la foire d'automne de Francfort en 1511. Cet écrit souleva la plus grande émotion en Allemagne et fut envoyé à Hochstraten, comme à l'inquisiteur pour la province ecclésiastique de Mayence, par le curé de la ville de Francfort, Petrus Meyer, qui crut y découvrir « un enseignement erroné et antiecclesiastique. » Les deux théologiens Arnold de Tungern et Conrad Kœllin furent chargés de l'enquête par Hochstraten et la faculté de théologie de Cologne. Reuchlin tenta d'abord un accommodement à l'amiable, les premières déclarations des

deux adversaires furent assez calmes pour le faire espérer. Mais la querelle se ralluma bientôt quand Reuchlin, dans un deuxième écrit paru en 1512, maintint ses précédentes affirmations et lança, sous le voile de l'anonymat, des observations acérées contre les théologiens de Cologne. Arnold de Tungern répondit dans un livre latin, d'une forme très modérée, cependant que Pfofferkorn attaquait passionnément son adversaire dans son *Miroir ardent*. A la suite de cela, entraîné d'ailleurs par l'interdiction dont son *Miroir des yeux* avait été l'objet de la part de l'Empereur Maximilien, Reuchlin publia en 1513 une *Défense contre les calomniateurs de Cologne* qui est un des plus furieux pamphlets de l'époque. Le 9 juillet 1513, l'empereur ordonna la suppression de ce libelle. Après que les facultés de théologie de Louvain, Cologne, Mayence, Erfurt et Paris eurent prononcé un jugement de réprobation contre le *Miroir des yeux*, Hochstraten, en sa qualité d'inquisiteur, commença le procès et appela, en septembre 1513, Reuchlin devant son tribunal à Mayence. Reuchlin en appela aussitôt au Pape, et par une lettre très flatteuse, gagna son médecin, le fort influent juif Bonet de Lattes. Léon X transmit la cause à l'évêque Georges de Spire; celui-ci, qui n'avait que vingt-sept ans et qui n'entendait pas grand'chose à la question, en remit la décision au chanoine Truchsess, élève de Reuchlin. Truchsess approuva le *Miroir des yeux*. Hochstraten attaqua sa décision et interjeta appel près du Pape, qui nomma alors juge le cardinal Grimani. Ce dernier convoqua les parties à Rome, le 8 juin 1514; Hochstraten devait comparaître en personne, mais Reuchlin, en raison de son grand âge, fut autorisé à se faire représenter par un avocat. Hochstraten avait déjà été à Rome avant cette convocation; mais le jugement traina d'année en année, car Reuchlin avait à la Curie des protecteurs très influents et le Pape s'abstint de toute intervention.

Léon X n'appréhendait aucun danger, quoique les avertissements ne fissent pas défaut. Dès le 21 avril 1514, le docte Adrien d'Utrecht, qui fut plus tard le Pape Adrien VI, s'était

adressé au cardinal Carvajal et l'avait prié d'agir de toutes ses forces près du Pape pour qu'il soignât le plus vite possible ce chancre. Bientôt après, les théologiens de Cologne s'adressèrent aussi au même cardinal, déclarant qu'à la suite de l'inquisiteur, ils s'étaient prononcés, conformément à leur devoir, contre l'hérétique *Miroir des yeux*, et qu'ils l'avaient condamné et brûlé, s'appuyant en cela sur l'opinion de diverses universités. L'auteur de cet ouvrage, disaient-ils, a obtenu, par des déclarations mensongères, un autre juge à Spire, lequel, plus enclin à l'erreur qu'à la vérité catholique, ignorant de la sainte théologie et des mystères de la foi, a osé absoudre ce livre, « au grand dommage de l'Église catholique, à la joie des juifs, au préjudice des universités et des savants, au déplorable scandale des gens du peuple; Hochstratten en a appelé au Saint-Siège; lui, Carvajal, peut lui aider et par là servir la cause de la sainte foi; car si la témérité des poètes (lisez des humanistes), dans cette affaire où la foi est en cause, n'est pas réprimée, ils se sentiront enhardis à combattre la vérité théologique. »

Mais, des deux côtés des Alpes, Reuchlin trouva des défenseurs qui réussirent à ajourner la décision. L'Empereur Maximilien lui-même intercéda pour lui. Érasme plaida éloquemment pour son ami. L'archiduc Charles, le futur Empereur Charles-Quint, se déclara pour les adversaires de Reuchlin. En 1515, il s'adressa au Pape, d'un ton impérieux : « Plus on retarde la décision, plus le mal s'aggrave, disait-il. On dispute à Rome sur la procédure et on perd de vue l'objet du procès; on charge quelques cardinaux de l'enquête, tandis qu'en raison de sa gravité, l'affaire devrait être soumise à tout le Concile (celui de Latran, qui siégait alors). Puisse la lutte bientôt être terminée! Puisse-t-on empêcher le loup cruel de rougir sa gueule du sang des innocentes brebis! Puisse-t-on épargner aux faibles tout assaut! » François I<sup>e</sup>, roi de France, pressa le Pape de prendre en cette affaire une heureuse et prompte décision, en se rangeant à l'avis émis par les hautes écoles allemandes et par « notre Université de Paris ». L'Université de Louvain, dans une

lettre adressée au Pape, déclarait que le devoir de celui-ci était de penser à rétablir l'ordre et à se régler sur les intérêts profonds de l'Église catholique. Quant à elle, elle était d'accord avec les autres facultés, notamment avec celle de Paris, pour condamner le livre de Reuchlin, « toutes ces universités marchant d'un seul cœur dans la maison de Dieu ».

Pourtant, aucune décision ne s'ensuivit. Comme la commission romaine, en majorité favorable au *Miroir des yeux*, était sur le point de prononcer un jugement définitif, survint en juillet 1516 un mandat pontifical ajournant toute résolution à plus tard. Hochstratten ne se découragea pas; il resta encore une année entière à Rome; il rentra en juillet 1517 à Cologne, après une absence de plus de trois années, et sans avoir rien obtenu de ce qu'il voulait.

Pendant qu'on atermoyait à Rome, l'affaire avait pris une tournure menaçante de l'autre côté des Alpes; les jeunes humanistes formaient pour la première fois une véritable ligue et se servaient de l'affaire Reuchlin dans leur campagne contre l'autorité de l'Église et son enseignement scientifique, et particulièrement contre l'ordre des Dominicains, qui étaient les représentants de la scolastique dans les hautes écoles. Sous la direction de Mutian, qui embrassa le parti de Reuchlin par haine contre les théologiens, les jeunes humanistes se prononcèrent pour Reuchlin, l'excitèrent encore davantage contre ses adversaires, et couvrirent de sarcasmes et de railleries les théologiens vieux jeu. Au cours des années 1515-1517 parurent les *Lettres des hommes obscurs*, dont la première partie est d'Erotus Rubianus, toute la seconde partie de Hutten<sup>1</sup>, et qui, dans l'art de calomnier les adversaires, ne laissent rien à désirer. Le véritable mobile de cet injurieux libelle fut la haine de l'autorité ecclésiastique. Nombre des lettres de la seconde partie sont datées de Rome. Ce fut Hutten qui élargit ainsi la ligne d'attaque et ouvrit directement les hostilités contre le Saint-Siège.

<sup>1</sup> BRECHT, *les Auteurs des Epist. obsc. vir.*, Strasbourg, 1904.

Ces mêmes cercles d'humanistes se déclarèrent bientôt pour lutter de la même manière qu'ils avaient fait pour Reuchlin et furent ses premiers champions. Quand on vit à Rome le mouvement luthérien éclater et les mêmes humanistes y adhérer, l'affaire de Reuchlin commença à y paraître sous un jour moins favorable. Le procès aboutit à une condamnation, mais la décision du Pape arrivait beaucoup trop tard ; car dans ce long intervalle le nom de Reuchlin avait pu servir de ralliement à tous les ennemis du Saint-Siège. Dans son jugement du 23 juin 1520, Léon X déclara nulle la décision de Spire de 1514, présenta *le Miroir des yeux* comme un livre scandaleux qui favorisait les juifs au delà de toutes limites permises, et condamna Reuchlin à tous les dépens du procès. En même temps, Hochstratten fut rétabli dans ses fonctions de prieur et d'inquisiteur qui lui avaient été enlevées peu auparavant par le chapitre de son ordre à Francfort, par crainte des menaces de Sickingen.

La querelle de Reuchlin, tranchée trop tardivement par Rome, n'était que la préface d'une bataille bien plus importante, qui devait entraîner une définitive scission des intelligences.

### III

Le spectacle des difficultés de l'Église d'Allemagne, au sortir du moyen âge, montre la situation sinon comme désespérée, du moins comme appelant des réformes urgentes. Si l'Église y faisait voir encore une vie puissante ; si la piété, l'attachement aux anciennes croyances y restaient vivaces dans les masses profondes du peuple, et cela malgré les dégénérescences du clergé séculier et du clergé régulier, on y comptait cependant pas mal d'éléments de toutes sortes qui, en se déchainant, devaient conduire à une catastrophe. Aussi bien en matière ecclésiastique qu'en matière politique et sociale, les causes d'incendie étaient multiples. Il ne

manquait que l'homme et l'occasion pour faire tout éclater. L'un et l'autre se rencontrèrent.

Que l'explosion contre Rome ait éclaté à propos d'une question d'argent, il n'y a rien là d'extraordinaire; car rien n'avait provoqué plus de plaintes dans l'Allemagne d'alors que les demandes d'argent de la Curie et que les graves abus qui y étaient liés.

Les collecteurs de taxes pontificales avaient en Allemagne une lourde situation. En dehors de l'hostilité foncière de la nation, il y avait une mauvaise volonté générale aussi bien contre les impôts d'Empire que contre les dons requis par les besoins de l'Église. Depuis qu'au treizième siècle, grâce à l'épargne, on avait pu amener à Rome de plus grandes ressources, les plaintes à propos de l'avidité de la Curie étaient devenues si fortes que le prestige du Saint-Siège devait nécessairement en souffrir: « Quiconque était quêté exhalait sa mauvaise humeur sans réfléchir que la Papauté, en tant qu'institution internationale, doit avoir le droit de concentrer les revenus ecclésiastiques pour subvenir à l'entretien de sa charge. L'irritation contre ce genre d'impôts développé au treizième siècle ne connut bientôt plus de bornes. C'était presque un proverbe, au quinzième siècle, que l'Allemagne s'appauvrissait grâce aux sommes d'argent qui coulaient à Rome. Dans la bouche d'un Martin Mayr, de telles plaintes n'étaient à coup sûr pas très sincères, ni très pures; ce n'était qu'un moyen pour effrayer la Curie et se faire payer un bon prix. Mais, en revanche, les chroniqueurs des villes au quinzième siècle qui les répétaient n'étaient pas suspects. Qu'il y eût là beaucoup d'exagération, c'est ce dont on ne peut douter. Justement, les plus récentes recherches nous mettent en garde contre le jugement populaire. Si un savant éminent a pu dire qu'une connaissance approfondie du système des taxes pontificales en serait l'apologie, il n'en reste pas moins que, dans l'état actuel, la solution de ce point historique est encore indécise. Quel que soit le jugement définitif qui intervendra, il est certain que, dans la plus grande partie de l'Allemagne, on estimait alors

que la Curie romaine avait pressé sur les taxes jusqu'à les rendre intolérables.

On se répandit en amères satires sur l'avarice romaine et en particulier sur des abus comme les marchandages, les opérations de banque, les pots-de-vin auxquels elle donna lieu. On ne cessait de se plaindre de plus en plus de l'accroissement des droits de chancellerie, des annates (*medii fructus*) des taxes de consécration, des indulgences nouvelles qui se multipliaient sans l'assentiment des prélats, des dimes sur dimes à propos des Turcs et dont on détournait le montant à d'autres objets. Même des hommes dévoués à l'Église et au Saint-Siège, tels qu'Eck, Wimpheling, Charles de Bodmann, l'archevêque de Mayence, Henneberg, et le duc Georges de Saxe, partageaient cette mauvaise opinion et ne se gênaient pas pour déclarer que les griefs de l'Allemagne, notamment en matière de finances, étaient en grande partie fondés.

Tout comme à propos de la dîme turque, on était très mécontent de voir les indulgences ravalées à une simple affaire d'argent, ce qui avait amené de nombreux abus. Ulrich de Hutten, dès le temps de Jules II, se livra sur ce point vulnéré à de violentes attaques<sup>1</sup>.

La Cour du Pape Léon X ne tint pas compte de la profondeur de l'irritation provoquée en Allemagne par les demandes d'argent de Rome. On continuait à marcher dans cette voie avec une insouciance inconcevable. En dépit des plaintes qui s'élevaient de tous côtés, on se berçait dans une dangereuse sécurité. Les craintes exprimées par quelques-uns se perdirent dans la rumeur dont on s'étourdissait. Rien n'ébranla la confiance qu'on avait en la solidité de l'édifice ecclésiastique. Quant aux emportements de langage qu'on pouvait avoir en Allemagne au sujet de Rome, la Curie y était si habituée qu'elle n'y faisait plus attention.

<sup>1</sup> STRAUSS. L'abus auquel donna lieu la publication des indulgences occupa en 1518 même la faculté de théologie de l'Université de Paris. Voy. DELISLE, *Notices sur un registre des procès-verbaux de la faculté de théologie de Paris*. Paris, 1899.

tion<sup>1</sup>. Les besoins d'argent constants de Léon X, suite du désordre de son administration et de ses folles prodigalités, le jetèrent dans une voie de plus en plus dangereuse. Sans scrupule, pour remplir les caisses toujours vides, on recourut à de périlleux expédients. En vain Aléander disait-il au Pape, en 1516, qu'il craignait un soulèvement de l'Allemagne contre le Saint-Siège, car là-bas des milliers de gens n'y attendaient plus qu'un chef pour se déclarer. On ne croyait pas aux avertissements et on commettait l'impardonnable faute de faire publier, malgré la puissance de l'opposition, les indulgences pour l'édification de la nouvelle église de Saint-Pierre, et cela avec plus de maladresse encore qu'au temps de Jules II.

Léon X, au commencement de son pontificat, avait, selon l'usage, révoqué toutes les indulgences accordées par son prédécesseur; mais, dès le 29 octobre 1513, il avait déclaré maintenir celle de Jules II pour la continuation de la nouvelle église de Saint-Pierre. Les Franciscains observants cisalpins furent chargés comme auparavant de la publication de l'indulgence dans leurs provinces respectives. Il ne fut point promulgué de nouvelles ordonnances pour cette publication, de sorte que le Portugal, la France, la Bourgogne, ainsi que les territoires allemands, à l'exception de l'Autriche et de la partie de la Silésie dépendant de la Bohême, ne furent pas atteints<sup>2</sup>. Mais, dès la fin de l'année 1514, cela changea. Le 29 octobre 1514, l'indulgence de Saint-Pierre fut étendue pour un an à la Savoie, au Dauphiné, à la Provence, à la Bourgogne, à la Lorraine, à la ville et au diocèse de Luttich; le 2 décembre, et pour deux ans, aux provinces ecclésiastiques de Cologne, Trèves, Salzbourg Brême, Besançon, Upsal, et aux diocèses indépen-

<sup>1</sup> Une déclaration de SICISMONDO DE CONTI (t. II, p. 291) est caractéristique à ce sujet.

<sup>2</sup> Le Suisse P. Falk mande de Rome, en 1513, qu'il serait difficile d'établir de nouvelles indulgences si l'on ne voulait pas nuire à l'indulgence lancée pour l'église de Saint-Pierre. (Voy. *Documents pour l'histoire suisse*, 1892.) Sur les difficultés que Léon X fit en 1517 aux Vénitiens qui demandaient de nouvelles indulgences, voy. SANUTO, t. XXIV.

dants situés entre ces villes (à l'exclusion cependant des possessions de l'archevêque Albert de Mayence-Magdebourg, administrateur d'Halberstadt et des margraves de Brandebourg), ainsi qu'aux diocèses de Cambrai, Tournay, Thérouanne et Arras. Pour ces derniers pays, Jean-Ange Arcimboldi, clerc romain issu d'une famille milanaise, fut désigné comme commissaire<sup>1</sup>. Fin septembre 1515, les pleins pouvoirs d'Arcimboldi furent étendus à l'évêché de Metz. A Pâques 1516, il y nomma, comme son suppléant, le Dominicain Jean Tetzel. Lorsque, à la fin de l'année 1516, Arcimboldi se rendit dans le Nord, Tetzel passa au service de l'électeur de Mayence, Albert de Brandebourg, qui avait reçu pour les provinces ecclésiastiques de Mayence et de Magdebourg et pour l'évêché d'Halberstadt une indulgence dont la promulgation devait provoquer des événements d'un tragique inattendu.

Albert de Brandebourg, archevêque de Magdebourg depuis la fin d'août 1513, administrateur de l'évêché d'Halberstadt depuis septembre de la même année, avait été élu, le 9 mars 1514, après la mort d'Uriel de Gemmingen, et pour des raisons politiques, archevêque de Mayence. Comme il entendait bien garder, outre Mayence, ses deux autres évêchés, il s'ensuivit un cumul extraordinaire de dignités ecclésiastiques en Allemagne. Sa confirmation fit surgir quelques difficultés à Rome. Elles furent accrues par le cardinal Lang, qui désirait se faire donner Magdebourg et Halberstadt. Si large que fût, en pareilles circonstances, Léon X, cela lui donnait à réfléchir, de confier à un prince de vingt-

<sup>1</sup> *Regest. Leon. X, n° 12385, 13053, 13090*; bref à l'archevêque de Cologne du 15 décembre 1514. (Archives d'Etat de Dusseldorf.) On trouve quelques détails sur la publication des indulgences pour Saint-Pierre dans les diocèses des Pays-Bas dans FREDERICK, *la Question des indulgences dans les Pays-Bas au commencement du seizième siècle*. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique, classe des lettres*, 1899, p. 24-57, et les *Comptes des indulgences, en 1488 et en 1517 à 1518 dans le diocèse d'Utrecht*: Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique, t. LIX (1900). Voy. aussi PAQUET, *Aléandre et la princesse de Liège*, Paris, 1896.

cinq ans un champ d'action qui cût été trop vaste pour un homme d'expérience.

Mais toutes ces considérations disparaissaient devant la séduisante perspective de s'attacher les deux puissants électeurs qu'étaient les Brandebourg. Après de longues négociations, on céda à tous les désirs d'Albert; le 18 août 1514, celui-ci fut consacré en consistoire par le Pape comme archevêque de Mayence et administrateur du chapitre d'Halberstadt. En dehors des droits ordinaires de confirmation qui étaient d'environ 14,000 ducats, il dut payer une « composition » extraordinaire ou taxe de 10,000 ducats pour pouvoir garder les deux autres évêchés. La célèbre banque des Fugger qui, ayant à sa tête le génial Jacques Fugger, dominait le commerce de l'argent<sup>1</sup>, lui fit l'avance de toute la somme. En compensation, et pour lui permettre de s'acquitter vis-à-vis des Fugger, Albert obtint qu'on publierait l'indulgence de Saint-Pierre dans les provinces ecclésiastiques de Mayence et de Magdebourg, dans l'évêché d'Halberstadt et les possessions de la maison; la moitié des bénéfices, déduction faite des frais, devait revenir à la fabrique de l'église de Saint-Pierre, l'autre moitié à l'archevêque de Mayence. On avait cru d'abord que c'était Albert qui avait fait la proposition de l'indulgence et que les 10,000 ducats n'avaient été payés par lui que comme prix de sa consécration; mais les plus récentes recherches ont démontré que c'était une erreur<sup>2</sup>. Les 10,000 ducats ne lui furent pas réclamés pour Mayence, mais pour Magdebourg et Halberstadt; de même, la proposition de l'indulgence ne vint pas de lui, mais des dataires pontificaux. Les envoyés d'Albert ne montrèrent d'abord pas beaucoup de goût pour la chose, alléguant « qu'il en pourrait résulter un accroissement de mauvaise humeur (en Allemagne) et peut-être

<sup>1</sup> Voy. dans SCHULTE, t. II, p. 93, l'obligation d'Albert pour 29,000 florin du Rhin.

<sup>2</sup> Voy. SCHULTE qui a, le premier, fait connaître ces détails, en utilisant la correspondance découverte aux Archives d'État, à Magdebourg, entre Albert, l'électeur de Brandebourg et les ambassadeurs d'Albert à Rome.

d'autres inconvenients » ; mais ils n'eurent pas le choix et durent se résoudre à accepter l'offre. Le négociateur de cet arrangement financier fut très probablement le futur cardinal Armellini. S'il n'y a pas lieu de taxer l'affaire de simonie<sup>1</sup>, il n'en faut pas moins reconnaître que ce fut, sous tous les rapports, et pour tous ceux qui y prirent part, une négociation fort peu honorable<sup>2</sup>. Que cela ait fait éclater la catastrophe préparée par tant d'autres causes, il faut y voir un juste jugement du Ciel. Si l'indulgence ne fut que la pierre autour de laquelle se forme l'avalanche dévastatrice, il était tout indiqué que l'opposition à la Papauté en Allemagne prit son point de départ dans un grave abus sensible à tout observateur et qui procédait de cette cupidité tant haïe dans la Curie romaine. Les demandes d'argent de la Curie atteignaient naturellement surtout le clergé ; quant

<sup>1</sup> Schrärs, Paulus et Pfülf ont repoussé l'accusation de simonie élevée à plusieurs reprises et avec force par Schulte. De même KATKOFF, *Schnerring* (Joh. Blankenfeld, Halle, 1905), soutient par contre énergiquement le point de vue de Schulte et cherche à établir contre les précédents. La différence des opinions ne doit pas surprendre. Quiconque est un peu chargé de définitions de droit ecclésiastique sait combien il est souvent difficile de décider si, dans tel ou tel cas, il y a simonie. ESSER (*Kirchenlexicon*, t. XI<sup>1</sup>, p. 323) déclare qu' « on ne peut considérer comme simoniaques les cas tels que ceux où un bien temporel n'aurait pas été donné en compensation du spirituel, mais a été offert sous un autre titre à l'occasion de l'exercice d'une fonction spirituelle. En ces conditions, on s'en réfère extérieurement à la coutume, intérieurement à l'intention du donateur, c'est-à-dire de celui qui reçoit la fonction. » Comme le Pape a besoin pour le gouvernement de l'Église de moyens matériels, il peut, sans se rendre coupable de simonie, demander de l'argent aux membres de l'Église pour la confirmation d'une élection ecclésiastique. Quant à la demande de 10,000 ducats pour le maintien des chapitres réunis de Magdebourg et d'Halberstadt, il n'y avait d'autre part aucun texte de droit formel; Schnerring ajoute qu'il y avait au moins une raison d'équité à cette demande. Les ambassadeurs de Brandebourg ont rappelé, qu'il avait été rapporté diversement que Sa Sainteté papale voulait que, pour l'octroi et la confirmation de ces prébendes, il fût versé une composition volontaire ». (SCULTE, t. II, 109.) On put s'appuyer à la Curie sur ce mot de volontaire pour dire qu'il n'y avait pas simonie.

<sup>2</sup> Katkoff dit justement : « Les vrais responsables furent les frères Hohenzollern, avec leur demande monstrueuse de bénéfices; car leurs affaires se trouvèrent mêlées à la question des indulgences, contribuèrent à la montée du mécontentement et provoquèrent les actes si lourds de conséquences de Luther. »

aux laïques, il leur était pénible, pour obtenir une indulgence, d'avoir non seulement à remplir certains devoirs à l'église, mais encore à verser une somme d'argent.

L'indulgence, d'après la doctrine de l'Église catholique, fixée dès le treizième siècle, est la remise de ces peines du péché qui restent à subir sur terre ou dans le Purgatoire, même après que le sacrement de Pénitence a valu au pécheur l'absolution de sa faute et la levée du châtiment éternel. Les distributeurs de ces indulgences sont le Pape et les évêques, qui tirent cette grâce du trésor inépuisable que constituent à l'Église les mérites de Jésus-Christ, de la Très Sainte Vierge Marie et des saints (*Thesaurus ecclesiae*). La condition préalable et indispensable est l'état de grâce, c'est-à-dire la confession et la contrition; ensuite fut prescrit l'accomplissement de bonnes œuvres, telles que dons, visites aux églises, aumônes et toutes œuvres ayant pour objet des buts de piété et d'utilité générale. On distingue deux sortes d'indulgences : les indulgences plénières, qui remettent toutes les peines des péchés, et les indulgences partielles, qui n'en remettent qu'une partie. Les indulgences plénières, que seul le Pape, comme représentant du Christ, a le pouvoir d'octroyer, furent accordées aux croisés, dans la seconde moitié du onzième siècle<sup>1</sup>. Une catégorie d'indulgences plénières est l'indulgence du Jubilé, qui fut émise pour la première fois par Boniface VIII. Dans la publication de ce jubilé, qui fut annoncé solennellement, les pères confesseurs obtinrent pour tous les fidèles qui voulaient gagner l'absolution, non seulement la juridiction ordinaire qu'un curé a sur ses paroissiens, mais de pleins pouvoirs d'absoudre étendus jusqu'aux cas réservés.

Sur l'application de l'indulgence aux défunts, les théologiens furent d'avis différents jusqu'au milieu du quinzième siècle : les uns la rejetaient ou la mettaient en doute, les autres la tenaient pour admissible. Cette dernière opinion

<sup>1</sup> Alexandre II avait déjà très vraisemblablement accordé une indulgence plénière en 1063 aux croisés contre les Sarrasins d'Espagne.

l'emporta, sous l'influence des décisions de Sixte IV et d'Innocent VIII. Au commencement du seizième siècle, l'application des indulgences aux âmes du Purgatoire ne fut plus contestée par aucun écrivain catholique. L'indulgence pour les défunts, n'étant pas autre chose qu'une manière plus solennelle de prier pour eux, pouvait être gagnée, d'après l'opinion générale, même en état de péché mortel; au contraire, quand les vivants voulaient la gagner pour eux-mêmes, il leur fallait, outre les visites aux églises et l'aumône, la confession et la contrition<sup>1</sup>.

Les bulles pontificales exposent dogmatiquement d'une façon tout à fait exacte la doctrine des indulgences<sup>2</sup>. La plupart des théologiens du moyen âge diffèrent sans doute sur cette matière en maints points de détail, mais sont d'accord sur l'essentiel; tous voient dans l'indulgence une remise non pas du péché, mais de la peine; tous supposent que les péchés ont été déjà remis par une confession contrite.

Dans les catéchismes aussi bien que dans les prédications du quinzième siècle, la doctrine des indulgences est exposée avec autant de clarté que de rigueur théologique. Les sermons que prononça, dans les années 1501 et 1502, le célèbre Geiler de Kaiserberg en présentent justement une exposition modèle. Les pasteurs ordinaires répétèrent avec plus ou moins d'éloquence l'enseignement de l'Église, tel qu'il avait été formulé par le Pape et les théologiens. Il n'est pas jusqu'aux canevas de sermons qui ne le développent avec une clarté et une profondeur telles que les gens de la plus basse éducation pouvaient certainement le comprendre<sup>3</sup>.

Partout où l'indulgence fut prêchée conformément à l'esprit de l'Église, elle fut propre à produire des effets excellents. C'était un moyen puissant d'agir sur les âmes, et

<sup>1</sup> PAULUS, *les Dominicains allemands*, p. 294.

<sup>2</sup> Cela est exact de Boniface IX. Voy. PAULUS, *Boniface IX et l'indulgence* (dans les *Écrits pour la théologie catholique*, p. 338).

<sup>3</sup> Voy. FRANZ, dans *le Catholique*, t. II, p. 113, 1904, où il y a de très intéressants extraits d'une de ces prédications, qui se trouve dans le Cod. 339 du chapitre de Saint-Florian.

dont l'efficacité ne peut être comparée qu'à nos missions populaires modernes. Aussi des hommes comme Geiler de Kaiserberg attachaient-ils une grande importance à l'indulgence. Une série d'éléments contribuaient, dans ces circonstances, à influencer puissamment l'âme du peuple. Le temps de grâce était ouvert, de la façon la plus impressionnante, par des cérémonies telles que processions, prières, cantiques, élévation de croix ou d'images de la mère de Dieu tenant le cadavre de son fils sur son sein. Des prédicateurs exceptionnels étaient envoyés pour instruire le peuple, en de fréquents discours, non seulement au sujet de l'indulgence, mais sur les vérités éternelles de la foi et sur les devoirs de la vie chrétienne, et pour exhorter ce même peuple à se repentir sincèrement et à amender sa conduite<sup>1</sup>. En dehors des confesseurs locaux, les fidèles avaient à leur disposition des confesseurs étrangers, munis de pleins pouvoirs particuliers pour absoudre les cas réservés et relever certaines personnes de leurs vœux. Ces confesseurs étaient instruits soigneusement pour traiter divers cas de conscience. A l'occasion et par le moyen des indulgences, les croyants étaient préparés non seulement à la réception des sacrements, mais à la prière, à l'aumône, au jeûne, à la vénération des saints et à d'autres pieuses pratiques. Quiconque savait utiliser ce temps de jubilé réalisait un grand progrès dans la vie spirituelle. Il était réconcilié, souvent après de longues années, avec son Seigneur et Dieu, et marchait désormais avec la résolution de mener une existence véritablement chrétienne. Ce temps de grâce l'aidait puissamment à adoucir sa misère. Des infortunés de toutes sortes y trouvaient de la consolation et de la force et retournaient pleins de confiance à leur dur labeur quotidien. Ainsi l'indulgence amenait-elle un vérit-

<sup>1</sup> Voy. l'instruction pour l'application de l'indulgence de Constance dans SCHULTE, t. II, p. 40. Quatre grâces principales sont mentionnées dans toutes les instructions de cette époque sur l'indulgence : 1<sup>o</sup> l'indulgence pour les vivants; 2<sup>o</sup> la lettre de confession ou d'indulgence; 3<sup>o</sup> la participation aux biens spirituels de l'Église liée ordinairement à l'acquisition de la lettre de confession; 4<sup>o</sup> l'indulgence pour les morts.

table renouvellement de la vie religieuse. Nombre de témoignages sont là pour montrer que, vers la fin du moyen âge, ce but fut souvent atteint.

Il est vrai qu'il n'en manque pas non plus de non suspects, de dignes de foi, pour se plaindre des nombreux abus auxquels les indulgences donnèrent lieu. Presque tous ces abus tenaient dans ce fait que les fidèles, après s'être confessés, devaient, pour gagner l'indulgence, verser dans le tronc des offrandes une somme correspondant à leurs moyens. Cette aumône, qui n'était qu'une condition accessoire, devenait souvent le principal. Par là, l'indulgence déchut de sa hauteur idéale et fut ravalée au niveau d'une opération financière. Le mobile qui faisait demander et accorder des indulgences ne fut plus le désir d'obtenir des grâces spirituelles, ce fut le besoin d'argent.

Comme presque toutes les misères dont souffrit l'Église à la fin du moyen âge, cet abus remontait en grande partie au temps du schisme d'Occident<sup>1</sup>. Pour pouvoir se soutenir en face de la Papauté française, Boniface IX, qui ne fut pas toujours très délicat sur les moyens de remplir la caisse de la Chambre apostolique, accorda sans mesure des indulgences, avec le but avoué de se procurer de l'argent. C'est lui qui, le premier, étendit aux villes italiennes et particulièrement aux villes allemandes le jubilé de 1390, réservé à Rome. En soi, la chose ne souffrait pas d'objection; mais l'obtention de l'indulgence jubilaire fut liée à des conditions qui devaient donner lieu à des abus. Il était dit, en effet, que ceux qui voudraient gagner l'indulgence plénier devaient donner autant d'argent que leur en aurait coûté un voyage à Rome et qu'ils en auraient dépensé dans les églises de cette ville. Là-dessus, les fidèles devaient s'entendre avec le collecteur. Quoiqu'il ait été prescrit à celui-ci d'être modéré dans ses évaluations et de n'être pas trop exigeant pour les pauvres, il n'en reste pas moins que « la grande pensée de l'année du

<sup>1</sup> Du reste, dès le treizième siècle, on trouve chez plusieurs, notamment chez Berthold de Regensburg, des plaintes sur les abus auxquels donnent lieu les indulgences.

jubilé prenait, du fait de ce marchandage entre le collecteur et le pèlerin, le caractère d'une affaire, et qu'il en devait résulter infailliblement d'abusives interprétations de la part des collecteurs et de fausses idées de la part des pèlerins <sup>1</sup>. La moitié des sommes recueillies devait être envoyée à Rome <sup>2</sup>.

Les pires conséquences s'ensuivirent immédiatement. Religieux et séculiers ne craignirent pas de vendre les grâces. Pour de l'argent, ils accordèrent l'absolution à des gens qui ne se repentaient pas ! Boniface IX fut informé de ces abus, mais, au lieu d'y mettre ordre, il se borna à manifester son mécontentement de ce que les ecclésiastiques qui avaient le pouvoir d'accorder les indulgences ne voulaient rendre aucun compte de leur mission. L'impression que tout cela était surtout pour la Curie une affaire d'argent fut augmentée encore, lorsqu'en 1394, on vit figurer, comme représentants des chambres pontificales, un abbé et un banquier, à la publication du jubilé dans la ville de Cologne. C'était le premier cas de ce genre. Ajoutez à cela les rivalités des subdélégations ; enfin, détail déplorable, pour avoir les bulles d'indulgence, outre les frais d'expédition, qui étaient considérables, il fallait payer encore de gros pourboires aux officiers de la Curie. Sur ce point, on a pas mal de documents, dès l'époque de Boniface IX <sup>3</sup>.

Les successeurs de Boniface IX allèrent encore plus loin dans la voie qu'il avait suivie. Tous les Papes de la fin du moyen âge, tantôt poussés par le péril turc et tantôt cédant aux sollicitations perpétuelles des religieux ou des séculiers, avaient accordé à droite et à gauche, sans aucune mesure, des indulgences. Quoique la teneur des bulles ne différât jamais de la doctrine de l'Église et que la confession contrite et toutes les autres obligations continuassent à être exigées, il n'en est pas moins vrai que le côté financier, que le besoin

<sup>1</sup> JANSEN, *Boniface*, t. IX, p. 143. Göller montre du reste que la pratique de Boniface s'appuyait sur les procédés en usage dans la première moitié du quatorzième siècle pour la commutation des vœux.

<sup>2</sup> Voy. les lettres de l'ambassadeur de Cologne de 1394 publiées d'après les archives de Cologne dans les *Communications* de HOEHLBAUM (1887).

d'argent inspiraient trop souvent et trop scandaleusement ces distributions de grâces. L'indulgence prit de plus en plus l'allure d'une affaire, ce qui donna lieu à de nombreux conflits avec les puissances laïques, qui prétendaient à une part de ces revenus : « Que celui qui accordait la grâce retint une part de l'aumône, cela paraissait naturel; mais l'importance de la somme devenait un objet de scandale. Le croyant se sentait volé par la Curie, et celle-ci n'avait pas moins à se plaindre de l'Empereur, ou des seigneurs, qui interdisaient les indulgences sur leur territoire ou qui en confisquaient le produit. »

Dans ces conditions, et étant donnée la cupidité de l'époque, il allait de soi que les plus graves surprises et abus se produisaient, quand il s'agissait d'offrir et de recommander une indulgence. De pénibles incidents eurent lieu très souvent dans les collectes et les partages de l'argent. Il n'est donc pas étonnant que des protestations étendues et violentes se fissent entendre. Comment aurait-il pu en être autrement, lorsqu'on voit des hommes aussi dévoués à la papauté qu'Eck se plaindre « qu'une indulgence ouvrit la porte à l'autre » ! Certains commissaires, au dire d'Eck, se partageaient le profit des billets de confession. Jérôme Emser s'indigne contre l'avidité des commissaires Monich et Pfaffen qui préchaient avec tant d'impudence sur les indulgences et en faisaient une question d'argent plus que de confession et de repentir<sup>1</sup>. Murner parle aussi des abus des indulgences, abus qui n'étaient pas bornés aux pays allemands. Au Concile de Trente, le cardinal Pacheco se plaignait encore des procédés des prédicateurs, chargés de la publication de l'indulgence de croisade en Espagne<sup>2</sup>. L'aus-

<sup>1</sup> EMSER, *Contre le livre antichrétien de Luther à la noblesse allemande*, 1521.

<sup>2</sup> Concil. Trid. I. Friburgi, 1901, p. 51. Sur le scandaleux maintien des *questioneerii* en Allemagne, voy. les exemples cités par Falk dans *le Catholique*, 1891, t. I, p. 574. Très intéressant est le *Tractatus contra questores*, par lequel le Dominicain Schwarz fait remarquer à l'évêque d'Eichstätt, Guillaume de Reichenau (1464-1496), sur la manière d'agir de beaucoup de questeurs en contradiction avec la tradition de l'Église et la loi. Je remercie

terre cardinal Ximénès, malgré sa soumission au Saint-Siège, exprimait son mécontentement à propos de l'indulgencie accordée par Léon X au profit de l'église de Saint-Pierre<sup>1</sup>. Dans les Pays-Bas, la conduite des commissaires des indulgences, et surtout la légèreté avec laquelle il donnaient les dispenses, soulevèrent un tel scandale, même dans les cercles les plus catholiques, qu'un professeur de théologie de Louvain ne put s'empêcher de protester<sup>2</sup>. Au Concile de Latran, les évêques se plaignirent de la façon dont les Frères Mineurs préchaient l'indulgencie de Saint-Pierre. On se mit d'accord sur un compromis, mais qui n'eut aucun effet; car le cardinal Canisio s'expliqua avec Adrien VI en des termes assez vifs contre l'abandon des indulgences aux Franciscains, grâce à quoi la juridiction ordinaire des évêques n'existant plus. Quelle diminution pour l'autorité de l'Église, quel scandale rejallirait sur elle, voilà ce qui se passait de commentaires! Le cardinal en question était d'avis que cette grande facilité à donner les indulgences n'était qu'un encouagement au péché.

ici le Dr Grabmann qui m'a communiqué des extraits de ce document gardé à la bibliothèque d'Eichstätt. Schwarz y critique un billet d'indulgencie et le flétrit comme une falsification de la véritable formule d'attribution des indulgences. Dans la véritable formule, il est toujours question d'un *vere contritus et confessus*, clause qui fait tout à fait défaut dans le *susdit billet*. Par de telles falsifications, le peuple, d'après Schwarz, perd la foi en l'efficacité des indulgences et ne contribue plus au but de l'Église. Schwarz énumère les abus suivants, résultant de l'action des *questores*: 1<sup>o</sup> les questeurs sont cause qu'on n'entend pas la parole de Dieu, car les curés emploient le temps de la prédication à brocarter des billets d'indulgencie, dont ils gardent un tiers; 2<sup>o</sup> le peuple est gravement atteint dans sa vie spirituelle par cet abandon de la parole de Dieu (*ad incredulitatem disponitur*); 3<sup>o</sup> le chef de l'Église est calomnié; 4<sup>o</sup> on abuse criminellement des reliques; 5<sup>o</sup> les questeurs, qui se targuent du pouvoir de lier et de délier, font un scandaleux tracaf et sont des ignorants. Un questeur quelconque doit, dans une année, avoir enlevé du diocèse d'Eichstätt plus de 1,000 florins, dont à peine 10 sont parvenus aux hospices. Comme conclusion, Schwarz propose en exemple à l'évêque l'archevêque de Salzbourg qui a chassé les questeurs de son diocèse et a menacé de censures les curés qui s'entendent avec eux.

<sup>1</sup> HESELÉ, *Ximénès*, p. 458.

<sup>2</sup> *La Question des indulgences dans les Pays-Bas au commencement du seizième siècle.* (Bruxelles, 1899.) Sur cet écrit de Frédéricq resté inconnu, Paulus a fait des observations.

En Italie même, des voix ne cessèrent de s'élever contre le trop grand nombre d'indulgences. Des satiriques comme l'Arioste se moquaient de leur bas prix<sup>1</sup>, des hommes graves comme Sadolet désapprouvaient résolument. Mais Léon X, toujours à court d'argent, n'y faisait aucune attention. Il trouvait dans son entourage des conseils aussi fous que le cardinal Pucci, qui, passant pour sages, savaient, en pareils cas, apaiser ses scrupules<sup>2</sup>. Aussi ne faut-il pas s'étonner que ce Pape ait cédé sur cette question aux sollicitations du nouveau prince électeur, Albert de Mayence.

La supplique d'Albert de Brandebourg pour obtenir l'indulgence en faveur de Mayence-Magdebourg<sup>3</sup> porte la date du 1<sup>er</sup> août 1514, et, ce jour même, elle obtint le placet du Pape. L'exécution en devait traîner en longueur encore longtemps. Le 31 mars 1515 fut expédiée la bulle<sup>4</sup> en vertu de laquelle l'archevêque de Mayence et le gardien des Franciscains de cette ville étaient nommés commissaires de l'indulgence pour la durée de huit années, à dater de ce jour, dans les provinces désignées par le mémoire; ils durent avoir le droit de suspendre toutes les autres indulgences dans les pays de leur ressort. A cet acte se rapporte le *Motu*

<sup>1</sup> En dehors de la troisième satire (p. 228) et du passage de la *Scholastica* cité par Gaspari, voy. notamment le prologue du *Negromante*, dont Léon X ne permit pas la représentation, quoiqu'il y fut loué lui-même. Une attaque encore beaucoup plus forte contre les indulgences se trouve dans le *Rinaldo ardito*, t. IV, p. 38, dont on n'est pas sûr qu'Arioste soit l'auteur.

<sup>2</sup> Voy. Jovius, *Vita*. On peut remarquer combien cet ami de Léon X cherche à le défendre dans l'affaire des indulgences, en rejetant toutes les fautes sur les sous-commissaires. Il écrit : « In his vero quæ rem divinam respicserent nequaquam secunda fama prægravari est visus. Nam indulgentias vetera pontificum ad parandam pecuniam instrumenta adeo plene atque affluenter provinciis dedit, ut fidem sacrosanctæ potestatis elevarer videretur : in hoc etiam detestabili legatorum avaritia deceptus, qui se animas defunctorum singulis acceptis aureis expiare a purgatoriisque pœnis eripere profabantur. »

<sup>3</sup> Imprimée dans KOERNER, *Tetzel, le prédicateur des indulgences*, p. 142, et dans SCUOLTE, p. 107-109.

<sup>4</sup> La bulle inconnue aux premiers historiens de Tetzel, et utilisée d'abord par PAULUS (*Tetzel*, p. 31), a été publiée dans KOEHLER (*Documents sur la querelle des indulgences*, p. 83-93), d'après l'original de la bibliothèque de l'Université de Munich.

*proprio* de Léon X, du 15 avril 1515<sup>1</sup>, adressé au cardinal-archevêque d'Ostie, camérier, et aux fonctionnaires de sa dépendance. Cette pièce confirme l'indulgence de jubilé obtenue par Albert.

La bulle tomba bientôt dans les mains de l'Empereur Maximilien, qui songea à tirer parti, lui aussi, de cette circonstance. Il autorisa pour trois ans l'indulgence que le Pape avait accordée pour huit ans, à la condition que le chancelier de Mayence, Jean de Dalheim, s'engageât à payer, chacune de ces trois années, 1,000 florins rhénans à la chambre impériale pour être employés à la construction, à Innsbrück, de l'église Saint-Jacques, attenant à la Hofburg. Comme il n'était pas expressément mentionné dans la bulle que la moitié du bénéfice appartiendrait à l'archevêque, celui-ci, pour éviter de nouvelles importunités, ne voulut pas la faire publier avant d'avoir obtenu de Rome sur ce point des assurances précises. Les négociations prirent assez de temps. Quand le bref papal envoyé le 14 février 1516, et qui donnait l'assurance désirée, arriva à Mayence la veille du dimanche de *Jubilate*, c'était trop tard pour cette année, ainsi que l'écrivit le 14 avril 1516 le chanoine Dietrich Zobel. La prédication de l'indulgence à Mayence ne commença donc qu'à l'entrée de l'année fatale 1517. Par suite des troubles qui éclatèrent bientôt, elle ne put être distribuée que dans les deux premières années. Le bénéfice total fut, d'après les comptes de Fugger qu'on connaît depuis peu, contrairement à ce qu'on a cru, très minime; si bien qu'il paraît qu'Albert, après avoir envoyé son don à l'Empereur, garda à peine pour sa part la moitié de « la composition », moins que les droits de confirmation. L'indulgence de Mayence-Magdebourg fut donc pour Albert, « commercialement parlant, une mauvaise affaire ». C'est donc une légende qui veut que Jean Tetzel ait procuré, en une seule année, 100,000 florins d'or à l'électeur de Mayence.

Ce Dominicain<sup>2</sup> apparaît, dès janvier 1517, comme sous-

<sup>1</sup> Imprimé dans KOENIGER et dans SCHULTE.

<sup>2</sup> Sur Tetzel, voir en particulier la monographie de PAULUS (Mayence, 1899).

commissaire général de l'archevêque de Mayence. Le 24 janvier, Tetzel était à Eisleben qui appartenait à l'évêché d'Halberstadt. Il parcourut à peu près ce diocèse et le chapitre de Magdebourg. En février, il alla à Iüterbog; là affluèrent de Wittemberg, qui était dans le voisinage, quantité de gens pour gagner l'indulgence, car on ne la publiait pas en Saxe<sup>1</sup>. Ce fut l'occasion pour le professeur de Wittemberg, Martin Luther, qui, pour des raisons profondes, était déjà fort ennemi de l'Église, de s'occuper des indulgences.

Tetzel était un orateur populaire éloquent et aimé; mais son importance a été le plus souvent très exagérée, aussi bien par ses adversaires que par ses partisans, sous l'influence des événements qui eurent leur point de départ dans sa prédication des indulgences. Tout ce que fit ou prêcha Tetzel ne justifie pas plus cette impression que l'image tracée de lui par le parti adverse ne répond à la justice et à la vérité historique. Les reproches de grossière immoralité que lui firent ses ennemis, de son temps, sont de pure invention; il en est de même de l'accusation, souvent rééditée même par de modernes écrivains, d'avoir parlé de la mère de Dieu en termes scandaleux et inconvenants. Tetzel lui-même put, en invoquant des témoignages officiels, les repousser comme une calomnie. De même, on a souvent fait un absurde tableau de sa prédication. Les interprétations erronées auxquelles on s'est livré viennent de ce qu'on a confondu des

et les suppléments publiés par l'auteur dans *le Catholique*, 1899 et 1901; puis la brève esquisse : *les Dominicains allemands*. Voy. aussi GRUBE, *la Littérature*; TETZEL, dans la *Litterar Rundschau*, 1899, n° 6. Le récent travail de DIBELIUS est insuffisant. Sur la querelle des indulgences en général, voy. JANSEN-PASTOR, etc.

<sup>1</sup> Le récit de Jean OLDECOP, de Hildesheimer, d'après lequel Tetzel aurait publié l'indulgence à Wittemberg, tient sans doute à une erreur de ce chroniqueur. Voy. PAULUS, *Tetzel*, et son article : *Tetzel et Oldecop*, dans *le Catholique*, 1899. Dans le passage des *Propos de table de Luther* (Eisleben, 1566), où ce propos est placé dans la bouche même de Luther, AVRIFABER a ajouté arbitrairement le nom de Tetzel et la date de 1517 à l'original, dans lequel il est question de l'indulgence pour l'église du château de Wittemberg. Voy. PAULUS.

questions fort différentes<sup>1</sup>. Il faut, avant tout, distinguer l'indulgence pour les vivants de l'indulgence pour les morts. L'enseignement de Tetzel concernant l'indulgence pour les vivants est tout à fait correcte. L'accusation qu'on lui fait d'avoir prôné l'indulgence comme une remise non seulement de la peine du péché, mais encore du péché lui-même, est aussi imméritée que les reproches qu'on lui adresse d'avoir vendu l'absolution sans la contrition ou d'avoir absous pour de l'argent des fautes qui allaient être commises. En réalité, il enseigna avec la plus grande clarté la doctrine qui était celle de la théologie d'alors et qui est celle de l'Église aujourd'hui encore, à savoir que « l'indulgence n'est applicable qu'aux peines des péchés qui ont été confessés avec repentir ». On pouvait sans doute, par un versement d'argent, se procurer des lettres de confession et d'indulgence, et cela sans la contrition; seulement, la réception de ce billet ne comportait ni la remise des péchés, ni l'obtention de l'indulgence, mais le possesseur avait le droit, une fois dans sa vie ou à l'heure de la mort, de se faire donner par un confesseur de son choix, après une confession régulière et contrite, l'absolution des cas même réservés au Pape, ainsi que l'indulgence plénire<sup>2</sup>. Mais, dans ces conditions même, pour gagner l'indulgence, la condition essentielle restait la confession et la contrition<sup>3</sup>. Il n'en était pas de même de l'indulgence pour les morts. Relativement à cette dernière

<sup>1</sup> Sur la doctrine de Tetzel, voy. particulièrement PAULUS; JANSEN-PASTOR. Parmi les sources, il faut citer principalement : *l'Introduction, faite par frère Jean Tetzel, prédicateur de l'ordre des inquisiteurs*, dans LOESCHER, *Reformationis acta*, t. I, p. 484-503; les thèses de l'indulgence composées par Wimpina et défendues par Tetzel à l'Université de Francfort; dans LOESCHER, *l'instruction de Mayence imprimée dans KAPP (Collection*, p. 117-206) : *Instructio summaria pro subcommissariis penitentiariis et confessoribus in executionem gratiae plenissimarum indulgentiarum*.

<sup>2</sup> Pour prévenir des abus, c'était une opinion dans l'Église que le billet de confession devait perdre sa validité si le possesseur trop confiant tombait dans les mêmes péchés.

<sup>3</sup> Voy. SCUMIDLIN, *Sanson*, p. 38, où une lettre d'indulgence pour la ville de Solothurn, soussignée par Sanson, avec texte et traduction, est reproduite en fac-similé.

et conformément aux instructions qui lui avaient été donnés et qui lui paraissaient décisives, il prêcha effectivement que c'est un dogme chrétien que l'indulgence pour les morts s'acquiert seulement par l'aumône prescrite et non pas par la confession et la contrition. Il enseigna également, d'accord en cela avec l'opinion des théologiens d'alors, que l'indulgence pour les morts se trouve appliquée infailliblement à l'âme qu'on désigne. Il n'est pas douteux que, partant de ce principe, il ait tenu le fameux propos : « L'argent n'a pas plus tôt sonné dans la caisse que l'âme se sauve du Purgatoire ». Il l'a dit certainement, au moins en substance. Les bulles d'indulgence ne disaient rien qui s'opposât précisément à cette thèse. C'était là une simple opinion d'école, incertaine, qui avait été repoussée par la Sorbonne dès 1482 et qui le fut de nouveau en 1518; ce n'était pas un enseignement de l'Église, et il était tout à fait arbitraire de la présenter comme une vérité certaine. Le premier théologien de la Cour de Rome, le cardinal Cajetan, était loin d'approuver de pareilles témérités. Cajetan déclara avec énergie que, si des théologiens ou des prédicateurs avançaient de pareilles témérités, ils ne méritaient pas qu'on les crût. « Les prédicateurs, écrit ce cardinal, parlent au nom de l'Église, quand ils publient la doctrine du Christ et de l'Église; mais, quand ils prennent sous leur bonnet et pour leur convenance de prêcher des choses qu'ils ne savent pas, ils n'ont plus le droit de se prévaloir de leur titre de représentants de l'Église, et il ne faut plus s'étonner s'ils s'égarerent en de pareilles matières<sup>1</sup>. »

Malheureusement, beaucoup de prédicateurs, en Allemagne et ailleurs, ne s'astreignirent pas à la même retenue que ce cardinal. Ils donnerent sans hésiter comme une vérité certaine une opinion aléatoire, qui faisait ressortir surtout la question d'argent. Et quoique Tetzel soit allé

<sup>1</sup> PAULUS, *Tetzel*, p. 165. — Le chanoine siennois Tizio blâme aussi les « importuni viri et præsumptuosi concionatores atque indulgentiarum pontificium datores et questores eleemosinarum sub indulgentiarum consecutionibus », qui provoquèrent Luther.

moins loin qu'Arcimboldi, il n'en fut pas moins coupable<sup>1</sup>. Si ce Dominicain pencha aux exagérations, c'est qu'il avait manqué, dans son début, de modestie et de simplicité. Il se montra hardi et prétentieux; il exerça son office tellement comme une affaire que des scandales devaient fatalément éclater. Même des gens de son parti eurent à se plaindre de lui. Son contemporain et coreligionnaire Jean Lindner lui faisait le reproche de chercher l'argent avant tout. « Tetzel, écrit celui-ci, imaginait des procédés inconnus pour gagner de l'argent; il faisait trop de promotions, élevait trop de croix dans les villes et les villages : il s'ensuivait du scandale et du mépris dans le petit peuple, qui blâmait l'abus d'un pareil trésor spirituel. »

Un professeur de l'Université de Wittemberg, dont le nom jusque-là n'était pas sorti de quelques cercles restreints, se fit l'interprète de l'indignation montante que provoquaient les abus liés à la publication des indulgences.

Quand on lui eut remis le texte des prédications de Tetzel, Luther présenta quatre-vingtquinze thèses, le 31 octobre 1517, dans l'église du couvent de Wettemberg, pour discuter la valeur de l'indulgence<sup>2</sup>. Ce préambule resta dans les limites ordinaires d'une discussion académique. Mais le sujet touchait une question brûlante. A cela vint s'ajouter le ton de rude polémique des thèses de Luther, toutes pleines de contradictions et dépassant le but qu'il prétendait viser. Il suscita partout une grande attention. Quoique les sermons de Tetzel aient fourni à Luther l'élément extérieur de sa polémique, celle-ci visait beaucoup moins la personne de ce Dominicain que l'essence même des indulgences, telles qu'on les entendait alors. L'attaque du professeur de Wittemberg s'adressait aux autorités ecclésiastiques, au Pape et à l'archevêque de Mayence, que Luther rendait les premiers

<sup>1</sup> Katkoff pense qu'en cette matière, les « Romanistes », les courtisans italiens, attaqués par Luther plus que Tetzel lui-même, firent déborder le vase de la patience allemande.

<sup>2</sup> Imprimé dans les diverses éditions des œuvres de Luther; Dieckhoff nous donné une appréciation des thèses du point de vue protestant.

responsables des abus qu'il dénonçait<sup>1</sup>. Au fond, ce n'étaient même pas les abus dans la distribution des indulgences qui poussaient Luther; les thèses du 31 octobre n'étaient qu'une première occasion, par laquelle se révélait l'opposition profonde dans laquelle se trouvait Luther avec l'enseignement de l'Église relativement aux bonnes œuvres; car ses nouvelles idées, alors complètement formées, comportaient la justification uniquement par la foi et non plus par la volonté qui, selon lui, n'était pas libre chez l'homme. Luther n'avait pas encore à ce moment l'intention de se séparer de l'Église<sup>2</sup>.

On ne peut même pas dire qu'il n'ait vu au début de l'affaire des indulgences qu'un prétexte pour donner une plus facile issue à ses nouvelles théories dogmatiques; on doit reconnaître qu'originirement, il ne poursuivit pas d'autre but que de combattre les abus liés aux indulgences, ou du moins ce qu'il croyait être des abus. Malgré cela, les thèses du professeur de Wittemberg avaient déjà en fait, dans leur ensemble, une portée beaucoup plus grande; elles allaient soulever l'opinion contre l'autorité ecclésiastique, amener le discrédit des indulgences et entraîner le peuple dans l'erreur, car elles présentaient un mélange d'orthodoxie et d'hétérodoxie. La moquerie et la haine contre le Saint-Siège y étaient à peine dissimulées, et, sous une forme catholique, étaient enveloppées beaucoup de traits captieux. La trente-sixième thèse s'y prononce contre l'indulgence dans le sens où l'entendaient les catholiques; la cinquante-huitième conteste précisément la doctrine de l'Église sur le trésor des saints.

Le même jour, 31 octobre, Luther envoya les thèses à l'archevêque Albert de Mayence, avec une lettre<sup>3</sup> dans

<sup>1</sup> Luther écrivit lui-même dans ce sens à Tetzel mourant, pour le consoler: « Qu'il n'y avait pas lieu de se chagrinier, car la chose ne venait pas de lui, mais que l'enfant a un tout autre père. » PAULUS, p. 81, 169.

<sup>2</sup> Sur ce point de départ des doctrines de Luther, voy. DENIFLE, *Luther*, t. I, et les articles de GRISAR dans la *Lit. Beil. der Kœln. Volksztg*, 1903.

<sup>3</sup> Souvent imprimée. FALK en donne dans le *Catholique* une traduction suffisante; il y ajoute cette observation: « La lettre, qui affecte au début un ton

laquelle il résumait brièvement une partie de leur contenu et se plaignait des fausses idées du peuple et des fausses promesses des prédicateurs. A la vérité, il dit au début de la lettre qu'il ne veut pas accuser les prédicateurs, qu'il n'a pas entendus, d'avoir exposé en chaire des doctrines si pernicieuses, mais un peu plus loin il leur reproche « d'endormir dans la sécurité le peuple par des fables et de vaines promesses ». Il conclut en émettant l'avis que l'archevêque a le devoir de désavouer l'instruction sur l'indulgence, qui a été exposée chaque fois sans qu'il l'ait su ni voulu, et d'en faire établir une meilleure, le menaçant et l'avertissant que quelqu'un pourrait bien surgir qui écrirait là-dessus, à la grande confusion de l'archevêque.

Albert de Brandebourg soumit l'affaire à ses conseillers à Aschaffenbourg, ainsi qu'aux professeurs de l'Université de Mayence. Les premiers furent d'avis d'intenter un procès à Luther. Albert envoya au Pape l'avis des conseillers d'Aschaffenbourg avec les thèses de Luther, « dans l'espoir que Sa Sainteté se saisirait de la chose, et, s'inspirant des circonstances et de la nécessité, se prononcerait contre une pareille hérésie, et ne lui laisserait pas la charge de le condamner ». Le 13 décembre 1517<sup>1</sup>, Albert écrivit à ses conseillers à Halle, les priant « d'étudier solennellement et avec le plus grand soin l'acte du procès » en question, et leur demandant s'ils ne seraient pas d'avis de charger l'accusation et « de la faire présenter à Luther par Tetzel afin de couper court dans le peuple au développement de l'erreur ». Mais on peut assurer que les conseillers de Halle n'approuvèrent pas la décision d'Aschaffenbourg contre Luther et que Tetzel ne reçut pas de mission semblable<sup>2</sup>.

L'avis de l'Université de Mayence, qui fut envoyé le 17 dé-

plus que dévot, presque rampant, devient à la fin menaçante : c'est le double trait qui la caractérise. Luther ne perd pas de vue qu'il fut en fait le premier et le plus redoutable adversaire de l'indulgence. »

<sup>1</sup> La lettre d'après l'original tiré des Archives d'État, à Magdebourg, est dans KOERNEN, *Tetzel*, p. 148.

<sup>2</sup> Voy PAULUS, *Tetzel*, p. 47, contre BRIEGER, *le Procès de l'archevêque Albert*.

cembre 1517, sur la demande réitérée de l'archevêque, n'attaqua qu'un seul point des thèses de Luther, celui par lequel il prétendait limiter le pouvoir du Pape relativement aux indulgences; l'Université rejettait cette opinion, comme étant en contradiction avec la doctrine traditionnelle dans laquelle il était plus prudent et plus sûr de se tenir. Les professeurs de Mayence évitaient de se prononcer formellement et recommandaient d'attendre la décision du Pape.

Tetzel, par contre, se trouva, par la diffusion des thèses de Luther, engagé à y répondre scientifiquement; ce qu'il fit dans une longue série de thèses qu'il soutint le 20 janvier 1518 devant l'Université de Francfort-sur-Oder<sup>1</sup>. L'auteur de ce travail fut non pas Tetzel lui-même, mais un professeur de Francfort, Conrad Winiplina<sup>2</sup>. Ces contre-thèses dépassèrent le but sur quelques points, en présentant comme articles de foi des opinions d'école; mais, d'une façon générale, elles représentaient la théorie traditionnelle de l'indulgence, elles réfutaient les erreurs de Luther et mettaient particulièrement en lumière le côté suivant : les indulgences n'annulent pas les péchés, mais seulement les peines qui sont la conséquence des péchés, et à la condition que les péchés aient été régulièrement confessés et regrettés; elles ne réduisent pas les mérites du Christ, mais substituent aux peines encourues les souffrances suffisantes du Christ.

Lorsque, au milieu de mars, un colporteur vint à Wittenberg avec de nombreux exemplaires des contre-thèses de Francfort et voulut les vendre, elles furent déchirées par les étudiants qui avaient embrassé le parti de Luther et brûlées

<sup>1</sup> Dans les écrits anciens, il est parlé ordinairement de cent six thèses; mais celles-ci ne forment que la première partie de la série. Voy. PAULUS, p. 49. L'hypothèse habituelle, que Tetzel aurait été reçu docteur en théologie à l'occasion de la défense de ces premières thèses, est inexacte; il n'obtint le titre de docteur qu'à la fin de l'année 1518, et cela de l'Université de Francfort et non du général de son ordre. PAULUS.

<sup>2</sup> Si Tetzel entreprit la défense de thèses composées par un professeur de l'Université et les publia sous son nom, il ne fit que se conformer en cela à un usage en cours dans toutes les Universités allemandes; ce n'est pas moins une erreur que de vouloir, avec de récents auteurs protestants, en conclure que Tetzel aurait été incapable de présenter des thèses personnelles.

sur le marché public; précédent qui fut blâmé plus tard par le même Luther. Peu après, Luther, sans avoir pris connaissance des thèses de Tetzel, publia son sermon sur l'*Indulgence et la grâce*<sup>1</sup>. Il allait déjà beaucoup plus loin. Il y attaquait violemment la théorie scolastique de la confession, contrition et satisfaction comme n'étant pas fondée sur l'Écriture. Il concluait : « Si quelques-uns me traitent d'hérétique, parce que la vérité que j'énonce porte préjudice à la caisse, je me moque de leurs criailleries, qu'importent d'obscurcerveaux que n'a jamais éclairés la Bible! » Cet écrit eut un grand retentissement. Tetzel y opposa son *Traité contre un sermon téméraire*, accusant de vingt articles erronés l'*Indulgence et la grâce*. Il y expose d'une manière profonde la doctrine de l'indulgence. Une chose qui fait le plus grand honneur à la perspicacité et à la culture théologique de Tetzel, c'est que, pendant que beaucoup d'autres savants catholiques jugeaient au début beaucoup trop superficiellement l'acte de Luther et n'y voyaient qu'une querelle d'école sur des questions de détail, lui comprit tout de suite la portée redoutable des thèses de cet hérésiarque et vit clairement qu'il y avait là un antagonisme de principes qui reposaient sur les fondements mêmes de la foi chrétienne et sur l'autorité de l'Église. « Les articles de Luther, déclara Tetzel dans cet écrit, soulèvent un grand scandale; car beaucoup de gens, à la suite de ces articles, mépriseront la suprématie et la puissance du Pape et du Saint-Siège romain. On cessera de remplir, après le sacrement, les œuvres de satisfaction. On ne croira plus aux prédicateurs ni aux docteurs. Chacun voudra interpréter l'écriture sainte à sa guise, ce qui amènera pour la Chrétienté une grande perte d'âmes, car chacun ne croira que ce qui lui fera plaisir. »

A la fin de ce traité, qui parut au mois d'avril, Tetzel annonça qu'il ferait paraître plusieurs autres avis et propositions, au sujet desquels il se promettait de discuter à la

<sup>1</sup>Cet écrit parut dans les années 1518-1520, en vingt-deux éditions. FALK, dans le *Catholique*, 1891.

haute école de Francfort. Il s'agissait des cinquante thèses qui parurent fin avril ou commencement mai et qui eurent pour auteur Tetzel lui-même<sup>1</sup>. Il n'y touche que de façon incidente l'affaire des indulgences qu'il avait déjà traitée très suffisamment, et s'y occupe de l'autorité de l'Église mise en question par Luther. Comme le professeur de Wittemberg, dans sa polémique, en appelait à la Bible, Tetzel montre qu'il y a beaucoup de vérités catholiques que les croyants chrétiens sont tenus d'accepter et qui ne sont pas contenues expressément dans la Sainte Écriture; que dans ce nombre il faut compter les décisions officielles du Pape en matière de foi ainsi que les traditions approuvées par l'Église. C'était là le noéud du débat : « Les indulgences ne furent bientôt presque plus que l'accessoire dans la discussion publique; au contraire, la question de l'autorité de l'Église resta constamment au fond des polémiques. » Luther fit paraître contre le traité de Tetzel son écrit de Wittemberg de 1518, dans lequel il ne fait qu'une allusion ironique, à la fin, aux cinquante thèses. Après la publication des cinquante thèses, Tetzel n'écrivit plus rien; et comme, à la suite de l'entrée en scène de Luther, il lui était impossible de continuer à prêcher l'indulgence, il se retira à la fin de 1518 au couvent des Dominicains, à Leipsick<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Imprimées pour la première fois dans l'édition de Wittemberg des *Opera Lutheri*, 1545.

<sup>2</sup> La querelle luthérienne trouva un écho moins important en Suisse, où Bernardin Sanson de Brescia, gardien des Franciscains observants à Milan, délégué par bref papal du 15 novembre 1517 pour les treize cantons de la Suisse, et sous-commissaire, depuis l'été de 1518, du cardinal et général d'ordre Christoforo Numai, publia l'indulgence pour Saint-Pierre. Voy. SCHMIDLIN, *Bernhardin Sanson, prédicateur de l'indulgence en Suisse, 1518-19*, Solothurm, 1898; N. PAULUS, *le Prédicateur Bernhardin Sanson, dans le Catholique*, 1899. Si beaucoup d'anecdotes, racontées par B. ANSHELM et H. BULLINGER sur la prédication de Sanson, sont exagérées ou inventées, on peut supposer cependant que Sanson a pu se laisser entraîner trop loin, notamment au sujet de l'indulgence pour les défunt. Sur les plaintes de la confédération, Léon X rappela Sanson, le 30 avril 1519 et promit de le punir, s'il s'était permis effectivement ces excès. (La lettre est dans SCHMIDLIN.) Sur l'ordre du Pape, le Franciscain J.-Bapt. de Puppio, un des commissaires de l'indulgence, écrivit le 1<sup>er</sup> mai 1519 aux confédérés, pour leur demander s'ils

Les thèses de Luther, bientôt propagées au loin, grâce à une traduction, produisaient cependant un effet profond. Le vrai et le faux y étaient si bien mêlés que partisans et adversaires de l'autorité catholique y trouvaient des choses à leur convenance. Les masses goûtaient extraordinairement cette aperçue déclaration que l'assistance des pauvres par l'aumône est plus efficace que le gain des indulgences. Mais, ce qui valut le plus de succès à Luther, ce fut qu'il s'élevait contre les odieuses quêtes romaines et contre les abus qui en dépendaient et que tout le monde ressentait. Bientôt, tous les éléments mécontents, qui étaient en difficulté avec la Curie pour des motifs économiques, politiques, nationaux ou autres, saluèrent son initiative. Luther se vit ainsi à la tête d'une opposition nationale, qui devait bientôt le conduire jusqu'au schisme définitif d'une grande partie du peuple allemand qui allait rompre avec l'unité de l'Église. Presque personne ne prévit d'abord cette conséquence. Innombrables étaient ceux, au contraire, qui alors et longtemps encore après ne virent dans le professeur de Wittemberg que le champion de la réforme fondamentale qu'on attendait universellement. La plupart ne doutaient pas que Luther entreprendrait cette réforme de l'Église à l'intérieur et d'après les principes de celle-ci. Il leur échappait tout à fait que Luther ne se bornait pas à attaquer des abus; ils ne savaient pas ou

voulaient qu'on rappelât Sanson en Italie, ou s'ils étaient disposés à le tolérer jusqu'à l'expiration de sa commission. Si celui-ci est tombé dans des erreurs, dont l'annonce a fort étonné le Pape, il est prêt à en rendre compte devant le Pape et à subir la peine de ses manquements. Puppio écrivit le 1<sup>er</sup> mai à Sanson pour lui faire part des reproches des confédérés, et lui commander, au nom du Pape, de se mettre à leur disposition. Cela mit fin à l'activité de Sanson en Suisse; sur le désir des confédérés, il rentra en Italie, et à partir de ce moment il disparait de l'histoire. On ignore si une enquête officielle fut menée à Rome contre lui et s'il fut jugé coupable et puni: « Léon X, tout en réservant son souverain pouvoir dans la question des indulgences, sacrifia, pour prouver sa modération et sa bonne volonté à l'égard des confédérés, le prédicateur de l'indulgence, probablement pour arrêter l'incendie déjà déclaré. » (SCHMIDLIN.) Calmée de cette façon, l'affaire n'eut pas d'autre suite en Suisse: « C'était un incident tout à fait secondaire, qui ne put être exploité comme le point de départ du mouvement protestant en Suisse. » PAULUS.

ils ne comprenaient pas qu'il se trouvait déjà en opposition avec l'Église sur des points importants.

Dans le petit nombre des théologiens allemands qui, dès le début, redoutèrent de graves dangers pour l'Église du côté de Luther, on peut citer le professeur d'Ingolstadt, Jean Eck; dans des *observations* (*obelisci*) qui circulèrent simplement manuscrites sur les thèses de Luther, il signala la parenté de maintes propositions qui y étaient énoncées avec les doctrines de Wikleff et Jean Huss, condamnées par l'Église.

## CHAPITRE VIII

LUTHER EST ASSIGNÉ A ROME; SES NÉGOCIATIONS AVEC LE CARDINAL CAJETAN ET AVEC MILTITZ; SON PROCÈS A ROME. — LA BULLE « EXSURGE » ET L'ACCUEIL QU'ON Y FIT EN ALLEMAGNE. — ALÉANDER EST ENVOYÉ A LA DIÈTE DE WORMS. — JUGEMENT DE LA DIÈTE SUR LUTHER.

### I

Au commencement de l'année 1518, lorsque, dénoncées par l'archevêque de Mayence, les nouvelles doctrines de Luther furent connues à Rome, Léon X prit aussitôt des mesures correspondantes à la situation<sup>1</sup>. Le 3 février, il donna l'ordre à Gabriel della Volta, choisi pour représenter le général des Ermites Augustins, de détourner, soit par des lettres, soit par des intermédiaires savants et sûrs, Luther de propager davantage ses doctrines. En agissant vite, on

<sup>1</sup> Sur le procès de Luther, voy., outre le travail approfondi de MÜLLER dans *Zeitschr. fur Kirschengesch.*, t. XXIV, les études étendues de KATKOFF (*ibid.*, t. XXV), les importantes communications nouvelles de SCHULTE, et les profondes *Recherches sur le procès à Rome de Luther*, par KATKOFF, Rome, 1905. On a supposé que les Archives de l'Inquisition à Rome, jusque-là impénétrables, contenaient encore des documents importants. Katkoff incline à croire, avec raison, que ce n'est pas exact. Je n'ai pu obtenir, malgré des démarches répétées, de faire une exploration scientifique de ces Archives, mais l'archiviste m'a certifié qu'il n'y restait plus d'actes sur le temps de Léon X. Il doit être, en effet, difficile de découvrir de nouveaux matériaux. Des rapports d'ambassadeurs pourraient nous donner quelques renseignements sur l'opinion de la Curie; un de ces rapports, provenant des Archives d'Etat, à Modène, a été publié.

pouvait espérer d'étouffer sans trop de difficulté le feu naissant, tandis que, si on tardait, il y avait lieu de craindre qu'aucun moyen ne réussit plus à éteindre l'incendie<sup>1</sup>.

Cette tentative de ramener, par la discipline religieuse, à résipiscence le professeur infatué de nouveautés, se brisa contre sa résistance obstinée. Le 30 mai, Luther chercha à se justifier près du Pape par un écrit spécial, travaillé avec soin, intitulé : *Résolutions de la vertu de l'indulgence*. Ce document fut envoyé à Rome par Staupitz, son supérieur. Sous des apparences d'humilité, il refusait toute rétractation à Léon X.

Luther était fondé désormais à craindre que le Siège apostolique marchât contre lui plus énergiquement qu'auparavant. En prévision de ce qui pouvait arriver, il prononça au milieu de mai un prêche sur la vertu de l'excommunication. Il y partait habilement de l'abus des censures ecclésiastiques lancées par des fonctionnaires inférieurs de l'Église, abus contre lequel tout le monde protestait avec raison. Puis il opposait rudement à la doctrine catholique ce principe nouveau que la communauté essentielle de l'Église n'était pas une communauté visible, mais qu'elle était invisible et qu'on ne pouvait en être exclu par l'excommunication, mais par le péché<sup>2</sup>. « Tous s'étonnent, écrivait Luther à un ami, de n'avoir jamais rien entendu de pareil; cependant, il peut m'arriver, et nous nous y attendons tous, qu'un nouveau bûcher soit allumé. »

Un mois plus tard, le procès canonique fut introduit à Rome contre Luther. Quoique, dès mars 1518, les compagnons de Tetzel, les vigilants Dominicains, eussent de nouveau attiré l'attention de la Curie sur sa dangereuse attitude, on attendit pourtant encore jusqu'autour de la

<sup>1</sup> BEMBI, *Epist. Leon. X*, t. XVI, p. 18. Comme toutes les lettres de cette collection, celle-ci a dû être retouchée au point de vue du style; dans le registre original des brefs de BEMBO, à la Bibliothèque Ambrosienne de Milan, celle-ci manque, en sorte qu'on n'en peut donner le texte primitif.

<sup>2</sup> *Sermo de virtute excommunicationis. Op. lat. varii argumenti*, t. II, p. 306.

mi-juin, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée de sa lettre du 30 mai, dans laquelle il refusait toute rétractation. Le procureur fiscal Mario de Perusco présenta alors une plainte en forme contre le professeur de Wittemberg, soupçonné de propager des doctrines erronées. Léon X chargea de l'instruction l'auditeur général des chambres apostoliques, Jérôme Ghinucci, évêque d'Ascoli. Le docte maître du palais, Silvestre Mazzolini, plus connu sous le nom de Prierias<sup>1</sup> qui lui venait de son pays d'origine, dut émettre un avis théologique sur les questions en litige. Prierias, qui appartenait à l'ordre des Dominicains, était un farouche partisan de saint Thomas d'Aquin. La couleur antithomiste des thèses de Luther le disposait à une vigoureuse réfutation; du reste, en sa qualité de maître du palais, il exerçait sur la littérature théologique une surveillance vigilante, et, dès qu'il avait eu connaissance de ces thèses, il s'était occupé de ce qu'elles contenaient. Aussi ne lui fut-il pas difficile d'émettre en peu de temps l'avis demandé, qui parut imprimé avec une dédicace à Léon X<sup>2</sup>. Le titre de *Dialogue* que porte cet écrit, rédigé en mauvais latin, s'explique par sa forme; les thèses de Luther y sont présentées dans l'ordre qu'exige la réfutation de Prierias. Pour apprécier avec justice le travail de Prierias, il ne faut pas oublier que, comme il le déclare lui-même dans sa dédicace au Pape et sa lettre à Luther, il n'avait pas l'intention, dans ce premier engagement avec le professeur de Wittemberg, de faire de ces

<sup>1</sup> Sur sa vie et son action littéraire en général, voy. Fr. MICHALSKI, *De Silvestri Prieriatis Ord. Præd. Magistri sacri Palatii (1456-1523) vita et scriptis. Particula I (Diss. theol.)*, Monasterii Gueatfal, 1892. — Voy. WEISS et KATROFF. Le bref du 16 décembre 1515, imprimé en dernier lieu, dans lequel Prierias est nommé « Magister sacri palatii », se trouve dans *Arm. XLIV*, t. V, f° 76. (Archives secrètes des papes.) Sur la lutte littéraire de Prierias avec Luther, il faut lire l'ouvrage de LAUCHERT, *les Adversaires italiens de Luther*, dont nous utilisons les indications.

<sup>2</sup> « R. P. Fratri Silvestri Prieriatis... in præsumptuosa Martini Lutheri conclusiones de potestate papæ dialogus, » 1518. Dans KOEHLER, *Quatre-vingt-quinze thèses de Luther*, sont insérées les réponses de Prierias sur quelques thèses de Luther. On trouve dans ce recueil, à la suite des thèses de Luther, celles de ses adversaires allemands. (WIMPINA, TETZEL, ECK.)

thèses une réfutation définitive. Tant que celui-ci n'irait pas plus loin et se bornerait à présenter ses principes (*fundamenta*) et ses thèses sans les appuyer scientifiquement, il se bornerait, de son côté, à opposer à ces fausses opinions les contre-thèses qui, d'après son sentiment intime, répondraient à la vérité; mais, si Luther entreprenait de les défendre et de l'attaquer, il était tout prêt à entrer en lice avec un ouvrage plus considérable. Lui-même, pour ne pas tomber dans la faute qu'il reproche à son adversaire, il pose d'avance, en quatre thèses capitales, ses propres principes (*fundamenta*), concernant l'Église, la plénitude de pouvoirs spirituels du Pape qui en est le chef, l'infaillibilité de l'Église, du Concile général et du Pape dans leurs décisions dogmatiques sur les choses de la foi et des mœurs, ainsi que le caractère hérétique de toute révolte contre une doctrine de l'Église, quand elle a été expressément définie ou qu'elle est en vigueur. L'autorité infaillible de l'enseignement de l'Église touchant la doctrine de l'indulgence s'y applique dans toute son étendue, et c'est sur cette base qu'est établie la critique du système de Luther. Que, sur ce point, Prierias, à côté de nombreuses remarques excellentes, se soit laissé entraîner lui-même à quelques excès et ait affecté une manière trop tranchante, cela n'est pas douteux. S'il y a lieu de regretter les dures sorties personnelles que s'est permises Prierias, il ne faut pas oublier que les défenseurs de Luther ne laissent rien à envier sous le rapport de la violence à ses adversaires. Du reste, ce serait méconnaître le caractère de Luther et son parti pris de rompre avec l'Église sur plusieurs articles de foi, que de s'imaginer qu'une réponse plus discrète et plus mesurée eût pu le faire revenir en arrière<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Sur la thèse 32 de Luther : « *Damnabuntur in æternum cum suis magistris*, qui per litteras veniarum securos se credunt de sua salute, » — Prierias répond justement : « *Qui per dictas litteras sine bonis operibus tutos se putant, fatui sunt; qui vero ex spirituali commodo ejusmodi litterarum concipiunt spem melius vivendi et moriendi et purgatorias penas citius evadendi, recte sentiunt, et sic docentes recte docent.* » A la thèse analogue 52 : « *Vana est fiducia salutis per litteras veniarum, etiamque commissarius, immo papa*

Au commencement de juillet 1518, Jérôme Ghinucci et Prierias citèrent officiellement Luther à comparaître à Rome, dans les soixante jours; pour s'y justifier des erreurs et du mépris de la puissance pontificale, dont il était accusé, et cela sous peine d'encourir de graves châtiments de l'Église<sup>1</sup>. L'assignation ainsi que l'écrit de Prierias furent envoyés au cardinal Cajetan, à Augsbourg. Au commencement d'août, ils furent remis au professeur de Wittemberg, qui se mit tout de suite à rédiger sa réponse. Dès la fin d'août, cette réponse au dialogue de Prierias fut imprimée. L'écrit, que Luther, pour renchérir encore sur son adversaire, prétend avoir composé en deux jours, est rempli du mépris le plus insolent pour son adversaire, à cause de sa double qualité d'Italien et de thomiste. Il ne tient aucun compte naturellement de Prierias, mais il dénie avec non moins d'impertinence toute autorité à saint Thomas. Il ne reconnaît d'inaffabilité qu'aux livres canoniques et déclare le Pape aussi bien que les Conciles sujets à l'erreur. Il proclame encore cependant que l'Église romaine a toujours professé la vraie foi et qu'il est nécessaire à tous les chrétiens de lui être unis de croyances. En attendant, il repousse toute autorité qu'on pourrait lui opposer à propos de ses opinions personnelles sur l'indulgence, tant qu'il n'y aura pas là-dessus de décision de l'Église ou d'un Concile; mais il ne se montre aucunement disposé à renoncer à ses vues privées, même dans le cas où cette décision viendrait à être rendue, puisqu'il ne

ipse suam animam pro illis impignoret, » — il remarque de même : « Vana est ista tua conclusio et similes, quia nullus est tam stultus, ut salutem suam talibus litteris committat sine voluntate pœnitendi vel statim vel tandem. » — Et quand Luther dit (Thèse 76) : « Dicimus... quod venia papales nec minimum venialium peccatorum tollere possint, quoad culpam, » — comme si on avait prêché le contraire au peuple, Prierias fait observer que c'est une chose connue même des moins instruits, que le gain de l'indulgence ne suppose la rémission du péché qu'après qu'il a été confessé.

<sup>1</sup> L'affirmation incontrôlable que Léon X aurait été mécontent de l'écrit de Prierias est d'autant moins digne de foi que le Pape, dans sa lettre du 21 juillet 1520, placée en tête du grand ouvrage de Prierias contre Luther, reconnaît que celui-ci a, dans le *dialogus*, écrit *canonice* contre Luther. — Voy. PAULUS, *Tetzel*, p. 164.

reconnait plus déjà ni l'infâbilité du Pape ni celle du Concile; il attend surtout que l'Église, réunie en Concile, lui donne raison<sup>1</sup>.

Quand Luther eut reçu la citation, il écrivit sur-le-champ à Spalatin, son ami, qui était chapelain de son prince, que celui-ci devait défendre l'honneur de l'Université de Wittenberg, attaquée malicieusement et indirectement; que, quant à « l'infâme citation et aux choses monstrueuses qu'elle contenait », le prince électeur Frédéric de Saxe, qui se trouvait alors à la diète d'Augsbourg, pouvait agir par l'intermédiaire de l'Empereur près du Pape, de façon que l'instruction de cette affaire fut menée par des commissaires impartiaux en Allemagne. Luther écrivit dans le même sens immédiatement au souverain chargé du bon renom de son Université. Maximilien n'était guère disposé à se laisser entraîner. Sous l'influence des cardinaux Cajetan et Lang, ainsi que dans l'espoir de gagner le Pape à la candidature de son petit-fils Charles, l'Empereur avait écrit d'Augsbourg, le 5 août 1518, au Pape, une lettre très significative. Il y déclarait que les innovations de Luther seraient très dangereuses pour l'unité de l'Église, si on ne s'y opposait pas, et qu'on verrait bientôt, si on n'y mettait ordre, substituer des imaginations personnelles aux saintes vérités de la religion; que, pour lui, il veillerait à faire exécuter par tout l'Empire toutes les décisions que prendrait le Pape contre ces disputes téméraires et ces raisonnements en l'air<sup>2</sup>.

Cette déclaration très significative de l'Empereur<sup>3</sup> poussa

<sup>1</sup> Comme réponse provisoire à cet écrit, Prierias fit paraître en 1518 sa *Replica ad Martinum Luther Ordinis Eremitarum*, qui gardait le ton conciliant et ne relevait que les attaques personnelles de Luther contre Prierias, Luther fit réimprimer cet écrit avec un avant-propos en 1519 (dans ses *Op. lat. var. arg.*, t. II, p. 68-78).

<sup>2</sup> RAYNALD, 1518. Voy. EVERE, *Luther*, t. II, p. 116, et notamment KATKOFF (*Recherches*, p. 135) qui, le premier, a reconnu l'importance de la lettre de l'Empereur et déclaré son origine.

<sup>3</sup> Voy. KATKOFF, *Procès*, p. 282, qui remarque justement : « C'était l'annonce d'une loi d'Empire ordonnant l'exécution de la bulle d'excommunication qui se préparait, et cela en vue de s'assurer la bienveillance du Pape pour la candidature de son petit-fils à l'Empire. »

vraisemblablement la Curie, même avant le terme du délai de soixante jours marqué dans l'assignation, à risquer un acte témoignant de plus d'énergie encore. Ce fut la matière du bref important adressé le 23 août 1518 au savant cardinal Cajetan, qui avait été envoyé comme légat à la diète d'Augsbourg au sujet de la question turque<sup>1</sup>. La gravité des faits étant connue à Rome, et Luther ayant, dans de nouvelles thèses et de nouveaux écrits, publié d'autres erreurs et d'autres hérésies, Cajetan recevait l'ordre de faire comparaître en personne et le plus tôt possible car, le cas était notoire<sup>2</sup>, le professeur de Wittemberg, qui avait déjà été déclaré hérétique par Ghinucci; et, pour amener cette comparution, Cajetan aurait recours à l'aide de l'Empereur et des autorités spirituelles et temporelles. Si Luther se présentait librement, témoignait du repentir et se rétractait, il faudrait lui faire grâce. S'il ne se présentait pas librement, s'il fallait l'extrader ou s'il ne se rétractait pas, le cardinal devait l'arrêter et l'expédier à Rome, pour qu'il fût amené devant le Pape et le Saint-Siège. Si Luther, au contraire, bravant le bras séculier, ne tombait pas au pouvoir du légat, c'est-à-dire s'il se dérobait aux recherches des autorités séculières et ne comparaissait pas devant le légat, Cajetan aurait : 1<sup>o</sup> plein pouvoir de le déclarer, par des édits publics, lui et ses partisans, hérétiques excommuniés et condamnés; 2<sup>o</sup> en vertu de ces pleins pouvoirs du Pape, il devrait, sous la menace d'excommunication *latæ sententiæ* et d'autres peines, demander à toute autorité séculière ou spirituelle qu'on le lui livrât prisonnier et qu'on l'extradât. Si l'une de ces autorités favorisait, conseillait, secourait ou recevait de quelque façon que ce fût Luther et ses partisans, le territoire où Luther serait ainsi accueilli tomberait sous l'interdit. « Ces ordres, en particulier le mandat d'amener lancé par Cajetan, devaient être exécutés sans hésitations ni délais. Quant aux récompenses à donner

<sup>1</sup> Sur l'authenticité et la portée de ce document déclaré faux par BANK, WAHLZ et MAURENBRECHER, voy. ULMANN, MULLER, KATKOFF.

<sup>2</sup> « Tum ex fama tum ex facti permanentia. »

à qui de droit, elles seraient évaluées par les légats'.

La dureté de l'action que ce bref prescrit contre Luther est justifiée par la notoriété de son attitude et ce qu'elle avait d'inexcusable. Rome s'était rendu complètement compte de la gravité de la situation et avait fini par se décider aux moyens dont nous avons parlé, pour arrêter ce dangereux mouvement. Comme on était sûr de l'appui de Maximilien, on était fondé à espérer qu'on aboutirait, pourvu que le vieil Empereur continuât à vivre.

En même temps que le bref à Cajetan du 23 août 1518, arriva une lettre du Pape à l'électeur de Saxe, pour l'inviter à pourvoir aux moyens de livrer au légat Luther qui propagait les plus pernicieuses hérésies. La présentation de ce

<sup>1</sup> MULLER, *Procès*, p. 63, expose que le bref répond d'une manière très correcte aux principes dominants ainsi qu'à la pratique du droit ecclésiastique; qu'il ne peut être tenu compte des absurdités, que dans leur ignorance des notions et principes de droit ecclésiastique, ont inventées sur ce point les adversaires de l'authenticité depuis Ranke; qu'il n'existe conséquemment aucun motif de suspecter son authenticité. Le bref a eu avant tout le but de rendre possible, par l'établissement de la notoriété et par l'arrestation de Luther (considérée alors non comme le début de la répression, mais comme une mesure de sécurité), une instruction prompte et sommaire. (MULLER, p. 66.) En ce qui concerne le deuxième ordre de Cajetan, il devait servir, dans le cas où Luther ne tomberait pas en sa puissance, à le déclarer hérétique ainsi que ses partisans; ainsi, dit Muller, on ne donnait pas le scandale que les auteurs protestants y ont vu: « Le bref ne désigne même pas Luther comme hérétique; il porte seulement: 1<sup>e</sup> que le Pape a appris que Luther tenait des prédications hérétiques; 2<sup>e</sup> que l'auditeur Hieronymus avait déclaré Luther hérétique; 3<sup>e</sup> que Cajetan pourrait le déclarer, le cas échéant, hérétique excommunié; qu'ainsi il n'a pas été fait emploi d'expression scandaleuse. » Ainsi, il y a lieu de faire ressortir que, d'après le bref, Cajetan ne peut recourir à ces mesures que si Luther se dérobe aux injonctions de l'autorité; en d'autres termes, s'il se rend coupable de *contumacia* en face du légat. Mais tout cela est conforme aux principes dominants ainsi qu'à la pratique du droit ecclésiastique. « Par là, la mission de Cajetan est mise dans son véritable jour. L'auditeur Hieronymus avait établi la *diffamatio*. Là-dessus, Luther avait été tout d'abord assigné à Rome. Mais pendant ce temps la notoriété de l'hérésie de Luther était apparue au Pape. C'est pourquoi Cajetan fut chargé de l'assigner une seconde fois devant lui, pour l'amener à la soumission et par là étouffer l'affaire, ou bien l'envoyer lui-même à Rome pour entendre son jugement, ou enfin, s'il ne venait pas et si on ne pouvait le saisir, le dénoncer aussitôt publiquement, au nom du Pape, comme hérétique et excommunié. De la sorte, le procès eût été terminé, car on ne peut en appeler dans le cas « notorium judicii. » (MULLER, p. 67-68.)

bref donna lieu à des négociations personnelles actives entre le cardinal-légat et le prince-électeur. Frédéric refusa résolument de livrer Luther à Rome; à la place, il proposa de faire juger l'affaire en Allemagne par des juges impartiaux. Cajetan ne pouvait accepter, mais il se déclara prêt à user envers Luther d'une douceur toute paternelle si celui-ci comparaissait devant lui à Augsbourg. L'électeur vit dans cette proposition accommodante une concession importante; mais il donna à l'expression : « douceur paternelle, » un tout autre sens que le cardinal, ainsi que cela parut par la suite.

Si Cajetan, dans le cours des négociations, promit en effet, comme le prince-électeur le lui demandait, de renvoyer Luther gracié et sans exiger de lui une rétractation, il se mit par là en contradiction avec ses instructions. Il chercha à se couvrir, en disant que, « pour le cas où Luther ne se rétracterait pas et où il devrait le renvoyer dans l'État du prince-électeur, celui-ci lui avait fait la promesse de ne pas s'exposer lui-même, en favorisant Luther d'une façon incompatible avec le jugement de l'Église, à encourir les peines mentionnées déjà dans le bref du 23 août. Il l'aurait adjuré notamment de ne pas déshonorer pour un misérable moine le renom de ses prédécesseurs; cela, il le lui avait dit à maintes reprises, en sorte que Cajetan se croyait assuré que l'Électeur livrerait Luther, dans le cas d'une condamnation définitive. » Il se trouva loin de compte, car Frédéric comprit tout autrement le soin de l'honneur de sa maison. Dès le début, son point de vue semble avoir été qu'il ne se considérerait comme engagé à marcher contre Luther que si la réfutation de ses doctrines lui paraissait insuffisante. En se prêtant à la politique astucieuse du prince-électeur, il est bien évident qu'il croyait, dans le sentiment de sa supériorité théologique, trouver une formule d'accommodement à laquelle son adversaire théologique se rendrait<sup>1</sup>. Véritable

<sup>1</sup> Rapport de Luther sur les négociations avec Cajetan : « Acta D. M. Lutheri apud Card. S. Sixti; » *Opera lat. var. arg.*, t. II.

érudit et homme de cabinet, à qui manquait l'usage du monde, Cajetan n'était pas préparé à lutter contre un politique aussi retors que Frédéric.

Eu égard à l'émotion soulevée en Allemagne et en considération aussi de l'importance qu'avait le prince-électeur dans la question de l'élection du roi des Romains, Léon X s'en remit sur tous les points aux arrangements de son légat et lui laissa la responsabilité de la transgression de ses ordres. Un bref du 11 septembre donna à Cajetan le dangereux plein pouvoir d'examiner et de régler l'affaire de Luther à Augsbourg.

Luther, encouragé par son souverain et muni de recommandations, se décida à partir pour Augsbourg, où il arriva le 7 octobre. Trois fois, les 12, 13 et 14 octobre, muni par précaution d'un sauf-conduit impérial, il comparut là devant le cardinal-légat, qui avait étudié les questions en litige.

Cajetan s'y prit d'abord avec douceur et amicalement avec Luther, et lui déclara qu'il ne venait pas à lui comme un juge (c'est ainsi que Luther en parle dans ses lettres et ses rapports). Au cours des négociations, il ne fut sans doute pas toujours maître de l'indignation qu'excitait en lui l'opiniâtreté de l'hérésiarque. Le cardinal demandait à Luther, au nom du Pape, de revenir à de meilleures idées, de rétracter ses erreurs, de promettre de ne plus les propager davantage et de renoncer pour l'avenir à tout enseignement en opposition avec l'autorité de l'Église romaine. Il devait rétracter, en particulier, la cinquante-huitième thèse, qui niait que les mérites du Christ et de ses saints forment le trésor de l'Église; il devait rétracter aussi le passage des *Resolutions* où il disait que la réception efficace des sacrements dépend de la foi de celui qui les reçoit. Luther voulut entamer avec le cardinal une longue discussion savante; conformément à ses instructions, Cajetan ne se laissa pas faire et rompit le premier entretien avec une paternelle exhortation à renoncer à l'erreur. Dans la deuxième entrevue, le lendemain, Luther était accompagné de Staupitz qui

venait d'arriver; il amena aussi un notaire et plusieurs témoins et fit lire par le notaire la déclaration suivante : « Autant qu'il pouvait s'en souvenir, il n'avait jamais rien enseigné contre la Sainte Écriture, la doctrine de l'Église, les décrétales des Papes et la saine raison. Mais, comme il était homme et sujet à l'erreur, il se soumettait au jugement de la sainte Église et de tous ceux qui en savaient plus que lui; il voulait aussi discuter ici publiquement; enfin, il déclarait aussi se soumettre à la décision des Universités de Bale, Fribourg, Louvain et Paris. » Le légat ne se laissa pas prendre à cette dernière prétention, par laquelle Luther s'efforçait d'arracher sa cause des mains du Pape, de la réduire aux proportions d'une simple discussion d'école et de gagner ainsi du temps; mais il accorda à Luther, dont la requête était appuyée par Staupitz, la permission de présenter une déclaration écrite. Dans cette justification qu'il présenta le troisième jour, 14 octobre, Luther faisait surtout la critique de « l'extravagante bulle *Unigenitus* de Clément VI », que Cajetan lui avait opposée comme contenant la véritable doctrine catholique sur le trésor de l'Église; il y affirme qu'elle pouvait être interprétée de telle façon qu'elle ne fut point contraire à ses théories. En second lieu, il défend son propre enseignement de la nécessité de la foi pour la justification et pour la réception de la communion. Persuadé de sa propre infaillibilité, il réclame une interprétation de la Sainte Écriture plus en harmonie avec ses raisons prétendument irréfutables et se refuse à toute sorte de rétractation. Cajetan, pour la seconde fois, ne se laissa pas entraîner à un débat avec Luther, mais, en se séparant de lui, il lui ordonna de ne plus reparaître devant lui, tant qu'il ne serait pas revenu à de meilleures pensées<sup>1</sup>. Le cardinal essaya encore une fois d'agir sur lui par l'intermédiaire

<sup>1</sup> RIFFEL, t. I, p. 107. — Le cardinal ne pouvait rien de plus avec un homme qui déclarait ses opinions absolument identiques à la vérité chrétienne, et se déclarait lui-même un autre Jérémie ou un autre Paul; un homme qui, se disant prêt à la soumission, entendait par là que l'Église devait adopter ses idées particulières, qui considérait le reste de l'Église et son parti comme

diaire de Staupitz et de l'amener à résipiscence. Sur les exhortations de Staupitz et de Wenzel Link, Luther écrivit au cardinal la lettre du 17 octobre, dans laquelle il reconnaît, en termes fort respectueux, la douceur et la bienveillance de Cajetan, dont il dit n'avoir qu'à se louer; il confesse aussi qu'il a parlé trop vivement et trop irrévérencieusement contre le Pape; il en demande pardon et promet de mieux faire à l'avenir; il s'engage à faire le silence sur les indulgences, à la condition qu'on impose la même obligation à ses contradicteurs. Mais il refusait, ce qui était le principal, de se rétracter, déclarant que sa conscience ne le lui permettait pas. L'autorité de saint Thomas et des autres scolastiques n'étant pas suffisante pour justifier leurs allégations, il fallait de meilleures raisons que les leurs pour le vaincre. Il priait le cardinal de renvoyer l'affaire au Pape, afin que la question fût tranchée par l'Église et qu'on sut enfin ce qu'on était obligé de rétracter ou de croire. S'il se rétractait maintenant sur des matières si douteuses et si peu décidées, on pourrait lui reprocher de n'avoir su ni ce qu'il disait ni ce qu'il rétractait. Naturellement, le cardinal ne pouvait se contenter de pareilles déclarations, car c'eût été reconnaître que, sur tous les points où Luther avait jusqu'à présent contredit à l'enseignement et à l'autorité de l'Église, il ne s'était agi que de choses livrées à la libre discussion scientifique et « non résolues par l'Église ». Dans une plus longue lettre du 18 octobre, Luther déclara qu'en faisant un long et pénible voyage et en comparaisant devant le légat, il avait suffisamment prouvé sa bonne volonté; que, du reste, dans ses *Résolutions*, il s'était déclaré soumis et respectueux envers le Saint-Siège; qu'en conséquence, un plus long séjour à Augsbourg était inutile et ne pourrait être qu'une charge pour lui et pour les Carmélites chez lesquelles il logeait; qu'en outre, le cardinal lui

égaux en autorité, de telle sorte que le Christ, c'est-à-dire la lettre morte de l'Écriture sainte, pouvait prononcer; « car, disait-il, le Christ qui règne dans l'Église n'est lié par personne, est entièrement libre, roi des rois et seigneur universel. »

avait commandé de ne plus reparaitre devant lui s'il ne voulait pas se rétracter, et que là-dessus il avait exprimé ses intentions dans la lettre précédente. Il était donc décidé à partir. Il déclare en appeler du légat et du « Pape mal informé au Pape mieux informé », conformément aux ordres de ses supérieurs. Quant aux censures qu'il n'a pas méritées, il n'a pas à les craindre, s'il est en grâce avec Dieu; il doit beaucoup moins craindre les censures que les erreurs et que les faux jugements, car il sait que la censure ne constitue pas la faute mais ne peut que lui servir, si sa foi est juste et si le sentiment de la vérité est de son côté.

Deux jours plus tard, Luther, que Staupitz avait libéré de son obéissance monastique, s'enfuit secrètement d'Augsbourg; le 31 octobre, il rentra à Wittemberg. En route, il avait eu connaissance du bref du Pape du 23 août à Gajetan et dont l'électeur avait réussi à se procurer une copie.

Le texte de l'appel que Luther annonçait dans sa dernière lettre et qu'il avait remis dès le 16 octobre devant notaire et en présence de témoins, et qu'il fit afficher après son départ à la cathédrale d'Augsbourg et remettre au cardinal, avait à peu près la teneur suivante : « En ce qui concerne la question de l'indulgence ainsi que la façon dont elle peut s'appliquer aux défunts, le débat reste ouvert, et par conséquent la discussion est permise et est même louable. S'il en avait entrepris une, il y avait été entraîné par le tapage que faisaient les prédicateurs d'indulgence qui avaient montré une avarice vraiment scandaleuse et inouïe, à la plus grande honte de l'Église romaine et du Saint-Siège. Il n'avait pas seulement soumis ses controverses au jugement de l'Église, mais à l'appréciation de toutes les personnes instruites, en particulier à celle du Très Saint-Père et Seigneur, le Pape actuel Léon X. Il n'en avait pas moins été attaqué et diffamé par quelques serviteurs de Mammon, par quelques-uns de ces ventres d'avarice, comme s'il eût touché à l'honneur et à l'intégrité de l'Église. De sérieuses raisons l'avaient empêché

de répondre à la citation qu'il avait reçue pour comparaître personnellement à Rome; il n'avait pu non plus faire la rétractation que le très savant et aimable Cajetan lui demandait, parce qu'on ne lui avait pas montré les points sur lesquels il avait fauté. Comme il n'avait rien avancé d'une façon ferme, mais seulement discuté, en soumettant, bien entendu, le tout au Très Saint-Père Léon X, il persistait dans son sentiment de n'avoir rien dit ni soutenu qui ne pût être prouvé par la Sainte Écriture, les Pères et les canons; aussi en appelait-il du Pape mal informé et de ses premiers juges (Prierias et Ghinucci qu'il récusait comme incompétents) au Pape mieux informé, et se mettait, ainsi que ses partisans présents et à venir, sous sa protection et sa tutelle, se réservant le droit de faire dans son appel des changements, additions et améliorations. »

Cajetan, péniblement affecté par la fuite de Luther et par la teneur de l'appel qu'il avait laissé, s'adressa, dans une lettre du 25 octobre, au prince Frédéric de Saxe; il lui exposait brièvement tout le cours des négociations et le priait d'envoyer Luther à Rome ou de le bannir de ses États. Frédéric envoya aussitôt cette lettre à Luther et écrivit le 8 décembre à Cajetan qu'il refusait de faire droit à sa requête, car il ne lui était pas démontré que Luther fut tombé dans l'hérésie, auquel cas il eût fait, lui, son devoir de prince chrétien; mais il transmettrait à son université la plainte contre Luther. C'était l'échec complet de la mission de Cajetan.

Luther ne doutait pas de l'imminence de sa condamnation; le 28 novembre, il rédigea un deuxième appel du Pape, qui n'était qu'un homme sujet à l'erreur, au prochain Concile général<sup>1</sup>. Antérieurement à cette démarche, il avait fait

<sup>1</sup> *Oeuvres de Luther.* HERGENROETHER fait justement observer : « Ce n'était là qu'une arme de circonstance, car il avait déjà plusieurs fois déclaré, notamment dans la réponse à Prierias, que les Conciles peuvent se tromper, et il était à prévoir qu'il n'aurait pas accepté le jugement d'un Concile qui lui aurait été défavorable, pas plus qu'il n'avait fait du Pape, à qui il avait adressé les plus solennelles assurances de soumission.

imprimer un rapport sur les négociations avec Cajetan ; on y voit s'accentuer son opposition à la Papauté<sup>1</sup>. En envoyant cet écrit à Wenzel Link, le 11 décembre 1518, il ajoutait : « Je t'enverrai ma pochade et tu pourras juger si j'ai raison de prétendre que le véritable antéchrist, annoncé par saint Paul, règne à la cour de Rome, et je crois démontrer que présentement, il est encore pire que le Turc. » Du même temps, autour du mois de novembre 1518, le *Sermon de la pénitence* montre combien la lutte pour sa thèse de l'indulgence avait déjà entraîné loin Luther dans le développement de sa nouvelle doctrine de la justification.

Pendant qu'avaient lieu les négociations entre Cajetan et Luther, Léon X envoya le 9 novembre 1518, à ce cardinal, une constitution sur la doctrine de l'indulgence. Afin que personne ne puisse invoquer l'excuse d'ignorance, il y déclare comme doctrine de l'Église romaine que le Pape, en vertu de son pouvoir de détenteur des clefs de saint Pierre, peut lever aussi bien la faute que la peine, dans les péchés actuels : la faute par le sacrement de Pénitence, la peine temporelle par l'indulgence que, pour des motifs sérieux, il peut appliquer aux croyants que l'amour lie au Christ, soit qu'ils soient encore vivants ou dans le Purgatoire, une part du trésor surabondant des mérites du Christ et des saints, en l'accordant (*conferre*) aux vivants *per modum absolutionis* ou en le transférant aux morts (*transferre*) *per modum suffragii*; en sorte que ceux qui obtiennent ces indulgences, si justiciables soient-ils devant la justice divine, se trouvent libérés de toutes les peines, correspondantes aux indulgences obtenues et accordées. En conséquence, tous doivent enseigner cette doctrine et la prêcher, et les évêques faire connaître cette constitution. Par un dernier ménagement, le nom de Luther n'était pas mentionné dans cet important document; il y était dit seulement que certains moines d'Allemagne avaient propagé des erreurs dans leurs prêdi-

<sup>1</sup> D'autres manifestations semblables, qui suivirent de près celle-ci, montrent que dès ce temps-là était préparé par Luther l'essai où il dit que le Pape est l'antéchrist.

cations sur les indulgences accordées de temps immémorial par le Saint-Siège<sup>1</sup>.

Cajetan envoya cette importante bulle à Linzen (Haute-Autriche); il l'y publia le 13 décembre. Elle fut imprimée et répandue à grand nombre d'exemplaires en Allemagne. Cependant, le résultat fut médiocre. L'appel de Luther avait précédé la publication de la bulle et en avait notablement diminué l'effet. Du reste, l'indulgence était tout à fait impopulaire dans presque toute l'Allemagne : on n'y voyait qu'un moyen d'enrichissement pour l'avide Curie et pour les odieux Dominicains, qui devaient avoir extorqué la bulle. L'attitude de Luther contre l'indulgence apparut, après comme avant, à des milliers d'individus, tout à fait justifiée, et lui-même se dressa devant l'opinion comme le champion de la réforme nécessaire des abus de l'Église.

A la tentative avortée de Cajetan d'apaiser à l'amiable la lutte luthérienne se rattache l'envoi de Karl de Miltitz, gentilhomme saxon et camérier secret du Pape<sup>2</sup>. Le but réel de la mission de ce superficiel, léger et frivole homme de cour, dont on a généralement trop exagéré d'abord la portée, sur la foi de son entrée en scène un peu théâtrale, était d'un intérêt tout à fait subordonné et secondaire<sup>3</sup>. Il n'était que le porteur de la rose d'or tant convoitée par le prince de Saxe, et, du reste, il devait la laisser à Augsbourg entre les mains du légat Cajetan. Il était chargé aussi, en raison de ses rapports avec la cour de Saxe, de sonder le prince au sujet de Luther et d'en obtenir l'extradition de celui-ci. Mais il ne devait, dans toutes ses négociations, se présenter que comme un chargé d'affaires subordonné, sans mandat personnel, à la disposition du cardinal-légat, sans la permission expresse duquel il avait ordre de ne pas présen-

<sup>1</sup> Katkoff croit que cette bulle fut rédigée d'après un brouillon envoyé par Cajetan.

<sup>2</sup> Katkoff parle avec raison des fanfaronnades de cet homme frivole, bavard, misérablement ambitieux. Muller le nomme le « rodomont », le « songeur ».

<sup>3</sup> C'est le résultat des plus récentes recherches de Muller.

ter au prince ses lettres de crédit<sup>1</sup>. « Dans cette position tout à fait secondaire, il ne put être chargé (ni même avoir l'occasion de tenter un accommodement) », « d'agir sur Luther dans un sens conciliant », comme on l'a écrit à propos de sa prétendue mission. Si Miltitz s'est mêlé de semblables négociations avec Luther, ce qui a permis à son nom de durer et d'être mêlé à l'histoire des dé-sordres d'alors, il l'a fait sans mandat ni autorisation, de son mouvement propre et par besoin de se donner de l'importance.

Au commencement de janvier 1519, des négociations eurent lieu à Altenbourg, dans lesquelles Miltitz tenta d'amener le professeur de Wittemberg à un arrangement que Rome eût été invité à accepter. Le résultat beaucoup trop vanté d'ordinaire de ces négociations fut que Luther s'engageait à se taire sur la question des indulgences, pourvu que ses adversaires en fissent autant de leur côté, et qu'il consentait à ce que Miltitz priât le Pape de remettre l'arrangement de l'affaire à un évêque allemand<sup>2</sup>. Le 10 janvier 1519, Luther était de retour à Wittemberg. Miltitz se transporta d'Altenbourg à Leipzig, et là, avec sa manière fanfaronne et toujours sans autorisation, il se montra arrogant et dur envers Tetzel, en faveur de qui le provincial de l'ordre, Hermann Rab, lui avait écrit le 3 janvier 1519 à Altenbourg. Tetzel en fut malade de chagrin; Luther eut la

<sup>1</sup> Il dépendait si étroitement de Cajetan, dit MULLER, qu'on a le droit de penser qu'à Rome on avait également déjà jugé le rodomont et le songe-créux, et que l'illusion était dissipée qui l'avait fait croire un instant indispensable, parce qu'il connaissait le pays et les gens, parce qu'il était gentilhomme et faisait grand bruit d'une prétendue parenté avec l'Empereur.

<sup>2</sup> C'était l'opinion de BAROCHE, de KATKOFF et de MULLER. Il est admis généralement que l'accord fut atteint sur quatre points : 1<sup>o</sup> les deux partis devaient se taire; 2<sup>o</sup> l'affaire de Luther devait être soumise au jugement d'un évêque allemand (à l'archevêque de Salzbourg, sur la proposition de Spalatin); 3<sup>o</sup> il devait faire un nouvel écrit pour empêcher qu'on dénaturât ses premiers écrits et pour inviter le peuple à l'obéissance envers le siège de Rome; 4<sup>o</sup> il devait, dans une lettre d'excuse au Pape, confesser qu'il avait été trop violent. En réalité, les négociations roulèrent sans doute sur ces points, mais il n'y eut d'accord décisif que celui mentionné plus haut.

générosité de le consoler, lui disant « qu'il ne fallait pas se tracasser d'une chose qui ne venait pas de lui, car l'enfant avait un tout autre père<sup>1</sup> ».

On a voulu voir longtemps, dans la fameuse lettre du 3 mars 1519 de Luther à Léon X, le résultat d'une concession faite devant Miltitz. Le professeur de Wittemberg y confesse « qu'il n'a jamais eu la pensée d'attaquer le moins du monde l'autorité de l'Église romaine et du Pape; il reconnaît, au contraire, que le pouvoir de l'Église romaine est au-dessus de tout et qu'il n'y a rien à lui préférer dans le ciel ni sur la terre, hormis Jésus-Christ ». Comme Luther, avant cette époque, en était déjà arrivé à déclarer le Pape antéchrist, et comme, peu après la date de cette lettre, il écrivait le 13 mars 1519 à l'électeur palatin qu'il ne savait pas si le Pape était l'antéchrist même ou son apôtre, l'insincérité particulière d'une lettre aussi soumise était pénible. De nouvelles recherches ont permis d'établir que cette lettre, dont l'original existe encore, n'a pas été écrite le 3 mars, mais le 5 ou 6 janvier 1519, pendant l'entrevue d'Altenbourg, et qu'elle ne fut jamais envoyée. Elle resta à l'état de brouillon; Miltitz, à qui elle fut soumise, la trouvant insuffisante, malgré l'humilité de sa forme, parce qu'il n'y était pas question de rétractation. Ce document est ainsi plus probe, si on l'antidate de deux mois, quoiqu'en contradiction déjà avec les manifestations intimes auxquelles Luther avait pu se livrer dès décembre 1518 et dans lesquelles il traitait le Pape d'antéchrist. L'entrée en scène d'Eck n'entraîna pas d'abord Luther aussi loin, mais elle lui fournit l'occasion d'exprimer plus ouvertement la haine pour le Pape qu'il avait amassée au fond de son cœur<sup>2</sup>.

Les événements qui suivirent, en particulier la dispute de

<sup>1</sup> Tetzel mourut le 11 août 1519, à Leipzig.

<sup>2</sup> PAULUS n'est pas ici de l'avis de BRIEGER, qui croit qu'un changement à l'égard de la Papauté se déroula dans le cœur de Luther dans l'intervalle qui va de janvier au 13 mars 1519. D'après PAULUS, l'écrit de Luther qui parut fin février 1519, qu'on considère généralement comme une conséquence de l'accord d'Altenbourg, n'aurait rien à faire avec cet accord, mais serait une simple défense de Luther.

Leipzick en juin et juillet 1519, joints au changement de ton de ses écrits, montrent Luther marchant de plus en plus ostensiblement vers la rupture avec l'Église. Ce qui est plus surprenant, c'est que pendant ce temps, et jusqu'à l'automne, la question ne fit plus un pas à Rome; il n'y eut que le bref de Léon X à Luther, du 29 mars 1519, dans lequel le Pape, très satisfait des sentiments de repentir de Luther, l'exhortait en termes pleins de bienveillance à se mettre en route pour Rome, afin d'y prononcer la rétractation qu'il avait refusée au légat. Par contre, on laissa l'insuffisant Miltitz, pendant les trois quarts d'une année, jouer tout à son aise son rôle usurpé de médiateur, sans que ses tentatives ultérieures, telles que la deuxième négociation du 9 octobre avec Luther à Liebenwerde<sup>1</sup> et celles qui eurent lieu un peu plus tard avec l'électeur de Trèves, en vue d'un arbitrage, eussent eu la moindre importance sur le cours des choses.

Que la diplomatie de Miltitz ait nui seulement à la cause catholique, c'est ce qui est indubitable. Le fait qu'on ait laissé agir cet homme et qu'on n'ait rien fait contre Luther jusqu'à l'automne de 1519 est tout ce qu'il y a de plus surprenant. Il y faut une explication. On la trouve dans les projets politiques de Léon X, projets qui retardèrent la solution d'une affaire si importante pour l'Église. La question de l'élection à l'Empire prima pendant longtemps à ses yeux toutes les autres considérations. En face de l'intérêt vital que Léon X porta à cette question, la question luthérienne apparut comme une affaire de second plan. On décida de la laisser sommeiller, car la politique obligeait aux plus grands égards vis-à-vis de l'électeur de Saxe, qui fut quelque temps

<sup>1</sup> HAGEN protestait déjà; KATROFF reprend sa protestation, s'appuyant sur tout l'ensemble des sources mises au jour. Il remarque : « Qu'on ne doit pas rendre la Curie responsable des bavures de Miltitz. Le plan élaboré par elle et poussé avec assez de zèle avait échoué, lorsqu'il fut établi que l'électeur ne livrerait pas Luther sur la simple notification de la condamnation de ses doctrines, et que le plus efficace moyen de contrainte, le mandat impérial, était indéfiniment ajourné. » Avec la lutte pour l'élection à l'Empire, on se trouvait en face d'une situation entièrement modifiée.

le candidat du Pape à l'Empire. C'est par là seulement qu'e s'explique la longanimité envers Luther pour sa rétractation dans le bref du 29 mars 1519, relatif à l'envoi de l'insignifiant et frivole Miltitz; c'est ainsi qu'on souffrit que Miltitz continuât ses démarches, sans mandat. Tout cela permettait de gagner du temps et de ne pas prendre de décision. On temporisait dans cette importante affaire ecclésiastique comme on le fait si souvent en matière politique. Pendant ce temps, on perdait l'occasion. Et tandis que montaient par toute l'Allemagne les vagues de l'agitation antipapale, on restait immobile à Rome.

Sitôt que fut réglée la question de l'élection, le très influent cardinal vice-chancelier Jules de Médicis se mit avant tout à presser la solution de l'affaire luthérienne. Au commencement d'octobre, le cardinal était rentré à Rome. On s'occupa tout d'abord de la reprise du procès. Eck avait fait son rapport sur la dispute de Leipzick et émis l'avis que le Pape ne devait pas davantage trainer en longueur une si périlleuse affaire. Eck avait l'intention de venir lui-même à Rome pour y combattre les conclusions erronées et trop brillantes du rapport de Miltitz et pour leur opposer l'opinion de cercles de plus en plus étendus sur le danger réel de la situation. Léon X le convoqua spontanément. Le professeur d'Ingolstadt se mit en route vers Rome le 18 janvier 1520. Eck eut chaque fois une part considérable dans la marche énergique du procès, quoique ses attaques ne fussent pas aussi décisives qu'on a pu le croire sur la foi de ses communications un peu emphatiques. Dès avant son arrivée, il s'était produit des actes assez importants pour faire penser qu'on avait voulu, par une prompte et énergique action, regagner le temps perdu. Dans un consistoire public du 9 janvier 1520, fut décidée, sur le commandement exprès du Pape, la reprise du procès contre Luther, et on l'étendit au prince électeur de Saxe comme à son protecteur. Un membre de la Curie fit entendre dans cette assemblée, de toute la force de son éloquence, les plus vigoureuses protestations contre le protecteur de Luther, l'électeur de Saxe, dont

l'opiniâtreté, la barbarie, la tyrannie ranimaient un feu prêt à s'éteindre. Il était à craindre qu'en s'alliant avec les ennemis mortels des prêtres et du Saint-Siège, l'électeur n'entraînât toute l'Allemagne dans leurs erreurs. En conséquence, l'orateur proposait de marcher contre cette hydre. Le Pape devait donner pleins pouvoirs à l'auditeur de la Chambre de procéder par tous les moyens canoniques contre Luther et ses partisans, pour les forcer à s'expliquer sur leurs croyances, faute de quoi il fallait les déclarer hérétiques. Il y allait du salut de la religion, car, si on ne combattait pas le mal à son origine, la blessure deviendrait incurable.

Au commencement de février, le Pape nomma, pour préparer le jugement définitif, une commission composée surtout de Franciscains de l'Observance, sous la présidence des cardinaux Accolti et Cajetan, qui restèrent chargés de l'affaire. Cette première « Congrégation », dans laquelle on donna lecture d'un résumé des doctrines scandaleuses de Luther, rédigé par les Dominicains de Louvain, n'eut cependant qu'une très courte existence : il paraît qu'elle voulait aller trop vite et trop loin. Dès le 11 février, une deuxième commission fut formée de théologiens ; elle siégea jusqu'au milieu de mars. Celle-ci proposa seulement l'édiction d'une bulle contre les écrits de Luther, en ménageant sa personne et en distinguant soigneusement le degré de nocivité des nouvelles doctrines. Cette manière plus douce n'eut pas l'approbation de Léon X. Comme Eck arriva vers le milieu de mars, on a le droit de supposer que son influence y fut pour quelque chose. Une nouvelle commission, dirigée par le Pape lui-même, prit alors l'affaire en main.

Pendant qu'on délibérait encore à Rome, Luther achevait sa complète rupture avec l'Église, depuis longtemps consummée dans son cœur et que ses actes rendaient de jour en jour plus certaine. Son attitude se modifia entièrement, du jour où il s'allia avec l'humanisme ennemi de l'Église et avec le mouvement révolutionnaire dont le représentant était Ulrich de Hütten.

L'adoption de la cause de Luther par les humanistes ennemis de l'Église fut un événement de la plus haute portée. Ces hommes rompus à la lutte et à la polémique, aussi excellents orateurs qu'habiles écrivains, se mirent au service du professeur de Wittemberg comme ils avaient fait auparavant pour Reuchlin, et, avec eux, le débat, jusque-là purement théologique, prit un tout autre caractère. A la tête de ces combattants contre les papistes était Ulrich de Hütten.

Hütten, tempérament de révolutionnaire, dans sa haine mortelle de Rome, avait regardé longtemps Luther avec quelque pitié et n'avait vu dans ses polémiques qu'une miserable querelle de moines. La dispute de Leipzick, dans laquelle Luther avait été contraint d'exposer clairement ses vues hérétiques sur le Concile et sur le Pape, lui ouvrit les yeux. Il comprit à quoi pouvait lui servir ce moine, dont il avait jusque-là fait si peu de cas. Désormais, la cause de Luther était la sienne. Avec toute la passion de sa sauvage nature, il entra en lice pour Luther et s'efforça de travailler pour lui la masse de la nation. L'ancienne haine de Rome nourrie par Hütten prenait maintenant des formes véritablement redoutables. Le dialogue : *Badiscus ou la Triplicité romaine* contient, de son propre aveu, les choses les plus fortes qui eussent été écrites jusque-là contre Rome. Pour désigner les Romains, il les compare à des sangsues géantes « Si l'Allemagne n'avait pas la force de se libérer, il fallait que les Turcs vinssent faire justice à Rome, carcasse ville est le grenier de la terre, où est accumulé tout ce qui a été pillé et volé dans les autres pays. Au milieu siège l'insatiable charançon qui dévore d'immenses monceaux de fruits, entouré de ses nombreux parasites, qui nous ont d'abord sucé le sang, rongé la chair, et qui maintenant s'attaquent à la moelle après avoir détruit les os et consommé tout ce qui pouvait rester encore. Est-ce que les Allemands ne vont pas courir aux armes et foncer dessus, le feu et le fer à la main? »

Sous la poussée de Hütten, Luther s'appropriait ces idées

nationales-radicales. Au lieu de ses discussions théologiques, il commence à adresser au peuple des libelles qui révolutionnent non seulement les conditions de l'Église, mais encore celles de l'État. L'ensemble du mouvement change complètement de caractère. Toute la matière combustible amassée depuis des années se met à flamber. Des mots adroitement choisis, tels que patrie, liberté, Évangile, entraînent les profondes masses du peuple.

Tandis que Hütten déployait une activité véritablement surhumaine, Luther ne restait pas en arrière. La vigueur et l'abondance de son éloquence populaire s'accroissaient maintenant de jour en jour. Son modèle est de plus en plus Hütten, dont il s'approprie souvent les expressions. On ne remarque plus trace d'hésitation chez lui. Quand, le 11 juin, le chevalier Silvestre de Schaumburg se fut offert à lui amener pour sa défense cent hommes de la noblesse, Luther envoya ses lettres au Palatin avec ces mots : « J'ai la chance de mépriser la rage des Romains aussi bien que leur faveur; pour l'éternité, je ne veux ni me réconcilier ni rien avoir de commun avec eux. Ils peuvent à loisir condamner et brûler mes écrits. Je veux en retour condamner et brûler publiquement tout le droit papal qui est l'hydre de Lerne de l'hérésie. Je prétends en finir avec cette attitude qui m'a jusqu'ici si peu réussi et qui ne sert qu'à accroître l'orgueil des ennemis de l'évangile. Silvestre de Schaumburg et Franz de Sickingen m'ont libéré de la crainte des hommes. » — « Franz de Sickingen, écrit-il à un moine de son ordre, m'a promis par Hütten son appui contre tous mes ennemis. Silvestre de Schaumburg a fait de même avec ses gentilshommes de Franconie. J'ai de lui une belle lettre. Je ne crains maintenant plus rien, mais je publie un livre en langue allemande contre le Pape sur l'amélioration de l'État. J'y attaque le Pape vigoureusement et je l'appelle l'antéchrist. »

Ce livre, répandu par toute l'Allemagne à des milliers d'exemplaires, portait pour titre : *A la noblesse chrétienne de la nation allemande pour l'amélioration de l'État chrétien*. Cet écrit-programme mêle fort habilement le besoin de réformes

sociales tout à fait dignes d'éloges avec des revendications ecclésiastiques qui ne tendaient à rien moins qu'à détruire tout le droit établi.

Rome, d'après l'enseignement de Luther, aurait « élevé trois murs autour de l'Église : la distinction entre le clergé et les laïques, le droit de l'Église pour l'interprétation de la Sainte Écriture et le droit du Pape de convoquer le Concile. Ces murs de paille et de papier doivent tomber. Tous les chrétiens sont prêtres, ils ont tous le droit d'interpréter la Sainte Écriture ; quant au Concile, il dépend de la puissance séculière de le convoquer pour libérer l'Allemagne des voleurs de Rome, du gouvernement infâme et diabolique des Romains. — Rome suce les Allemands de telle façon qu'il y a lieu de s'étonner que nous ayons encore de quoi manger. — O nobles princes et seigneurs, combien de temps souffrirez-vous que votre terre et que vos hommes dépendent volontairement de peuples si féroces ? » Au lieu de combattre contre les Turcs, « on devrait commencer par eux, car les véritables ennemis sont tout près ».

A côté de cet appel à une attaque contre les Romains, on y lit aussi des projets pratiques et positifs. Les évêques allemands doivent être libres et ne dépendre que de l'archevêque de Mayence, primat de Germanie. Les charges doivent être abolies ; les jours de fêtes, les pèlerinages, les punitions spirituelles, réformés ; les ordres mendians, diminués ; l'assistance, réglementée ; le célibat des prêtres, levé. Par contre, il faut que les canonicats continuent à être attribués aux jeunes gens de la noblesse. Si cette dernière revendication était de nature à lui gagner l'aristocratie, le nouvel Empereur devait trouver aussi son compte dans la proposition d'enlever au Pape l'État de l'Église et sa suzeraineté sur Naples. L'effet de cet écrit, d'une éloquence générale, fut puissant et profond. La première édition, à quatre mille exemplaires, fut enlevée en rien de temps ; les nouvelles éditions et réimpressions durent être exécutées sans délai, pour suffire à la demande.

Par les réformes économiques que proposait Luther, par

sa vigoureuse attaque contre le capitalisme, le luxe et l'avarice, il gagna d'innombrables adeptes aux nouveautés ecclésiastiques que renfermait cette lettre, véritable fanfare pour l'assaut à toute la constitution de la Papauté. L'opinion antiromaine, qui était déjà répandue dans de vastes cercles en Allemagne, prit un essor inoui.

Un pendant à la lettre à la noblesse allemande, par laquelle Luther avait consommé sa rupture définitive avec l'Église, fut la réponse, imprimée dès juin 1520, à l'*Epitoma responsionis de Prierias*<sup>1</sup>. Il fit réimprimer avec avant-propos et appendice cet écrit paru à Pérouse en 1519, et y joignit des gloses marginales. Avant-propos et appendice contenaient la plus vigoureuse négation de la Papauté qui se put imaginer. « Si ce que dit Prierias sur l'autorité du Pape, disait Luther dans l'avant-propos, est conforme à l'opinion du Pape et des cardinaux, il faut proclamer publiquement que l'antéchrist siège dans le temple de Dieu et que la Curie romaine est la synagogue de Satan. » Les Grecs, les Bohémes et tous ceux qui s'étaient séparés de cette Babylone y étaient loués. Il ajoutait que, si le Pape et les cardinaux n'étoffaient pas cette bouche de Satan (c'est-à-dire Prierias) et ne la forçaien pas à se rétracter, il romprait lui-même d'avec l'Église Romaine, le Pape et les cardinaux, comme étant l'abomination de la désolation dans le saint lieu. Dans l'appendice, Luther fait appel formel à la guerre de religion, à la poursuite sanglante de l'Église catholique : « Si la fureur des Romanistes continue, dit-il, il m'apparaît qu'il ne nous reste plus qu'une ressource : c'est que l'Empereur, les rois et les princes recourent à la force des armes, se préparent à attaquer cette peste de l'univers et en finissent non plus avec des mots mais avec du fer... Si nous punissons les voleurs avec la corde, les meurtriers avec l'épée, les hérétiques avec le feu, pourquoi n'attaquons-nous pas plutôt avec toutes nos armes ces maîtres de perdition, ces cardi-

<sup>1</sup> L'*Epitoma* devait être la préface d'un grand ouvrage, avec lequel Prierias croyait avoir vaincu scientifiquement ses adversaires.

naux, ces papes, et toute la bande de la Sodome romaine, qui pervertissent sans se lasser l'Église de Dieu; pourquoi ne lavons-nous pas nos mains dans leur sang<sup>1</sup>?"

Si ces écrits ne pouvaient plus modifier la résolution qu'on se décidait enfin à prendre à Rome, du moins servirent-ils à prouver que leur auteur méritait complètement le jugement de l'Église, qui n'arriva malheureusement que beaucoup trop tard.

Autant que les détails fort incomplets que nous avons sur la marche et la conclusion du procès romain contre Luther permettent de formuler un jugement, il semble que, dans le dernier stade de cette affaire, l'influence des théologiens de Louvain ait été presque égale à celle d'Eck, cependant que l'âme réelle en ait été, après comme avant, le cardinal Jules de Médicis. Sur le plan formulé par Accolti de la Bulle

<sup>1</sup> *Op. lat.*, t. II, p. 79-108. — L'analyse définitive annoncée dans l'*Epitoma* par PRIERIAS parut dans le copieux livre : « Errata et argumenta Martini Luteris recitata, delecta, repulsa et copiosissime trita : per Fratrem Silvestrum Prietatem, Magistrum sacri palatus » (Romæ, 1520), avec une lettre-dédicace, datée du 10 juin 1519, à Léon X, dont les armes figurent sur la page du titre. L'impression en fut terminée le 27 mars 1520, d'après l'indication de l'imprimeur à la fin du volume. Outre cette édition originale, on en connaît une de Florence en 1521 et une de Rome en 1527. — Voy. MICHALSKI, p. 33. Imprimé aussi en grande partie dans ROCCABERTI, *Bibliotheca maxima Pontificia*, t. XIX. (Romæ, 1699.) — L'ouvrage est divisé en trois livres, dont les deux premiers contiennent l'exposition, le troisième un rapide résumé de ceux-là, et qui est mot pour mot identique à l'*Epitoma* publié. Plus l'activité déployée par Luther depuis l'énoncé des thèses confirmait ce que Prierias avait entrevu dès le début, à savoir que la question des indulgences n'avait été qu'un prétexte et que le vrai conflit portait sur l'autorité du Pape, et plus maintenant il insistait sur ce point comme étant le principal obstacle à toute entente avec Luther. Le premier livre traite : de la suprématie du Pape, de son souverain pouvoir de juridiction dans l'Église, de ses rapports avec le Concile général et de son infailibilité dogmatique. Après cet exposé de principes, Prierias revient dans le second livre à la querelle avec Luther; il y approfondit ce qu'il y avait déjà exposé dans son *Dialogus*. Il fait une exposition détaillée de la doctrine de l'indulgence et des questions qui s'y rattachent, en un essai contre les attaques de Luther, et il revient sur les quatre thèses fondamentales déjà posées dans le *Dialogus*, touchant l'autorité de l'Église et du Pape. Sous la forme d'un long supplément, Prierias revient à la question de la suprématie, attaquée par Luther en particulier dans sa *Resolutio super propositionem XIII de potestate Papæ*. Luther ne fit aucune réponse à cette œuvre capitale de polémique de Prierias.

*Exsurge*, qui condamnait sans distinction, et sans marquer suffisamment le degré de leur nocuité, quarante et un articles de Luther, recueillis par Eck après avis des théologiens de Louvain, la nouvelle commission délibéra jusque dans les derniers jours. Sur la teneur définitive de l'acte<sup>1</sup> de condamnation, Eck conféra le 2 mai avec le Pape, dans le château de chasse de Magliana, situé aux portes de Rome. Puis l'affaire vint devant le collège des cardinaux. Quatre consistoires, les 21, 23, 25 mai et 1<sup>er</sup> juin, furent nécessaires pour en finir. Le deuxième et le troisième consistoire se passèrent à régler la question de l'ordre du jour. La chose fut traitée à fond, cela ressort assez de l'extraordinaire durée de ces assemblées, dont quelques-unes prirent six, d'autres jusqu'à sept et huit heures<sup>2</sup>.

Le 20 mai, Léon X expédia, par les soins des cardinaux Riario et de Mayence, une dernière sommation écrite dans

<sup>1</sup> D'après le récit de SARPI (*Hist. d. conc. Trid. 1692*, t. II), à qui il faut bien accorder quelque autorité historique, les théologiens et les canonistes ne furent pas d'accord. Tous reconnaissaient la notoriété de l'hérésie de Luther; mais, malgré cela, les canonistes voulaient qu'il fût assigné, tandis que les théologiens voulaient prononcer la condamnation sans plus ample information. Quand la bulle fut définitivement rédigée, elle amena un compromis entre les deux partis, et on convint de prendre des mesures distinctes contre les doctrines, contre les écrits et contre la personne de Luther. Pour la doctrine, il n'y avait pas d'opposition; pour les écrits, on procéda d'après le désir des théologiens; pour la personne, on fit une concession aux canonistes, pas complète cependant: on ne cita pas Luther, mais on lui assigna un délai pour se rétracter, en faisant observer toutefois que, dans l'état des choses, on aurait pu le condamner tout de suite. Les deux partis décidèrent ainsi que subsisterait le « notorium facti permanentis » ou bien « judici », et la bulle avait cette signification. — MULLER. — Voy. SCHULTE et KATKOFF.

<sup>2</sup> D'après le *Libro antico di memorie lasciato dal. card. Morone*, utilisé par PALLAVICINI, il y aurait eu dissension entre Accolti et le cardinal Laurent Pucci sur le brouillon de la bulle, parce que ce dernier prétendait se réservier le droit de rédaction; le Pape mit fin à la dispute en se prononçant pour Accolti. SCHULTE tient tout ce récit pour invraisemblable et sans valeur; il en donne cette preuve que Pucci y est désigné faussement comme dataire, alors qu'il ne remplissait plus cet emploi, mais celui de grand plénipotentiaire. Dans le supplément, SCHULTE modifie ce jugement, en disant que la dispute a été possible mais non certaine. KATKOFF se prononce pour la possibilité de la chose, l'erreur sur la fonction de Pucci ne lui paraissant pas d'assez d'importance pour infirmer tout ce récit.

un ton menaçant à Frédéric de Saxe, qui la reçut des mains de son ancien agent Valentin de Totleben, l'invitant à faire rétracter Luther. Fin juillet, Frédéric repoussa définitivement l'ultimatum et joignit à sa réponse quelques mots de Luther; pour l'examen des doctrines qui n'avaient pas été réfutées encore, l'électeur demandait la constitution d'un tribunal d'arbitrage formé de savants non suspects, et qui serait réuni en un lieu sûr, avec une escorte suffisante.

Dans le Consistoire du 21 mai, on donna lecture du projet de la bulle, et, pour preuve de la notoriété de l'attitude hérétique de Luther, on lut les actes de la dispute de Leipzick. On posa la question de savoir si, nonobstant la condamnation expresse de tous les articles de Luther, il n'y aurait pas lieu toutefois de l'exhorter à rétractation, en lui accordant pour ce un triple délai de vingt jours en vingt jours, et, si il s'y refusait, de le condamner lui-même comme hérétique et de le punir, ses livres devant être, bien entendu, interdits et détruits. Après cela, on examina si, comme le requérait Eck, on ne condamnerait pas les articles de Luther en bloc et sans distinction, ou si, conformément à l'avis de Cajetan, il ne vaudrait pas mieux signaler ceux qui seraient hérétiques, scandaleux et offensants pour de pieuses oreilles. Le Consistoire décida que le cardinal Accolti, qui jouissait d'une grande considération, en raison de sa science et en particulier de ses connaissances juridiques étendues<sup>1</sup>, consulterait les spécialistes sur ces délicates distinctions théologiques. Dans le Consistoire suivant du 23, auquel assista Cajetan, en dépit de son mauvais état de santé, les avis des spécialistes furent partagés, à la suite de quoi on vota sur chaque article séparément. La durée extrême de ce Consistoire montre combien les débats furent sérieux et approfondis. « Il est cinq heures après midi, écrivait l'ambassadeur d'Este, et le Consistoire continue; on délibère sur l'affaire de Luther<sup>2</sup>. » La délibération finit à six heures. On

<sup>1</sup> Voy. les récits de MORONE de 1513 et 1514, dans les *Miscell. di stor. Ital.*, t. II, p. 178.

<sup>2</sup> « Siamo ad hore XIX et ancor e asserato il concistoro et pur stanno sopra

apprit que la décision définitive avait été arrêtée de condamner comme erronées les propositions de Luther; la bulle devait être décrétée dans un nouveau Consistoire<sup>1</sup>. Le protocole pour cette nouvelle séance, qui fut tenue le 25 mai, n'indique qu'une résolution, à savoir que les phrases de Luther devraient être textuellement dans la bulle. On abandonna l'opinion qui voulait qu'on fit ressortir le degré de perversité de ces phrases, parce que ce long travail aurait trop retardé la conclusion du procès.

Une prompte action paraissait alors doublement nécessaire, car la nouvelle s'était répandue qu'outre le prince de Saxe, Luther avait encore d'autres très puissants partisans en Allemagne. Le cardinal Accolti, avec lequel l'ambassadeur d'Este causa de l'affaire le 26 mai, se montra très préoccupé de cette perspective. A propos de l'archevêque de Mayence, il ajouta : « Nous le considérions comme des nôtres et maintenant nous savons le contraire; cependant, il faut espérer que, sitôt que la bulle aura été publiée en Allemagne, la plupart abandonneront Luther. De même, le cardinal del Monte savait à quoi s'en tenir sur la faveur dont jouissait Luther près des princes allemands; même il exprimait des doutes sur la sûreté des plus grands d'entre eux. » Le cardinal Scaramuccia Trivulzio se montra tout à fait pessimiste; il doutait même que la bulle pût rien y changer. Le Pape lui-même était très soucieux; il croyait, sur la foi d'une lettre d'Érasme, que l'évêque de Luttich favorisait Luther<sup>2</sup>.

*questa causa de Luther.* » Paolucci au duc de Ferrare, du 23 mai 1520 (première lettre de ce jour). Archives d'État, à Modène.

<sup>1</sup> Voy. la deuxième lettre de Paolucci au duc de Ferrare du 23 mai 1520, et dont BALAN ne cite qu'un extrait très court et insuffisant. En voici le texte dont le sens confirme le point de vue de KATROFF : « A vinte hore passate e uscito el concistoro et intendo che è concluso de li articuli de Martino Lutter siano fatui et heretici et a questal tro concistoro se deliberara la bulla et mandarasi a publicare in Alemagna et vi sera il monitorio contra quosunque præstantes auxiliu et favorem. Se io potro aver la copia de questi articuli le mandaro. Ogni modo sono pratiche de mala sorte et che potrano causar più presto declaracione de se che forci non era deliberato. »

<sup>2</sup> Lettre d'Alphonse Paolucci au duc de Ferrare : « Feci l'officio mi commette V. Excellentia con monsignor r<sup>m</sup>o Acoltis et me demostro haverlo molto

Dans ces conditions, on comprend qu'on mit à côté des phrases les censures correspondantes, et qu'on condamnât ces phrases dans leur ensemble avec des considérations générales sur les points particuliers. De même, sur l'observation du cardinal Carvajal, on maintint que l'appel de Luther au Concile était la pire de ses fautes.

Au Consistoire du 1<sup>er</sup> juin, on donna encore une fois lecture de la bulle contre Luther, et la publication en fut décidée. Le 15 juin, l'expédition ayant été achevée à la chancellerie, la publication de l'acte put avoir lieu. A cause des premiers mots, le document est qualifié de bulle : *Exsurge Domine*.

Dans l'exorde solennel, composé en grande partie de cita-

grato et si racomanda a Vostra Signoria Illustrissima et si offerisse et la prega lo racommandi a monsignor illustrissimo et reverendissimo, del quale dice esser bon servitore et discorendo con sua Signora R<sup>ma</sup> de questo frate Luter, me dimostrò esser cosa de molto gran momento et fra l'altra parole, cavai queste : io non ho pensero che me possi mancare el vivere etiam honorevole, ma questi altri nostri che non hano ne lettere ni modo, come farano, et resopovì, come seli conviene, vi subiunsi, adunque monsignor r<sup>mo</sup> la cosa importa più che parole et sua signoria è quanto importa et adimandatovi sel sera scoperto altro che Saxonia, mi respose, pensati che vi sono de li altri, ma stanno coperti et dicendovi, come si portava il Magontino, me respose lhavevimo per nostro et hora vedemo il contrario; è impresa de una male sorte, pur si spera come la bullia sia de la, che la magior parte se removera de limpresa et passegando et a cortomi non volca piu oltro procedere. » L'ambassadeur raconte ensuite une conversation avec le cardinal del Monte : « Parlaï con S. Signoria sopra queste tante fatiche de questi longhi concistori, me demostro maggior importantia assai et disse et sepiati che in sette o otto hore siamo stati lie, de altro non se parlato, se non de questo frate et disse che li fomenti suoi erano da li grandi de l'A magna et mostrava dubitare del magiore. Non parlai molto a longo, perche erano a udire messa. » Dans un entretien de l'ambassadeur avec le cardinal de Como, la conversation tomba également sur l'affaire de Luther : « Il prefato cardinale existima chel favore del Luter sia da tutti quelli grandi de Alamagna, se ben non si demostrano et ni sta ancor lui molto dubioso del successo de la bullia si mandara. Ho inteso hori avanti el vespero papale che nostro signore si è doluto, chel vescovo de Legi presti adjuto a questo frate et locava de una epistola de Erasmo che scrive al frate, che lo episcopo non li mancara. Me pare conoscerli gran confusione in questa impresa : Dio che conosce il bisogno, dispona el meglio... Ex urbe die 26 maii 1520. » Le post-scriptum contient encore cette ligne intéressante : « Monsignor de Flisco sta un pocho indisposto. Et non fu visto al concistoro, che durò sette hore, ne hozì al vespero papale. » (Archives d'Etat, à Modène.)

tions de la Bible, il est fait d'abord appel au secours du divin fondateur de l'Église et du prince des apôtres. « Lève-toi, Seigneur, et fais triompher ta cause. (Ps. 73, 22.) Des renards cherchent à détruire ta vigne; un sanglier et une bête féroce la ravagent. (Ps. 79, 14.) Comme Pierre l'a annoncé, des docteurs de mensonge se sont élevés qui charrient les erreurs de perdition. Enfin, toute la sainte Église est invoquée, dont l'interprétation de l'Écriture a été méprisée par des hommes dont le père du mensonge a perverti le sens et qui, d'après la méthode des maîtres de l'erreur, s'appliquent à fausser la Bible pour la mettre en opposition avec l'Esprit-Saint.

Plus loin, le Pape se plaint que, dans l'illustre nation allemande, que lui et ses prédécesseurs ont toujours entourée d'un amour particulier, de pareilles erreurs se soient répandues; que ce soit justement parmi ces mêmes Allemands, qui ont versé leur sang dans la guerre contre les Hussites et qui maintenant encore ont attaqué et condamné la plupart des nouvelles erreurs par la voix des universités de Cologne et de Louvain.

Il énumère quarante et une erreurs. Elles portent sur le libre arbitre et le péché originel, les sacrements en général, la Foi, la Grâce, le Péché, la Contrition, la Confession, les bonnes œuvres, l'indulgence, le Purgatoire, la communion sous les deux espèces, le primat, l'excommunication, l'autorité des Conciles généraux, la peine de mort pour les hérétiques et les erreurs de Jean Huss.

Conformément à la mission qui lui a été confiée par Dieu, le Pape doit veiller à ce que de telles erreurs ne s'étendent pas autour de lui comme un cancer. En conséquence, fort de sa haute autorité, il les condamne, en partie comme hérétiques, en partie comme scandaleuses, en partie comme fausses, en partie comme offensantes pour les pieuses oreilles en partie comme séductrices pour les âmes naïves, en opposition à la vérité catholique, et il en interdit la prédication à toutes les personnes ecclésiastiques ou laïques, sous les peines les plus sévères.

Les écrits dans lesquels sont contenues les susdites erreurs doivent, aussitôt la publication de la bulle, être partout brûlés publiquement et solennellement. A cet endroit, il est, pour la première fois dans le document, fait mention de Luther. La bulle s'explique sur sa personne de la manière suivante. Après avoir décrit le cours de l'affaire, il y est déclaré que le Pape n'a rien négligé pour faire revenir affectueusement Luther de son erreur. La bulle rappelle l'assignation, les négociations avec Cajetan, l'opiniâtreté désobéissante, avec laquelle Luther, pendant plus d'un an, n'a pas tenu compte des censures, ainsi que son appel à un concile favorable (appel interdit sévèrement dès le temps de Pie II et de Jules II), alors qu'il avait déjà lui-même, du reste, dénié toute autorité à ce Concile. Le document concluait que le Pape était fondé dès à présent à marcher sans délai contre lui et sans plus ample assignation, comme suspect relativement à la foi et hérétique. Malgré cela, le Pape ne voulait pas encore prononcer l'excommunication, mais, selon le conseil des cardinaux, faire passer la grâce avant la justice, se souvenant de la miséricorde de Dieu, « qui ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et vive. » Oubliant, d'autre part, l'injure faite au Saint-Siège, il entendait ne procéder à son égard qu'avec toute la douceur possible, pour essayer de ramener dans le giron de l'Église l'enfant égaré. En conséquence, Luther est adjuré par la miséricorde de Dieu et le sang du Christ, de ne pas troubler davantage la paix, l'unité et la vérité de l'Église, pour lesquelles le sauveur lui-même a prié si instamment son père, de renoncer à ses erreurs qui ont été condamnées et de se rétracter. Un délai de soixante jours lui est accordé, d'après la décision de la bulle, pour faire cette rétraction à l'Église de Saint-Pierre, à la chancellerie de Rome, dans les cathédrales de Brandebourg, Metz et Mersebourg. Si la rétraction n'est pas faite dans ce délai, Luther et ses sectateurs, pareils aux sarments secs qui ne restent pas avec le Christ (Jean, XV, 6), devront, conformément à l'acte en question, être déclarés hérétiques notoires et obstinés, condamnés et

frappés de toutes les peines que prononce en pareil cas le droit canonique.

La bulle revient ensuite encore une fois sur les écrits de Luther, et ordonne de brûler tous ses livres présents et à venir, même s'ils ne contenaient pas les erreurs marquées plus haut.

Après l'expiration du délai de soixante jours, Luther devra être fui comme un hérétique; toutes les autorités spirituelles civiles sont invitées à s'emparer de sa personne et à l'envoyer à Rome, ou à l'expulser, lui et ses partisans, de leurs États. Tous les lieux où il pénétrera seront, pendant le temps de son séjour et trois jours encore après, soumis à l'interdit. Enfin, tout le clergé séculier et régulier est invité à proclamer hérétiques Luther et sa faction, s'ils ne se sont pas rétractés après l'expiration du délai.

La bulle comprend ensuite trois parties distinctes. Dans la première, les erreurs de Luther contre la foi sont condamnées sans condition; dans la deuxième, la même condamnation en bloc est prononcée contre ses écrits qui doivent être brûlés aussitôt après la publication de l'acte. Au contraire, dans la troisième partie, le temps du repentir est accordé à l'auteur de ces doctrines et de ces écrits; mais, après l'expiration de ce temps, il tombera sous le coup de l'excommunication<sup>1</sup>.

La bulle : *Exsurge* adresse ainsi à Luther et à ses partisans la *monitio evangelica*, qui précède l'excommunication, laisse le temps du repentir, en même temps qu'elle permet au juge d'établir le moment de l'obstination (*pertinacia*), qui est essentiel pour établir le crime d'hérésie<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le nom ordinaire de « bulle d'excommunication » prête à l'équivoque et doit être évité. La dénomination de « bulle de condamnation » proposée par Katkoff, d'après Ech dans son avis de 1523, n'apparaît pas bonne non plus, parce qu'elle implique que la personne de Luther aurait été condamnée sans distinction avec ses doctrines et ses écrits. La dénomination de « bulle menaçant d'excommunication », qui a été souvent acceptée de nos jours, donne en effet une idée juste d'une partie du document; mais elle ne fait pas assez ressortir un point extrêmement important, qui est la condamnation des erreurs et des écrits de Luther.

<sup>2</sup> MULLER, *Procès*, p. 82. « On ne peut nier, dit Planck, que la Cour

Le Pape, par les brefs des 17 et 18 juillet 1520, chargea de la publication et de l'exécution de la bulle *Exsurge* le bibliothécaire pontifical Hiéronymus Aléander et le professeur Jean Eck d'Ingolstadt, qui fut nommé peu après protonotaire. Ces deux savants, également dévoués au Saint-Siège, étaient d'une fidélité et d'une énergie rares; pourtant, l'Italien était plus humaniste que théologien. Aussi, sa conduite n'avait pas toujours été très pure; il est vrai qu'il n'avait pas encore reçu le sacerdoce<sup>1</sup>.

*Liège*  
Girolamo Aleandro<sup>2</sup>, ou plutôt, d'après la forme adoptée, Aléander, né à Motta, dans le Frioul, en 1480, s'était, dès le temps de ses études à Venise, acquis la réputation d'un humaniste éminent. Il étudia aussi la théologie et le droit canon; mais il se distingua surtout par son talent de parole. Sa renommée s'accrut encore à l'Université de Paris, où il occupa une chaire de 1508 à 1516, sauf une interruption de six mois, et où il institua pour la première fois l'enseignement du grec, en même temps qu'il y était le plus éminent maître d'hébreu et de latin au temps de Louis XII. Aléander échangea en 1514 cette brillante et féconde carrière de professeur d'Université et de littérateur humaniste contre un poste de confiance près du prince-évêque de Luttich, Eberhard de la Mark. Il lui servit de chancelier en 1515; en 1516, son maître l'envoya en ambassade à Rome. Là, ce diplomate orné de talents universels, et doué même pour la musique, gagna la faveur du Pape et du cardinal de Médicis, au service duquel il entra comme secrétaire en 1517. Il s'employa encore avec zèle et activité en faveur de son prince-évêque,

romaine, si elle voulait rester fidèle à ses principes et à ses intérêts, devait nécessairement prendre ce dernier moyen de défense contre un adversaire aussi entreprenant, que la condescendance ne faisait que rendre plus audacieux. \*

<sup>1</sup> Voy. OMONT, *Journal autobiogr. d'Aléandre*, Paris, 1896. Aléander avait reçu la tonsure au moins dès 1502. Voy. PAULUS. Il reçut la prêtrise en 1524. CIAN (*Giorn. d. lett. Ital.*, t. XXXVII, p. 157) fait observer, du reste avec raison, que, malgré ses écarts, il ne montra jamais cependant l'étourderie de beaucoup d'autres prélates de son temps. — Voy. L. ROCCO, *Girolamo Aleandro seniore*, Treviso, 1898.

<sup>2</sup> Voy. la monographie de PAQUIER, *J. Aléandre, 1480-1529*, Paris, 1900.

qui aspirait au cardinalat; sa nomination même, en juillet 1519, comme préfet de la Bibliothèque vaticane, n'y changea rien. Il était en rapports étroits avec le Pape et le cardinal de Médicis, et, en l'envoyant en mission près de l'Empereur, tous les deux montrèrent quel cas ils faisaient de lui. Un homme également remarquable par son intelligence fut le second nonce, Jean Eck, qui, sorti comme Luther d'une famille de paysans, montra une extraordinaire variété de dons. Il s'intéressait aux questions les plus difficiles de la scolastique ainsi qu'à la théologie mystique, aux problèmes de spéculation pure autant qu'à la science positive de son temps; les études des humanistes excitèrent en lui un vif enthousiasme. Comme théologien, il était allé plus loin qu'Aléander. Du jour où, presque par hasard, il fut entré en lice avec Luther, il mit toute sa science et sa force d'activité au service de l'Église. Avec une flamme, avec une vigueur extrêmes, il combattit le novateur et ses partisans, partout où il le put; car il était persuadé profondément du danger de leurs doctrines. Eck a complètement mérité le titre d'Achille des catholiques, que le cardinal Pole lui donne. Et aujourd'hui il est universellement acquis qu'il fut le plus distingué, le plus vigoureux, le plus redoutable adversaire de Luther<sup>1</sup>.

Le cercle d'activité d'Eck fut déterminé par Léon X de telle sorte qu'il se trouva accrédité près des évêques de Brandebourg, Metz, Mersebourg et les autres évêques et prélates; ainsi que chez le duc Frédéric de Saxe, le Palatin; chez Jean de Saxe et les autres princes, barons et villes de la Haute et Basse-Allemagne.

S'il était désormais indifférent à Luther de savoir qui lui porterait la bulle, car, depuis l'année 1519, il était fermement résolu à rompre pour toujours avec le Saint-Siège et l'Église catholique, il n'en était pas moins vrai que, pour ses

<sup>1</sup> Comme la monographie de WIEDMANN (Job. Eck, Regenbourg, 1865) n'est plus suffisante dans l'état actuel des recherches, le Dr Greving maintiendra l'ouvrage du grand champion des catholiques, grâce aux éclaircissements et additions que j'y ai introduites.

partisans, on pourrait trouver malheureux le choix qu'on fit d'Eck<sup>1</sup>, le plus acharné adversaire du professeur de Wittenberg et celui qui s'était le plus attiré la haine des amis de Luther. Pour la même raison, la cause catholique subit en Allemagne un grand préjudice, lorsqu'on sut la part qu'Eck avait eue à la rédaction de la bulle *Exsurge*. Le jugement du Pape n'apparut plus comme le coup de verge du juge légitime, mais comme le coup d'épée d'un ennemi mortel.

En août 1520, Eck arriva avec la bulle de Rome en Allemagne, où, par la trahison des officiers romains, cet important document était déjà connu, ayant été imprimé à Rome avant sa publication et ayant été déjà ridiculisé par des satires. Eck commença sa campagne par la Saxe, se jetant ainsi audacieusement dans le centre d'opérations de l'ennemi. Le 21 septembre, il fit afficher la bulle à Meissen, le 25, à Mersebourg; le 29, à Brandebourg. Eck aussi bien qu'Aléander avaient la permission de désigner nominale-ment quelques-uns des partisans les plus en vue de Luther; Eck inscrivit les six noms de Carlstadt, J. Wildenauer (Sylvius), d'Eger, J. Dolzegk de Feldkirch, Willibald Perkeimer, Lazarus Spengler et Berhard Adelmann d'Adels-mannsfelden<sup>2</sup>. L'annonce que la publication avait été faite,

<sup>1</sup> D'après WIEDEMANN et HESELE-HERGENROETHER, cette mission ne correspondait pas du tout au désir d'Eck, qui ne s'y soumit que par obéissance.

<sup>2</sup> Le détail reproduit dans presque toutes les publications, et émanant de BAUMGARTEN de Nuremberg, qui écrivait d'Ingolstadt au conseil de Nuremberg, le 17 octobre 1520, qu'il avait appris « qu'Eck avait fait citer et assigner vingt-quatre personnes à comparaître dans les soixante jours », est rejeté comme inadmissible par Katkoff, car la fausse interprétation que donne cet écrivain du délai de soixante jours montre qu'il n'était que superficiellement renseigné. En réalité, la désignation des noms était simplement laissée à la discrétion des nonces, qui avaient reçu la recommandation d'être prudents. Katkoff défend dans cette occasion Eck du reproche d'arbitraire, qui lui fut fait du côté de ses adversaires. Eck n'a pas dépassé là ses pouvoirs. A propos de l'envoi soi-disant malheureux d'Eck, et à propos de sa procédure contre les six partisans de Luther nommés ci-dessus, Katkoff fait la remarque suivante : « Néanmoins, Eck était alors simplement indispensable à la Curie, et, en fait, la plupart des six noms désignés étaient ceux des défenseurs les plus considérables de Luther. » — *Détails sur les six personnalités*, dans RIEDE-

et qu'envoya Eck à Rome dans les premiers jours d'octobre, comportait que « les intéressés devaient envoyer leur justification dans le délai de soixante jours ou demander aux commissaires spéciaux l'absolution réservée au Pape, cela dans le cas où ils n'auraient pas eu communication de la bulle, faute de quoi ils tomberaient sous le coup des peines de ladite bulle ».

Des six partisans de Luther ainsi menacés d'excommunication, Adelmann chercha d'abord à se tirer d'affaire par de grands mots et à écarter les insinuations de la bulle; finalement, il demanda à Eck l'absolution qui, accordée le 9 novembre 1520, lui fut appliquée le 15 novembre. Sa conversion n'était pas sincère; il resta un des partisans secrets de Luther, quoique son attitude eût produit bonne impression sur Eck. Les deux Nurembergeois Pirkheimer et Spengler demandèrent aussi l'absolution.

Dès Leipzick, où Eck arriva le 29 septembre, il eut un avant-goût des grandes difficultés qui attendaient les siens. Il fut menacé personnellement par les étudiants de Wittemberg et se heurta à des obstacles inattendus tels que la bulle ne put y être affichée qu'en février 1521. La résistance commençait. Le 7 mars 1521, Luther pouvait annoncer à son ami Link l'agréable nouvelle que la bulle avait été couverte d'ordures et déchirée à Leipzick. La même chose se produisit à Torgau et Dabeln. Dans cette dernière localité on y ajouta cette inscription moqueuse : « Voilà le nid, mais les oiseaux se sont envolés. »

De Leipzick, Eck envoya la bulle, le 3 octobre 1520, au recteur de l'Université de Wittemberg, Peter Burkhard; l'Université en refusa la réception. De même l'Université d'Erfurt, où il y eut une émeute d'étudiants et où la faculté de théologie elle-même s'agitait contre Eck, s'opposa à la publication. Les étudiants déchirèrent la bulle ou la jetèrent dans la Gera. L'Université de Vienne, à laquelle Eck

BER, p. 10-35. Qu'Eck se soit laissé au moins en partie guider par une rivalité personnelle dans le choix de ces noms, surtout en ce qui concerne Adelmann et Pirkheimer, ce n'est guère contestable.

envoya la bulle le 14 octobre, y fit opposition sous prétexte qu'on ne voulait pas publier l'acte avant de connaître les intentions de l'Empereur, auquel on écrivit le 10 décembre<sup>1</sup>. Même après que la faculté de théologie se fut soumise, le recteur et le reste de l'Université persévérent dans leur résistance, et il fallut un ordre impérial (mars 1521) pour faire l'affichage; l'évêque lui-même montra une grande négligence. A Ingolstadt, où Eck avait envoyé la bulle à l'Université le 17 octobre, la publication eut lieu, après quelque résistance de celle-ci, le 29 octobre.

Beaucoup d'évêques, mus par de petits calculs ou par la peur, temporisaient. L'évêque de Meissen différa la publication jusqu'en janvier 1521; celui de Mersebourg, jusqu'au 23 janvier; dans les parties de l'État où l'électeur de Saxe exerçait la juridiction spirituelle, la publication n'eut lieu qu'en avril 1521. Parmi les hauts pasteurs du sud de l'Allemagne, l'évêque d'Eichstätt, Gabriel d'Eyb, fit publier la bulle par son vicaire général<sup>2</sup> dix jours après sa réception, le 24 octobre 1520. L'évêque d'Augsbourg, Christophe de Stadion, qui avait été invité par Eck à publier le document au milieu d'octobre, fit plus de difficultés. Son chapitre était divisé en deux partis: le moins nombreux, attaché à l'évêque, et un parti d'opposition influencé par les frères Adelmann et qui comprenait le doyen Philippe de Rechberg, jeune homme sans personnalité et incapable. Les deux partis, s'inspirant de raisons d'opportunité, étaient d'avis que l'évêque lui-même fût chargé de la publication, cependant que le parti d'Adelmann soulevait des difficultés de principe et, qu'atteint directement par la bulle dans la personne de Bernard Adelmann, il voulait au moins gagner du temps, en poussant l'évêque à entrer en conférences personnellement avec Eck. Les questions de principes n'étaient pas celles qui pesaient sur la pensée de l'évêque: « Il n'avait aucun penchant pour Luther ni aucun zèle spé-

<sup>1</sup> La *Protestatio Universitatis Viennensis* du 10 décembre 1520 à l'Empereur est dans BALAN.

<sup>2</sup> Le mandat d'Eichstätt est imprimé dans SCHROEDER, p. 166-169.

cial pour la pureté de la foi. Il trouvait peut-être la bulle inopportune, mais uniquement pour des motifs extérieurs, pour les dispositions dangereuses du clergé et pour le péril qu'il y avait à remuer les instincts séditieux du peuple de sa ville au sujet de ses biens et priviléges. La conduite qu'il suivit dans cette difficile situation fut celle d'un politique réaliste. « Lorsque à sa démarche il eut reçu d'Eck une réponse négative et qu'il se fut fait renouveler l'invitation de procéder sans délai, voyant que le moindre retard dans la publication pouvait avoir pour lui et son évêché des suites fâcheuses, il ordonna sans plus de retard ladite publication. Le mandat de publication est daté du 8 novembre; l'évêque donna le 12 novembre, et le réitéra le 14, l'ordre d'imprimer le mandat et la bulle, après avoir obtenu dans l'intervalle d'Eck une lettre très catégorique, où celui-ci rejettait sa demande sous prétexte qu'un évêque bon pasteur ne peut pas abandonner son troupeau à un autre, quand il est menacé par les loups. » La difficulté de faire imprimer le document à Augsbourg amena de nouveaux retards. Ce ne fut que le 30 décembre que la bulle put être publiée dans la ville, et au commencement de janvier dans le diocèse. L'évêque de Freising, le comte palatin Philippe, la publia de mauvaise grâce, et après de nombreuses hésitations, le 10 janvier 1521. Le comte palatin Jean, administrateur de Regensburg, fit lire la bulle par les chanceliers le 4 janvier 1521. L'évêque de Bamberg refusa de la publier, parce qu'elle ne lui avait pas été transmise par la voie ordinaire. A Passau, rien ou presque rien n'arriva<sup>1</sup>. L'évêque Ernest, jeune frère des ducs de Bavière, appartenait à ce funeste groupe des gens qui entraient dans les ordres sans vocation, uniquement pour avoir une principauté; on dit que ce prélat prenait plaisir à s'entretenir des idées de Luther. Peut-être est-ce pour cela qu'Eck aura négligé de lui envoyer la bulle.

<sup>1</sup> Le Statthalter et le conseil de Passau, en l'absence de l'évêque, au duc Guillaume de Bavière, 18 mars 1521; dans DRUFFEL, p. 593.

Si l'attitude de l'évêque de Passau n'a pas de quoi nous surprendre, la mollesse du cardinal Lang est moins excusable. Au commencement de mars, celui-ci ne s'était pas encore prononcé contre Luther. Volontiers il se serait enfermé dans l'expectative et eût laissé « l'hérésie se développer, sans faire aucun acte énergique pour l'arrêter ou l'enrayer ». Les ducs de Bavière étaient également dans les mêmes dispositions, encore que chez eux la jalouse politique les dût exciter. Le 11 mars, ils adressèrent aux évêques de leur territoire une lettre où ils se plaignaient de la manière dont les pasteurs d'âmes procédaient après la publication de la bulle du Pape. Ils disaient que leurs observations personnelles autant que des rapports dignes de foi les avaient convaincus que la dureté avec laquelle on refusait l'absolution aux détenteurs d'écrits luthériens et qui ne voulaient pas les livrer servait plus à provoquer le peuple à la séduction et à la destruction des œuvres religieuses qu'au salut des âmes et aux bonnes pratiques; enfin, que les laïques résistaient, criaient et murmuraient. Comme, d'autre part, la diète de Worms devait s'occuper de Luther, les évêques feraient bien d'ordonner à leurs curés de procéder avec douceur contre les écrits de Luther jusqu'à la fin de la diète, et de ne les condamner ni approuver, mais de se tenir tranquilles. L'évêque d'Eichstätt répondit à cela très énergiquement qu'il n'était pas en son pouvoir d'abolir les ordres du Pape.

La conduite des très catholiques ducs de Bavière montre combien peu ils se rendaient compte de la portée de l'affaire.

Luther, qui se savait entièrement couvert par son prince palatin, feignit d'abord, comme Érasme, de ne pas croire à l'authenticité de la bulle; il la déclara une machine d'Eck, et, sous ce prétexte, l'attaqua dans l'écrit : *Des nouvelles bulles et mensonges d'Eck*. Dès qu'il ne put plus soutenir la thèse du doute, il n'en entra qu'avec plus de violence en campagne contre le Pape. « Jamais, depuis le commencement du monde, écrivait-il le 4 novembre 1520 à Spalatin, Satan n'a parlé contre Dieu avec tant d'impudence que

dans cette bulle. Il est impossible qu'on puisse faire son salut en y adhérant ou en ne la combattant pas<sup>1</sup>. » Le 17 novembre, il en appela de nouveau du Pape, « juge injuste, entêté, plein d'erreur, hérétique, damné, rebelle, » à un Concile général chrétien, et invita l'Empereur, les princes électeurs et tous les princes et seigneurs à appuyer son appel, à résister au parti pris antichrétien et à la malice puissante du Pape; quant à lui, Martin Luther, il assignait au jugement de Dieu quiconque suivrait le Pape. Il exhala sa colère, au commencement de novembre, dans un pamphlet publié en latin et en français, et où sa rage perdit toute mesure. Le titre en était : *Contre la bulle de l'antéchrist*. Il ne s'y borne plus à dire que son enseignement est la vérité; il déclare que la bulle qui s'oppose à cette vérité tend à renier Dieu et à adorer le diable. Si le Pape et ses cardinaux ne viennent pas à résipiscence, il tiendra le Siège pontifical comme le siège de l'antéchrist; le condamnera, l'enverra à Satan avec cette bulle et toutes ses décrétales. « Faudrait-il s'étonner maintenant si les princes, nobles et laïques tapaient sur la tête des évêques, curés et moines, et leur faisaient la chasse? » La bulle va servir à cela que tous les vrais chrétiens les piétineront et expédieront avec le feu et le soufre, l'antéchrist de Rome et le docteur Eck, son apôtre « Et, pour mieux accentuer le défi, il publia un nouvel écrit plus étendu dans lequel il soutenait les thèses condamnées et les aggravait en partie<sup>2</sup>. »

Le 10 décembre 1520, Luther brûla publiquement en grand appareil, entouré d'étudiants, à Wittemberg, la bulle du Pape avec les livres de droit canon et divers écrits de ses adversaires, en disant : « Parce que tu as contristé le Saint du Seigneur, ainsi le feu éternel te fasse souffrir et te dévorer. » Cette action donnait publiquement à sa rupture avec l'Église sa plus forte expression. Le lendemain, il déclara à ses auditeurs, au collège, que « cette cérémonie était

<sup>1</sup> DE WETTE lui-même trouve l'expression forte.

<sup>2</sup> « Assertio omnium articulorum M. Lutheri per bullam Leonis X novissimam damnatorum. »

peu de chose; qu'il était nécessaire que le Pape lui-même et ce qu'il appelait le Siège pontifical fût brûlé; qui ne combat pas de toute son âme la Papauté ne peut obtenir le salut éternel<sup>1</sup> ». Dans le traité qu'il publia pour sa justification, qui avait pour titre : *Pourquoi les livres du Pape et de ses acolytes ont été brûlés par Martin Luther*, il poursuit ainsi : « Depuis les plus vieux âges, c'est une coutume de brûler les livres ennemis de Dieu. (Apoph., XIX, 19.) Comme docteur de l'Écriture sainte, il a le devoir de faire disparaître les mauvais livres; si d'autres, par ignorance ou crainte des hommes, les laissent subsister, cela ne le dispense pas de faire son devoir. A Cologne et à Louvain, ses écrits ont été brûlés, ce qui a soulevé contre eux chez les illettrés une impression défavorable; en conséquence, pour l'affermissement de la vérité, il a brûlé les livres de ses adversaires; ce qu'il a fait, espère-t-il, sous l'inspiration du Saint-Esprit. »

Le délai de soixante jours après la publication de la bulle à Meissen, Mersebourg et Brandebourg finissait le 27 novembre<sup>2</sup>. Le 3 janvier 1521, l'excommunication fut prononcée par la bulle *Decet Romanum Pontificem*.

La bulle du 3 janvier 1521 exclut définitivement Luther et ses partisans de l'Église; elle ôta en même temps à beaucoup l'excuse que Luther n'avait pas encore été condamné. En même temps que ce document, fut expédié, le 3 janvier, un bref particulier au cardinal Albrecht de Mayence, institué inquisiteur général pour toute l'Allemagne, ainsi qu'aux nonces Caracciolo, Aléander et Eck, les exhortant à agir énergiquement contre tous les luthériens réfractaires, ceux-ci fussent-ils dignitaires du prince-électeur, et donnant pleins pouvoirs d'absoudre ceux qui se repentiraient, à

<sup>1</sup> FRIEDENSBOURG, dans ses *Sources et recherches*, a publié un intéressant mémoire contemporain sur le brûlement de la bulle.

<sup>2</sup> Dans la première expédition de la bulle, non seulement Luther mais Hutten, Pirkheimer et Spengler étaient désignés par leurs noms. Cette première rédaction n'a pas été retrouvée. Le texte imprimé fut modifié, sur le désir d'Aléander, et ne contient plus que le nom de Luther. Voy. KATKOFF. Il est à remarquer qu'Aléander ne publia pas la bulle à Worms, parce que l'électeur de Saxe y était menacé trop clairement.

l'exception de Luther, Hutten, Pirkheimer et Spengler, dont l'absolution était réservée au Pape.

Pendant que les deux derniers, non sans une sensible humiliation personnelle, sollicitaient l'absolution<sup>1</sup>, Hutten ne songea pas un instant à une pareille démarche. Son empörtement contre Rome ne connaissait plus de limites, depuis qu'un bref pontifical du 20 juillet 1520 avait invité l'archevêque de Mayence à mettre un terme à sa dangereuse propagande et à procéder contre lui avec la dernière rigueur. Hutten publia la bulle papale avec les commentaires les plus mordants. Dans l'avant-propos, il exhortait tous les Allemands à accueillir, comme il le méritait, ce document, à l'aide duquel le Pape voulait étouffer la vérité en train de se faire jour. Une lettre-dédicace à Léon X en formait la conclusion. On y lisait : « Il est nécessaire de mettre un terme et une mesure à ton impudence, et de te mettre le mors, pour que tu n'envoies plus de ces bulles enfantines et perverses. »

Dans des pamphlets destinés au peuple et pour ce motif rédigés en allemand, Hutten, confiant dans la valeur guerrière de son ami Franz de Sickingen, le poussait ouvertement à la guerre de religion.

Détruisons la superstition,  
Ramenons la vérité,  
Et si cela ne réussit pas,  
Il en devra coûter du sang.

En face d'une telle agitation, l'avenir dépendait en grande partie de l'attitude que prendrait le jeune Empereur. Avant tout, Aléander devait agir sur lui.

<sup>1</sup> Voy., dans KATROFF, la levée de l'excommunication de Pirkheimer et Spengler en 1421, dans un mémoire (daté de la même année) du Gymnase Sainte-Marie-Madeleine, à Breslau, 1896.

## III

La délégation d'Aléander comme nonce extraordinaire et ambassadeur à Charles V ainsi qu'aux autorités spirituelles et temporelles d'Allemagne, sans parler du nonce ordinaire Marino Caracciolo<sup>1</sup>, résidant à la cour de l'Empereur et chargé du soin de la politique temporelle du Saint-Siège, fut suivie, au même moment, le 17 et le 18 juillet de l'année 1520, de l'envoi d'Eck<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Marino Caracciolo, Napolitain, était venu au Concile de Latran en 1515, à Rome, comme représentant de Maximilien Sforza. Léon le nomma protonotaire, et, en 1517, successeur de Campeggio à la nonciature près de l'Empereur Maximilien. Voy. PAQUIER, p. 148. — L'opinion admise jusque-là que Caracciolo entra en fonctions dès l'automne de 1517 doit être fausse; car un bref de Léon X à l'Empereur, daté de Rome du 6 mars 1518, annonce l'arrivée de Caracciolo et l'accrédite. J'ai trouvé ce document à la Bibliothèque Ambrosienne. Caracciolo prit part avec Cajetan à la diète d'Augsbourg. Il resta en Allemagne jusqu'à l'élection de Charles-Quint. (*Actes de la diète*, t. I, p. 832.) Au commencement de janvier 1520, il fut nommé nonce près de Charles V. Pieper suppose que le début de la nonciature fut reculé en considération du voyage en Allemagne. Une lettre de Léon X pour « magistro Marino Caracciolo clericu Napoliti secretario, dat. 1520 tertio Non. Junii (3 juin) » confirme cette supposition. On y lit: « Nous t'avons d'abord envoyé en Allemagne près de l'Empereur Maximilien; tu en es revenu; nous voulons maintenant t'envoyer à Charles V, et, en conséquence, nous renouvelons tes pouvoirs. » *Regest.*, 1201, f° 88. (Archives secrètes des papes.) (Voy. PAQUIER, qui connaît le bref d'après un manuscrit de Bologne.) Il eut son audience d'entrée à Gand le 5 août; il y arriva en août 1519 avec Raffaelo de Médicis, qui lui était subordonné. Les dépêches de Caracciolo dans sa légation allemande eussent été d'un haut intérêt. Malheureusement, il y a peu de chances qu'elles aient été conservées. Les Archives d'Etat, à Milan, conservent bien de nombreuses lettres et actes de Caracciolo, mais elles se rapportent exclusivement au temps des deux derniers Sforza et de la magistrature de Caracciolo à Milan. Malgré les plus ardentes recherches, je ne pus, en 1888, découvrir un seul document de sa légation allemande. De nouvelles recherches, entreprises près de l'administration des Archives en 1905, n'ont pas donné de meilleurs résultats.

<sup>2</sup> Les dépêches d'ALÉANDER, qui n'étaient qu'incomplètement connues, grâce à MUNTER (1789-1798) et FRIEDRICH (1870), furent éditées par BALAN (*Mon. ref. Luth.*) et presque en même temps par BRIEGER (*Aléander et Luther*, t. I, 1884). Ce dernier donne pour la première une chronologie

Les instructions d'Aléander portaient qu'il devrait s'entendre pour son action avec le professeur d'Ingolstadt et prévoyaient le cas où Luther ou un de ses partisans auraient gagné l'oreille de l'Empereur. Aléander, dans le cas où on lui en ferait la demande, devrait répondre qu'après la condamnation par le Saint-Siège de la doctrine de Luther, il était inadmissible qu'on l'interrogeât ailleurs qu'à Rome; mais que, si Luther voulait s'y rendre, le Pape lui accorderait un sauf-conduit et lui prêterait une oreille bienveillante.

Le reste de la teneur de l'instruction montre qu'à Rome, on ne comptait guère sur une telle éventualité. A cet endroit, Aléander était invité à prier d'abord l'Empereur et ses conseils, puis les princes de l'Empire, sitôt après la publication de la bulle et l'expiration des délais, de faire saisir Luther et de l'envoyer à Rome pour y être puni; de procéder en même temps avec vigueur contre ses partisans. Aléander devait en outre exhorter particulièrement les évêques, en vertu de la bulle du Concile de Latran, à sévir contre les imprimeurs des écrits hérétiques et blasphémateurs.

La désignation d'un deuxième nonce spécialement affecté à l'affaire luthérienne montre quelle importance on y attachait. Il y avait un inconvénient: c'est que la jalousie des nonces ne les empêchait de marcher unis. Cela ne manqua pas, et il fallut à plusieurs reprises que Rome les exhortât à une action commune.

Comme Aléander était encore retenu par ses affaires privées, son départ de Rome fut, au grand mécontentement du Pape, plein d'impatience, retardé jusqu'au 27 juillet. Puis il fut retenu dans son passage en France par François I<sup>r</sup>, si bien qu'il n'arriva à Cologne que le 22 septembre, et à

heureusement motivée et un texte critique; en supplément, sont les leçons de BALAN encore estimées. BELLESHEIM a publié d'ALÉANDER deux intéressantes lettres d'Aix-la-Chapelle du 24 octobre 1520, dans *les Monuments de l'histoire du territoire d'Aix-la-Chapelle*. L'œuvre de HAUSRATH, *Aléander et Luther à la diète de Worms*, Berlin, 1897, a été rejetée comme insuffisante par le parti des protestants rigoureux.

Anvers que le 26 du même mois. A sa joyeuse surprise, l'Empereur lui déclara qu'il était décidé à consacrer sa vie au service de l'Église; aussi Charles montra-t-il la plus grande bonne volonté à une prompte et loyale application de la bulle du Pape dans ses États héréditaires des Pays-Bas. Un édit impérial fut immédiatement lancé pour que fussent brûlés les livres hérétiques. Aléander, qui se trouva en face d'un fait accompli, fit aussitôt porter, le 8 octobre, cet édit à Louvain et le 17 à Luttich. Aléander considérait qu'en dehors des prédications organisées partout, le fait de brûler les livres étaient le meilleur moyen d'arrêter l'hérésie; car, par ce moyen, on faisait connaître aux populations la condamnation pontificale bien plus sûrement que par l'envoi de la bulle aux évêques; de plus, cette exécution du jugement par les soins de la puissance impériale produisait la plus profonde impression sur les laïques; quant aux luthériens, ils ne redoutaient rien autant.

A Aix-la-Chapelle, où Aléander assista au couronnement de Charles, il visita le cardinal Albrecht de Mayence, qui se déclara résolument contre Luther aussi bien que contre Hutten. Les électeurs de Cologne et de Trèves montrèrent la même bonne volonté à obéir au Pape. De même Aléander emporta de l'électeur Frédéric de Saxe une impression bien plus favorable : « L'électeur, écrivait-il, paraît être naturellement bien pensant; il est très pieux, mais il a pour conseillers des hommes qui sont presque tous plus luthériens que Luther. Le 4 novembre, nous lui fîmes visite, Caracciolo et moi, et nous dépendâmes une telle chaleur qu'il parut se laisser convaincre et nous déclara qu'il n'avait pas seulement échangé vingt mots avec Luther. »

Aléander se trompait lourdement sur les vrais sentiments de l'électeur, car celui-ci était entièrement du côté de Luther et cherchait avec une grande adresse à utiliser les articles du droit de l'Empire en faveur de son protégé. Le 13 octobre, il s'employa personnellement près de l'Empereur pour empêcher que celui-ci ne condamnât sans un interrogatoire le professeur de Wittemberg, sur quoi l'Empereur

promit d'accorder à Luther « les garanties d'une procédure légale ».

Le 6 novembre, Frédéric refusa aux nonces qui le lui demandaient d'incarcérer ou de livrer Luther et de brûler ses écrits, tant que celui-ci n'aurait pas été entendu et convaincu d'erreur par des juges compétents, pieux et impartiaux; si on le convainquait d'erreur, le prince se déclarait prêt à faire tout ce qu'on était en droit d'attendre d'un fils soumis de l'Église catholique.

Le plan d'un arbitrage de savants pour la solution (lisez le salut) de la cause de Luther et pour la suspension (lisez le retrait) de la bulle *Exsurge* fut poursuivi, d'accord avec l'Électeur de Saxe, avec un zèle ardent par Érasme<sup>1</sup>. Le projet est digne de l'intelligence superficielle, de la nébuleuse théologie de cet érudit si haut coté. Sur le terrain où était la lutte, le plan était entièrement dépourvu de chances de réussite. Et cela d'autant plus que c'était ébranler l'Église catholique dans ses fondements que de retirer la bulle ou de faire juger un différend sur des questions de foi par des personnalités privées, quand ces questions ne peuvent être tranchées que par l'autorité ecclésiastique. A quoi pouvait servir un arbitrage, quand Luther demandait à l'Église de rompre avec tout son passé dans ses doctrines les plus importantes, dans ses sacrements et dans sa discipline? Il ne pouvait être à aucun degré question d'arrangement ou de médiation. L'obscur théologien Érasme fermait complètement les yeux sur tout cela.

Il croyait si fort à l'efficacité de ses propres idées qu'il y employa toute son influence et chercha à supprimer les obstacles par les moyens les plus condamnables, « en niant la moralité d'Aléander et en jetant la suspicion sur la légalité de sa procédure. » Pendant qu'Érasme traitait Aléander de faux témoin et de juif imposteur, il mettait en doute l'authenticité de la bulle *Exsurge*. Sous prétexte que ce

<sup>1</sup> Voy., pour la suite, le traité très intéressant et très important de KATKOFF, *la Politique de médiation d'Érasme*, et la part que celui-ci prit aux pamphlets du temps de la première Réformation.

document était incompatible avec la douceur bien connue de Léon X, il soutenait qu'il avait été fabriqué non à Rome, mais à Cologne et à Louvain. Il réussit à droite et à gauche à tromper pas mal de gens là-dessus, et cela non seulement par des lettres et conversations, mais par un libelle anonyme, d'un grand raffinement de style; il prit part aussi à la confection des pamphlets haineux d'Hermann van dem Busch, dans lesquels Aléander était menacé de mort. Tous les moyens parurent bons à Érasme pour discréditer la bulle qui faisait obstacle à son plan.

Quoique cette campagne se jouât en grande partie dans l'ombre, elle n'échappa pas au nonce du Pape. A la fin de l'automne, il eut une conversation à Cologne avec l'homme qui, par de tels moyens, cherchait à ruiner sa mission. Il se plaignit ouvertement à Érasme de trouver en lui l'homme qui avait répandu le bruit que la bulle était fausse ou obtenue par surprise. Érasme dut reconnaître les preuves que lui en présentait Aléander; celui-ci se justifia avec des arguments si précis que le littérateur, d'ordinaire si habile, rougit et resta coi.

Il paraît qu'Aléander, même après la déclaration de l'électeur de Saxe du 6 novembre, crut encore pouvoir compter le gagner; le nonce s'abandonnait, de son côté, à une fatale illusion sur la profondeur du mouvement luthérien. Ce ne fut que peu à peu qu'il arriva à en avoir pleinement conscience. Même à Cologne, il ne désespérait pas de vaincre<sup>1</sup>; mais déjà, à Mayence<sup>2</sup>, la destruction des écrits de Luther, qui jusque-là s'était faite partout, malgré les efforts d'Érasme, donna lieu à de graves difficultés: la populace protesta, le bourreau refusa l'exécution, Aléander faillit être maltraité; cependant, à force de menaces, il vint à bout de sa mission. Avant de partir, il transmit au provincial des Dominicains en Allemagne l'ordre de prêcher dans toute sa province

<sup>1</sup> « Non male sperem. » ALÉANDER avait écrit au début: « Non desperem. » Lettre du 6 novembre 1520, dans *Actes de la diète*, t. II, p. 460.

<sup>2</sup> De même à Cologne le 12 novembre, et plus tard à Trèves, par Antonio Casulano. KATKOFF.

contre Luther<sup>1</sup>. Pendant ce long voyage, l'ambassade du Pape fut sérieusement inquiétée par les menaces de Hutten.

A Worms, où Aléander arriva le 30 novembre, il dut faire des expériences plus amères encore; là, toutes ses espérances de répression s'évanouirent, si bien qu'il tomba dans le découragement le plus opposé et peignit peut-être les choses dorénavant trop en noir: « Une légion de nobles pauvres, écrivait-il de Worms, au milieu de décembre, se prépare, sous la conduite de Hutten, à égorer le clergé, et n'attend qu'une occasion; les légitistes et canonistes allemands, clercs ou laïques, sont luthériens déclarés; pire encore est la nombreuse clique des grammairiens et des poètes, qui se figurent ne pouvoir passer instruits et forts en grec s'ils acceptent l'enseignement de l'Église. J'ai eu à souffrir les plus dures calomnies et avanies de la part des partisans de Luther, de Reuchlin et d'Érasme; le bruit a couru qu'Hutten et ses amis en voulaient à mes jours. Les membres du clergé, à l'exception des curés, sont infectés par l'erreur, et ceux qui ont été envoyés par Rome sont les pires; le peuple se laisse mener aveuglément par des mots. »

Contre tous ces ennemis, Aléander mettait tout son espoir dans l'Empereur: « On n'a pas eu depuis mille ans peut-être, écrivait-il au cardinal de Médicis, un prince animé de meilleures dispositions<sup>2</sup>. Son épouvante n'en fut que plus grande quand il apprit que Charles-Quint, cédant aux remontrances de l'électeur Frédéric, avait promis d'entendre Luther. Pendant l'absence d'Aléander, l'Empereur avait, par une lettre datée du 28 novembre, invité l'électeur à amener avec lui Luther à la diète de Worms, pour qu'il y fût entendu par des personnes doctes et compétentes. Aléander comprit immédiatement toute la portée de cet acte et n'hésita pas à faire d'énergiques représentations; il y déploya tout ce qu'il avait de science théologique et de connaissance des écrits de Luther. Il s'appliqua à réfuter l'argument des Impériaux,

<sup>1</sup> Lettre du 14 décembre: BALAN, t. II; BRIEGER, n° 1; KATKOFF, *Aléander*, p. 29-30.

<sup>2</sup> Lettre sans date, au milieu de décembre.

qu'il était inadmissible de condamner un Allemand sans l'entendre. Il protestait qu'il ne pouvait être question d'un jugement sans enquête, puisque les écrits de Luther étaient publics; que, du reste, on avait toujours ainsi procédé avec les hérétiques; qu'il s'agissait là du pouvoir du Pape, illimité et supérieur à tout, pouvoir dont, selon saint Jérôme, dépend la sainteté de l'Église, déchirée par tant de schismes. Aléander exposa tour à tour à l'Empereur et à ses conseillers comment, pour des raisons fondamentales dans l'Église et essentielles au maintien de l'autorité du Pape, on ne pouvait entendre de nouveau un hérétique notoire régulièrement condamné, et qui ne voulait pas se rétracter; qu'il était tout à fait inadmissible qu'on reportât devant la diète, qui, en la matière, n'avait aucune compétence, une cause dans laquelle le Pape, véritable juge, avait prononcé une condamnation, d'autant plus que Luther avait récusé tous les juges qui n'étaient pas de son avis<sup>1</sup>. Les raisons d'Aléander ne manquèrent pas d'impressionner l'Empereur, qui pensait en rigoureux catholique. Là-dessus vint la nouvelle, lancée par Eck probablement, que les soixante jours assignés dans la bulle à Luther pour sa rétraction étaient écoulés; conséquemment, l'excommunication de Luther était devenue un fait accompli, les endroits où il passait tombaient sous l'interdit, et ceux qui gardaient des relations avec lui étaient excommuniés. Charles V retira le 17 décembre son ordre de convocation du 28 novembre, n'autorisant le prince électeur à amener Luther à la diète de Worms que s'il se rétractait.

A ce premier succès d'Aléander s'en joignit bientôt un second : le 29 décembre, il obtint pour tout l'Empire un décret impérial de bannissement contre Luther et tous ses partisans<sup>2</sup>. Une ambassade particulière devant inviter le prince de Saxe, au nom de l'Empereur, à procéder contre

<sup>1</sup> Rapport du 4 décembre; BALAN; BRIEGER, KATKOFF. Voy. aussi la lettre du 17 décembre au cardinal Pucci; BRIEGER; KATKOFF.

<sup>2</sup> ALÉANDER, dont manquent les dépêches de janvier, mentionne plus tard, par deux fois, la décision du Conseil d'État, dans ses rapports des 8 et 27 février. Voy. BRIEGER.

Luther, Aléander rédigea les instructions pour cette ambassade.

L'ambassade ne s'accomplit pas, car le prince Frédéric était déjà en route pour Worms, où la diète s'ouvrit le 27 janvier 1521. Là-bas, la situation se modifia dans un sens essentiellement défavorable à Aléander, car, aux yeux du Conseil impérial, les préoccupations politiques qui dominaient les États agirent encore plus qu'auparavant. Devant le développement de jour en jour croissant en Allemagne de l'opinion antiromaine, ils ne crurent pouvoir agir qu'avec lenteur et qu'avec la plus grande circonspection. Pendant ce temps, l'électeur Frédéric agissait avec une grande adresse diplomatique en faveur de son protégé. Dans une lettre du 8 février 1521, Aléander décrit ce revirement et la difficulté qu'il a d'obtenir le mandat d'Empire contre Luther. Toute l'Allemagne est visiblement soulevée, dit-il; les neuf dixièmes des gens y sont partisans de Luther : le reste nourrit une haine mortelle contre la cour de Rome. Tous demandent un Concile en territoire allemand et qu'on fasse droit aux plaintes élevées contre la Curie. Les plus puissants princes favorisent ce mouvement; seul, l'Empereur tient ferme pour la bonne cause. Aléander raconte ensuite comment Charles V, le 6 février, a déchiré et jeté à terre une lettre de Luther, où celui-ci demandait des juges impartiaux<sup>1</sup>. Personnellement, l'Empereur est partisan de la formule du mandat d'Empire contre Luther, mandat dont on a rédigé au commencement de février, après des négociations extrêmement laborieuses, un premier brouillon. Le projet demandait que, dans le cas où l'on refuserait d'entendre Luther, la bulle pontificale fût exécutée. Aléander, fort de l'autorité impériale, désirait la prompte publication de ce mandat. Mais le chancelier Gattinara et les autres conseillers influents persistaient dans leur sentiment qu'une question de cette importance devait être soumise aux États.

Le 12 février, Aléander adressa à l'Empereur la bulle,

<sup>1</sup> Rapport du 8 février 1521.

datée du 3 janvier, qui déclarait expiré le délai accordé à Luther et par suite le proclamait excommunié; en même temps, un bref pontifical du 18 janvier demandait d'assurer l'exécution de la sentence du Pape par un édit impérial. Charles V déclara partager l'avis de ses conseillers, qu'il était impossible de ne pas consulter les États dans une affaire si décisive. Pour disposer ceux-ci à l'acceptation de l'édit, il chargea Aléander de motiver, le lendemain matin, sans hésiter, les demandes du Pape<sup>1</sup>.

Le 13 février, Charles-Quint et tous les États, à l'exception de l'électeur de Saxe, étant réunis, l'abbé de Fulda lut tout d'abord la requête du Pape où il était dit que l'Empereur pouvait, par un édit public, et en sa qualité de protecteur de l'Église, mettre à exécution le jugement rendu par Léon X contre Luther. Aléander se leva pour expliquer ce désir et tirer quelques conséquences pratiques du point de vue pontifical. « Luther, poursuivit-il, tend sous le nom de l'Évangile, comme autrefois les Bohèmes, à la destruction dans l'Empire de l'ordre ecclésiastique et laïque; il a conseillé, dans un écrit, de se laver les mains dans le sang des prêtres; le Pape, les Universités de Louvain et de Cologne ont condamné ses erreurs. » Aléander cita les passages les plus forts des écrits de Luther pour montrer combien ces erreurs étaient nombreuses et dangereuses; il prouva que Luther appuyait à tort ses doctrines sur la Sainte Écriture, puis il combattit l'opinion de ceux qui voulaient que Luther fût entendu à Worms. « Très gracieux Empereur, s'écria-t-il, comment pouvait-on entendre un homme qui a déclaré publiquement qu'il ne se laisserait diriger par personne, pas même par un ange du ciel, et qu'il aspirait après l'excommunication? Luther en a appelé de la décision du Siège apostolique à un Concile; ce qui ne l'empêche pas de récuser les Conciles, de dire publiquement que Huss a été condamné injustement. Qui donc, s'il en est ainsi, a le droit de l'interroger ou de le juger<sup>2</sup>? »

<sup>1</sup> Voy. le rapport d'ALÉANDER du 12 février 1521. BALAN, BRIEGER.

<sup>2</sup> On ne possède pas de texte relatant suffisamment la teneur du grand dis-

Le discours d'Aléander à la diète fut d'une portée considérable. Il parla plusieurs fois avec une vivacité éloquente, tout italienne, rapide, libre et très intelligente. Il domina complètement l'opposition. L'impression que ses paroles souleverent fut d'autant plus durable que beaucoup ignoraient combien Luther s'était déjà éloigné des principes de l'Église.

Aléander déploya, par la suite, une grande énergie. Pendant les longues et violentes négociations, — un jour, les électeurs de Saxe et de Brandebourg faillirent même en venir aux mains, — il fit, soutenu avec zèle par le nonce Caracciolo, tout pour faire triompher le point de vue pontifical, d'après lequel Luther ne devait pas être entendu. Mais ses adversaires n'étaient pas moins remuants : « Si l'Empereur était moins bien pensant, disait Aléander, il faudrait considérer la partie comme perdue; le chancelier Gattinara ne voit aucune chance de combattre l'hérésie, en dehors d'un Concile; le confesseur de Charles, Glapion, croit déjà voir tout en flammes; les princes sont pleins d'irrésolution, les prélates, de crainte; les choses sont si embrouillées que, si Dieu ne nous aide pas, l'intelligence humaine n'arrivera à rien. »

La situation s'embrouilla encore plus quand le très catholique duc Georges de Saxe mit au premier plan la question des plaintes de la nation allemande contre le régime de l'Église romaine; il fit cela dans l'excellente intention de pouvoir d'autant mieux représenter l'intérêt de l'Église, dans la question capitale de la foi. L'Empereur le dissuada, au contraire, de mêler la question luthérienne relative à la foi avec les plaintes sur des abus, dont il voulait demander la suppression au Pape. Pendant ce temps, les conseillers de

cours d'Aléander à la diète. Aléander n'en parle que brièvement dans ses lettres, en sorte qu'on en est réduit au rapport du chancelier de Saxe; rapport qui, pour les points principaux, dépend d'un *post-scriptum* suffisamment fidèle des secrétaires saxons; mieux vaut la copie qui est dans les *Actes de la diète*, t. II, p. 494. PALLAVICINI donne le discours d'après les lettres d'Aléander, d'après le sens de sa harangue à l'électeur de Saxe et l'instruction mentionnée plus haut. LE PLAT y voit à tort le texte authentique.

Charles-Quint, au grand mécontentement d'Aléander, continuaient à préconiser la temporisation<sup>1</sup>. Ils représentaient à l'Empereur qu'en raison des négociations politiques en cours, il fallait avoir le plus d'égards possibles aux demandes des États relativement à Luther. L'Empereur crut devoir tenir compte de ces représentations.

Les États avaient prudemment rejeté, le 19 février, par peur de l'opinion publique soulevée, le sévère mandat qui condamnait Luther sans l'entendre. Ils firent, au lieu de cela, la proposition d'accorder à Luther un sauf-conduit pour sa comparution à la diète; mais on ne devait l'interroger que dans le cas où il aurait consenti à rétracter celles de ses doctrines qui étaient en contradiction avec la sainte foi chrétienne. S'il faisait cela, on l'entendrait sur d'autres questions, c'est-à-dire sur les plaintes contre les abus de la cour romaine, et on le traiterait équitablement; si, au contraire, il refusait de rétracter les doctrines en contradiction avec la foi ancienne, l'Empereur pourrait faire lancer contre lui, comme hérétique, dans l'Empire, son mandat. Charles-Quint déclara, le 2 mars, acquiescer à cette proposition; il assura en même temps, comme on lui présentait un mémoire écrit sur les abus de Rome, être prêt à s'entendre à l'amiable avec les États sur les réformes à proposer. Quelqu'un rédigea ce projet de mandat : « Luther est invité à se retracter; s'il s'y refuse, il y aura lieu de procéder énergiquement contre lui et ses partisans. En attendant, on anéantira ses écrits. »

Les États repoussèrent, le 6 mars, ce projet de mandat. Là-dessus, l'Empereur présenta le même jour la lettre de sauf-conduit pour Luther : « Fasse Dieu, disait Aléander résigné, que son arrivée ici serve à la paix de l'Église. » Après qu'une tentative de convocation de Luther eut échoué devant le refus de l'électeur de Saxe, l'Empereur fit citer

<sup>1</sup> Voy. la lettre du 4 mars, dans BALAN; BRIEGER; KATKOFF. Le point de vue exprimé dans la lettre du 8 mars, d'après lequel les conseillers de Charles l'engageaient à mettre à profit politiquement l'affaire de Luther, était faux.  
— Voy. KATKOFF.

aussi celui-ci. Quant à l'Empereur, il donna un témoignage public de ses vues personnelles en publiant le 26 mars, de sa propre autorité et sans consulter davantage les États, un mandat ordonnant la saisie des écrits luthériens.

Là-dessus, Ulrich de Hutten lança une lettre d'avertissement menaçante à l'Empereur, ainsi qu'une invective remplie des plus sanglants outrages aux princes de l'Église qui faisaient partie de la diète. Encore plus violentes furent ses insultantes lettres de menaces aux nonces pontificaux Aléander et Caracciolo, qu'il représenta comme les plus infâmes des menteurs et les plus brutaux des brigands. A Aléander, il adressa immédiatement la menace de tout mettre en œuvre pour qu'il fut jeté dehors comme une charogne. Les nonces prièrent alors l'Empereur de les défendre contre une menace aussi attentatoire au droit des gens. Mais Charles-Quint n'avait pas même pour lui d'escorte armée : comme il avait encore besoin des services de Sickingen, il ne pouvait pas obliger Hutten à se rétracter. On le réduisit plus aisément au silence en lui faisant une pension annuelle de 400 florins. Le 8 avril, Hutten adressa à l'Empereur une lettre d'excuses, dans laquelle cependant il attaquait violemment les nonces. « Combien il est honteux de se laisser bafouer de la sorte! Voilà, écrivait Aléander, ce que nous ne pouvons assez rendre sensible aux Impériaux, pour ne pas les décourager d'y remédier; ils ne font que hocher les épaules et gémir de leur impuissance actuelle à faire autre chose, faute de soldats. En vérité, Sickingen est maintenant le seul souverain en Allemagne; les autres princes mettent les mains à la poche, les prélats tremblent et se laissent prendre comme des lapins; tout le monde voue les prêtres à la mort ! »

Le 16 avril, l'archihérétique, comme Aléander nomme

<sup>1</sup> Lettre du 15 avril; BALAN. — Sur les négociations des Impériaux avec Hutten, voy. WREDE, *Actes de la diète*. t. II, p. 537. — Le procédé de Hutten contre les nonces irrita Léon X, au point qu'il menaça de prendre des mesures extraordinaires; peut-être serait-il allé jusqu'à l'interdit. Lettre de Médicis du 29 avril, dans BALAN.

Luther, arriva à Worms. Le lendemain eut lieu son premier interrogatoire devant l'Empereur et la diète assemblée. Luther reconnut être l'auteur des livres qu'on lui présentait. — Aléander les avait fait apporter. L'official de Trèves, Jean von der Ecken, lui ayant demandé s'il voulait rétracter les erreurs qui y étaient contenues, il demanda, d'un ton de voix si bas qu'on entendit à peine autour de lui, le temps d'y réfléchir. On lui accorda jusqu'au lendemain. Ce jour-là, il défendit ses écrits d'une voix ferme et intrépide dans une longue harangue en latin et en allemand, où il s'étendit contre la tyrannie des Papes et où il appela Rome la voirie de la chrétienté! Dans son habile réponse, l'official de Trèves insista surtout sur ce point, que presque toutes les doctrines de Luther avaient été, il y avait longtemps déjà, condamnées par le Concile de Constance. « Martin, lui cria-t-il, laisse parler ta conscience comme tu t'y es engagé, et tu n'auras pas de peine à rétracter tes erreurs; tu ne me prouveras jamais que les Conciles aient erré en matière de foi. » Mais Luther refusa résolument toute rétraction, tant qu'on ne l'aurait pas convaincu de son erreur par la Sainte Écriture ou par des raisons claires; car les Conciles, aussi bien que les Papes, se seraient souvent, d'après lui, trompés et contredits<sup>1</sup>.

Aléander, en tant que représentant du Pape, n'assistait pas à l'interrogatoire de Luther; cela ne l'empêcha pas de déployer une grande et féconde activité. Il avait préparé de la façon la plus habile cet interrogatoire, fixé les questions à poser, inspiré la réponse de l'official de Trèves et empêché une discussion. Il eut bientôt la joie d'éprouver que les représentations qu'il avait, à diverses reprises, faites à l'Empereur, n'étaient pas tombées sur un terrain stérile. Dès le lendemain, 19 avril, Charles lui fit communiquer une déclaration écrite de sa main en langue française, et par laquelle il s'engageait à consacrer son règne et sa vie au maintien de

<sup>1</sup> ALÉANDER fit encore un rapport le 17 avril sur le premier interrogatoire de Luther; les deux nonces en firent un autre le 19 avril sur le second interrogatoire.

la religion de ses pères et à l'extirpation de l'hérésie, que ce moine soutenait si opiniâtrement contre toute la chrétienté, ajoutant qu'il avait le regret de ne l'avoir pas combattu plus tôt. Il déclara que le sauf-conduit devait être maintenu à Luther, mais qu'il lui serait interdit de prêcher et de provoquer du tumulte dans le peuple; comme suite de la procédure contre Luther, hérétique reconnu, il attendait de la majorité des États une profession de foi conforme à leur devoir de chrétiens et à leur promesse du 19 février<sup>1</sup>.

Après cette énergique déclaration de l'Empereur, Aléander crut que tout était gagné. Mais, dans la nuit, les partisans de Luther rédigèrent un manifeste à l'assemblée, dans lequel ils la menaçaient ouvertement d'une sédition de paysans. L'archevêque de Mayence fut saisi d'une telle peur qu'il pria l'Empereur et les princes de négocier encore une fois avec Luther. Charles plaisanta la couardise de l'archevêque; mais la majorité des États était si intimidée qu'elle pria l'Empereur de soumettre Luther à l'examen d'une élite de savants qui rechercheraient dans quels articles il s'était trompé.

Charles céda encore une fois, pour ne pas nuire aux négociations relatives à la justice d'Empire et au régime des Chambres. Mais toutes les tentatives pour amener Luther à se rétracter restèrent infructueuses : « Il n'y a rien à faire avec lui, écrivait Aléander à Rome, pas plus par les remontrances que par la discussion, car il ne reconnaît aucun juge, récuse sans réserve même les Conciles, prétend s'en tenir au texte de la Bible, qu'il veut interpréter à sa tête, se moquant des autres interprétations et les rejetant comme insuffisantes<sup>2</sup>. »

Les nonces respirèrent lorsque Charles, après l'échec de toutes les négociations, obligea le professeur de Wittemberg

<sup>1</sup> Le texte français de ce document, qui n'était connu jusqu'à présent que par une traduction, est imprimé maintenant dans les *Actes de la diète*, t. II, p. 594.

<sup>2</sup> Lettre du 27 avril; BALAN.

à quitter Worms le 26 avril<sup>1</sup>. On arrivait au cas prévu dans les déclarations des États du 19 février et du 20 avril, l'Empereur était donc autorisé, usant de sa propre omnipotence, à venir au secours de la foi catholique et à lancer un mandat pour tout l'Empire contre les docteurs de l'erreur. Sur le désir de l'Empereur, Aléander fut invité à rédiger cet important document. Ce nonce y travailla toute la nuit, de sorte que, dès le lendemain matin, il put donner lecture du brouillon, qui fut encore modifié cependant par les conseillers impériaux. Le 8 mai, Aléander prépara des ordres dans le cabinet impérial pour la prompte exécution du mandat. Charles-Quint, lorsqu'on présenta le document à sa signature, déclara qu'il fallait encore le communiquer d'abord aux États. Dans le premier moment, Aléander et Caracciolo furent surpris; mais il supposa bientôt que l'Empereur, en retardant l'exécution du mandat, avait voulu ne pas trop irriter les princes favorables à Luther, qui auraient pu nuire à ses projets<sup>2</sup>.

La vérité était que l'Empereur, malgré l'insistance des nonces, essayait, pour des motifs politiques, de gagner du temps, jusqu'à ce que ses demandes fussent votées par la diète. Pendant ce temps, Aléander, d'accord avec Caracciolo, travaillait à faire publier le mandat pendant la diète, ainsi que l'Empereur le lui avait promis à diverses reprises<sup>3</sup>. Charles tint parole : le 25 mai il fit lire le mandat solennellement devant nombre d'électeurs et de princes, après quoi Joachim de Brandebourg en annonça l'acceptation unanime. Le mandat même portait qu'il avait été voté à l'unanimité par tous les États réunis. Ce n'était qu'une équivoque et qu'une exagération; pas davantage. Si tous les États n'assistaient pas à cette lecture, la légalité de l'édit n'en était pas

<sup>1</sup> PAQUIER. — C'est la preuve qu'Aléander ne fit aucune tentative pour violer le sauf-conduit de Luther. De même se trouve réfuté aussi le récit d'après lequel Aléander aurait demandé à l'archevêque de Trèves une violation du secret de la confession.

<sup>2</sup> Voy. les rapports d'ALÉANDER des 5, 8 et 15 mai, dans BALAN; BRIEGER; KATKOFF.

<sup>3</sup> Voy. le rapport d'ALÉANDER du 18 mai, dans BALAN.

moins acquise; la lecture, la délibération des États surtout n'était plus indispensable, puisqu'une décision de la diète du 19 février avait autorisé l'Empereur, dans le cas où Luther refuserait de se rétracter, à lancer un pareil mandat et à le présenter comme le résultat d'un vote unanime des États<sup>1</sup>.

La nouvelle de l'acceptation du mandat souleva chez les adversaires de Luther la plus grande joie; chez ses partisans, de la consternation. Aléander ne ferma pas l'œil de toute la nuit, en partie de contentement, en partie de crainte que ses adversaires ne tramassent encore quelque intrigue. Il ne fut pleinement rassuré que lorsque, le lendemain 12 mai, Charles eut apposé son nom sur les pièces présentées : « Que la sainte Trinité soit louée, écrivait-il à Rome : elle nous a donné pour sa fête le plus extraordinaire remède céleste que l'art humain pouvait découvrir contre un pareil mal; car, pour ce qui est de convertir et de ramener en la voie droite les cœurs des hommes, cela est l'affaire de Dieu, qui ne nous abandonnera pas. »

Le mandat, qui est universellement connu sous le nom d'édit de Worms, prononçait, dans les termes les plus forts sur Luther, son bannissement de l'Empire, et ordonnait la destruction de ses écrits. « C'est par ces écrits, lisait-on dans l'édit, qu'il propage ses mauvaises semences : il touche au nombre, à l'ordre, à l'utilité des sacrements; il vilipende l'indissoluble loi du mariage, couvre le Pape d'insultes, méprise le sacerdoce et cherche à pousser les laïques à tremper leurs mains dans le sang des prêtres. Il enseigne que la volonté humaine n'est pas libre, il prêche une vie dénuée de toute loi et dirigée par le caprice individuel, de même qu'il n'a pas craint de démolir toutes les barrières les plus saintes en brûlant publiquement les livres de droit canonique. Il attaque les Conciles, et en particulier celui

<sup>1</sup> Voy. PAQUIER contre WREDE et HAUSRATH. — Voy. aussi KATKOFF, qui avoue que cette affirmation d'un vote unanime pouvait formellement se réclamer de la décision de la diète du 19 février. Autant Katkoff dénonce l'envoi du mandat comme illégal, autant il trouve peu à redire sur ce point.

de Constance, qui pourtant a eu l'éternel honneur de rendre la paix et l'unité à la nation allemande. » Il l'appelle une synagogue du diable et il en traite les membres d'antéchrist et d'homicides. « Pareil à un démon en robe de moine, il réunit en lui les anciennes et les nouvelles hérésies, et, pour détruire la vraie foi, il fait semblant de la prêcher; et, sous le nom et l'apparence de la doctrine évangélique, il renverse toute la paix évangélique, toute la charité, tout le bon ordre. »

Le 29 mai, Aléander était encore à Worms pour veiller à l'exécution du nouveau décret et préparer un autodafé des écrits de Luther. Deux jours après, lui et Caracciolo se mirent en route conformément à des instructions venues de Rome, et ils descendirent, à la suite de l'Empereur, le Rhin vers Cologne.

De même, dans la suite, Aléander travailla activement à faire étendre l'édit dans les États personnels de l'Empereur et à le faire appliquer dans les Pays-Bas, où il résida à partir de cette époque. C'est en partie à son infatigable activité que la nouvelle religion doit d'avoir été presque complètement réprimée dans les Pays-Bas.

Aléander y séjournait encore lorsque Léon X mourut. A ce moment, il reçut la récompense que lui avait méritée son activité sans répit pour l'intérêt de l'Église. Il avait, en terre ennemie, au milieu des plus violents et des plus meurtriers assauts qui lui furent donnés justement par ses anciens compagnons de pensée les humanistes, parmi les privations de toutes sortes et les souffrances corporelles, tenu ferme à son poste sans s'en écarter jamais, alors qu'il était fondé à croire que sa vie même était en danger. Sans doute, il dut avoir des moments de découragement, surtout quand il ne se sentait pas assez soutenu par Rome; mais ce ne furent que des impressions passagères. Dans l'ensemble, il a mené le combat contre les nouveautés religieuses, avec une persistance étonnante, un zèle enflammé, une grande prudence, une grande habileté. Son zèle contre ces doctrines fut aussi grand qu'on puisse l'imaginer; cet homme d'une culture

raffinée ne dédaigna pas de recourir aux plus gros mots; qu'il y ait été provoqué par ses adversaires, cela n'en reste pas moins regrettable. Il payait, sous ce rapport, le tribut à son temps.

De tempérament légèrement irritable et violent, Aléander s'est trompé à plusieurs reprises dans ses jugements sur la situation. Sa grande erreur fut qu'en véritable enfant de la Renaissance, il ramena trop à de mesquins ou à de matériels motifs les raisons profondes et fortes qui faisaient prendre parti pour Luther. Par suite, il compta beaucoup trop arrêter le mouvement par des faveurs ou des largesses. Il ne cessait de former des plans pour gagner les uns ou apaiser les autres. On peut à peine lui faire un reproche de ce que les espérances qu'il avait fondées sur l'édit de Worms ne se soient pas réalisées. Personne alors ne pouvait prévoir le développement ultérieur du protestantisme. Dans l'emploi des moyens énergiques pour la restauration d'un état de choses ébranlé, Aléander, pas plus que ses contemporains, ne découvrit le meilleur. Mais, si grande que fût la confiance d'Aléander sur l'efficacité des moyens de pression matérielle, l'importance des armes spirituelles ne lui échappa cependant pas entièrement. Ses ambitions à ce point de vue ressortent surtout de la lettre qu'il adressa le 5 avril 1521 au cardinal de Médicis. On y lisait : « Je le dis à nos poètes et rhétors de Rome, dont tout le travail consiste à limer un mois durant un couple de vers et à se quereller les uns les autres pour un pauvre mot, ils devraient bien se mettre d'accord et défendre nos croyances dans leurs écrits; avec leur intelligence et leur talent, ils feraient de belles choses et produiraient sans effort plus de besogne que sept de ces braillards qui, rien qu'avec leur art d'écrire ou leur art poétique, se sont acquis dans la foule une aussi grande réputation que s'ils dépassaient toute la véritable théologie. On n'espère pas faire impression sur eux : l'excommunication, ils ne font que s'en moquer; il ne s'agit que de se rappeler qu'un clou enfonce l'autre et de vaincre ces hommes avec leurs propres armes. Puisse le Pape, au retour de Votre

Seigneurie, exciter par des marques de faveur et des récompenses quelques talents sérieux à l'étude de la Bible, et qui mettraient, à la façon des Allemands, leurs plumes en mouvement, mais pour la défense de la foi, en quoi Dieu leur prêterait son assistance ! Pour réfuter ces coquins, nous avons moins besoin maintenant de grands docteurs en théologie, de qui ils ne veulent rien savoir — je ne veux pas dire par là que leurs adversaires doivent être dénués de toute connaissance des Saintes Écritures ; mais, ce qu'il faut surtout dans une si importante entreprise, c'est du brio littéraire. »

On voit qu'Aléander, en véritable humaniste, attendait le salut moins de la science que d'une habile campagne journalistique. C'était sans doute une grossière illusion d'espérer des humanistes romains un succès durable dans cette grande bataille ; mais l'idée première, qu'on devait combattre l'adversaire avec ses propres armes et opposer à la littérature antiromaine une littérature catholique, était juste.

Une chose qui fait honneur à Aléander, c'est la préoccupation constante qu'il montra de détruire les abus signalés dans la Curie et reconnus par lui avec grande loyauté. A maintes reprises, il adjura le Pape de supprimer les nombreuses réservations et dispenses, d'appliquer sans arrière-pensée le concordat conclu avec l'Allemagne, d'atténuer les graves scandales de la Cour de Rome, de mettre un frein aux chasseurs de prébendes, de restaurer enfin la discipline ecclésiastique. Par ces requêtes, trop peu entendues à Rome, on reconnaît l'homme qui, comme nonce près de l'Empereur, servit le Saint-Siège avec un dévouement enflammé ; un précurseur du parti de la réforme catholique, à laquelle du reste il devait se vouer résolument dans la suite.

## CHAPITRE IX

ALLIANCE DE LÉON X AVEC L'EMPEREUR CHARLES-QUINT.

— DÉFAITE DES FRANÇAIS ET AGRANDISSEMENT DES ÉTATS DE L'ÉGLISE. — MORT DU PAPE.

I

En même temps, que l'Empereur rendait le décret de bannissement contre Luther, il concluait son alliance politique avec le Pape. Avant d'atteindre à cette alliance, la politique du Pape et celle de l'Empereur avaient passé par bien des variations.

Leon n'avait enfin adhéré à l'élection de Charles que parce que la nécessité l'y avait contraint : il n'en redoutait que plus la suprématie de celui-ci. L'Empereur et le roi de France se disputaient la faveur du Pape<sup>1</sup> dont l'attitude était d'une importance décisive pour leur lutte prochaine, qui devait être dénouée principalement en Italie. Le choix de Léon X paraissait à peine douteux. Quoique ses origines l'inclinassent plutôt vers l'Espagne que vers la France, la puissance de l'Empereur l'emplissait de défiance et de crainte<sup>2</sup>.

Le Pape Médicis était aussi angoissé que ses prédécesseurs

<sup>1</sup> Voy. les lettres de Castiglione au marquis de Mantoue, des 12, 27, 31 août et 17 septembre 1519. Archives Gonzague.

<sup>2</sup> « Il papa di natura sua è più inclinato a Spagnoli che a Francesi, ma abhorrisce et ha in odio et teme questo uomo de imperatore, massimamente in questo che è tanto potente. » B. CASTIGLIONE, dans une lettre datée de Rome, du 10 septembre 1519. Archives Gonzague.

par le spectre d'une suprématie telle que celle où les Stau-fen avaient aspiré. La nécessité du maintien de l'équilibre européen, garantie de l'indépendance du Saint-Siège et de la liberté de l'Italie, rejeta bientôt Léon X dans les rangs des ennemis du Habsbourg. De là, le plan de prévenir par une attaque le voyage à Rome de l'Empereur; de là le plan d'une grande ligue antiimpériale avec la France, Venise, l'Angle-terre et les Suisses. Mais l'Angleterre ne montra aucune in-clination à se laisser entraîner dans une semblable alliance. En conséquence, il fut question d'une ligue plus étroite entre le Pape, la France et Venise. Mais comme les deux dernières puissances se réservaient prudemment, Léon X ne se soucia pas de se risquer tout seul<sup>1</sup>. Les négociations furent reprises avec plus de zèle avec la France. Là-dessus les desseins du Pape sur Ferrare apparaissaient de jour en jour plus claire-ment. L'anéantissement de ce vassal insoumis, but de la politique papale, depuis le temps de Jules II, apparaissait à Léon X comme d'autant plus urgent, qu'Alphonse avait fait cause commune avec les ennemis du Saint-Siège, non seule-ment pendant l'invasion française de 1515, mais encore pendant la guerre d'Urbin. Le Pape poursuivait ce but avec d'autant plus d'ardeur, qu'il ne voyait d'autre solution à sa position jusque-là si dangereuse, entre deux grandes puis-sances, que dans un agrandissement des États de l'Église. Conscient de sa faiblesse, Léon X jusque-là n'avait pas eu d'autre choix, que de faire de la politique de bascule ou de tomber dans une dépendance servile autant que dangereuse de l'une des deux grandes puissances. Lorsque, à la mort de Laurent, le territoire de l'Église se trouva agrandi du duché d'Urbin et Pesaro, il ne lui manqua plus que d'acquérir Ferrare pour devenir indépendant vis-à-vis de ses amis et de ses ennemis.

Les ennemis naturels d'un État de l'Église ainsi constitué, puissant et dominant l'Italie centrale étaient Venise et la France. Aussi bien Alphonse de Ferrare savait-il qu'il pou-

<sup>1</sup> BAUMOARTEN, *Charles-Quint*, t. V, p. 1, 191.

vait compter sur ces deux puissances. Malgré cela il semble que la France fût prête à abandonner un allié aussi fidèle et aussi vaillant qu'Alphonse. En septembre 1519 fut élaboré un traité destiné à rester très secret entre Léon X et le nouvel ambassadeur français Saint-Marceau, traité dans lequel le premier s'engageait à défendre la France avec ses armes spirituelles et temporelles et à refuser à Charles-Quint l'investiture de Naples et le couronnement impérial; en retour, François I<sup>er</sup> promettait d'appuyer de toutes ses forces les États de l'Église et Florence contre Charles-Quint et aussi contre des vassaux insoumis. Dans la dernière désignation on avait l'air de faire exception pour Ferrare. François I<sup>er</sup> hésita longtemps à conclure ce traité, mais le 22 octobre il se décida à le signer<sup>1</sup>.

Charles-Quint, qui n'avait aucune connaissance de ce traité, continuait à négocier avec le Pape qui persistait à le bercer de l'espoir d'un accord particulier avantageux.

Comme la France paraissait gagnée par le traité d'octobre, Léon X voulut mettre la situation à profit. Cependant il n'osa pas, surtout à cause de Venise, marcher ouvertement contre Ferrare; il recourut à la ruse. Sans qu'Alphonse même ait pu le pressentir<sup>2</sup>, il fit tenter par les bannis de Ferrare un coup de main sur la ville. L'entreprise échoua cependant grâce à la vigilance du marquis de Mantoue<sup>3</sup>.

Les opérations du Pape réussirent au contraire contre les petits tyrans de la Marche d'Ancône et de l'Ombrie qui avaient usurpé contre tout droit une puissance qui n'était pas très différente de celle qu'ils avaient eue autrefois. Des plaintes constantes des populations opprimées par ces bri-

<sup>1</sup> NITTI, p. 256, 258. Le même érudit a publié dans *Arch. Rom.*, t. XVI, p. 229, le texte complet du *Traité d'octobre*.

<sup>2</sup> Cela ressort de la dépêche de l'ambassadeur d'Este à Rome, du 14 janvier 1520. BALAN, t. VI, p. 25.

<sup>3</sup> GUICHARDIN, t. XIII, p. 5. BATMGARTEN, t. I, p. 197. NITTI, p. 270. La tentative faite par BALAN, t. VI, p. 25, de présenter Léon X comme innocent de l'attaque contre Ferrare, ne paraît pas soutenable en face des sources. Voy. aussi SEMPEN, *Carpi*, p. 14, qui prétend que la politique d'alors tenait pour permises de telles violations de paix.

gands sans scrupules rendaient depuis longtemps une expédition nécessaire. En mars 1520, Léon X jugea le moment propice arrivé. Bientôt, par suite de ses énergiques mesures, les tyrans de la Marche tremblèrent. Jean de Médicis fut chargé, d'accord avec l'évêque de Chiusi, Niccolo Bonafede, nommé gouverneur de la Marche, de réduire à la soumission le sire de Fermo, Lodovico Uffreducci, fils du criminel Oliverotto, mis à mort comme traître par César Borgia. Lodo vico se défendit bravement en vaillant condottière, mais perdit la vie et la souveraineté dans une rencontre à Monte-Giorgio. Fermo retomba sous la domination immédiate du pape; les lieux situés aux environs chassaient maintenant les lieutenants de Lodovico<sup>1</sup>. Plusieurs autres petits tyrans de la Marche subirent le même sort; quelques-uns, comme les seigneurs de Recanati et de Fabriano, furent condamnés à mort. Dans le Bénévent, la domination d'Ettore Severiano fut également détruite. Les moyens employés ainsi pour purger les Marches doivent être condamnés comme en partie douteux et certainement indignes d'un Pape; mais le pays se réjouit des résultats; Niccolo Bonafede fit tout pour rétablir l'ordre et la paix; l'administration pontificale paraissait infiniment préférable à celle de ces seigneurs sans foi ni loi. »

Le potentat de Pérouse, Jean-Paul Baglioni, avait été encore pire que Uffreducci. En vain Léon X avait essayé de se l'attacher par d'honorables traités; Jean-Paul reconnaissait tous les bienfaits par des trahisons<sup>2</sup>. Pendant la guerre d'Urbin il eut une attitude plus que douteuse, et même dans le procès contre le cardinal Petrucci une lettre dut être mise au jour, qui le montrait d'intelligence avec celui-ci. La discorde sans fin qui régnait dans la maison des Baglioni fournit au Pape l'occasion souhaitée d'en finir avec ce dan-

<sup>1</sup> Voy. ALFANI, *Mem. Perugine*, dans *Arch. stor. Ital.*, t. XVI; JOVIA; AMIANI, *Memorie di Fano*, t. II, p. 123. FRACASSETTI, *Vita di N. Bonafede*, Pesaro, 1832. — BALAN, t. VI, p. 26. — Sur l'expédition contre les chefs des partisans de Fabriano et Recanati, voy. aussi le rapport d'Ang. Germanello, daté de Rome du 24 mars 1520. Archives Gonzague.

<sup>2</sup> VERMIGLIOLI, *Vita di Malatesta IV Baglioni*, p. 27.

gereux et déloyal vassal<sup>1</sup>. Il fut cité à Rome, à cause du bannissement de son cousin Gentile et de la condamnation à mort des partisans de celui-ci. Jean-Paul, qui avait conscience de sa faute, ne comparut pas, mais envoya à sa place son fils Malatesta. Celui-ci devait s'enquérir publiquement, s'il y avait quelque chose de sérieux à craindre de la part du Pape. Comme Léon X savait admirablement dissimuler, Jean-Paul se laissa persuader par ses amis, notamment par Camille Orsini, de venir à Rome. Il comptait ouvertement sur l'appui de ce puissant seigneur à qui il avait d'ailleurs marié sa fille. Il n'est pas prouvé pourtant que Léon X lui ait envoyé un sauf-conduit<sup>2</sup>.

Jean-Paul Baglioni parut à Rome le 16 mars avec une escorte imposante, entouré de plusieurs des Orsini. Le lendemain, il fit sa visite au Pape, qui se trouvait au château Saint-Ange. Mais le châtelain le fit aussitôt arrêter. Le gouverneur de Rome lui fit son procès; les cardinaux Bibbiena et Armellino poussaient au châtiment le plus rigoureux<sup>3</sup>. Lorsque la nouvelle en arriva à Pérouse, on le jugea « plus mort que vivant »; même à Rome beaucoup crurent tout de suite à une condamnation capitale; d'autres pensaient que s'il renonçait à la seigneurie qu'il avait usurpée à

<sup>1</sup> GUICHARDIN, t. XIII, p. 5; TIZIO, *Hist. Sen.*, in Cod. G., t. II, p. 38, f° 252 de la Bibl. Chigi à Rome; FABRETTI, *Capitani venturieri dell' Umbria*, t. III, p. 221; BALAN, t. VI; CIPOLLA, p. 853; FABRONIUS, p. 309; BONAZZI, t. II, p. 74. — Dans une lettre de Rome du 10 mars 1520 (Archives Gonzague), Ang. Germanello parle d'une *Congregatione extraordinaria* tenue le 9 mars 1520 à cause de Jean-Paul Baglioni.

<sup>2</sup> Le sauf-conduit autographe de Léon X pour J.-P. Baglioni, présenté comme certain par SISMONDI (t. XIV, p. 504), GUGENHEIM, p. 422; DE LEVA (t. I, p. 92); GREGOROVIUS (t. VIII, p. 247), et BONAZZI, était déjà considéré comme douteux par REUMONT, t. III, p. 2, 108. Par contre, BALAN, t. VI, p. 27, n° 5, fait valoir une série de raisons, dont les plus importantes sont qu'Alfani s'exprime dans des termes qui excluent le cas d'un sauf-conduit : « Si dia N. J. aver detto che Giovan Paolo andasse non avendo errato. » L'ambassadeur de Ferrare, Paolucci, dit seulement : « Baglione ed altri furono conducti dove sono da bone parole. » Ce témoin aurait sûrement mentionné le sauf-conduit, s'il en avait existé un. Ang. Germanello, dans son rapport du 17 mars, ne dit rien non plus du sauf-conduit.

<sup>3</sup> Voy. le rapport d'Ang. Germanello du 3 avril 1521. Archives Gonzague.

Pérouse, il obtiendrait la liberté<sup>1</sup>. Mais la situation du prisonnier empira bientôt; ses chaînes furent renforcées quand on découvrit ses intelligences pour soulever la marche d'Ancone; ses fils prirent la fuite vers les Abruzzes, puis vers Venise<sup>2</sup>. Là dessus s'ajoutèrent les épouvantables révélations que fit connaître le procès. Des sources non suspectes<sup>3</sup> rapportent que Jean-Paul avoua des crimes de fausse monnaie, des assassinats, des incestes. Pour chacun il eût mérité la peine de mort, qu'il subit dans la nuit du 2 au 3 juin<sup>4</sup>. Jean-Paul, qui s'était consolé dans sa captivité par la lecture du *Roland furieux* de l'Arioste, mourut en pécheur repentant. Gentile Baglioni qu'il avait banni hérita de ses biens; Pérouse n'obtint qu'une liberté apparente; en fait le

<sup>1</sup> Voy. la lettre de Paolucci du 17 mars 1520, dans BALAN, t. VI, p. 28, et la lettre déjà citée d'Ang. Germanello du 3 avril 1521.

<sup>2</sup> Lettre de Paolucci du 17 mars 1520, dans BALAN, t. VI, p. 28; SANUTO, t. XXIX, p. 403. A Venise, les fils de Jean-Paul formèrent tout de suite avec François-Marie de la Rovère un accord, dont les conséquences éclatèrent aussitôt après la mort de Léon X; mais cet accord prouve aussi qu'en se plaignant de l'entente antérieure de leur père avec François-Marie, Léon X n'avait que trop raison.

<sup>3</sup> Voy. notamment la lettre de Léon X, peu favorable sans doute à Paolucci, du 3 avril 1520, dans BALAN, et le rapport vénitien dans SANUTO, t. XXIX, p. 406.

<sup>4</sup> « Jo. Paulo Baglione in questa notte a sette hore circa li fu tagliata la testa ». Paolucci, 3 juin 1520, dans BALAN. Voy. aussi TIZIO, dans FABRONIUS, p. 309, et Ang. GERMANELLO dans son rapport des 2 et 4 juin 1521. D'après celui-ci, Baglioni fut décapité « al primo revellino du Château; el corpo fu portato a S. Maria Traspontina, benchè prima fosse deliberato ponerlo in publico, ma el papa ad le preci del S. Renzo da Cери revocò dicta deliberatione. » Dans un deuxième rapport du 4 juin 1521, Germanello mentionne le moment de l'exécution : Alli doi del presente ad hore doi e meza de nocte. Voy. aussi le journal, dans *Cod. Barb. lat.*, 3552 (décapitation de Baglioni le 2 juin (Bibliothèque Vaticane) et la lettre de Stefano Saffa (*detto l'Eremita*) du 6 juin 1520, qui raconte expressément que Baglioni se confessa avant l'exécution. (Archives d'Etat, à Modène.) Fabretti et Gregorius, à la suite d'Alfani, placent par erreur l'exécution, le 11 juin. Sur l'effervescence qui suivit à Rome, voy. la significative lettre de Fabrizio Pellegrino, Rome, 7 juin 1520. « Da molti è judicato chel papa non habia voluto andar in processione per paura de non esser morto; el se vede per le guardie grande. » (Archives Gonzague.) En octobre et en décembre, le Pape redoutait encore des complications du côté d'Orsini, apparenté à Baglioni.

légat du Pape, Silvio Passerini, cardinal de Cortone, y gouvernait.

Pendant ces événements, des négociations pour une triple alliance entre le Pape<sup>1</sup>, la France et Venise, avaient échoué, par suite du refus de Venise d'accepter une clause comme celle à laquelle avait souscrit François I<sup>e</sup> contre les vassaux insoumis, c'est-à-dire contre Ferrare.

Un fait de haute portée fut le choix que fit Charles V pour nouvel ambassadeur à Rome de la personne du Castillan Jean Manuel, qui « blanchi dans la pratique de tous les arts » se montra aussi fin qu'énergique. Muni de bonnes instructions, des plus larges pouvoirs et de beaucoup d'argent, Jean Manuel fit le 11 avril 1520 son entrée à Rome, en grande pompe. Le Pape lui fit un accueil très amical, le cardinal Jules lui offrit un appartement dans son palais de la Chancellerie. Manuel présenta un projet de traité, auquel on ne devait pas changer un mot. Mais plus d'un an s'écoula avant qu'on ne fût d'accord. Dans l'obscurité générale, il n'y avait pas lieu de s'étonner que le Pape parût longtemps balancer entre Charles et François I<sup>e</sup><sup>2</sup>. S'il se décida finalement pour l'Empereur et contre la France, il y fut poussé peut-être moins par des vues d'agrandissement de l'État de l'Église que par deux autres mobiles : l'attitude très imprudente du roi de France et la préoccupation du profond ébranlement de l'autorité du Pape en Allemagne.

Le premier trouble dans les rapports entre Rome et la France remontait au début de l'année 1520, en suite des injustes prétentions que François I<sup>e</sup> élevait au sujet de la tutelle de Catherine de Médicis<sup>3</sup>. Il est vraisemblable que le cardinal Bibbiena, alors de retour de France, réussit à lever cette cause de zizanie. Mais Léon X eut bientôt de nouveaux motifs de se plaindre de son allié; car dans les négociations

<sup>1</sup> Sin mudar palabra. Manuel à Charles-Quint, 12 mai 1520. Rome, Nitti, p. 303.

<sup>2</sup> REICHSTAGSAKten, t. II, p. 60.

<sup>3</sup> Voy. lettre de Jules de Médicis au nonce de France G. Stafleo, du 7 janvier 1520, dans Nitti, p. 326.

pour la ligue entre Rome, la France et Venise il fit en mars l'amère découverte, que François I<sup>e</sup> n'était pas du tout décidé à abandonner la défense de Ferrare. De même on put bientôt juger de quelle façon François I<sup>e</sup> entendait tenir ses grandes promesses relativement à la guerre turque, car le Pape ayant demandé en mai du secours pour Rhodes, contre qui le Sultan Selim se préparait à livrer un assaut, François I<sup>e</sup> refusa alors carrément toutes sortes de secours<sup>1</sup>.

Les constants empiétements des Français dans le Milanais par lesquels les droits de l'Église étaient gravement atteints, fournissaient un objet de plaintes encore plus sérieuses. En guise de réparations pour de telles injures, François I<sup>e</sup> multipliait les demandes de concessions, et si elles ne lui étaient pas accordées sur-le-champ, il se répandait en menaces. A l'automne de 1520, François I<sup>e</sup> se permit dans ce sens contre le Pape des choses si déraisonnables, qu'on est stupéfait de son imprudence. Il demanda alors la prolongation, pour plus de cinq années, de la dignité de légat en France, en faveur du cardinal Gouffier de Boissy. Non content de cette extraordinaire concession, François I<sup>e</sup> voulut à cette occasion extorquer encore les dernières clauses qui garantissaient les droits du légat d'Avignon. En vain le Pape fit-il faire par ses nonces Staffileo et Ruccellai<sup>2</sup>, des représentations amicales. En vain consentit-il à renoncer à ces clauses et à se contenter sur ce point de la parole du roi. De septembre à décembre on négocia sans atteindre à un accord<sup>3</sup>.

En même temps que ce différend, François I<sup>e</sup> lui faisait une autre querelle d'Allemand. Il déclara tout à coup, que la bulle du jeudi saint ne pouvait être publiée en France et « qu'il ferait pendre celui qui aurait l'audace de l'afficher. »

<sup>1</sup> Voy. dépêche de Paolucci du 3 juin 1520, dans BALAN, t. VI, p. 30.

<sup>2</sup> Voy. PIEPER, *Nuntiaturen*, p. 58.

<sup>3</sup> Manoscrit. Torreg., t. XXV, p. 387; SANUTO, t. XXIX. La dignité de légat pontifical avait été prorogée pour un an à Gouffier, le 22 juillet 1519. Voy. Bref de Léon X à François I<sup>e</sup>, 22 juillet 1519. Archives du château Saint-Ange. Arm. IV caps., p. 1. (Archives secrètes des papes.)

Le Pape, écrivait le cardinal de Médicis aux nonces de France, préfère ne pas répondre à cette menace, parce qu'elle a été proférée dans la colère; si le roi devait réisérer cette manifestation, les nonces n'auraient qu'à répondre en riant qu'une pareille menace disposerait en effet très bien le collège des cardinaux à aller au-devant des désirs du roi, qu'il s'agit d'une nomination de cardinal ou de toute autre concession. La dernière remarque visait une autre querelle, allumée depuis le commencement de l'année.

Presque en même temps Charles-Quint et François I<sup>e</sup> avaient demandé le chapeau, l'un pour l'évêque de Liège, Eberhard de la Mark, l'autre pour son parent, Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse. Le roi de France déclarait maintenant qu'il ne souffrirait, sous aucun prétexte, l'élévation au cardinalat de l'évêque de Liège, son ennemi mortel. En conséquence, Léon X essaya de faire abandonner par l'Empereur cette candidature désagréable à la France, en lui offrant d'élever Eberhard à l'archevêché de Valence, et comme cette proposition n'avait pas de succès, en lui promettant la nomination de deux autres cardinaux au choix. Charles n'entra pas dans ce plan. Léon X chercha alors à apaiser François I<sup>e</sup> en lui faisant espérer la nomination de deux cardinaux français, s'il abandonnait son opposition à l'élévation d'Eberhard de la Mark. Cette offre fut également refusée. François I<sup>e</sup> s'obstina dans sa prétention, d'empêcher le Pape de nommer l'évêque de Liège, sans se soucier aucunement des embarras qu'il aurait avec l'Empereur; François I<sup>e</sup> alla même plus loin, il demanda au Pape une déclaration sur ses projets contre le duc de Ferrare et sur la restitution de Modène et Reggio à ce dernier. En vain, le plus fidèle ami du roi, l'habile cardinal Bibbiena, l'exhortait à la modération; François I<sup>e</sup> fit tant qu'Eberhard ne put être cardinal<sup>1</sup>. En automne, Léon X crut enfin avoir trouvé un moyen de contenter les Français toujours plus exigeants

<sup>1</sup> Voy. la lettre de Bibbiena du 19 mai 1520, dans MOLINI, t. I, p. 84-85. BAUMGARTEN, Karl V, t. I, p. 289. — Sur Eberhard de la Mark, voy. DE MARTEAU, dans les Confér. de la Soc. de Liège, t. III, p. 75.

et plus menaçants<sup>1</sup>. Le 17 septembre, un consistoire fut tenu, où on discuta sur la nomination des cardinaux proposés par l'Empereur, la France et l'Angleterre. On décida, sur la proposition du Pape, de ne nommer que l'archevêque de Toulouse, Jean d'Orléans. La publication de cette décision fut laissée à sa Sainteté. En ce qui concernait la promotion de l'évêque de Liège, Léon X déclara expressément en cette circonstance qu'il ne la ferait qu'après s'être mis d'accord là-dessus avec François I<sup>er</sup><sup>2</sup>.

De cette nouvelle complaisance à l'égard de la France, Charles-Quint seul aurait eu le droit de se plaindre. Qui pourrait dépeindre l'étonnement du Pape, en apprenant que ce n'était pas Charles qui se plaignait, mais François I<sup>er</sup>! Le roi de France et ses partisans à Rome, en voyant éclater contre Charles Quint une insurrection des villes espagnoles, se crurent les maîtres du monde et se figurèrent déjà tenir le Pape dans leurs mains<sup>3</sup>. François en prit occasion pour se plaindre comme d'une injure personnelle, qu'on eût parlé surtout au consistoire de l'élevation de l'évêque de Liège! Léon X avait longtemps gardé pour lui les sentiments que lui inspiraient les manques d'égard croissants de la France; sa colère n'en éclata qu'avec plus de violence. Au lieu de remerciements pour tout ce qu'il avait fait, il récoltait maintenant des plaintes injustes et des menaces blessantes. « Jamais

<sup>1</sup> Sur les menaces des Français, voy. Nitti, p. 324.

<sup>2</sup> Sur le consistoire du 17 septembre, voy. les lettres aux nonces de France des 26 septembre et 10 octobre 1520, dans *Manoscr. Torreg.*, t. XXV, p. 393, 396. Baumgarten n'y a pas fait attention; de là ses erreurs sur la décision comme sur le jour du Consistoire. Le fait, que ne s'explique pas Baumgarten, que Manuel ait pu, dès le 12 septembre, parler d'un Consistoire relatif à la promotion des cardinaux, provient de ce qu'il fut tenu sur cette affaire un autre consistoire antérieur à celui du 17. Voy. *Manoscr. Torreg.*, t. XXV, p. 394. Qu'il y eût eu un Consistoire le 17 septembre, cela ressort encore des *Acta consist.*, qui, malheureusement trop laconiques, ne parlent pas de notre affaire. Il doit y avoir une faute dans la traduction de la lettre de Campeggio, dans *Brewer*, t. III, p. 1, n° 993.

<sup>3</sup> « Galli miro gaudio exultant atque jubilant et adeo insolenter ut sibi totius terrarum orbis imperium in manibus habere videantur. » Rapport de Gigli à Wolsey, Rome, 26 septembre 1520, dans *Brewer*, t. III, p. 1, n. 994.

depuis qu'elle est au pouvoir, Sa Sainteté n'a été autant irritée que de ce revirement, écrivait le cardinal de Médicis au nonce de France Ruccellai; le Pape repousse un pareil esclavage; on prétend, quand il n'est mû que par la bonté, lui interdire de s'expliquer librement avec son collège de cardinaux<sup>1</sup>. » La nomination de l'archevêque de Toulouse ne fut malheureusement pas décidée. On n'en arriva pourtant pas à une rupture formelle. Au contraire, on continua à négocier avec ardeur, et même pendant les incidents que nous venons de mentionner, les relations d'intimité parurent se continuer, aux yeux des non-initiés, entre François I<sup>r</sup> et Léon X. Mais déjà sans doute, au fond du cœur, Léon X s'était résolument détourné de la France.

Des faits incontestables avaient prouvé à Léon X que les Français étaient aussi insupportables comme amis que redoutables comme ennemis. Cette amère découverte fit mûrir dans son cœur la résolution de reconquérir son indépendance temporelle et spirituelle par l'expulsion des Français d'Italie. Quant à son union avec l'Empereur, il y fut poussé entre autres nombreux motifs sûrement par cette circonstance, qu'il ne lui était pas possible de se passer de son aide dans la tourmente que la révolte de Luther avait soulevée en Allemagne. Peut-être l'adroit et subtil Bibbiena eût-il encore trouvé moyen de réconcilier le Pape avec François I<sup>r</sup>, mais le très ardent défenseur des intérêts français à la cour de Rome fut, juste à ce moment décisif, atteint de la maladie qui devait le conduire au tombeau (le 9 novembre 1520).

Pour parer à toutes éventualités, le Pape se résolut, en octobre, à prendre à sa solde six mille Suisses. Le 2 du même mois, Léon X annonça à l'ambassadeur impérial Jean Manuel, qu'il avait envoyé à son nonce et à Raphaël de Médicis un nouveau projet d'alliance. Il s'y agissait d'une alliance offensive avec l'Empereur contre la France et, effectivement, elle se réalisa huit mois plus tard, avec d'insignifiantes modifications dans les clauses. Pour preuve de sa

<sup>1</sup> Médicis à Ruccellai, 1<sup>er</sup> octobre 1520. *Manoscrit. Torreg.* t. XXV.

sincérité, Léon X offrit qu'un homme de confiance de l'ambassadeur impérial assistât aux négociations que le nouvel ambassadeur de François I<sup>er</sup>, Saint-Marceau, devait mener avec le Pape<sup>1</sup>.

Saint-Marceau arriva à Rome le 17 octobre 1520. Ses communications furent de l'espèce la plus surprenante. François I<sup>er</sup> voulait conquérir Naples, non pas pour lui, mais pour un tiers; comme appât il faisait espérer au Pape une partie du royaume de Naples et Ferrare. Les négociations à ce sujet trainèrent jusqu'à la fin de janvier 1521. On convint enfin très secrètement, que Léon X aurait Ferrare et une bande du littoral du royaume de Naples jusqu'au Garigliano, quant à ce royaume il échoirait au deuxième fils de François I<sup>er</sup><sup>2</sup>. Là-dessus la France permit au Pape de lever ses 6,000 Suisses et elle s'engagea à payer la moitié de leur solde.

François I<sup>er</sup> ne songeait pas à tenir les engagements contenus dans ce traité. Depuis longtemps il prêtait beaucoup plus volontiers l'oreille à ceux qui lui conseillaient d'affaiblir le plus possible la puissance du Pape en Italie. Aucune partie du territoire napolitain non plus que Ferrare ne devaient revenir au Pape; au contraire, on complotait depuis longtemps, à la cour de France, une destruction complète des États de l'Église. Une fois que Léon X aurait eu prêté son aide à la conquête de Naples, le littoral en question devait être donné à Venise, en même temps on projetait de renverser les Médicis à Florence, d'arracher aux États de l'Église Bologne, Pérouse et la Romagne et de les placer sous la domination de petits souverains<sup>3</sup>. Ces divers

<sup>1</sup> Rapport de Manuel du 2 octobre. Voy. BERGENROTH, t. II, n° 299, et Nitti, p. 335.

<sup>2</sup> Bergenroth donna un extrait de ce traité d'après une copie faite par ordre de Philippe II, à Rome; mais il le rapportait à l'année 1519. Que le traité fut de janvier 1521 et eût été conclu effectivement, Bernays l'a démontré de façon irréfutable dans les *Reichstagsakten*, t. II, p. 61; ce qui va contre le sentiment de Baumgarten et de Nitti, d'après lesquels la mission de Saint-Marceau n'aurait pas eu de résultats.

<sup>3</sup> Voy. l'intéressant essai de G. SALLÉS, *Un Traître au seizième siècle : Clé-*

plans n'ont été connus qu'en partie de Léon X; mais le Pape imitait le double jeu du roi de France et le combattait par les mêmes moyens.

Presque en même temps que se faisait l'accord avec Saint-Marceau, le Pape traitait avec le représentant de l'Empereur, de sorte qu'on en revenait au double jeu et à la situation de janvier 1519. Le 11 décembre 1520, Léon X avait échangé avec Manuel l'assurance écrite, qu'ils n'avaient conclu depuis trois mois aucun accord contre les intérêts du contractant et que dans les six mois qui suivraient ils ne concluraient aucun traité sans son assentiment. La promesse fut renouvelée en mars 1521, malgré le traité secret de janvier avec la France! Le peu scrupuleux Médicis avait eu encore une fois la grande adresse de traiter avec les deux rivaux. Lorsque, au commencement d'avril, les six mille Suisses eurent atteint le territoire de l'État de l'Église, il put prendre en paix son irrévocable décision. Qu'elle fut dirigée contre la France, François I<sup>e</sup> n'en était pas le moins coupable, lui qui, au lieu de se gagner le Pape par des concessions territoriales, l'avait aveuglément poussé dans le parti adverse.

Le traité de janvier avec la France ne devait être exécutable qu'après l'adhésion de Venise. Au cours des négociations à ce sujet, le Pape était de moins en moins sûr de la valeur de la promesse que François I<sup>e</sup> lui avait faite de l'aider à prendre Ferrare. Du reste, la nécessité du secours de l'Empereur, pour réprimer le mouvement luthérien en Allemagne, l'entraînait de plus en plus du côté de celui-ci<sup>1</sup>.

Le représentant de Charles à la Curie, Manuel, à peine arrivé à Rome, avait compris l'importance du mouvement antipapiste en Allemagne, pour ramener le Pape à l'Empereur.

*ment Champion, valet de chambre de François I<sup>e</sup>, dans la Revue des questions historiques, 1900, t. II, p. 56.*

<sup>1</sup> JOVE (*Vita*, t. I, p. 4) a déjà affirmé cette relation. Ullmann est également d'avis que la question ecclésiastique, quoique un peu passée sous silence, joua son rôle dans les efforts qui furent faits alors pour établir une étroite communauté d'intérêts avec l'Empereur.

reur. Dès le 12 mai 1520, celui-ci donna le conseil à son impérial maître, s'il allait en Allemagne, de montrer quelque bienveillance à un certain moine, appelé frère Martin, et qui habitait près de l'Électeur Frédéric de Saxe; Léon X redoutait extraordinairement ce frère Martin, qui prêchait publiquement contre les Papistes et passait pour un grand savant. Manuel considérait que c'était un bon moyen d'amener le Pape à conclure une alliance; il était cependant d'avis qu'on n'en devrait user qu'autant que Léon X se refuserait à cette alliance ou la romprait.

On ignore ce que Charles-Quint fit répondre à ce conseil. Dans les rapports politiques de Manuel jusqu'à la fin de décembre, il est beaucoup question d'une alliance politique entre l'Empereur et le Pape, mais il n'y est plus fait mention de l'affaire de Luther; peut-être ces rapports n'existent-ils plus en entier. On ne peut, pour cette raison, affirmer que le représentant de l'Empereur ait négligé tout à fait de se servir de l'arme que cette circonstance lui offrait contre le Pape. Il n'est pas invraisemblable non plus qu'un politique aussi peu scrupuleux que Manuel ait, dans les longues et difficiles négociations de l'alliance, mis à profit, même sans l'assentiment exprès de l'Empereur, cette circonstance que Léon X avait besoin de l'appui de celui-ci; il aura joué ce jeu, en diplomate avisé, qui ne s'y prend pas brutalement, mais procède par insinuations voilées mais constantes.

Le Pape lui-même ne pouvait se dissimuler, quand la décision eut été prise en juin contre Luther, tout l'avantage qu'en obtenait la situation de l'Empereur. Les nouvelles d'Allemagne étaient de plus en plus menaçantes. D'un autre côté, Léon X était un diplomate si pondéré, qu'il s'efforçait d'éviter avec le plus grand soin tout ce qui aurait pu trahir son besoin de secours<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Déjà PALLAVICINI (t. I, c. xxv) a émis l'opinion que le Pape, en faisant appel au secours séculier contre Luther, fut très réservé, pour ne pas trahir sa faiblesse, et, en révélant le besoin d'appui où il était, ne pas fournir occasion à l'Empereur d'en tirer profit en Italie. Cette opinion découle ouvertement du rapport d'Aléander du 8 février 1521, dans lequel on lit : « Je sais

Mais rien ne montre mieux que la situation était favorable à l'Empereur que la fermeté que Léon X mit à éléver l'évêque de Liège au cardinalat, malgré la résistance obstinée de la France et ses graves menaces. De même, l'empressement dont il fit preuve, lorsque Charles lui demanda d'importantes concessions à certains brefs qui restreignaient les pouvoirs de l'Inquisition dans l'Aragon. Pourtant Léon X ne cédait qu'à contre-cœur : on s'en aperçut à la manière dont il procéda, par concessions successives : le 12 décembre 1520 il se déclara prêt à retirer une partie des brefs en question. Ce ne fut que le 16 janvier qu'il les retira tout à fait. Le 13 décembre 1520, Manuel put envoyer à l'Empereur le bref impatiemment désiré contre Antonio de Acuña, évêque de Lamara, qui était du côté des opposants espagnols.

L'Empereur avait pendant ce temps loyalement favorisé, dans ses États héréditaires, l'application de la bulle contre Luther. Dans son couronnement à Aix-la-Chapelle, le 23 octobre, il jura de tenir ferme pour la sainte foi catholique, telle qu'elle avait été transmise par les Apôtres et de garantir au Pape et à l'Église romaine la soumission et la fidélité qui leur étaient dues. Peu de jours après l'archevêque de Mayence lut un bref portant que le Pape avait accordé à l'Empereur, comme à feu Maximilien I<sup>e</sup>, le titre d'« Empereur Élu des Romains. »

Le 14 novembre, Léon répondit à la notification que lui fit l'Empereur de son couronnement, le jour même de cette cérémonie : « De même qu'il y a au ciel deux grands astres, le soleil et la lune, autour desquels rayonnent toutes les

bien qu'à Rome, en renouvelant cette tentative, on a procédé avec réserve, pour ne pas laisser voir l'importance de l'affaire aux Impériaux, qui pourraient en profiter pour nous mettre le pied complètement sur la gorge. » BALAN, n° 36; KATROFF, *Aléander*, p. 73. BALAN croit exacte la déclaration de Léon X rapportée par l'ambassadeur d'Este le 24 mai 1521 : « Non sono a resolvermi a chosa alcuna finche non veda che esito havera questa dieta imperiale, » ce qui revenait à traîner en longueur l'affaire de Luther; mais le sens plus étendu du mot communiqué auparavant : « et quando se resolvesse il cattolico Re volere venire a prehender la corona, » montre qu'il pensait alors au voyage de l'Empereur à Rome.

étoiles, ainsi y a-t-il sur la terre deux grands dignitaires, le Pape et l'Empereur, à qui tous les autres princes sont subordonnés et doivent l'obéissance. » La lettre se terminait en recommandant à Charles de rester un bon fils de l'Église<sup>1</sup>. Dès lors, il apparut comme certain que Charles remplirait tout son devoir de soutien de l'Église en face du mouvement luthérien : « L'Empereur, écrivait de Cologne Aléander, au commencement de novembre, ne se laisse pas tromper par l'agitation antiromaine de Hutten; il tient bon pour nous. » Aléander ne savait également que se louer du zèle catholique des archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne; il allait jusqu'à espérer, dans son optimisme, gagner le prince-électeur de Saxe<sup>2</sup>.

Ces nouvelles et d'autres semblables venues d'Allemagne<sup>3</sup> firent qu'on s'abandonna dans Rome à une trompeuse sécurité. Le 3 décembre 1520, le cardinal de Médicis félicitait Aléander de son activité et le remerciait au nom du Pape des bonnes nouvelles qu'il donnait du dévouement de l'Allemagne au Saint-Siège en face du nouvel Arius ou Mahomet, que Dieu pourrait bien amener à résipiscence.

A ces favorables rapports d'Aléander succédèrent cependant bientôt à Rome des bruits de nature à donner à réfléchir. On apprit avec étonnement quel développement avait acquis le mouvement antiromain en Allemagne. On fut très effrayé de savoir que les bonnes intentions du jeune empê-

<sup>1</sup> BERGENROTH, t. II, n° 380. Le bref papal reprend les idées déjà exprimées par Charles-Quint dans les pleins pouvoirs donnés à Manuel (LANZ, *Mon. Hasburg.*, t. II, p. 174), touchant l'union active des deux plus hautes puissances. L'original de la lettre de Charles-Quint à Léon X sur son couronnement est aux Archives Vaticanas, *Arm. II, caps. I*, n° 59.

<sup>2</sup> Voy. la lettre d'Aléander du 6 novembre 1520 dans les *Reichstagsakten*, t. II, p. 461.

<sup>3</sup> Le 24 novembre 1520, Achille Borromeo envoyait au marquis de Mantoue un rapport de Cologne, du 10 novembre 1520, dans lequel on lit : « Martin Luter è stato danato per eretico de qui et questo perche la M<sup>a</sup> Ces. insieme con li electori li a posto le mane salvo che sassonia, el quale credo che anchora lui se aria remesso, se non fusse stato tra o quattro de quelli sai favoriti di quali spero chel duca col tempo li dara la punitione che merita per esser nemichi de la fede cristiana. » (Archives Gonzague.)

leur étaient contrariées par des considérations politiques et par l'esprit de diplomatie de son entourage le plus immédiat. Justement, on fut très ému d'apprendre que les efforts d'Aléander, pour obtenir un mandat d'Empire contre les livres, se heurtaient à l'opposition résolue des Impériaux qui étaient d'avis qu'on devait entendre Luther et soumettre l'affaire à la diète<sup>1</sup>. De cela, le Pape ne voulait pas entendre parler; fin décembre, il proposa à Manuel de faire venir Luther à Rome avec un sauf-conduit et de désigner quelques personnes pour l'entendre et discuter avec lui<sup>2</sup>. Comme, pendant ce temps, le délai accordé à Luther pour sa rétraction était écoulé, le Pape lança une nouvelle bulle le 3 janvier 1521. Dans cette bulle fut, devant l'obstination de Luther en ses erreurs, lancée l'excommunication dont lui et ses partisans avaient été simplement menacés en juin, et les lieux qu'ils habitaient furent frappés d'interdit. Au milieu de janvier, on eut connaissance à Rome du succès qu'Aléander avait obtenu, le 29 décembre, près de l'Empereur; on sut aussi que Luther, en brûlant la bulle *Exsurge* et en détruisant les livres de droit canonique, venait d'engager une guerre à mort. Là-dessus, le Pape adressa, le 18 janvier 1521, à l'Empereur, la demande formelle et pressante, au nom du maintien de l'unité de l'Église, de faire publier et exécuter par toute l'Allemagne, à l'aide d'un édit impérial, l'excommunication lancée contre Luther. « Charles devait se rappeler, lisait-on dans le document rédigé par Sadolet, combien vigoureusement les Empereurs ses prédécesseurs avaient combattu l'hérésie et combien lui-même avait été favorisé de Dieu dès ses jeunes ans. Dieu lui avait confié le glaive le plus puissant qu'il y eût au monde; il lui aurait été remis inutilement, s'il ne l'employait pas contre les infidèles et les hérétiques. » Des lettres semblables étaient envoyées au père Glapion, confesseur de l'Empereur, et aux divers princes de l'Empire. En expédiant ces écrits,

<sup>1</sup> Lettre d'Aléander du 14 décembre 1520. BALAN, n° 11; BRIEGER, n° 1.

<sup>2</sup> Lettre de Manuel du 31 décembre 1520, dans BERGENROTH, t. II, n° 314.

le cardinal de Médicis déclarait, le 28 janvier, que le Pape et tout le Sacré Collège n'avaient qu'à se louer du saint zèle de l'Empereur en cette affaire. Aléander obtint en même temps un envoi d'argent qu'il avait attendu avec autant d'impatience que ces pièces elles-mêmes<sup>1</sup>. Dans des lettres particulières du 1<sup>er</sup> au 6 février 1521, Aléander fut invité par le cardinal de Médicis à représenter à l'Empereur, d'une façon pressante, que, dans le mouvement luthérien, il ne s'agissait pas moins de ses intérêts que de ceux du Pape et du Saint-Siège, les novateurs religieux poussant autant à des désordres qu'au renversement de toute autorité temporelle en Allemagne; leur intérêt personnel devait donc amener les princes à combattre les nouvelles doctrines.

Le 6 février eut lieu, au château Saint-Ange, un Consistoire dans lequel le Pape parla des deux incendies qui venaient d'éclater. L'un de ces incendies était le péril dont des bandes de soldats pillards menaçaient les États de l'Église, et contre lesquels il avait l'intention de se servir, en cas de nécessité, des six mille Suisses. L'autre incendie était le mouvement excité par Luther et ses partisans. Le Pape pria, dans ce but, les cardinaux de rédiger une instruction qu'on enverrait à l'Empereur. Quelques cardinaux proposèrent de faire porter ce document par Schoenberg; on pourrait aussi envoyer à l'Empereur, en Allemagne, deux ou trois cardinaux-légats.

A l'égard de Manuel, Léon X lui repréSENTA, le 13 février, les fâcheuses suites que pourrait avoir, si on ne l'arrêtait pas, l'hérésie luthérienne, non seulement pour la puissance papale, mais aussi pour le pouvoir laïque. Le Pape songeait alors sérieusement à l'envoi de plusieurs cardinaux-légats à la diète, suivant la proposition qui en avait été faite au Con-

<sup>1</sup> BALAN, *Mon. ref.*, n° 16. — Vers ce temps, le Pape accordait à l'Empereur ce qu'il lui avait demandé concernant l'Inquisition en Aragon. — L'ambassadeur vénitien raconte, le 30 janvier 1521, que le Pape a reçu ce jour-là à Magliana, par un courrier, des lettres d'Allemagne, et « lecte il Papa stè sopra de si, le qual lettere erano di Alemagna. » SANUTO, t. XXIX, p. 615. — Nous ne pouvons malheureusement rien dire de précis sur le contenu de ces lettres, car les dépêches d'Aléander de janvier 1521 sont perdues.

sistoire; mais ce plan fut abandonné à la suite des représentations faites par Aléander.

L'affaire de Luther occupait alors le Pape plus qu'aucune autre. Il consacra de nombreuses heures, si on en croit l'ambassadeur vénitien, à la lecture d'un ouvrage composé contre Luther, probablement celui du Dominicain Ambro-gio Catarino<sup>1</sup>. La question de l'alliance avec l'Empereur, jusque-là envisagée au point de vue politique, apparaissait sous un angle de plus en plus particulier, à mesure qu'on se rendait mieux compte de ce que pouvait faire Charles-Quint contre Luther et ses partisans. Le 25 février, Manuel écrivait que l'affaire luthérienne était énormément à cœur au Pape et que celui-ci désirait une entrevue avec l'Empereur, le but de cette entrevue étant vraisemblablement que Léon voulait se concerter avec Charles-Quint pour des mesures à prendre contre Luther. Le même jour, le Pape adressait à l'Empereur une lettre d'éloges extrêmement flatteuse; depuis les rapports de ses nonces, il avait constaté avec joie que l'Empereur, en tant que soutien de l'Église, était un véritable émule de Constantin, de Charlemagne et d'Othon; il bénit Dieu d'avoir donné à Charles de pareils sentiments. Dans un *post-scriptum*, le Pape exhortait l'Empereur à prendre le glaive et le bouclier pour la défense de l'Église<sup>2</sup>. Des brefs semblables étaient adressés aux divers princes ecclésiastiques ou séculiers d'Allemagne; il y accréditait expressément une fois de plus les deux nonces<sup>3</sup>. En envoyant ces documents, le cardinal de Médicis, le 3 mars, adjurait encore une fois Aléander d'insister près de l'Empereur, surtout sur ce point que les doctrines nouvelles ne

<sup>1</sup> « *Apologia pro veritate cath. et apost. fidei*, » parue en décembre 1520; ENDERS, t. III.

<sup>2</sup> BALAN, n° 26. — Manuel envoya cette lettre le 1<sup>er</sup> mars. Voy. BERGENROTH, t. II, p. 324.

<sup>3</sup> Cela fut fait sur une plainte d'Aléander du 12 février. (BALAN, n° 21.) — Médicis répondit le 26 février que l'omission ne s'était pas produite par manque d'égards envers Aléander, mais parce que celui-ci ne l'avait pas demandé; que, de même, il a toujours été sous-entendu que Caracciolo s'effacerait devant Aléander, dans l'affaire luthérienne, BALAN; KATROFF.

visaient pas seulement l'Église, mais tendaient, comme autrefois celles des Hussites, à bouleverser l'ordre temporel dans l'Empire ; en même temps, il y félicitait Aléander de son discours à la diète, qui avait été une action aussi éclatante qu'utile.

La nouvelle que Luther, en dépit de tous les efforts des nonces, allait être appelé devant la diète, souleva à Rome une grande irritation. Une instruction du Pape, envoyée aux nonces dans la deuxième moitié de mars, précisa la position du Pape dans cette question ainsi que dans celle relative au mandat de séquestration.

Le Pape y pose résolument en principe que Luther, déjà condamné, ne pouvait être entendu publiquement. Cependant, l'Empereur avait la faculté de lui accorder audience sans témoins, pour lui promettre, dans le cas où il reconnaîtrait ses erreurs, la grâce du Pape, ou bien lui offrir un sauf-conduit pour Rome ou un interrogatoire de l'Inquisition espagnole. S'il n'acceptait pas, il ne resterait plus qu'à le renvoyer avec le sauf-conduit avec lequel il serait venu et à procéder énergiquement contre lui et contre ses partisans. Il est bien entendu qu'on séquestrera tout d'abord les livres de Luther, si on ne peut rien faire de plus; mais ces livres doivent être publiquement brûlés, si Luther ne veut pas se rétracter. L'Empereur mérite des éloges pour l'énergie qu'il a mise jusque-là à défendre la cause de l'Église, mais il ne faut pas qu'il s'arrête à moitié chemin<sup>1</sup>.

Le plan d'appel de Luther devant la diète chagrina et inquiéta extrêmement le Pape, car le jeune Empereur avait été jusque-là la seule personnalité sûre en qui on avait cru pouvoir se fier à Rome. Cependant, même à ce moment-là, Léon X ne négligea pas les ruses diplomatiques; et, tout en laissant sans doute voir à Manuel sa frayeur que l'Empe-

<sup>1</sup> « La Notula mittenda ad nuntios » est sans date, dans BALAN, n° 34. — BIEGER remarquait qu'elle devait être au plus tard de février ou du commencement de mars. Wrede la suppose plus justement de la deuxième moitié de mars, et KATROFF se range à son opinion; il croit que le grand plénipotentiaire en est l'auteur.

reur ne cédât trop, il ne trahit pas trop son besoin de secours et la grandeur de son angoisse. Le cardinal de Médicis était bien plus expansif et plus net avec Aléander. La bonne volonté de l'Empereur, lit-on dans une lettre de ce cardinal du 29 mars, ne suffit pas; il faut la diriger. Le Pape n'est pas du tout satisfait des retards interminables que subissent les ordres de l'Empereur lui-même; le zèle de Sa Majesté s'est incompréhensiblement refroidi; le défenseur proclamé de l'Église prête l'oreille aux ennemis de celle-ci. Si l'Empereur ne résout pas l'affaire avant la clôture de la diète, les pires conséquences sont à apprécier. Du reste, Dieu n'abandonnera pas son Église; qu'Aléander aille seulement de l'avant, d'accord avec le nonce Caracciolo et avec Raphaël Médicis<sup>1</sup>.

Immédiatement (20 mars) le Pape mit l'affaire en délibération au Consistoire. Là, plusieurs cardinaux se plaignirent de ce que l'Empereur en citant Luther devant lui s'était attribué une juridiction qui appartenait au Saint-Siège. Léon X, en transmettant cette communication à l'ambassadeur impérial, lui fit observer que Charles, dans sa citation, avait été bien mal conseillé, que Luther ne serait pas bien reçu même en enfer, enfin qu'il fallait que l'ambassadeur écrivit à l'Empereur de ne pas traiter cette affaire à la légère<sup>2</sup>. Dans ces circonstances, il était doublement significatif, que Léon X, le jeudi saint (28 mars), dans la bulle *In cœna Domini*, ait traité expressément Luther d'excommunié et d'hérétique.

A l'occasion du sauf-conduit rédigé en termes très honorables pour Luther, on prit résolument position. Le cardinal de Médicis ne se retint plus de blâmer fortement l'Empereur. En termes pleins de vivacité il se plaignit, fin mars, à Aléander, qu'on prît à Worms des mesures illicites et qui

<sup>1</sup> BALAN, n° 49. — Les lettres de félicitations aux électeurs de Mayence et de Brandebourg et la lettre de conseils au duc Georges de Saxe étaient datées du 16 mars. SADOLETI, *Epist.*, p. 103; BALAN, n° 51-52.

<sup>2</sup> BERGENROTH, t. II, n° 325. — Le Consistoire est également très brièvement mentionné dans SANUTO; il n'y est guère question, de même que dans les *Acta consil.*, que de la canonisation de Bennos.

allaient contre leur but, en voulant entendre Luther devant la diète et en suspendant l'exécution du jugement, sans parler des changements que cela faisait subir au mandat de séquestration. L'Allemagne, toujours privilégiée par les Papes, se rendait coupable de la plus insultante ingratitudo et devait s'attendre à perdre l'Empire. « Sa Sainteté, lisait-on plus loin, ne peut croire que Charles ait l'intention d'abandonner la voie suivie par ses très chrétiens et catholiques prédécesseurs et d'être ingrat envers Dieu et le Saint-Siège; ces éternels délais, cette remise en discussion d'une affaire aussi publique et aussi scandaleuse déshonorent sa Majesté. Si Charles est si impuissant contre un seul homme qui se trouve en son pouvoir, que peuvent attendre de lui l'Église et la Chrétienté dans la lutte contre les Turcs et les infidèles? » Aléander et Caracciolo étaient ensuite invités à agir de toutes leurs forces sur l'Empereur et ses conseillers ainsi que sur les électeurs de Brandebourg et de Mayence, ils ne devaient se laisser entraîner à discuter, sous aucun prétexte, avec Luther, car cela, comme Aléander l'avait fort bien montré, était incompatible avec la dignité du Siège apostolique<sup>1</sup>.

Aléander, dans son rapport du 8 mars, avait parlé d'une manifestation menaçante du grand camérier impérial Wilhelm de Groy, seigneur de Chièvres, et de laquelle il concluait que les Impériaux voulaient utiliser l'affaire de Luther pour influencer la politique du Pape<sup>2</sup>. Cette nouvelle était arrivée à Rome par d'autres voies encore; on ajoutait même que l'Empereur avait demandé à Luther de renoncer à ses erreurs, mais qu'il lui avait permis de dire tout ce qu'il voudrait contre le Pape<sup>3</sup>. Les choses sonnaient donc assez

<sup>1</sup> BALAN, n° 63. — La date donnée par BALAN, 15 avril, repose sur une grave erreur; BRIGEN a indiqué avec certitude la date exacte (fin mars). Sur l'opinion à Rome, voy. la dépêche de Fantini du 23 mars 1521, citée par BALAN, t. VI, p. 39.

<sup>2</sup> Voy. KATROFF, qui remarque justement que la menace de Chièvres était tout à fait dénuée d'importance, car la direction des grandes affaires politiques avait été transférée à Gattinara.

<sup>3</sup> Rapport de Manuel du 27 mars 1521. BERGENROTH, t. II, n° 326.

mal et le Pape évitait de parler trop haut de ses soucis et de ses besoins à l'ambassadeur de l'Empereur de peur de lui fournir une occasion que celui-ci aurait pu utiliser : « Dieu soit remercié, disait-il à Manuel, de m'avoir envoyé en ce temps un empereur, si bien disposé pour l'Église ». Tout en priant Manuel de remercier Charles de ses bonnes promesses, il ajoutait : « l'Empereur devrait bien en finir et ne pas s'exposer à se laisser entraîner sur des voies perverses par des gens qui écoutent le diable<sup>1</sup>. » Le 8 avril l'agitation du Pape était si grande que Manuel dut envoyer un courrier à Worms, pour informer Charles-Quint que Sa Sainteté attendait avec une extrême impatience des nouvelles de l'arrivée de Luther à la Diète<sup>2</sup>. Bientôt le Pape sortit une seconde fois de sa réserve. La cause en était surtout le rapport d'Aléander sur l'entrée de Luther, sur les ménagements des Impériaux envers l'Électeur de Saxe et sur toute leur conduite, par laquelle ils témoignaient qu'ils comptaient bien plus avec les hommes qu'avec Dieu. Là-dessus arriva la nouvelle, qu'on voulait faire un arrangement religieux avec Luther. Léon X fit appeler Manuel et lui dit, qu'à son point de vue, un pareil arrangement serait le plus sûr moyen d'aboutir à la ruine totale de l'Église. Manuel répondit qu'il ne savait rien d'un pareil plan, mais que l'Empereur veillerait sûrement à ce que les intérêts de Dieu et du Pape ne soient pas abandonnés. « Léon X, écrivait à ce propos Manuel, considère la question luthérienne comme une affaire de la plus haute importance; si on ne lui donne pas satisfaction sur ce point, on n'obtiendra rien de lui<sup>3</sup>. »

Le Pape dut tenir un langage très énergique au représentant de l'Empereur, car Manuel, qui le 29 mars parlait

<sup>1</sup> « Ce sont les termes exacts que Sa Sainteté m'a ordonné d'employer dans ma lettre à Votre Majesté, » dit Manuel dans son rapport du 3 avril 1521; BERGENROTH, t. II, n° 327; l'ambassadeur vénitien, le même jour, mentionne un entretien avec Léon X, concernant Luther; SANUTO, t. XXX, p. 130.

<sup>2</sup> KATKOFF doit publier une étude particulière sur la négociation qui eut lieu dans le même temps au sujet de l'élection de l'évêque d'Havelberg, sous l'influence de l'affaire luthérienne, en vue de gagner l'électeur Joachim I<sup>er</sup>.

<sup>3</sup> Rapport de Manuel du 27 avril 1521, dans BERGENROTH, t. II, p. 329.

encore à Charles de la possibilité d'exercer une pression sur Léon X à l'aide de l'affaire luthérienne<sup>1</sup>, recommandait instantanément maintenant de contenter Sa Sainteté sur la question de foi. Mais Léon ne fit-il pas encore une concession politique importante à l'Empereur pour en obtenir une vigoureuse démonstration contre Luther<sup>2</sup>?

Charles Quint ne songeait pas à exploiter l'affaire de Luther au profit de ses négociations politiques. Il en donna justement alors une preuve visible. Le 18 avril, après le premier interrogatoire de Luther et avant que cette affaire eût reçu une solution définitive, il envoya Raphaël de Médicis, à Rome, pour présenter au Pape un projet d'alliance<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Rapport de Manuel du 29 mars (*REICHSSTAGSAKten*), t. II, p. 866.

<sup>2</sup> Voy. BAUMGARTEN, *Charles-Quint*.

<sup>3</sup> WREDE proclame ici l'importance de l'envoi de Médicis juste à ce moment, et y voit la preuve que Charles-Quint ne voulait pas se servir de Luther contre le Pape. Déjà EGELHAAF, dans son essai : *Attitude de Charles-Quint dans l'affaire luthérienne à la diète de Worms*, avait montré qu'il faut distinguer, dans cette affaire, entre l'Empereur et ses conseillers, ce que n'avait pas fait RANKE. EGELHAAF observe avec raison (*Analetken*, p. 273, Stuttgart, 1886) : « A notre avis, Charles laissa bien ses ministres menacer et tirer des plans sur Luther pour leur politique; cela ne pouvait nuire; quant à lui, qui menait ses affaires constamment, il n'a jamais songé à se servir de cet hérétique. Certes, il a dû se prêter peu à peu aux tentatives d'accordements avec Luther et à son assignation, mais il ne le fit pas pour effrayer le Pape et se le gagner contre la France. Rome avait d'autres points vulnérables; l'Empereur avait d'autres moyens de pression. Les griefs multipliés de la nation allemande étaient là plus efficaces que la faveur accordée à l'hérésie, qui devait tant faire de mal en Espagne, sans servir en rien les affaires d'Allemagne ou d'Italie. Il assigna Luther, pour ne pas heurter le sentiment allemand, pour obtenir ses 24,000 hommes, pour « ne pas gâter son affaire et celle du Pape », comme il le dit à Aléander. Lorsque ce « dissimular e lemporeggiar » (BALAN) eut obtenu l'effet désiré, il jeta le masque. « Les conseillers de l'Empereur purent à Rome, aussi bien que dans l'entourage de Charles, s'être proposé d'utiliser Luther comme un instrument contre le Pape, dans le cas où celui-ci aurait été tenté de s'allier à la France et d'appuyer une attaque du roi contre Naples. » Charles ne partagea pas cette manière de voir. Nulle part on ne trouve un mot, dans ALÉANDER qui fut pourtant un habile ambassadeur, émettant un doute sur le manque de loyauté de l'Empereur. La peinture que nous fait BALAN de l'attitude de Charles-Quint est tout à fait inexacte : KATKOFF dit avec beaucoup de raison que Charles-Quint, quand Aléander le lui demanda, ne refusa pas en principe de procéder contre Luther, et que, dans tous les cas, il se prononça pour la cause de Rome très carrément, au moins sur les points essentiels.

Médicis arriva à Rome le 30 avril. Pendant ce temps on avait eu connaissance de l'intelligente démarche de Jean de Eck, de telle sorte qu'un homme comme Giberti pouvait déclarer qu'il ne s'agissait plus maintenant que d'achever la victoire heureusement remportée sur Luther. La joie dans l'entourage du Pape était aussi grande à présent que l'avait été la contrariété causée par le fâcheux développement de cette affaire.

La déclaration nettement catholique de l'Empereur, le 19 avril, accrut encore le contentement. Elle fut lue avec les derniers rapports des nonces d'Allemagne et d'Espagne dans un consistoire du 10 mai. Le Pape et les cardinaux trouvaient à peine des expressions suffisantes pour louer l'Empereur; on signala aussi, avec toute la reconnaissance possible, les efforts des nonces et de tous ceux qui avaient été chargés de l'affaire. Des brefs particuliers furent envoyés à l'Empereur, aux princes électeurs, à Glapion et aux autres personnalités éminentes de la Cour pour leur exprimer la reconnaissance au sujet de leur catholique attitude dans laquelle celui-ci les engageait à persévéérer. Dans le bref à Charles-Quint, avec signature autographe, Léon X disait justement que celui-ci avait dépassé ses espérances et qu'il s'était conduit en vrai défenseur de l'Église. La déclaration impériale du 19 avril, fut, — cas extraordinaire, — connu tout de suite à Rome par l'impression<sup>1</sup>.

Cependant on s'occupait de concert avec Raphaël de Médicis activement de l'alliance politique, que l'Empereur et le Pape se préparaient à nouer contre la France. Des difficultés inattendues se présentèrent à sa conclusion; car au lieu de l'alliance offensive, désirée par Léon X, il n'était question dans le projet apporté par Raphaël de Médicis que d'une alliance défensive, c'est ce dont ne voulait le Pape à aucun prix. Quoique Manuel eût cédé tout de suite et modifié le projet conformément aux désirs de Léon X, celui différait,

<sup>1</sup> Tizio rapporte ce détail jusque-là inconnu. Il dit expressément que la déclaration fut *scripta lingua gallica*.

de jour en jour, sa signature. De l'attitude de l'Empereur, qui avait changé continuellement le projet de traité, — mille fois, disait Manuel, — Léon X croyait devoir conclure que la puissance de celui-ci n'était pas aussi grande qu'on se la figurait<sup>1</sup>. Une circonstance qui agissait encore davantage sur le Pape aussi irrésolu que craintif, c'est que les Français déclaraient avoir conclu une alliance avec les Suisses. A cela vint s'ajouter l'influence de l'Angleterre qui conseillait la neutralité. L'irrésolution foncière de Léon X trouvait sans cesse de nouvelles excuses.

Les flottements du Pape donnèrent de nouvelles espérances aux diplomates français à Rome, le comte Carpi et le sire de Gisors. Léon les entretenait de déclarations encourageantes. Sachant combien le Pape tenait à avoir Ferrare, les Français faisaient miroiter à ses yeux la réalisation de ce désir, ainsi que l'agrandissement de l'État de l'Église du littoral napolitain. Tout cela, — autant qu'on peut s'en fier aux rapports de Carpi, qui ne nous sont malheureusement pas connus en entier — tout cela faisait une telle impression sur Léon X, qu'il semblait presque consentant aux vues de la politique française. A toutes ces considérations il convient d'ajouter les embarras financiers croissants, dans lesquels se trouvaient le Pape aussi bien que l'Empereur. Lorsque Carpi annonça enfin que l'alliance de la France avec les Confédérés était un fait accompli, Léon X se montra tel que le représentant de la France était rempli des meilleures espérances.

Il n'échappa pas à Manuel que la peur était le principal motif qui attirait Léon X vers la France. Il conseilla, en conséquence, à son impérial maître, d'effrayer le Médicis à son tour, en concluant une alliance avec l'Angleterre, en détachant les Suisses de la France, en nouant des négociations

<sup>1</sup> ULMANN essaye d'éclaircir l'obscurité qui n'a pas été complètement dissipée relativement aux négociations de Léon X et de Charles-Quint et aux hésitations du premier par l'hypothèse que Charles avait en vue d'obtenir de son alliance quelque avantage considérable, comme, par exemple, la concession formelle de l'investiture de Naples, ce qui rendait le Pape si hésitant.

avec la France, en menaçant enfin d'assembler un concile. Sans attendre les résolutions de l'Empereur, Manuel écrivit au vice-roi de Naples d'amener des Abruzzes une armée sur les frontières de l'État de l'Église pour exercer sur Rome une pression décisive<sup>1</sup>.

Mais avant même qu'on eût eu recours à ces moyens extrêmes, Léon X s'était décidé et pour l'Empereur. Les Français avaient de trop mauvais procédés. Léon X apprit bientôt que Lautrec avait dit publiquement qu'on ne devrait laisser au Pape que ses oreilles<sup>2</sup>. Tout le mal que les Français lui avaient fait, du temps qu'il était cardinal ou depuis qu'il était Pape, lui revenaient à l'esprit. Mais ce qui lui porta le dernier coup, ce fut la nouvelle que les Français, contrairement à leurs promesses réitérées, essayaient d'introduire, en qualité de leur allié, le duc de Ferrare dans leur traité avec les Suisses. Le 28 mai Manuel pouvait mander à l'Empereur, que le Pape lui avait expédié par Raphaël de Médicis le traité signé qui devait cependant rester encore provisoirement secret. Girolamo Adorno et le cardinal de Médicis avaient largement contribué à ce succès, à côté de l'ambassadeur impérial.

Cet acte d'alliance offensive, daté du 8 mai, revint une fois de plus, dans son introduction, sur la grande idée du moyen âge, l'harmonie qui doit régner entre les deux plus hauts pouvoirs établis par Dieu, le pouvoir du Pape et celui de l'Empereur. Ces « deux têtes de la Chrétienté s'unissent pour écarter d'elle les erreurs, pour fonder la paix universelle, combattre les Turcs et tout remettre dans une forme et un état meilleurs ». La cause de tout le mal est la soif de conquête de la France, qui s'est emparée de Milan et de Gênes et de là a menacé la pauvre Italie et l'indépendance du

<sup>1</sup> Un mouvement à la frontière napolitaine devait produire à Rome une impression d'autant plus grande qu'il y avait alors des milliers d'Espagnols dans la Ville éternelle, lesquels pouvaient menacer le Pape dans sa propre résidence.

<sup>2</sup> Léon X le raconta lui-même à l'ambassadeur vénitien Gradenigo. ALBERI, 2<sup>e</sup> série, t. III, p. 70.

Saint-Siège. Pour établir le repos et la paix, il faut employer le fer et le feu contre le membre qui trouble la paix : les usurpations des Français en Italie doivent être arrêtées. En conséquence, Milan et Gênes seront attaqués à la mi-septembre par les troupes impériales et pontificales, libérés du joug français et les Sforza et les Adorni y seront rétablis comme vassaux de l'Empire. Tous les territoires, qui appartiennent au Pape, et en premier lieu Parme et Plaisance, dans le Milanais, ensuite Ferrare lui seront restitués. L'Empereur s'engage, dans les termes les plus circonstanciés, à soutenir le Pape contre ses ennemis, contre les hérétiques et ceux qui calomnient le Saint-Siège et il garantit la souveraineté des Médicis en Toscane. Léon X se lie par contre de son côté et pour toujours avec Charles de la façon la plus étroite ; il lui promet en particulier une nouvelle investiture de Naples ainsi que son appui pour Naples et pour la revendication des droits de l'Empire contre Venise<sup>1</sup>.

C'était le Pape surtout qui gagnait à ce traité ; l'Empereur n'y gagnait rien, pour ses revendications en Italie, qu'il n'eût auparavant ; par contre, l'État de l'Église était si visiblement accru, que l'indépendance du Saint-Siège, but constant des efforts de Léon X, parut assurée<sup>2</sup>. Un plus grand avantage encore était enfin l'appui solennellement promis par Charles contre tous les ennemis de la Foi Catholique.

Ainsi s'alliaient encore une fois les deux plus hauts pouvoirs, temporel et spirituel, pour défendre la vicille croyance dans le Saint Empire Romain, à un moment de la vie du peuple allemand, où la tourmente contre l'ordre de choses établi jusque-là était déjà déchainée<sup>3</sup>.

A la Curie, on s'abandonnait à la confiance que, grâce à

<sup>1</sup> Les bulles qui permettaient à l'Empereur de prendre la couronne de Naples, en outre de la couronne romano-allemande, en déterminaient les obligations féodales et y relevaient la redevance. Voy. RAYNALD, 1521, n° 81, et DUMONT, *Suppl.*, t. II, p. 4, 167.

<sup>2</sup> GUICHARDIN assure que cette considération fut décisive pour la conclusion du traité.

<sup>3</sup> De nouveaux historiens comme HOMFLER et BUSCU proclament l'importance de cet événement.

l'édit de Worms, l'Empereur réussirait à rester le maître du mouvement. La satisfaction, que le nouveau décret impérial contre le Luthéranisme causait au Pape, fut exprimée de la manière la plus vive par le cardinal de Médicis dans ses lettres à Aléander. Le nonce fut chargé d'exprimer les plus chauds remerciements du Pape à l'Empereur et à tous ceux qui avaient aidé à cette importante résolution<sup>1</sup>. Le 7 juin l'importante nouvelle fut également communiquée, en consistoire, aux cardinaux. Comme conclusion on brûla bientôt sur la place Navona à Rome le portrait et les écrits de Luther<sup>2</sup>.

Autant le cardinal de Médicis s'était montré reconnaissant du zèle déployé à Worms par Aléander ainsi que de son énergie et de sa fidélité au pouvoir, autant il se montra infatigable, dans la suite, à exciter le nonce à poursuivre l'anéantissement de la nouvelle hérésie. Il n'échappa pas à l'observation du Médicis, qu'Aléander s'abandonnait de nouveau maintenant à de fort optimistes espérances<sup>3</sup>. On les partageait d'autant moins à Rome qu'on avait reçu d'Allemagne par des frères mineurs qui y résidaient des nouvelles fort peu rassurantes.

En Hollande, grâce au zèle d'Aléander, on avait obtenu sans doute de grands résultats; mais en Saxe la nouvelle doctrine, protégée par l'Électeur, gagnait de plus en plus du terrain. Les espérances qu'avait fait concevoir la retraite de Luther à la Wartbourg se trouvaient vaines. On ne méconnut pas à Rome le danger qu'il y avait là. Aléander fut invité, le 18 septembre, à faire des représentations expresses

<sup>1</sup> Médicis à Aléander, 6 juin 1521, dans BALAN, n° 99.

<sup>2</sup> Que cet acte placé en 1520 par ENDERS et RENAZZI soit en réalité de 1521, KATROFF l'a démontré, s'en référant à la première édition du *Catal. herét.* de BERNHARD DE LUXEMBOURG. TIZIO, dans ses *Hist. sen.*, nous en fournit une plus ample confirmation. L'acte y est daté d'un jour plus tôt que dans BERNHARD DE LUXEMBOURG: « Praterea Junii undecima martii dicata Rome in Naone simulacrum Martini Luterii publice crematum est tanquam heretici et opuscula illius quamplurima fetenti admixto lumine ita ut circumstantes ferre non valcerent. (Bibliothèque Chigi, à Rome.)

<sup>3</sup> Voy. les lettres du 27 juin et du 6 juillet, dans BALAN, p. 261, 274; BRIEGER; PASQUIER.

à l'Empereur au sujet du « scandale » saxon. « Si l'édit de Worms, avant que l'encre n'en soit séchée, n'a pas plus d'autorité, à quelles audaces ne se portera pas l'Électeur de Saxe, quand l'Empereur aura quitté l'Empire? Si maintenant on n'avance pas plus, on peut s'attendre à ce que les choses aillent encore plus mal qu'avant. »

Si on avait su à Rome, à quel point la presse et les prédications excitaient alors le peuple allemand à la destruction du culte catholique et à l'assassinat des ecclésiastiques, les craintes eussent été certainement plus grandes encore. Mais on était sérieusement inquiet, en dépit des rapports optimistes d'Aléander. Ce qui rassurait un peu, c'est que les autres pays de la Chrétienté semblaient ne rien vouloir entendre des doctrines luthériennes. En Italie, il ne manquait certes pas de gens qui sympathisaient avec Luther, mais les partisans de Luther n'étaient que des individualités éparses; on n'entendait rien dire de suspect dans ce sens, de l'Espagne et du Portugal<sup>1</sup>. Le roi de Pologne, Sigismond, avait lancé dès le 26 juillet 1521 un édit rigoureux contre les écrits luthériens. Des bruits menaçants couraient sur le Danemark; mais Léon X espérait, par une grande bienveillance envers le roi, conjurer le mal. En France, François I<sup>e</sup>, malgré son opposition politique à Léon X, faisait brûler à Paris les livres de Luther. Un fait extrêmement important était que la faculté de théologie de l'Université de Paris, en si grand renom, se fût prononcée le 15 avril 1521 aussi énergiquement que les Facultés de Louvain et de Cologne à l'égard des erreurs de Luther<sup>2</sup>. Si Aléander, dans l'avis de la Faculté de Paris, avait à blâmer l'omission de la suprématie du Pape, il n'en espérait pas moins que la censure sérieusement motivée des théologiens français estimés

<sup>1</sup> Le 20 août 1521, Léon exprima sa joie au roi de Portugal, de ce que celui-ci se fut déclaré contre Luther. Voy. *Corp. dipl. Port.*, t. II, p. 47-48.

<sup>2</sup> « Determinatio super doctrina Lutheri hactenus revisa, » dans DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, t. I, p. 2, 365-375; voy. DELISLE, *Un Registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris*, Paris, 1899, et FÉRET, *la Faculté de théologie de Paris, Époque mod.*, t. I, Paris, 1900.

ne manqueraient pas de produire son effet en Allemagne. On éprouva une grande joie à Rome, en apprenant que le roi d'Angleterre, où l'Université d'Oxford avait condamné les écrits de Luther, venait de lancer lui-même un écrit contre le professeur de Wittenberg. La manière, dont Léon X accueillit le traité, montre qu'il considérait l'affaire de Luther comme loin d'être close.

## II

Tandis qu'on tenait encore très soigneusement secrète l'alliance de l'Empereur et du Pape, les hostilités commençaient. François I<sup>r</sup> ne tarda pas à mettre à profit la dangereuse situation dans laquelle la révolte des villes espagnoles et le mouvement luthérien en Allemagne avaient jeté Charles-Quint pour lui arracher la Navarre<sup>1</sup>. En même temps il secondait l'attaque de Robert de la Mark dans les Pays-Bas. Pendant qu'on se battait déjà aux Pyrénées et dans le Luxembourg, la guerre commençait également en Italie, sous de mauvais auspices pour le Pape et l'Empereur.

Bientôt se réveilla la vieille animosité de Léon X contre Alphonse de Ferrare, qui avait été jusqu'à provoquer le pouvoir spirituel du Saint-Siège, en favorisant un moine, du nom d'André de Ferrare<sup>2</sup>, suspect d'avoir propagé les erreurs de Luther. Mais une tentative des Papistes contre Ferrare échoua<sup>3</sup>. Une autre tentative des flottes papale et

<sup>1</sup> François I<sup>r</sup> avait conclu des accords secrets avec les rebelles espagnols. Voy. SALLES, dans la *Rev. d. quest. hist.*, 1900, t. II, p. 55.

<sup>2</sup> Voy. sur celui-ci SANUTO, t. XXIX et XXX, et Arch. Venet., N. S. V. (1893), p. 249; voy. encore la dépêche, dans BALAN.

<sup>3</sup> Alphonse de Ferrare et son panégyriste Pistofilo ont plus tard accusé le Pape d'avoir, en cette occasion, tenté d'assassiner le duc. MURATORI a recueilli ce détail, *Antich. Est.*, t. II, p. 333. Mais les contemporains les mieux renseignés, GUICHARDIN, JOVE (*Vita Alfonsi*), LANCELOTTI, GERALDI, ZERBINATI, ne

impériale secondées par les Adorni, pour reconquérir Gênes, ne réussit pas mieux. Les efforts des bannis milanais pour provoquer une insurrection en Lombardie, où on remarquait partout une haine violente de la dure domination des Français<sup>1</sup>, n'obtinrent pas un meilleur sort. Venise dénonça le péril aux Français, en sorte que ceux-ci purent prendre à temps des contre-dispositions. On apprit aussi chez les Français que l'adroit et intriguant vice-chancelier de Maximilien Sforza, Jérôme Morone, abondamment pourvu d'argent par l'Empereur et le Pape, s'était transporté de Trente à Reggio, où un grand nombre de Milanais injustement bannis par les Français, s'étaient rassemblés. A ces plans de plus en plus audacieux, Thomas de Lescun, frère du lieutenant général français Lautrec, voulut répondre par un acte rapide, une invasion hardie en territoire de l'État de l'Église. Dans la nuit du 23 au 24 juin, Lescun apparut avec une force armée devant Reggio, il demanda qu'on lui livrât les bannis, mais indubitablement il songeait à s'emparer de la ville. Mais la vigilance du lieutenant général de la ville, l'historien Francesco Guicciardini, sauva cette place importante<sup>2</sup>.

Cette attaque des Français sur le territoire pontifical fournit à Léon X l'occasion souhaitée de se déclarer ouvertement contre François I<sup>r</sup>.

savent rien d'une pareille tentative. Déjà, ROSCOË-HENKE a rejeté avec raison cette accusation comme non fondée, ce qui n'a pas empêché DE LEVA de la reproduire. Mais depuis que CAPPELLI (*Atti mod.*, t. III, et *Lettr. di Ariosto*, Bologna, 1866), ainsi que BALAN, ont démontré que les actes du procès cités comme authentiques par MURATORI et qui sont aux Archives d'État, à Modène, sont un document tout à fait indigne de foi, cette accusation doit être considérée comme une invention d'Alphonse.

<sup>1</sup> On estimait d'après DU BELAY (*Mém.*, t. II, p. 129) que le nombre des Milanais bannis par Lautrec était aussi considérable que celui des Milanais restés dans leur pays, et l'on disait que la plupart avaient été bannis sans motif suffisant ou parce qu'ils étaient riches, ce qui créa beaucoup d'ennemis aux Français. Voy. SISMONDI, t. XIV, p. 522.

<sup>2</sup> Voy. le rapport de GUICHARDIN du 24 juin 1521, dans ses *Opere ined.*, t. VII, n° 136, et *Storia*, t. XIV, p. 2. — GUICHARDIN fut, depuis juin 1516, gouverneur de Modène; depuis juillet 1517, gouverneur de Reggio; et comme tel, à Rome, il conduisit enfin une expédition militaire contre le brigand Domenico d'Armorotto, qui avait beaucoup de protecteurs à la Curie. Voy. LIVI, *Guicciardini e Domenico d'Armorotto*, Reggio, 1875.

Le 22 juin, il n'y avait encore qu'un petit nombre de diplomates, ceux qui étaient initiés à fond aux secrets de la politique papale, pour savoir que Léon n'attendait plus qu'une nouvelle pour se déclarer en faveur de l'Espagne et contre la France<sup>1</sup>. Dans un supplément à son rapport du 25 juin, Castiglione put annoncer que cette décision jusque-là tenue rigoureusement secrète avait éclaté<sup>2</sup>. Mais, dès le 27, le diplomate en question parle de l'influence que l'agression de Reggio par les Français a exercée sur la résolution du Pape<sup>3</sup>.

Dans un consistoire du 28 juin, le Pape se plaignit de la violation des frontières de son État, et déclara qu'il voulait s'allier pour sa défense avec l'Empereur qui, tout récemment à la diète de Worms, s'était conduit en fidèle protecteur de l'Église<sup>4</sup>. Le traité de mai jusque-là resté secret fut conclu encore une fois pour la forme et aussitôt communiqué à l'Angleterre et à la Suisse. « Le Pape a jeté le masque et s'est allié avec Charles-Quint », écrivait le 29 juin, entièrement consterné, l'ambassadeur vénitien Gradenigo<sup>5</sup>. Le même jour sans plus de réserves et comme signe qu'il avait accordé l'investiture de Naples, Léon X avait accepté la haquenée blanche du représentant de l'empereur. Devant tous les ambassadeurs, Léon X se plaignit des procédés de François I<sup>e</sup> qui n'avait observé aucun traité et qui avait soutenu contre lui les ducs de Ferrare et d'Urbin; ouvertement il se déclara ennemi de la France.

On se préparait maintenant à Rome avec une hâte fiévreuse, et malgré les conseils de Jean Ruccellai, résidant encore en

<sup>1</sup> « N. S. si è molto ralegrato meco et hami detto, che aspetta una resosta la quale subito venuta pensa risolversi Spagnolo et hami detto molto male de Francesi et ben del Imperatore. » Dépêche chiffrée de B. Castiglione au marquis de Mantoue, datée du 22 juin 1522. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> « Il papa è resoluto Spagnolo e totalmente inimico de Francesi. Il papa la tenuto tanto secreta questa sua resolutione che non si può dire più. » Lettre de Castiglione du 25 juin 1521.

<sup>3</sup> Lettre de Castiglione du 27 juin 1521.

<sup>4</sup> Rapport de Castiglione du 28 juin 1521; BASCHET, *Catherine de Médicis*, p. 265.

<sup>5</sup> Busch montre aussi (*Vermittlungspolitik*, p. 120) combien le secret du traité de mai avait été bien gardé.

France, à la grande affaire, l'expulsion des Français de l'Italie. Le Pape espérait y réussir bientôt<sup>1</sup>. Pour se procurer de l'argent, Léon emprunta à ses parents et à ses amis, sacrifia sa propre argenterie et parla plus tard de faire une grande promotion de cardinaux. L'opposition de beaucoup de cardinaux à la politique impérialiste et antifrançaise de Léon X ne fut pas prise en considération, de tous les membres du Sacré-Collège il ne consulta plus que Jules de Médicis.

A l'instigation de l'ambassadeur impérial Manuel, le plan de la guerre fut arrêté avec Prosper Colonna, qu'on avait mandé à Rome. Le commandement en chef de toute l'armée impérialo-pontificale lui fut réservé. Le marquis Frédéric Gonzague était depuis avril nommé capitaine général de l'Église. Au début de juillet, cet accord jusque-là tenu secret fut publié<sup>2</sup>. Franc. Guicciardini était adjoint au marquis avec des pleins pouvoirs considérables en qualité de commissaire général de l'armée. Ferrante d'Avalos, marquis de Pescaire, époux de la célèbre poëtesse Vittoria Colonna, devait conduire l'infanterie impériale. Jean de Médicis, qui se fit plus tard comme chef des Bandes Noires un nom redouté, commandait la cavalerie du Pape. L'ensemble des forces des Alliés se composait de 600 cavaliers pontificaux et florentins, d'autant de cavalerie lourde allemande, et comme infanterie, de 6,000 Espagnols, 6,000 Italiens, 6,000 Allemands et Suisses<sup>3</sup>.

A la nouvelle de l'alliance du Pape avec l'Empereur, François I<sup>e</sup> avait tenté encore une fois de gagner le premier et par là de conjurer l'orage qui le menaçait. En voyant qu'il n'aboutissait pas, il écuma de rage. Le 13 juillet, il publia un manifeste à ses partisans en Italie, où il se plaignait de

<sup>1</sup> « Il papa spera di cacciare prestissimo i Francesi de Italia. » Castiglione au marquis de Mantoue, datée de Rome du 29 juin 1521. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> Voy. l'écrit rare et plein de valeur : « Delle esenzioni della famiglia Castiglione, delle loro origine et fondamento, Mantova, 1780, » où de nombreux documents des Archives Gonzague sont utilisés.

<sup>3</sup> Lettre de J. Ginodi au duc de Savoie, de Rome, 8 juillet 1521. (Archives d'Etat, à Turin.)

l'ingratitude du Pape, pour l'honneur, les intérêts et la famille duquel il avait tant fait; en même temps, il déclarait que Léon X ne tirerait ni honneur ni profit de son alliance avec le roi catholique (François I<sup>e</sup> refusait à son rival le titre d'Empereur). Bientôt il interdit sévèrement aux évêchés et abbayes tout envoi d'argent à Rome. Au commencement d'août, il fit cette déclaration fanfaronne : « J'entrerai bientôt dans Rome et j'y ferai la loi au Pape ». Son armée n'était certes pas à la hauteur de celle de ses adversaires, mais il pouvait compter sur l'assistance des Vénitiens et sur l'habileté militaire du duc de Ferrare; en dehors de cela il comptait aussi sur le contingent des Suisses.

Pendant ce temps, Léon X avait reçu l'agréable nouvelle de l'échec de l'agression française en Navarre<sup>1</sup> et par une bulle du 27 juillet il avait menacé d'excommunication et d'interdit Thomas de Lescun et ses partisans, si ceux-ci ne donnaient pas satisfaction, dans les douze jours, de leur attaque sur Reggio, de leurs agressions en matière ecclésiastique et de la violation du traité concernant l'entrée du sel<sup>2</sup>. Charles Quint n'était pas encore satisfait. Il cherchait, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Rome, à pousser le Pape à étendre l'excommunication sur le roi de France lui-même. Mais Léon X ne voulait pas encore aller si loin. Aux nombreux soucis, qui empêchaient le Médicis de dormir, s'ajoutait la crainte d'être planté là par l'Empereur et ensuite livré à la rage des Français. Charles-Quint en fut informé, et il envoya pour ce motif au Pape une lettre autographe, dans laquelle il lui promettait expressément de ne faire aucun accord avec la France, sans l'assentiment de

<sup>1</sup> « Ha poi S. S<sup>a</sup> (aviso) per lettere duplicate pur di Franza che Francesi hanno havuto grandissimo danno nel regno di Navarra et che con perdita de gente assai et de artigliaria hanno abbandonato quella impresa, il che essendo così è cosa de grandissimo momento. » B. Castiglione au duc de Mantoue, 20 juillet 1521. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> Bulle « Regis pacifiri, » D. 1521, VI Gal. Augusti. secret. 1202, f° 136. (Archives secrètes des papes.) Les exemplaires imprimés de ce « Monitorium pœnale » sont de la plus grande rareté : j'en ai trouvé un à la Bibliothèque Rossiana, à Vienne. (T. XV, p. 10, 397.)

Léon X. Baldassar Castiglione vit cet important document, le 2 août 1521<sup>1</sup>. Le Pape ne différa dès lors pas plus longtemps la nomination au cardinalat d'Eberhard de la Mark; dans un consistoire du 9 août celle-ci fut faite<sup>2</sup>. Un rapport de Clerk à Wolsey nous montre dans quelles dispositions était alors Léon X. On y lit : « A la suite de mauvaises nouvelles de Hongrie sur les menaces des Turcs, le Pape a été fort abattu, quoiqu'il persiste toujours dans ses sentiments d'hostilité à la France. Léon X n'hésita pas à déclarer qu'on ne pourrait rien entreprendre contre les Turcs, avant que François I<sup>r</sup> n'ait été réduit à l'impuissance absolue; le Pape mettra en gage sa mitre, s'il le faut, pour que les Français soient chassés d'Italie<sup>3</sup>. Charles-Quint encourageait Léon X dans ses sentiments, en lui faisant assurer qu'il était résolu à déployer toutes ses forces contre François I<sup>r</sup><sup>4</sup>. Dans une deuxième lettre autographe, Charles avertissait le Pape que sa rupture avec la France était consommée depuis le 7 août et qu'il était fermement résolu à mener la guerre avec toute sa puissance.

Léon X, qui demandait alors au roi du Portugal l'appui de sa flotte, s'abandonnait à des espérances d'autant plus grandes, qu'il escomptait une rupture des Français avec les

<sup>1</sup> « Dalla tregua che de Francesi vanno jactando non è vero et io hoggi ho veduto una lettera à N. S. dello imperatore di mano propria nella quale S. M<sup>a</sup> promette di non fare apuntamento alcuno con Francesi senzò il consenso del papa el quale tiene ancor per certo che Inghilterra debba essere contro Franza. » B. Castiglione au marquis de Mantoue, 2 août 1521. — *Acta consist. in Consistorial. arch.; PARIS DE GRASSIS, Diarium* (Archives secrètes des papes), et lettre de Castiglione au marquis de Mantoue du 9 août 1521. L'envoi du chapéau rouge à Eberhard de la Mark eut lieu le 18 septembre 1521; voy. le bref à celui-ci du même jour. *Arm. XLIV*, t. V, f° 142. (Archives secrètes des papes.)

<sup>2</sup> Clerk à Wolsey, 8 août 1521. BREWER, t. III.

<sup>3</sup> « N. S. aqui di piu ba avisi de la ferma deliberatione di Cesare contra Franza e di volere esporre tutte la forze sue senza riservo alcuno in questa impresa. » B. Castiglione au marquis de Mantoue, 12 août 1521. (Archives Gonzague.)

<sup>4</sup> « Dui di sono S. S<sup>a</sup> ha havuta un altra lettera de mano propria de lo imperatore. S. M. gli avisa che in agni modo alli VII di questo se avaria alla volta di Franza con una exercito grossissimo e conforta S. S<sup>a</sup> a non abandonar la impresa nè raffredare punto si che N. S. è animatissimo. » B. Castiglione au marquis de Mantoue, 12 août 1521. (Archives Gonzague.)

Anglais. Il dédaignait les fanfaronnades des premiers<sup>1</sup>. En comparant les forces opposées il croyait pouvoir compter sur une victoire rapide et certaine<sup>2</sup>.

Malgré cela, il y avait encore des moments où le doute reprenait le dessus dans l'esprit du Pape, relativement à l'Empereur. La médiation de paix de l'Angleterre et les suggestions françaises réveillaient sa méfiance. Par suite de cette méfiance qui n'était du reste pas fondée<sup>3</sup>, il différait toujours de lancer l'excommunication contre François I<sup>er</sup>. Enfin le 4 septembre, il fit une déclaration, qui menaçait de la grande excommunication et de l'interdit le roi de France et ses généraux, pour le cas où François I<sup>er</sup> ne déposerait pas les armes, dans les quinze jours, et ne restituerait pas Parme et Plaisance. Les motifs en étaient : 1<sup>o</sup> la conduite de la guerre contre Charles-Quint avec la dime accordée pour la Croisade; 2<sup>o</sup> la violation du concordat et de la liberté de l'Église; 3<sup>o</sup> l'aggression de Reggio; 4<sup>o</sup> la main-mise sur les revenus ecclésiastiques en France; 5<sup>o</sup> l'emprisonnement de marchands florentins à Lyon; 6<sup>o</sup> enfin, la conservation de Parme et de Plaisance<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> « Ha ancor S. S<sup>te</sup> aviso che'l re d'Anglittera se dichiarerà amico dell'imperatore e suo contra Franza e così ha promisso el card. d'Anglittera, il quale ha mostrato al homo del papa le lettere de Francesi tutte piene de bugie e tra l'altre cose hanno scritò là che hanno nel campo contre el Papa trentaquattro milia fanti e che l'exercito nostro se retira continuamente e che loro sperano che non possera venti di che seranno a Napoli et altre baie di questa sorte. » B. Castiglione au marquis de Mantoue, Rome, 19 août 1521. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> Castiglione au marquis de Mantoue, Rome, 23 août 1521.

<sup>3</sup> Dans l'entrevue de Wolsey avec Charles-Quint. Au milieu d'août, l'Empereur et l'Angleterre firent un accord secret qui n'avait pour objet rien moins que le démembrement de la France; les Français furent dupés de toute manière par Wolsey. BERGENNORTH, t. II, n° 355; Baoscu, *England*, t. VI, p. 146-152. Sur la façon singulière dont le Pape fut renseigné sur cet accord, voy. Buscu. Auparavant avait échoué également une tentative de la mère de François I<sup>er</sup> pour entraîner Charles-Quint à abandonner son alliance avec le Pape; quoiqu'on eût offert les plus grandes concessions à Charles, afin qu'il laissât à la France les mains libres, pour qu'elle pût se venger du Pape, l'Empereur rejeta toutes les propositions comme contraires à l'honneur. Voy. le rapport de Contarini du 20 juillet 1521, dans Baoscu, t. III, n° 266.

<sup>4</sup> Voy. une copie authentique dans DUMONT, Suppl. du t. III, p. 70-73.

Les nouvelles, qui pendant ce temps venaient du théâtre de la guerre dans la haute Italie, n'étaient rien moins que réjouissantes. Au lieu de la nouvelle attendue tous les jours par le Pape de la prise de Parme<sup>1</sup>, arriva le 10 septembre la nouvelle que le siège de cette place était levé. Dans les cercles de la Curie on s'était figuré la chose si facile que Balthazar Castiglione écrivait le 4 septembre, qu'il lui fallait quotidiennement disputer avec des gens qui, n'entendant rien à la guerre, croyaient que les soldats avaient des ailes<sup>2</sup>. La désillusion ne fut que plus grande et plus pénible. La cause de ce revers était l'attitude des Suisses, sur qui Léon avait fondé jusqu'à ces derniers temps de grandes espérances<sup>3</sup> et la désunion des chefs de l'armée romano-impériale.

En Suisse, outre le nonce Pucci, le légat *de latere* Filonardi ainsi que le cardinal Schinner, pour le compte de l'Empereur, déployaient leur activité à recruter des troupes. Ils y rencontraient les plus grandes difficultés; parce qu'au commencement de mai tous les cantons, à l'exception de Zurich, avaient conclu avec François I<sup>e</sup> un traité, qui lui concédait le droit (exclusif) de faire des recrutements. Malgré toutes les représentations de Filonardi, les douze cantons s'obstinèrent dans leur refus de fournir des troupes au Pape. Zurich accorda 2,000 hommes, mais à la condition qu'ils seraient employés à la défense du territoire pontifical.

Dans ces conditions, les alliés ne se trouvèrent pas assez forts pour conquérir Parme, quoique pendant ce temps

<sup>1</sup> Le 30 août, B. Castiglione écrivait au marquis de Mantoue : « N. S. sta in continua espettatione che Parma si batta o che la sia presa perche pare a S. S<sup>a</sup> che lo exercito suo sia tanto superiore de la inimico che la ragion vorebbe che si sentisse qualchecosa segnalata. »

<sup>2</sup> « N. S. sta in grande espettatione de intendere che la cosa de Parma succeda bene e fin tanto che di questo non se ha nova S. S<sup>a</sup> non stara troppo allegra. Io tutto il giorno e tutte le hore ho da fare per contrastare con molti di qua che hanno mai visto arme e pensano che sia una facil cosa pigliare una terra guardata e difesa e che gli homini possino volare. » (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> Le 9 septembre 1521, Castiglione écrit au marquis : « S. S<sup>a</sup> tiene per certo di haver Suizeri e che quelli che sono con li Francesi se ne partirauno. »

6,000 lansquenets allemands leur furent venus à l'aide. Comme à ce moment Alphonse de Ferrare se mettait en mouvement avec toutes ses forces, on dut se résoudre à la levée du siège de Parme, siège entrepris avec une précipitation insuffisante et pas assez d'unité. Là-dessus, les alliés, forts d'environ 13,000 hommes, battirent en retraite vers Reggio sur San-Lazzaro ; pendant cette retraite, les lansquenets allemands, mécontents de leur solde, se mutinèrent ; on craignit qu'ils ne passassent aux Français. Si ceux-ci avaient pris l'offensive à ce moment, ils auraient indubitablement été victorieux<sup>1</sup>.

La position des alliés était d'autant plus critique que la méfiance entravait leurs résolutions. Les généraux du Pape étaient persuadés que les Impériaux n'avaient abandonné le siège de Parme qui avait commencé avec succès, à l'approche de forces inférieures aux leurs, que parce qu'ils ne désiraient pas conquérir cette ville pour le Pape. Par contre, Prospero Colonna se méfiait de Léon X, qu'il jugeait très capable de se retirer sitôt qu'il aurait repris Parme et Plaisance. À la nouvelle que des renforts de bandes suisses étaient arrivés aux Français, à Crémone, les alliés se retirèrent sur Reggio ; ils auraient encore reculé plus loin, si le Pape et les agents de l'Empereur ne les en eussent empêchés<sup>2</sup>.

Sur ces entrefaites, se préparait en Suisse un revirement, qui devait être d'une portée décisive. Filonardi et surtout l'indomptable Schinner avaient enfin réussi à mettre en mouvement une très imposante armée de mercenaires suisses. Pour opérer sa jonction avec eux, Prospero Colonna franchit le 1<sup>er</sup> octobre le Pô, à Casalmaggiore. Là arriva fin de septembre le cardinal de Médicis délégué à l'armée par le

<sup>1</sup> C'est l'opinion qu'exprime GUICHARDIN, t. XIV, p. 2. Chez les contemporains, les avis sont très partagés au sujet de la levée du siège de Parme et de ses causes ; voy. là-dessus BUSCH, *Vermittlungspolitik*, et BALAN, t. VI, p. 53. Voy. dans TIZIO d'intéressantes particularités sur ce qui se passa à Parme, d'après des mémoires de soldats siennois. (Bibliothèque Chigi, Cod. G., t. II, p. 39, f° 43.)

<sup>2</sup> Sur la force de l'armée, voy. le rapport de Guichardin du 15 septembre 1521, dans *Opere inedite*, t. VII, n° 157.

Pape pour mettre fin aux difficultés entre Colonna et Pascaire; il apportait de considérables sommes d'argent. Les alliés remontèrent alors l'Oglio; les choses tournèrent bientôt à leur avantage. Ils profitèrent particulièrement de ce que Lautrec uni aux Vénitiens laissa passer une occasion favorable d'attaquer l'ennemi et alla occuper une forte position derrière l'Adda. Presque en même temps le duc de Ferrare essaya à Modène une sensible défaite qui le décida à rentrer dans sa capitale. Un manifeste, que le duc excommunié en novembre adressa à l'Empereur et qui contenait les plus violentes plaintes contre le Pape, n'améliora cependant aucunement sa situation<sup>1</sup>.

Cependant les Suisses mobilisés par Schinner étaient arrivés de Chiavenna jusque sur le territoire de Bergame<sup>2</sup>; mais ils ne s'étaient pas encore résolus à marcher immédiatement contre les Français. Ceux de Zurich, malgré toutes les représentations du cardinal Schinner et de Schœnberg, s'obstinaient à déclarer qu'ils ne s'étaient engagés qu'à défendre l'État de l'Église; en conséquence ils se dirigèrent vers Reggio pour reconquérir Parme et Plaisance qui appartenaient à l'État de l'Église. Les autres, au nombre d'environ 6,000 hommes, ne pouvaient arriver à prendre une résolution; Schinner finit par obtenir qu'ils se réuniraient fin octobre à Gambara avec l'armée hispano-papale; il espérait les amener ensuite contre Milan, et en cela il ne s'illusionna pas. Ainsi vit-on, — scandaleux spectacle dans notre reli-

<sup>1</sup> Le manifeste d'Alphonse fut imprimé après la mort de Léon X; un partisan anonyme du Pape mort fit paraître le 6 février 1522 une réponse préemptoire à ce pamphlet; il en parut une version italienne qui porte le titre : « Resposta alla invectiva qui annexa a di don Alphonsa già duca di Ferrara publicata contra la s. e. glor. mem. di Leone X sotto pretesto de una littera scripta alla Ces. M<sup>a</sup> translata di latino in vulgare. » Un exemplaire de cette feuille très rare est à la Bibliothèque de Ferrare. Des extraits du manifeste et de la réponse sont donnés par CAPPELLI, *Lett. di L. Ariosto*, 3<sup>e</sup> édit., Milano, 1887. — L'original de la bulle « Excommunicationis et privationis Alphonsi », dat. 1521, XVII Cal. Dec. (15 nov.) est aux Archives d'État, à Modène.

<sup>2</sup> Le 7 octobre, ils étaient à Chiavenna; le 12, devant Bergame. Voy. EINGENOSS.

gion, remarque Guicciardini, — les cardinaux Médicis et Schinner avec leurs croix de légats circuler au milieu d'une soldatesque pillant, jurant, massacrant. La jonction des Pontificalx et des Espagnols avec les Suisses, que Lautrec n'avait pu empêcher, leur donna une incontestable supériorité.

Les choses tournèrent bientôt encore plus au désavantage des Français. Depuis longtemps déjà les Suisses qui servaient dans leur armée se sentaient blessés de l'arrogance et de la défiance de Lautrec ; ils se plaignaient surtout de ne pas toucher de solde. Comme, en dépit de toutes les promesses, aucun changement ne se produisait dans ce sens, par la faute du gouvernement français, ils quittèrent en masse le camp français ; à ce revirement avaient aussi travaillé des envoyés secrets, qui détournaient les Suisses de combattre à aucun prix contre leurs compatriotes. Lautrec se trouva si affaibli, qu'il ne put empêcher l'ennemi de franchir l'Adda<sup>1</sup>. Il se vit bientôt réduit à battre en retraite sur Milan avec son armée démoralisée et mécontente. Il y avait déjà une vive fermentation contre les Français, quand, sur la fin de l'après-midi du 19 novembre, sous une pluie diluvienne, les alliés apparurent devant les portes de la capitale lombarde. Les lansquenets formaient l'avant-garde, après venaient le gros des Espagnols et des Pontificalx, enfin les Suisses.

On décida de donner l'assaut immédiatement, car des messagers annonçaient que la population voulait se soulever contre les Français et que les partisans de *la défense* étaient en nombre insuffisant. Les cardinaux de Médicis et Schinner, Pescaire et le marquis de Mantoue assignèrent aux Allemands et aux Suisses, à chacun un faubourg comme point d'attaque. Pescaire marcha personnellement avec les arquebusiers espagnols contre la Porte Romaine, Prospero Colonna avec les Espagnols et les lansquenets contre la Porta Ticinum.

<sup>1</sup> Le marquis de Mantoue mandait le 16 novembre, à Castiglione qui résidait à Rome, qu'il avait, la veille, franchi l'Adda avec toutes les troupes, « sopra il ponte fatto sotto Rivalta. » (Archives Gonzague.)

nese. Contre toute attente, les faubourgs furent vite pris, puis les portes. Lautrec avait considéré comme impossible une si prompte arrivée des ennemis, tous les chemins ayant été défoncés par de longues averses; il fut entièrement surpris et prenant, sans livrer sérieusement bataille, la porte qui conduisait vers Côme, il quitta la ville, dont la population se soulevait aux cris : « Empire, Duc, Église, Balle » et tendait la main aux ennemis. Dans la nuit même, Maximilien Sforza fut proclamé duc de Milan. Vainqueurs et vaincus étaient aussi étonnés, les uns que les autres, de la prompte et facile conquête de la capitale.

Le sort de Milan entraîna celui de la Lombardie. Plaisance, Pavie, Novare, Tortone, Alexandrie, Asti, Crémone et Lodi ouvrirent volontairement leurs portes<sup>1</sup>. Les François réussirent sans doute à reprendre Crémone, mais, dans le même temps, ils durent évacuer Parme, ils perdirent aussi Côme. L'étoile de la France semblait tout à fait à son déclin; le 24 novembre le chancelier d'Angleterre conclut avec les représentants de l'Empereur et du Pape une ligue offensive et défensive contre François I<sup>er</sup>. Déjà les prudents Vénitiens songeaient à se séparer de leur allié vaincu, lorsqu'un événement tout à fait imprévu modifia entièrement la situation.

léon X avait suivi avec une indescriptible émotion pendant plus de trois mois les événements du théâtre de la guerre dans la haute Italie. L'interruption qui au début avait suivi les opérations à peine commencées, puis la levée du siège de Parme l'avaient jeté dans un véritable désespoir.

<sup>1</sup> Les rapports des témoins oculaires imprimés dans SANUTO, t. XXXII, notamment ceux écrits le 19, le 20 et le 21 par le cardinal de Médicis et le marquis de Mantoue, donnent une description suffisante et authentique de la conquête de Milan. Plusieurs, dont François I<sup>er</sup> lui-même, attribuèrent cette conquête à Schinner.

\* Le 24 novembre 1521, le marquis de Mantoue écrivit « ex felicibus cas- tris in Mediolano » à Castiglione : « Ultra Piacenza e Pavia si sono rese ancor Novara, Tortona, Alessandria et Asti et si manda uno trombettta ad dimandar Lodi. » Le 26 novembre, il annonça au même la reddition de Crémone. Copie de ces deux lettres existe à la Bibliothèque de Mantoue.

En parcourant les lettres du célèbre Balthazar Castiglione, on voit avec quelle avidité le Pape attendait les nouvelles de la guerre, comme un jour il se désespérait, pour se reprendre à espérer le lendemain matin<sup>1</sup>. « Sa Sainteté, écrit Castiglione le 15 octobre 1521, est remplie de grosses préoccupations; s'il lui était possible, elle voudrait savoir heure par heure ce qui se passe en Lombardie<sup>2</sup>. » Lorsque le 17 octobre arrivèrent de meilleures nouvelles, Léon X demanda à Dieu, les bras levés au ciel, que le rapport qu'on lui avait fait fût exact; sa joie était d'autant plus grande qu'il n'avait encore rien reçu d'heureux du cardinal légat. L'attente ici, écrivait Castiglione, est montée extraordinairement; jamais on n'a répandu à Rome des nouvelles aussi différentes qu'actuellement<sup>3</sup>. A tout cela Léon X joignait la crainte que François-Marie de la Rovère ne tentât de se réemparer d'Urbino.

La situation du Pape était d'autant plus dangereuse, qu'il avait à porter tout le poids des frais de la guerre; car Charles-Quint était tellement obéré par le soulèvement des villes espagnoles et par l'entretien de son armée dans les Pays-Bas, qu'il ne pouvait envoyer que des sommes insignifiantes en Italie. Non moins que les difficultés financières<sup>4</sup>, les négociations fluctuantes avec les Suisses préoccupaient

<sup>1</sup> Le 28 septembre 1521, Castiglione mande au marquis : « Sua S<sup>a</sup> sta con bona speranza de victoria e rideße de la voce che spargono questi Francesi con dire che se tratta l'accordo et a me pare cognoscere che S. S<sup>a</sup> non gli sia punto inclinata. » Dans une lettre du 7 octobre, du même au même, on lit : « El Papa sta in grandissima espettazione de vedere el fine, el quale N. S. Dio conceda secondo che S. S<sup>a</sup> desidera. » Le 10 octobre, on lit dans une lettre à la marquise : « N. S. desidera summamento de intendere nove dell'eserciti. » (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> « S. S<sup>a</sup> per essere le cose in tal termine e così strette come sono sta molto suspenso con molta anxieta de animo e se possibil fosse vorebbe ogni hore sapere ciò che se fa. » (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> Castiglione au marquis, 17 octobre 1521.

<sup>4</sup> On chercha à se créer de l'argent par tous les moyens, notamment par la création de nouveaux offices et par de nouveaux impôts. Voy. SANUTO, t. XXXII. — Castiglione raconte au marquis le 23 octobre 1521 : « Il papa fa provisone di denari gagliardamente. Cardinali farannosi a questo Natali, ma non in tanta quantità come forsi altri estima. » (Archives Gonzague.)

le Pape, car le changement décisif si passionnément espéré sur le théâtre de la guerre dépendait d'eux. Il y avait des heures où le Pape, tout à fait secrètement, commençait à prêter l'oreille aux insinuations françaises; ce n'étaient que des flottements passagers et rapides, qui ne doivent point étonner dans un caractère craintif comme celui de Léon. Mais quand il y réfléchissait, il ne pouvait échapper au Pape, qu'il devait persévéérer. Pour se couper toute retraite et pour ôter aux Impériaux tout motif de doute sur sa fermeté, il s'était résolu, dans la dernière semaine de septembre, à envoyer comme légat à l'armée le cardinal de Médicis. Celui-ci quitta Rome fort peu volontiers, quoique une lettre autographe du Pape lui ordonnât de partir dans les termes les plus nets<sup>1</sup>, il différa encore quelque temps. La délégation de cet homme qui, quoique résidant très souvent à Florence, était cependant alors appelé en conseil dans toutes les circonstances importantes, avait autant de signification que si le Pape eût été lui-même présent à l'armée.

Léon X, qui, dans la dernière semaine d'août, était tombé tout à coup sérieusement malade mais s'était promptement remis, fut pris de nouvelles souffrances dans la nuit du 25 au 26 octobre. Ce n'était pas seulement un refroidissement, sa fistule et ses hémorroïdes, mais ces continues émotions qui étaient cause de cette rechute<sup>2</sup>. Cependant dès le 5 novembre le Pape était déjà rétabli. Le 15 il tint un consistoire et accorda au duc Jean-Marie de Varano, de Camerino, contre la somme de 10,000 ducats, le titre d'amiral de la flotte papale. Le lendemain on vit le Pape, contrairement à tout usage, assister aux obsèques d'un cardinal; Léon X voulait prouver qu'il était entièrement guéri. Il se rendit ensuite à sa villa de chasse de Magliana. Des ambassadeurs qui

<sup>1</sup> « Il card. de Medici vera in campo benchè mal voluntieri. Il Papa li ha scritto una lettera di man propria efficacissima. » — Castiglione au marquis de Mantoue, 26 septembre 1521.

<sup>2</sup> Voy. outre SANUTO, t. XXXII, p. 89, les rapports circonstanciés de Castiglione des 26, 27 et 28 octobre (Archives Gonzague), et PARIS DE GRASSI, *Diarium*, (Archives secrètes des papes.)

avaient à lui apporter des nouvelles, lui faisaient là de fréquentes visites, ils étaient reçus sans cérémonie. C'est ainsi que le représentant du marquis de Mantoue, Balthazar Castiglione, eut encore le 23 novembre à Magliana un long entretien avec le Pape sur les événements de la guerre et la possibilité de prendre Milan<sup>1</sup>.

Dans l'après-midi du 24 novembre, le secrétaire du cardinal de Médicis arriva à Rome avec la nouvelle que la capitale lombarde avait été prise par l'armée Romano-impériale.<sup>2</sup> Il se rendit aussitôt à Magliana accompagné de Giberti. Ils abordèrent le Pape qui lisait justement alors les laudes du bréviaire et peut-être le verset *Benedictus : délivrés de la main de nos ennemis, nous le servons sans crainte.* La joie de Léon X fut très grande, il était persuadé que la guerre était terminée à moitié. Il se fit raconter toutes les particularités du combat et posa de nombreuses questions sur l'état de l'armée, la position des Français, la santé du cardinal de Médicis et l'attitude des Médicis. Messagers sur messagers étaient envoyés à Rome, avec ordre qu'on célébrât dignement l'événement. Les coups de canon du fort Saint-Ange l'annoncèrent aussitôt aux habitants de la ville éternelle. L'allégresse que cette nouvelle provoqua fut indescriptible.

Dans l'entourage du Pape à Magliana, ce fut de l'ivresse; en particulier, l'enthousiasme des Suisses, qui considéraient cette victoire comme une revanche de Marignan, n'eût pas été facile à calmer. Ils allumèrent aussitôt des feux et se

<sup>1</sup> Voy. la lettre de Castiglione du 28 novembre 1521 (Archives Gonzague), imprimée dans l'ouvrage rare : *Lettere dipl. del conte B. Castiglione*, Padova, 1875.

<sup>2</sup> Sur les derniers jours, décrits avec force détails fantaisistes par plusieurs historiens (ROSCHE HENKE), voy. notamment les rapports dignes de foi et circonstanciés de Bart. Angelolli du 3 décembre 1512 et de Bonfiglio du 5 décembre, dans SANUTO, t. XXXII, p. 233. Voy. p. 187 (où vraisemblablement une faute s'est glissée dans la date), et p. 203-204. Extraits des lettres de Gradenigo. — Lettres de Castiglione dans BASCHET, *Catherine de Médicis. — VETTORI*, p. 338 (avec une fausse date). — Lettre d'A. Germanello du 2 décembre 1521. (Archives Gonzague.) — Lettre de Stefano Saffa (detto l'Eremita) du 1<sup>er</sup> décembre 1521. (Archives d'Etat, à Modène.)

divertirent toute la nuit avec de la musique. Ce bruit, joint à son excitation intérieure, empêcha le pape de dormir. On rapporte qu'absorbé dans ses pensées il vint plusieurs fois à la fenêtre ouverte, au cri des Suisses, puis qu'il retournait se chauffer à la cheminée. Toutes ces imprudences lui amenèrent un refroidissement et la fièvre, dont les premiers symptômes se manifestèrent bientôt. Dans l'après-midi du 25 novembre, le Pape retourna à Rome. C'était une de ces magnifiques journées d'hiver comme on n'en voit peut-être qu'à Rome; le soleil était presque trop chaud. Malgré cela le Pape était tout frileux; c'est pourquoi il fit à pied une partie du chemin. Cela empira son refroidissement, car, étant très gros, il avait de fortes transpirations. Il y prit à peine garde, car toute son attention fut absorbée par la grandiose réception qu'on lui fit à Rome et qui lui rappelait sa prise de possession triomphale du Latran, au début de son règne. La foule joyeuse l'acclamait, les cardinaux étaient pleins d'un respect craintif; les enfants venaient à sa rencontre avec des rameaux d'olivier. Ajoutez à cela les vivats enthousiastes, la musique, les salves de mousqueterie. Le Pape rayonnait de joie. Il dit à l'ambassadeur impérial qu'il était plus heureux de la conquête de Milan que de son élection à la papauté. Cette manifestation du Médicis montre avec une clarté effrayante combien la sécularisation de la plus haute dignité de la chrétienté avait fait de progrès, depuis que Sixte IV l'avait commencée<sup>1</sup>.

Chemin faisant, Léon X, s'entretenait avec son maître des cérémonies des préparatifs d'une grande solennité d'actions de grâces pour la victoire obtenue. Paris de Grassis fit

<sup>1</sup> On peut voir dans divers passages de Tizio combien les contemporains éprouvèrent le sentiment. Pour l'année 1521, il écrit : « Et profecto mirum est cur pontifices Christianorum, qui paci studere deberent et nulli parti regum dissidentium adherere, assensum præbant atque procurant Christiani crux tantum effundi in dies ac virginum multitudinem luponari infamia pollui prophanari edes sacras ac virginum vestalium fedari monasteria, sacra vasa sacramenta suppellectilem diripi sine ullo dei aliisque ultioris metu, clerum et pia loca in dees gravibus pecuniar, decimationibus onerari et anghiarari. » (Bibliothèque Chigi, à Rome.)

observer, sur ce ton un peu sec qui lui était particulier, qu'on n'avait pas coutume d'offrir des actions de grâces publiques pour une victoire sur des puissances chrétiennes, à moins qu'il ne s'agit d'un grand profit pour l'Église. Le Pape répondit en riant qu'il tenait en main le grand profit, qu'il fallait tout préparer pour un consistoire qui devait avoir lieu le mercredi. Les Romains célébrèrent fort avant dans la nuit l'heureux événement, et se livrèrent selon leur coutume à toutes les prévisions possibles; beaucoup croyaient, — sans que rien ait pu le leur donner à supposer, — que le duché de Milan était destiné au cardinal de Médicis<sup>1</sup>.

Le soir, le Pape soupa de la meilleure humeur; la nuit, il dormit très bien. Mais le lendemain matin (26 novembre), comme il recevait les cardinaux Trivulzi et leurs parents, un si violent frisson le saisit qu'il dut suspendre l'audience et se mettre au lit. Quoique la nuit eût été agitée, Léon X se sentit passablement bien le mercredi matin (27 novembre), un peu faible cependant, de sorte que la tenue du consistoire dut être différée. Les médecins déclarèrent qu'il s'agissait d'une simple fièvre intermittente, suite du refroidissement que le Pape s'était donné la nuit de Magliana. Ils lui donnèrent pour ce soir et le lendemain, en vue d'arrêter les accès de fièvre et le catarrhe, les remèdes alors en usage dans la médecine, ne doutant pas de rétablir le malade en peu de jours. Mais, dans la soirée du 29 novembre, le Pape eut une syncope si sérieuse que les médecins en furent très préoccupés: des dispositions furent prises de tous côtés pour le cas d'une vacance<sup>2</sup> du Saint-Siège. Le Pape lui-même ne se dissimula pas le danger de son état; il fit une confession générale avec une grande piété<sup>3</sup>. Le samedi il se sentit de

<sup>1</sup> DE LEVA, t. II, p. 415, observe avec raison : « Mancano di ciò le prove. »

<sup>2</sup> Voy. la lettre de Giberti du 30 novembre 1521, dans BALAN-BOSCHETTI, t. I, p. 177.

<sup>3</sup> « S. Si se aveva confessato il venere quando ebbe il primo accidente. » — Voy. rapport de G. Bonfiglio, dans SANUTO, t. XXXII, p. 233; voy. également la lettre du 4 décembre du capitaine suisse Gaspard Rœist, qui fut témoin oculaire (EDENCOESS, *Abschiede*, t. IV, p. 1, 153.) — Voy. lettre de

nouveau si bien qu'il put expédier quelques lettres et se faire récréer de musique; même il déclara que dans huit jours, pour la fête de saint Ambroise, il visiterait l'Église de ce saint et Santa Maria del Popolo. Le soir la fièvre s'empara de lui si violemment que le malade perdit connaissance un long moment. L'entourage était maintenant préoccupé<sup>1</sup>, trois courriers furent adressés au cardinal de Médicis.

La nuit fut très mauvaise. Le matin du 1<sup>er</sup> décembre, premier dimanche de l'Avent, le Pape se plaignit d'une grande chaleur intérieure; il ne se laissa déterminer qu'avec peine à prendre un peu de nourriture. Là-dessus il se sentit mieux comme par miracle; la fièvre paraissait tombée; le malade était gai et parlait beaucoup. Les médecins avaient le meilleur espoir d'une prompte guérison. Le Pape apprit ce jour-là la prise de Parme, on lui avait déjà annoncé la conquête de Plaisance. Il avait entrepris la guerre principalement pour recouvrer ces deux villes : « Volontiers il eût donné sa vie pour cela », disait-il alors au cardinal de Médicis. Son espoir d'avoir enfin assuré une position indépendante au Saint-Siège paraissait maintenant rempli, grâce à ces agrandissements sérieux de l'État de l'Église.

Cette amélioration dans l'état du Pape dura tout le jour. Le soir les quelques personnes, qui avaient leurs entrées dans la chambre du malade, le cardinal Pucci, le médecin et évêque Ponzetti, les neveux du Pape, Salviati et Ridolfi et sa sœur, Lucrèce, épouse de Jacques Salviati, s'en retournèrent pleinement rassurés. Mais vers onze heures de la nuit, le Pape eut un frisson très violent. Cette fois, il comprit que son heure était venue, et se fit aussitôt apporter l'Extrême-Onction; on ne lui donna pas la sainte communion, apparemment parce que sa faiblesse était déjà trop

Castiglione du 2 décembre, dans BASCHET, *Catherine de Médicis*, p. 267. GREGOROVIUS conclut par erreur, de cette dernière lettre, que le Pape a aussi communiqué.

<sup>1</sup> Voy. lettre de Floriano Montino, Rome, 30 novembre 1521. (Archives d'État, à Modène.)

grande<sup>1</sup>. A diverses reprises, le Pape baissa le crucifix et invoca le nom de Jésus, ce furent ses dernières paroles. Lorsque le cardinal Pucci, appelé en hâte, arriva dans la chambre du Pape, il trouva son maître déjà sans connaissance<sup>2</sup>; la mort survint vers minuit.

A l'aube du 2 décembre, la nouvelle tout à fait inattendue de la mort du chef de l'Église se répandait dans la ville, où toutes les boutiques restèrent fermées. La consternation des amis et des partisans du Pape Médicis fut extrême. C'en était fait de leur domination; pendant le reste de la nuit ils ramassèrent au Vatican tout ce qu'ils en purent emporter<sup>3</sup>. Dès le matin on vit les cardinaux se réunir en hâte au Vatican pour un premier conseil, le palais fut consigné, les Suisses y portèrent cinquante pièces d'artillerie, partout on s'armaît. La paix ne fut pourtant pas troublée, car le Sacré-Collège prit aussitôt de larges mesures de prévoyance.

La mort soudaine du Pape, en la quarante-sixième année de son âge, au moment où les messages de victoire se succédaient, ne manque pas de tragique: « Il y a juste huit jours,

<sup>1</sup> B. Angelelli rapporte expressément: « S. S<sup>a</sup> cognoscendo el morire admandò l'oglio santo. » SANUTO, t. XXXII, p. 242. — Le Pape n'est donc pas mort sans recevoir les derniers sacrements, contrairement à ce qu'ont dit ROSKOK-HENKE, t. III, p. 477; RANKE, t. I<sup>o</sup>, p. 58, et BROSCHE, t. I, p. 62.

<sup>2</sup> L'assertion faite en 1537 par un prédicateur populaire et souvent répétée depuis, d'après laquelle Fra Mariano serait seul resté au lit de mort du Pape, ne se trouve aucunement confirmée par les rapports contemporains circonstanciés d'Angelelli qui nous ont servi de base pour notre récit. Par contre, le détail que: « Frate Mariano buffone li raccomanda l'anima per quanto si dice, » se trouve déjà dans une lettre de Rome du 21 décembre 1521. SANUTO, t. XXXII, p. 289. Mais cette lettre anonyme contient les plus grandes exagérations (voy. REUMONT, t. III, p. 2, 123), et aussi des faussetés, comme, par exemple, que le Pape serait décédé sans confession. — Voy. aussi Rossi, *Pasquinate*, t. XI.

<sup>3</sup> Si l'on en croit Gradenigo (ALBÈRI, p. 71), Lucrèce, la sœur de Léon, prit part à ce déménagement. Quelques notes en marge de l'« Inventarium omnium honorum existentium in foraria S. D. Leonis X, f° 8 et f° 8<sup>b</sup> (Archives d'État, à Rome) donnent la preuve incontestable que, dans la nuit qui précédé la mort de Léon, beaucoup d'objets furent volés au Vatican.

<sup>4</sup> Voy. les très curieux rapports dans SANUTO, et la lettre de G. Roeist dans EIDGENOESS. — Voy. aussi la lettre de Castiglione du 3 décembre 1521. (Archives Gonzague.)

écrivait Balthazar Castiglione, le 2 décembre, Sa Sainteté rentrait de Magliana dans un cortège de triomphe, tel qu'elle n'en avait plus vu de pareil depuis le début de son Pontificat. Aujourd'hui aura lieu une tout autre solennité, l'enterrement à Saint-Pierre. Ainsi passe le bonheur humain. Dieu le maître fait céder tous nos plans à ses propres conseils.<sup>1</sup>

Du reste on peut juger que le bonheur proverbial de Léon se retrouva jusque dans sa mort, car, dans l'épuisement où étaient ses finances, il aurait eu bientôt à lutter avec les plus grandes difficultés pour continuer la guerre; il vit le triomphe de ses armes, alors que les embarras qui devaient suivre lui furent épargnés<sup>2</sup>.

Comme toujours dans les cas de mort soudaine, on parla à propos de celle de Léon X, aussitôt un peu partout d'empoisonnement. Le cadavre devint noir et enflé, ce qui fut considéré comme une preuve certaine qu'il y avait eu crime<sup>3</sup>. Mais le médecin Séverino, qui fit l'autopsie, déclara qu'il ne pouvait être question de cela; il trouva cependant peu de foi chez ses collègues<sup>4</sup>. On accusa notamment l'échanson du Pape, qui appartenait au parti français. Comme celui-ci excitait des soupçons par sa conduite, il fut arrêté. L'instruction ouverte contre lui n'amena cependant aucune découverte certaine; le cardinal de Médicis lui-même obtint sa mise en liberté, soi-disant pour ne pas se faire un

<sup>1</sup> SISMONDI, t. XIV, p. 536. — WOLSEY a notoirement attribué au Pape l'intention de n'utiliser la puissance du Habsbourg que pour écarter les Français; mais de marcher ensuite contre Charles lui-même et de repousser de l'Italie toute domination étrangère. GUILHARDIN prétend que le cardinal de Médicis lui avait dit la même chose. NITRI considère également cela comme une supposition qui n'est pas entièrement à rejeter; mais il a raison de ne l'accueillir qu'avec réserve, car il ne pouvait échapper à l'habile Médicis que ce plan, qui eût été possible peut-être du temps de Maximilien, était dépourvu de chances en face du puissant Charles.

<sup>2</sup> PARIS DE GRASSIS, dans RAYNALD; SANUTO, *Relations d'un ambassadeur de Mayence, lettres et documents du temps de la Réforme*, Elberfeld, 1875, et lettres de Castiglione, dans RÉGNIER.

<sup>3</sup> Voy. le rapport de Bonfiglio dans SANUTO, t. XXXII, p. 234, et PARIS DE GRASSIS.

ennemi irréconciliable de François I<sup>e</sup> dans le cas où celui-ci aurait été impliqué dans l'affaire. François-Marie de la Rovère et le duc de Ferrare furent désignés comme les auteurs du crime. Ce dernier donna lui-même occasion à ce bruit en témoignant une joie scandaleuse, lorsqu'il apprit la mort de son adversaire, en récompensant richement le messager et en insultant de toutes manières la mémoire du mort.

Francesco Vettori, étroitement lié aux Médicis, s'est prononcé résolument, dans son histoire d'Italie, contre la version de l'empoisonnement. Comme l'Anglais Clerk<sup>1</sup> il attribue la mort au refroidissement contracté à Magliana et estime que quiconque a connu la corpulence de Léon X, son obésité, sa tête congestionnée, son catarrhe presque chronique ainsi que ses habitudes de jeûner souvent et de manger beaucoup ensuite, ne peut s'étonner qu'il n'ait pas vécu longtemps<sup>2</sup>.

Deux des plus célèbres historiens contemporains, Guichardin et Jove, ont au contraire paru croire à l'empoisonnement<sup>3</sup>, il en est de même de Balthazar Castiglione. Le résultat de l'autopsie, tel qu'on le connaît, et surtout la maladie du Pape, fièvre intermittente avec des intervalles de bien-être, ne permettent guère pourtant l'hypothèse d'une mort violente. Tout, au contraire, fait plutôt supposer que Léon X, tout comme Alexandre VI, aura été enlevé par une maladie de caractère pernicieux<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Clerk à Wolsey, 2 décembre. BREWER, t. III, p. 2, n° 1825.

<sup>2</sup> VETTORI, p. 338. — H. BORGIA mentionne aussi le défaut de régime dans son rapport, rempli du reste de détails inacceptables, dans BROSCHE, Kirchensstaat, t. I, p. 62. — Manuel dit la même chose dans sa lettre du 2 décembre (BERGENROT), et parle du soupçon d'empoisonnement.

<sup>3</sup> JOVIUS, *Vita Leonis X*, p. 1, 4; GUICCIARDINI, t. XIV, p. 4. — « Le soupçon d'empoisonnement est exprimé ici très nettement, dit seulement Rovist dans le rapport cité plus haut; on conjecture qu'on avait empoisonné son vin. » On lit également, dans LANCELLOTTI, t. I, p. 210 : « El se dice. » Parmi les récents historiens, GREGOROVIUS s'est prononcé le plus résolument contre l'empoisonnement, mais sans preuve immédiate. NITTI dit avec raison que la maladie a été vraisemblablement la fièvre pernicieuse, mais il est d'avis que la version de l'empoisonnement peut paraître un peu fondée. En avril 1519, Venise avait fait prévenir le Pape qu'un de ses sujets voulait l'empoisonner, lui et sa famille. — Voy. LAMANSKY, *Secrets de Venise*, p. 406-407.

<sup>4</sup> Cette maladie infectieuse était dès lors, comme aujourd'hui encore, très

Les attaques sans mesure dont Léon X fut l'objet montrèrent combien étaient nombreux les ennemis qu'avait le mort. Ce fut une véritable pluie de vers satiriques d'une amertume et d'une rage insensées. Les favoris du Médicis, dont les espérances étaient maintenant anéanties, furent persiflés par des caricatures et des médailles ornées d'inscriptions mordantes. Toutes les accusations imaginables furent portées contre le Pape lui-même. On l'invectivait maintenant avec aussi peu de mesure<sup>1</sup>, qu'on avait mis à le célébrer, à l'occasion de son *Possesso* quant il venait d'être élu. Cette fin contrasta entièrement avec son début si brillant. Par suite du mauvais état des finances, son enterrement, sans être aussi misérable qu'on l'a dit souvent, ne fut cependant pas brillant<sup>2</sup>. L'oraison funèbre que prononça Antonio da Spello fut très courte; elle dut être bien insignifiante, sans quoi elle n'aurait pas disparu sans laisser de traces. Le plus fastueux des Papes de la Renaissance fut enterré misérablement. Un tombeau sans apparence recouvrit à Saint-Pierre ses derniers restes. Ce ne fut que sous Paul III qu'on lui érigea dans le chœur de Sainte-Marie de la Minerve, à gauche derrière le grand autel, un grand tombeau de marbre blanc. L'exécution en fut confiée au Florentin Baccio Bandinelli<sup>3</sup> sur les plans d'Antonio de San

fréquente dans la contrée de la Magliana. Voy. Jovius, *Vita*, t. I, p. 4. — Les cas de malaria se produisent surtout dans les hivers chauds et humides, particulièrement quand on ne prend pas de précautions, comme ce fut le cas de Léon X dans la nuit du 25 novembre.

<sup>1</sup> Quelques-unes de ces invectives sont dans SANUTO. (Celle-ci : « Intravit ut vulpes, vixit ut leo, mortuus est ut canis », fut déjà employée contre Boniface VIII.) D'autres sont dans TIZIO. Voy. aussi Rossi, *Pasquinate*, t. XII. — Il en existe de nombreuses qui n'ont pas encore été imprimées, notamment dans le Cod. Ottob. 2817 de la Bibliothèque Vaticane. A côté, il est vrai, il ne manque pas de panégyriques du mort.

<sup>2</sup> PARIS DE GRASSIS (*Diarium*) dit cependant : « Iste sermo fuit brevis, compendiosus et accommodatus. » Par contre, SANUTO remarque que le discours a été « assai brutto et da piovan da villa ».

<sup>3</sup> VASARI (dans la *Vie d'Alphonse Lombardi*) raconte qu'à la mort de Clément VII, le cardinal Hippolyte de Médicis chargea cet artiste de faire les tombeaux des deux Papes Médicis; que Lombardi composa un modèle d'après des dessins de Michel-Ange, et qu'il alla à Carrare chercher du marbre. Quand

Gallo. Quatre colonnes corinthiennes portaient un entablement orné des armes de Médicis avec des groupes en reliefs; celui du milieu représentait l'entrevue de Léon X avec François I<sup>e</sup> à Bologne. Dans la niche principale se trouve le Pape, tenant les clefs dans la main gauche, levant la droite pour bénir. Non moins médiocres que cette statue exécutée par Raphaël de Monteluppo sont les statues des apôtres<sup>1</sup>, que Baccio Bandinelli, le misérable rival de Michel Ange, livra pour les niches des deux côtés. L'ensemble forme une œuvre assez froide, indigne du Mécène de Raphaël. Il est également singulier qu'il n'y ait pas d'inscription<sup>2</sup>. Et cependant aucun Pape, de son vivant, n'inspira autant d'inscriptions que Léon X.

mourut le cardinal Hippolyte, la commande en aurait été retirée à Lombardi par les cardinaux Salviati, Ridolfi Pucci, Cibo et Gaddi; et, à la prière de Lucrece Salviati, sœur de Léon X, l'exécution du tombeau aurait été confiée à Baccio Bandinelli, qui, dès le temps de Clément VII, avait fait un projet. La description du tombeau est dans CIACONIUS, t. III, p. 331, et dans CLAUSSE, *San Gallo*, t. II, p. 317, qui cependant confond les tombeaux de Léon X et de Clément VII.

<sup>1</sup> Et non des Vertus, comme le dit LUBKE, dans l'*Histoire de la Plastique*

<sup>2</sup> MASETTI (*Mem. della Chiesa di S. Maria sopra Minerva*, Rome, 1855, p. 19) pense que l'inscription est coperta dagli stalli ». Il y a un défaut à cette invraisemblable supposition. Le transfert des ossements de Léon X aussi bien que de ceux de Clément VII, de Saint-Pierre à Santa-Maria sopra Minerva, eut lieu, d'après MORONI, le 6 juin 1542.



## TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
<b>LISTE DES ARCHIVES ET COLLECTIONS MANUSCRITES UTILISÉES.....</b>	<b>1</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>VII</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
 <b>CHAPITRE PREMIER</b>	
<b>Élections et débuts du gouvernement de Léon X. — Tentative de paix. — Fin du schisme de Pise.....</b>	<b>9</b>
 <b>CHAPITRE II</b>	
<b>Les Médicis et la politique de Léon X dans les années 1513-1518.....</b>	<b>59</b>
 <b>CHAPITRE III</b>	
<b>Conquête de Milan par les Français. — Entrevue de Léon X avec François I<sup>e</sup> à Bologne.....</b>	<b>37</b>
 <b>CHAPITRE IV</b>	
<b>Guerre d'Urbin. — Abjuration du cardinal Petrucci. — La grande promotion de cardinaux du 1<sup>er</sup> juillet 1517.....</b>	<b>114</b>
 <b>CHAPITRE V</b>	
<b>Efforts du Pape pour la Croisade, particulièrement dans les années 1517 et 1518.....</b>	<b>165</b>
 <b>CHAPITRE VI</b>	
<b>Léon X et la succession à l'Empire.....</b>	<b>199</b>
	399

## CHAPITRE VII

Causes et occasion du schisme religieux en Allemagne. — La querelle des indulgences.....	228
--	-----

## CHAPITRE VIII

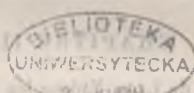
Luther est assigné à Rome; ses négociations avec le cardinal Cajetan et avec Miltitz; son procès à Rome. — La bulle « Exsurge » et l'accueil qu'on y fit en Allemagne. — Aléander est envoyé à la diète de Worms. — Jugement de la diète sur Luther.....	283
--	-----

## CHAPITRE IX

Alliance de Léon X avec l'empereur Charles-Quint. — Défaite des Français et agrandissement des États de l'Église. — Mort du Pape. ....	345
--	-----

TABLE DES MATIÈRES.....	399
-------------------------	-----

## BIBLIOTHEQUE NATIONALE



## III PARTIMENT

Concile de Milan par les Francs. — Bulles de Léon X pour l'empereur Charles-Quint. — Histoire de la théologie.....	399
--	-----

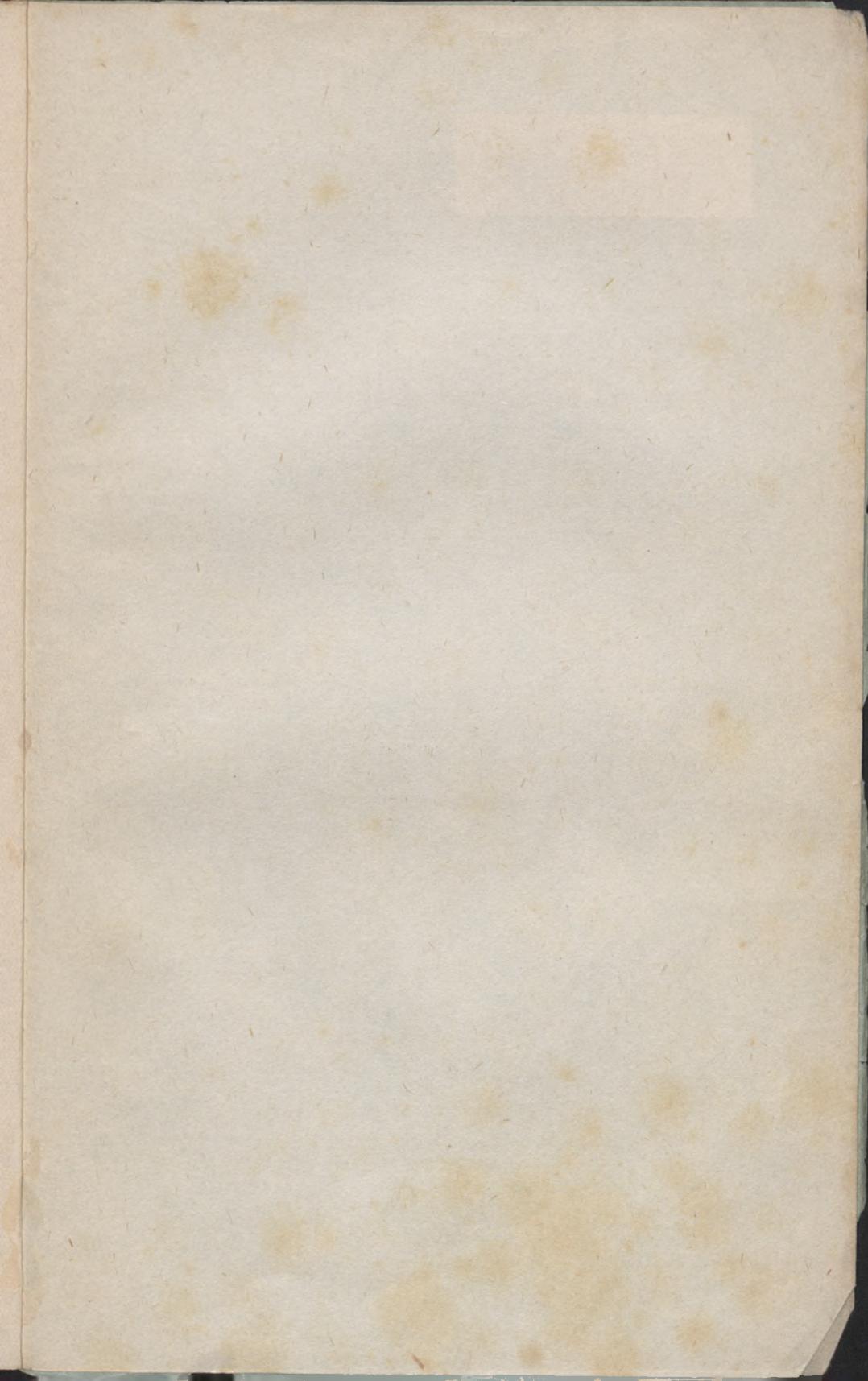


## IV PARTIMENT

Concile d'Urgell. — Apparition du cardinal de Toulouse au pape Paul III. — Histoire de l'ordre des Carmes.....	400
--	-----

## V PARTIMENT

PARIS. — TYPOGRAPHIE FLON-NOURRIT ET C <sup>ie</sup> , 8, RUE GARANCIERE. — 32993.
--

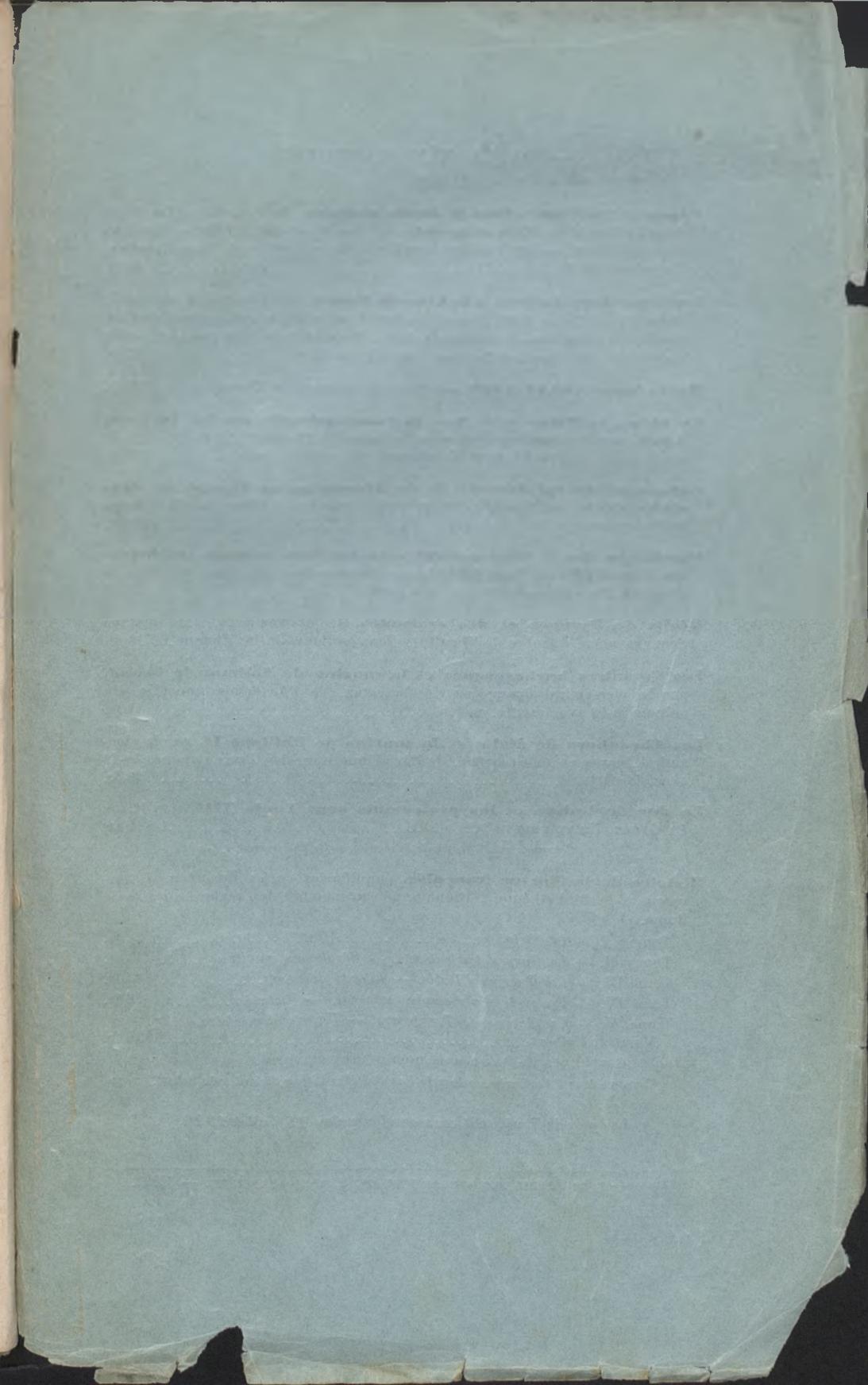


100

Biblioteka Główna UMK



300045133734





A L

**Papes et Cardinaux dans la Rome moderne.** *Le Vatican.* — *Les Papes dans l'antiquité.* — *Notes et anecdotes.* — *Les Secrétaires d'Etat.* — *Les Cardinals de curie.* — *Les Conclaves*, par Carlo PRATI. Préface de Jean CARRÈRE. Un volume in-16..... 10 fr.

**Les Comédiens italiens à la Cour de France** sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, d'après les lettres royales, la correspondance originale des comédiens, les registres de la « Trésorerie de l'épargne » et autres documents, par Armand BASCHET. Un volume in-8°..... 17 fr.

**Marie Stuart (1542-1587)**, par Lady BLENNERHASSET. Un vol. in-16. 10 fr.

**Le Siège, la Prise et le Sac de Constantinople par les Turcs en 1453**, par Gustave SCHLUMBERGER, membre de l'Institut. Ouvrage orné de vingt gravures hors texte et d'une carte. Un volume in-8°..... 30 fr.

**Campagne du roi Amaury I<sup>er</sup> de Jérusalem en Égypte au douzième siècle**, par Gustave SCHLUMBERGER, membre de l'Institut. Un volume in-8° avec une carte..... 20 fr.

**Expédition des « Almugavares » ou routiers catalans en Orient (de l'an 1302 à l'an 1311)**, par Gustave SCHLUMBERGER, membre de l'Institut. Un volume in-16 avec une carte..... 13.50

**Récits de Byzance et des croisades**, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séries, par Gustave SCHLUMBERGER, membre de l'Institut. Deux volumes in-16. Chaque.. 10 fr.

**Les Corsaires barbaresques et la marine de Soliman le Grand**, par le vice-amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE, de l'Académie française. Un volume in-16 avec quatre cartes..... 11 fr.

**Les Chevaliers de Malte et la marine de Philippe II**, par le vice-amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE, de l'Académie française. Deux volumes in-16 avec six cartes..... 20 fr.

**Le due de Rohan et les protestants sous Louis XIII**, par H. DE LA GARDE. Un volume in-8°..... 17 fr.

(Couronné par l'Académie française, prix Thérouanne.)

**Histoire de la Marine française**, par Charles DE LA RONCIÈRE, conservateur à la Bibliothèque Nationale, ancien membre de l'École française de Rome.

Tome I. — *Les Origines*..... 33 fr.

Tome II. — *La Guerre de Cent ans.* — *Révolution maritime* ..... 33 fr.

Tome III. — *Les Guerres d'Italie.* — *Liberté des mers*..... 33 fr.

Tome IV. — *En quête d'un empire colonial.* — *Richelieu*..... 40 fr.

Tome V. — *La Guerre de Trente ans.* — *Un grand ministre de la Marine : Colbert* ..... 54 fr.

Cinq gros volumes in-8° ornés de nombreuses gravures.

(Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, grand prix Gobert.)

*Les prix indiqués sont ceux en vigueur au 15 juillet 1926.*